This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

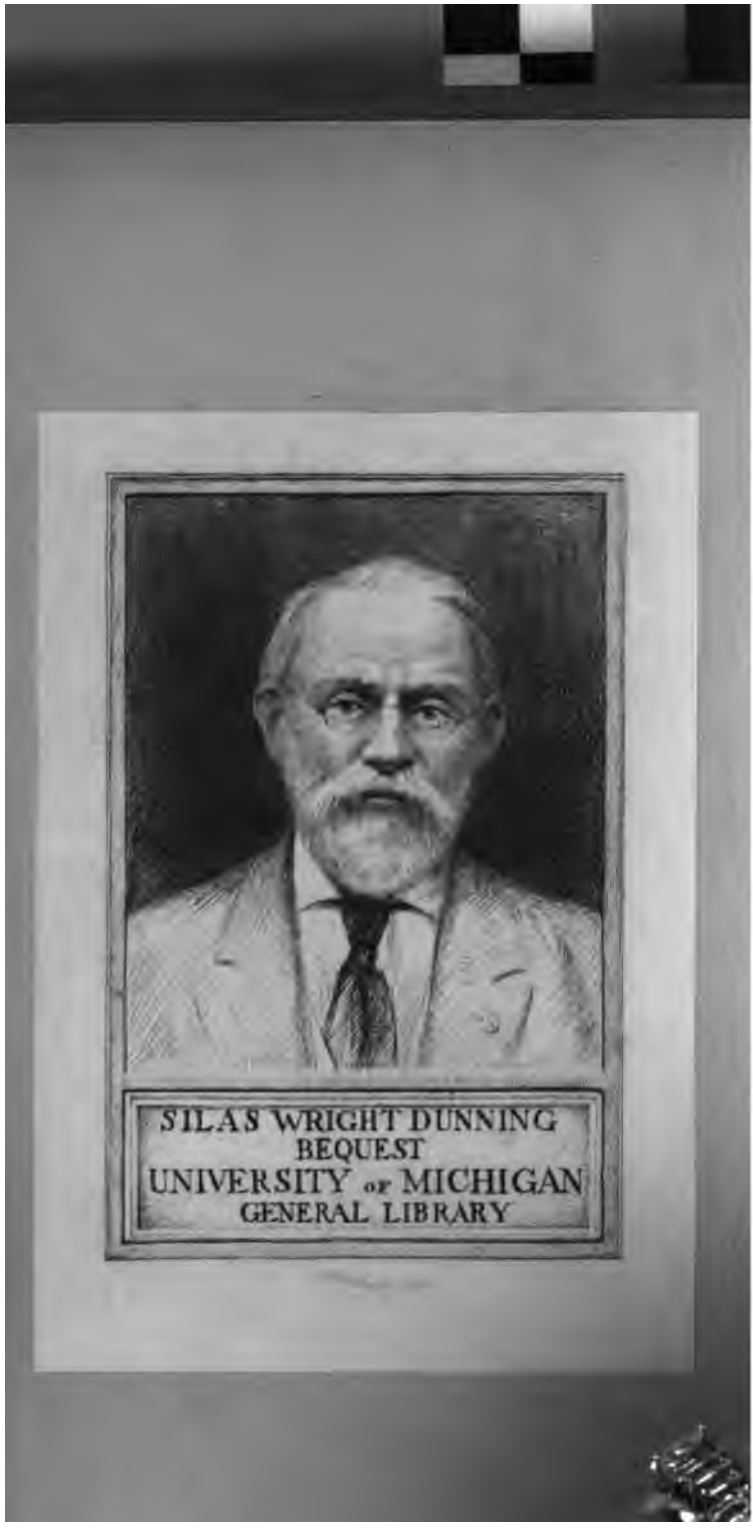
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1899

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

SUR LES RÉSONNANCES

Par M. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

J'ai vérifié dans de récentes recherches (1) les conditions essentielles du fonctionnement des tuyaux coniques, et rattaché aux lois de Bernouilli la généralisation des effets qui se produisent sur les vibrations dans un tuyau cylindrique muni par compression ou par dilatation de régions irrégulières. On peut encore utiliser les résultats établis dans certains cas particuliers qui se rattachent à des conditions de résonnance jusqu'à présent peu étudiées.

I — Les lois de Bernouilli et de Duhamel sur les tuyaux à cheminée, lois vérifiées par M. Gripon (thèse 1864), interviennent pour l'explication de l'effet des variations brusques. Nous ne les considérerons ici que relativement à la résonnance d'un son déterminé.

Prenons un tuyau à anche à tirage ABC, *fig. 1*, communiquant en A avec un tuyau cylindrique de plus grand diamètre AE dont le fond D peut varier par le déplacement d'une colonne d'eau DE. Le

(1) *Annales de chimie et de physique*, 1899.

niveau étant en A, disposons le tube BC de manière à avoir le silence; puis abaissons le niveau A d'une faible quantité, le silence n'est plus maintenu et il faut pour le rétablir, raccourcir ABC.

Plus la différence de section sera grande entre AB

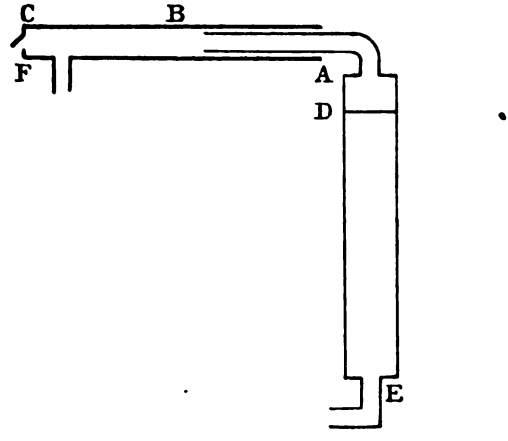

Fig. 1.

et AE, plus le raccourcissement sera considérable pour une même longueur de transport en A du fond du tuyau.

Plusieurs cas peuvent se présenter en relation avec le rapport des sections et qui feront l'objet d'un prochain mémoire; je ne veux retenir ici que ce qui se produit lorsque ce rapport a une assez grande valeur, c'est-à-dire dans le cas d'une transmission brusque.

Lorsque la distance AD a atteint une certaine valeur, le fonctionnement de ABC est indépendant de la position du niveau entre des limites assez éloi-

gnées; puis reparaît une zône active de faible épaisseur, suivie d'une nouvelle région inerte; puis une nouvelle zône et ainsi de suite. Les distances des zônes actives sont égales entre elles et représentées par la longueur d'onde du son de l'anche.

On se trouve loin, comme on le voit, des phénomènes présentés par les tuyaux coniques et une perturbation importante accompagne une variation brusque de section et à *fortiori* une série de pareilles variations. On peut le montrer en disposant une sphère de 9 centimètres de diamètre, soit en C entre le tuyau et l'anche, soit à l'autre extrémité du tuyau CBA, isolé de AE. Dans les deux cas, l'anche a un mouvement tout à fait indépendant de la longueur ABC. Une réserve importante est à faire, relative à la hauteur du son de l'anche employée. Nous reviendrons plus tard sur cette réserve qui se rattache et à l'étendue de la zône active, et à la facilité d'écoulement plus ou moins grande d'un son plus ou moins grave.

II — On peut, dans le cas de dilatation cylindrique, montrer le rapport qui existe entre la grandeur relative de la section dilatée et l'épaisseur de la région active, simplement par la résonnance d'un diapason au moyen d'une éprouvette tubulée, munie à son ouverture d'un tube cylindrique de diamètre plus petit.

L'éprouvette avait un diamètre de 5 centimètres et renforçait ut_4 pour une distance du niveau de 15 centimètres. Les petits tubes cylindriques avaient la même longueur, 5 centimètres.

Diamètre	Son renforcé	Longueur totale
$2^c,5$	ut_4	$8^c,3$
$2^c,5$	ut_3	17^c
$1^c,6$	ut_4	$6^c,6$
$1^c,6$	ut_3	$11^c,6$
1^c	ut_4	$5^c,05$
1^c	ut_3	$8^c,2$

On voit nettement les résultats obtenus surtout en comparant la première longueur relative à ut_4 et la dernière caractérisant la résonnance de ut_3.

Supprimons les petits tuyaux et disposons sur l'ouverture de l'éprouvette des plaques minces percées d'un orifice de petit diamètre. On trouve que la hauteur du son renforcé dépend de la grandeur de l'orifice.

Diam. de l'orifice	Son renforcé	Longueur renforçante
40^{mm}	ut_4	15^c
12^{mm}	ut_4	$10^c,3$
10^{mm}	la_3 *dièze*	$10^c,3$
8^{mm}	entre sol_3 et *sol dièze*	$10^c,3$
6^{mm}	fa_3 *dièze*	$10^c,3$

Ainsi, la grandeur de la masse agissante intervient d'une façon essentielle dans les conditions de résonnance. Rappelons à ce sujet, outre les travaux théoriques de Bernouilli, les expériences de Savart sur la modification de l'étendue de l'embouchure d'un tuyau sonore, celles de Mach relatives aux perturbations constatées dans le voisinage d'une source énergique,

celles de Regnault sur la vitesse du son et celles plus récentes de M. Violle.

Les mêmes résultats se constatent aussi avec une masse résonnante de forme sphérique. Un résonnateur Helmoltz rendant ut_4 avait sa partie aigüe plongée dans l'eau. On pouvait, au moyen de disques, faire varier le diamètre de l'ouverture et déterminer par le choix, dans une série de diaposons, le son renforcé.

Diam. de l'ouverture	Son renforcé
15mm	ut_4
14mm	ut_4
12mm	la_3
10mm	sol_3 *dièze*
8mm	entre fa_3 et fa_3 *dièze*
6mm	*ré dièze*
4mm	ut_3

On peut encore rapprocher de ces résultats ceux obtenus avec les tuyaux coniques. La variation du rapport des diamètres des ouvertures suffirait, dans le cas des tuyaux ouverts, à expliquer le déplacement du nœud et à montrer que l'anomalie augmente d'autant plus que le tronc de cône actif est pris plus voisin du sommet.

Il serait facile aussi d'appliquer aux tuyaux cylindriques ouverts l'action des petites ouvertures. La longueur de résonnance s'obtiendra en ajoutant aux longueurs déterminées par la méthode précédente pour des bourdons, la demi-longueur d'onde du son employé. On voit que la longueur de résonnance varie dans le même sens que le diamètre du petit orifice.

III — Nous pourrons, en partant de l'action des modifications coniques situées vers la région nodale et en nous appuyant sur l'influence de la dimension des ouvertures, déterminer des variations nombreuses de forme dans les appareils à résonnance pour un son déterminé.

Prenons le cas normal, représenté *fig. 2* et correspondant à l'action de deux troncs de cône symétriques

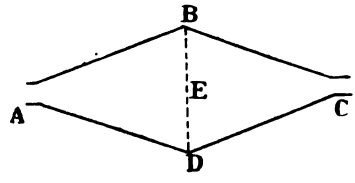

Fig. 2.

accolés par leurs plus grandes bases et d'ouvertures égales en A et en C.

Pour une même longueur AC on fera varier la hauteur du son renforcé, en modifiant, BD restant constant, l'angle caractéristique du cône, ce qui amènera une modification de l'ouverture.

La modification peut n'avoir lieu que d'un côté de BD ou des deux côtés sans qu'il soit nécessaire de conserver la symétrie pour les deux masses vibrantes ABD et BDC.

Parmi toutes les variations que l'on peut imaginer, je me bornerai à indiquer la suivante, ne comportant pas de modification de résonnance.

La partie BDC, *fig. 3*, a été conservée intacte; celle ABD a été beaucoup raccourcie en agissant sur

la valeur de l'angle conique et sur le diamètre de l'ouverture A.

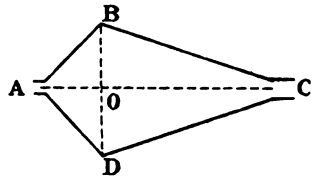

Fig. 5.

On peut imaginer des formes plus complexes en substituant aux cônes une sphère et expliquer ainsi le fonctionnement du résonnateur Helmoltz assimilable à un tuyau ouvert, formé de deux masses actives inégales en rapport avec la grande différence des ouvertures.

Qu'arrivera-t-il dans le cas de la *fig. 3*, si l'on vient à fermer l'une des ouvertures A ou C? On peut le prévoir *grosso modo*, sans la précision du cas précédent. Je signalerai seulement la conclusion suivante: Fermons A, la partie BAD équivaut pour la source sonore placée en C à une portion cylindrique beaucoup plus petite que AO, de telle sorte que si l'angle BAO est assez grand, on pourra clore l'ouverture A ou la laisser béante sans modification bien sensible de la résonnance.

La question des harmoniques est d'une manière générale des plus complexes. Nous n'envisagerons, pour en donner une idée, que le cas relatif à la *fig. 2*, en supposant un ventre remplaçant la région nodale BD. Le son rendu est, d'après Bernouilli, le même

que celui que rendrait un tuyau cylindrique de longueur CE et qui n'a aucun rapport direct avec le son du résonnateur. Les subdivisions de EC donneront la série de ces harmoniques; le cas relatif à la *fig. 3* est totalement différent de celui que nous venons d'examiner.

IV — L'étude de l'action des variations des masses vibrantes placées en dehors des régions nodales est assez difficile et sa détermination des plus délicates, si l'on remarque qu'elle met en jeu la hauteur même du son.

On s'explique assez facilement l'effet de compensation des deux portions symétriques de l'étranglement d'un tuyau cylindrique. Il en est bien autrement pour les dilatations dont les effets dépendent: 1° de la brusquerie de la dilatation; 2° de la hauteur du son; 3° de la valeur de la masse sonore agissante en relation peut-être aussi avec l'intensité.

Un son grave correspond à une compression de longue durée relative, pendant laquelle le phénomène, au lieu de correspondre à une transmission ordinaire, prend les allures qui caractérisent l'écoulement du gaz et ne laisse plus aux dilatations que la production de remous plus ou moins négligeable.

Des recherches méthodiques et minutieuses sur le fonctionnement des tuyaux à cheminée pourront peut-être nous aider à apporter un peu de lumière sur une question si complexe.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

QUESTIONS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'ENTENTE ANGLO-FRANÇAISE

à l'avénement de Louis-Philippe

Par M. Jules TESSIER,

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

Ceux qui reprochent à Louis-Philippe d'avoir trop recherché, mendié l'alliance anglaise ne manquent jamais d'ajouter que l'Angleterre en profita, sans vergogne, pour nous jouer, sous son règne, les plus vilains tours.

Que la politique anglaise ait plus d'un méfait sur la conscience, je le concède volontiers. Ce n'est pas un motif suffisant pour nous dispenser de lui rendre justice à l'occasion. Or, je crains que nous n'ayons été singulièrement injustes pour l'Angleterre de 1830. Si l'entente, très naturelle alors, entre les deux pays, n'a pas été plus solide, plus sincère; si elle n'a pas produit les heureux résultats que, de part et d'autre, on pouvait, on devait en attendre, je crois

en vérité que ce n'est pas tout à fait la faute de *la perfide Albion*.

***

Le 2 août 1830, les membres du corps diplomatique, présents à Paris, se trouvaient réunis à l'ambassade russe. Charles X, trop près de l'insurrection à Saint-Cloud, avait gagné Rambouillet. Le duc d'Orléans venait de se faire sacrer, à l'hôtel-de-ville, lieutenant général du royaume, en attendant mieux. Entre les deux pouvoirs rivaux, quelle attitude le corps diplomatique se déciderait-il à garder ou à prendre? Ses sympathies n'étaient pas douteuses. Le ministre de Suède proposa à ses collègues de se rendre à Rambouillet.

C'eût été une sorte de blâme, de défi, jeté à la Révolution triomphante. La mesure était grave. Peu s'en fallut pourtant qu'elle ne fût adoptée. Les ambassadeurs de Danemark, de Toscane, des Pays-Bas, appuyaient chaleureusement leur collègue suédois. Plus impassibles, les représentants des grandes cours attendaient que l'ambassadeur d'Angleterre se prononçât, tout prêts à régler leur attitude sur la sienne.

Lord Stuart de Rothsay prit la parole, sinon pour combattre ouvertement la proposition, du moins pour conseiller la réserve : — « A quoi bon tant de hâte ! Le roi n'avait manifesté nul désir d'une semblable démarche. Il convenait au moins d'attendre son appel.

Il serait temps alors d'aviser, de se décider ».— Et la proposition fut ajournée.

Telle fut la première avance, discrète, de l'Angleterre à la future monarchie de Juillet, le premier pas vers cette alliance anglo-française, si compromise aujourd'hui, si naturelle à l'époque. Quoi de plus naturel, en effet, que l'entente des deux grandes monarchies constitutionnelles d'Occident, en face de la Triple alliance absolutiste de Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin?

L'Europe de 1830 avait, elle aussi, sa Triplice, presque aussi menaçante pour nous, aussi hostile, que la Triplice actuelle. La Sainte-Alliance de 1815, en effet, avait vite perdu son caractère mystique, religieux, pour se transformer en un véritable pacte politique, de nature très précise. Renonçant à sa vague mission de faire triompher partout « les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur », elle s'était efforcée de combattre, d'écraser partout les tendances libérales et constitutionelles des peuples.

De cette tâche, plus pratique, elle s'était si bien acquittée que M. de Metternich, s'admirant dans son œuvre, croyait, dès 1821, n'avoir plus à compter avec les révolutions :

« Les révolutions sont un peu usées ; aussi cette mode passera-t-elle, comme celle de défendre la vertu de la reine Caroline... Je ne dis pas *qu'il n'y aura plus de révolutions ;* mais elles seront sans consistance ; elles ressembleront aux œillades des vieilles coquettes... ; elles ne passionneront réellement que

des jeunes gens, et des échappés des Petites Maisons ».

Heureux de se rappeler qu'il avait suffi « d'une simple chiquenaude » pour tuer l'insurrection napolitaine, il se complaisait à voir, derrière chaque conspirateur libéral, un *Pulcinello* napolitain : — « Et nous nous inclinerions devant le Polichinelle! — »

On comprend quelle horreur dut causer à M. de Metternich notre révolution de 1830, qui venait troubler, de façon si brutale, son optimisme superbe. Force lui était de reconnaître que, contre le *Polichinelle* français, *une simple chiquenaude* ne suffirait plus. Aussi ses confidences d'août 1830 au comte de La Tour, l'ambassadeur sarde à Vienne, n'ont-elles plus l'accent triomphant de la note de 1821 :

« Peut-être, si l'Europe se trouvait aujourd'hui dans la position où elle était en 1815, lorsqu'elle avait 700.000 hommes armés sur les frontières de la France, j'aurais opiné de tomber sur elle, sans dire gare, et en finir avec la Révolution. Mais il faudrait pour cela aujourd'hui du temps, des préparatifs, des négociations qui donneraient l'alarme ».

Devenu soudain d'une modestie extrême en ses prétentions, le chancelier d'Autriche se contenterait de voir les grandes puissances : « adopter pour base de conduite de ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de la France, mais de ne point souffrir d'un autre côté que le gouvernement français porte atteinte ni aux intérêts matériels de l'Europe, tels qu'ils sont établis et garantis par les transactions

générales, ni à la paix intérieure des divers États qui la composent ».

Il ne se montrait si conciliant qu'afin d'amener l'Angleterre à se rapprocher des cours de l'Est, à faire, de nouveau, cause commune avec elles : « La grande difficulté, et en même temps l'objet le plus important sera de faire entrer l'Angleterre dans cette union. Avec de la sagesse, je pense qu'on pourra y parvenir ».

Ici encore M. de Metternich se faisait illusion. Lorsqu'il eut rédigé, d'après les données ci-dessus, son *chiffon de Carlsbad,* et mis en avant son projet de conférence des quatre grandes puissances à Berlin, l'Angleterre refusa net son adhésion. Il en fut du projet de conférence de Berlin, comme de la proposition du ministre de Suède, au 2 août. On dut tenir désormais pour certain à Vienne que le gouvernement anglais ne se prêterait à aucune mesure, directe ou indirecte, pouvant être interprétée, chez nous, comme une marque d'hostilité ou de simple défiance.

***

Ce n'est pas que le ministère Wellington-Aberdeen eût la moindre sympathie pour notre révolution. Il avait, sur les révolutions en général, à peu près les mêmes idées, les mêmes sentiments que M. de Metternich. Il ne pouvait donc s'empêcher de déplorer la très grave atteinte portée, par la chute de

Charles X, aux principes conservateurs, qui lui étaient chers.

Mais, d'autre part, il ne pouvait oublier non plus combien l'orientation donnée à notre politique extérieure, par les derniers ministres de la Restauration, était devenue inquiétante pour les intérêts anglais. Autant au moins que l'expédition d'Alger, les tentatives de rapprochement franco-russe lui avaient été un grave sujet d'alarmes. Avec le triomphe de la révolution en France, tout danger d'alliance franco-russe disparaissait. Les sentiments bien connus du tsar Nicolas en étaient un sûr garant. Donc, plus rien à craindre de ce côté. L'avénement de la nouvelle monarchie devenait, sous ce rapport, une véritable bonne fortune pour l'Angleterre. Il y avait là de quoi atténuer, dans une large mesure, les regrets causés au cabinet tory par les « malheureux » événements de juillet 1830.

Si tory qu'il fût d'ailleurs, il lui fallait bien tenir compte de l'opinion publique anglaise, de l'émotion incroyable, inouïe, qu'avait provoquée, dans l'immense majorité de la nation anglaise, la nouvelle de notre révolution.

L'Angleterre était alors en pleine crise aiguë de réforme parlementaire. La résistance obstinée du ministère Wellington, à toute extension du droit de suffrage, surexcitait au plus haut point les esprits.

Aussi le peuple anglais avait-il suivi, avec une passion fiévreuse, la lutte engagée de l'autre côté du détroit, entre l'ancien régime et le nouveau, entre

les défenseurs du droit divin et les champions des idées libérales. Lorsque ces derniers eurent triomphé, il vit dans leur triomphe comme l'annonce et le gage de sa propre victoire prochaine. Ce fut par toute l'Angleterre, à Londres notamment, plus que de la joie, un véritable enthousiasme : « Toute l'Angleterre, lit-on dans les *Souvenirs* du duc de Broglie, était dans l'ivresse, presque autant que la France. De ville en ville, de bourg en bourg, fourmillaient spontanément, et comme à l'envi, des *meetings* joyeux. Des *hustings* étaient dressés sur toutes les places publiques ; on y célébrait à grands hourras les prouesses de nos ouvriers et de nos gamins ; on chantait *la Parisienne* sur tous les tons, on la jouait sur tous les instruments ».

Bref, le souvenir des vieilles rivalités passées avait disparu comme par enchantement ; on ne voyait plus dans les Français que des *frères*. Il est incontestable qu'à cette époque la nation anglaise nous a tendu les bras d'elle-même, s'est offerte en quelque sorte à nous, d'un élan très spontané, très sincère : « Il n'aurait guère été possible au gouvernement de résister à ce mouvement d'enthousiasme populaire, supposé qu'il y fût enclin ; mais sans le partager, il n'y répugnait pas ».

Aussi, quand le général Baudrand vint présenter à la Cour, le 25 août, les lettres notifiant l'avénement du roi Louis-Philippe, « il n'eut qu'à enfoncer une porte ouverte ». Pas ne lui fut besoin de plaider *les circonstances atténuantes*, comme avaient été chargés de le faire à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg,

les généraux Lobau, Belliard, Atthalin. Le cabinet s'exécuta de bonne grâce, et l'Angleterre fut la première des grandes puissances à reconnaître le nouveau gouvernement. Le sentiment public n'eût ni compris, ni permis les longues hésitations. Le général Baudrand avait été « accueilli à bras ouverts par la population.... Pour peu de chose, on eût dételé le *post chaise* emprunté par lui à l'hôtel qu'il avait daigné choisir ! »

Dès le 31 août, L. Stuart de Rothsay reçut les lettres l'accréditant près la monarchie de Juillet.

Bien que l'exemple de l'Angleterre ait, sans contredit, pesé sur les décisions de Vienne et de Berlin, les choses n'y marchèrent pas si vite. M. de Metternich voulut se donner au moins le malin plaisir de jouer avec le général Belliard, comme un chat avec une souris. Le général, après nombre de questions indiscrètes, auxquelles il eût mieux fait de ne pas répondre, put rapporter enfin, le 14 septembre, les lettres autographes de l'Empereur *au Roi* et *à la Reine* des Français. La Prusse n'accrédita son ambassadeur, le baron de Werther, que le 5 octobre. Quant à la reconnaissance du gouvernement russe, elle parvint à Paris le 18 seulement, avec le général Atthalin.

Le tsar, demeuré le dernier, avait tenu en outre à garder, jusqu'au bout, la franchise de sa mauvaise humeur.

Et pourtant, quelle peine Louis-Philippe avait prise pour la désarmer : « Avec quel soin... il avait tâché (dans sa lettre du 13 août) de dissimuler au

dehors cette face populaire qu'il se croyait obligé de montrer au dedans ! Ce qui s'appelait *une heureuse et glorieuse révolution*, dans les proclamations destinées aux Français, était devenu, dans les lettres aux souverains, *une catastrophe*, qu'on aurait voulu prévenir. La nouvelle monarchie se présentait à l'Europe, moins comme le produit et le complément que comme le frein et le correctif de cette révolution, comme une garantie contre les périls qui pourraient en résulter ».

Il serait à coup sûr injuste de méconnaître combien la situation de la monarchie de juillet a été, à son début, délicate, difficile. Mais cette politique à double visage, si complaisamment exposée par M. Thureau Dangin, était-elle en vérité la meilleure à adopter, la plus habile, je ne dis pas la plus digne? Ce sont là questions d'impression personnelle peut-être, par suite questions oiseuses à discuter. Je me borne à constater qu'elle fut loin de produire sur le tsar le résultat attendu. Affectant d'abord d'oublier, vis-à-vis de son royal correspondant, les formules de politesse en usage entre les souverains, il daigna, il est vrai, déclarer qu'il « se plaisait à accueillir le désir exprimé par S. M. d'entretenir les relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe ». Quant à l'espoir émis par Louis-Philippe de voir les souverains *rendre justice aux motifs* qui l'avaient décidé, contraint, à prendre la couronne, Nicolas répondit sèchement *qu'il ne se prononcerait pas sur les considérations qui avaient guidé Sa Majesté*.

Ni le roi, ni ses ministres ne voulurent voir ce

qu'il y avait de blessant, presque d'injurieux, dans une déclaration de ce genre. Louis-Philippe ne fut, ou ne parut frappé, suivant le mot du duc de Broglie, que de l'oubli du « Bon Frère ». Au fond, il se rendait compte que le dédain, mieux dissimulé, à Vienne, à Berlin, était à peu près le même Voilà ce dont il ne sut jamais prendre son parti. Voilà ce qui le rejetait bon gré mal gré dans les bras de l'Angleterre.

On a souvent parlé des sentiments *anglais* du roi Louis-Philippe, de son souci de conquérir, de conserver à tout prix l'alliance anglaise. Il y a peut-être là une singulière exagération. S'il lui eût été loisible de choisir, j'imagine que son choix n'eût pas été longtemps douteux. Il est certain que son rêve le plus cher a toujours été de s'insinuer dans les bonnes grâces, dans l'intimité de la Sainte-Alliance, de pénétrer, lui, le roi parvenu, dans ce faubourg Saint-Germain de la monarchie européenne.

Devant l'hostilité persistante, ou le dédain mal déguisé des cours de l'Est, force lui fut de reconnaître que tout espoir d'alliance, autre que l'alliance anglaise, était pure chimère. Seule, l'Angleterre pouvait l'aider à sortir de l'isolement, auquel semblait le condamner son origine révolutionnaire.

Nous venons de voir avec quelle bonne grâce nos voisins nous avaient tendu la main dès le premier jour. Quand le cabinet Wellington-Aberdeen s'empressait, le 31 août, de reconnaître la monarchie de juillet, l'empressement était d'autant plus méritoire que la révolution belge, contre-coup de la nôtre, venait d'éclater.

***

Résolus à rompre le pacte, qui depuis quinze ans les liait malgré eux à la Hollande, les Belges s'étaient soulevés dans la nuit du 25 au 26 août. Avec eux, le cabinet tory pouvait et devait nous croire d'accord, car nous avions, nous aussi, intérêt à voir disparaître de la carte de l'Europe, ce royaume des Pays-Bas spécialement érigé contre nous. Or, en dépit des démonstrations francophiles de la nation anglaise, un ministère anglais consentirait-il jamais à laisser détruire l'œuvre de l'Angleterre?

Il ne faut pas l'oublier, en effet, le royaume des Pays-Bas, dû sans doute à la haine commune de l'Europe contre la France, était avant tout et surtout une idée anglaise, la création, l'œuvre propre de l'Angleterre.

Au témoignage de Flassan, l'historien du Congrès de Vienne, ce fut « par considération pour l'Angleterre » que l'Autriche, la Prusse et la Russie se rallièrent au projet d'union de la Belgique et de la Hollande.

Le principe une fois admis, dans les articles secrets du traité de Paris du 30 mai 1814, ce fut le ministre anglais, lord Clancarty, qui dans un long *Memorandum* exposa les voies et moyens « d'opérer l'amalgame le plus parfait entre les deux pays ». Les représentants des puissances s'empressèrent de déclarer, par le protocole du 14 juin, qu'ils adoptaient

« pour bases de la réunion, les points de vue du *memorandum anglais* ».

Aucune des grandes puissances européennes n'était sans doute indifférente à la mesure de précaution générale prise contre la France. Mais l'Angleterre y trouvait des avantages tout particuliers : d'abord, une garantie sérieuse pour Anvers, qui lui tenait tant au cœur ; puis un moyen de régler plus facilement, avec le roi de Hollande, la question du Cap, et la délimitation de la Guyane. Un tel accroissement de puissance continentale devait rendre moins dure au roi Guillaume la perte de quelques-unes de ses colonies.

Le nouveau royaume une fois constitué, aux dépens des malheureuses provinces belges, il s'agissait d'en faire une barrière solide contre la France. L'Angleterre s'engagea donc à verser à la Hollande une somme de deux millions de livres sterling, soi-disant à titre d'indemnité pour ses colonies perdues ; mais elle eut soin de stipuler, par un article additionnel au traité du 13 août 1814, que la dite somme serait employée « à augmenter et à fortifier la ligne de défense des Pays-Bas », le roi Guillaume s'engageant de son côté à fournir, pour le même objet, une somme égale. Dans le cas où ces cent premiers millions de francs seraient reconnus insuffisants, le gouvernement anglais offrait d'élever « sa quote-part » d'un tiers au besoin, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de trois millions de livres sterling.

Plus tard, le second traité de Paris, du 20 novembre 1815, ayant imposé à la France une indemnité de

guerre de sept cent millions, il fut convenu entre les puissances que, sur la dite indemnité, cent quatre-vingt-sept millions et demi seraient consacrés aux forteresses destinées « à garantir la tranquillité des pays limitrophes ». Or, de ces cent quatre-vingt-sept millions et demi, grâce aux bons soins de l'Angleterre, le royaume des Pays-Bas touchait à lui seul la somme énorme de soixante millions. La puissance la plus avantagée ensuite, la Prusse, n'en obtenait que vingt.

On voit par là, non seulement quelle part considérable l'Angleterre a prise à la création, à l'organisation du nouveau royaume, mais quel souci, dès le premier jour, elle avait eu de le fortifier, de le mettre à l'abri de toute attaque, afin d'assurer le maintien, la conservation de son œuvre.

Et voici que la révolution belge, fille de la nôtre, sûre de nos sympathies, escomptant d'avance sans nul doute notre appui, menaçait de détruire l'œuvre de la politique anglaise, de rendre inutiles, vaines, les forteresses élevées contre nous avec l'argent anglais!

M. de Talleyrand, nommé ambassadeur à Londres, le 5 septembre 1830, ne se dissimulait pas combien l'insurrection de Bruxelles allait rendre sa tâche ardue : « Je ne pouvais pas oublier, écrit-il, que la création du royaume des Pays-Bas avait été, en 1814, l'œuvre de l'Angleterre, et des mêmes hommes d'État anglais, que je retrouvais précisément au pouvoir en 1830 ».

Voilà ce que nous ne devons pas oublier non plus,

si nous voulons juger d'une façon équitable la conduite du gouvernement anglais, et ses rapports avec nous, dans le règlement de la question belge.

A coup sûr, on comprendrait sans peine que la tentation lui fût venue de se rapprocher des cours de l'Est, de reconstituer avec elles la quadruple alliance de 1814, dont M. de Metternich déplorait si fort la rupture.

Il semble même que le chancelier autrichien l'ait espéré un moment. Car nous le voyons retrouver tout à coup, en septembre 1830, sa verve railleuse de 1821. Le gouvernement français, afin de donner satisfaction à l'opinion publique, qui redoutait de voir l'Europe intervenir à main armée en faveur du roi de Hollande, avait manifesté son désir de voir respecter en Belgique le principe de non intervention. Il faut voir comme M. de Metternich s'en moque agréablement :

« Ce sont les brigands qui récusent la gendarmerie, et les incendiaires qui protestent contre les pompiers. Nous n'admettrons jamais une prétention aussi subversive de tout ordre social. Nous nous reconnaîtrons, au contraire, toujours le droit de répondre à l'appel que nous adressera une autorité légale en faveur de sa défense, tout comme nous nous reconnaissons celui d'aller éteindre le feu dans la maison du voisin, pour empêcher qu'il ne gagne la nôtre ».

Railler est toujours facile. Quand il fallut passer des paroles aux actes, quand, au commencement d'octobre, une lettre pressante du roi de Hollande eut fait appel aux quatre puissances garantes de l'inté-

grité de ses états, M. de Metternich, déjà renseigné sans doute sur les dispositions pacifiques de l'Angleterre. se montra peu soucieux de partir en guerre. Il découvrit fort à propos que la situation géographique de l'Autriche empêchait son auguste maître « de se regarder comme placé sur la première ligne de l'action matérielle, dont la demande lui était adressée ». Il entendait du moins n'agir qu'en vertu des résolutions qui seraient arrêtées en commun par le Conseil de l'Alliance ». Comme il est évident que par là il entendait *l'alliance à quatre,* il ne courait pas grand risque à prendre un engagement de cette nature

Moins prudent ou moins timoré, l'empereur Nicolas eût volontiers agi seul ; il parlait d'envoyer 60.000 hommes sur le Rhin. Il dut pourtant réfléchir lui aussi, qu'il y a loin du Rhin aux frontières de Russie. Les Polonais d'ailleurs s'apprêtaient à tailler de la besogne aux Russes.

Quant au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, il se trouvait, sans contredit, le mieux placé pour venir en aide à son beau-frère, le roi Guillaume I^er^. Aussi commença-t-il par mobiliser, en les renforçant, les deux corps prussiens de l'Ouest. Puis. inquiet de l'agitation politico-socialiste qui se manifestait sur nombre de points en Allemagne, mécontent, en outre, de voir l'Autriche si prompte à se dérober, il se hata de présenter ses mouvements de troupes comme une mesure « moins offensive que défensive ». Il se déclarait au reste très décidé à n'agir que de concert avec l'Angleterre. Sur ce point il se trouvait en parfait accord avec le chancelier d'Autriche.

De la décision de l'Angleterre dépendait donc, en réalité, la paix ou la guerre européenne. Or, au commencement d'octobre, le ministère Wellington semblait, sinon résigné encore à l'idée d'une séparation définitive de la Belgique, du moins rallié au principe de non intervention armée.

A en croire, il est vrai, l'auteur de la *Vie de Palmerston*, la première pensée du ministère avait bien été d'envoyer des troupes britanniques garder les forteresses que l'Angleterre s'était habituée à regarder comme « siennes ». Réflexion faite, il se ravisa, voulut d'abord se renseigner sur la nature et la gravité de l'insurrection. Il se trouvait alors à la Haye un attaché d'ambassade intelligent, sagace, très en état de bien voir et juger les événements, sir H. L. Bulwer. L. Aberdeen le chargea de se rendre à Bruxelles. Bulwer n'eut pas de peine à reconnaître qu'il y avait là autre chose qu'un feu de paille; que les Belges, dont il connaissait d'ailleurs les griefs très légitimes, étaient résolus à conquérir leur indépendance, en un mot que la séparation à bref délai s'imposerait.

Cette conclusion de l'attaché d'ambassade, fort déplaisante aux ministres, fut d'abord assez mal accueillie. Mais les rapports de Bulwer étaient si décisifs, ses prévisions se trouvèrent si vite, si pleinement justifiées, qu'il devint difficile de ne pas se rendre à l'évidence.

C'était, de fait, une insigne folie d'avoir voulu réunir, rattacher l'un à l'autre deux peuples si différents de langue, de religion, d'habitudes, n'ayant

entre eux aucun intérêt commun. Il n'en est pas moins vrai que, cette folie, l'Europe de la Sainte-Alliance se refusait encore à en convenir, se montrait unanime à désirer, à réclamer le maintien de la pitoyable combinaison de 1814. L'Angleterre au contraire, du jour où elle fut forcée de s'avouer à elle-même qu'elle avait fait fausse route, comprit du même coup que le meilleur, le seul moyen d'arranger les choses, serait de se rapprocher de la France, de se concerter avec elle, afin de forcer la main à l'Europe.

Sous peine de nous montrer souverainement injustes, il faut reconnaître que l'Angleterre a donné là un rare exemple de sagesse politique, en même temps qu'elle nous prouvait un très sincère désir d'entente.

Je suis loin de prétendre que ce désir d'entente ait été absolument désintéressé. Il serait par trop naïf de le croire. L'Angleterre a très bien vu, sans doute, qu'en s'obstinant à maintenir *l'amalgame* absurde des deux pays, elle risquerait de pousser les Belges à bout, de les jeter dans les bras de la France, quand il ne leur resterait plus d'autre moyen d'échapper à la domination hollandaise. Qu'un ministère anglais ait voulu conjurer un tel péril, rien de plus naturel. Qu'il ait cherché à le conjurer sans recourir à la terrible nécessité d'une guerre européenne, nous aurions en vérité mauvaise grâce à ne pas lui en savoir quelque gré.

C'était beaucoup, en effet, que, renonçant à toute idée de coalition nouvelle, l'Angleterre consentît à

défaire de ses propres mains son œuvre de rancune et de haine, qu'elle nous conviât à chercher avec elle, avec l'Europe, une solution amiable, raisonnable, donnant satisfaction aux vœux légitimes de la Belgique, sans compromettre, si possible, les intérêts européens, l'équilibre européen. De là l'idée de la conférence de Londres.

***

On peut se demander, à la rigueur, de quel droit l'Europe entendait régler à sa guise le différend belge-batave. Les Belges, dans leur impatience, l'ont plus d'une fois demandé durant les longues, les interminables discussions de la Conférence. En fait, ils eurent tort de se plaindre; car si l'Europe les avait laissés seuls en face de la Hollande, il est certain qu'ils eussent été bel et bien écrasés. La courte campagne d'août 1831 ne saurait laisser de doute à cet égard.

Au point de vue même du droit strict, international, si difficile parfois à préciser, à délimiter, il semble assez naturel que l'Europe, ayant créé le royaume des Pays-Bas, se soit intéressée à sa chute ou à sa conservation, qu'elle ait tenu à intervenir en la circonstance, surtout quand le roi de Hollande réclamait cette intervention.

Est-on fondé d'ailleurs à prétendre que l'Europe commettait à nouveau le même abus de pouvoir dont elle s'était rendue coupable quinze ans plus tôt? Est-

il permis de comparer 1830 à 1815, la Conférence de Londres au Congrès de Vienne? Le Congrès de 1814-1815, c'est la négation complète, éhontée, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de leur destinée. La Conférence de Londres, si elle n'est pas encore, il s'en faut, la reconnaissance officielle de ce droit, est au moins l'aveu implicite de la maladresse, de la faute commise, pour n'en avoir voulu tenir aucun compte. D'où, par suite, engagement moral de réparer cette maladresse et cette faute.

Telle était bien au fond, plus ou moins nettement formulée, l'idée du ministère anglais. Une telle idée n'avait chance de triompher, de s'imposer à la Sainte-Alliance, que par l'entente complète, parfaite, des deux grandes puissances occidentales. Et, dût cette entente entraîner notre renonciation expresse à tout espoir, d'ailleurs fort chimérique, d'une annexion belge, qu'on ne se hâte pas de conclure, que nous faisions là un marché de dupes ! Nous devions y gagner plus et mieux qu'une large satisfaction d'amour-propre, l'absolue sécurité de notre frontière du Nord.

L'accord anglo-français, en effet, conduisait fatalement à l'indépendance, à la neutralisation de la Belgique, par la dislocation du royaume des Pays-Bas. Et cette dislocation, opérée à notre demande, consentie ou subie par l'Europe, qu'était-ce autre chose en somme, sinon une précieuse garantie pour nous, en même temps qu'une véritable amende honorable de l'Europe à la France? L'Angleterre, qui prenait l'initiative de cette amende honorable, l'Angleterre, qui nous aidait à placer à notre porte, au

lieu d'un royaume malveillant, hostile, un état ami, neutralisé, avait peut-être quelque droit de réclamer, en vue d'une pareille œuvre, notre concours le plus désintéressé, le plus loyal. M. de Talleyrand n'hésita pas à le promettre.

Avant de quitter Paris pour aller prendre possession de son poste à Londres, M. de Talleyrand n'avait pas manqué d'aviser de son départ prochain le duc de Wellington et L. Aberdeen, avec lesquels il avait entretenu, en 1814 et 1815, d'intimes relations.

Ce dernier s'empressa de lui répondre qu'il serait le très bien venu en Angleterre, « d'autant plus, ajoutait-il, que j'espère ne pas me tromper en regardant l'affermissement d'une bonne intelligence entre les deux pays, comme le but principal de votre mission ».

Malgré les justes préoccupations que lui causaient les affaires belges, Talleyrand partit donc, le 22 septembre, très convaincu au fond qu'il lui serait facile de s'entendre avec le cabinet anglais.

L'accueil qu'il rencontra, en débarquant à Douvres, le 24 au soir, le rassura tout à fait. Le canon de la place salua son arrivée, comme celle d'un souverain; et le capitaine Ch. Wellesley, fils du duc de Wellington, vint le prévenir qu'il avait ordre de lui donner une garde d'honneur. En même temps qu'il recevait ces hommages officiels, inusités, une foule immense, massée sur le rivage, accueillait le représentant de la France des mêmes acclamations, des mêmes « démonstrations de tous genres », prodiguées naguère au général Baudrand.

L'enthousiasme de la première heure n'avait en rien

faibli. L'Anglais, que nous nous représentons volontiers si flegmatique, si froid, a, lui aussi, ses emballements, et des emballements qui durent. Notre ambassadeur devait en avoir plus d'une preuve, durant les premiers mois de son séjour en Angleterre. Deux jours après son arrivée à Londres, le 27 septembre, une grande réunion populaire eut lieu sur la place de Kennington Common, à deux milles de la capitale. Les orateurs « montés dans une voiture découverte que l'on avait ornée, pour cette occasion, de tentures et de drapeaux tricolores, s'avancèrent au milieu des assistants. L'un d'eux, M. Hunt, prit le premier la parole... Il exposa que le but de cette réunion était de voter une adresse au peuple parisien pour sa conduite héroïque dans les trois mémorables journées de la Révolution; et ses éloges multipliés, exprimés d'une manière vive et généreuse, reçurent l'assentiment général, qui se manifesta par des bravos répétés ».

Cinq semaines plus tard, le 2 novembre, Talleyrand voyait encore sa voiture accueillie dans les rues de Londres par des vivats, des hourras. On criait: *Vive Talleyrand! Louis-Philippe for ever!* — Quand la duchesse de Dino revint ce jour-là de la séance d'ouverture du Parlement avec ses gens portant la cocarde tricolore, elle eut, elle aussi, son ovation. Et l'ovation s'adressait moins à la nièce de l'ambassadeur, moins à son titre qu'à sa qualité de *Française*. Le peuple se la montrait du doigt, en criant: *a french lady!*

Nos trois couleurs n'avaient en vérité guère moins de succès à Londres, qu'elles n'en ont aujourd'hui à

Saint-Pétersbourg. Si bizarre que cela puisse paraître, rien n'est pourtant plus exact.

Il est juste d'ajouter que les acclamations des bords de la Tamise trouvaient moins d'écho sur les bords de la Seine. Bon nombre, il est vrai, de nos publicistes, de nos hommes d'État, qui s'ingéniaient à comparer notre 1830 au 1688 anglais, se déclaraient volontiers anglomanes; le peuple restait plus fidèle aux souvenirs, aux rancunes de l'Empire. L'accord pouvait se faire entre les deux gouvernements, non entre les deux nations.

La situation vraiment privilégiée, faite à notre ambassadeur à son arrivée à Londres, devait lui rendre la tâche facile. Trop grand seigneur pour n'être pas quelque peu dédaigneux des sympathies, des acclamations populaires, il comprenait pourtant à merveille la force qu'elles lui donnaient, le parti qu'il en pouvait tirer.

Grâce du reste à ses relations personnelles, il était encore mieux vu des hautes classes que de la foule : « Il avait ici tout le monde à ses pieds; toute la noblesse d'Angleterre recherchait sa société avec ardeur. Les diplomates de tous pays pliaient devant lui ». Je sais que ces lignes, extraites du *Morning-Post*, datent de 1838, du lendemain de sa mort, et il faut se défier en général des articles nécrologiques. Je ne crois pourtant pas qu'il y ait là beaucoup d'exagération. Un seul fait, peu connu, prouvera le crédit extraordinaire dont il jouissait : Il avait demandé, presque exigé, que la duchesse de Dino, sa nièce, reçût le rang et les privilèges d'ambassadrice.

La cour très formaliste d'Angleterre, après un instant d'hésitation, y consentit ; et Charles Gréville, assez peu tendre à notre révolution, ne peut s'empêcher de constater, avec aigreur, que c'était là une faveur inouïe, tout à fait sans précédent.

***

Talleyrand se trouvait donc en excellente posture pour servir et sauvegarder, en toute occasion, les intérêts comme la dignité de notre gouvernement. Lors de sa première visite au duc de Wellington, le 27 septembre, notre ambassadeur avait rencontré chez le duc, aussi bien que chez lord Aberdeen, les dispositions les plus favorables :

« Cependant, écrit Talleyrand au comte Molé, comme dans le cours de la conversation il s'est servi du mot *malheureuse*, en parlant de la révolution amenée par les folles entreprises du dernier gouvernement, j'ai cru devoir relever cette expression, et dire que sans doute elle lui était inspirée par un sentiment de commisération bien naturel pour ceux que cette révolution avait précipités du trône ; mais qu'il devait être bien convaincu qu'elle n'était un malheur, ni pour la France, ni pour les autres États, avec lesquels nous désirons rester dans de bons rapports, dont nous ne nous écarterons jamais, si, comme nous avons le droit de l'exiger, la dignité de la France est constamment respectée. — Sur cette observation, faite un peu vivement, le duc a en quelque

sorte rétracté l'expression dont il s'était servi, en s'empressant de la renfermer dans le sens que je lui donnais ».

La leçon ne fut pas perdue. Afin que nul, du reste, ne fût tenté de récidiver, Talleyrand saisit la première occasion solennelle d'affirmer fièrement le droit nouveau qu'il représentait. Il n'était pas de plus sûr moyen de le faire respecter.

Le roi Guillaume IV étant revenu de Brighton à Londres, le 5 octobre, notre ambassadeur eut son audience particulière le lendemain. Après s'être félicité de l'heureuse fortune qui le ramenait en Angleterre, en un temps où les jalousies, les préjugés anciens avaient fait place aux sentiments d'estime et d'affection, il ajoutait : « *Des principes communs* resserrent encore plus étroitement les liens des deux pays. L'Angleterre, au dehors, répudie comme la France le principe de l'intervention dans les affaires extérieures de ses voisins ; et *l'ambassadeur d'une royauté votée unanimement par un grand peuple, se sent à l'aise sur une terre de liberté...* ».

Comme le ton de ce discours est différent du ton des *Lettres aux souverains!* Si différent que Louis-Philippe s'en émut. Il semble que le rappel de son origine révolutionnaire, que l'évocation des principes et du mot de *liberté*, l'aient mis mal à l'aise, qu'il en ait redouté l'effet au dehors. Aussi voudrait-il que le silence se fît sur l'audience du 6 octobre, sur le langage tenu par l'ambassadeur de France.

Talleyrand s'était abstenu d'en donner communication à la presse anglaise, désireux d'en laisser la

primeur au *Moniteur*. Louis-Philippe feignit de se méprendre sur les vrais motifs de cette discrétion, et voici la lettre que l'ambassadeur recevait, le 9 octobre, du comte Molé : « Sa Majesté vient de m'ordonner de vous écrire que, tout en approuvant pleinement votre discours, Elle ne juge pas utile qu'il soit publié, et que *vous aviez agi de la façon la plus conforme à ses intentions, en vous abstenant d'en donner connaissance, tant aux journaux qu'au public anglais* ».

Le *Moniteur* pourtant allait être obligé de s'exécuter. Le discours, par suite d'une indiscrétion sans doute calculée, ayant paru au *National*, le journal officiel ne pouvait plus l'ignorer, ni le taire. Il inséra donc, dans son numéro du 15 octobre, la prose de l'ambassadeur, mais comme on insère un article de gazette quelconque, sans grande importance, en ayant soin de la donner comme un *extrait du National*.

C'était en vérité se montrer trop timoré. En tenant à Guillaume IV un langage net et ferme, l'ambassadeur était mieux inspiré que son souverain. Il n'eut point à s'en repentir.

Le jour même de l'audience royale, L. Aberdeen, qui avait reçu, la nuit précédente, du roi des Pays-Bas, une demande formelle de secours, s'empressa d'assurer Talleyrand que le gouvernement anglais n'y répondrait « qu'après s'être entendu avec la France ». L'ambassadeur se croyait dès lors en droit d'affirmer à Paris que l'affaire était en bonne voie, et que l'on cherchait « avec bonne foi les moyens d'arriver à une solution ».

La bonne foi de L. Aberdeen n'était pas douteuse. Mais on comprend ses hésitations, ses répugnances à admettre du premier coup la nécessité de la séparation. Un instant, il s'était leurré de l'espoir qu'une vice-royauté du Prince d'Orange arrangerait les choses. Le Prince d'Orange, fils aîné du roi Guillaume I^er^, ne partageait ni l'impopularité de son père, ni celle de son frère, le Prince Frédéric. L'arrivée de ce dernier à Bruxelles, le 23 septembre, la lutte sanglante qui suivit, rompit les derniers liens avec la maison régnante, rendit toute transaction avec elle impossible. Le 4 octobre, le gouvernement provisoire, constitué en pleine lutte, décréta l'indépendance des provinces belges, sans se soucier ni des traités de 1815, ni de l'opinion de l'Europe.

L'Europe pourtant, nous l'avons vu, se croyait et s'était arrogé le droit de donner son opinion. Le gouvernement français eût voulu que la question se réglât à Paris. Il chargea M. de Talleyrand d'insister en ce sens. Mais, à défaut d'autres raisons, l'émeute en permanence encore dans les rues de la capitale ne permettait guère d'admettre, de discuter même une telle prétention. M. de Talleyrand s'en rendait compte. Il fut décidé, conformément d'ailleurs à l'idée émise dès le premier jour, que les conférences s'ouvriraient à Londres, sitôt qu'aurait eu lieu l'ouverture du Parlement.

Le 2 novembre, la session s'ouvrit. Ce n'était un mystère pour personne que le roi avait été fort affecté des événements récents. L'impatience était grande de savoir en quels termes il parlerait de la France,

comment surtout il jugerait les affaires de Belgique.

Courtois et presque aimable pour le nouveau souverain des Français, il affirma son intention d'entretenir avec lui « des rapports cordiaux ». En revanche, il se montra assez dur pour les Belges :

« J'ai vu, dit-il, avec un profond regret, l'état des affaires dans les Pays-Bas.

« Je déplore que l'administration éclairée du Roi n'ait pas garanti ses États de la révolte.

« Je m'efforce, de concert avec mes alliés, à chercher, pour rétablir la tranquillité, des moyens qui puissent être compatibles avec le bien-être et le bon gouvernement des Pays-Bas, et avec la sécurité future des autres États ».

Si la dernière phrase, vague, laissait la porte ouverte à toutes les interprétations, le regret exprimé dans la première, le blâme direct formulé dans la seconde, pouvaient faire supposer le secret désir, sinon de maintenir l'état de choses antérieur, du moins d'esquiver, aussi longtemps que possible, la seule solution radicale et logique.

Que ce fût là peut-être la pensée personnelle du Roi plus que la pensée même de L. Aberdeen, il est permis de le supposer. Le ministère n'en était pas moins solidaire et responsable. L'opposition, mécontente déjà du silence complet gardé sur la réforme parlementaire, s'éleva avec force contre le mot de *révoltés* appliqué aux Belges. Elle se plaignit, en outre, que le discours royal ne se fût pas expliqué, d'une façon plus nette, sur le principe de non-intervention.

Les explications embarrassées du ministère ne furent qu'à demi-rassurantes pour les partisans de l'indépendance belge; tout cela était de mauvais augure, au moment où devaient s'ouvrir les conférences

***

Réunis pour la première fois, le 4 novembre, chez L. Aberdeen, les plénipotentiaires des cinq grandes cours ne se trouvèrent d'accord que sur un point, la nécessité « d'obtenir des deux parties un armistice provisoire, jusqu'à la conclusion des délibérations des puissances ».

L'ambassadeur des Pays-Bas ayant adhéré à la proposition d'armistice, deux commissaires spéciaux partirent, le 5 novembre au soir, pour la porter à Bruxelles. De ces deux commissaires, l'un était anglais, M. Cartwright, l'autre français. M. Bresson. La proposition, en somme, était tout à l'avantage des Belges, et le choix des commissaires, du second surtout, ne pouvait que leur être agréable.

Toutefois, aux difficultés de toutes sortes que souleva ce premier projet d'accommodement, il fut aisé de prévoir combien serait longue, laborieuse, l'œuvre de la Conférence. Peut-être même eût-elle abouti à un véritable avortement, sans la crise ministérielle du 16 novembre, qui remplaça le cabinet Wellington-Aberdeen par le cabinet Grey-Palmerston.

Il semble que Talleyrand n'ait pas vu tout d'abord ce changement sans quelque appréhension. Ses rela-

tions de vieille date, ses rapports d'intimité avec les ministres tombés devaient lui rendre suspects leurs successeurs. Mais, il était trop intelligent pour ne pas comprendre vite combien l'avénement des whighs au pouvoir serait en réalité avantageux à la cause belge, par suite aux intérêts français.

C'est L. Grey, le chef du cabinet nouveau, qui avait protesté avec le plus d'énergie contre le discours royal du 2 novembre. En se refusant à voir dans les Belges des *révoltés*. des *rebelles*, il venait de proclamer en quelque sorte leur droit à l'indépendance. Il se trouvait donc engagé d'honneur à faire accepter, reconnaître de l'Europe, cette indépendance de la Belgique, si ardemment souhaitée par la France.

Il est vrai que, dans le ministère Grey, figurait, comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères, L. Palmerston ; et il est admis chez nous, sans conteste, que Palmerston a eu. toute sa vie, une idée fixe, la haine de la France. Je crois que c'est là, au moins pour l'époque qui nous occupe, une complète erreur. Peut-être y aurait-il quelque intérêt à essayer de mieux connaître l'homme qui pendant trente-cinq ans. de 1830 à 1865, a joué, dans l'histoire des relations anglo-françaises. un rôle si considérable.

H John Temple, vicomte Palmerston, entra de bonne heure dans la vie publique. A vingt-trois ans, en 1807, il était lord de l'Amirauté, deux ans plus tard secrétaire d'État à la guerre, poste qu'il occupa de 1809 à 1828. Excellente préparation aux Affaires étrangères, qu'il devait diriger si longtemps.

Quand il en prit la direction, en novembre 1830,

il avait alors quarante-six ans. Il était en pleine maturité d'âge et de talent. Au témoignage de sir H. Bulwer qui l'a beaucoup connu et aimé, l'élégance de ses manières semblait dénoncer au premier abord « un homme de salon, plus qu'un politicien ». Talleyrand ne l'en tenait pas moins « pour l'un des plus habiles, si ce n'est le plus habile homme d'affaires ». qu'il eût jamais rencontré dans sa carrière : « Il a toutes les aptitudes et toutes les capacités qui doivent contribuer à composer un tel homme en Angleterre, une instruction étendue et variée, une activité infatigable, une santé de fer, des ressources inépuisables dans l'esprit, une grande facilité d'élocution.. ; mais un trait de son caractère dépare tous ces avantages, et l'empêche, à mon sens, d'être compté comme un véritable homme d'État : il est passionné dans les affaires publiques, au point de sacrifier les plus grands intérêts à ses ressentiments ».

Au moment où Talleyrand écrivait ces lignes, il était depuis longtemps brouillé avec L. Palmerston. Il serait donc, à la rigueur, permis de soupçonner, au moins dans le trait final, quelque exagération. Je crois pourtant le portrait ressemblant, foncièrement vrai.

Sous ses dehors élégants de parfait gentleman, Palmerston était, en effet, un passionné, d'esprit très sarcastique, parfois même brutal. Or, la brutalité ne va guère sans une certaine franchise. Assez fin sans doute pour se trouver à l'aise au milieu des roueries diplomatiques les plus compliquées, il n'était pourtant pas homme à s'y complaire. Sa façon

d'aborder, de poser les questions, très claire, nette, tranchante au besoin, indiquait plutôt le goût des solutions rapides, franches, l'habitude d'aller vite et droit à son but. Malheur à qui s'efforçait de biaiser, de ruser avec lui. Il traitait alors ses collègues en diplomatie, comme ses adversaires au Parlement, par l'ironie et le sarcasme, comme s'il eût été plus jaloux de les blesser, de les froisser, que de les séduire ou de les convaincre.

De là parfois des incartades, qu'un véritable *homme d'État* ne se permet pas d'ordinaire. Ayant à envoyer par exemple un ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il s'arrêtera au choix qu'il sait devoir être le plus désagréable à la cour de Russie. Et quand celle-ci se plaindra, alléguant les justes griefs qu'elle croit avoir contre l'ambassadeur désigné, il répondra, à peu près en propres termes, au grand scandale de Talleyrand, que ces griefs, étant la preuve des bons offices rendus à l'Angleterre, ont été la raison déterminante de son choix.

J'ai tenu à citer ce fait, parce qu'il prouve que Palmerston n'a pas réservé pour nous seuls sa mauvaise humeur, qu'il n'a pas honoré la France d'une haine spéciale, toute particulière, comme il nous plaît de le supposer.

La vérité, au contraire, est que, de 1830 au moins jusqu'en 1834, il a témoigné le très sincère désir de se rapprocher de nous, de s'entendre avec nous, non par sympathie pour la France, mais par haine de la Sainte-Alliance, par haine surtout de M. de Metternich, qui a été de tout temps *sa bête noire*.

Malgré les premières préventions, assez naturelles, de Talleyrand, l'avénement du ministère whig ne pouvait donc que fortifier l'entente anglo-française, en hâtant la solution des affaires belges dans le sens désiré, réclamé par la France.

Lorsque le cabinet, définitivement constitué le 19 novembre, se présenta, le 22, devant les Chambres, L. Grey insista sur l'accord des deux gouvernements, « qu'il se plaisait, dit-il, à regarder comme fondé sur les mêmes principes ». C'est la pensée même que Talleyrand avait exprimée, presque dans les mêmes termes, en son discours du 6 octobre. Aussi, après avoir mentionné la *vive impression* produite par ce discours, a-t-il soin d'ajouter que nos rapports avec l'Angleterre étaient désormais *établis sur une base solide:* « c'était un point essentiel, il fallait en tirer parti ».

Il faut lui rendre cette justice qu'il n'y épargna pas sa peine: « L'ambassadeur de France à Londres, écrit d'Aglié, le ministre sarde, seconde à merveille la disposition du nouveau cabinet anglais à se rapprocher et à s'entendre avec le gouvernement français. Cet ambassadeur étonne par son activité, la présence et la clarté de son esprit, à un âge si avancé ».

N'oublions pas, en effet, que Talleyrand avait alors soixante-seize ans. Dès le 2 décembre, il annonçait à Paris que L. Ponsonby, le nouveau commissaire de la Conférence à Bruxelles, en remplacement de M. Cartwright, venait de quitter Londres, « chargé de renouveler les assurances *de la non-intervention* », et, nouvelle autrement importante, « que l'Angleterre était décidée *sur l'indépendance de la Belgique* ».

Le protocole du 20 décembre trancha définitivement la question, sauf arrangements ultérieurs à prendre pour concilier cette indépendance belge « avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances, et avec la conservation de l'équilibre européen ».

Le grand pas était franchi, non sans peine. L'une des séances s'était prolongée pendant plus de sept heures: « Vous ne vous étonnerez pas d'aussi longues discussions, quand vous saurez que le plénipotentiaire anglais et moi étions seuls décidés sur la question de l'indépendance de la Belgique, et qu'il fallait amener les quatre autres plénipotentiaires à partager notre opinion ».

Il est certain que sans le concours actif, énergique, de Palmerston, Talleyrand ne fût jamais arrivé seul à un pareil résultat.

Il fut complété bientôt, de la façon la plus heureuse, par le protocole du 20 janvier, qui reconnaissait en principe « la neutralité de la Belgique ».

Ici encore, il avait fallu batailler ferme : « Je n'ai pas besoin de vous dire que la lutte a été longue et difficile. L'importance de cette résolution était bien sentie par tous les membres de la Conférence, ce qui fait que notre séance a duré huit heures et demie. La neutralité reconnue de la Belgique place ce pays dans la même position que la Suisse, et renverse par conséquent le système politique adopté en 1815 par les puissances, et qui avait été élevé en haine de la France. Les treize forteresses de la Belgique, à l'aide desquelles on menaçait sans cesse notre frontière

du Nord, tombent pour ainsi dire à la suite de cette résolution, et nous sommes désormais dégagés d'entraves importunes ».

Talleyrand n'exagérait rien. Le protocole du 20 janvier 1831, complément du protocole du 20 décembre 1830, était une véritable victoire pour la France. Et cette victoire sur la Sainte-Alliance, nous la devions à l'intervention décisive du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Angleterre. Notre ambassadeur n'hésite pas à le reconnaître: « J'ai été, écrit-il le 21 janvier, fort secondé par L. Palmerston, dans lequel je trouve toujours de la droiture et des dispositions pacifiques très réelles ». A plus d'une reprise, il lui a rendu le même témoignage : « Nous marchâmes parfaitement d'accord pendant les premiers mois de la Conférence, et c'est à cet accord que sont dus en partie les excellents résultats obtenus ».

***

Palmerston y avait en vérité d'autant plus de mérite qu'il n'était qu'à demi rassuré sur l'absolu désintéressement de la France. Il faut même convenir qu'il avait de fortes raisons de se défier de notre ministre des Affaires étrangères, le général comte Sébastiani.

Sa correspondance de janvier 1829 contient une lettre des plus piquantes, qui nous aidera plus d'une fois par la suite à comprendre ses inquiétudes, ses

trop justes défiances. Il utilisait à cette époque, en voyageant sur le continent, les loisirs forcés que lui laissait la politique. Le 22 janvier, il dînait à Paris, chez le comte de Flahaut, où il rencontra Sébastiani et Talleyrand.

Ce dernier, qui parut à Palmerston un peu affaissé, ne disait mot. L'autre, en revanche, parlait beaucoup « à haute voix, d'un ton déclamatoire, en homme d'importance, enchanté, infatué de lui-même, *a self sufficient, consequential coxcomb* ». Après quelques théories, déjà passablement risquées, sur l'utilité des grandes capitales, sur les voies et moyens d'agrandir Paris, il se mit à remanier la carte de l'Europe, avec une *maëstria* que le convive anglais semble avoir trouvée très divertissante :

« Après dîner, il me fit l'honneur de me dire, *avec franchise,* (les deux mots en français dans le texte) combien il était vraiment pitoyable de voir les partis et le gouvernement anglais se rendre si peu compte des vrais principes qui devraient diriger leurs rapports avec la France. Il est essentiel, indispensable que la France reprenne sa frontière du Rhin. Landau et Sarrelouis lui sont particulièrement nécessaires. Aussi longtemps que la politique anglaise s'opposera à cette revendication, toute alliance cordiale restera impossible entre les deux pays. Et la France, dont le réel intérêt serait l'union avec l'Angleterre, sera forcée de s'unir avec la Russie, la Prusse, ou toute autre puissance qui voudra l'aider dans l'accomplissement de ses projets ».

Comme Sébastiani vit sans doute que cette allusion

à une alliance prussienne, en vue de nous rendre la ligne du Rhin, causait quelque étonnement à son interlocuteur, il reprit: « Il est vrai que la Prusse, au premier abord, peut paraître intéressée à contrecarrer nos desseins de ce côté, mais on l'allèchera avec quelque tranche d'Autriche, de Saxe ou de Hanovre! »

Palmerston se garda de discuter des théories énoncées de façon si triomphante. Il se contenta d'émettre, avec une douce ironie, certains doutes sur la chance de voir jamais « les partis et le peuple anglais assez éclairés pour envisager les choses à ce point de vue, et comprendre la nécessité de tels arrangements ».

A coup sûr, Palmerston ne se doutait guère alors qu'il aurait à discuter un jour, avec ce *consequential coxcomb*, les questions de politique internationale. Par une coïncidence bizarre, une ordonnance royale du 17 novembre 1830 confiait à Sébastiani le portefeuille des Affaires étrangères, presque à la même heure où Palmerston recueillait, de son côté, la succession de L. Aberdeen. Il est impossible qu'il ne se soit pas rappelé alors l'étrange conversation du 22 janvier 1829.

Bien que rassuré désormais du côté de la Prusse, surtout du côté de la Russie, il dut être tenté de prendre un peu plus au sérieux les rêves d'ambition dont il avait reçu, en souriant, la naïve confidence.

Comment donc nous a-t-il aidés avec tant de complaisance, d'empressement, à démolir l'œuvre néfaste de 1815, au risque de surexciter encore ces rêves

ambitieux? Il faut qu'il ait eu grand désir de se rapprocher de la France, et grande confiance en Talleyrand. Il faut que celui-ci l'ait vite convaincu que Sébastiani ne comptait pas, qu'aucun ministre d'ailleurs des Affaires étrangères ne compterait, sous Louis-Philippe; que lui, Talleyrand, connaissait la pensée, la volonté royale, savait le roi très décidé, très résolu à n'attendre de la révolution belge aucun agrandissement pour la France, aucun avantage ou profit personnel quelconque. C'était là, en effet, la condition expresse, *sine qua non*, du concours anglais promis et prêté.

Talleyrand comme Palmerston ne se faisaient-ils pas illusion? A supposer que Sébastiani se résignât, jusqu'au bout, au rôle insignifiant que lui réservait la jalousie du roi, était-il certain que Louis-Philippe, malgré son ardent amour de la paix, ne se laisserait pas entraîner, séduire par les événements? L'organisation définitive du nouveau royaume allait permettre d'en faire l'épreuve. Le choix surtout du souverain belge devait être la pierre de touche de l'entente anglo-française.

DE L'UTILITÉ

DES LETTRES CLASSIQUES

DANS LES DÉMOCRATIES

Par M. J. MARIE,

Membre titulaire.

I.

Un homme d'esprit a écrit qu'il en est des programmes d'études comme des impôts : les plus vieux sont les meilleurs. Pourtant jamais, ce semble, on n'a plus qu'aujourd'hui cherché à remanier à la fois études et impôts ; on dirait même qu'une sorte de fièvre — ou de manie — de destruction sévit à cet égard sur nous. De l'impôt global, progressif ou dégressif, je n'ai rien à dire ici ; mais, la culture des lettres latines convient-elle à une démocratie comme est aujourd'hui la France ? cette question est bien du ressort de notre Compagnie et, bien que traitée déjà brillamment et à presque tous les points de vue, elle ne vous paraîtra, sans doute, ni tout à

fait inutile, ni entièrement épuisée. L'éducation ancienne a fait son temps, si j'en crois M. Jules Lemaître et ses amis, qui, toutefois, en prose très classique, répètent à peu près ce que disait Ronsard :

Le langage des Grecs ne vaut pas davantage
Que celui des Français ; le mot ne sert de rien.
La science fait tout, qui se dit aussi bien
En français qu'en latin, notre langue commune,
Les mots sont différents ; mais la chose est toute une.

Les études littéraires seraient, en effet, tout au plus un passe-temps agréable, fort inutile dans une société que le souci des réalités pratiques intéresse et aiguillonne avant tout. Apprendre du latin, mais à quoi cela nous servira-t-il pour coloniser le Soudan ou le Dahomey ? Étudiez plutôt la géographie et laissez-moi Virgile et Pindare, pour savoir comment on pourrait mieux exploiter les mines d'Alaskara ou les rizières d'Indo-Chine. Développer l'industrie, multiplier les téléphones, trouver le moyen que les automobiles écrasent moins de passants et ne nous gênent plus de leur bruit et de leur odeur, voilà qui est bien ! Comme une bonne instruction primaire suffit à réaliser ces divers progrès, il est temps de débarrasser enfin le cerveau des jeunes gens d'études, qu'ils font en maugréant, piteusement et sans réel profit. Tel est le mot d'ordre des novateurs actuels. Ils ont des ancêtres, d'ailleurs, de l'esprit et du succès.

Pourtant les lettres anciennes ne forment pas seu-

lement le goût : elles donnent encore à l'intelligence sa direction, à la vie individuelle force et lumière. Voilà, du moins, ce qu'on a cru longtemps. En elles, on ne le conteste guère, les nations ont un patrimoine, que le temps n'entame point et dont le pur éclat fait pâlir la gloire même des armes.

Un Platon, en effet, un Virgile, une Sévigné, un Montesquieu ont jeté sur leur pays au moins autant d'illustration que les premiers d'entre les hommes de guerre. Et puis, en se transmettant la chanson, dont la mélodie délicieuse endort nos douleurs, l'artiste et le poète ne font-ils pas, en réalité, œuvre sociale ? On veut bien le reconnaître encore. Mais qu'est-ce que cela, dit-on, auprès de cette loi inexorable de la lutte et de la concurrence universelles qui vous forcent à vous spécialiser ?

La spécialisation et les spécialités font donc fureur dans tous les genres. Sous prétexte qu'on ne peut bien savoir qu'un petit nombre de choses, on veut que, de très bonne heure, chacun se spécialise. A celui-ci, la politique, à celui-là les arts ; l'un sera navigateur, un autre ingénieur, un autre industriel. Vite, qu'on apprenne à chacun ce qui doit directement lui servir. Faire autrement, c'est perdre un temps précieux ; est-ce qu'on a besoin d'avoir traduit Démosthènes pour construire un canal ou un pont ? L'histoire n'est d'aucun secours à l'usinier qui lutte contre l'étranger, et ce n'est vraiment pas la peine de faire admirer, de force la *Milonienne* ou les *Oraisons funèbres* à qui veut tenter fortune au Congo. Une éducation rationnelle doit armer chacun d'un

outillage approprié ; le reste n'est, en définitive, que pure bagatelle.

C'est ce qu'on a tenté sous vingt formes diverses depuis trente ans : enseignement spécial, enseignement moderne, substitution des langues vivantes aux langues anciennes. Les études classiques en ont été affaiblies : on ne voit pas bien ce que l'influence matérielle, intérieure ou extérieure, du pays y a gagné. Il paraît bien, au contraire, que pour faire un mécanicien habile et un agriculteur avisé, il ne suffit pas absolument de saturer de mathématiques ou de chimie des intelligences de vingt ans. On aura beau faire, chacun sent, en y réfléchissant, que, pour soutenir un homme dans la lutte, il faut plus que des connaissances techniques, et si tant vaut l'homme tant vaut la terre, l'expérience universelle démontre que les aptitudes spéciales les plus développées demeurent stériles, en définitive, si l'ouvrier vaut moins que l'outil mis en sa main.

« Tous ceux, dit M. Alfred Fouillée, qui s'occupent d'enseignement, déplorent le rétrécissement de l'intelligence, l'espèce d'égoïsme intellectuel et d'individualisme moral produit par l'envahissement des spécialités. Ceux qui n'ont point fait d'études philosophiques dédaignent les idées générales, les principes. En réalité, ils acceptent parmi les idées courantes, celles qui répondent le mieux à leurs préjugés individuels, et ils les érigent en principes. De là, une sorte d'anarchie théorique, qui se traduit inévitablement en anarchie morale, avant-goût de l'anarchie sociale. »

On ne saurait mieux dire et il ne faut pas chercher ailleurs le secret de cette crédulité étrange, qui se rencontre parfois mêlée à une ignorance ou à un scepticisme non moins inexplicables. Dans ce chaos, soi-disant scientifique, où l'esprit n'a ni flambeau ni boussole, il n'est guère surprenant, en effet, qu'il trébuche, s'agite et retombe sur lui-même, comme épuisé par des efforts vains. C'est que posséder nombre de connaissances plus ou moins démontrées, ce n'est pas toujours savoir : souvent même, ce n'est pas être capable d'apprendre et de connaître.

A l'école de Droit, on en fait chaque jour l'expérience.

Voyez, en effet, ceux qu'on appelle les *Capacitaires :* ils se préparent à des fonctions d'un ordre surtout pratique ; on ne leur demande donc que des connaissances de même ordre. Or, comme presque tous ces jeunes gens n'ont point fait d'études libérales, il arrive que les notions fondamentales d'obligation, et de contrat, restent, presque pour tous, ou confuses ou ignorées. A la rigueur, ils reproduisent, le jour de l'examen venu, un texte exact de procédure : mais ne leur demandez pas de raisonner ce qu'ils répètent après l'avoir appris. Quel qu'ait été le talent du maître, quelque méthode qu'il ait employée, les idées premières échappent à leurs intelligences insuffisamment disciplinées. Ils ressemblent à ces terres molles et saturées de matières étrangères; le grain de froment y pourrit, au lieu d'y germer comme il le fait dans nos plaines baignées d'air et de soleil.

Or, ce que l'école de Droit démontre est facile à

reconnaître ailleurs, à l'armée, dans l'industrie, partout en un mot. Est-ce qu'en effet partout on ne reconnaît pas, du premier coup, à son langage, à son maintien, aux moindres riens, l'homme à l'intelligence cultivée, *liberalibus artibus mens dedita,* comme disait Cicéron, *l'honnête homme,* comme on disait au XVII^e^ siècle?

Or, est-ce que cet homme-là n'est pas une force, un capital, qu'une démocratie ne peut dédaigner? Et comme cet homme ne s'est jamais formé qu'à l'école des maîtres de la pensée humaine, la démonstration pourrait sembler parfaite déjà : les belles-lettres enrichissent et fortifient les démocraties. Mais il faut aller plus avant et, du même point de vue encore, rechercher comment le domaine intellectuel et la vigueur morale d'une démocratie ne peuvent que gagner au commerce des lettres classiques.

La richesse métallique, la puissance militaire même ne sont pas tout pour un peuple. On a vu des nations, je ne dis pas qu'on en voit encore aujourd'hui, qui avec tout cela ont fait assez piteuse figure, gagné des provinces, peut-être, mais compromis ou perdu leur honneur. Il est un patrimoine plus noble, que les générations, depuis le lever de l'histoire, se plaisent à accroître, chacun selon son génie propre. Pour la Grèce, ce furent l'art et la beauté ; pour Rome, la justice et le droit. Héritière de l'une et de l'autre, la France des trois derniers siècles les a imitées et dépassées quelquefois. D'Aristophane à Polybe, de Platon à Bossuet, de Tacite à Pascal, de Cicéron à Voltaire, tous, partisans ou adversaires de

la démocratie, nous avons reçu et nous nous remettons cet ensemble d'idées premières qui sont le lien commun des âmes, et auxquelles le bon sens de la France semblait avoir donné une expression définitive dans la clarté et la mesure.

Or un bien ne se conserve pas autrement qu'il ne s'acquiert. Si donc la démocratie moderne entendait répudier cet héritage, fruit des mêmes épargnes accumulées durant des siècles, si elle se désintéressait du culte des lettres, pour ne tenir compte que de ses machines, de son or et de ses inventions, j'oserais lui prédire une banqueroute inévitable, en dépit de sa prospérité éblouissante. Elle ne ferait que reproduire un phénomène dix fois démontré par l'histoire du Bas-Empire et des Républiques d'Italie.

Au surplus, les grands pays qui nous avoisinent, on l'a trop peu remarqué, peut-être, n'ont garde de tenter une si hasardeuse expérience. Les vieilles méthodes d'enseignement y sont toujours en honneur, et les lettres anciennes, la base de l'éducation nationale. Ne sait-on pas que les éditions de Leipzig ont, peu à peu, détrôné presque toutes les nôtres, dans les deux mondes? que maintenant, comme au temps de la jeunesse de M Gladstone, on apprend le latin à Oxford, aussi bien que dans les gymnases allemands et à Upsal. Il n'est pas jusqu'à la gymnastique qui ne s'y fasse à la manière des anciens, *exercitationes faciles et breves, quæ corpus sine modo laxent et tempori parcant,* (ceci est de Sénèque) et non à la mode française, qui, par une réaction dont nous sommes coutumiers, est en train de donner aux

sports, si longtemps dédaignés, une importance excessive.

Or, on comprendrait que l'Angleterre et les pays du même genre fissent à la rigueur assez peu de cas de la haute culture intellectuelle. Ils ont, pour assurer leur éclat et leur durée, une aristocratie terrienne puissante et des institutions d'une immobilité qui défie le temps. Dans une démocratie rien de pareil : les individus sans doute y peuvent prétendre à tout, mais ils y sont isolés ; les pouvoirs sont électifs et les changements brusques, comme le vent d'automne.

Si donc la démocratie suspecte le culte désintéressé des belles-lettres, quels penseurs aurait-elle à montrer ? Conservera-t-elle même le noble souci et le labeur austère de la pensée ? Et pourtant, quand la base s'élargit, il faut que le sommet s'élève. Et lorsque l'or, l'intrigue et la spéculation augmentent, chaque jour, leur puissance, il faut qu'ils trouvent un contrepoids dans la fierté solitaire de l'écrivain, dont l'ironie dédaigneuse nous venge des agioteurs et des quémandeurs vulgaires.

Autrement, ce qu'on peut appeler le crédit intellectuel du pays décline, sa langue s'appauvrit des emprunts mêmes qu'elle fait à cette sorte d'idiome international, qui méconnaît la tradition antique et fausse le génie particulier de chaque pays.

N'est-ce pas là ce dont nous sommes menacés, en France, où notre langue, si limpide et si probe, commence à trop admettre ces formes étrangères, obscures seulement, alors qu'elles semblent profondes et originales ? Notre langue pourra, sans doute,

résister longtemps; mais qui ne voit pourtant combien elle a peu gagné à cette invasion étrangère? Où sont, en effet, aux derniers jours de ce siècle qui va finir, les œuvres de nos plus hardis et de nos plus fins novateurs, qui puissent être mises en parallèle avec celles de Châteaubriand, de Cousin, d'Augustin Thierry, ou seulement de ces ciseleurs incomparables qui s'appelèrent Mérimée et Renan? Je le veux, notre langue est devenue encore plus alerte; mais par quoi a-t-elle remplacé le nerf et l'harmonie qu'elle tient des lettres latines? Et ne trouvons-nous pas déjà chez ceux mêmes qui mènent la marche en avant, des alternatives de découragement et de faiblesse assez mal dissimulées? Témoignage manifeste de l'impuissance de réformes radicales, que le talent tout seul n'a jamais fait aboutir, comme si les audaces de l'écrivain avaient pour premier châtiment la lassitude et le scepticisme, qui le diminuent en le trahissant.

Si, du domaine de la pensée, je passe à cet autre ensemble de règles et d'idées, qui constituent le patrimoine moral d'une nation, je trouve que le culte de l'antiquité classique est nécessaire surtout aux démocraties modernes.

Comment, en effet, une démocratie répudierait-elle des maîtres comme Horace, le plus voltairien des Romains, comme Plutarque, le plus séduisant interprète de la morale purement humaine, comme Tacite, dans lequel de tout temps peuples et individus ont appris les rudiments de la liberté?

Que Pascal et Bossuet puissent être soupçonnés

de conduire à l'intolérance et à l'absolutisme, on le comprend ; mais Cicéron et Tite-Live peuvent-ils être accusés de fanatisme ? Et n'est-ce pas le divin Platon qui a marqué, dans un langage immortel, les règles de la philosophie la plus sévère et la plus douce qui fut jamais ? Notre Montaigne n'a eu garde de renier de tels maîtres et, depuis la Renaissance, il n'est pas une œuvre ni une institution durables qui ne se soient, en France, inspirées de cette vertu, qui ne va point à l'héroïsme, il est vrai, mais qui, du moins, perpétue le sentiment de l'honneur.

En fait d'épicuréisme, délicat et raffiné, les anciens sont encore nos maîtres ; lisez plutôt Catulle et tant d'autres ; maîtres que je ne propose certes pas à une admiration sans réserve ; mais leur épicuréisme n'est pas exempt d'un certain mépris de la mort et de je ne sais quelle grandeur qui en fait oublier parfois le grossier sensualisme. Et s'il faut, au contraire, élever les esprits au-dessus des vicissitudes et des revers de la fortune, si l'initiative individuelle doit être soutenue au milieu de rivalités sans trêve, entendez les stoïciens dire avec leur froid dédain :

Et honores et injuriæ vulgi in promiscuo habenda : nec his dolendum, nec illis gaudendum.

« Les faveurs et les injustices de la foule se valent : insensé qui se réjouit des unes et s'afflige des autres. » Voilà peut-être ce qu'il n'est pas inutile de rappeler aux hommes d'État du temps présent.

Écarter systématiquement ces leçons et ces spectacles des générations qui naissent, qui grandissent pour la vie publique, c'est donc priver le pays de

forces vives, qu'on ne dissipe jamais impunément. Et on se risquerait à le faire, au moment où, dans l'un et l'autre monde, les appétits vulgaires deviennent de plus en plus impérieux : où la virilité recule devant des arrangements et des capitulations équivoques ; où, plus que jamais, peut-être, il est besoin de soutenir de toute manière l'énergie du citoyen. Il y aurait là, ce me semble, plus qu'une chimère ; il y aurait presque un coup droit à l'avenir et au bon renom de la patrie.

Chose étonnante, la dernière levée de boucliers contre la vieille culture classique a coïncidé avec l'apparition, en Italie, d'une nouvelle revue, *Vox Urbis*, dont le programme, passablement fier, n'est autre que la restauration par la langue latine, dans le monde des esprits, de la célèbre *Pax romana*. Vraiment, ces descendants de Virgile et de César ont grand air à rappeler que leur langue a conquis et pacifié le monde autrefois : *Terram imposito jure edomuit, temperavit æquitate.* Ce qu'elle a fait, ajoutent-ils, elle peut le faire encore. Qu'adviendra-t-il de leur essai ? je l'ignore ; mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que toute atteinte portée à l'influence de l'enseignement classique, correspondra, chez nous, à un affaiblissement de la faculté de penser, à un triomphe de plus de l'égoïsme individuel. Que les méthodes et les programmes soient à modifier, c'est autre chose. Mais quand on veut tout remplacer par le billet de banque et mesurer au poids de son or la grandeur d'un peuple, on n'améliore pas ; on enrichit le pays pour un temps, peut-

être, mais, en définitive, qu'on l'ignore ou qu'on s'en joue, on aide à sa décadence.

Et c'est parce que les novateurs sont de la maison et qu'ils sont applaudis, qu'il m'a paru qu'on devait, ici même, protester contre leurs tentatives, leur esprit et leur succès. Notre compagnie fait ainsi acte de fidélité à ses propres traditions. C'est la destinée apparemment des quelques institutions fondamentales dont vit l'humanité, que d'être sans cesse attaquées, jamais détruites. Ainsi en est-il de la famille et de la propriété : la culture des lettres classiques, n'en doutons pas, aura le même sort puisqu'elle a le même honneur.

II.

A des besoins nouveaux il faut une éducation nouvelle : de là est né dans notre pays l'enseignement secondaire moderne. M. Duruy tenta de l'établir, il y a trente-cinq ans, sous le titre d'enseignement secondaire spécial. Ce dernier, malgré le talent hors de pair de son créateur, n'a point prospéré. Jusqu'à présent, le sort de l'enseignement moderne ne semble guère plus heureux. Patience, me dit l'un, cet enseignement est à son début. — S'il ne réussit guère, c'est qu'il n'est pas organisé, dit un autre. Cependant on réglemente, partout on enquête et l'on discute. Parfois le courant paraît irrésistible ; un autre jour, on constate qu'il y a 182.000 élèves de l'enseignement classique, contre 18,000 de l'enseignement moderne, dont 1,300 seulement reçoivent

une instruction commerciale et industrielle. De sorte qu'après maints tâtonnements, malgré la vogue qui, dans notre pays, s'attache aux nouveautés, malgré faveurs, bourses, équivalences, il faut bien convenir, en définitive, que la réussite n'apparaît encore que dans une perspective quelque peu lointaine et vaporeuse.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? L'enseignement moderne prendra-t-il racine dans notre vieux pays de France, comme on l'entend dire chaque jour de tous côtés? Peut-il répondre à ce qu'en attendent des esprits résolus et d'éminents penseurs? Est-il de taille à nous fournir des ingénieurs hardis, des colonisateurs, des hommes surtout? La raison et la justice commandent-elles qu'on l'assimile à l'enseignement traditionnel qui nous fut donné au collège? Je vous convie à examiner tout cela un instant, sans parti pris, avec le simple bon sens et cet esprit de critique qui consiste, non point à exalter ses amis et à se complaire dans son propre sentiment, mais à juger sainement ce qu'on n'aime pas.

Une des premières difficultés du problème vient de ce qu'on se fait, le plus souvent, une idée inexacte du rôle de l'enseignement secondaire et de ce qu'on en doit attendre pour la formation de l'intelligence.

On discerne généralement assez bien ce qu'est l'instruction primaire, son cadre et son objet. De même on se rend compte, plus ou moins aisément, de la carrière où se développe l'enseignement supérieur : on voit où l'un et l'autre enseignement aboutit, là, à faire un laboureur, un menuisier ou un petit

commerçant ; ici, un médecin ou bien un avocat. Mais l'enseignement du grec et du latin, où mène-t-il ? demande-t-on fréquemment. Voici un bachelier de dix-huit ans : de quoi est-il capable et que lui a servi d'étudier durant sept à huit ans Homère, Cicéron et Virgile ? Tout l'effort dépensé par lui et par ses maîtres semble stérile. Si notre jeune bachelier appartient à une famille riche, il n'y a que demi-mal. S'il est fils d'ouvrier, boursier de l'État ou du département, il est incapable de gagner sa vie. Votre enseignement libéral a préparé un déclassé et, en ouvrant, par votre bourse, à cet enfant de douze ans la porte du lycée ou du collège, au lieu de lui faire apprendre le commerce ou bien un art mécanique, vous avez rendu à lui-même et au pays un déplorable service ; car les 3 millions 300,000 francs consacrés aux bourses, en 1898, auraient pu trouver un meilleur emploi.

On croirait tout d'abord l'objection sans réponse, mais elle n'est que spécieuse. En effet, tout enseignement donné à l'école n'est en réalité qu'un moyen d'exercer l'intelligence et de la préparer aux applications pratiques qui doivent suivre et que l'école ne comporte pas. Toute intelligence d'homme a essentiellement besoin d'éducation ; or la théorie est la base nécessaire de toute éducation, quels qu'en soient la force et le degré ; de même qu'il faut ouvrir le sol, le labourer plus ou moins profondément, avant d'y jeter le grain d'où sortira la moisson.

A l'école primaire, on apprend à coudre aux jeunes filles et l'on fait bien ; mais est-ce qu'au sortir de

l'école la jeune fille, même munie du certificat ou du brevet, est capable de faire un vêtement à son père ou à son frère ? Non, à coup sûr, et un apprentissage plus ou moins long est nécessaire.

En est-il autrement du licencié ou du docteur en droit ? qui le voudrait prétendre ? et ne s'en est-il pas trouvé parmi nous qui, docteurs, et même lauréats du prix Demolombe, ont été fort embarrassés pour rédiger leurs premières conclusions et plus encore pour dicter une citation en justice de paix ?

La règle est la même partout : au sortir de l'école polytechnique, on va à l'école d'Application de Fontainebleau ou à l'école des Mines ; pour avoir un bon substitut, on commence par nommer le candidat juge suppléant, poste inamovible qui serait un non-sens à 25 ans, si ce n'était un noviciat et si ce noviciat n'était en toute carrière une épreuve inévitable.

La condition de l'enseignement secondaire n'a donc rien d'anormal à ce point de vue ; car cet enseignement, tel que plus de deux siècles l'ont fait en France et dans presque toute l'Europe, a pour unique objet la culture de l'esprit. Que les familles le recherchent pour garder dans la société le premier rang, ou, au contraire, ce qui est le cas le plus fréquent, qu'on le demande comme une préparation aux carrières libérales, il est, de sa nature, désintéressé. C'est un commerce avec les plus grands penseurs de l'humanité ; y chercher fortune, c'est le rabaisser : on n'y gagne que le plaisir de l'esprit, avec du caractère et du goût, ce qui, après tout, vaut déjà quelque chose.

Mais on m'arrête et, nous avons assez, me dit-on, de demi-littérateurs et de poètes médiocres. L'état présent du monde économique veut plus et mieux. Or, seul, l'enseignement secondaire moderne met aux mains des jeunes générations l'outil nécessaire, au lieu de leur faire perdre sept ou huit ans à apprendre mal du latin et de la philosophie qui ne leur servent de rien et qu'ils oublient aussitôt.

Cet outil, répondrai-je, existe depuis longtemps et il n'était nul besoin, pour l'obtenir, de bouleverser l'enseignement classique. Est-ce qu'en effet l'enseignement primaire dit supérieur n'offre pas un ensemble assez complet? Qu'on prenne les programmes et les matières de cet enseignement, qu'on les fasse apprendre sérieusement, j'ose affirmer qu'il y en a suffisamment pour l'objet qu'on a en vue.

Il ne convient pas d'entrer ici dans des détails ; mais les règlements tous seuls mettent cette vérité en lumière : à ce point que plus d'un maître de l'enseignement moderne demeure d'accord que l'enseignement primaire, tel que nous l'avons développé depuis vingt ans, répond, en réalité, à toutes les exigences qui se dressent devant les carrières industrielles.

Apprenez-vous à vos élèves à parler l'allemand et l'anglais? demandais-je récemment à l'un de ces maîtres. Cela m'est impossible, me répondit-il tristement : le temps me manque, il y a trop à faire en mathématiques, en littérature, en philosophie, en économie politique, et l'on est, en effet, surpris de l'étrange accumulation des matières et des études

dans les diverses classes de l'enseignement moderne! Au demeurant, si l'on excepte la proscription absolue du latin et du grec, on y retrouve, en effet, le même entassement d'auteurs et de sujets, les mêmes notions superficielles et disparates qu'ailleurs, et l'on voit bien qu'on a oublié que l'âme n'est pas un vase qu'il faut remplir, mais une force qu'il faut discipliner.

Quelle inconséquence ! D'une part, on se plaint de l'inutilité de la vieille éducation classique et, d'autre part, on invente, à côté d'elle, un enseignement prétendu pratique, qui doit l'égaler et peut-être le remplacer, apparemment par une méthode rationnelle. Or, en France, on a aimé de tout temps les situations claires et franches. On comprend un enseignement simple, d'ordre commercial, financier, économique, en face de l'éducation qui a pour base les lettres classiques. Mais encore faudrait-il que cet enseignement eût la réalité et le courage du caractère qu'on lui assigne. Tel est le mérite de l'enseignement primaire et ce mérite est un honneur. Si l'enseignement moderne ne répond pas à cette nécessité pratique, qui est sa raison d'être, l'on est en droit de conclure qu'entre l'enseignement primaire et le vieil enseignement classique, il ne constitue qu'une innovation hasardeuse, une flatterie et un gage donnés à la mode qui passe ; car, ou il n'ajoute rien à ce qui existait déjà, et il est inutile ; ou bien il ne fait que copier et accentuer les défauts du vieil enseignement classique, et alors il est dangereux.

Voulez-vous que le défaut d'organisation en soit seul la cause ? J'y consens et je vais supposer à pré-

sent un programme d'enseignement moderne aussi parfait qu'on voudra. Ma conclusion ne change pas : ou inutile, ou dangereux, voilà le dilemme où je me permets d'enfermer la réforme. Alors il faut la supprimer ! Certainement. Pure folie, ou pur jeu d'esprit que cette gageure, me répond-on. Est-ce qu'on fait remonter les fleuves vers leur source ? et prétendez-vous donc ne tenir aucun compte de ce mouvement formidable et à peu près universel qui, de toutes parts, pousse les assemblées, les conseils, les universitaires eux-mêmes à développer, à favoriser l'enseignement moderne ?

Oubliez-vous donc qu'il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que M. de Voltaire, c'est tout le monde. Non certes, et surtout je n'oublie point que je ne suis pas M. de Voltaire. Ce qui est, d'ailleurs, a toujours quelque raison d'être, il faut le reconnaître. La faveur dont jouit le nouvel enseignement répond donc à quelque cause grave qui doit nous tenir en éveil ; mais il ne s'en suit point qu'il faille céder à l'entraînement du jour : plus d'une fois, il s'est trouvé qu'y résister a été œuvre saine et sage. Par exemple, le Code civil et le Concordat, les deux actes les plus grands du commencement de ce siècle et, peut-être, du siècle entier, furent une réaction contre un passé récent, admiré et regardé par beaucoup comme désormais inattaquable. Or, proposer respectueusement aux défenseurs de l'enseignement moderne d'imiter ceux qui, après avoir voté la Constitution civile du clergé et la loi du 17 nivôse an II, adoptèrent le Concordat et le Code civil, ne serait

pas, sans doute, s'exposer à leur déplaire; car l'exemple ne serait ni sans profit, ni sans gloire.

Par conséquent, le point vraiment important du débat, c'est de rechercher d'où vient la faveur, plus ou moins de surface, qui environne l'enseignement moderne, et si de cet enseignement doit sortir, au moins pour partie, comme on l'affirme, la rénovation des études à l'avenir.

Si je ne m'abuse, l'enseignement moderne est la résultante de deux faits, l'un et l'autre indéniables : l'affaiblissement des études classiques et, d'autre part, les aspirations de la démocratie contemporaine.

L'affaiblissement des études anciennes n'est que trop réel depuis trente ans. On le constate, on le déplore, et néanmoins, peu à peu, l'on s'y résigne. A quoi bon défendre le grec et le latin, puisque presque personne n'en sait plus, puisqu'à vrai dire, on n'en apprend presque plus? Mais si les études ont faibli, il faut, au contraire, les relever et ne pas les abaisser de plus fort! Quand la maison menace ruine, on la consolide, au lieu de la jeter soi-même par terre. Voilà, ce semble, ce que commande la raison. Et pourquoi cet abandon du latin, cet oubli du grec? A qui la faute si les vieilles méthodes, lentes et sûres, si ces travaux tout à fait terre à terre, il est vrai, mais singulièrement utiles des thèmes, des vers latins, des versions dictées, expliquées mot à mot, corrigées, rapportées, ont disparu pour faire place à des procédés tout autres? Le dévouement des professeurs n'a pas changé, leur savoir est même

plus étendu qu'autrefois. Et, d'un autre côté, nous sommes la génération qui a suivi celle de Saint-Marc-Girardin, Prévost-Paradol, Beulé, Renan et Jules Simon, des latinistes pourtant, et des écrivains à coup sûr. L'esprit français ne peut pas avoir été tout à coup frappé d'impuissance : qui donc est responsable de cette réelle décadence ?

Au premier chef, le remaniement incessant des programmes, leur extension démesurée. La faiblesse des familles, un régime défectueux des examens ont fait le reste.

Or, on peut, apparemment, remédier au mal, et, de lui-même, à n'en pas douter, l'enseignement du grec et du latin reprendra bientôt crédit et éclat.

Les programmes, un spirituel discours à l'Académie française nous a fait confidence sur la manière dont on les compose, et tout le monde convient qu'ils devraient être considérablement réduits. Qu'on les restreigne donc : la mesure n'aura que des approbateurs, et, pour assurer à cette mesure le bienfait nécessaire de l'expérience, qu'on écrive dans la charte constitutionnelle de l'enseignement que nul n'y pourra ajouter une ligne avant vingt-cinq ans.

Voyez, par exemple, de quoi se compose l'enseignement primaire, qui doit être donné aux petits paysans et aux filles d'ouvriers : je cite l'article 1er de la loi du 28 mars 1882 :

L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue et les éléments de la littérature française; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'his-

toire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers; les éléments du dessin, du modelage et de la musique; la gymnastique; pour les garçons, les exercices militaires; pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Tout est à l'avenant dans tous les ordres d'enseignement, et telle est la surcharge des programmes sans exception qu'on est tenté de se demander, à ce propos, si nous sommes en train de perdre, en France, ce bon sens exquis, ce juste sentiment de la mesure qui, si longtemps, ont été comme la caractéristique de notre tempérament et de notre pays.

En face de ces programmes enflés outre mesure, l'indolence naturelle des élèves et la faiblesse des parents jettent chaque jour feu et flamme. On a trop à étudier, donc on n'étudiera presque plus rien. Un excès a inévitablement amené l'excès contraire. Il aurait fallu doubler les jours de classes : on a multiplié les congés, tellement qu'on a pu compter, dans une seule année, 197 jours de repos, et vous demandez après cela que les jeunes gens fassent des études sérieuses. De bonne foi, est-ce possible et ne touchons-nous pas là le vif de la plaie ?

A ces études ainsi organisées on donne pour couronnement l'épreuve que nous savons. Le baccalauréat, comme la question des programmes, mériterait

une étude approfondie : si vous le voulez bien, nous la tenterons quelque jour, car il s'agit bien des intérêts essentiels de l'avenir et de la liberté dans notre pays. Tous nous les avons à cœur et nous sommes bien ici un peu pour nous en entretenir. Effleurer même ces difficiles sujets, je ne le veux point en ce moment ; laissez-moi, toutefois, je vous prie, suggérer à vos esprits une seule remarque : serait-il hors de propos d'admettre, pour le jugement du futur bachelier, ce qui est de règle au Palais, où le juge ne prononce que s'il a assisté à toutes les audiences de la cause ? C'est encore un académicien, un universitaire émérite, qui nous a peint avec sa fine ironie, ces bureaux de douane intellectuelle, où le candidat passe successivement, déclarant ce qu'il porte avec lui de connaissances sur l'âme, l'électricité, Bonaparte et les pays d'outre-mer. La critique pourrait bien être aussi peu erronée qu'elle est peu charitable : elle perdrait beaucoup de son poids, ce semble, si l'examen du baccalauréat, de même que tout autre examen, du reste, était un jugement prononcé par une cour de justice, demeurée, comme disaient nos pères, durant toute l'instruction et les débats, solennellement garnie ? Ce serait difficile, long, fatigant ; j'accorde tout ce qu'on voudra ; mais j'ose penser que dix ans de cette nouvelle jurisprudence produiraient quelques résultats. Le justiciable y gagnerait ; car le hasard y perdrait tout ce que le contrôle simultané et constant des juges réunis apporte d'autorité à l'arrêt.

Mais tout ceci n'est qu'indiqué et comporterait une

très longue étude. Je viens à la seconde cause qui a conduit à l'enseignement moderne :

Notre démocratie a des aspirations impérieuses et parfois contraires. Elle veut pour ses fils des diplômes et cependant elle voit clairement les difficultés de la lutte présente entre les divers peuples de l'un et de l'autre monde. Jamais la concurrence n'a été plus vive; jamais il n'a fallu déployer plus de ressources et plus d'énergie pour conquérir l'influence et la fortune.

Or. on a cru que l'enseignement moderne répondrait à ce double besoin. Le diplôme obtenu flattera la vanité ; plus d'infériorité résultant de la diversité des études : cette sorte d'aristocratie qui consiste à fréquenter chez Platon, Horace et Pascal, aura disparu comme les autres ; l'inégalité des diplômes n'étant au fond qu'un dernier préjugé qui ne résiste point à un libre examen.

Comme si, d'ailleurs, ajoute-t-on, l'étude des sciences et des langues vivantes n'était pas tout aussi capable de former l'esprit que l'étude des langues anciennes. Comme si Shakespeare et Gœthe n'étaient pas, pour le génie, au moins les égaux de Sophocle et de Virgile.

Il ne s'agit point, certes, de réserver aux seuls génies de l'antiquité une admiration exclusive et de commande. Loin de là, et s'il n'était question que d'admirer il faudrait, à l'exemple du poète ancien, qui fut un de ceux-là, mettre sur le même rang tous ces hommes, poètes. orateurs, artistes, astronomes, honneur de l'humanité, qui, depuis Homère jusqu'à

Cuvier et à Pasteur, se sont transmis le flambeau divin de la vérité : *Cursores vitai lampada tradunt.*

Mais il faut voir si pour la discipline de l'esprit les anciens ne sont point restés les vrais maîtres, si leur école peut être fermée ou à peu près, sans détriment pour l'activité individuelle. si ce n'est pas plutôt aux démocraties surtout, portées qu'elles sont vers l'utilitarisme, qu'il faut rappeler sans cesse le souci de l'idéal, en donnant à l'enseignement classique le premier rang, le seul qui lui convient : de même qu'en toute société organisée on met en tête le magistrat et le soldat, quoique les professions les plus humbles puissent être très honorablement exercées. Mais partout, sans hiérarchie il n'y a ni stabilité ni progrès. Et la hiérarchie ne s'établit et ne se bouleverse pas en un jour.

Or, en notre siècle, les progrès de la science ont dépassé tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et, pourtant, J.-B. Dumas disait justement, le 28 décembre 1874, à l'Académie des Sciences, dans l'éloge d'Auguste de la Rive :

« Nous expliquons la marche des astres avec plus de sûreté qu'Homère ; nous n'avons rien ajouté à la connaissance des passions humaines, dont il a fait une peinture si profonde ;

Nos idées sur la chaleur sont plus sûres que celles d'Eschyle ; elles n'ont rien changé aux protestations contre la tyrannie, qu'il fait entendre par la voix de Prométhée enchaîné ;

Nous connaissons mieux que Virgile le rôle du cœur dans la circulation du sang ; mais nous n'avons

encore découvert aucun accent de tendresse ou de pitié qu'il ait ignoré » (1).

C'est qu'en effet les sciences ne sont que l'une des applications de l'esprit humain les plus hautes et les plus hardies, sans doute, mais pour former celui-ci, il faut tout d'abord l'étude des belles-lettres, c'est-à-dire l'étude de l'esprit humain lui-même.

Or, par un privilège incomparable, il fut donné aux anciens d'unir, dans l'observation de l'esprit, la lumière et la force, et de laisser une expression parfaite du fruit de leurs observations. Depuis, on a pu gagner en profondeur : nous n'avons point surpassé la mesure et l'harmonie de leurs productions. Ai-je besoin de rappeler l'Antigone de Sophocle, les épitres d'Horace et le Songe de Scipion dans la République de Cicéron. Au fond et par la forme, est-ce que l'on ne trouve pas là l'aliment sain et substantiel dont on doit nourrir un esprit de quinze ans? Un poète vient, après beaucoup d'autres, de mettre Shakespeare sur notre théâtre; quelque talent, quelque hardiesse qu'il ait déployés, M. Jean Aicard n'a pas osé nous donner tout Othello, parce que, malgré son génie, Shakespeare ne peut être traduit tout entier, comme on traduit Euripide et même Aristophane. Où aurez-vous donc, je le demande, en dehors des anciens, une vue aussi nette du vrai, une plus fine analyse de la passion, une image plus fidèle de l'homme? J'entends l'homme qui demeure, alors que les empires disparaissent, l'homme que S. Augustin

(1) *J. off.*, 1er janvier 1875, p. 9.

et Bossuet, ces fils de l'antiquité classique, ont étudié, et dont Bersot, un juge non suspect à coup sûr, disait, il y a moins de vingt ans : « si nous ne comprenions plus cet homme-là, nous qui n'avons aucune des idées religieuses de Bossuet, nous serions atteints de la pire déchéance ».

Pour tenir une place dans l'industrie ou ailleurs, un spécialiste ne suffit pas, il faut un homme, c'est-à-dire une volonté qui ait de longtemps le sentiment de sa force et le dédain des succès faciles. On me demande pourquoi tant peiner à traduire une version de Tacite ou de Quintilien. Pourquoi ? c'est qu'il faut donner au jeune homme l'habitude et l'attrait de la difficulté à vaincre. Vous lui lirez en français le même passage, le récit de la mort d'Agrippine : *Noctem sideribus illustrem et placido mari quietam quasi ad convincendum scelus Dii præbuere.* Vous ne lui donnerez qu'une idée incomplète de la beauté du récit : c'est quelque chose, mais c'est peu; surtout, et voilà ce qui est grave, en lui ôtant l'occasion de lutter pour comprendre l'historien, vous lui aurez enlevé un moyen de développer son énergie, et diminué, au lieu de l'accroître, sa force de résistance pour l'avenir.

Que si l'on fait sur un auteur anglais ou allemand le même effort, on s'éloigne du but pratique à réaliser; autant valait alors ne pas innover et laisser les jeunes générations en tête-à-tête avec ces anciens, qui ne furent pas parfaits sans doute, mais de qui, quoiqu'on puisse dire, tous les grands peuples modernes ont hérité. Vraiment, est-ce que nous avons

gagné à déserter peu à peu leur compagnie? J'entends parler souvent d'expansion coloniale ; or, jadis on faisait son tour de France, et nous avons eu des gens qui, sans avoir été des spécialistes, ont augmenté et plus tard défendu nos colonies au siècle dernier. Après eux, l'expérience, autant que la réflexion, permet de prévoir que se fier simplement aux résultats d'études techniques, même excellentes, pour reculer la puissance économique de notre pays, c'est se bercer d'espérances irréalisables. Car, ou bien vous serez en face d'hommes de caractère, et ils auront bientôt fait d'acquérir les connaissances spéciales; ou vous n'en aurez point, et la perfection de l'outil ne remédiera jamais au défaut de résolution et de virilité de l'ouvrier.

Ne disons rien, pour aujourd'hui, de la force que donne au dehors à tout pays une haute culture intellectuelle, encouragée dans son sein. Laissons de côté tous nos écrivains, depuis Châteaubriand jusqu'à Claude Bernard et Challemel-Lacour ; l'antiquité classique les a tous formés, sauf deux : Georges Sand et Louis Veuillot. Ne voyons que l'intérêt positif de notre démocratie contemporaine. Trouvez-vous que cette démocratie soit assez indépendante, assez fière, assez résolue pour lui laisser croire que le vieil enseignement de nos aïeux aura bientôt fait son temps et qu'en fin de compte, il peut être égalé à une étude superficielle de tout : littérature, philosophie, langues et mathématiques? Abaisser les anciennes barrières, qui arrêtaient au moins quelques fats opulents et bon nombre de paresseux, niveler

les difficultés en ne cessant de les amincir, est-ce faire une œuvre virile et libérale ? Il y a trop de bacheliers, de candidats, de boursiers, soit ; au lieu de céder devant cette marée montante de petits talents et d'ambitions de village, qu'on fasse donc comme le chef de la tribu antique : qu'on renvoie ceux qui sont incapables de marcher sans plier le genou, c'est-à-dire les non-valeurs, qu'aucun diplôme ne rendra utiles. Pour un temps on aura soulevé, peut-être, quelques colères ; mais on aura remis chacun et chaque chose à sa place : ceux-ci à l'école primaire, où certes, je le dis sans hésiter, ils méritent honneur et respect ; ceux-là au lycée, au collège, où, en étudiant Plutarque et Tite-Live, ils se prépareront à suivre le sillon, en dehors duquel, jusqu'ici, il n'y a eu pour les nations qu'une prospérité éphémère.

Ces souhaits paraîtront, peut-être, ou prétentieux ou naïfs : car ils sont légion ceux qui combattent maintenant dans l'autre camp, et une victoire complète est près de sourire à leur vaillance. Cela est vrai ; mais nous avons connu en ce siècle même, des retours au moins aussi surprenants de l'opinion et des révolutions encore plus invraisemblables. Vous souvient-il du procès des Treize et de cette superbe apostrophe de Jules Favre : « Au surplus, la liberté est immortelle, et nous pouvons regarder avec confiance le nuage qui passe ; le soleil n'en sera pas obscurci ». La cause de l'éducation nationale est de même ordre que la cause des libertés politiques. Sous l'effort de tentatives généreuses, grâce à l'ad-

mirable talent des réformateurs, l'antique suprématie de l'enseignement littéraire chancelle. Mais, patience! la France lui doit trop dans le passé, pour qu'elle ne le relève pas enfin, cet enseignement qui fait des hommes, pour que seulement elle se résigne à le laisser s'obscurcir.

PASCAL

L'HOMME

Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS (1).

Les derniers restes des libertés publiques de la France expiraient avec la Fronde ; et l'une des forces qui devaient régner souverainement dans la seconde partie du XVII[e] siècle, la puissance absolue de la royauté, ne trouvait plus d'obstacles devant elle. Mais l'autorité religieuse, qui devait s'allier avec elle pour achever l'œuvre d'unité et de servitude qui s'accomplissait de toutes parts, n'avait encore qu'une

(1) Nous sommes heureux de publier ici un travail inédit de notre regretté confrère, M. Jacques Denis. L'auteur n'y avait pas encore mis la dernière main, comme le prouvent quelques lacunes du manuscrit. — M. Dugas a bien voulu le revoir, et compléter certaines citations que M. Denis s'était contenté d'indiquer, en attendant la rédaction définitive. [Le Secrétaire, A. GASTÉ.]

prise médiocre sur l'opinion, malgré l'influence qu'avait exercée Saint-Cyran, malgré le renom que s'était déjà fait Arnauld, malgré la vigueur nouvelle que reprenaient les institutions religieuses. L'opinion publique était vivement éveillée, attirée de ce côté-là; elle n'était pas encore conquise. Ce fut un laïque, égaré dans le Jansénisme, qui la captiva et qui imprima décidément au XVII[e] siècle, dans l'ordre moral, le caractère théologique qui le distingue. La liberté de la pensée s'évanouit avec les franchises politiques, et son ajournement fut l'œuvre de l'une des raisons les plus hautes, de l'un des génies les plus libres qui aient illustré notre pays.

Le scepticisme, tel que nous l'avons exposé précédemment, n'était qu'un amusement ou un libertinage d'esprit. Il ne satisfaisait ni l'intelligence qui se sent faite pour connaître le vrai, ni l'âme qui est née pour l'aimer; et quoi qu'en dise Montaigne, l'ignorance et l'incuriosité ne sont pas des oreillers si doux pour les têtes bien faites. On conçoit qu'après un long assujettissement la pensée aime à se jouer dans ses fantaisies et que, craignant de retomber sous le joug, elle ait du goût pour une philosophie qui lui permet de s'éprendre tour à tour pour le *pour* et le *contre*, et de voltiger d'idée en idée sans s'attacher à aucune. C'est le plaisir de l'émancipation; mais ce plaisir passe vite et ne saurait remplir notre cœur et notre raison. On ne peut donc tenir que pour des esprits superficiels ceux qui voulaient s'arrêter à Montaigne et à Charron. La prétention de ne pencher ni d'un côté ni de l'autre, de demeurer en suspens et en équi-

libre entre les opinions contraires, n'est qu'une illusion dont on peut s'amuser un moment, mais qui serait l'anéantissement de toute pensée, si l'on devait y demeurer. Que le scepticisme ait une utilité momentanée, parce que pour critiquer les opinions humaines, il est besoin de les connaître toutes, je ne le nie pas; et c'est ainsi que le XVI[e] siècle,

Nullius addictus jurare in verba magistri (1),

avait recueilli pêle-mêle et sans choix tout l'héritage des connaissances antiques. Il restait à s'emparer de ce trésor amassé et transmis par les siècles, en séparant, autant que possible, la fausse monnaie de la bonne, et non seulement à s'emparer et à jouir de ce bien acquis par le travail d'autrui, mais encore à le renouveler et à l'accroître. La curiosité sceptique avait fait son œuvre; le vrai progrès était maintenant un dogmatisme nouveau. Descartes et Pascal le sentirent plus qu'aucun de leurs contemporains, et c'est ce qui fait en partie leur supériorité. L'un et l'autre, ils usèrent du doute autant et plus que Le Vayer, que Gui Patin, que Gabriel Naudé, que tous ces hommes *déniaisés,* comme ils s'en faisaient gloire, mais qui étaient plus des érudits que des penseurs. Ils en usèrent, l'un pour émanciper et séculariser la philosophie, à laquelle il rouvrit la carrière; l'autre, pour renouveler et retremper l'apologétique chrétienne

(1) Il jurait si l'on veut par tous les maîtres, mais cela même est n'en reconnaître aucun.

et le sens religieux ; d'ailleurs également dogmatiques et impérieux, celui-ci dans l'ordre de la foi, celui-là dans l'ordre des vérités naturelles, ils montrèrent qu'il y a une autre manière de se séparer du troupeau, que de mépriser ses opinions moutonnières; c'est de se mettre résolument à sa tête et de le conduire en l'entraînant après soi.

Pascal, sans doute, est le disciple fidèle de Jansénius et de Saint-Cyran ; mais il l'est avec une indépendance et une supériorité qui le placent au premier rang, je ne dis pas entre les disciples, mais entre les maîtres. Jansénius est le commentateur patient, sagace et systématique d'Augustin, savant assembleur de textes, mais sans invention, sans spontanéité, sans cette vive flamme du cœur et de l'esprit, qui s'emparent des doctrines anciennes pour les refondre en emblèmes nouveaux. Avec plus d'originalité, Saint-Cyran se contente d'être un directeur de conscience, plus puissant par sa parole et par son caractère que par ses écrits, par l'art de diriger un petit troupeau choisi, que par celui d'agiter et de remuer profondément les âmes : esprit fumeux qui n'a de temps en temps que des éclairs qui éblouissent et qui passent. Inférieur aux deux précédents, malgré le titre de *grand* que lui a décerné son siècle, Arnauld n'est qu'un avocat ou un docteur de Sorbonne. Pascal est le philosophe du Jansénisme. Il ne répète pas servilement saint Augustin, il invente pour son propre compte ce qu'Augustin a pensé ou aurait pu penser. Il ne défend pas le Jansénisme en avocat qui incidente sur des cas, mais en philosophe qui voit les

choses de haut ou dans leurs principes, ou en orateur qui, saisissant le capital d'une question, ne s'égare jamais en subtilités et en chicanes aussi inutiles que mesquines. Il ne dirige pas quelques âmes soumises et qui ne demandent, n'aspirent qu'à être de plus en plus réduites; il veut abattre et confondre les âmes les plus superbes et les plus rebelles; et s'il ne persuade pas, il étonne, il trouble; il sait se faire admirer et respecter, lui et la cause qu'il défend. Logicien intrépide et pressant, moraliste plein de pénétration, il mêle à la rigueur géométrique du raisonnement et à la finesse des observations, une véhémence et une fougue qui viennent de la foi la plus profonde et aussi de cette irritation sourde dont ne peut se défendre un esprit convaincu contre les adversaires de la vérité. Ce n'est point ici un théologien de profession, mais un homme qui a trouvé dans une doctrine théologique l'apaisement de ses doutes et de ses troubles intérieurs. Aussi y met-il plus que la force de sa pensée; il y met toute son âme; et cette âme est d'une véhémence et d'une profondeur extraordinaires.

Mais avant de critiquer et d'apprécier sommairement le philosophe, il est bon de dire un mot du polémiste; et comme jamais auteur n'a mis plus de sa personnalité dans ses écrits, on ne peut se dispenser de faire d'abord connaître l'homme.

Né à Clermont-Ferrand le 19 juin 1663, Blaise Pascal appartenait à une famille de robe très pieuse et très éclairée, mais, à ce qu'il semble, assez superstitieuse, comme on l'était volontiers en Auvergne,

même dans les hautes classes, à cette époque (1). Mme Périer (2) (Gilberte Pascal) a évité de nous dire dans sa notice biographique sur son frère, mais sa fille, Marguerite Périer, nous raconte tout au long, une chose « fort extraordinaire » qui arriva à Pascal, lorsqu'il n'avait qu'un an. Une femme, à qui ses parents faisaient souvent l'aumône et qui se trouvait être une sorcière, mécontente qu'Étienne Pascal refusât de solliciter un procès pour elle, jeta un sort au petit Blaise. L'enfant fut pris d'une maladie de langueur et dépérissait à vue d'œil. Le père menaçant la sorcière de la faire pendre, elle lui avoua tout, en ajoutant qu'elle « en était bien fâchée, mais que *le sort était à la mort* ». Seulement on pouvait le détourner sur un autre, par exemple sur un chat.

(1) Je n'en veux pour preuve que le récit de Fléchier (*Grands jours d'Auvergne*, éd. Hachette, p. 63).

[C'est l'histoire d'un président de l'élection de Brioude, accusé de magie. Un de ses valets déposait, devant l'Intendant, que son maître « lui avait donné des caractères qui le faisaient quelquefois élever de terre, lorsqu'il était à l'église, à la vue de tout le monde ». Heureusement pour ce président qu'il sut tromper la vigilance de ses gardes. « Il se jeta, nous dit Fléchier, dans des bois et des montagnes, où l'on le poursuit encore depuis trois jours ». — Voir aussi (p. 64) l'histoire du fermier, noueur d'aiguillettes, qui avait jeté un sort sur deux nouveaux mariés]. — A. G.

(2) Mme Périer connaissait pourtant l'anecdote, et même elle l'avait racontée dès 1661 au Ménil, c'est-à-dire un an à peine avant d'écrire la Biographie de son frère, comme on le voit par un court récit anonyme dans les *Lettres, mémoires et opuscules de Mme Périer*, p. 471-474.

Sans faire réflexion, remarque la vieille demoiselle janséniste, que, pour transporter le sort, il fallait faire une nouvelle invocation au démon. Étienne Pascal procura à la sorcière la victime demandée. L'opératrice avait de plus besoin d'un enfant qui lui cueillit neuf feuilles de trois espèces d'herbes, trois par espèce. Tout fut fait comme elle voulait, et, avec ces herbes, elle composa un cataplasme qu'on mit sur le ventre de l'enfant. Sur le midi, Étienne Pascal, revenant du Palais, trouva sa femme tout éplorée et son fils inanimé dans son berceau. En sortant désespéré, il rencontra la sorcière qui montait l'escalier de sa maison et lui donna un si formidable soufflet qu'il lui fit sauter le degré. Elle, se relevant, lui dit qu'elle voyait bien qu'il croyait son fils perdu, mais qu'elle avait oublié de lui dire qu'il paraîtrait mort jusqu'à minuit. Le petit Blaise se ranima en ce moment et fut bientôt guéri. On comprend que M^me^ Périer n'ait point donné place à cette anecdote dans la biographie de son frère, destinée à la première édition des Pensées. Elle eût craint, aussi bien qu'Arnauld et que Nicole, qu'un pareil conte ne fît mauvais effet sur le public. Mais nous sommes heureux que sa fille n'ait pas eu ce scrupule, parce qu'il est bon de savoir dans quel milieu Pascal a été élevé. Il en a certainement conservé quelque chose (1), ne fût-ce que sa facilité à croire au surnaturel.

(1) Je n'oserais dire toutefois qu'il crût aux sorciers et à la sorcellerie. Mais Étienne Pascal, tout savant qu'il était, y croyait. Gilberte et sans doute Jacqueline faisaient comme leur

Pascal laissait échapper dès son bas âge des marques d'une intelligence si extraordinaire que son père ne voulut confier son instruction à personne qu'à lui-même et que, sa femme étant venue à mourir, lorsque son fils n'avait encore que huit ans, il se consacra tout entier à cette éducation. Et certes, à ne considérer les choses que par un certain côté, le maître fut digne de l'élève. Mais pour dire franchement ce que je pense, je crois que cette institution domestique fut un malheur pour Pascal. A cette intelligence active, trop active même, il eût fallu un sage maître qui la tempérât et surtout qui se souvînt qu'elle était dans un corps et que ce corps avait lui-même besoin d'exercice et de développement. L'enfant était naturellement appliqué, méditatif, raisonneur ; autant qu'on en peut juger par les brèves indications de M^me^ Périer, on raisonnait beaucoup avec lui. Sous prétexte de le tenir toujours « au-dessus de son ouvrage », Étienne Pascal, au lieu de lui faire apprendre les langues tout bonnement, selon la vieille routine, ne lui fit commencer le latin qu'à douze ans ; et, en attendant, il lui faisait voir en général dans ses entretiens « ce que c'était que les langues ; il lui montrait comme on les avait réduites

père : et plus d'un Port-Royaliste, à l'exemple de Du Fossé, ne comprenait pas qu'on en pût douter. Quant à la crédulité de Pascal à ce sujet, je ne crois pas que le § 23 de l'article XXIII, auquel Havet renvoie, soit péremptoire. « Il en est de même des prophéties, des miracles, des divinations par les songes, *des sortilèges*, etc. Car si, de tout cela, il n'y avait jamais eu rien de véritable, on n'en aurait jamais rien cru..... »

en grammaire sous certaines règles, etc. ». Je ne sais si cette idée générale était bien propre à « débrouiller l'esprit » à notre futur latiniste et à lui aplanir l'entrée du grec et du latin; mais je suis persuadé qu'avec une intelligence aussi ouverte et moins réfléchie que celle de Pascal, cette méthode aurait été le plus sûr moyen de la confondre et de la rebuter, la grammaire générale, quelque élémentaire qu'on la fasse, n'ayant de sens et n'en pouvant avoir que pour celui qui a la connaissance et l'usage de plusieurs langues particulières.

Étienne Pascal ne se bornait pas à préparer par des conversations son fils aux études latines et grecques. Il « lui parlait souvent des effets extraordinaires de la nature, comme de la poudre à canon et autres choses qui surprennent quand on les considère ». Savant en mathématiques, « il avait habitude avec les plus habiles gens en cette science qui venaient souvent chez lui », et qui s'y entretenaient de leur science favorite. Le petit Blaise n'était pas admis à ces savantes conversations et son père s'abstenait de parler mathématiques devant lui avec ses amis. Mais l'enfant était curieux; sans doute il écoutait aux portes; il attrapait quelques bribes des entretiens dont on l'excluait; et souvent il demandait à son père de lui apprendre la mathématique. Étienne Pascal « le lui refusait et lui promettait cela pour récompense » : excellent moyen de surexciter sans le vouloir cet esprit ardent et déjà trop éveillé. On refusait de lui apprendre la géométrie, il l'inventa. C'est du moins ce qu'on peut conclure du récit de

Mme Périer. Elle rapporte que, seul et sans s'aider d'aucun livre, « il poussa ses recherches si avant qu'il en vint jusqu'à la trente-deuxième proposition du premier livre d'Euclide ». Le fait est probablement mal rapporté, puisqu'il n'est pas nécessaire que ces trente-deux propositions aient été découvertes dans l'ordre logique où Euclide les a rangées; mais, pris en gros, il ne paraît pas douteux. Il est consigné pour la première fois, mais avec de graves variantes, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, écrites de 1657 à 1659 (1). Quoi qu'il en soit, le père, en surprenant son fils appliqué à je ne sais quel théorème et après s'être fait expliquer comment il était arrivé là, « fut épouvanté », nous dit Mme Périer Il avait lieu d'être épouvanté en effet, mais dans un autre sens qu'il le fut. « Il fut épouvanté de la grandeur et de la puissance de ce génie »; il ne paraît pas l'avoir été de cette effroyable précocité qui pouvait lui tuer son fils. Sur le conseil de son ami M. Le Pailleur, il lui donna les *Éléments* d'Euclide à lire pendant ses récréations ; c'est déjà pendant ses récréations que Pascal, entre douze et treize ans, avait découvert, dit-on, les trente-deux premières propositions de la géométrie. Mais le corps, le corps! On le laissait, ce semble, de côté.

(1) Tallemant des Réaux ne tenait ce récit ni de Mme Périer, qui écrivit sa notice en 1662, ni de M. Périer dans sa préface au *Traité de l'équilibre des liqueurs*, en 1663. Il le tenait de quelque savant ami de la famille Pascal, peut-être de M. Lepailleur. Je cite textuellement l'historiette relative au président Pascal et à son fils.

Pascal fut dès lors admis dans l'espèce d'Académie des sciences qui tenait ses séances une fois par semaine chez le P. Mersenne, de l'Ordre des Minimes, et malgré son extrême jeunesse il en partageait assidûment et activement les travaux. A seize ans, il fit un traité des Coniques, qui passa pour un si grand effort d'esprit, qu'on disait que depuis Archimède « on n'avait rien vu de cette force » (1). M^me^ Périer a légèrement exagéré. Ce que Pascal publia en 1640 n'était pas un traité, mais une espèce de programme où il énonçait les différentes propositions qu'il se faisait fort de démontrer. Quant au traité complet des Coniques, qui n'a jamais été publié et qui est aujourd'hui perdu (2). il fut écrit un peu plus tard, comme on le voit par une lettre latine de 1654. dans laquelle Pascal promet de faire paraître plusieurs écrits, dont il donne les titres, et indique entre autres un traité complet des Coniques, « que j'ai conçu, dit-il. avant d'avoir l'âge de seize ans et que j'ai rédigé ensuite ». J'aurai encore plusieurs inexactitudes de M^me^ Périer à relever au sujet des travaux de son frère. Je me contente de revenir en ce moment à une conclusion que j'ai déjà fait pressentir plus

(1) ***Muse historique*** de Loret.

(2) Ce n'est pas du Traité complet des Coniques, qu'il ne connut jamais, mais du programme imprimé de 1640, que Descartes écrivit le 1^er^ avril de cette année : « J'ai reçu aussi l'essai touchant les Coniques du fils de M. Pascal, et avant d'en avoir lu la moitié, j'ai jugé qu'il avait appris de M. Des Argues : ce qui m'a été confirmé incontinent par la confession qu'il en fait lui-même ». Le soupçon de Descartes était pourtant mal fondé.

d'une fois, c'est que l'éducation domestique qu'il reçut fut un malheur pour lui et qu'elle eut pour effet un développement prodigieux de l'intelligence, acheté par la ruine de sa santé. Mme Périer en convient elle-même dans un mot qu'elle laisse échapper en passant. Après avoir parlé avec admiration de l'excellente méthode de son père, comme du génie précoce et merveilleux de son frère, elle ajoute en bonne mère de famille qui a soigné des enfants et qui sait par le cœur comme par l'expérience les précautions que ces frêles créatures demandent : « Mon père prenait un plaisir tel qu'on le peut croire de ces grands progrès que mon frère faisait dans toutes les sciences ; mais il ne s'aperçut pas que les grandes et continuelles applications dans un âge si tendre pouvaient intéresser sa santé ; et, en effet, elle commença d'être altérée dès qu'il eut atteint l'âge de dix-huit ans ».

Voilà donc un jeune garçon de douze à treize ans admis et prenant part aux conférences d'une sorte d'académie libre où chacun apportait ses découvertes et ses projets de travaux, où on les discutait, où on critiquait ce qui venait des savants du dehors, français ou étrangers. « Il y tenait très bien sa place, dit Mme Périer, pour la production et pour l'examen ». C'était, à mon sens, un danger plutôt qu'un avantage et un honneur, que cette participation aux conférences de la compagnie Mersenne. Outre la présomption dont elle aurait pu remplir un si jeune

(1) *Pensées*, Havet, p. LXVII.

esprit, elle courait risque de l'énerver et de dessécher sa sève originale. Il paraît bien qu'elle ne fit qu'exercer et accroître sa netteté et sa précision naturelles. Mais elle eut un autre effet, et celui-là moins heureux : elle l'habitua à une circonspection excessive et, tranchons le mot, à une espèce de timidité scientifique, bien étrange dans un esprit si vigoureux (1).

(1) Ceci est parfaitement vu, et confirmé d'ailleurs par d'autres témoignages. Mais ce que M. Denis appelle *timidité*, d'autres l'appelleraient scrupuleuse rigueur. « Il aimait en tout la perfection, et c'est, nous dit sa sœur, *une des choses sur lesquelles il s'examinait le plus que la fantaisie de vouloir exceller en tout, comme se servir en toutes choses des meilleurs ouvriers et autres choses semblables* ». (Prévost-Paradol, Moralistes français, p. 93). Dans l'ordre scientifique, ce souci de la perfection serait aussi la caractéristique du génie de Pascal. Cf. J. Bertrand : parallèle de Leibniz et de Pascal. « Leibniz, curieux de tout, excepté des détails, proposait des méthodes nouvelles, laissant à d'autres le soin et l'honneur de les appliquer. Pascal, au contraire, montre les fruits sans dire leur origine. Si les difficiles problèmes résolus par Pascal s'étaient offerts à l'esprit de Leibniz, après en avoir résolu quelques-uns, les plus simples sans doute, il n'aurait pas manqué d'y signaler un grand pas accompli dans le calcul intégral. Pascal procure la solution, la donne sans rien cacher, mais sans faire valoir sa méthode, souvent sans la laisser paraître. — Si Pascal, dont le génie n'a pas eu de supérieurs, avait rencontré comme Leibniz le principe des différentielles, sans parler de révolution dans la science, il aurait choisi, pour les produire, les conséquences précises les moins voisines de l'évidence, s'il n'avait préféré, comme il a fait souvent, laisser disparaître avec lui la trace de ses méditations. On pourrait comparer Leibniz à une mon-

Les sociétés savantes, plus encore peut-être lorsqu'elles sont libres que lorsqu'elles sont officielles, et à leurs débuts, que lorsqu'elles sont consacrées par le temps, ont presque toujours leurs préventions et en général des préventions peu favorables aux inventeurs. Celle dont Mersenne était l'âme n'en était pas plus préservée que les autres.

Il est vrai qu'en respectant, les uns sincèrement, les autres par prudence et par politique (1), tout ce qui était objet de foi, comme au-dessus de la raison et hors de ses prises, les membres de cette société ne reconnaissaient plus dans les sciences d'autre autorité que la démonstration et que celle des faits. « Il ne faut pas croire que les Grecs, écrivait Mersenne, aient tellement tiré l'échelle après eux, qu'il ne reste plus rien à trouver. Au contraire, on pourrait ajouter beau-

tagne sur laquelle les pluies ne s'arrêtent pas, Pascal à une vallée qui rassemble les eaux, en ajoutant peut-être que la montagne est immense, la vallée profonde et cachée ». On voit combien ce trait signalé par M. Denis est juste et va loin. Peut-être le reproche qu'il adresse à Pascal pourrait-il être tourné en éloge. Mais laissons lui sa liberté d'appréciation; remarquons seulement la vérité profonde d'une observation qu'il glisse en passant [DUGAS].

(1) « Les opinions de vos analystes, disait Descartes à Mersenne, touchant l'existence de Dieu et l'honneur qu'on lui doit rendre, sont, comme vous écrivez, très difficiles à guérir, non pas qu'il n'y ait pas moyen de donner des raisons assez fortes pour les convaincre, mais pour ce que ces gens là, pensant avoir bon esprit, sont souvent moins capables de raison que les autres. Car la partie de l'esprit qui aide le plus aux mathématiques, à savoir l'imagination, nuit plus qu'elle ne sert pour les spéculations métaphysiques ». Lettre XXXVI, t. II.

coup de connaissances à celles qu'ils nous ont laissées, si seulement l'on procédait d'un bon ordre. Et je ne doute pas que ce siècle ne porte des grands esprits qui sont capables d'augmenter les sciences, même de les augmenter en beaucoup de choses. Néanmoins, nous serons toujours redevables à nos devanciers; car c'est beaucoup d'avoir commencé, et nous n'avons maintenant que l'avantage facile et même nécessaire de voir plus loin qu'eux, lorsque nous sommes montés sur leurs épaules » (1). Deux ans plus tard, en 1636, avant le *Discours de la Méthode*, Cureau de La Chambre disait plus résolument : « Il ne serait pas raisonnable de faire parler encore la philosophie comme elle a fait dans ses premières années et de lui laisser les faiblesses qui se trouvent aux opinions qu'elle a eues en cet âge-là. Car ce qu'on appelle l'antiquité n'est que l'enfance et la jeunesse, nous sommes maintenant dans la vieillesse du monde et de la philosophie » (2). Ce n'était pas seulement la pensée de Mersenne et de La Chambre ; c'était celle de Gassendi comme de Descartes (3) ; c'était celle de tous les savants dans

(1) *Questions inouïes*, 144. — *Questions harmoniques*, p. 262. J'emprunte ces textes et les suivants à l'opuscule de M. Ch. Adam sur l'*Éducation de Pascal*.

(2) *Nouvelles conjectures sur la digestion.*

(3) Baillet lui attribue cette pensée : « Non est quod antiquis « multum tribuamus propter antiquitatem, sed nos potius an- « tiqui dicendi. Jam enim mundus senior est quam tunc, majo- « remque habemus rerum experientiam ». Gassendi était un des propagateurs de la méthode baconienne dont il a même donné un résumé très exact.

l'habitude desquels vivait le jeune Pascal, et l'on sait avec quelle netteté et quelle magnificence lui-même l'a plus tard exprimée dans le fragment du Traité sur le vide, connu sous le titre de l'*Autorité en matière de philosophie.*

Mais si Mersenne et ses compagnons s'étaient dégagés du respect superstitieux de l'antiquité et s'ils n'acceptaient dans l'ordre scientifique que l'autorité de la raison ou celle de l'expérience, ils tombèrent, je crois, dans une autre sorte de superstition que j'appellerai le scrupule de l'exactitude. C'est ce qui les rendit si difficiles pour les autres comme pour eux-mêmes. Dans un esprit tout contraire à celui de Descartes, dont « l'humeur, écrit-il lui-même, le portait à rechercher la vérité et non point à tâcher de faire voir que les autres ne l'ont pas trouvée » (1), ils allaient d'abord à la critique ; ils chicanaient les inventions nouvelles et l'on eût dit que, malgré leur sincère amour de la science, ils avaient plus de peur de l'erreur que de passion pour la vérité. Aussi accueillirent-ils, au moins la plupart, plus que froidement la première publication de Descartes, pourtant si impatiemment attendue, et bientôt, Roberval entraînant le président Pascal, ils se hâtèrent tous les deux d'écrire deux lettres (2) assez peu favorables

(1) *Lettres*, t. III, LXXIII.

(2) La seconde lettre paraît être de Roberval seul, Étienne Pascal étant à Clermont lorsqu'elle parut. Si l'on en croit Baillet, il faudrait dire la même chose de la première, le président Pascal étant trop bien élevé pour avoir participé à un pareil

au novateur. Je n'en citerai que ce court passage, parce qu'il me paraît caractériser assez bien l'esprit qui dominait dans la petite académie de Mersenne : « Nous avons lu assez attentivement le livre de M. Descartes, qui contient quatre traités *(Discours de la Méthode, Dioptrique, Météores, Géométrie)*. Dans les trois premiers, il déduit assez clairement ses opinions sur le sujet de chacun; *si elles sont vraies ou non, celui-là le sait qui sait tout.* Quant à nous, nous n'avons aucune démonstration ni pour ni contre, ni peut-être l'auteur lui-même, lequel se trouverait bien empêché, à ce que nous croyons, s'il lui fallait démontrer ce qu'il met en avant ». Voilà tout ce que Roberval trouve à dire sur une publication qui allait renouveler la philosophie et avec elle l'esprit de la science. Il est vrai qu'il ajoute : « Cependant ce ne serait pas peu, si ce qu'il dit pouvait servir comme d'hypothèses, desquelles on pût tirer des conclusions qui s'accordassent avec les expériences; car, en ce cas, l'utilité n'en serait pas petite ». Pascal, âgé de 15 ans, dut être au courant de cette querelle et du jugement assez dédaigneux sur l'œuvre de Descartes. On peut donc croire que c'est dès cette époque (1638) que date sa prévention contre le philosophe. Elle lui dura jusqu'à la fin de

factum. Mais cette raison du Janséniste Baillet, favorable naturellement aux Pascal, n'est guère concluante. La seconde lettre, la seule qui nous reste, n'est signée que de Roberval, mais écrite au nom des deux amis, et le président Pascal ne l'a point désavouée.

sa vie, quoiqu'elle eût des intermittences, comme le prouve un mot d'une lettre de Méré : « M. Descartes que vous estimez fort comme mathématicien » (1), et plus encore un passage de l'*Esprit géométrique* sur le *Cogito* dans Descartes et dans saint Augustin. Mais cette prévention prévaut dans les *Pensées*, et sa dernière expression est ce jugement cavalier et peu digne d'un homme qui avait le génie de la science : « Il faut dire en gros : cela se fait par figure et mouvement ; car cela est vrai. Mais de dire quels (figures et mouvements) et de composer la machine, cela est ridicule. Car cela est inutile et incertain et pénible. Et quand cela serait vrai, nous n'estimons pas que toute la philosophie vaille une heure de peine » (2).

(1) Pascal ne parle nulle part de Descartes comme mathématicien, mais toujours comme auteur des *Méditations* et des *Principes de philosophie*. On pourrait s'en étonner, si l'on ne faisait attention qu'ils suivent l'un et l'autre une méthode toute différente. Pour Pascal, le vrai, le grand mathématicien, c'est Fermat. Seulement comme Pascal a fait une histoire spéciale des différentes phases des découvertes sur la Roulette, on se demande comment et pourquoi il supprime Descartes dans cette histoire et attribue tout à Roberval. C'est tout simplement que, n'ayant pas les lettres manuscrites de Descartes et de Mersenne, par lesquelles Baillet fait la part de Descartes dans cette découverte, il n'était pas suffisamment informé sur des faits qui remontent à son enfance.

(2) Cette boutade est pourtant moins dure et moins outrageuse que l'allusion suivante : « C'est ce qui a donné lieu à ces titres si ordinaires : « Des principes des choses », Des *Principes de la philosophie*, et autres semblables, non moins fastueux en

Quelques mots encore sur l'esprit des hommes parmi lesquels s'acheva son éducation scientifique. On sait l'émotion que produisit en eux l'inexplicable condamnation de Galilée. Quelques-uns, Roberval entre autres, semble avoir eu une velléité d'opposition. Il fit même demander à Descartes les raisons qu'il donnait du mouvement de la terre dans son Traité du *monde* et de la *lumière*, que le philosophe avait retiré de l'impression. « Pour le mouvement de la terre, écrit Descartes à Mersenne, je m'étonne qu'un homme d'Église (Roberval) en ose écrire de quelque façon qu'il s'en excuse ; car j'ai vu dans une patente sur la condamnation de Galilée, imprimée à Liège, le 26 septembre 1633, où sont ces mots : « quamvis hypothetice a se illam proponi simularet », en sorte qu'ils semblent même défendre qu'on se serve de cette hypothèse en astronomie : ce qui me retient que je n'ose lui (Roberval) mander aucune de mes pensées sur ce sujet ; aussi que ne voyant point encore que cette censure ait été autorisée par le pape et par le concile, mais seulement par une congrégation particulière des cardinaux inquisiteurs, je ne perds pas tout à fait l'espérance qu'il n'en arrive ainsi que des antipodes qui avaient été quasi en même sort condamnés autrefois, et ainsi que mon

effet, quoique non en apparence, que cet autre qui crève les yeux: *De omni scibili* ». Descartes n'était pas un charlatan, et, quoi qu'en dise Pascal, il faisait œuvre utile et de savant en expliquant le monde par des raisons purement naturelles, ce monde ne fût-il qu'un monde possible.

Monde ne puisse voir le jour avec le temps, auquel cas j'aurais besoin moi-même de me servir de mes raisons » (1). Ce dessein n'eut pas de suite, que je sache, et la seule protestation qui soit venue à ma connaissance est ce passage qu'on lit dans les *Questions inouïes* du P. Mersenne : « Peut-on savoir si la terre se meut tous les jours autour de son axe et chaque année autour du soleil ? On ne peut le conclure démonstrativement selon la logique de l'École (2), d'autant que tous les phénomènes célestes s'expliquent dans toutes les hypothèses, celle du mouvement de la terre ou de celui des astres. On ne saurait non plus l'apercevoir par les sens.... Néanmoins l'on peut dire que la terre se meut, si Dieu a suivi le chemin le plus court de tous, dans l'ordre et dans les mouvements de toutes les parties de l'univers » (3). Quelque mauvaise que soit cette raison morale, théologique ou esthétique, l'intrépide curiosité du P. Mersenne n'en maintenait pas moins la possibilité et la convenance du mouvement de la terre, en face de l'arrêt des cardinaux inquisiteurs. Mais l'opinion générale de ses amis était plus indé-

(1) *Lettres*, t. II, LXXVI.

(2) Mais d'après une autre logique?

(3) VIII et IX. — Fermat, dans sa longue discussion avec Descartes, puis avec son disciple Clerselier, sur la loi de la réfraction, n'use pas d'un argument moins antiscientifique que celui de Mersenne sur le mouvement de la terre. Il prétend prouver que bien que la lumière semble dans la réfraction prendre un détour et *oublier qu'elle doit agir par les voies les plus courtes*, elle observe pourtant cette loi avec la plus grande exactitude.

cise et se trouve assez bien exprimée dans ces paroles d'une lettre de Morin à Descartes : « Rien de plus aisé que d'ajuster quelque cause à un effet, mais comment prouver ensuite que l'effet arrive véritablement par cette cause et non par une autre ? Ainsi *l'apparence des mouvements célestes se tire aussi certainement de la supposition de la stabilité de la terre que de la supposition de sa mobilité : laquelle de ces deux causes est la vraie* (1) ? Évidemment le système de Copernic, repris et affermi par Galilée, était trop vaste pour des esprits que les théories générales effrayaient et qui aimaient à se cantonner dans des vérités de détail, comme celle de la roulette ou celle de l'équilibre des liquides, dont ils pouvaient donner d'élégantes et solides démonstrations. Ils étaient peut-être peu touchés de l'importance de la vérité remise en lumière par Galilée (2) ; mais ils se révoltaient contre l'ingérence des théologiens dans des questions de philosophie naturelle qui ne relèvent que de l'expérience ou du calcul. Pascal n'alla jamais

(1) *Œuvres de Descartes*, éd. Cousin, t. VII, 108-109.

(2) Cette opinion sur le système solaire avait traversé tout le moyen âge avant d'arriver à Copernic, comme le prouvent certains passages de Brunetto Latini. Elle n'avait pas seulement été avancée par Nicétas de Syracuse. Elle avait reçu un commencement de démonstration non pas du stoïcien Cléanthe, mais du mathématicien astronome Hipparque de Samos, que Cléanthe poursuivit au nom de sa théologie. Archimède l'admettait également, comme le prouvent quelques lignes traduites par M. Bertrand et citées par Havet, *Pensées*, t. II, p. 131, 3e édit.

plus loin dans son adhésion au système Copernic-Galilée. Comme Morin, comme Mersenne, il écrit : « Quand on discourt humainement du mouvement ou de la stabilité de la terre, tous les phénomènes des mouvements et des rétrogradations des planètes s'ensuivent parfaitement des hypothèses de Ptolémée, de Tycho, de Copernic, et de beaucoup d'autres qu'on peut faire. Mais qui osera faire un si grand discernement? » (1) Le morceau classique de la XVIII[e] Provinciale ne dit rien de plus sous sa forme vive et plaisante. Ces habitudes de prudence timorée tenaient à un vieux fonds de méfiance de ses propres forces et surtout de celles d'autrui, dernier reste du pyrrhonisme antérieur et de l'effroi qu'avait laissé le dogmatisme scolastique. Les esprits étaient restés plus sceptiques qu'ils ne croyaient et qu'ils ne voulaient être. Le P. Mersenne lui-même, malgré sa curiosité insatiable et son horreur des libertins, n'était pas ennemi d'une certaine pointe de scepticisme; et nous le voyons citer avec complaisance un discours que

(1) Lettre au P. Noel. — Est-il vrai que tous les phénomènes célestes que l'on connaissait alors pussent s'expliquer aussi bien dans une hypothèse que dans l'autre? Descartes, plus astronome que Pascal, n'est pas de cet avis. « Je me suis laissé dire que les N (Jésuites) avaient aidé à la condamnation de Galilée, et tout le livre du P. N. (Scheiner) montre assez qu'il n'est pas de leurs amis; mais d'ailleurs *les observations qui sont dans ce livre fournissent tant de preuves* pour ôter au soleil les mouvements qu'on lui attribue que je ne saurais croire que le P. N. même, en son âme, ne croie l'opinion de Copernic » (*Lettres*, t. II, LXXX).

lui avait envoyé un de ses amis et où on lit : « Je n'ai point fait difficulté de me jouer avec vous des moyens de l'époche (1), sachant bien que vous ne les avez jamais improuvées dans les limites des sciences humaines. et que vous n'avez jamais blâmé la sceptique, lorsqu'elle s'est contentée d'attaquer l'orgueil des dogmatiques par l'incertitude de leurs disciplines ». C'était là un pyrrhonisme assez anodin en lui-même, comme l'est celui de Lamothe-Levayer. Mais lorsque le scepticisme plus cru et plus efficace de Montaigne eut mordu sur l'esprit de Pascal, ce fut tout différent. Sa circonspection méfiante se tourna en dédain pour la vérité scientifique dont il avait été si vivement épris. « Je trouve bon qu'on n'approfondisse pas l'opinion de Copernic », écrit-il résolument. Et ce n'est point là une simple assertion relative et par comparaison, comme on pourrait l'inférer de la suite de cette pensée : « Mais ceci, il importe à toute la vie de savoir si l'âme est mortelle ou immortelle ». Car nous lisons ailleurs : « Ecrire contre ceux qui approfondissent les sciences ». Mais il pousse encore plus loin le mépris de la science et de la raison humaine lorsqu'il trouve bon qu'à la place d'une vérité physique inconnue, on mette la première hypothèse venue, pour arrêter l'inquiétude de la pensée.

Revenons à la biographie de Pascal, interrompue par cette digression qui peut paraître un peu longue,

(1) ἐποχή, suspension du jugement, doute. Les raisons de douter, dans la langue des sceptiques, s'appelaient *époques*.

mais qui ne me semble pas inutile pour comprendre, au moins historiquement, certains recoins obscurs des *Pensées*.

En 1640, il suivit à Rouen son père, qui avait été nommé intendant de Normandie pour les finances, et c'est pour le soulager des énormes calculs qu'il avait à faire que Pascal inventa la machine arithmétique, en 1642. Là n'est point le fait capital de son séjour à Rouen, non plus que les expériences qu'il y prépara, expériences qu'il fit exécuter à Clermont en 1648, par M. Périer, devenu son beau-frère. Le fait capital, c'est qu'il y devint janséniste en 1646. MM. de la Bouteillerie et Deslande, qui étaient de la secte, en soignant son père qui s'était cassé la jambe, firent lire au jeune homme des livres de Jansénius, de Saint-Cyran et d'Arnauld. Il fut séduit et pris. Il convertit à son tour sa sœur Jacqueline, son père, et de proche en proche toute la famille. C'est ce qu'on peut appeler la première conversion de Pascal. Il était gagné, et même jusqu'au fanatisme, comme nous le verrons tout à l'heure, mais il n'était pas encore complètement dompté : l'ambition scientifique vivait toujours en lui, quoi qu'en dise M^me^ Périer. Car les expériences du Puy-de-Dôme, qu'il renouvela lui-même à Paris, sur la tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie, sont de près de deux ans postérieures à sa conversion. Ce fut alors que, pour la première fois, il rencontra les Jésuites devant lui (1) : ceux de

(1) On peut dire toutefois que les hostilités étaient déjà commencées dès 1631, où Étienne Pascal fut un des deux députés

Montferrand le firent accuser dans des thèses de s'être attribué les travaux des Italiens, c'est-à-dire de Galilée et surtout de Torricelli (1); et le P. Noël, à Paris, lui opposa un traité bizarrement intitulé *Le Plein du Vide*, et dont le contenu, dit-on, valait le titre. Sans nous arrêter au détail de cette affaire, qu'on peut lire dans Sainte-Beuve, notons ces premières hostilités.

J'ai dit que Pascal était converti jusqu'au fanatisme : témoin une vilaine affaire de dénonciation que je voudrais pouvoir effacer de sa biographie. Un religieux de je ne sais quel ordre, le Père Saint-Ange, enseignait à Rouen une philosophie en vertu de laquelle il avançait que le corps de Jésus-Christ était formé d'une autre matière que le sang de la Vierge. De concert avec deux autres jeunes gens, Pascal le dénonça à l'archevêque de Rouen. Sans

qui plaidèrent à Paris et près de la Cour pour la ville de Clermont, laquelle voulait garder son collège convoité par les Jésuites. De plus, quand il vint à Paris dans sa jeunesse pour ses études de droit, il fut, par une rencontre singulière, recommandé à l'avocat Arnauld, père de d'Andilly et du fameux docteur. Les deux familles les plus hostiles aux Jésuites étaient donc liées et unies par avance (Ch. Adam, *Éducation de Pascal*, p. 7-9).

(1) C'est bien Torricelli en effet qui fournit à Pascal l'idée de ses expériences. Ce qui ne veut pas dire que Descartes ne l'ait pas engagé à les faire, en 1647, lors de son voyage à Paris, où il vit certainement Pascal. Mais encourager n'est pas inspirer. Or, non seulement Pascal avait, avant d'avoir vu Descartes, l'idée de ces expériences ; mais il en avait commencé l'exécution. (*Lettre de Jacqueline*).

doute il n'avait pas encore fait connaissance avec le chevalier de Méré, ni avec les usages du monde ou de l'honnête homme : sans quoi il aurait senti, malgré son jansénisme encore tout frais, ce qu'il y a toujours de bas et de laid dans la délation. Mme Périer regarde pourtant cela comme une grâce que Dieu a faite à son frère.

Les Mémoires de cette dame, comme ceux de sa fille Marguerite, nous donnent bien peu d'informations sur la période qui va de 1648 à 1654. Nous y voyons seulement que la maladie dont il avait ressenti les premières atteintes en 1639 ou 1640, et qui avait redoublé en 1642 par suite des fatigues que lui coûta l'invention de la machine arithmétique (1), s'était encore aggravée vers 1648 (2), au point qu'il dut renoncer, par ordre des médecins, à tout travail et à toute application d'esprit. Nous ne saurions même pas à quelle espèce de dissipation a pu se livrer Pascal, quelles sociétés il fréquentait, ni à quelles nouvelles occupations il s'attachait (car il est bien entendu que les occupations d'un Pascal seraient pour d'autres des travaux absorbants), si nous ne trouvions dans Marguerite Périer, qu'à l'instar de tous les jeunes gens de l'époque, il jouait, et si, en fouillant dans les papiers de sa famille et

(1) Mme Périer ne veut pas que cette extrême fatigue vienne des efforts d'esprit qu'il dut faire, mais de la peine que lui causa la maladresse des ouvriers.

(2) Cette date est encore inexacte. Pascal était malade à Paris dès 1647, avec sa sœur Jacqueline pour l'aider à se soigner. Voir à ce sujet la *lettre de Jacqueline*.

dans les écrits du temps, on ne rencontrait çà et là quelque détail ou ignoré ou passé volontairement sous silence dans le Mémoire de sa sœur et dans celui de sa nièce. On ignore la date où commencèrent ses relations avec M^me^ de Sablé et celles avec le duc de Roannès. Celles-là peuvent ne pas remonter plus haut que la crise religieuse qui décida de la destinée de Pascal. Mais, à cette date, il y avait déjà quelque temps qu'il était intimement lié avec le duc de Roannès, comme cela résulte d'une lettre de Méré, finement interprétée par Collet (1). Si dans cette lettre L.D.D.R. est vraiment le duc de Roannès, M., Miton. P., Poitiers (2), le mathématicien dont le duc « a fait provision », Pascal, les relations de Pascal avec le duc de Roannès sont certainement antérieures au 26 novembre 1654. Car on conviendra que cet homme emprunté et sans monde, « qui n'avait ni goût ni sentiment.... ; qui admirait l'esprit et l'éloquence de M. Du Vair et rapportait les bons mots du lieutenant criminel d'O », ne ressemble guère à l'éloquent interlocuteur de M. de Sacy, dans le fameux entretien sur Epictète et Montaigne. Une si profonde

(1) Ce qui prouve que Sainte-Beuve avait en partie raison — quelque peu aigrement — contre Rigault. Quant à Pascal amoureux, on n'en a vraiment aucune trace ; et l'on peut bâtir sur le morceau des *Passions de l'Amour* tous les romans que l'on voudra, sans qu'on puisse s'assurer qu'il y eut jamais un tel roman dans la vie de Pascal.

(2) Les personnages sont désignés ici par la première lettre de leur nom (M = Miton, P = Poitiers), sauf Pascal, qui est appelé « le mathématicien ». [D.]

métamorphose ne se fait pas en six semaines. Mais la lettre de Méré, pour peu qu'on la rapproche de quelques mots du *Mémoire* de M^me^ Périer, nous conduit à une conclusion plus importante sur l'éducation et l'esprit de Pascal. « Depuis ce voyage, dit Méré, il (Pascal) ne songea plus aux mathématiques et ce fut là comme son abjuration ». En supposant cette dernière indication exacte, elle nous reporterait tout près du temps où il eut son premier accès de jansénisme, c'est-à-dire vers la fin de 1647 ou le commencement de 1648. Selon M^me^ Périer, il abandonna la géométrie pour la morale et, d'un autre côté, il fit connaissance avec le monde et ses divertissements. Il continua ses relations, au moins durant quelque temps, avec Méré, dont l'esprit fin lui plaisait, et avec Miton, dont peut-être l'égoïsme élégant ne le choqua pas d'abord autant que les *Pensées* le feraient croire ; et il en forma avec quelques jeunes hommes d'une humeur plus libertine, dont les sophismes légers et le persifflage étonnèrent sa foi sans l'ébranler bien fortement. Il faut dire toutefois que ces tentations auraient glissé sur son âme sans y laisser de traces, si ne s'y était ajoutée la lecture assidue des *Essais* de Montaigne. Or, sans jamais tomber dans l'incrédulité ou sérieuse ou légère, il est impossible que de telles lectures et ses relations mondaines n'aient point excité plus d'un doute dans cet esprit si curieux et si pénétrant. Il dut avoir des tentations d'incrédulité, et c'est à quoi il faisait allusion dans sa lettre sur la mort de son père, lorsqu'il

écrit que, si son père était mort six ans plus tôt (1), lui Pascal, se serait perdu ». Que si, dès les dernières années de la vie de son père, il lui vint des doutes qui auraient pu détruire sa foi, mais qui ne firent que l'étonner et la troubler, il est moralement certain qu'il mit toutes ses forces à les repousser, et qu'aux objections de la raison il dut opposer des réponses venant de la raison. Je suppose donc que c'est dans ce but qu'il consulta les philosophes et qu'il ne put oublier Descartes, qu'il connaissait plutôt, sans doute, mais plus pour en avoir entendu parler dans sa société de savants que pour en avoir fait une étude bien intime et bien sérieuse. Si cette conjecture est fondée, on s'explique alors facilement les termes tout cartésiens de *machine* et d'*automate* (2) qui reviennent plus d'une fois dans les *Pensées*, et ce qui s'y rencontre d'ultra-spiritualiste. C'est ainsi qu'il y a telle ligne des Pensées qui semble littéralement extraite des *Méditations* ou d'autres

(1) Étienne Pascal étant mort en 1651, si l'on prenait cette indication à la lettre, cela nous reporterait à 1645: ce qui est impossible. Pascal devint janséniste en 1646. Avant, il ne paraît s'être occupé ni des questions (théologiques ou morales?), ni de l'art d'écrire. Il était tout aux mathématiques, autant que sa santé le lui permettait. Les six ans dont il parle se réduisent à quatre au plus.

(2) Selon M^me^ Périer, Pascal admettait l'automate et rejetait la matière subtile. Ce dernier point est certain par Descartes (lettre à Carcavi), auquel Pascal avait promis courtoisement (dans le voyage à Paris du philosophe) qu'il lui enverrait un écrit sur la matière subtile; le premier l'est par le texte même des *Pensées*.

ouvrages de Descartes, et que telle autre en semble copiée mot à mot (1). Il nous reste un témoignage irrécusable des études cartésiennes de Pascal, antérieur à sa suprême conversion, dans un fragment de son opuscule l'*Art de persuader*. Je cite littéralement ce passage assez long, parce que c'est le seul où Pascal rende justice à l'œuvre métaphysique du grand penseur, son aîné et son rival. « Je voudrais demander à des personnes équitables si ce principe : *La matière est dans une incapacité naturelle invincible de penser*, et celui-ci : *Je pense, donc je suis*, sont en effet les mêmes dans l'esprit de Descartes et dans l'esprit de saint Augustin, qui a dit la même chose douze cents ans auparavant.

« En vérité, je suis bien éloigné de dire que Descartes n'en soit pas le véritable auteur, quand même il ne l'aurait appris que dans la lecture de ce grand saint ; car je sais combien il y a de différence entre écrire un mot à l'aventure, sans y faire une réflexion plus longue et plus étendue, et apercevoir dans ce mot une suite admirable de conséquences, qui prouve la distinction des natures spirituelle et matérielle, et en faire un principe ferme et soutenu d'une physique entière, comme Descartes a prétendu faire. Car, sans examiner s'il a réussi efficacement dans

(1) Je dis *semble*, parce que la plus frappante de toutes les *Pensées* sous ce rapport est d'un opuscule de Descartes non publié du vivant de Pascal. Est-ce une rencontre fortuite que cette identité, ou bien Pascal a-t-il eu connaissance de ces deux lignes par ses amis de Port-Royal, auxquels Clerselier avait communiqué le manuscrit ?

sa prétention, je suppose qu'il l'ait fait, et c'est dans cette supposition que je dis que ce mot est aussi différent dans ses écrits d'avec le même mot dans les autres qui l'ont dit en passant, qu'un homme plein de vie et de force d'avec un homme mort ».

Quelle misère d'aller ainsi de conjecture en conjecture, à l'aide de faits ou de mots décousus et que l'on craint toujours d'interpréter à faux ! Je crois cependant que ces minces indications, avec les inductions qu'elles suggèrent, jettent quelque jour sur les six ou sept années les plus obscures de la vie de Pascal, si vides en apparence et si pleines en réalité. Car c'est dans ces années de dissipation, comme les appellent les dames Périer, Jacqueline et tout Port-Royal avec elles, que le génie de Pascal s'exerce et se transforme en passant de l'étude des nombres et des figures à celle de l'homme. Le monde qu'il n'avait jusqu'alors regardé que très peu lui présente des spectacles nouveaux et qui l'étonnent. Il voit des mœurs et des actions, il entend des discours assez contraires à son jansénisme et à son austérité naturelle ; il se sent troublé par la contradiction qu'il aperçoit entre la réalité et les principes de sa foi, entre la religion que la société professe et la conduite ou les discours qu'elle tient ; et comme il ne veut croire que raisonnablement, il cherche les raisons de ces effets, et pour cela il interroge les philosophes, Descartes, Montaigne, Epictète et ses propres réflexions. Mais de plus, en même temps que le moraliste observateur, philosophe, théologien, se forme ainsi un fonds d'idées originales ou ingénieuses ou

profondes, l'homme aux tablettes, dont parle la lettre de Méré, à force de lire Montaigne et de consulter son propre cœur, se fait à lui-même des règles de style et de goût, que le rhéteur Balzac ne soupçonnait pas et qui dépassent Montaigne, « l'admirable auteur de l'Art de conférer ». Malheureusement on devine plutôt qu'on ne suit pas à pas cette évolution de l'esprit de Pascal. Mais Fontaine nous a conservé une preuve certaine qu'elle était à son terme vers 1654, dans cet *Entretien de Pascal et de M. de Sacy*, où l'art de l'écrivain égale la force et la pénétration du penseur. Quelle distance de ce dialogue, qui est des cinq ou six dernières semaines après la conversion définitive de Pascal, même à la lettre-sermon sur la mort de son père trois ans auparavant (1) !

Pascal paraît s'être livré plus que jamais au monde et à la dissipation après la mort de son père, arrivée en 1651. Est-ce à cela qu'il faut attribuer le refroidissement qui survint momentanément entre lui et sa sœur Jacqueline à propos d'affaires d'argent ? C'est ce que donnent à entendre ceux qui croient surprendre Pascal dans un accès d'avarice qui ne lui

(1) Nous n'avons pas de dates précises pour la plupart des opuscules de Pascal. Mais je ne puis croire que ni le morceau sur les *Passions de l'amour*, s'il est de lui, ni la double rédaction de l'*Art de persuader*, soient postérieurs au 23 novembre 1654. Après cette date, toutes les pensées mondaines le quittent ou ne sont plus que des critiques impitoyables de la nature humaine, comme son goût pour les philosophes, excepté pour ceux qui humilient l'homme, s'éteint.

était pas naturel. Mais on peut se demander si le tort est à Pascal, lésinant sur la dot de sa sœur pour entrer à Port-Royal, ou à Jacqueline qui, dans sa fière et imprévoyante générosité, oubliait trop les engagements qu'elle avait pris avec ses cohéritiers (1). Je ne fais que poser la question, en ajoutant que ce démêlé prouve au moins que son jansénisme ne l'empêchait pas encore de tenir aux biens de ce monde. Le temps n'était pas encore venu d'un détachement absolu. Mais il ne pouvait tarder beaucoup à venir.

On s'est accoutumé, non sans raison, à rattacher à cette crise définitive de la foi de Pascal, deux anecdotes qui semblent se compléter l'une et l'autre, je veux dire l'accident du pont de Neuilly et l'hallucination qui montrait à son imagination effrayée un abîme entr'ouvert sur sa gauche. Peut-être a-t-on donné trop d'importance à ces anecdotes. Mais je ne vois pas de raison suffisante pour n'admettre que la première, comme fait Sainte-Beuve, et moins encore pour les rejeter toutes les deux avec l'auteur d'une brochure intitulée : *Dernière conversion de Pascal* (2). On

(1) Il paraît que la succession d'Étienne Pascal était restée dans l'indivision entre ses trois enfants, Blaise, Gilberte, mariée à M. Périer et Jacqueline, de sorte qu'ils étaient solidaires les uns des autres Dans ce cas, si Jacqueline pouvait disposer absolument du revenu de la part qui lui était échue, elle ne pouvait disposer ni de son bien, ni d'une partie de son bien, sans le consentement de ses deux cohéritiers. Pascal n'était donc pas le seul qui s'opposât aux désirs de Jacqueline ; M. Périer, au nom de sa femme, ne s'y opposait pas moins.

(2) L'auteur est, si ma mémoire n'est pas en défaut,

peut et l'on doit même accorder à Sainte-Beuve que, pris à la lettre, le témoignage de l'abbé Boileau sur cette espèce d'hallucination est plein d'invraisemblance, qu'il donne pour état habituel ce qui ne fut qu'une secousse passagère du cerveau de Pascal et un dérangement momentané de ses facultés; et qu'il serait vraiment insensé de supposer que l'*Entretien avec M. de Sacy* et les *Provinciales* fussent partis d'un esprit, à toute heure sujet à de pareilles perturbations nerveuses. Mais à la place de : *voyait toujours un abîme,* mettez : *voyait souvent, voyait parfois,* ou pour parler plus exactement (car il est impossible que cet état fût habituel) *vit* parfois, et le récit de l'abbé Boileau n'offre plus rien qui ne soit vraisemblable et qui ne se lie facilement avec le témoignage sur l'accident du pont de Neuilly. Mais ici, d'autres difficultés se présentent. Quelle est la valeur de ce double témoignage sur le danger que Pascal courut au pont de Neuilly et sur les hallucinations qui en furent la suite? Le premier de ces témoignages est d'un inconnu, écrit on ne sait à quelle date dans un manuscrit des Oratoriens de Clermont. Le second n'est pas anonyme, mais il n'a paru que dans les lettres posthumes de l'abbé Boileau, publiées en 1737, lorsque les familles Pascal et Périer étaient à peu près éteintes. Mais ni M. Périer, ni sa fille Marguerite, ni aucun des Port-Royalistes qui avaient pu connaître Pascal, n'ont parlé de l'un et l'autre fait, et nulle

M. Despeyre, professeur au collège de Dunkerque (autant que je me le rappelle).

trace ne s'en rencontre parmi les écrivains amis ou ennemis des jansénistes, nulle allusion dans les lettres de Jacqueline ou de ses sœurs. Ce silence, il faut en convenir, peut sembler bien étrange dans les contemporains de Pascal. Plus étrange est celui des deux générations qui suivirent et qui n'avaient plus d'intérêt réel ni même apparent de dissimuler et d'étouffer les faits. Mais l'étrange disparaît en grande partie si l'on fait attention que l'un et l'autre témoignage nous renvoient à des témoins contemporains. L'abbé Boileau nous dit tenir la chose « d'original ». Il a pu et dû l'apprendre ou de Nicole vieilli ou de quelque autre des Port-Royalistes qui assiégeaient l'archevêché de Paris sur la fin de la vie de M. de Harlay et sous son successeur, Mgr de Noailles, et avec lesquels on sait que le demi-janséniste, l'abbé Boileau, était intimement lié. L'anonyme, d'un autre côté, qui a écrit la note du manuscrit de l'Oratoire de Clermont, nous apprend par quelle filière la connaissance de l'accident de Neuilly lui est parvenue. Il la tient de M. Arnoul de Saint-Victor, curé de Chambourcy, qui la tenait de M. le prieur de Barillon, qui la tenait de M. Périer : ce qui nous ramène encore à un témoin bien informé de la vie de Pascal. Rien ne paraît donc autoriser la négation ou le doute sur une tradition qui n'a rien d'injurieux pour la mémoire de Pascal.

Mais il ne faut pas abuser de cette tradition pour insinuer que Pascal ne devint chrétien et janséniste que par peur de la mort, qu'il vit un jour de si près. Chrétien et catholique, il le fut toujours ; janséniste,

il le devint dès 1642, mais sans les troubles et sans la violence qu'il montra plus tard dans sa foi : il était encore trop occupé des curiosités de la science. Mais dès 1648 et peut-être dès 1647, lorsque les médecins lui conseillèrent, puis lui ordonnèrent le repos, commença à se faire dans son esprit un sourd travail qui transforma le mathématicien et le savant en moraliste et en philosophe chrétien. En même temps qu'il faisait connaissance avec le monde, ses occupations, ses intérêts, ses passions et ses préjugés, il cherchait, ce qui fut la grande préoccupation du XVII[e] siècle, à concilier la raison avec la foi ; il se débattait avec une anxiété croissante entre les contrariétés de l'une et de l'autre ; il ne pouvait renoncer à ses habitudes de savant et de raisonneur, non plus qu'aux promesses et aux consolations que lui faisait espérer le christianisme, et dont il sentait de plus en plus le besoin dans les attaques continuelles de la maladie et dans la ruine de ses ambitions scientifiques. Plus cette lutte se prolongeait, plus elle devenait douloureuse. Évidemment cela ne pouvait durer, ou la raison de Pascal aurait sombré dans cette tempête. L'accident de Neuilly ne fut donc pas la cause, mais simplement l'occasion d'une crise qui se préparait depuis longtemps et qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, aurait eu le même dénouement, à moins, toutefois, que Pascal n'eût donné suite au projet de mariage et d'établissement dont parle M[me] Périer.

La conclusion du récit de l'anonyme est qu'aussitôt après l'aventure de Neuilly, Pascal prit la résolution

de rompre ses promenades et de vivre dans une entière solitude (1). Il ne sortit plus guère de cette retraite de plusieurs mois et des méditations auxquelles il s'y livrait, que pour rendre à sa sœur religieuse ces visites où, dégoûté du monde et mécontent de lui-même, il lui laissait voir si naïvement l'état pitoyable de son âme. Jacqueline mania cette grande âme malade avec un tact infini et eut la joie de le voir croître de jour en jour dans la grâce et de pouvoir bientôt le remettre à la direction de M. de Sacy. On connaît la pièce singulière que Condorcet publia le premier sous le titre injurieux d'*Amulette;* je la citerai pourtant textuellement parce que Pascal, surtout le Pascal des *Pensées*, s'y retrouve déjà tout entier.

†

L'an de grâce 1654

Lundi, 23 9^bre^, jour de saint Clément, pape et martyr et Veille de saint Chrysostome, martyr et autres, [autres,
Depuis environ dix heures et demie jusqu'à environ [minuit et demi,

(1) Ce qui fixe approximativement la date de cet accident. Il dut avoir lieu dans les deux ou trois mois qui précèdent la date décisive du 23 novembre 1654.

Je ne cite point le texte de l'anonyme, parce qu'il n'a rien en soi de remarquable et qu'il se trouve partout. Je ferai seulement observer qu'il pourrait faire croire que Pascal avait carrosse à chevaux. Mais Pascal n'eut jamais d'équipage, moins encore d'équipage à 4 ou 6 chevaux. C'est sans doute dans l'équipage du duc de Roannès qu'il se promenait à Neuilly.

Feu ! (1)

Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob,
Non des philosophes et des savants,
Certitude, certitude, sentiment, joie, paix.
Dieu de Jésus-Christ :
Ton Dieu sera mon Dieu.
Oubli du monde et de tout, hormis Dieu.
Il ne se trouve que dans les voies enseignées dans l'Évangile.
Grandeur de l'âme humaine.
Père juste, le monde ne t'a pas connu, mais je t'ai connu.
Joie, joie, joie, pleurs de joie.
Je m'en suis séparé !
Dereliquerunt me, fontem aquæ vivæ.
Mon Dieu, me quitterez-vous ?
Que je n'en sois pas séparé éternellement.
Cette (vie) est la vie éternelle, qu'ils te connaissent seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.
Jésus-Christ !
Jésus-Christ !
Je m'en suis séparé, je l'ai fui, renoncé, crucifié.
Que je n'en sois jamais séparé !
Il ne se conserve que par les voies enseignées dans l'Évangile.
Renonciation totale et douce,
Soumission totale à Jésus-Christ et à mon directeur.
Éternellement en joie pour un jour d'exercice sur la terre.
Non obliviscar sermones tuos. Amen.

(1) Ce mot rappelle-t-il quelque hallucination de la vue qui montra à Pascal une grande lumière, laquelle lui parut extraordinaire, ou quelque phénomène tout spirituel? Probablement l'un et l'autre à la fois.

Cet enthousiasme profond et contenu, cette joie pleine et pourtant sombre, sont le caractère de la foi de Pascal, et s'accordent parfaitement avec l'humeur bouillante et impérieuse que signale Mme Périer. C'est un de ces violents qui, pour parler le langage de l'Évangile, ravissent le royaume des cieux.

Il y a presque toujours quelque chose de violent dans son discours, comme dans sa foi, comme dans sa conduite ; et si ce qui est excessif en lui ne nous rebute pas et même peut devenir une cause de conviction, c'est qu'on sent qu'il se violente tout le premier et qu'il parle en toute sincérité et d'abondance de cœur. Même dans les choses qui ne se rapportent pas à ce qu'on pourrait appeler les paradoxes de la foi, on peut remarquer la violence et l'impétuosité de sa nature. A-t-il des maux de dents et de tête insupportables, il s'impose un travail, une application d'esprit énorme à des questions abstraites, pour distraire ses douleurs. Je crois que Mme Périer a fort mal expliqué ce fait singulier dans la vie de son frère, lorsqu'elle écrit : « Ce renouvellement de ses maux (vers 1658) commença par un mal de dents qui lui ôta absolument le sommeil. Dans ses grandes veilles, il lui vint dans l'esprit, sans dessein, quelque pensée sur la proposition de la roulette (1). Cette pensée étant suivie d'une autre et celle-ci d'une autre,

(1) Que cette pensée et les suivantes se soient produites comme des inspirations, c'est sans doute vrai. Mais il faut ajouter que Pascal a dû s'occuper antérieurement de la question de la roulette, soulevée par Mersenne et sur laquelle avaient

enfin d'une multitude de pensées qui se succédèrent les unes aux autres, lui découvrit la démonstration de toutes ces choses, dont il fut lui-même surpris ». Si la chose s'était passée d'une façon si naturelle et si aisée, d'où vient que Fontaine nous représente Pascal épuisé, « la tête démontée », après les efforts d'esprit que lui coûta cette découverte? Non; cela rentre dans le régime violent dont Pascal s'accabla pour mâter la nature ou la concupiscence (car c'est tout un pour lui); et plus ses maux s'accrurent, plus il se martyrisa lui-même. Pascal ne voulait consentir ni à l'attrait ni au rebut que les choses extérieures nous font ressentir. Pascal, en vrai savant qui ne connaît de règle que le nombre, le poids et la mesure, forçait son estomac ruiné à accepter une quantité fixe de nourriture, sans consulter l'appétit ni le dégoût. Pascal, non content de souffrir avec patience les douleurs qui l'affligèrent presque continuellement, sur les quatre ou cinq dernières années de sa vie, portait à nu sur la chair une ceinture de fer toute garnie de pointes, et dès qu'il éprouvait un sentiment de plaisir ou de gloire, il se donnait des coups de coude pour redoubler la violence des piqûres. Je passe ce qui n'est que puéril ou bizarre, comme de faire soi-même son lit, d'aller à la cuisine chercher lui-même ses repas et d'y reporter les plats vides, le tout pour mortifier sa superbe et sa passion de la

déjà travaillé Descartes et Roberval. En cherchant à se distraire artificiellement de sa douleur, sa pensée se reporta naturellement à un problème qui lui avait été familier.

supériorité. Mais quelles vertus étranges! « Une chasteté, dit Havet, résumant les détails décousus de Mme Périer, qui faisait que Pascal se fâchait si l'on disait qu'on avait vu une belle femme, ou qu'il défendait à une mère de recevoir les caresses de ses enfants! Un détachement qui allait jusqu'à répondre par des rebuts affectés aux soins d'une sœur et à ses tendresses, afin de la dégoûter de l'aimer! » Ces intempérances de logicien et de sectaire nous gâteraient parfois l'homme, si nous n'étions entraînés, subjugués, domptés par l'élan des convictions et par la vérité de la passion de Pascal.

Lorsqu'il disait à Mme Périer que « la maladie est l'état naturel du chrétien », ou lorsqu'il demandait à Dieu dix ans de santé pour achever son *Apologie du christianisme*, il entendait par maladie et par santé quelque chose de relatif, je veux dire une sorte de maladie qui, en mortifiant la chair et en exerçant la vertu, épargnât le cerveau et les fonctions de la pensée, ou une sorte de santé qui, sans perdre la grâce et le mérite de la souffrance, laissât toute sa force et sa liberté à l'esprit. Mais si Pascal eut à souhait le mérite de la maladie acceptée avec résignation, endurée avec patience, il n'eut que peu de temps la faveur de cette demi-santé qu'il demandait à Dieu pour accomplir son œuvre. Il y a à peine un intervalle de 15 mois entre la dernière Provinciale (mars 1657) et la découverte de la roulette, vers le milieu de 1658, date où il fut repris par ses douleurs intolérables qui ne le quittèrent presque plus. Je crois bien que c'est dans ce laps de temps que furent écrits la plupart des

morceaux des *Pensées* les plus longs et les plus achevés. Mais il ne faut pas s'exagérer, d'après les dires de M^me^ Périer, l'incapacité de travail dont Pascal aurait été frappé dans les cinq dernières années de son existence douloureuse. Un esprit si indomptable ne devait céder qu'à la mort. Outre que le texte même de certaines *pensées* porte en soi la preuve qu'elles furent écrites en 1660, nous savons que Pascal prit une part fort active à l'affaire du formulaire On dit même que le mandement des curés de Paris pour engager les religieuses à signer, était de sa main. Soit par défiance de lui-même, soit par respect pour l'autorité de ses aînés en Jansénisme, soit par toute autre cause que nous ne pénétrons pas (1), il ne montra pas d'abord la fermeté qu'on devait attendre de son génie entier et absolu (2), si peu fait pour les moyens termes. les obliquités et les équivoques. Mais il devait bientôt rentrer dans son caractère et dans la vérité Sa sœur Jacqueline avait vivement protesté dans une lettre éloquente contre toute signature, avec ou sans réserve; et si elle avait cédé à la fin, ce n'était que la mort dans l'âme. Le corps, disent les nécrologes de Port-Royal, succomba à l'accablement de l'esprit. Dès ce moment il fut rendu à lui-même, comme l'indiquent ces mots sur la mort de sa sœur: « Dieu nous donne une pareille fin! » Car ces paroles marquent moins l'indifférence

(1) Voir Havet.

(2) Il laissa cet honneur à sa sœur Jacqueline. Elle protesta dans une lettre éloquente.

stoïque de Pascal au sujet d'une personne si chère que les scrupules qui le préoccupaient sur la conduite que les gens de bien avaient tenue et celle qu'ils devaient tenir pour résister aux efforts de leurs ennemis. Aussi, comme si l'âme héroïque et sainte de Jacqueline eût passé en lui, en voyant croître et les exigences des anti-jansénistes et les faiblesses des directeurs de Port-Royal, il ne songea plus qu'à combattre, et, s'il le fallait, à mourir pour la vérité. Il le fit par la plume et par la parole; par la plume, car bien que M^me^ Périer nous dise que pendant les quatre dernières années de sa vie, son frère fut dans l'impossibilité absolue de travailler et d'écrire, il est certain que quelques paragraphes des *Pensées* (1) n'ont pu être écrits avant l'année 1660; par la parole, il n'y eut guère de conférence des Port-Royalistes à laquelle il n'ait assisté et pris une part active. Il s'y portait avec tant de passion, qu'il s'évanouit de douleur dans une conférence où les principaux représentants de Port-Royal avaient pris un parti contraire à celui de la fermeté, qu'il ne cessait plus de conseiller; c'était très peu de temps avant sa fin, arrivée le 19 août 1662.

Il me semble sentir cette ardeur de combattre jusque dans sa mort. Qu'on relise la relation de M^me^ Périer sur ses derniers jours. On pourra ne voir dans l'empressement de Pascal pour les derniers

(1) III, 7, et XXIV, 66. — Voir du reste les *Lettres et opuscules de M^me^ Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, etc.*, publiés par M. Auguste Faugère, page 88.

Sacrements que sa foi profonde dans leur efficacité et que la peur de la mort surnaturelle, née de la mort naturelle. Mais en vérité c'est le faire trop pusillanime. Confessé et absous par le curé de sa paroisse, il pouvait se croire en règle avec ses devoirs de chrétien et la justice de Dieu, et attendre que son curé jugeât à propos de lui administrer les Sacrements qu'il réclamait avec instance. Non, il s'afflige, il s'irrite, il se fâche contre sa sœur qui ne pouvait que se conformer aux avis des médecins et du prêtre.

. . . . . .

. . . . . .

N.-B. — Il manque évidemment une conclusion. Mais, bien qu'il ne soit pas tout à fait achevé, nos confrères de l'Académie de Caen nous auraient, je pense, su mauvais gré de ne pas publier cet éloquent mémoire.

[Le Secrétaire, A. GASTÉ.]

LES POÉSIES

DE

Jean BARDOU

Par M. Armand GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie.

A mes Confrères de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

I.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Il est des morts qu'il faut qu'on tue », a-t-on dit. Il en est d'autres qu'on peut, si je ne m'abuse, essayer de ressusciter. Permettez-moi donc de rendre la vie, ne fût-ce que pour un soir, à un de nos confrères du XVII[e] siècle, à Jean Bardou, curé de Cormelles-le-Royal.

Vous pouvez, tout d'abord, m'arrêter, j'en conviens, en m'objectant que Bardou est une des « victimes » de Boileau. Mais, répondrai-je, parmi les « victimes » de Boileau, il en est quelques-unes qui

ont regimbé sous sa férule, et qui pourraient lui dire, comme Cliton à Dorante, dans le *Menteur :*

> Les morts que vous tuez se portent assez bien.

Ronsard est plus vivant que jamais. Quinault, vers la fin de sa vie, était un des meilleurs amis de Boileau (1). Brébeuf vient d'être réhabilité en pleine Sorbonne (2).

J'en passe... de moins illustres, et j'arrive à notre curé.

Commençons, si vous le voulez bien, par nous demander si Jean Bardou doit vraiment être compté parmi les « victimes » de Boileau.

Je sais qu'il est facile de répondre en me renvoyant à la Satire VII (3) :

> Faut-il d'un *froid rimeur* dépeindre la manie ?
> Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier :
> Je rencontre à la fois Perrin et Pelletier,
> Bardou, Mauroy, Boursaut, Colletet, Titreville,
> Et, pour un que je veux, j'en trouve plus de mille.

Il n'y a pas de doute : Bardou est bel et bien classé parmi les « froids rimeurs » de son temps. Or, la Satire VII est de 1663. Mais.... il y a un mais. Boileau était assez jeune quand il composa cette satire : il n'avait guère que vingt-neuf ans. Le remords ou

(1) Boileau, *Lettres à Racine*, XIII.

(2) René Harmand, *Essai sur la vie et les œuvres de Georges de Brebeuf* (1897). Thèse pour le Doctorat.

(3) Vers 42 et suiv.

la réflexion aidant, Boileau, dans les éditions postérieures, supprima Bardou, Mauroy et Boursaut, pour les remplacer par Bonnecorse et Pradon. Quelles sont les *vraies* raisons de cette suppression et de ce remplacement? Parlons d'abord de Boursaut. Boileau lui-même (1) nous apprend que pendant son séjour aux eaux de Bourbon, en 1685, il reçut la visite de Boursaut, alors receveur des fermes à Montluçon, qui vint le saluer et lui fit « offre de toutes choses, d'argent, de commodités, de chevaux ». Décemment, Boileau ne pouvait tenir rigueur à un aussi aimable homme, avec qui d'ailleurs il s'était franchement réconcilié (2).

Jean Testu de Mauroy, abbé de Fontaine-Jean et de Saint-Chéron de Chartres, etc., etc., précepteur des filles de Monsieur, frère de Louis XIV, fut élu membre de l'Académie française en 1688, quatre ans après Boileau. Je sais bien que c'est surtout à la recommandation de Monsieur que Mauroy dut d'entrer dans l'illustre compagnie. Mais on peut admettre que Boileau ne voulut pas maintenir dans son « catalogue » de froids auteurs le gros personnage à qui, selon toute vraisemblance, il n'avait pas osé refuser sa voix.

Bardou, lui, n'avait rien pour se recommander auprès de Boileau. La meilleure raison à donner, et qui me dispensera d'en chercher d'autres, c'est qu'il était mort depuis 1668, et mort, sans bruit, curé

(1) Boileau, *Lettres à Racine*, XIII.

(2) « Nous nous séparâmes amis à outrance » (*Ibid.*).

d'un petit village de Basse-Normandie. On peut supposer, j'y consens, que Bardou ne s'est sauvé, avec Mauroy, des griffes du satirique que grâce aux quatre syllabes du nom de Bonnecorse, dont Boileau avait besoin pour parfaire son premier hémistiche. Mais j'inclinerais volontiers à croire que Boileau, mieux informé (1), a fait grâce au curé de Cormelles, après une lecture plus attentive de ses poésies, qui, sans être parfaites (car je ne veux pas surfaire mon auteur), ne sont pas dénuées d'un certain mérite, — j'espère du moins vous le prouver.

La biographie de Bardou tient dans les quelques lignes que P.-D. Huet lui a consacrées dans ses *Origines de Caen* (2).

« Je mets *Jean Bardou* au nombre des citoyens de Caen, parce qu'il en étoit originaire, toute sa famille étant établie dans la Paroisse de Saint Nicolas du Bourg-l'Abbé. Il nâquit à Paris dans la Paroisse de

(1) M. Arcisse de Caumont, dans sa *Statistique monumentale du Calvados* (cantons de Caen, p. 59), nous dit, mais sans indiquer ses sources, que « Boileau retira Bardou de la Satire VII, *d'après l'avis de Racine. Ce dernier, chargé de composer plusieurs cantiques, en donna le soin à Bardou.* » Il serait curieux de savoir si vraiment Racine a jamais songé à prendre Bardou pour collaborateur. On ne sait à quelle date ont été composées les *Hymnes* de Racine, *traduites du Breviaire romain*. Geoffroy dit qu' « elles furent, suivant l'opinion la plus probable, un des fruits de la jeunesse de Racine ». — Mais pourquoi supposer que Racine ait cru devoir emprunter, dans cette circonstance, l'aide de J. Bardou ?

(2) 2e édition, p. 381.

Saint Eustache, le 10 mars 1621. L'on trouve dans les Recuëils de Poësie Françoise plusieurs de ses ouvrages. L'on y remarque de l'esprit et de la facilité. Il se renferma dans des matières de piété depuis qu'il eût quitté le siècle pour se faire d'Église: et dans l'accablement d'une longue maladie, et la langueur qu'elle luy laissa pendant le reste de sa vie, il paraphrasa les Lamentations de Jeremie, et le Manuel de Saint Augustin. Il travailloit à la traduction du Poëme de Sannazare *(sic)* sur l'Enfantement de la Sainte Vierge, lors que la mort le surprit, étant curé de Cormelle, le 16 novembre de l'année 1668, âgé de quarante-sept ans. L'Académie des Belles Lettres, établie à Caen, luy valut ce Benefice. Car s'y étant fait connoître à M. Bochard, homme bienfaisant, il obtint pour luy cette Cure de M. de Colleville, son gendre (1), dont il n'eut pas dans la suite toute la reconnoissance qu'il devoit » (2).

(1) On sait que Samuel Bochart fut inhumé à Cormelles (mai 1667), dans un bosquet attenant à l'habitation de M. de Colleville, son gendre.

(2) Antoine Halley, dans son poëme intitulé CADOMUS, a dit de J. Bardou :

> Ortus et est Cadomo blandi BARDOVIUS oris,
> Qui patrio primùm modulatus ludicra versu,
> Deinde vigil Pastor, sacris devotus et Aris,
> Reddidit Heliadæ Vatis *Lamenta*, piumque
> Magni Augustini *Manuale;* et tempora crebro
> Vinxit parthenicis Vatum in certamine palmis.

Voilà deux nouveaux détails apportés par A. Halley. Bardou était d'un agréable visage (*blandi oris*) ; de plus il a été souvent couronné dans les joûtes poétiques du Palinod. Mais, sur ce

A cette notice de Huet, dont je voudrais effacer la dernière ligne, on peut joindre quelques renseignements qui nous sont fournis par l'ami de Huet, le P. François Martin, cordelier, auteur du manuscrit latin, bien connu des lettrés normands, l'*Athenæ Normannorum* (1).

On pourrait croire que le P. Martin fait naître J. Bardou à Caen. *Oriundus Cadomo*, dit-il ; mais ces deux mots peuvent aussi bien signifier « d'origine caennaise ».

Aux œuvres publiées ou inachevées de Bardou, citées par Huet, le P. Martin ajoute une Ode en l'honneur de Monseigneur de Nesmond, évêque de Bayeux.

Enfin le bon cordelier nous dira — et il devait le savoir mieux que personne, — que le portrait de Bardou se trouvait dans la bibliothèque des Frères Mineurs de Caen : « *picta ejus effigies videtur in bibliotheca FF. Minorum Cadomensium, ab auctoris fratre concessa liberali voluntate* ».

Revenons maintenant à la notice de Huet.

« Il faisait, nous dit-il, partie de l'Académie de

point, l'abbé Guiot, l'historien des Palinods de Rouen et de Caen, est à peu près muet. Il nous dira seulement : « C'est apparemment au Puy de Caen que fut couronné Jean Bardou, car il ne se trouve point parmi les lauréats de celui de Rouen. (Guiot, *Moréri des Normands*, ms. de la Bibliothèque de Caen, à l'article *Bardou*, où l'auteur ne fait guère que copier P.-D. Huet).

(1) Ce curieux manuscrit ne tardera pas, nous l'espérons, à être publié.

Caen ». — « *Vir academicus* », dira à son tour le P. Martin. On sait que l'Académie des Belles-Lettres de Caen fut fondée par l'ami de Montausier, Moisant de Brieux, en 1652. Bardou, admis, dès les premiers temps, sans doute, dans cette Compagnie, dut y nouer d'agréables relations avec ses confrères en poésie latine et française, Jacques Paulmier de Grentemesnil, Antoine Halley, le professeur de Huet, Huet lui-même qui ne songeait pas encore à entrer dans les ordres, Antoine Garaby de la Luzerne, Philippe Le Sueur de Petiville, le jeune et aimable Segrais, Jacques Savary, Boisrobert qui devait venir de temps en temps à Caen dans sa famille, Pierre Patrix, Jean de Carbonnel, etc. C'est là aussi qu'il dut connaître les érudits et les savants en tout genre, qui n'étaient pas les membres les moins distingués de l'Académie de Caen, André Graindorge, le physicien, Samuel Bochart, le célèbre orientaliste, Jacques de Caillières, maréchal de bataille des armées du Roi et historiographe du maréchal Jacques II de Matignon, André de la Roque, l'héraldiste, le géographe Louis de Touroude, le savant commentateur Tanneguy le Fèvre, père de Madame Dacier, et les ministres protestants Étienne Le Moyne, qui devint recteur de l'Académie de Leyde, Étienne Morin, orientaliste comme Bochart, mort à Amsterdam, et Pierre du Bosc, célèbre par ses sermons, mort à Rotterdam, en 1692, tous les trois chassés de France par la Révocation de l'Édit de Nantes.

Bardou vivait là, comme on le voit, en belle et bonne compagnie. On ne sait pas au juste à quelle

date il fut nommé curé de Cormelles-le-Royal. Tout ce qu'on sait, d'après Huet, qui devait être bien informé, c'est qu'il dut, comme nous l'avons vu, cette cure à l'amitié de Samuel Bochart.

Pour corser un peu cette maigre biographie, j'ai compulsé, — mais sans grand résultat, je l'avoue, — ceux des vieux registres paroissiaux de Cormelles que le temps et les rats ont épargnés.

J'y vois que du 8 décembre 1661 au 26 décembre 1667, Jean Bardou a baptisé *douze* filles et *huit* garçons. Les registres des mariages et des décès étant perdus, on ne saura jamais (je le crains, sans trop le regretter), combien de couples il a unis et combien de paroissiens et de paroissiennes il a enterrés.

Il avait une écriture très nette, très lisible ; mais il faut croire qu'en rédigeant ses actes de baptême il songeait à autre chose et poursuivait sans doute quelque rime rebelle, car j'ai remarqué plusieurs *lapsus* assez curieux, et qui, me semble-t-il, valent la peine d'être notés.

Le 3 janvier 1662, il baptise deux jumelles, Jeanne et Magdelaine Heustes. Dans le premier baptême, Jeanne est fille de Nicolas Heustes et de *Guillemette* Michel ; dans le second, Magdelaine est fille de Nicolas Heustes et de *Guillaume* (1) Michel. Trop de pères !

La même année, il couche sur son registre le baptême du 18 juillet avant celui du 16 du même mois, qu'il avait, pour sûr, oublié.

(1) Guillaume, très lisiblement écrit, sans abréviations.

Et le 1er mai 1664, il appelle *Nicolas*, au lieu de Nicole, la fille de Jean Guillebert et de Marie Dumont !

C'est tout ce que j'ai pu trouver dans les Registres paroissiaux de Cormelles. Ma cueillette n'est pas riche, j'en conviendrai sans peine (1).

II.

Comme Huet, et comme beaucoup d'autres de ses contemporains, qui « quittèrent le siècle pour se faire d'Église », Jean Bardou débuta par des poésies légères. Et ces poésies ne sont pas « froides » du tout, à moins qu'on ne trouve froids, (et je n'y contredirai pas) les jeux de mots, les *concetti*, dont il les a saupoudrées, à l'imitation de l'auteur à la mode, du grand Voiture, qui, comme chacun sait, faillit « gâter » (2) La Fontaine, et que Boileau lui-même n'a

(1) Chose assez singulière, il n'y eut aucun baptême en 1663. De même en 1668, l'année de la mort de Jean Bardou. — Moins heureux que J. Bardou, son successeur, le curé Besnard, commença par baptiser un enfant naturel Et ce ne fut pas le seul!

(2) Quelques critiques, à courte vue, ou dont les besicles étaient mal essuyées, ont cru (quelle hérésie littéraire!) que le « certain auteur » qui « pensa gâter » La Fontaine était notre Malherbe! Ils ont bien mal lu l'*Epistre à M. Huet, évêque de Soissons*, car dans cette épître, La Fontaine s'explique assez clairement, et il est facile de voir qu'il désigne — sans le nommer, il est vrai, mais très nettement — maître Vincent Voiture.

pas craint de rapprocher d'Horace (1). Les poésies légères de Bardou se trouvent dispersées dans les tomes III, IV et V de la compilation poétique bien connue sous le titre de *Recueil de Sercy*.

Faisons y un choix discret.

On lit sur les billets de la Banque de France : « L'article 139 du Code pénal punit des travaux forcés à perpétuité ceux qui auront contrefait ou falsifié les billets de banque autorisés par la loi... » On était plus sévère jadis, et ceux qui avaient fabriqué ou émis de la fausse monnaie étaient punis de mort. Or — à quelle date? on n'en sait rien au juste, mais l'affaire dut se passer avant 1660, — une jeune femme, célèbre par sa beauté, ayant été condamnée à avoir la tête tranchée pour avoir fabriqué de la fausse monnaie, Bardou déplora sa destinée tragique dans des stances, qui, étant donné le goût du temps, durent avoir beaucoup de succès dans les ruelles :

Est-ce un Arrest irrevocable,
Beauté que l'on tient adorable,
Et qui ne fait en soy paroistre aucun defaut,
Que vous qui sur les cœurs remportant la victoire

(1) ... A moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture.
BOILEAU, Sat. IX, 27.

Voir l'éloge que Pellisson fait de la prose et des vers de Voiture, dans son *Histoire de l'Académie française*.— La Bruyère le trouve inimitable, et Perrault le donne comme le modèle de la « plaisanterie d'honnête homme ». — Est-il donc étonnant que Voiture ait failli « gâter » le plus naturel de nos poètes ?

Meritez un Trône de gloire,
Expiriez aujourd'huy dessus un Eschaffaut ?

Le Ciel qui de vostre visage
Voulut faire un parfait ouvrage,
Logea dedans vos yeux tant de charmes divers,
Que Themis, dont l'Arrest fait vostre destinée,
Ne vous eust jamais condamnée,
Si les siens d'un bandeau n'avoient esté couvers.

Le trait final est assez joli ; mais que dire de cette strophe :

Hélas ! seroit-il bien possible
Que nostre Monarque invincible
Abandonnât vos jours à la rigueur des loix,
Et que vostre beauté qui toute autre surpasse
Ne pût obtenir une *grâce*,
S'il est vray que vos yeux les loge *toutes trois* ?

Ce jeu de mots sur la *grâce* (pardon) et sur les trois *Grâces*, est-il assez précieux ?

Cependant, à tout prendre, il n'est pas plus mauvais que celui de La Fontaine, dans ses premières œuvres, alors qu'il était encore le disciple de Voiture :

Vostre sejour sent un peu trop la poudre,
Non la poudre à testes friser,
Mais la poudre à teste briser.
(Epistre à Mme de Coucy-Mailly, 1657).

ou que celui-ci qu'il a osé commettre lorsque renvoyant à son ami, M. Galien, des vers qu'il lui avait

adressés, enveloppés dans un billet (armoirie) d'enterrement :

Aussitôt je fis conjecture
Que ces *vers* seroient la pâture
De ceux (des *vers*) qui sous la tombe dure
N'épargnent nulle créature !!!

A la *Belle Condamnée* je préfère de beaucoup le sonnet que Bardou envoya *à une Dame le jour de la Sainte Magdelaine, dont elle portait le nom.*

La Sainte à qui l'Église aujourd'huy rend hommage,
Et dont l'Esprit au Ciel veille pour vostre bien,
Sur vous, ô belle Iris, n'avoit point d'avantage,
Quoy qu'à vaincre les cœurs, il ne luy manquât rien.

Comme elle, vous avez un aimable visage,
Elle avoit comme vous un charmant entretien :
Vous estes aujourd'huy l'ornement de nostre âge,
Comme elle fut jadis la merveille du sien.

Comme elle prit un Dieu pour objet de sa flame,
Ainsi d'un feu diuin vous embrasez vostre âme,
Et poussez vers le Ciel mille amoureux soûpirs.

Un seul poinct entre vous met de la difference;
C'est qu'on vous voit, Iris, suivre sa pénitence,
Sans que jamais vostre âme ait suivy ses plaisirs.

La comparaison entre la sainte pénitente et la dame que le poète aime discrètement n'a rien de banal, et, en somme, s'il n'est pas sans défaut, si le

trait final n'en est pas très aiguisé, ce sonnet vaut mieux qu'un long poème... qui serait médiocre.

Dans les stances qui ont pour titre *l'Écuyer*, l'amoureux transi dira à sa « belle inhumaine » :

Toucheray-je jamais la main de ma Déesse,
Sans luy *toucher* le cœur ?

Le chef-d'œuvre du genre est le badinage, ou plutôt, comme eût dit Voltaire, le « baladinage » que Bardou composa *sur une Beauté qui avait donné de l'amour à un M*[*oine*] :

Objet d'une flame coupable,
Philis, estes-vous bien capable
De profaner un sacré lieu;
Et par des feux illegitimes
Usurper sur les droicts de Dieu,
En luy dérobant ses victimes ?

Ce n'est pas assez que vos charmes
Par la puissance de leurs armes
Mettent les Mondains aux abois,
Si vostre beauté sans seconde
Ne tuë une seconde fois
Ceux qui déjà sont morts au monde.

La « beauté sans seconde » qui « tue une seconde fois ceux qui déjà sont morts au monde » ! le trait est d'un goût plus que douteux : ce qui suit est franchement mauvais :

S'il est vray que sous vostre empire
Un Moine jour et nuit soupire,
Accablé de mille tourmens;
Malgré les dures Destinées,
Vous pouvez entre vos Amans
Compter des Testes couronnées.

Chacun sait que les moines sont tondus de façon à ce que les cheveux respectés par les ciseaux forment une couronne !

Et que dire de ces trois dernières strophes ?

Celuy que vostre aimable veuë
Par les traits dont elle est pourveuë
Jette en une extrême langueur,
Malgré la regle qu'il a prise,
Aime mieux estre en vostre *cœur*,
Que dans *celuy* de son Eglise (1).

(1) Le goût des pointes régnait également au barreau et dans la chaire :

L'avocat au Palais en hérissa son style,
Et le Docteur en chaire en sema l'Évangile.
BOILEAU, *Art poét.*, II.

Le fameux avocat Gautier (que ses contemporains avaient surnommé *la Gueule*, et dont Boileau a parlé dans sa Satire IX), plaidant contre Antoine Le Maître, nous dira de la tourière d'un couvent : « Elle est plus fameuse par les *tours* de souplesse de son esprit fourbe et malicieux que par le *tour* de son monastère ».

Le petit Père André, mort en 1657 (Voir TALLEMANT DES RÉAUX, IV, 330), aurait goûté le jeu de mots de son prédécesseur, au XV^e^ siècle, Michel Menot : « Mesdames, pendant le Carême

Souvent de vostre conscience
Par une sainte confiance
Vous luy découvrez les ressorts;
Mais pour satisfaire sa flame,
Il voudroit bien que vostre corps
Luy fut aussi nud que vostre ame.

Son cœur qui ne sçauroit éteindre
Ce feu dont il n'ose se plaindre,
Endure un si cruel tourment,
Que si vostre pitié n'accorde
A son mal quelqu'allegement,
Il s'étranglera de sa corde.

C'est le cas de s'écrier, avec Philinte :

La chûte en est jolie, amoureuse, admirable !

ou, comme Belise :

Ah ! tout doux ! laissez-nous, de grâce, respirer !

Plus heureux dans l'épigramme, Bardou dira, avec une spirituelle malice, à Cloris qui vient de perdre

l'Église cache ses *saints :* vous aussi, cachez les vôtres (vos *seins*).

Disons, en passant, que ce jeu de mots, à lui seul, prouve que Michel Menot prononçait ses sermons en français, et non pas, comme on l'a trop souvent dit, en latin macaronique. Le compilateur qui a rédigé *en latin* les sermons de Menot, nous donne le texte suivant : « Videtis quod abscondimus *sanctos* (in Ecclesia). Amore Dei, abscondatis *sinus* vestros ». Le jeu de mots a disparu. (Voir notre *Étude sur Michel Menot,* p. 15).

son vieil époux..., et qui est assez naïve pour le pleurer :

Cloris, c'est trop verser de larmes
Pour la perte d'un vieil Epoux
De qui l'esprit estoit jaloux,
Et qui profanoit tous vos charmes :
Chassez cette morne langueur,
Et l'ennuy que dans vostre cœur
Le trépas d'vn Vieillard imprime.
La mort l'a trop tard emporté;
Vostre deüil seroit legitime,
Si Dieu l'avoit ressuscité.

Le trait est bien envoyé. — Mais, en somme, nous pouvons dire que la plupart des pièces de Bardou, insérées dans le *Recueil de Sercy*, méritaient les rigueurs de Boileau.

Je passe rapidement sur le *Sonnet* et sur les *Stances* que Bardou eut la bonté, ou plutôt la faiblesse, de composer pour faire plaisir au grotesque abbé de Saint-Martin, lequel voulait passer à la postérité, escorté, dans les feuillets liminaires de son livre *du Gouvernement de Rome*, des témoignages flatteurs de ses « amis » et « admirateurs » caennais.

Le futur « mandarin de Siam » dut goûter tout particulièrement la fin du sonnet où Bardou disait de lui :

Mais pendant qu'il se void au comble du bon-heur,
La France avec raison craint de perdre l'honneur
Qu'on luy doit pour avoir produit un si grand Homme.

Car ce docte Volume, où les traits de sa main
Representent si bien ce que l'on fait dans Rome,
Le va faire en tous lieux passer pour un Romain.

C'étaient là, bien entendu, des louanges ironiques, mais le pauvre abbé de Saint-Martin, qui n'a jamais compris l'ironie, aspirait à pleines narines les fumées du plus épais encens.

Nous avons vu que Bardou faisait partie de la docte Académie de Caen, fondée par Moisant de Brieux. A ce titre, il ne pouvait guère se dispenser de faire sa cour à cet aimable Mécène qui réunissait ses confrères dans le magnifique hôtel qu'il habitait sur la place Saint-Pierre. Cet hôtel, connu sous le nom d'Hôtel d'Écoville, parce qu'il avait été bâti, en 1538, par Nicolas Le Valois, sieur d'Écoville, était désigné par le peuple sous le nom d'*Hôtel du Grand Cheval*, par la raison toute simple qu'une grande statue équestre en ronde bosse en décorait la façade. Mais que pouvait bien signifier cette statue équestre? Les avis étaient partagés. Bardou ne songeant qu'à une chose, à être agréable au fondateur de l'Académie, voulut voir dans le grand Cheval, Pégase, et dans le Cavalier, Apollon, c'est-à-dire Moisant de Brieux lui-même, le père des lettres Caennaises; et voici le sonnet qu'il adressa *à M. de Brieux, conseiller au Parlement de Mets, sur sa maison du Grand Cheval:*

Je ne pense jamais à ce grand bastiment,
Dont on ne peut assez admirer la structure,

Qu'il ne jette mes sens dans le ravissement,
Tant l'art imite bien les traits de la nature.

Lors qu'on porte les yeux dessus chaque figure,
Qui luy sert au dedans de superbe ornement,
On croit estre deceu par quelque enchantement,
A cause des beautez de leur architecture.

Mais voyant par dehors ce logis sans esgal,
Chascun diversement parle de ce Cheval,
Qui sous ses pas vainqueurs tant de monstres écrase,

Pour moy, de qui l'esprit est eclairé d'un Dieu,
Je dis que ce cheval n'est autre que Pégase,
Puisqu'on voit Apollon résider en ce lieu.

Bardou était un habile flatteur ; mais il se trompait. Ce n'était ni Apollon, comme il l'avançait trop hardiment, ni Hercule, comme le supposait M. de la Roque, le savant héraldiste, que représentait le Cavalier de l'Hôtel d'Écoville.... c'était le Cavalier de l'Apocalypse. « Je vis le Ciel ouvert, dit S[t] Jean (ch. XIX, v. 11), et il parut un cheval blanc, et celui qui était dessus s'appelait le *Fidèle* et le *Véritable*, qui juge et qui combat justement.... » (1).

Bardou eut encore à envoyer des vers à Moisant de Brieux, dans une bien triste circonstance cette fois. En 1654, un déplorable événement plongea dans la stupeur la ville de Caen. Le jeune fils de Moisant

(1) *Trésor de Littérature*. Caen, Godes, 1741, p. 100. — Voir, à ce sujet : Léon Palustre, *la Renaissance en France*, Émile Travers, *la Normandie monumentale*, et E. de Beaurepaire, *Caen illustré*, p. 428 et suiv.

de Brieux, élève de seconde au collège du Bois, fut traîtreusement assassiné d'un coup d'épée dans l'œil. Tous les amis du fondateur de l'Académie de Caen pleurèrent la mort de cet enfant de treize ans, qui donnait les plus belles espérances, et le père réunit, suivant la coutume du temps, dans un *Tombeau poétique* (1), les pièces françaises, latines, grecques et espagnoles, qui lui avaient été envoyées pour consoler sa douleur. C'est au milieu des pièces d'André Graindorge, de Samuel Bochart, de Le Sueur de Petiville, de du Bosc, de de Grentemesnil, de de Touroude, de Pierre Vengeons, de de la Luzerne-Garaby, de Segrais, etc., qu'on trouve les stances de Jean Bardou.

Nous citerons les vers où le poète vante les heureuses dispositions pour la musique du jeune Moisant de Brieux, et ceux où se trouvent relatés et sa mort tragique et son mâle courage devant ses assassins.

Il eut des qualitez à nul autre pareilles ;
Il sceut non seulement enchanter les oreilles
Par les divers accents de sa charmante voix ;
Mais, à l'envy de ceux qui portent la houlette,
Il faisoit bien souvent d'une douce musette
Redire les beaux airs aux échos de nos bois.

. . . . . .

Il estoit seul un soir au milieu de la ville,
Comme dedans un lieu qui doit servir d'azile
Contre ceux qui voudroient attenter à ses jours ;

(1) ***Petri Mosantii Tumulus***, Caen, A. Cavelier, 1655. — Voir notre ***Étude sur P. Vengeons***, Caen, 1878, p. 11.

Lors que trois assassins, pleinz de rage et d'envie,
Par un lâche complot attaquèrent sa vie
Et firent leurs efforts pour en rompre le cours (1).

Encor qu'il ne deust pas douter de sa deffaite,
Ne pouvant se resoudre à faire de retraitte,
Il fit agir contre eux sa valeur jusqu'au bout;
Et si par l'un de ceux qui luy livroient la guerre
Son corps atteint d'un coup fut renversé par terre,
Son insigne Vertu se vid toujours debout.

III.

Il nous reste maintenant à parler des poésies chrétiennes de Bardou (2).

C'est en cette même année, 1654, qu'il fit paraître ses *Paraphrases sur les Lamentations du prophète Jérémie*, qu'il avait composées, nous dit Huet, « dans l'accablement d'une longue maladie ».

(1) Trois lasches assassins, mais sous leur apparence
Trois tygres bien plustost, au cœur cruel et dur,
Pour s'assouvir d'un sang si vermeil et si pur,
Ont armé leur fureur contre ton innocence.
(SEGRAIS).

(2) Nous ne saurions trop remercier M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, et M. Joseph Couraye du Parc, bibliothécaire, de l'obligeance avec laquelle ils nous ont aidé à prendre connaissance des *Lamentations de Jérémie*, du *Manuel de S^t Augustin* et de l'*Ode à M^r de Nesmond*, si difficiles à rencontrer, même dans les Bibliothèques les plus riches en *poetæ minores* du XVII^e siècle.

Jamais on n'a tant « paraphrasé » que pendant les deux premiers tiers du XVII[e] siècle.

Faut-il citer les paraphrases des *Psaumes* par Malherbe, Racan, Boisrobert, Chapelain, Desmarets de Saint-Sorlin... et Godeau, à qui le psaume *Benedicite* valut l'évêché de Grasse ; -- la paraphrase du *Cantique des Cantiques* et des *Lamentations de Jérémie*, par l'abbé Cotin (1)?

Il se trouva même des rimeurs pour mettre en vers l'*Introduction à la vie dévote* (le sieur Martinet-Descury), et... le *Catéchisme!!* (l'abbé d'Heauville, 1669). Un sieur Boucher poussa, un peu plus tard, (1684) l'audace jusqu'à paraphraser en vers, et quels vers! les *Maximes* de La Rochefoucauld!

Il ne faut donc pas nous étonner, si les loisirs forcés que lui faisait la maladie ont engagé Jean Bardou à paraphraser, lui aussi, les *Lamentations de Jérémie*.

Bardou publia ses *Paraphrases sur les neuf leçons des Lamentations du prophète Jérémie*, à Caen, chez Éleazar Mangeant, sur le Pont Saint Pierre.

Il les dédia à Monseigneur Léonor de Matignon, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, évêque et comte de Lisieux.

« Monseigneur, lui dit-il, dans son *Epitre dédicatoire*, je vous suis si fort obligé du jugement avantageux que vous avez fait de quelques uns de mes ouvrages, que je pretens bien moins vous faire un

(1) Je ne parle pas de la paraphrase de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Pierre Corneille. C'est le cas ou jamais de répéter :

Le soleil est levé, disparaissez, étoiles!

present que m'acquitter d'une dette en vous offrant celui-ci... »

Après avoir vanté le goût du Prélat pour la Peinture et la Musique, et sa « connoissance de plusieurs langues estrangères » qu'il parlait, paraît-il, avec autant de facilité que si elles lui avaient été naturelles, Bardou le remercie très humblement de l'audience favorable « qu'il prêta, il y a quelque temps, au récit de plusieurs de ses Pièces, et des loüanges qu'elles receurent de sa bouche... »

S'adressant ensuite aux Lecteurs, Bardou leur dira sur un ton de modestie qui nous semble sincère: « Je suis si peu satisfait de toutes les productions de mon esprit que ces *Paraphrases* seroient demeurées ensevelies dans mon cabinet, si l'approbation qu'elles ont receüe d'une celebre Assemblée (1) ne m'avoit obligé de les mettre au jour. Ce n'est pas que je veuille rendre par là tous ceux qui la composent garans des fautes que vous y pourrez rencontrer; car s'ils avoient examiné ce travail avec une entière sévérité, ils y auroient peut estre trouvé des taches qui m'eussent empesché de le donner au Public. Aussi n'a-t-il jamais esté fait à ce dessein, mais seulement pour tromper la violence d'une maladie, qui ne me laissant de libre et de sain que la plus noble partie de moy mesme, me rendoit incapable de toute autre conversation que de celle des Muses. Je puis pourtant vous assurer qu'encore qu'il ait esté enfanté dans les douleurs, il ne m'a pas cousté beaucoup de peine, et c'est sans

(1) L'Académie de Caen, sans doute.

doute cette facilité naturelle que j'ai à composer qui rend mes ouvrages si depourveus des ornemens dont l'Art seroit capable de les embellir... »

Dans cette causerie avec les Lecteurs, Bardou (était-il déjà curé de Cormelles?) ne craint pas de faire allusion à ses poésies « légères » qui, après avoir circulé manuscrites, devaient bientôt être recueillies par l'éditeur de Sercy. « Il estoit à mon choix, dit-il, de vous faire un present moins sérieux et plus divertissant, ayant un grand nombre de Pièces dont la variété peut former un bouquet qui ne vous seroit pas désagréable ni de mauvaise odeur; mais j'ay cru que mon devoir m'obligeoit à consacrer les Premices de ma plume à la gloire de Dieu ».

Enfin Bardou nous apprendra que ses *Lamentations de Jérémie* parurent fort à propos, pendant le Carême. Elles devaient édifier les fidèles, et surtout elles devaient être utiles aux Dames qui n'entendaient pas le latin: « La bienséance voulait que je m'accommodasse au temps où nous sommes, en vous offrant quelque chose de pieux et de triste en des jours que l'Eglise destine à la Pénitence... et (j'ai cru) que je ne rendrois pas un petit service aux Dames en devenant l'interprète de Jérémie et le faisant parler la langue de notre Parnasse en une saison où tous nos temples retentissent de ses Lamentations... »

Nous nous contenterons de donner quelques strophes prises dans une des leçons que l'Église chante pendant l'office du Samedi-Saint (1er nocturne, 2e leçon) (1).

(1) Voir *Threni, id est Lamentationes Jeremiæ* (cap. IV, v. 1-4).

Voici d'abord le texte de la Vulgate :

Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapides Sanctuarii in capite omnium platearum?

Filii Sion inclyti, et amicti auro primo: quomodo reputati sunt in vasa testea, opus manuum figuli?

Sed et Lamiæ nudaverunt mammam, lactaverunt catulos suos: filia populi mei crudelis, quasi struthio in deserto.

Adhæsit lingua lactentis ad palatum ejus in siti: parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.

La version de Le Maistre de Sacy est loin de rendre la poésie du vieux prophète. Qu'on en juge :

« Comment l'or s'est-il obscurci? Comment a-t-il changé sa couleur qui était si belle? Comment les pierres du sanctuaire ont-elles été dispersées aux coins de toutes les rues? »

« Comment les enfans de Sion, qui étaient si éclatans et couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des vases de terre, comme l'ouvrage des mains du potier? »

« Les bêtes farouches ont découvert leurs mamelles, et donné du lait à leurs petits : mais la fille de mon peuple est cruelle comme une autruche qui est dans le désert. »

« La langue de l'enfant qui était à la mamelle s'est attachée à son palais dans son extrême soif : les petits ont demandé du pain, et il n'y a personne pour leur en donner. »

La version protestante de J.-F. Ostervald n'ajoute pas beaucoup de clarté à la Vulgate :

« Comment l'or est-il devenu obscur, et l'or fin a-t-il été changé de couleur? Comment les pierres du Sanctuaire sont-elles semées aux coins de toutes les rues? »

« Comment les chers enfants de Sion, qui étaient estimés comme le meilleur or, sont-ils réputés comme des vases de terre, qui ne sont que l'ouvrage de la main d'un potier? »

« Les monstres marins tendent les mamelles et allaitent leurs petits; mais la fille de mon peuple a affaire à des gens cruels comme les chouettes du désert. »

« La langue de celui qui tétait s'est attachée à son palais dans sa soif, et les petits enfants ont demandé du pain, et personne ne leur en a rompu. »

Qu'on lise la paraphrase de ces quatre versets par Bardou, et l'on s'étonnera de la facilité avec laquelle il a surmonté les difficultés du texte sacré.

Poussez d'une fureur qui n'eut jamais d'exemple,
Les cruels ennemis démolissent le Temple
Où l'on sacrifioit au Monarque des Cieux ;
Et de son Sanctuaire, où leur haine se jouë,
Le marbre indignement abatu dans la bouë
De son éclat brillant n'ébloüit plus les yeux.

Tous ces jeunes Seigneurs, vestus d'or et de soie,
Qui faisoient de Sion la plus sensible joye,

Et sur qui ses trésors sembloient estre épuisez,
Ayant été vaincus dans cette rude guerre,
Ne sont pas mieux traitez que des vaisseaux de terre
Que l'on jette aussitost qu'ils paraissent brisez (1).

Hélas, dans les déserts, les plus fières Lamies
Ne sont de leurs petits tellement ennemies
Que pour les alaitter elles n'offrent leur sein :
Les femmes de Sion, mille fois plus cruelles,
A leurs propres enfants refusent leurs mamelles,
Encore qu'à leurs yeux ils expirent de faim.

De soif à leur palais la langue est attachée ;
Et leur peau que le jeusne a toute desséchée
Bien-tost en un cercueil changera leur berceau,
Et l'on voit les plus grands qu'un mesme mal tourmente,
Qui demandent du pain d'une voix languissante,
Sans qu'aucun toutefois leur en donne un morceau.

(1) Voici comment un prêtre, docteur en Théologie, M. de Sainte-Croix Charpy, dans ses *Saintes Ténèbres*, publiées en 1670, a paraphrasé ce verset de Jérémie :

A cet ouvrage *riche et rare*
Le soldat ne s'arreste pas,
Nos princes sont captifs, et l'insolent barbare
Les met dans un estat pire que le trespas.
Ces enfans qui portoient l'or et la broderie,
Ne sont couverts que de haillons,
Et reduits *parmi les soüillons,*
Ils servent à leur raillerie.
Les principaux d'entr'eux y sont plus mépriséz
Que les pots les plus vils qu'un potier a brisés.

Le grand vicaire de Mgr l'archevêque de Paris, M. de la Brunetière, trouve que les *Saintes Ténèbres* de l'abbé de Sainte-Croix Charpy « sont une production de lumière qui peut paroistre utilement pour éclairer et échauffer les âmes... » — Le grand critique, M. Ferdinand Brunetière, serait moins indulgent, j'imagine, que le grand vicaire, son homonyme.

Bardou a fait suivre sa paraphrase des *Lamentations de Jérémie* de quelques pièces de vers, où nous ne voulons cueillir que le tercet final d'un *sonnet épitaphe* en l'honneur de Monseigneur l'évêque de Belley, « lequel mourut et fut enterré dans l'Hopital des Pauvres incurables, à Paris ».

. . . . . .
Lieux, où la pauvreté loge avecque le mal,
Pouvez-vous posséder une telle richesse
Et conserver encor le titre d'Hopital !

Messire Leonor de Matignon, qui « avoit le goust si délicat pour toutes les belles choses (1) », a-t-il apprécié cette « chûte » comme il convenait?

Le Manuel de S^t^ Augustin, traduit en vers français, parut en 1658, chez Charles de Sercy, à Paris. L'année précédente, avait paru un *Manuel de S^t^ Augustin* (2), traduit en prose par M. D. L. C. C. Q., prêtre et prédicateur (le sieur de la Croix Quillel). Quel était donc ce livre qu'on traduisait à l'envi, en prose et en vers, au milieu du XVII^e^ siècle? (3) Voici

(1) *Épître dédicatoire.*

(2) M^me^ de Maintenon goûtait fort ce *Manuel*, et elle aimait à le distribuer aux religieuses de Saint-Cyr. Nous en possédons un exemplaire, relié en maroquin rouge, sur la feuille de garde duquel on lit, de l'écriture de M^me^ de Maintenon, † S^r^ Marie de Tourville. S/. Cet S barré, véritable signature de M^me^ de Maintenon, se retrouve dans la plupart de ses lettres autographes.

(3) *Les plus belles pensées de S^t^ Augustin, prince et docteur*

ce que nous dira, à ce sujet, le sieur de la Croix Quillel : « Cet ouvrage qui porte le nom de S. Augustin, est un recueil très excellent de divers passages tirez des livres de ce grand Docteur, que l'auteur qui est fort ancien et dont le nom est inconnu, a réduits sous des tiltres et des chapitres dans l'ordre que l'on y voit. L'excellence de ce Recueil paroist principalement en ce que celuy qui l'a fait a cherché ce qu'il y avoit de plus tendre, de plus cher et de plus ardent dans la charité de cet incomparable Saint, pour en former un feu sacré d'amour, qui brûlast, non seulement son cœur durant tout le cours de sa vie, mais encore celuy de tous ceux qui auroient le bon-heur de s'en approcher jusqu'à la consommation des siècles... »

Il n'était pas facile de mettre en vers français ces effusions mystiques. Bardou me paraît s'être tiré avec honneur de cette tâche ardue; mais, il faut avouer que le chemin lui avait été tracé par un guide incomparable, et qu'il s'est souvenu plus d'une fois, et assez heureusement, de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* par Pierre Corneille, traduction commencée en 1651, et terminée en 1656.

Le *Manuel de S^t^ Augustin* comprend trente-six chapitres. Bardou n'est pas allé au-delà du quinzième. Pourquoi ? Il nous le dira naïvement dans l'épître

de l'Église, furent, qui le croirait ? mises en vers par ce malheureux C. Le Petit, l'auteur du *Paris ridicule*, qui, pour avoir composé une chanson impie sur la Vierge, fut pendu, puis brûlé en place de Grève (Voir Boileau, *Art poét.*, II, 190).

Un des amis de C. Le Petit, le sieur du Pelletier, publia, en 1666, *Les plus belles pensées de S^t^ Augustin.*

liminaire qu'il adresse à Messire Jean Garnier, prieur commendataire de S^te^-Celine, et chanoine de l'église de Senlis: « L'impatience que j'ay eue de vous donner des marques de ma reconnoissance ne m'a pas permis d'attendre qu'elle fût achevée pour vous la dédier ». Bonne ou mauvaise, il faut nous contenter de cette raison. — Qu'était-ce que ce Messire Jean Garnier? D'abord c'était un protecteur de Bardou, et il nous plaît de constater encore une fois (1) que notre poète ne fut pas toujours ingrat à l'égard de ceux qui lui avaient rendu service:

« Monsieur, lui dira-t-il, au début de son Épître, si le seul desir de m'obliger passe dans mon esprit pour une obligation; à quel point ne dois-je pas m'estimer vostre redevable du bien que vous m'avez fait? Je devois dire des biens, puis qu'il est vray que vous vous y estes pris de si bonne grace, que la façon dont vous m'avez gratifié a esté une seconde faveur. Aussi est-ce pour vous témoigner le ressentiment qui m'en demeure que je vous offre cette Traduction du Manuel de S. Augustin ».

Messire Jean Garnier, si l'on en croit Bardou, n'était pas le premier venu, et, entre autres qualités, il avait le goût littéraire très affiné et se connaissait aussi bien en prose qu'en vers:

«... Quelque soin, lui dira-t-il, que j'aye apporté à les (mes vers) purger de fautes, je ne doute point que je n'y en aye encore laissé plusieurs qu'il ne vous sera pas mal-aisé de découvrir, puis que vous

(1) Voir sa *Dédicace à Mgr de Matignon.*

avez une parfaite connoissance de cet Art. Et c'est icy qu'en publiant les autres avantages que vous possédez, je parlerois de l'ardeur de vostre zele pour la Religion; de l'égalité de vostre Ame dans les divers evenemens de la Fortune; de la vivacité de vostre Esprit, et de la solidité de votre Iugement dans tous vos discours, et dans toutes vos actions; et de la délicatesse de vostre goust pour la Prose et pour les Vers; mais vostre modestie, qui ne peut souffrir les loüanges qu'on luy donne, m'impose silence; et par une violence que vous me faites, vous m'empeschez de rendre à la Vérité le témoignage que je luy dois. Ainsi parce que vous estes humble, il faut que je sois injuste ».

Nous donnons en entier le premier chapitre du *Manuel*, qui traite *de l'Essence admirable de Dieu :*

Monarque souverain du Ciel et de la Terre,
Toy qui des Elemens entretiens les accors,
Qui fais mouvoir les Cieux par de secrets ressorts.
Et joüis de la paix au milieu de la guerre ;
Tu tiens sur les mortels tousjours les yeux ouvers,
Tes mains sans se lasser soutiennent l'Univers,
Tu remplis tous les lieux sans que pas un t'enferme ;
Tu n'es point comme nous sujet aux passions,
Et dans les changemens toujours demeurant ferme,
Tu trouves ton repos dedans tes actions (1).

(1) *Tu, Domine, cœlum et terram imples, omnia portans sine onere, omnia implens sine inclusione. Semper agens, semper quietus.*

Tu ne fais jamais mieux agir ta vigilance,
Que quand tous les mortels présument que tu dors ;
Et tu ne laisses pas d'amasser des tresors,
Quoy que tu ne sois point sujet à l'indigence.
L'homme dessus la terre est l'objet de tes soins,
Tes bontez chaque jour previennent ses besoins.
Bien que le plus souvent il ose te déplaire,
Tu l'aimes d'un amour qui n'a rien de jaloux,
Et lors que ses pechez excitent ta colère,
Le trouble n'a jamais de part à ton courroux (1).

Tes yeux en dissipant les plus sombres nuages,
Montrent qu'à tes regards il n'est rien de pareil ;
Et demeurant tousjours dans le mesme conseil,
Sans changer tes desseins tu changes tes ouvrages.
Ce que tu ne peux perdre est par toy retrouvé,
Tu luis et sur le juste, et sur le reprouvé,
Ton cœur dans ses bienfaits est pour nous sans mesure ;
Tu donnes tous les jours sans que tu doives rien,
Et ta main qui se plaist à rendre avec usure
Sur qui te donne peu verse beaucoup de bien (2).

Quelle magnificence à la tienne est égale ?
Et la diversité de ces riches tresors
Qui font briller de l'homme et l'esprit et le corps,
Sont ce pas des presens de ta main liberale ?

(1) *Colligens et non egens. Quærens cum nihil desit tibi. Amans non æstuans : zelans et securus es. Pœnitet te et non doles. Irasceris, et tranquillus es.*

(2) *Opera mutas, sed non mutas consilium. Recipis quod non invenis, et nunquam amisisti. Nunquam inops, et gaudes lucris, Nunquam avarus, et usuras exigis. Supererogas cui non debes : vel semper supererogatur tibi ut debeas.*

Tes dons le plus souvent surpassent ses souhaits,
Et pour le rendre ingrat à force de bienfaits,
Tu veux lui faire part de toutes tes richesses ;
Tes mains à tous momens sur luy daignent s'ouvrir ;
Mais sans te rien oster tu luy fais des largesses,
Et t'enrichis tousjours sans jamais t'apauvrir (1).

On ne peut éviter les traits que tu décoches,
On reconnoit par tout ton absolu pouvoir,
Et ne permettant pas à nos yeux de te voir,
Tu souffres pour le moins qu'on sente tes approches.
Ton essence divine est présente en tous lieux,
La Terre est ton sejour aussi bien que les Cieux :
Tu fais regner par tout ta justice ou ta grace ;
Tes jours n'ont point de nuits, tes beautez sont sans fard,
Et combien que ton estre occupe toute place,
A peine l'on te peut rencontrer quelque part (2).

Grand Dieu, rien icy bas n'est capable d'éteindre
L'amour que nous portons à ta sainte beauté ;
Et combien que tu sois un objet arresté,
Celuy qui te poursuit ne te sçauroit atteindre.
Ton esprit infini gouverne ce grand Tout,
Ta main seule soutient ce que l'on voit debout,
Et ta grandeur en soy toutes choses enserre ;
Les traits de ton visage au Ciel sont découvers;

(1) *Et quis habet quicquam non tuum? Reddis debita nulli debens, donas debita nihil perdens.*

(2) *Qui ubique es, et ubique totus. Qui sentire potes et videri non potes. Qui nusquam dees, et tamen ab iniquorum cogitationibus longe es. Qui nec ibi dees ubi longe es. Quia ubi non es per gratiam ades per vindictam. Qui ubique præsens es, et vix inveniri potes.*

Ta bonté paternelle éclate sur la Terre,
Et ta justice enfin regne dans les Enfers (1).

Qu'il fait bon estre admis en tes saintes Escoles !
Un cœur en peu de temps y fait beaucoup de fruit,
C'est là que tu le rends parfaitement instruit
Sans la suite des ans, ny le bruit des paroles.
On peut bien s'embrazer à ta divine ardeur,
Mais non pas mesurer ton immense grandeur
Qui remplit tous les lieux sans occuper de place ;
Tu ne releves point de l'Empire du temps,
Et quoy que l'Univers doive changer de face,
Tes desseins toutefois seront toujours constans (2).

Ton auguste Palais est fait d'une lumiere
Que personne n'a veuë, et qu'on ne sçauroit voir ;
Là voyant tout en toy comme dans un miroir,
On voit tous les effets dans leur cause première.
Toy mesmes es l'objet de ta félicité,
On ne peut diviser ta parfaite unité,
Tu peux seul accomplir ce que tu te proposes ;
Enfin par un prodige aux hommes inconnu,
Tu possedes, comprens et soutiens toutes choses,
Sans estre possédé, compris ny soûtenu (3).

(1) *Quem stantem sequimur, et apprehendere non valemus. Qui tenes omnia, imples omnia, circumplecteris omnia, superexcedis omnia, sustines omnia.*

(2) *Qui corda fidelium doces sine strepitu verborum, qui locis non distenderis, nec temporibus variaris, nec habes accessus nec recessus.*

(3) *Qui habitas lucem inaccessibilem, quem nullus hominum vidit, nec videre potest. In te manens quietus ubique circumis totum. Non enim scindi et dividi potes, quia vere unus es, nec partes efficeris, sed totus totum tenes, totum imples, totum illustras et possides.*

Prenons encore quelques strophes dans le Chapitre X : *de la douceur de l'Amour de Dieu :*

O toy, de qui l'amour ne peut jamais s'éteindre,
Qu'on doit aimer et craindre,
Jesus, enflame moy de tes saintes ferveurs ;
Brûle moi de tes feux, remply moy de tes joyes,
Conduy moy dans tes voyes,
Et répans dessus moy tes celestes faveurs (1).

Que je pâme, ô mon Dieu, d'une divine extase,
Que ton amour m'embrase,
Que de tes traits divins mon cœur se sente atteint,
Orne moy de ta grace, et change mes suplices
En ces douces délices
Qui n'ont rien que de pur, que de chaste et de saint (2).

Si j'exige de toy cette faveur extréme
C'est afin que je t'aime,
Autant qu'à ma faiblesse il peut estre permis ;
Et que mes yeux épris de tés aimables charmes,
Dans un torrent de larmes
Effacent les pechez que mon ame a commis (3).

(1) *O amor qui semper ardes, et nunquam extingueris! dulcis Christe, bone Jesu, charitas Deus meus, accende me totum igne tuo, amore tuo, dulcedine tua, dilectione tua.*

(2) *Desiderio tuo, charitate tua, jocunditate et exultatione tua, pietate et suavitate tua, voluptate et concupiscentia tua : quæ sancta est et bona, quæ casta est et munda.*

(3) *Ut totus, flamma charitatis vaporatus, diligam te Dominum meum, dulcissimum et pulcherrimum, ex toto corde meo, ex tota anima mea, ex totis viribus meis, et ex omni intentione mea, cum multa cordis contritione et lacrymarum fonte.*

Après avoir lu ces stances d'une langue assez ferme et d'un rythme soutenu, on doit regretter que Bardou, au lieu de paraphraser Jérémie et S^t^ Augustin, n'ait pas osé voler de ses propres ailes, et, comme son compatriote Brébeuf, composé un Recueil de poésies chrétiennes dans le genre des *Entretiens solitaires*.

Du reste, J. Bardou nous a donné, dans sa Préface des *Lamentations de Jérémie*, une assez haute idée de ce qu'il entend par une bonne paraphrase. « J'avoüe, dit-il, que je me suis éloigné (en cet ouvrage) le moins qu'il m'a esté possible de la perfection de la Paraphrase, *qui consiste, ce me semble, à éclaircir ce qui est obscur, à lier par une suite ingénieuse les versets qui semblent si fort detachez les uns des autres, et à n'affecter pas moins la qualité de bon Poëte, que celle de bon Traducteur.* »

Les amis de Bardou ne s'y trompèrent pas, et célébrèrent l'heureuse évolution de son talent poétique.

Jean Le Mière, sieur de Basly, lui dit, assez platement du reste (1) :

> Bardou, ta Muse est sans pareille :
> On la void descendre du Ciel,
> Ainsi qu'une savante abeille
> Qui produit la cire et le miel.

Mieux inspiré, Moisant de Brieux (2) lui adressa les strophes suivantes :

(1) *Seria et joci.* Caen. 1664-1668.

(2) *Recueil de pièces en prose et en vers.* Caen, 1671. A

L'amour dont pour Philis l'on vit ton âme atteinte,
Les feux qu'on te voit pour le Ciel
Nous donnent aujourd'huy ce que la Terre Sainte
Et ce que l'Hymette eut de miel.

L'Helicon fut jadis le champ de ta victoire,
Sur tous nos plus mignons esprits,
Sion est maintenant un nouveau champ de gloire
Où tu veux remporter le prix.

Ravi de tes douceurs je voudrois bien te rendre
Ce qui justement t'appartient.
Cependant je ne scay comme je m'y dois prendre,
Et quelque doute me retient.

C'est que de tes beaux vers la haute renommée
Me met en peine si ton front
Doit estre plus couvert des palmes d'Idumée
Que des lauriers du double mont.

Un de ses confrères, Lioult, prêtre, bachelier en théologie, lui dira, non sans quelque exagération (1):

Tu fais rencontrer à Sion
Dans sa propre destruction
Un éclat sans pareil qui la rend plus parfaite ;
Et tu sçais orner son tombeau
D'un deuil si pompeux et si beau
Qu'il l'a fait triompher au point de sa deffaicte.

Cette Reyne de l'Univers

M. Bardou sur ses diverses poésies, p. 23. Ces vers furent publiés, pour la première fois, en tête des *Lamentations de Jérémie* (1654).

(1) *Lamentations de Jérémie*, pièces liminaires

Est plus belle dedans tes vers
Qu'elle ne fut jamais au plus fort de sa gloire ;
Et, bien qu'elle fût autrefois
Pleine de charme sous ses Roys,
Elle plaisoit bien moins que ne fait ton Histoire.

Un autre ami, P. Hauton, le complimentera en latin :

Ut Vatis Deus Abramidis est ore locutus,
Sic loquitur nobis ore Propheta tuo (1).

Bardou, abattu par la maladie, a dû cesser, au moins pendant quatre ans, de « converser avec les Muses » (2), car dans l'Ode qu'il adressa, en 1662, à l'évêque de Bayeux, Monseigneur de Nesmond, il dit au Prélat (3) :

Ma Muse *a bien osé reprendre le pinceau*,
Pour faire de ta vie un illustre tableau.

(1) *Ibid.*

(2) *Lamentations de Jérémie*, aux Lecteurs. (Voir plus haut, p. 24).

(3) Nommé à l'évêché de Bayeux au commencement de l'année 1659, Mgr de Nesmond ne reçut la consécration épiscopale qu'au mois de mars 1662. C'est sans doute à l'occasion de son entrée solennelle à Caen, au mois de mai 1662, que Bardou adressa son Ode au Prélat. On sait, en effet, que Mgr de Nesmond visita d'abord les abbayes de Fontenay et d'Ardennes, et que, le 14 mai, il partit pour la Délivrande, où ses prédécesseurs, depuis le XIII[e] siècle, avaient coutume de faire un pèlerinage avant d'entrer à Bayeux. — (Voir l'abbé Laffetay, *Hist. du Dioc. de Bayeux*, t. I, p. 3). — Mgr de Nesmond fut évêque de Bayeux pendant 53 ans.

Dans cette Ode, Bardou pouvait, sans danger, se guinder jusqu'à l'hyperbole, car Monseigneur de Nesmond avait tant de vertus qu'il a trouvé grâce devant le sévère Saint-Simon qui, à la mort du Prélat, écrivit ces lignes :

« Sa mort fut le désespoir des pauvres et l'affliction amère de tout son diocèse. *J'ai connu bien peu d'évêques qui ressemblassent à celui-ci.* »

Dans la première strophe de cette Ode, on peut dire que Bardou, pour s'échauffer, se bat les flancs :

Quelle ardeur de flamme impreveüe
Dans mon âme descend des Cieux?
Et quel est cet objet si grand, si glorieux
Qui se vient tout d'un coup presenter à ma veüe?
Bel Astre, qui pourrois dans ce noble appareil (1)
Disputer de splendeur avecque le Soleil,
Et mesme dessus luy remporter la Victoire....

(1) Entrée solennelle à Caen, sans doute. — Voici, du reste, ce que dit le gazetier Loret (lettre du 3 juin 1662) sur l'entrée de Mgr de Nesmond dans son diocèse :

Il faut qu'en suite, icy, je die
Que dans la Basse-Normandie
Monsieur l'Evesque de Bayeux,
Prélat des plus judicieux,
Et qui par sa sagesse esquize
Est un ornement de l'Eglise,
Allant prendre possession
(En grande jubilation)
De cet Eveseché d'importance,
Des plus honorables de France,
Y receut un accüeil si beau,
Que la *Gazette* du Bureau,

Heureusement tout n'est pas sur ce ton, et dans la cinquième et la sixième strophes Bardou semble avoir écrit d'avance l'histoire du fécond épiscopat de Mgr de Nesmond :

De ta Bouche, il sort tant d'Oracles,
Dans la Chaire de Vérité,
Que les plus grands Pécheurs, lors qu'ils t'ont écouté,
Pour suivre la Vertu surmontent tous obstacles.
Il me semble t'oüir par un saint entretien
Les détourner du mal, et les porter au Bien,
Bannir loing de leurs cœurs mille vaines Idoles ;
Leur dire que Dieu seul y doit toûjours regner,
Que le Monde n'a rien que des appas frivoles ;
Que les biens qu'il promet sont biens à dedaigner ;
Et montrer, en joignant les effets aux paroles,
Qu'un Prelat doit agir aussi bien qu'enseigner.

Pour mieux parler de cet afaire,
En a fait un Extraordinaire,
Qui merite bien d'être lû,
Et qui certainement m'a plû.
Comme il est des plus charitables,
Il fait des aumônes notables
Aux indigens, en quantité,
Qu'afflige une longue cherté,
Il les vizite, il les soulage,
Il leur donne cœur et courage,
Mêlant à ses pieux secours,
Pluzieurs salutaires discours,
Des pauvres se déclarant Père :
Et cela fait qu'on le révère,
Non seulement comme Pasteur,
Mais comme un Ange bien-faicteur.

Instruire autant par ses exemples
Que par ses solides discours,
Rester aux malheureux un fidelle secours,
De riches ornements embellir tous nos Temples ;
Du Monarque eternel appaiser le courroux,
Défendre son Troupeau de la fureur des Loups,
Prendre en tous temps pour luy des soins infatigables ;
Arborer en tous lieux l'Etendard de la Foy,
Par son aide changer le sort des miserables,
Dans l'ame des méchans imprimer de l'effroy,
Recompenser les bons et punir les coupables
C'est ce que la NEUSTRIE ose attendre de toy (1).

IV.

Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.

Arrêtons ici nos citations, car on serait en droit de nous dire, en modifiant légèrement le vers du sévère Boileau :

Qui ne sut se borner ne sut jamais *citer*.

Du reste, Messieurs et chers Confrères, vous en avez entendu assez, je pense, pour me dire si j'avais le droit d'occuper vos studieux loisirs des élucubra-

(1) Bardou, surpris par la mort, ne put achever sa traduction du *de Partu Virginis* de Sannazar. Son manuscrit a dû disparaître avec lui. Devons-nous le regretter ?

tions poétiques de notre ancien confrère, Jean Bardou, et de tirer ses œuvres de la poussière des bibliothèques, où elles dormaient depuis plus de deux siècles.

L'indulgente attention que vous avez bien voulu prêter à cette lecture me prouve, ou je me trompe fort, que, souscrivant aux jugements portés par Moisant de Brieux, par P.-D. Huet et par le P. Martin, vous trouvez qu' « il y a de l'esprit et de la facilité » dans les poésies de Bardou ; que Boileau a bien fait de l'effacer de son « martyrologe »; que, sans exagérer plus qu'il ne convient son mérite, c'est un des *poetæ minores* du XVII[e] siècle dont nous pouvons nous souvenir — ici surtout — et qu'enfin je n'ai pas eu tort de le faire revivre, ne fût-ce qu'un jour, dans notre chère « Académie des Belles-Lettres » de Caen.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

LES PROFESSIONS

FONCTIONS. — MAGISTRATURE

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

MESSIEURS,

Dans la nombreuse famille des professions intellectuelles, j'ai distingué, d'une part, les professions dites libérales, et, d'autre part, les fonctions. Parmi les professions libérales, j'ai étudié la Médecine et le Barreau, qui se rapportent aux deux premiers intérêts de la vie, la santé et l'honneur (1). Je m'en tiendrai à celles-là. Ce n'est pas tant la compétence qui me manquerait pour parler des autres que le temps nécessaire. Il me semble que je trouverais dans ma

(1) Voir pour l'ensemble de ces Études, *Mémoires de l'Académie*, années 1884, p. 361; 1890, p. 270; 1895, p. 33; 1896, p. 67; 1897, p. 107; 1898, p. 3.

conscience d'honnête homme quelques devoirs à développer concernant les lettres, les arts, les sciences et leurs applications, ce qu'on a coutume d'appeler le génie, civil et militaire, etc. Mais les années qui s'accumulent sur ma tête m'avertissent de hâter le pas. J'arrive donc, sans plus de préambule, aux fonctions.

I.

LES FONCTIONS

J'y arrive d'autant plus volontiers qu'il ne me déplaît pas de me trouver en face de cette question, bien qu'elle ait ses difficultés. Dans un temps où les révolutions, grandes et petites, se succèdent à de courts intervalles ; dans un pays où les passions politiques et religieuses s'exaspèrent jusqu'à l'oubli des devoirs les plus essentiels, les fonctionnaires, naturellement, n'ont pu plaire à tout le monde ; ils ont été souvent accusés, condamnés, à tort et à travers. L'occasion se présentant de les défendre, j'oserai le faire (1). Et s'il est vrai que leur cause soit la mienne,

(1) En défendant les fonctionnaires, je n'entends pas défendre le fonctionnarisme, c'est-à-dire, du côté du gouvernement, cette multiplication indéfinie de fonctionnaires, qui épuise, sans profit pour personne, la fortune publique ; du côté des familles, cette fureur de jeter dans les fonctions des jeunes gens qui, en des applications plus viriles de leur activité, seraient plus utiles

tout infime que je suis, et qu'en combattant ici, je combatte *pro aris et focis*, où est le mal? N'est-ce pas pour chacun non seulement un droit, mais un devoir, de disputer à l'ennemi ses foyers, ses autels?

Je crois opportun de distinguer les fonctionnaires sous le régime du Droit divin, et les fonctionnaires sous le régime du Droit populaire, ou comme on a coutume de dire, de la Souveraineté du peuple.

Vous savez, Messieurs, ce qu'on entend par le Droit divin. C'est le droit conféré par Dieu même à un homme de gouverner un peuple. Cet homme se trouve ainsi être le maître absolu de ce peuple, qui se trouve ainsi être sa chose. On a souvent introduit l'exemple de la famille, et on a dit: De même que le père de famille est le chef né de la famille, le délégué de Dieu, et qu'il commande naturellement parmi les siens, ainsi le Roi est le chef né de la nation, le délégué de Dieu, et il commande naturellement parmi ses sujets. On a introduit l'exemple plus dur, mais plus expressif, du berger et de son

à eux-mêmes et à tout le monde. Mais il est clair que, s'il ne faut pas trop de fonctionnaires, il en faut cependant, et que ceux que leur vocation a appelés à servir l'État, non seulement ne méritent aucun blâme, mais s'ils le servent bien, sont dignes de tous les éloges.

Ainsi, par exemple, je n'approuve pas que le gouvernement ouvre si grandes les portes de l'Université, et que tant de jeunes gens s'y précipitent, sans autre raison que la facilité de l'accès; mais les professeurs que leurs goûts et leurs talents prédestinaient à l'Enseignement, et qui s'y comportent avec succès et honneur, ont droit à l'estime et à la reconnaissance de tous les honnêtes gens.

troupeau, et on a dit : n'est-il pas clair comme le jour que le berger est fait pour conduire le troupeau, le troupeau pour être conduit par le berger? il n'est pas moins clair que le Roi est fait pour conduire la nation, la nation pour être conduite par le Roi. Tel est le Droit divin.

Mais les exemples mêmes dont on se sert pour expliquer et confirmer le Droit divin, le réfutent au contraire. Si je ne me trompe, le berger et le troupeau ne se ressemblent pas du tout. Le berger est un homme, c'est-à-dire un être libre et raisonnable; le troupeau, une collection d'animaux, c'est-à-dire d'êtres sans liberté ni raison. Le berger *doit* commander, parce que sa nature supérieure l'appelle au commandement; le troupeau *doit* obéir, parce que sa nature inférieure le destine à l'obéissance. Mais vous chercheriez en vain cette différence entre un Roi et *son* peuple. Le Roi est un homme, le peuple une collection d'hommes, et l'on ne voit pas pourquoi l'autorité appartiendrait à l'un, pourquoi les autres seraient condamnés à la sujétion. Il faudrait donc attribuer au Roi une supériorité de nature. On est allé jusque-là, et Bossuet lui-même; mais personne aujourd'hui, pas même Bossuet, ne soutiendrait cette thèse, si tristement démentie par l'histoire.

L'exemple tiré de la famille n'est pas plus exact. Entre le père et la mère, il y a la différence des sexes; entre le père et les enfants, il y a d'abord la différence des liens du sang, ensuite la différence des âges. Toutes ces différences sont manifestement à l'avantage du père de famille, et, toutes réserves

faites des justes droits de la femme, le constituent le chef de la communauté. Or, il n'y a rien de tel dans la Société entre le Roi et les sujets. Le Roi n'a aucune des qualités du père, les sujets aucune des qualités des enfants. Entre le Roi et les sujets, tout est *naturellement* égal. Pourquoi donc le Roi est-il le Roi; pourquoi les sujets sont-ils les sujets? Répondra-t-on: parnt que Dieu le veut? Je demanderai à quoi on reconnaît que Dieu le veut. Répondra-t-on: il le veut, puisqu'il le permet? Alors toutes les usurpations sont légitimes, ou plutôt il n'y a pas d'usurpations, puisqu'il les permet.

Remarquez que quand on cherche *historiquement* le Droit divin, on ne le trouve pas; on trouve à la place tout autre chose. En effet, si le Droit divin apparaît quelque part, ce doit être à l'origine des Dynasties. C'est là qu'on doit reconnaître à des signes certains, éclatants, que Dieu confère à un homme et à ses descendants le droit inviolable de gouverner un peuple à jamais. Remontons donc à l'origine des Dynasties, qu'y voyons-nous? Tantôt un vainqueur qui use et abuse de son prestige et de sa puissance pour ranger la nation sous sa loi, d'où ce vers: « Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ». Tantôt un seigneur qui trouve moyen, dans des circonstances difficiles, de faire accepter sa supériorité par ses pairs. C'est-à-dire tour à tour la force et l'habileté. Mais le Droit divin, où est-il? Qu'on me le montre!

Et comment ce droit existerait-il, si c'est un droit inique, et, quand on y regarde de près, monstrueux.

Réfléchissez-y. Le Droit divin, c'est le droit pour un individu de faire d'un peuple ce que bon lui semble. En effet, établi par Dieu même au-dessus des autres hommes, le Roi de Droit divin ne doit compte de sa conduite à personne, Dieu seul excepté. Quoi qu'il fasse, quoi qu'il commande, le peuple a toujours le devoir de se soumettre. Résister, cela lui est interdit. Faire des remontrances, cela lui est interdit. Obéir passivement, aveuglément, stupidement : voilà son lot, sa destinée. Le Droit divin, c'est le despotisme dans tout ce qu'il peut avoir de plus absolu, c'est l'arbitraire avec tous les dérèglements, voire les forfaits (1), auxquels il peut se laisser emporter.

Et voilà pourquoi, Messieurs, je n'ai qu'une assez médiocre sympathie pour les fonctionnaires du Droit divin. Un fonctionnaire, à quelque rang de la hiérarchie qu'il soit placé, fût-ce au dernier, est le représentant du gouvernement. Si ce gouvernement est le despotisme, le fonctionnaire est le représentant du despotisme ; si ce gouvernement est la folie (nous avons eu des rois fous), le fonctionnaire est le représentant de la folie. Dans quelles horreurs ne peut-il pas être conduit à mettre les mains ! Rappelez-vous les ordres sanguinaires de la Saint-Barthélemy : parmi les gouverneurs, la plupart obéirent, quelques-

(1) En est-il un, dans l'histoire des Despotes, plus exécrable, plus formidable, que celui auquel nous a laissé assister la triste Europe : cet infâme Abdul-Hamid, ce monstre, faisant massacrer cent mille de ses sujets, coupables de n'être pas musulmans ? Voilà le Droit divin en Islam, chrétiens mes frères ; Cent mille des nôtres égorgés *légitimement* !

uns résistèrent. J'approuve ces derniers, malgré leur infidélité ; mais je les plains de s'être trouvés dans la nécessité d'être infidèles pour rester honnêtes. Il ne convient pas à un homme qui se prend au sérieux de mettre sa vertu à de telles épreuves, d'où elle ne sort d'ailleurs pas complètement intacte.

Mais tout autres sont les fonctionnaires du Droit divin, tout autres les fonctionnaires de la Souveraineté du peuple.

Les mots souveraineté du peuple ont encore aujourd'hui le privilège d'effrayer certains esprits timorés (1); la chose qu'ils expriment est aussi innocente qu'elle est juste et vraie. Souveraineté du peuple, cela veut dire qu'un peuple s'appartient comme un individu s'appartient; qu'il n'est ni ne peut être l'esclave et la propriété de qui que ce soit; qu'il est une personne collective, une vraie personne

(1) J'avoue que la formule est fâcheuse. Le mot peuple a malheureusement plusieurs significations. Il a un sens noble, lorsqu'il est synonyme de Nation, exemple : « le peuple français ». Il a un sens bas et répugnant, lorsqu'il est synonyme de Populace, exemple : en temps d'émeutes, « le peuple des faubourgs ». Le mot souveraineté lui-même implique dans certains cas quelque chose d'excessif et d'oppressif. D'où il résulte que la locution *souveraineté du peuple* risque de représenter à des esprits inattentifs ou prévenus des foules furieuses se ruant de barricades en barricades à l'assaut des Pouvoirs publics. Ce sont des révolutionnaires qui ont dit : *Souveraineté du peuple ;* des philosophes eussent dit : *Droit populaire,* ou mieux encore, parce que le mot populaire sonne mal à certaines oreilles : *Droit national.* C'est incroyable combien de choses ne doivent qu'aux noms dont on les nomme l'estime ou le mépris qu'elles inspirent.

morale; qu'il a le droit et le devoir de disposer librement de lui-même; qu'il a le droit et le devoir de s'intéresser à sa destinée, de marcher d'un pas ferme dans sa voie, sans permettre que rien ni personne ne l'en écarte. Souveraineté du peuple, cela veut dire qu'un peuple qui a le sentiment de sa valeur et de sa dignité ne reçoit pas son gouvernement du hasard ou de la force, mais le choisit dans sa réflexion et son libre arbitre, et, après l'avoir choisi, s'y associe pour l'inspirer et le surveiller. Le chef, alors, ne peut pas dire : « L'État, c'est moi »; car l'État, c'est lui, mais c'est aussi, au-dessus de lui, une Assemblée, quelle qu'en soit la forme, unique ou double, laquelle Assemblée n'est pas moins que le peuple lui-même, la nation tout entière prenant part au gouvernement de la chose publique. Le chef, alors, n'impose pas ses volontés, il impose les Lois, qui sont les volontés nationales, discutées et formulées. Le chef, alors, n'est pas un maître. c'est un mandataire; c'est le mandataire de la nation.

Et voilà pourquoi, Messieurs, sous le régime de la souveraineté populaire, la situation des fonctionnaires de tout rang me paraît parfaitement digne de considération et de respect. Agents de l'Autorité suprême, qu'ils représentent dans différentes sphères et à différents échelons, ils sont comme elle les mandataires de la nation. Ils ne sont pas les serviteurs d'un homme, mais de la patrie. Ils ne servent pas les intérêts d'une individualité, royale, impériale, ou autre, mais les intérêts de la communauté. Ils n'agissent pas par des ordres capricieux, arbitraires,

injustes, mais selon les Lois, qu'ils ont pour mission de faire exécuter. Ils participent à la légitimité, à la dignité, à la majesté de l'État, dont ils sont membres. Ouvriers obscurs et désintéressés de la prospérité publique, de la grandeur publique, de la gloire publique, ils peuvent, ils doivent marcher le front haut et serein, car du moment qu'ils accomplissent leurs devoirs, il n'est pas un de leurs concitoyens qui ne soit leur obligé — J'ai dit : du moment qu'ils accomplissent leurs devoirs : ces devoirs, quels sont-ils ?

Il faut d'abord marquer la place et déterminer le rôle des fonctionnaires dans l'État ; il faut ensuite les diviser en un certain nombre de catégories.

Comprenez bien avant tout, Messieurs, que le principe et l'essence de l'État, c'est la Loi, ou, si vous voulez, les lois suivant lesquelles la nation doit être gouvernée. Sous le régime du Droit divin, les lois importent moins, parce qu'elles n'expriment que la volonté d'un maître qui, ne prenant conseil que de lui-même, peut les faire et les défaire à son gré. S'il rencontre des limites à cette puissance, cela est contraire à la nature de cette sorte de gouvernement, et vient de ce que le peuple oblige souvent à des ménagements ceux-là mêmes qui le considèrent comme leur chose. Mais sous le régime de la Souveraineté du peuple, les lois importent au dernier point, puisque c'est par ces lois que le peuple reste souverain et se gouverne véritablement lui-même. Aussi le premier pouvoir de l'État est-il celui qui a pour objet de faire des lois : on l'appelle *Pouvoir législatif*.

Ce Pouvoir législatif, c'est l'État dans ce qu'il a de plus élevé. Il reste concentré dans les mains de l'État, qui ne le communique ni ne le délègue à personne, parce qu'il n'a besoin de personne pour accomplir cette partie supérieure et pour ainsi dire transcendante de sa tâche. De sorte que, si l'État se réduisait au seul Pouvoir législatif, la classe des fonctionnaires n'existerait pas.

Mais il est bien évident que les lois ne sont faites que pour être appliquées, réalisées par des institutions et par des actes. Des lois qui resteraient à l'état de formules, dans les codes, les constitutions, sans passer dans la pratique, seraient des lois stériles, mortes, sans objet comme sans but. enfin de véritables non-sens. Les lois sont destinées à régler et à diriger les différentes actions dont se compose la vie sociale, à régulariser les rapports des citoyens entre eux: c'est là leur raison d'être. L'État, après les avoir discutées, rédigées et sanctionnées, doit donc faire en sorte qu'elles soient exécutées, et à cet effet il joint au Pouvoir législatif un second pouvoir, complémentaire du premier, le *Pouvoir exécutif.*

Or ce pouvoir exécutif ne saurait être simple comme le Pouvoir législatif, ni par conséquent rester circonscrit comme lui dans les limites de l'État lui-même. L'application d'une loi est chose infinie par la multiplicité des personnes et la diversité des cas, surtout chez des nations nombreuses, comme le sont les nations modernes, et occupant de vastes, d'immenses territoires. De là pour le Pouvoir exécutif la nécessité de se donner le concours d'une multitude

d'agents dispersés dans les différentes divisions et subdivisions du pays, et chargés d'y assurer l'exécution, ceux-ci d'une loi, ceux-là d'une autre Ces agents, dépositaires d'une parcelle du Pouvoir exécutif, ne sont ni plus ni moins que les Fonctionnaires.

Vous voyez, Messieurs, quelle est l'origine des fonctionnaires, par quel lien ils se rattachent à l'Etat, quelle partie de l'État ils représentent spécialement. Vous allez les voir maintenant se diviser d'une manière toute naturelle en plusieurs espèces distinctes.

Le premier objet des fonctionnaires, et qui leur donne naissance, c'est l'exécution des lois par toutes les classes de la société, et dans les cas si divers de la vie sociale. De là une première catégorie de fonctionnaires, spécialement préposés à la pratique et à la mise en œuvre des lois, et qui forment ce qu'on appelle proprement l'*Administration*. L'Administration, comme vous le savez, est infiniment nombreuse et diverse, et se décompose en une multitude d'administrations particulières, dont chacune a un nom propre. Ici, il n'y a pas lieu de descendre à ces détails.

Mais l'exécution des lois souffre souvent des difficultés. Il peut arriver que le sens d'une loi ne paraisse pas assez clair, et qu'on ne sache pas jusqu'à quel point elle est ou n'est pas applicable à tel cas très particulier et très compliqué. Il faut alors que la loi soit interprétée. — Il peut arriver que les lois soient violées par des citoyens rebelles. Il faut alors que les coupables soient recherchés, interrogés, jugés ; il faut que la loi soit vengée et la société protégée. De là une seconde catégorie de fonction-

naires, spécialement chargés d'expliquer les lois, d'en préciser l'application dans les circonstances difficiles, d'en assurer le respect, d'en punir l'infraction, et qui composent ce qu'on appelle la Magistrature. Les subdivisions de la Magistrature n'importent pas ici.

Enfin suffit-il, les lois faites, de prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient exécutées; pour qu'elles soient éclaircies, en cas d'obscurité, et défendues, en cas de violation? N'est-il pas en outre nécessaire de préparer tous les esprits à les comprendre, à les apprécier, à les respecter, je dirais presque à les aimer? Et comment obtenir ce résultat si désirable, ou même nécessaire, si ce n'est par une instruction et une éducation véritablement nationales, et qui, pour être telles, doivent être données par l'État, ou les représentants de l'État? Je ne suis nullement exclusif. Je reconnais de grand cœur les avantages de l'enseignement au sein de la famille, et je l'ai vanté à toute occasion : nul n'est plus propre à déposer dans de jeunes âmes les semences des vertus privées. Je reconnais les avantages de l'enseignement clérical : il est merveilleux pour inspirer et entretenir les vertus religieuses. Mais je crois devoir proclamer, et je proclame la nécessité d'un enseignement public et laïque, le seul en mesure de former en nous des citoyens, des Français, et enfin des hommes capables d'affronter avec honneur les épreuves de ce temps-ci. De là une troisième et dernière catégorie de fonctionnaires chargés de donner aux enfants, aux jeunes gens, une instruction et une éducation conformes à l'esprit de nos institutions, aux aspirations

de notre époque, et qui composent ce qu'on appelle l'*Université*. Là encore existent des subdivisions que je passe volontairement sous silence.

L'Administration, la Magistrature, l'Université, voilà, sauf erreur, la classification vraie des fonctionnaires.

Par conséquent, traiter des devoirs relatifs aux fonctions, c'est traiter successivement des devoirs relatifs à l'Administration, à la Magistrature et à l'Université.

Je demande une double permission : ne pas m'arrêter à l'Administration, que je connais peu, ou point, ce qui ne m'empêche pas de la respecter de tout mon cœur ; ajourner l'Université, à laquelle je désire réserver une étude à part, qui sera comme mon testament, si Dieu me laisse le temps de l'écrire. La Magistrature suffira à occuper et à recommander les pages dont je puis disposer.

II.

LA MAGISTRATURE

J'ai toujours respecté et honoré la Magistrature, que je ne sépare pas des Lois, dont elle a la garde ; et ce n'est pas en ces jours néfastes (1898-1899) que je manquerais à un devoir qui me devient plus sacré, étant moins observé. Attenter à la Magistrature, c'est faire à une société, surtout démocratique, une terrible

blessure, une blessure qui peut être mortelle. Je plaindrais de tout mon cœur, et, si la haine n'était un sentiment malsain, je haïrais de toutes mes forces ceux qui, par passion, intérêt ou aveuglement, ne craindraient pas de porter une main criminelle sur l'arche inviolable où réside la majesté de la Loi. Si donc je hasarde à l'extrémité de ce travail quelques critiques, d'ailleurs sans gravité, ce sera timidement et révérencieusement, obligé par ma conscience. Je supplie les Magistrats qui me feraient l'honneur de me lire de n'y voir que ce que j'y aurai mis : un invincible amour du vrai et du bien.

Donc, me trouvant en présence de cette question : quels sont les devoirs des Magistrats, et sentant quelque hésitation à la résoudre moi-même, je me dis qu'il serait à la fois plus commode et plus instructif de la faire résoudre par l'histoire, si par hasard l'histoire se prêtait à nous donner cette solution. Or, je crois que l'histoire se prête à nous donner cette solution, et voici comment.

L'histoire nous montre dans la Magistrature deux périodes, celle qui précède la Révolution, celle qui la suit. Le grand fait de la Révolution n'a pas seulement renouvelé les institutions, il a régénéré les hommes. Et c'est ainsi que Magistrature et Magistrats apparaissent fort différents selon qu'on les regarde avant ou après 89. Avant 89, je ne dis pas qu'il n'y ait pas eu de grands magistrats, grands par le talent, grands par l'intégrité, la dignité ; mais je dis que, si au lieu de considérer les individus, on considère le corps tout entier, on est obligé de s'avouer que les

devoirs professionnels de la Magistrature sont alors souvent et gravement méconnus. Après 89, c'est le spectacle contraire. Tous les magistrats alors ne sont pas égaux par le mérite, ils le sont par le vif sentiment et le profond respect des obligations de leur état. De sorte que de cette comparaison entre la Magistrature du passé et celle du présent jaillit comme dielle-même la détermination exacte et précise des devoirs qu'elle n'observait guère jadis, qu'elle observe scrupuleusement aujourd'hui, et qu'elle doit observer toujours.

Pour nous renseigner sur la Magistrature du passé, nous avons deux sortes de documents de nature fort différente : d'une part, des écrits de toute sorte appartenant aux Lettres en général, comédies, satires, pamphlets, mémoires judiciaires, etc. ; d'autre part, les Mercuriales prononcées dans les Parlements à des époques déterminées, et dans lesquelles les magistrats s'avouent les uns aux autres les erreurs qu'ils ont commises, et s'engagent plus ou moins à n'y pas retomber. Je puiserai tour à tour à ces deux sources.

Je m'adresse d'abord aux Lettres. Mais non aux Lettres du XVIII^e^ siècle, où la critique est ardente, où l'on commence à perdre le respect, et je laisse volontairement de côté, malgré le vif intérêt qu'ils communiqueraient à ces pages, les fameux *Mémoires* de Beaumarchais. Je m'enferme dans le XVII^e^ siècle, le siècle de l'ordre, et j'interroge seulement trois grands esprits qui n'ont pas l'habitude de mépriser l'Autorité et ses dépositaires, savoir, Molière, Racine et Boileau.

C'est dans le *Misanthrope* que Molière exprime son jugement sur la Magistrature contemporaine; et ce qu'il lui reproche, c'est d'être accessible aux sollicitations, et de faire plus ou moins plier l'équité sous les influences de la Cour et de la ville. Il se borne à cet unique grief, mais il y insiste à trois reprises.

Alceste a un procès qui est à la veille d'être jugé. Philinte lui conseille d'agir et de faire agir ses amis auprès des juges, afin de les disposer en sa faveur. Alceste refuse par cette raison que l'équité, qui est de son côté, le recommande suffisamment.

PHILINTE.

Contre votre partie éclatez un peu moins,
Et donnez au procès une part de vos soins.

ALCESTE.

Je n'en donnerai point, c'est une chose dite.

PHILINTE.

Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite?

ALCESTE.

Qui je veux? la raison, mon bon droit, l'équité.

PHILINTE.

Aucun juge par vous ne sera visité?

ALCESTE.

Non. Est-ce que ma cause est injuste ou douteuse?

PHILINTE.

J'en demeure d'accord, mais la brigue est fâcheuse,
Et.....

ALCESTE.

Non. J'ai résolu de n'en pas faire un pas.
J'ai tort ou j'ai raison.

PHILINTE.

Ne vous y fiez pas.

ALCESTE.

Je ne remuerai point.

PHILINTE.

Votre partie est forte
Et peut, par sa cabale, entraîner.....

ALCESTE.

Il n'importe.

PHILINTE.

Vous vous tromperez.

ALCESTE.

Soit. J'en veux voir le succès.

PHILINTE.

Mais.....

ALCESTE.

J'aurai le plaisir de perdre mon procès.

Il le perd en effet, malgré *la raison, son bon droit, l'équité*. Et quoi qu'il puisse en appeler, il n'en appelle pas, voulant laisser subsister cette preuve de l'injustice de la Justice. Quelque sensible tort, dit-il,

Quelque sensible tort qu'un tel arrêt me fasse,
Je me garderai bien de vouloir qu'on le casse ;
On y voit trop à plein le bon droit maltraité,
Et je veux qu'il demeure à la postérité
Comme une marque insigne, un fameux témoignage
De la méchanceté des hommes de notre âge.

Et Philinte lui-même, *l'ami du genre humain*, n'est pas d'un autre avis qu'Alceste sur ce point. Il le confirme au contraire avec une certaine énergie indignée :

..... Je tombe d'accord de tout ce qui vous plaît :
Tout marche par cabale et par pur intérêt ;
Ce n'est plus que la ruse aujourd'hui qui l'emporte,
Et les hommes devraient être faits d'autre sorte.

Mais dans le *Misanthrope* ce n'est pas Alceste seulement qui a un procès ; Célimène a le sien aussi. Et, comme Alceste, comme Philinte, quoique plus brièvement, elle nous apprend que qui veut gagner son procès doit être l'ami de ses juges.

CÉLIMÈNE.

Qu'injustement de lui vous prenez de l'ombrage !
Ne savez-vous pas bien pourquoi je le ménage ?
Et que dans mon procès, ainsi qu'il m'a promis,
Il peut intéresser tout ce qu'il a d'amis ?

ALCESTE.

Perdez votre procès, madame, avec constance,
Et ne ménagez point un rival qui m'offense.

Vous venez d'entendre le témoignage de Molière sur la Magistrature de son temps : elle est *partiale*. Informons-nous maintenant auprès de Racine.

Racine, dans *Les Plaideurs*, nous parle encore de partialité, par exemple dans ce passage où la Comtesse, Chicaneau et l'Intimé se recommandent au juge Dandin :

CHICANEAU.

Monsieur, je suis cousin de l'un de vos neveux.

LA COMTESSE.

Monsieur, Père Cordon vous dira mon affaire.

L'INTIMÉ.

Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire.

Mais ce qu'il nous signale surtout, non comme le défaut de toute la Magistrature, est-il besoin de le dire ? mais de certains membres de la Magistrature, c'est la *vénalité*, peur appeler la chose par son nom.

C'est en quelque sorte le premier mot des *Plaideurs*, lesquels s'ouvrent, comme vous savez, par un monologue de Petit-Jean. Or, Petit-Jean nous dit en propres termes :

Tous les plus gros Monsieurs me parlaient chapeau bas ;
Monsieur de Petit-Jean, ah ! gros comme le bras !
Mais sans argent l'honneur n'est qu'une maladie.
Ma foi ! j'étais un franc portier de comédie ;
On avait beau heurter et m'ôter son chapeau
On n'entrait pas chez nous sans graisser le marteau.
Point d'argent, point de suisse, et ma porte était close.
Il est vrai qu'à Monsieur j'en rendais quelque chose :
Nous comptions quelquefois ; on me donnait le soin
De fournir la maison de chandelle et de foin ;
Mais je n'y perdais rien ; enfin, vaille que vaille,
J'aurais sur le marché fort bien fourni la paille.

Cette pensée, ce grief, Racine y revient sans cesse. Je cueille, entre beaucoup d'autres, les deux passages que voici, et qui achèveront de vous édifier.

Dandin, empêché de juger par son fils, lui fait des reproches à sa manière :

. . . . . Compare prix pour prix
Les étrennes d'un juge à celles d'un marquis.
Attends que nous soyons à la fin de décembre.
. . . . . .
. . . . . Eh ! mon pauvre garçon,
De ta défunte mère est-ce là la leçon ?
La pauvre Babonnette ! Hélas ! lorsque j'y pense,
Elle ne manquait pas une seule audience.
Jamais, au grand jamais, elle ne me quitta,
Et Dieu sait bien souvent ce qu'elle en rapporta.
Elle eût du buvetier emporté les serviettes,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.
Et voilà comme on fait les bonnes maisons !...

Ailleurs, Dandin, qui allait fuir sa maison où son

fils le fait garder; est inopportunément arrêté par Chicaneau, contre lequel il s'irrite d'abord très fort, mais pour se radoucir ensuite, à l'annonce d'un certain muscat.

CHICANEAU.

Monsieur.....

DANDIN.

L'impertinent ! J'étais dehors.

CHICANEAU.

Monsieur.....

DANDIN.

Retirez-vous, vous êtes une bête.

CHICANEAU.

Monsieur, voulez-vous bien.....

DANDIN.

Vous me rompez la tête !

CHICANEAU.

Monsieur, j'ai commandé.....

DANDIN.

Taisez-vous, vous dit-on.

CHICANEAU.

Que l'on portât chez vous.....

DANDIN.

Qu'on le mène en prison.

CHICANEAU.

Certain quarteau de vin.....

DANDIN.

Eh! je n'en ai que faire.

CHICANEAU.

C'est de très bon muscat.

DANDIN.

Redites votre affaire.

Vous le voyez, Racine confirme Molière et le complète. Molière avait dit de la Magistrature du XVII[e] siècle : elle est partiale; Racine dit : elle est partiale et vénale. Boileau n'ajoute rien à ces accusations, mais il les résume en quelque sorte dans ce style précis et concis qui lui est ordinaire. Voici pour la partialité. Il était à la campagne, à peine est-il rentré dans Paris,

Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encor tout poudreux, et sans me debotter
Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter.
Il faut voir de ce pas les plus considérables.

Notez qu'ici Boileau s'adresse à Lamoignon, alors avocat général, et qui fut depuis président à mortier. C'est à un magistrat qu'il fait cette confidence, c'est-à-dire à une personne qui devait savoir à quoi s'en tenir là-dessus.

Sur la vénalité il est un peu plus prolixe, ou du moins il la constate à deux reprises. Il parle d'un magistrat et de sa femme, tous deux, il est vrai, atteints d'avarice sordide ;

L'un et l'autre dès lors vécut à l'aventure
Des présents qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelquefois des plaideurs extorquait,
Et de ce que la femme aux voisins escroquait.

Et plus loin ce joli détail où l'on voit figurer les régents d'un collège qui s'étaient payés les agréments d'avoir un procès. Il s'agit toujours de la femme du magistrat dont il vient d'être parlé

Peindrai-je son jupon bigarré de latin
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin :
Présent qu'en un procès sur certain privilège
Firent à son mari les régents d'un collège ;
Et qui sur cette jupe, à maint rieur encor
Derrière elle faisait dire : ARGUMANTABOR ?

Telle était donc la Magistrature du passé, au rapport de trois poètes qui sont trois sages, et dans un siècle qui est le siècle respectueux par excellence C'est là ce qu'on pourrait appeler le jugement des Lettres. Voyons s'il sera confirmé ou infirmé, atténué ou aggravé par le jugement des Mercuriales.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire remarquer combien ce dernier jugement, celui des Mercuriales, est grave, étant irrécusable. On peut en appeler d'un poète, d'un comique, d'un satirique; on

pourrait en appeler d'un pamphlétaire, d'un auteur de Mémoires, de Beaumarchais, en arguant de leur ignorance, de leur malveillance, de leurs préjugés, de leurs passions, que sais-je ? Comment en appeler de magistrats se faisant les uns aux autres leur confession, une fois l'an, — lorsque pourtant ils ne trouvent pas moyen de s'en dispenser? Je dis : se faisant les uns aux autres leur confession une fois l'an, et en effet les Mercuriales autrefois n'étaient ni plus ni moins qu'une confession, la confession des membres d'un Parlement s'avouant leurs fautes entre eux. Il ne faudrait pas juger des anciennes Mercuriales par celles d'aujourd'hui. Une mercuriale aujourd'hui, si tant est qu'on se serve encore de cette dénomination, c'est un Discours de rentrée, tout plein de considérations générales, prononcé avec pompe, non seulement devant la Cour, réunie en sa grand'chambre, mais devant un public d'élite, poliment invité à venir se remplir les oreilles de périodes harmonieuses : toutes choses qui ne tirent pas fort à conséquence. Telles sont les belles harangues que prononçait il y a une vingtaine d'années à la Cour de Cassation un procureur général de haut mérite, et que son fils édita avec un certain luxe, comme un monument de sa filiale piété. Mais les Mercuriales des siècles passés sont toutes différentes. On ne les imprime pas, elles demeurent manuscrites dans les archives du Parlement ; on ne les lit pas en public, mais à huis clos ; et au lieu d'être le développement de quelque thèse d'un caractère plus ou moins historique ou philosophique, elles sont proprement

une revue de l'année judiciaire écoulée, un examen de conscience, un aveu des fautes commises, et enfin, comme je le disais, une confession. Aussi, comme je le disais encore, les Parlements s'en dispensaient-ils quand ils le pouvaient. En 1560, en Provence, un avocat général remontre qu'il n'y a pas eu de mercuriale depuis six ans; en 1581, un autre avocat général déclare qu'il y a sept ans qu'il réclame inutilement les Mercuriales. Cela est tout simple : il est toujours désagréable de se confesser, il l'est plus particulièrement quand on est un grand pécheur, et qu'on n'a pas la contrition.

Je dis donc, Messieurs, ou plutôt je redis que le jugement des anciennes mercuriales sur l'ancienne Magistrature est nécessairement un jugement sans appel, et qu'il n'y a nul moyen de douter qu'elle n'ait été précisément telle qu'elle apparaît dans ces précieux et authentiques documents.

Je ne saurais avoir la pensée d'interroger toutes les mercuriales de tous les Parlements de France. Je me bornerai au XVI^e^ siècle, pour ne pas remonter trop haut, ni descendre trop bas dans notre histoire, et au Parlement de Provence, pour éviter toute allusion fâcheuse à notre chère et processive Normandie. J'aurai d'ailleurs, ainsi faisant, l'avantage de trouver de nombreux renseignements dans une savante et intéressante Étude faite autrefois sur l'ancienne Magistrature provençale par un éminent et à jamais regrettable professeur et doyen de notre Faculté des Lettres (1).

(1) Ai-je besoin de nommer mon cher ancien collègue et ami,

Je cherche donc dans les Mercuriales provençales du XVI[e] siècle ce qu'il faut penser de la Magistrature du bon vieux temps, et j'y cherche d'abord si Molière, Racine et Boileau l'ont accusée à tort ou à raison de partialité et de vénalité.

La partialité n'est pas contestable. Lisez les Mercuriales de 1546, 1554, 1565, 1570, vous y verrez que, non contents de favoriser *in petto* des personnages considérables, certains magistrats se font leurs conseils, et qui pis est, des conseils *soldés*. « Aussi, nous

M. Joly? Son souvenir, je n'en doute pas, est resté vivant, présent à l'esprit et à l'âme de tous ceux qui l'ont connu. Nul n'a plus honoré la Faculté des lettres, comme doyen et comme professeur, par ses écrits et par ses cours. Doyen, il en avait toutes les qualités, l'activité, l'ordre, la fermeté conciliante. Écrivain, il avait la précision dans l'abondance, la grâce avec la force, une suprême distinction. Professeur, il était plus que disert, il s'élevait jusqu'à l'éloquence. Il y avait alors (je parle des années qui ont suivi la fatale guerre), il y avait à la Faculté des lettres de grands auditoires, qui débordaient de la salle dans les couloirs : nul n'était plus suivi que Joly, nul plus applaudi. La mode n'était pas encore venue de conspuer les gens qui ont le défaut de parler bien. Comment se fait-il qu'un tel homme n'ait pas eu son historien? Jamais la fantasque fortune ne le fut plus. Joly n'a pas la moindre notice dans nos volumes, auxquels il a contribué si libéralement et si brillamment. Il en est des biographies comme des bustes et des statues : elles ne vont pas toujours aux plus dignes.

On me pardonnera cette note étrangère à mon sujet. J'avais besoin de rompre, si peu que ce fût, ce grand silence qui s'est fait sur l'ancienne Faculté des lettres. Elle a compté quelques hommes distingués, mais pas un qui le fût plus que le doyen parfait, que le professeur accompli, dont je salue pieusement la mémoire.

dit-on, plusieurs font difficulté de venir soutenir leurs procès devant la Cour contre aucuns seigneurs et gentilshommes, parce que Messieurs sont de leur conseil ». – Vous y verrez qu'ils ont d'étranges familiarités avec les parties plaidantes, et notamment « avec des gentilshommes du pays et autres personnes de qualité, vis-à-vis desquelles ils s'humilient, au grand danger du secret de la Cour et de sa considération, encourant le mépris et le mécontentement publics ». — Vous y verrez « qu'au mépris de toute justice, des conseillers, ayant plaidé la matière de leurs parents, alliés ou bienfaiteurs, s'ingèrent d'y opiner; que d'autres, parties dans le procès, ou parents de parties, ont profité de leur droit d'entrée dans les chambres pour *retirer des registres et des pièces;* que quelques-uns d'entre eux *font des complots, bandes et pratiques, pour enlever des jugements;* qu'il y a de grandes alliances entre les membres de la Cour, et qu'on ne peut en avoir justice ».

La vénalité n'est pas contestable. Lisez les Mercuriales de 1551 et 1554, partout apparait une âpreté excessive au gain. Ce ne sont que plaintes contre les *exactions en espèces et autrement.* Les conseillers, dit-on en propres termes, *font une curée de leurs sacs et procès.* Quand les procès ne sont pas d'importance, on les reporte au greffe, qui les remet à la chambre des enquêtes, mais les magistrats des enquêtes, n'ayant plus de procès qui en vaillent la peine, ne veulent plus rapporter. Il y eut même en 1564, la Mercuriale de cette année en fait foi, une singulière discussion entre conseillers. Le conseiller

Geoffroy demande « la mise en communion de leurs épices et émoluments de ce que chacun travaille. Autrement l'amitié ne pourra continuer. Les uns rapporteront beaucoup, les autres peu, les autres rien ». Mais cette proposition soulève un orage. Coriolis s'écrie qu'il ne veut pas entrer dans ce concert, qu'il n'y entrera jamais. Le conseiller Génas déclare que « c'est une damnation de prendre l'argent à la bourse d'autrui, qu'il faut que chacun travaille et vive de sa sueur ». Enfin, la mesure proposée l'emporte, et la majorité adopte le partage en commun.

Partialité, vénalité, c'est beaucoup : est-ce tout du moins ? Non ; il y faut joindre la négligence à instruire les affaires, et la négligence à les entendre.

Les affaires sont mal instruites. Ant. de Saint-Marc gémit « qu'il n'y a pas en la Justice le zèle qui serait requis en l'exercice d'icelle. Pour lui, désolé par de tels spectacles, il voudrait être aveugle (Mercuriale de 1570). » — Les interrogatoires sont mal faits, « avec de grandes pertes de temps et d'argent. On les pratique si sommairement sur le principal et les circonstances qu'on se voit dans la nécessité de faire revenir les témoins, et de les questionner de nouveau (Mercuriale de 1566) ». — Quand il faut les confronter avec les détenus, les conseillers et les commissaires attendent, remettent, emploient dix ou douze jours là ou deux ou trois suffiraient, et les deniers ordonnés pour frais de justice ne suffisent pas pour la moitié des dépenses qu'il faut faire (Mercuriale de 1566).

Les affaires sont mal entendues. Il est impossible de rendre la justice avec plus de négligence. L'avocat général Pujet déclare « que les magistrats ne prennent plus la peine d'entendre tout au long les parties à la barre, qu'ils se contentent de les écouter sur le passage de la salle (Mercuriale de 1566) ». Rabasse, en 1567, fait entendre des plaintes analogues. Voici ses paroles dans toute leur naïveté. « Il convient que Messieurs écoutent les plaidoiries, afin qu'ils comprennent mieux le fait et opinent plus sûrement et pour le devoir, tellement que les arrêts qui s'ensuivent soient loués et trouvés bons et non étranges par les gens assistants ». Certains magistrats font mieux, c'est-à-dire pis, que de ne pas écouter. Au témoignage de Pujet, déjà cité, les uns se lèvent et ne font qu'aller et venir; d'autres ne sont occupés qu'à se chauffer; il en est qui *s'en vont sans retourner*, selon les termes mêmes de notre avocat général. Le feu avait, paraît-il, une grande séduction, car la Cour, en 1558, fut obligée de décider qu'un seul à la fois irait se chauffer. L'ardeur de quitter l'audience est si grande que « l'opinion du rapporteur donnée, si l'heure sonne, ils laissent l'affaire sans la juger, s'inquiétant peu des inconvénients que cela peut avoir pour les parties et la justice (Mercuriale de 1566) ». La même Mercuriale nous apprend que « des procès rapportés, prêts à opiner, mis sur le bureau, n'ont pu être jugés, parce que les juges, trop longtemps absents, en avaient absolument perdu le souvenir ».

On n'est pas plus exact à se rendre aux audiences qu'attentif une fois rendu. Les Mercuriales de 1546,

1560, 1570, nous apprennent que les magistrats arrivent après la messe dite, si bien qu'on finit par la supprimer; qu'ils sont souvent en retard de deux, trois, quatre heures; qu'ils ne paraissent quelquefois pas du tout; qu'il arrive qu'un tiers de la Cour soit absent à la fois; qu'il faut emprunter des conseillers d'une chambre à l'autre pour juger; qu'il n'est pas rare que toute une chambre demeure à rien faire, faute d'être en nombre; qu'on a vu des conseillers juger sans président. L'Ordonnance sur la réforme de la justice dit bien qu'en pareil cas les coupables seront privés de leurs gages, et que la troisième fois le Roi, averti du fait, informera sur la privation des offices; mais l'Ordonnance n'est pas observée.

Ces magistrats, qui font si bon marché de leurs devoirs professionnels les plus strictement obligatoires, ont peu de tenue, peu de dignité, soit entre eux, soit en public.

Entre eux, ils se détestent, ils s'injurient, ils en viennent quelquefois aux voies de fait. Un conseiller déclare hautement « qu'il y a entre eux de grandes inimitiés, qu'ils s'injurient, se menacent et s'entrebattent (Mercuriale 1560) ». Je lis dans la Mercuriale de 1565 : « Il y a de grandes inimitiés et malveillances entre Messieurs, jusqu'à s'injurier, s'outrager, frapper et battre dans le palais et dehors, disant tout haut et écrivant qu'ils étaient ennemis capitaux, se récusant les uns les autres pour lesdites inimitiés ». Et enfin la Mercuriale de 1566 nous révèle comme conclusion de ce qui précède que ces divisions de la Cour « ont en grande partie causé les troubles du pays, troubles

qu'elle eût prévenus si elle eût été d'accord et en vouloir de faire justice ».

En public, nos magistrats ne paraissent guère se mieux comporter. Ils ne sont pas vêtus convenablement, c'est-à-dire avec cette sévérité qu'on s'attend à trouver chez un magistrat. Ils font fi du costume consacré, traditionnel, pour sacrifier à la mode, à l'originalité, à la fantaisie, toutes choses ici fort déplacées. « Ils devraient, dit une Mercuriale déjà plusieurs fois citée, ils devraient avoir des habits décents et accoutumés d'ancienneté (1560) ». Même défaut de sévérité dans leurs mœurs. Au lieu d'une vie austère, ils mènent une vie dissipée. Une Mercuriale nous dit que « des magistrats et leurs enfants sont assidus aux banquets, masques, danses, et autres divertissements, et mènent la vie la plus dissipée ». — Les gens du Roi qui, n'étant pas magistrats, ménagent moins les termes, blâment nettement la *lubricité* des magistrats.

Voilà, Messieurs, la Magistrature du passé décrite par les magistrats eux-mêmes. Vous voyez que cette peinture est beaucoup plus complète que celle de nos trois poètes du XVII^e^ siècle, et que les couleurs en sont beaucoup plus sombres. Si j'y ai insisté, c'est parce que, selon moi, la vérité est toujours bonne à dire; c'est aussi, et surtout, parce que le mérite de nos magistrats contemporains se trouve singulièrement rehaussé par leur contraste avec ceux d'autrefois.

Et en effet, quel est donc celui des défauts qui

viennent d'être signalés, qui ne se trouve précisément remplacé par la vertu contraire dans notre magistrature renouvelée par la Révolution?

Est-ce que les mœurs de nos magistrats n'ont pas toute l'austérité désirable? Qui oserait, même parmi les journalistes, qui osent tout, prononcer ici le mot de *lubricité*, que je viens d'écrire à regret? Les voit-on fréquenter, *avec leurs enfants*, *les banquets, masques, danses et autres divertissements*? Aussi bien toutes ces joyeusetés du passé ont-elles disparu, emportant avec elles quelques excès sans doute, mais aussi une variété dans la vie et des distractions peut-être nécessaires, certainement salutaires. Il ne nous est resté que nos bals, où nos magistrats figurent comme d'autres, mais presque toujours à titre de pères de famille, c'est-à-dire de victimes. S'il m'est arrivé quelquefois d'en voir papillonner, ce que je n'affirme pas, c'est qu'ils étaient très jeunes, et cela ne durait que ce que dure la jeunesse, « l'espace d'un matin ». On ne peut pas les accuser de ne pas porter le costume traditionnel dans la rue, ce costume n'existant plus; mais en s'habillant comme tout le monde, ils s'habillent avec la gravité suffisante, nos modes masculines n'ayant absolument rien de guilleret; ils y ajoutent d'ailleurs la solennelle cravate blanche. On ne saurait demander davantage, et il serait bien difficile celui qui ne serait pas satisfait.

Parfaits en public, est-ce que nos magistrats ne le sont pas entre eux? Avez-vous jamais entendu parler à Caen, à Rouen, ou à Rennes, ou au siège de

quelque autre cour d'appel. de conseillers s'*injuriant,* se *menaçant* et s'*entrebattant ?* Quelques mauvaises langues m'ont assuré que cela arrivait quelquefois à nos avocats; je n'en crois rien, et d'ailleurs un avocat n'est pas un magistrat, quoiqu'il le devienne quelquefois, lorsque, son coffre-fort étant plein jusqu'à la pléthore, il songe à y ajouter les honneurs. La vérité est que nos magistrats contemporains sont pacifiques entre eux, et cela leur est facile parce que, au lieu de se détester, comme le faisaient trop souvent ceux d'autrefois, ils s'aiment et s'estiment. Sans doute, comme partout, il y a des préférences. fondées sur des analogies de caractère, des échanges de bons offices, des relations de famille, mais ces préférences sont comme des broderies sur un canevas d'affectueuse et mutuelle considération.

Quant aux audiences, le moyen de douter que nos magistrats ne s'y rendent exactement, à l'heure dite; et s'ils n'entendent pas préalablement la messe chaque jour, c'est qu'on ne la dit plus qu'une fois l'an. Je jurerais même que plus d'un d'entre eux regrette l'ancien usage. Ils ne font pas d'absences, sauf les cas de force majeure, et les chambres sont toujours au complet, et toujours présidées. Ils sont attentifs tout le temps de l'audience; assis à leur place, qu'ils ne quittent pas pour aller se chauffer les pieds ou les mains au poële ou au calorifère; écoutant de toutes leurs oreilles l'avocat, le rapporteur. le président, quand ils jugent au civil, et de plus les témoins et le ministère public, quand ils jugent au criminel ; ne négligeant rien enfin pour faire triompher l'équité

avec la justice. Les affaires sont d'ailleurs instruites avec zèle et diligence; les interrogatoires, les confrontations, tout cela est fait avec le plus grand soin, sans délai ni lenteur. Et pour admirer ce bel ordre, au contraire de ce magistrat du XVI[e] siècle qui eût voulu être aveugle, on voudrait avoir les cent yeux d'Argus, et d'autres encore.

On ne saurait même prononcer aujourd'hui les mots de partialité et de vénalité. On sait trop bien que les magistrats de l'heure présente sont trop honnêtes gens pour vendre leur sentence, trop fiers pour recevoir des présents, sous quelque forme ou quelque déguisement que ce puisse être. Grâce à Dieu, il n'y a plus d'*épices* que chez les épiciers. Ils sont inaccessibles aux considérations d'amitié ou de parenté; ils n'attendraient pas qu'on les récuse, ils se récuseraient eux-mêmes dans une cause où ils sentiraient leur cœur intéressé. Leur parfaite intégrité défie le soupçon; elle brille aux regards, comme le soleil en plein zénith par un beau jour d'été.

Voilà, Messieurs, la Magistrature du présent, telle que nous la connaissons et l'honorons. Je ne veux cependant rien exagérer, rien dissimuler; la vérité fardée n'est plus la vérité. Or, la vérité sans fard est que les magistrats, même contemporains, ne sont pas impeccables. Il n'est pas de corps, fût-ce le premier de l'État, dont tous les membres sans exception soient infaillibles; pas d'homme, fût-ce le meilleur, qui soit égal à lui-même dans tous les moments de sa vie. Je vais donc indiquer quelques réserves, exprimer

quelques vœux, développer quelques considérations, en demandant pardon de mon indiscrétion, si tant est qu'il y ait indiscrétion où il y a respect.

J'ai dit qu'on ne saurait reprocher à notre Magistrature les lenteurs de l'ancienne : cela n'est peut-être pas vrai *absolument,* et la critique, si habile à discerner la paille dans l'œil du voisin, trouverait peut-être à glaner çà et là quelques exceptions. On a fait grand bruit, ces temps-ci, des temporisations des juges d'instruction, mis sur la sellette par une presse hostile. Il faut croire que ces imputations n'étaient pas toutes mal fondées, puisque, en 1897, le garde des sceaux a cru devoir sévir contre un juge qui en prenait trop à son aise (1). Il est certain que l'instruction, qui implique presque toujours la prison préventive, ne saurait être trop rapide : elle ne l'est pas assez toutes les fois qu'elle pourrait l'être davantage. Un prévenu, qui peut être innocent, et l'est quelquefois, ne doit être privé de la liberté, qui est le droit de tout homme, qu'autant que cela est strictement nécessaire : au-delà de la stricte nécessité, la détention cesse d'être légitime. Je sais que depuis quelque temps, par une mesure qui est l'équité même, quand un prévenu est condamné, on défalque de sa peine la durée de l'emprisonnement préventif ; mais s'il est acquitté, il a souffert dans ses droits et ses intérêts

(1) Décret rendu le 15 mars 1897 sur la proposition du garde des sceaux contre un juge d'instruction qui avait maintenu en prison préventive pendant trente jours un accusé finalement condamné à 16 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de la Seine.

sans aucun dédommagement; il sort des mains du juge plus ou moins déconsidéré, quelquefois ruiné, sans l'avoir mérité. Il y a là une responsabilité immense pour le magistrat, qui ne saurait user avec trop de discrétion de l'énorme pouvoir dont la société l'a investi.

J'ai dit que je félicitais notre Magistrature d'un zèle qui manquait trop à l'ancienne : il surabonde peut-être chez elle. Certainement les magistrats sont faits pour défendre la société contre ceux qui l'attaquent, par force ou par ruse; c'est leur raison d'être, et par conséquent leur plus essentiel devoir. Mais ce devoir n'est pas sans limites. Les juges d'instruction ne franchissent-ils jamais ces limites? C'est leur office, et ce doit être leur ambition, quand un homme est soupçonné, de découvrir la vérité, et s'il est coupable, de mettre sa culpabilité en évidence; — mais non par tous les moyens, je suppose. Il ne leur est pas permis de le torturer, de l'accabler, de l'affoler. Il ne leur est pas permis de le tenter par de fausses promesses. Il ne leur est pas permis de tendre sous ses pas des pièges où il peut se prendre uniquement par maladresse. Il ne leur est pas permis de mentir (1). Je veux que le prévenu soit en effet un criminel, c'est un homme pourtant, et, à ce titre, il a encore droit à

(1) Cela peut arriver. Un assassinat avait été commis à Paris rue des Archives. L'affaire vint aux assises le 20 février 1897. Un homme et sa maîtresse avaient été poursuivis. Le juge s'était transporté dans la cellule de l'homme : Avouez, votre maîtresse vous a dénoncé ; — dans la cellule de la femme : Avouez, votre amant vous a dénoncé. Or ni l'un ni l'autre

la loyauté, à la véracité, à certains ménagements. Et s'il est innocent? Est-il sans exemples que des innocents, troublés, terrifiés, hors de sens, se soient reconnus coupables sans l'être? Et la chronique judiciaire la plus récente ne nous en fournit-elle pas (1)? Je ne voudrais pas juger des juges trop sévèrement, et je leur accorderais volontiers ces circonstances atténuantes dont ils sont si peu prodigues, à l'inverse des jurys, qui le sont trop. Le désir si naturel et si

n'avaient dénoncé, et ni l'un ni l'autre n'étaient coupables. L'avocat général déclara abandonner l'accusation, et la Cour acquitta, aux applaudissements du public.

(1) Affaire Doise, en 1862. Rosalie Doise est accusée d'avoir assassiné son père. Le juge, qui s'obstine à la croire coupable, malgré ses énergiques dénégations, ressuscite pour elle les horreurs de la question. Six semaines dans un cachot. Une fenêtre de la largeur d'une brique donnant sur une salle intérieure de la prison. Parfois la camisole de force. Elle est enceinte : sentant son enfant remuer, et craignant pour sa vie, elle avoue. Condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Plus tard, déclarée innocente. Le coupable avait été découvert, jugé et condamné.

Fragment d'un interrogatoire qu'on lui fit subir *après son innocence reconnue :*

La femme Doise : — « On m'a dit, avouez, ou vous resterez dans le trou noir où l'on m'avait mise ».

Le président : — « C'est-à-dire que l'on vous a mise au secret, ce qui est le droit et le devoir du magistrat ».

Ce magistrat n'avait-il pas excédé ce droit-là et ce devoir-là ; et ce président ne se montra-t-il pas bien dur envers une femme qui avait tant à se plaindre de la justice des hommes?

Notez que cette malheureuse mère, qui s'était sacrifiée pour sauver son enfant, ne le sauva pas. Dans ces effroyables circonstances, il ne vint à la vie que pour la perdre.

juste de trouver le criminel quand un crime a été commis; l'horreur du crime, qui rend odieux son auteur présumé; des vraisemblances qui peuvent être très fortes sans être vraies; des dépositions de témoins plus passionnés qu'éclairés; l'expérience des ruses des habitués du crime; l'irritation qui naît de la contradiction et de la lutte dans le tête-à-tête du juge qui attaque et de l'accusé qui se défend: autant d'écueils où peut sombrer l'impartialité du juge instructeur. La loi nouvelle, qui modifie essentiellement les procédés de l'instruction judiciaire, sera une sauvegarde autant pour le juge que pour le prévenu.

Dans les affaires criminelles, aux assises, le magistrat qui accuse ne met-il jamais trop de zèle à accuser? Je sais bien qu'il a d'assez bonnes raisons de croire à la culpabilité du prévenu, qui n'est là, sur ce banc, qu'en vertu du rapport du juge instructeur et de la décision de la chambre des mises en accusation, mais enfin ni chambre ni juge ne sont infaillibles, et, sans parler des erreurs judiciaires, qui ne sont pas si rares, il y a bien çà et là quelques acquittements. Dans les procès les plus douteux, il y a presque toujours deux personnes qui ne doutent pas, mais en sens contraire, l'avocat, sûr de défendre un innocent, le ministère public, non moins sûr de poursuivre un coupable. Un peu de défiance ne messiérait peut-être ni à l'un ni à l'autre. Le président lui-même, aux beaux jours du résumé, qui n'était pas moins qu'une infraction légale à la Loi, tenait-il toujours la balance égale entre les deux parties? et depuis

que, restreint à son vrai rôle, il interroge seulement, interroge-t-il toujours avec la froide impartialité qui convient à celui qui, sur son siège, est comme la personnification de la Justice nationale? Lorsque j'étais jeune, avide de puiser à toutes les sources d'enseignements, je fréquentais le palais de justice : j'y goûtais, j'y admirais la magistrature de mon pays, qui est peut-être la première magistrature du monde, mais non sans la trouver quelquefois, dans l'impassibilité de ma conscience, un peu excessive en ses convictions.

Il est un point délicat, mais qui importe trop pour que je ne l'effleure pas. L'accusé est rarement isolé ; il a presque toujours une famille, directe, collatérale, peut-être des amis. Si la Justice a des raisons de lui croire des complices dans son entourage, cet entourage lui appartient, et je n'ai rien à dire. Mais lorsque l'accusé est seul en cause, amis et famille, sauf le cas de nécessité, doivent être ménagés. Je m'explique. En dehors du crime pour lequel il est poursuivi, l'accusé peut avoir commis parmi les siens, ou parmi des étrangers, des méfaits qui ne peuvent être rendus publics sans porter atteinte à leur honneur. Si ces méfaits ne sont pas des preuves, si leur divulgation ne peut avoir d'autre effet que de montrer l'accusé sous un jour odieux, et de prédisposer le jury à la sévérité, il semble bien que le président, que la Loi arme de tous les droits, en doit user avec une extrême mesure. Cette mesure n'est-elle jamais dépassée? Il importe à la société qu'un misérable soit châtié, il ne lui importe pas moins que d'honnêtes gens ne soient

pas flétris. J'ai eu occasion, dans une autre *Étude*, de regretter l'intempérance de certains avocats à l'égard de la partie adverse; je regretterais également que des présidents se laissassent emporter à des indiscrétions déplorables, dès là qu'elles ne seraient pas nécessaires. Le sont-elles? Alors pourquoi pas le huis clos (1)?

Enfin j'ai dit qu'on ne trouverait pas dans notre Magistrature un atome de partialité et de vénalité. Je ne m'en dédis certes pas; mais je pose cette question: L'ancienne partialité est-elle toute la partialité, l'ancienne vénalité toute la vénalité, ou ces deux erreurs ne se survivent-elles sous une forme moderne? Elles se survivent certainement, et si je n'en crois pas notre Magistrature atteinte, je suis cepen-

(1) Qu'on me permette de citer l'affaire Cortefois-Godefroy jugée en février 1877.

Cortefois, créancier de Godefroy, avait été trouvé assassiné dans le salon de celui-ci. Pour corroborer les preuves de la culpabilité de Godefroy, le président fouille dans son passé, et expose au grand jour que Godefroy a séduit la femme de son patron, afin de devenir son associé et d'épouser sa fille; — qu'il est resté l'amant de la mère étant l'époux de la fille; — que la seconde fille de son patron est née de ses œuvres.

Quel tissu d'horreurs! Et conçoit-on le sort de ces trois personnes aussi honorables que malheureuses, ainsi attachées au poteau d'infamie? Si la Loi ne croit pas pouvoir limiter le droit du président de tout dévoiler, qu'elle ordonne au moins le huis clos quand sont en jeu l'honneur et l'avenir d'une famille sans reproches. Le journal qui rendait compte de cet abominable procès parle de l'indignation du public: je la comprends et je la partage.

dant obligé de reconnaître que des esprits chagrins de ce temps-ci les lui jettent comme un reproche.

La forme moderne de la partialité, c'est l'esprit de parti, en religion et en politique, ces deux choses s'étant si bien mêlées de nos jours qu'elles en sont devenues pour ainsi dire indiscernables.

La forme moderne de la vénalité, c'est l'ambition de l'avancement, ou des distinctions honorifiques, ambition légitime quand elle cherche à se satisfaire par des efforts de talent et de vertu, coupable quand elle a recours aux complaisances.

Or, Messieurs, je fais cette remarque que la partialité et la vénalité sous leur forme moderne sont autrement difficiles à éviter que la partialité et la vénalité proprement dites. Les intérêts de famille, si puissants qu'ils soient, le sont infiniment moins que la passion politique et la passion religieuse. Celles-ci, on ne peut se le dissimuler, impatientes de la mesure et du frein, ne se laissent gouverner qu'à une conscience incessamment sur le qui-vive et à une main de fer. Pour la religion, passe encore. Quand on croit être sûr d'avoir Dieu avec soi et pour soi, l'intolérance, toujours fâcheuse, est assez naturelle. Mais la politique! Aimer jusqu'à la frénésie une personne royale ou impériale quelconque, une république quelconque, voire un ministère quelconque, cela est inconcevable, et cela est. Le cœur humain est ainsi fait. On sacrifiera sa famille, s'il le faut; qu'il le faille ou non, on ne sacrifiera pas ses préférences religieuses ou politiques. Ajoutez qu'on rougirait peut-être de plier le droit à des considérations person-

nelles, et qu'on sera fier de le plier à la religion telle qu'on la conçoit, ou à l'État tel qu'on le désire. Voilà la partialité du jour, plus violente, et, en apparence, plus honorable que celle du passé.

La métamorphose de la vénalité est plus complète encore et de plus dangereuse conséquence. Certes, les présents sous toutes les formes n'ont pas perdu tout attrait. Sous la forme métallique, ils en ont peut-être plus que jamais. On parlait autrefois *d'épices*, ce sont aujourd'hui des *pots-de-vin*, et on nous en a révélé de gigantesques. Hauts comme la tour Eiffel ! Toutefois, cette passion forcenée de la richesse l'est peut-être moins que la passion des distinctions, dans toutes les classes de la société, et de l'avancement, dans celle des fonctionnaires. Elle est certainement moins générale. Aujourd'hui que tout le monde, en France, peut être *décoré*, tout le monde veut l'être. On a dû inventer des décorations nouvelles : on n'en inventera jamais assez pour satisfaire cette fringale universelle. Et quel est donc le fonctionnaire satisfait de son rang dans la hiérarchie ? qui n'aspire pas, et de toutes ses forces, à mettre le pied sur les échelons supérieurs, inassouvi tant qu'il n'est pas monté au sommet ? Sous ce régime de l'Égalité, on a horreur de n'être pas l'égal de quelqu'un. Ajoutez que tel, qui repousserait fièrement l'argent qu'on lui offrirait, se mettrait sans vergogne à plat ventre pour ramasser le ruban ou la promotion qu'on lui jetterait. Une bourse, cela le salirait ; une faveur, cela le rehausse. Voilà la vénalité du jour, plus violente, et, en apparence, plus honorable que celle du passé.

Cette partialité et cette vénalité modernes, je l'ai dit, et j'aime à le redire, j'en veux croire, j'en crois notre Magistrature exempte. L'a-t-elle toujours été, l'est-elle encore, sans exception ni restriction ? Le hasard a fait tomber entre mes mains un livre paru il y a quelque vingt ans. C'est un roman, mais un roman écrit par un publiciste, un roman sérieux, qui a des visées politiques et philosophiques (1). Les événements se passent sous le règne de Charles X et aboutissent à la Révolution de 1830. On nous montre Roi et Gouvernement inféodés aux Jésuites, et la France à leurs pieds. Les fonctionnaires surtout, et les magistrats plus particulièrement. Les uns par conviction, les autres par ambition, tous à l'envi, affirme-t-on, mettent la justice à la merci de la toute puissante congrégation. Je n'y étais pas, mais l'exagération me paraît évidente. Je ne défends pas Charles X, que je n'ai jamais aimé, encore moins les Jésuites, que je n'aimerai jamais, mais on a dû calomnier la Magistrature, en généralisant outre mesure. Aujourd'hui les Jésuites sont censés bannis du territoire de la République, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit bruit que de cléricalisme et de césarisme. Nous posséderions des magistrats cléricaux et des magistrats césariens. Si l'on veut dire seulement que parmi nos magistrats il en est qui nourrissent plus ou moins de tendresse pour le clergé militant et pour un état politique désormais impossible, cela peut être, et j'ajoute : c'est leur droit. Mais de là à préva-

(1) *Le Vieux Juge*, par Alf. Assollant.

riquer, il y a loin. Il ne m'appartient pas d'examiner si cette distance a été franchie, si des erreurs individuelles ont été commises. Mais, quoi qu'il en puisse être, il m'est consolant et fortifiant de constater, d'admirer le superbe spectacle que nous donna, en de terribles circonstances, la Cour de Cassation : quarante-sept juges, d'opinions et d'aspirations évidemment diverses, se confondant dans l'unanimité d'un jugement désintéressé, et élevant au-dessus des partis déchaînés l'auguste et triomphante image de la Justice!

Ce qui reste vrai, incontestable, c'est que la partialité et la vénalité sous leur nouvelle forme, si elles ne sont pas le défaut de la Magistrature, en sont au moins le danger. Ce sont là, sur une mer houleuse, les écueils qu'il faut surveiller, l'œil attentif, la conscience vigilante. Et je suis heureux que ce jugement ne soit pas le mien, mais celui de l'un des magistrats qui ont le plus honoré notre Magistrature contemporaine, et à qui j'ai déjà fait allusion sans le nommer. Je me fais le plaisir et l'honneur de le nommer maintenant : c'est M. Renouard, ancien procureur général à la Cour de Cassation. A la rentrée de 1874, il prononça une admirable mercuriale, un peu dans l'ancien genre, sur l'Impartialité. L'impartialité dont il parle, c'est tout à la fois « l'abnégation politique et religieuse, et le désintéressement au point de vue de la carrière ». C'est là, selon lui, l'alpha et l'oméga de la morale judiciaire. Ce que vous me permettrez, pour finir, d'exprimer à ma manière, en disant que la règle souveraine du magistrat, c'est de

se placer et de se maintenir dans une sphère sereine, où ne pénètrent ni les passions politiques et religieuses, ni les ambitions professionnelles, et de chercher uniquement, dans l'interprétation des Lois, la vérité, quelle qu'elle soit, dans leur application, l'équité, qu'elle plaise ou non.

Un Pèlerinage à la Campagne

ET A LA CATHÉDRALE DE BOSSUET

EN 1775

Les pages inédites qui suivent nous semblent présenter aujourd'hui d'autant plus d'intérêt qu'il est question d'élever enfin à Bossuet un monument digne de lui dans la cathédrale de Meaux. Rien de ce qui touche au « grand évêque » ne doit nous être indifférent. Ces pages sont extraites d'une *Relation d'un voyage à Reims, à l'occasion du sacre de Louis XVI.*

Ce voyage fut fait à pied (1), du 5 au 21 juin 1775, par le sieur A.-N. Duchesne fils, âgé de 28 ans. La relation de ce voyage, contenant douze pages et deux suppléments, fut adressée par le jeune voyageur à son

(1) Voici l'itinéraire du jeune voyageur : Saint-Maur, Lagny, ***Meaux***, La Ferté, Luzancy, Charly, Château-Thierry, Dormans et ville ; — au retour, Courtaignon, Damery, Dormans, Château-Thierry, Essonne, Saint-Aude, Tancrou, ***Germiny, Meaux***, Fresnes, Lagny et Montreuil-sous-Bois.

père Antoine Duchesne, « prevôt des bâtiments du Roi, tant à Paris qu'à Montreuil près Versailles » (1).

A. GASTÉ.

. . . . . .

Meaux (à l'aller). — J'ai aperçu avec vénération la cathédrale de Bossuet; mais le pelerinage sera pour le retour.

. . . . . .

Germiny l'Évêque (au retour). — Après avoir quelque tems longé la Marne, un petit chemin nous a menés à l'avenue principale de Germiny l'Évêque : elle est large et a quatre rangs. On vient de la replanter depuis deux ans en ormes à larges feuilles au lieu d'ormes à petites feuilles dont elle étoit. Le concierge, architecte et jardinier, qui m'a reçu, et qui se vante d'avoir pris les leçons de Boisfranc, prétend que ce changement d'un orme en un autre suffit pour que la nouvelle plantation réussisse.

L'avenue latérale du côté droit, qui traverse le parc, a été replantée pareillement; mais la gauche qui mène à la rivière subsiste et est très belle. J'ai loué le réformateur d'avoir osé conserver cette promenade.

Le Château, qui est précédé d'une belle cour, ac-

(1) Le manuscrit m'a été communiqué par M. l'abbé Bernier, docteur de la Faculté des Lettres de Caen, à qui j'adresse mes remerciements. [A. G.].

compagné de deux ailes a été bâti par M. de Ligny, evêque de Meaux, qui fit aussi construire la paroisse *(sic)* (1) du village en 1661.

Il ne reste en ce lieu d'autre trace de l'habitation de Bossuet que le respect avec lequel son nom y est prononcé.

Le Cardinal de Bissy, son successeur, a eu grand soin de faire faire à neuf les grilles de la cour, afin de les couronner par un chapeau ; et M. de Fontenille, le dernier évêque, a remis à la mode le jardin et la maison. Passe encore pour un groupe de terre cuite qui occupe le milieu du parterre ; c'est un cerf arrêté par des chiens, et l'on a soin de vous dire que le bois, qui est naturel, est celui d'un cerf tué par Louis XV à Fontainebleau et donné de sa main au maître de la maison. Mais toutes les autres figurines, les petits joueurs de musette, danseurs, danseuses et autres, achetées au fauxbourg S^{t}-Antoine, m'ont semblé peu dignes de la maison de campagne d'un évêque.

Ce qu'on fait le plus admirer, c'est l'enfilade du rez de chaussée. Elle est de onze pièces, compris le vestibule. L'appartement gauche porte le nom de la princesse de Conti, que M. de Fontenille y recevoit souvent. Il y a fait ajouter un cabinet de bain à l'extremité. A l'autre bout, c'est un petit cabinet, attenant à la chambre à coucher, qui, du tems de Bossuet, étoit en pignon et sans porte de dégagement. Mais il étoit frileux aparemment, lui (Bossuet?)

(1) Sans doute l'église paroissiale.

ou son devancier, car on dit que les deux croisées, moins grandes alors, étoient fermées chacune par trois chassis vitrés, l'un s'ouvrant au dehors, un autre au dédans, et un troisième à coulisse entre les deux autres. Le dessin du jardin est dans le genre d'allées, boulingrins et petits bosquets, qui regnoit il y a trente ans.

..... A l'extrémité de la terrasse se trouve un kiosk rond, à quatre croisées, dont on m'a dit l'intérieur en stuc, de la main de Clerici. L'entablement est précisément à la turque, évasé en voussure, comme certains champignons. On m'a dit que M. de Fontenille l'a fait faire ainsi pour plaire au roi Stanislas, qui séjournoit toujours chez lui chaque année en venant voir la Reine.

. . . . . .

Meaux (au retour). — Je m'étois placé près de la cathédrale pour la voir plus à mon aise. Les chanoines y ont fait beaucoup de dépense. Elle est repeinte en entier d'un badigeon clair, et les joints des pierres sont marqués en blanc. Les deux autels en stuc de l'entrée du cœur *(sic)* et les dorures qui les accompagnent, sont bien entretenues par ces Messieurs ; mais je n'en ai pas trouvé un qui ait pû me dire le nom des artistes excellents, au pinceau desquels on doit les tableaux qui sont déposés autour du cœur, tant au dedans qu'au dehors et sur les deux portes latérales. Un d'eux m'a dit seulement qu'ils avoient été donnés par Louis XIV. Celui qui représente *Paul frappé de verges* m'a paru dans la ma-

nière de Le Brun ; mais le pendant, qui est, m'a t'on dit, un *Martire de S. Barthelemy* est d'une beauté ravissante : la dégradation des plans, l'isolement des figures, la fraîcheur du coloris le rendent le morceau le plus intéressant de l'église, tandis que la *Ste Geneviève* de Restout est déjà noire soit par l'humidité, soit par la mauvaise qualité des couleurs.

L'architecture de l'église est du bon gothique, avec double bas-côté.

Le jubé a été supprimé, quand on a fait les deux autels d'assez mauvais goût qui ferment à sa place l'entrée du cœur.

Il n'y a point de tabernacle sur l'autel, mais un suspensoir, formé par une grande crosse, suivant l'ancien usage.

Au dessus, un peu en avant, se retrouve, comme aux grilles de Germiny, un monument de la vanité du pauvre cardinal de Bissy : c'est un chapeau rouge émaillé, avec tous les glands d'or. Ce joujou fait là un singulier effet. Etoit-ce donc un successeur de Bossuet, qui devoit s'imaginer que ses titres pouvoient faire honneur à l'église de Meaux? Heureusement la chaire, qui est petite et d'une vieille menuiserie, semble publier au milieu de ces nouveautés qu'elle a eu le privilége de recevoir le seul évêque de Meaux, dont le nom soit connu dans toute l'Eglise : on n'a pas encore osé porter la main sur ce monument vénérable.

L'évêché est attenant l'église sur la gauche du clocher (car il n'y a qu'une tour); et par derrière se trouve un Fort-l'Évêque, où il reste encore une prison

toujours vide et qui sert de cellier et de grenier pour le vin et les grains de MM. du Chapitre.

. . . . . .

(*Écrit à Murmarais, le 26 juin 1775*) (1).

(1) Comme on peut le voir par un fragment d'une lettre postérieure, la lettre ci-dessus coûta neuf sols de port et mit trois jours à parvenir au père du jeune voyageur, Me Antoine Duchesne : « Dix lieues en trois jours pour neuf sols, disiez-vous... et certes vous aviez raison ; et si quelque jour M. Turgot s'avisoit de nous donner pour étrennes une diminution de cette taxe, il attraperoit bien des paresseux auxquels le prix des lettres est une excellente excuse...»

LA PRESSE EN NORMANDIE

D'APRÈS DES DOCUMENTS RARES OU INÉDITS

Par M. Gaston LAVALLEY,
Membre titulaire.

I.

JOURNAL DE L'ARMÉE DES COTES DE CHERBOURG

— Du 28 juillet 1793 au 25 frimaire an II
(15 décembre 1793) —

I.

L'*Armée des Côtes de Cherbourg* fut une des quatorze armées que le génie de Carnot improvisa pour repousser l'invasion qui menaçait nos frontières et notre littoral. Sa formation fut laborieuse et singulièrement compromise par l'insurrection, dite du *fédéralisme*, qui éclata à Caen après les événements du 31 mai.

Le 4 février 1793, le directoire du département recevait une lettre du ministre qui lui annonçait que le général Labourdonnaye commanderait l'armée des Côtes de la Manche. Et, à partir de ce jour, une compagnie de chasseurs nationaux, un détachement

du 7e bataillon d'artillerie et deux bataillons de volontaires du Calvados et de la Seine-Inférieure, durent se mettre en route pour se concentrer à Saint-Lô. Mais, à la suite de contre-ordres, plusieurs corps de troupes, désignés pour passer à Caen, suivirent une autre direction.

Comme ces mesures contradictoires menaçaient de laisser le département sans défense, les membres du directoire du Calvados s'émurent et chargèrent le procureur-général-syndic de se faire, auprès de la Convention, l'interprète de leurs inquiétudes.

Dans la séance du 13 février 1793, le procureur-général-syndic, Bougon-Longrais, fut admis à la barre de l'Assemblée.

« C'est du salut du peuple, dit-il en substance, « que je viens vous entretenir. Je suis sûr d'obtenir « votre attention. Une campagne terrible et décisive « va s'ouvrir; la République sera maintenue, ou la « France sera couverte de cendres et de ruines. Les « citoyens du Calvados ne craignent pas les dangers « qui s'approchent; mais nous, leurs magistrats, « nous devons veiller à leur sûreté, et ne pas exposer « leur courage à des périls qu'on peut prévenir. « L'Angleterre (nous le pensons) projette une invasion « prochaine; déjà une foule d'émigrés et d'autres « aventuriers de toute espèce se rassemblent sous la « conduite du traître Bouillé; Guernesey et Jersey « leur offrent des points de réunion. Cependant nous « n'avons ni soldats, ni munitions, ni artillerie, ni « vivres, ni hôpitaux, c'est-à-dire que rien de cela « n'est organisé dans nos départements. Un seul

« homme a le commandement de la côte, depuis « Brest jusqu'à Dunkerque; eût-il le génie de Tu- « renne, il ne peut suffire à ce vaste commandement. « Législateurs, il est un homme connu par son « civisme et ses talens militaires, c'est le général « Félix Wimpffen; il a la confiance générale de nos « concitoyens. Nous demandons qu'il soit adjoint « au commandant actuel, et que l'espace compris « entre Brest et Dunkerque forme désormais deux « divisions confiées à deux généraux. En me résu- « mant, je demande donc, au nom de mes conci- « toyens : 1° que vous nous fassiez donner les armes « et les munitions nécessaires pour notre défense, et « dont je dépose l'état sur le bureau; 2° que vous « fassiez organiser, dans nos départemens, l'ar- « tillerie, les hôpitaux et l'administration des vivres; « 3° que vous accédiez au vœu de mes concitoyens, « en leur donnant le général Wimpffen qu'ils ré- « clament. »

Et avec une emphase qui était bien dans le goût du temps, il termina par cette péroraison, où il prouvait une fois de plus, sans s'en douter, qu'il est plus d'un trait de ressemblance entre le Gascon et le Normand :

« Ces armes que nous réclamons, ces munitions « qui nous sont nécessaires, ce général que la con- « fiance de nos concitoyens appelle, promettent à la « République des triomphes nouveaux et sûrs. Ce « n'est pas assez pour nous de vous offrir, au Nord, « un rempart invincible, nous voulons faire plus : « le gouvernement anglais a dédaigné votre alliance;

« il vous menace ; il vous trahit : eh bien ! il faut « l'en punir.

« Législateurs, les fils des Normands n'ont point « encore oublié comment l'on soumet l'orgueilleuse « Angleterre. Parlez, et bientôt nous y porterons « de nouveau la terreur et la mort. Si, dans les jours « de l'esclavage, nos intrépides aïeux surent vaincre « les Anglais et leur donner un roi, que sera-ce « lorsque, combattant pour la cause de l'univers, « nous entreprendrons de délivrer ces insulaires « du fléau de la royauté, et de leur rendre leur li- « berté tout entière ? » (1)

La Convention donna gain de cause à l'orateur ; car sa pétition fut renvoyée par un décret au comité de défense générale, et insérée au bulletin avec mention honorable.

Quelques jours après, le directoire du département recevait, le 22 février, une lettre qui l'avertissait que le conseil exécutif provisoire venait d'autoriser le ministre de la guerre à employer le général Wimpffen, suivant son vœu et celui du département du Calvados.

Au moment où il avait fait présenter à la Convention des observations, auxquelles il avait été si rapidement donné satisfaction, le directoire du Calvados cédait-il en réalité à une crainte justifiée par la désorganisation des forces militaires et la perspective d'un danger prochain ? En un mot, était-il

(1) *Affiches... ou Journal du département du Calvados*, du 7 mars 1793.

sincère, ou dissimulait-il, sous les apparences d'une préoccupation patriotique, le perfide espoir d'obtenir, des mains mêmes du pouvoir central, les éléments de l'armée insurrectionnelle qu'il devait plus tard employer contre lui ?

S'ils étaient innocents de cette pensée machiavélique, les administrateurs du Calvados n'en furent pas moins soupçonnés par quelques-uns de leurs concitoyens d'avoir voulu, dans cette circonstance, tendre un piège à la Convention. Car ils se crurent obligés, pour se justifier, de publier, le 4 mars 1793, l'arrêté suivant :

« Le directoire du département du Calvados, in-
« formé que des malveillans affectent de dénaturer
« les motifs de la pétition formée, à la Convention
« nationale et au conseil exécutif, par le procureur-
« général-syndic du département, au nom et en
« vertu des pouvoirs de l'administration ;

« Voulant mettre tous ses concitoyens à portée
« de juger de la pureté d'une démarche qui n'avoit
« d'autre but que celui de leur sûreté, de leur con-
« servation et de la défense du pays contre les atta-
« ques et l'invasion des ennemis, qui projettoient
« d'y faire des descentes et d'y excercer leurs bri-
« gandages :

« Arrête de faire imprimer et publier le discours
« prononcé à cet effet à la barre de la Convention
« nationale, le 13 février dernier, par le procureur-
« général-syndic, au nom du conseil du département.

« Fait en directoire à Caen, ce 4 mars 1793, l'an
« 2e de la République, présens les citoyens, LÉVÊQUE,

« président, *le Normand, le Fèvre, Petit, Mesnil,*
« *Thiboult, le Clerc;*

« BOUGON, procureur-général-syndic,

« BÉNARD, secrétaire-général » (1).

Malgré la publication d'un discours, qui semblait attester la loyauté de leurs intentions, quelques doutes pouvaient subsister légitimement dans les esprits, puisque les administrateurs composant le conseil général du département, dès le 2 janvier 1793, avaient fait imprimer, à la suite d'une adresse menaçante, un véritable appel à la résistance.

« Le conseil général du département du Cal-
« vados, était-il dit dans cette pièce (2), informé
« qu'un grand nombre de citoyens, dans différentes
« communes du département, manifestent le désir
« de se fédérer pour se rendre à Paris, y concourir
« avec la garde parisienne au maintien de l'ordre,
« et y assurer l'entière liberté des représentants du
« peuple français...

« Arrête ce qui suit, le procureur-général-syndic
« entendu :

« ARTICLE PREMIER : Tout citoyen qui désirera se
« fédérer pour se rendre à Paris, par les motifs
« ci-dessus énoncés, sera tenu de s'inscrire dans un
« registre qui sera ouvert, à cet effet, au secrétariat
« du directoire du district... »

La pensée du fédéralisme n'était-elle pas en germe

(1) *Affiches... ou Journal du département du Calvados,* 7 mars 1793.

(2) Archives municipales de la ville de Caen.

dans ces préliminaires ? A une époque où tout donnait de l'ombrage, même les dévoûments les plus purs, quelques mois avant le vote de la loi des suspects, qui était depuis longtemps pratiquée avant sa promulgation par les corps délibérants et les sociétés populaires, on a lieu de s'étonner de la naïveté du pouvoir qui se laissa jouer par les promesses fallacieuses d'administrateurs bas-normands déjà compromis.

Il est vrai que, d'une façon générale, la loi du 2 avril 1793 avait autorisé les administrations des départements maritimes à pourvoir à la défense des côtes. Aussi voit-on le conseil général du département du Calvados, dès le 15 avril, prendre, de concert avec le général de Wimpffen, les mesures nécessaires pour organiser une garde nationale soldée.

Le 26 avril, en vertu des arrêtés des représentants de la Nation envoyés dans les départements maritimes, les membres qui devaient composer le conseil d'administration militaire du corps d'armée de la Manche, séant à Bayeux, se réunissent dans cette ville, sous la présidence du même général, pour examiner et vérifier leurs pouvoirs.

A partir de ce jour, l'armée en formation n'est plus seulement sur le papier. « Nous travaillons avec ardeur a l'établissement d'une fonderie de boulets, écrit-on de Saint-Lo (1) le 5 mai, d'après les ordres du général Félix Wimpffen ; il prend toutes les pré-

(1) *Affiches... Journal du département du Calvados.*

cautions possibles pour mettre nos côtes en état de défense ».

C'est seulement à la date du 11 mai que nous trouvons, pour la première fois, la (1) nouvelle armée figurant dans les pièces officielles sous le nom de *Armée des Côtes de Cherbourg.* Tel est ce fragment significatif d'une lettre adressée, du quartier-général de Nantes, par le chef de l'état-major :

« J'étais chargé par le ministre de la Guerre de « répartir le contingent des recrues dans les diffé- « rents corps militaires de l'armée des Côtes; mais « comme cette armée est divisée en trois, j'ai pensé « que l'armée des *Côtes de Cherbourg* devait être la « destination des recrues du département du Cal- « vados ».

Voilà donc notre armée bien et dûment baptisée, avant même que ses cadres ne fussent constitués.

Pour en accélérer l'organisation, les représentants du peuple, Prieur et Lecointe, se rendirent à Caen le 12 mai, et, dès le lendemain, partirent pour Bayeux, où était le quartier-général. Là, on leur présenta un projet pour la surveillance des côtes. « La République, y était-il dit (2), doit se rappeler « que le camp de Vaussieux, près Bayeux, porta en

(1) « Lettre de l'adjoint au ministre de la Guerre adressée au conseil d'administration militaire de la 14e division » et « lettre du chef de l'état-major de l'armée des Côtes aux administrateurs du Calvados, en date du 11 mai 1793 ». Archives municipales de Caen.

(2) *Affiches ou Journal du département du Calvados*, du 16 mai 1793.

« 1778 l'alarme et la consternation à Portsmouth et « à Londres; mais le plan fut aussi faiblement suivi « qu'il avoit été conçu avec légèreté. » Et l'on conseillait aux représentants de réunir de nombreux bataillons dans notre plaine de Vaussieux, pour s'y exercer à manœuvrer sur les bords de la mer et y opérer des embarquements ou des descentes.

Tous ces beaux projets étaient un plaidoyer en faveur de la ville de Bayeux, qui n'ignorait pas que les sections de Caen avaient fait une pétition au général de Wimpffen pour lui demander de transporter son quartier général à Caen.

« La situation de Caen, avaient écrit les solli- « citeurs (1), sa population, son patriotisme, les « bâtiments nationaux, qui peuvent offrir des ma- « gasins de toute espèce, son château, tout enfin « combat en faveur de ce changement. »

Très ennuyés de ces petites jalousies de clocher et de ces compétitions locales, les représentants du peuple croient se tirer d'embarras en essayant de contenter tout le monde.

« Le centre de nos opérations sera *provisoirement* fixé à Bayeux », disent-ils dans le premier article de leur arrêté (2) du 19 mai 1793. Après avoir ainsi, suivant leur idée, donné satisfaction aux Bayeusains, tout en laissant un peu d'espoir aux Caennais, ils décident que l'armée des côtes de Cherbourg sera

(1) *Affiches ou Journal du département du Calvados*, du 29 mai 1793.

(2) Archives municipales de Caen, tome 49.

portée à vingt-cinq mille hommes, en ajoutant « aux troupes déjà existantes dans les différentes villes seize mille hommes d'infanterie. »

Ils arrêtent enfin que la levée de ces nouvelles troupes sera faite dans les quatre départements de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, et que les Conseils généraux de ces départements seront chargés de pourvoir à l'armement, habillement et équipement de tous les volontaires.

Le contingent du Calvados était fixé à 3,597 hommes, chiffre facile à décréter, mais moins commode à réaliser; car le département avait déjà fourni un grand nombre de bataillons, de compagnies franches et de matelots. Mais on comptait toujours sur l'enrôlement de volontaires.

Pour réveiller le patriotisme des citoyens, les représentants G. Romme, Prieur de la Marne et L. Lecointe, signataires de l'arrêté, firent le voyage de Caen où, le 26 mai, ils prononcèrent un premier discours au conseil général du département. De là, ils se rendirent sur la place de la Liberté, où la garde nationale les attendait sous les armes. La légion se forma en carré et, devant chaque bataillon, un des représentants fit un appel chaleureux au civisme des légionnaires.

« ... Des hordes d'ennemis, s'écrièrent-ils (1), peuvent « débarquer sur vos côtes et y porter le pillage et « la mort. Venez donc former un rempart impéné-

(1) Affiches ou Journal du département du Calvados, du 30 mai 1793.

« trable à vos mères, vos femmes et vos enfants. « Nous vous précéderons dans les dangers ; nos corps « recevront les premiers coups. Un camp se prépare « à Vaussieux ; des exercices militaires vous y atten- « dent et ajouteront l'expérience à votre courage ; « la trompette est embouchée, une musique guerrière « adoucira vos travaux. Venez, républicains ; c'est à « vous surtout que nous nous adressons, jeunes « gens, qui n'avez encore rien fait pour la patrie ; « accourez, empressez-vous de cueillir avec nous « quelques palmes de laurier ; à votre retour ce sera « le plus beau cadeau de noces que vous pourrez « offrir à vos amantes, à vos maîtresses ».

Cette perspective ne parut pas séduire la jeunesse de Caen, qui aurait pu répondre en parodiant la chanson : « Nous n'irons plus au *feu*, les lauriers sont coupés ». Le soir du même jour, à la Société des *Carabots*, comme à la Société populaire, les commissaires de la Convention ne trouvèrent pas un accueil plus encourageant.

« On ne peut se dissimuler qu'ils n'ont point été « reçus avec enthousiasme, dit un journal de la loca- « lité (1). Non que le patriotisme ne soit plus le même. « Car les Canois, quelque chose qu'il arrive, sauront « toujours prouver leur amour pour la liberté et « l'égalité, leur horreur pour le despotisme, leur « haine pour l'anarchie et leur courage pour se sous- « traire à toute domination. »

(1) *Affiches* ou *Journal du département du Calvados*, du 30 mai 1793.

Dans cet article comminatoire, le journaliste se faisait l'écho des sentiments de la population, qui commençait à s'indigner en apprenant, chaque jour, les scènes de scandale et de violence par lesquelles la Montagne préludait à la proscription de ses adversaires politiques.

Dans la nuit même du 30 au 31 mai, sur la demande de la commune et des sociétés civiques, le conseil du département du Calvados, avec l'assentiment de tous les autres corps administratifs et judiciaires, donne satisfaction à l'opinion publique en votant la formation d'une force armée départementale, chargée d'assurer à la Convention la liberté de ses délibérations.

« Nous déclarons une guerre à mort aux anarchistes, « disaient les administrateurs du Calvados à la fin « de leur adresse, aux proscripteurs et aux factieux, « et nous ne mettrons bas les armes qu'après les « avoir fait rentrer dans le néant. »

Et, joignant l'acte aux paroles, ils choisirent, dans les 5 sections de la ville et les deux sociétés populaires, dix commissaires qui devaient porter leur arrêté à la Convention.

Mais la députation, arrivée à Paris après le premier attentat du 31 mai, ne put qu'assister, impuissante, à l'insurrection des 1er et 2 juin, qui se termina par le décret ordonnant l'arrestation de trente et un députés.

Les dix commissaires n'avaient autre chose à faire que de revenir à Caen rendre compte de ce qu'ils avaient vu et appris. Ils le firent avec un tel accent d'indignation qu'ils déterminèrent, dans les cinq sections de la ville, un vote unanime d'insurrection.

Pour obéir au vœu populaire et prendre la direction du mouvement, les trois autorités administratives du département, du district et de la commune, auxquelles on adjoignit quelques délégués, se réunirent le 9 juin, à 2 heures du matin. Après avoir entendu le procureur-général-syndic, Bougon-Longrais, l'Assemblée arrêta, à l'unanimité et par acclamation, qu'elle se déclarait « en état d'insurrection et de « résistance à l'oppression, et qu'elle ne mettrait « bas les armes que lorsque la Convention aurait « recouvré sa liberté (1). »

Puis elle décida l'arrestation immédiate des commissaires de la Convention près l'armée des Côtes de Cherbourg et la confiscation des lettres et paquets qui leur seraient adressés. Elle enjoignit en même temps aux receveurs publics de ne se dessaisir d'aucuns fonds, et décida que les munitions et convois militaires, nouvellement arrivés, seraient provisoirement arrêtés dans la ville de Caen.

Tel fut le premier acte de l'insurrection normande, dite du *Fédéralisme*. L'étendard de la révolte étant ainsi déployé par les autorités du département, les plus timides se montrèrent audacieux (2).

(1) Procès-verbal des séances du conseil général du département du Calvados.

(2) Au milieu de l'affolement général, il se trouva pourtant un homme de bon sens pour protester contre l'idée première d'une insurrection, qui lui semblait devoir compromettre les véritables intérêts de la République. Il démontrait que ce n'était pas sur Paris qu'il fallait marcher, mais contre les ennemis du dehors et du dedans. « D'ailleurs, disait-il en concluant, que

« C'est au sommet du Calvados, écrivait le rédac-
« teur des *Affiches ou Journal du Calvados*, dans son
« numéro du 15 juin, que se forma ce torrent qui, en se
« réunissant avec les autres départements, entraî-
« nera dans son cours précipité le limon et la fange
« de l'anarchie. » Et désormais, avec un souverain mépris, il ne rendra compte des débats de la Convention que sous cette rubrique : *La soi-disant Convention Nationale*.

Le théâtre de Caen sert aussi à la propagande insurrectionnelle. « Les comédiens républicains
« français, dit un avis des *Affiches*, donneront au-
« jourd'hui dimanche, 16 juin, une première repré-
« sentation des *Amis des Loix au sein du Calvados*,
« comédie nouvelle, analogue à la circonstance du
« moment, ornée de tout son spectacle et évolutions
« militaires. »

vous importe que ce soit Pétion ou Lacroix qui vous présente une constitution, pourvu qu'elle vous rende heureux ? N'avez-vous pas le droit de l'examiner ? Si elle est bonne, vous la sanctionnerez ; si elle est mauvaise, vous la rejetterez ; et par conséquent, ce n'est point Paris qui vous la donne, c'est vous-mêmes qui la faites. Je vous le dis encore une fois, citoyens, ne soyez pas assez fous pour aller vous battre les uns contre les autres. Autrement, c'en est fait de la République, et la liberté n'est plus. »

Comme cela arrive et arrivera toujours à ceux qui jouent le rôle de Cassandre, ce citoyen courageux et intelligent ne fut pas écouté. Nous regrettons toutefois de ne pas connaître son nom. Car son avis *Aux administrateurs et aux administrés de Caen* porte simplement à la fin cette mention : *Par un Sans-culotte de Sainte-Paix, à Caen.*

Était-ce une pièce du crû, écrite pour la circonstance, ou simplement la célèbre comédie de Laya, qu'on venait de jouer avec tant de retentissement sur le Théâtre-Français? Nous ne saurions le dire; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la verve locale ne resta pas indifférente et s'inspira des événements du jour. Le 30 juin, le même journal insérait ces lignes dans son premier Caen.

« Les comédiens de Caen contribuent, comme les « autres citoyens, au triomphe du républicanisme. « Dans une pièce patriotique, composée par l'un « d'eux, ils ont célébré l'arrivée des députés proscrits « dans le département du Calvados. Ils ont plus fait; « jeudi dernier ils ont donné une représentation au « profit des femmes et des enfants des citoyens peu « fortunés armés contre l'anarchie. Ils ont rendu « avec beaucoup d'intelligence des dialogues politi- « ques, dans lesquels, le républicain Picot avait tracé « d'un pinceau énergique et vrai la hideuse peinture « des *Héros de la Montagne*. Ce spectacle, vivement « applaudi, a été terminé par la chanson suivante, « que nos lecteurs reverront sans doute avec intérêt. »

Ce que le rédacteur des *Affiches* appelait assez naïvement une chanson était un hymne calqué sur les formes de la *Marseillaise*, que Girey-Dupré venait de composer pour l'insurrection normande.

Girey-Dupré était un des trois jeunes gens, non députés, connus par des productions politiques, qui avaient accompagné les dix-huit membres de la Convention réfugiés à Caen à la suite des événements du 31 mai.

« Quelques personnes, dit M. Frédéric Vaultier (1), « se sont étrangement trompées sur cette circons- « tance de l'arrivée des députés réfugiés, qu'ils ont « regardés comme les auteurs de l'insurrection.

« Le fait, au contraire, est, comme on l'a vu, que « l'insurrection était proclamée et organisée plusieurs « jours avant l'arrivée des députés; qu'elle fut l'œuvre « de la population et de ses administrateurs réunis, « et qu'il n'y a évidemment point d'autres auteurs à « lui attribuer.

« On se tromperait aussi beaucoup, si l'on imagi- « nait qu'une fois arrivés les réfugiés durent au « moins exercer une haute influence sur les affaires « insurrectionnelles.

« Chacun d'eux, en arrivant, se présenta à l'as- « semblée d'insurrection et à la Société populaire, y « lut ou prononça un rapport, ou un discours, sur « les circonstances, puis se retira et demeura coi.

« Ils pensèrent qu'étant parties personnellement « intéressées dans l'affaire, il leur convenait peu d'y « intervenir à un autre titre, et que, d'ailleurs, l'in- « surrection étant un fait tout populaire et de localité, « c'était à la population et à ses mandataires immé- « diats qu'en devait appartenir exclusivement la « direction. »

Ainsi, de l'aveu même d'un contemporain, qui s'était compromis gravement dans l'affaire du Fédéralisme et qui se lia avec plusieurs des Girondins,

(1) *Souvenirs de l'insurrection normande dite du Fédéralisme, en 1793*, p. 17.

toute la participation des députés proscrits se borna à quelques discours et à des vers. Pauvre besogne en vérité, et qui cependant ne fut guère inférieure à celle de *l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression, séante à Caen.*

« La grande et véritable affaire de l'Assemblée, écrit encore M. Vaultier (1), eût dû être de rassembler et de mettre en mouvement la masse de forces nécessaires à la poursuite et à l'exécution de son entreprise.

« M. de Wimpffen avait paru s'en charger pour elle, et certainement elle se fia beaucoup trop aux soins qu'il sembla donner à cet objet. »

Organisée tout d'abord pour la défense du littoral, l'armée, dite *des côtes de Cherbourg*, constituait maintenant le premier noyau des troupes que le Calvados révolté se préparait à diriger contre la Convention. Et son général, Félix de Wimpffen, nommé quelques mois seulement auparavant par le pouvoir régulier, devenait, par un étrange coup de théâtre, sans changer de soldats et de commandement, le chef des forces insurgées.

Choix malheureux. Bien que devant le comité central d'administration il eût juré, dès le début, de combattre l'anarchie et les factieux, de Wimpffen, tout en acceptant de prendre le commandement des fédéralistes, essaya de se ménager, en cas d'insuccès, des ressources auprès des Montagnards. Tous ses actes sont pleins d'hésitation, toute sa correspondance est remplie d'ambiguïté.

(1) *Souvenirs du Fédéralisme*, p. 18.

Au Conseil exécutif, qui lui ordonne de mettre en liberté les commissaires arrêtés par les administra- du Calvados, il répond par le même courrier :

« Reçu la dépêche du ministre de la justice concer-
« nant les événements de Caen qui *sont plus forts*
« *que* les ministres. »

Lassé de ces réponses évasives, quand le gouvernement lui enjoint de venir à Paris pour rendre compte de l'état de l'armée des côtes de Cherbourg, il termine sa lettre par cette menace :

« Le général ne pourrait faire le voyage de Paris
« qu'accompagné de 60,000 hommes; l'exigerez-vous
« de lui ? »

Seulement il glisse sous le même pli ce billet confidentiel :

« Pour Dieu, révoquez tous les décrets, envoyez
« un homme qui ne soit pas abhorré ; du reste restez
« tranquille et laissez-moi faire (1). »

Ce double jeu ne trompa pas la Convention qui, dans la séance du 26 juin, décréta Félix de Wimpffen d'accusation et le destitua du commandement de l'armée des Côtes de Cherbourg.

Jusque-là les Fédéralistes avaient eu quelques raisons de se défier de la conduite, passablement équivoque, du général de Wimpffen. Mais, après sa destitution, ils ne pouvaient plus douter de son dévoûment à la cause de l'insurrection. L'un des plus compromis, Bougon-Longrais, lui écrivit d'Évreux une lettre, un

(1) Moniteur du 29 juin 1793.

peu ironique il est vrai, pour le féliciter du décret d'accusation qu'on avait porté contre lui.

En même temps, pour l'attacher définitivement à l'entreprise dont elle avait pris l'initiative, l'Assemblée centrale des départements réunis à Caen crut devoir lui donner, en quelque sorte, une nouvelle investiture dans sa séance du 2 juillet.

« L'Assemblée, dit un extrait des registres des délibérations, déclare, au nom de ses commettans, « qu'elle invite Félix Wimpffen, général en chef des « armées des côtes de Cherbourg, qui, par ses vertus « et ses talens militaires, a bien mérité de la patrie, « à accepter le commandement des forces départementales du nord-ouest, qui marchent vers Paris. « L'Assemblée arrête qu'expédition du présent arrêté « sera envoyée au général Félix Wimpffen dans « le jour.

« Le général s'étant présenté à la séance, le secrétaire lui a donné lecture de l'arrêté pris à son « égard et lui en a remis l'expédition. Le général « a acccepté et a prêté le serment. »

Eh bien, le croirait-on? au moment même où le général de Wimpffen semble lié étroitement au sort de l'insurrection, le voilà qui essaie encore d'échapper aux conséquences de son acceptation du commandement. Il équivoque sur les mots et, par des habiletés de rhétoricien, tente de se soustraire à la logique des faits accomplis.

A peine a-t-il prêté serment comme généralissime des troupes fédéralistes qu'il adresse cette lettre aux Parisiens :

« *Félix Wimpffen, général en chef de l'armée des* « *Côtes de Cherbourg, et des forces-armées départ-* « *tementales du Nord et de l'Ouest de la Répu-* « *blique Française, une et indivisible; aux bons* « *citoyens de Paris; salut :*

« Déjà, une fois, j'ai contribué essentiellement à « sauver la République, et les factieux m'ont ca- « lomnié et persécuté.

« Aujourd'hui que je suis appelé à la sauver plus « efficacement encore, ils me proscrivent, ils mettent « ma tête à prix.

« Les méchans vous disent : Félix Wimpffen « marche *contre* Paris;—n'en croyez rien. Je marche « *vers* Paris, *pour* Paris et *pour* le salut de la Répu- « blique *une et indivisible*... Je commande les *Nor-* « *mands* et les *Bretons*. Frères! je fraterniserai « avec vous ; mais mes ordres portent de combattre « tous ceux qui inquietteroient ma marche... »

On ne sait vraiment ce que l'on doit le plus admirer de cet étonnant *vers* Paris opposé au *contre* Paris, ou de cette affirmation d'un chef militaire répétant plusieurs fois qu'il veut la République *une et indivisible* à l'instant où il prend la direction du fédéralisme, qui ne tendait à rien moins qu'au démembrement de la patrie.

Bien plus, quand il jure qu'il va *combattre* tous ceux qui inquièteraient sa *marche*, il s'assure le moyen de rester en place, en marquant le pas, comme pour donner aux gens qui le regardent l'illusion du mouvement.

Il demeura en effet à Caen, qui était alors, selon

l'expression du *Journal du Calvados* (1), le quartier général de l'armée des Côtes et celui de l'armée *révolutionnaire*. Cette dernière armée se composait de quelques centaines de volontaires fournis par Caen, Bayeux, Vire, d'un petit nombre de dragons de la Manche et de chasseurs de la Bretèche, auxquels se joignirent bientôt trois bataillons de volontaires bretons, bien déçus, en arrivant à Caen, de trouver si peu de choses faites dans un pays d'où il leur était venu tant d'appels réitérés.

Au lieu de se mettre à la tête de ce contingent, de Wimpffen en envoie une partie à Évreux, sous les ordres du comte Joseph de Puisaye, et garde le reste auprès de lui.

En vain les fédéralistes réclament-ils pour s'armer un ordre de l'autorité insurrectionnelle; de Wimpffen déclare qu'il ne veut que des hommes de bonne volonté. Et, pour obtenir ce résultat, il ordonne, le 7 juillet, une revue sur le Cours-la-Reine.

« La garde nationale s'y trouvait réunie en grand nombre, dit M. Frédéric Vaultier (2), et il y avait aussi grande affluence de spectateurs.

« Il y eut musique, parade, et beaux discours; après quoi le général, assisté de plusieurs membres de l'assemblée d'insurrection, passa devant les rangs afin de recueillir les noms de ceux qui étaient disposés à partir.

(1) N° du 23 juin 1793.
(2) *Souvenir du Fédéralisme*, p. 21.

« Le résultat fut misérable. Il y en eut dix-sept en tout !

« Je fus l'un des premiers, et je dois dire que je voyais les mesures si mal prises, que la *circonspection* eût pu me gagner comme tant d'autres, si je ne me fusse cru engagé d'honneur par mes antécédents.

« Et voilà ce que fut la grande parade de M. de Wimpffen.

« C'est à quoi a fait allusion Mademoiselle de Corday, dans sa lettre à Barbaroux, lorsqu'elle dit :

« J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est « le courage avec lequel nos volontaires se sont « enrôlés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez « comme j'en étais charmée... »

« Quelques-uns ont pris ces deux phrases dans leur sens simple et apparent. Ce n'était qu'un trait d'ironie amère, contenant au reste la révélation la plus claire des motifs d'un acte auquel on a cherché surabondamment tant d'autres explications.

« Cependant on voulait un détachement et on le voulait incessamment.

« La ressource des enrôlements volontaires manquant, on se décida à le former par *corvée*, au moyen de quoi on arriva à réunir environ cent trente hommes de choix, qu'on mit en route le *lendemain*, drapeau en tête, sous les ordres d'un chef de bataillon, pour aller à Évreux rallier le premier contingent qui les y avait précédés. »

On devine aisément ce qui dut arriver à de telles troupes commandées par de tels chefs. Le 13 juillet, au soir, Puisaye, après avoir occupé sans coup férir,

avec son petit corps d'armée, le château de Brécourt, se dit fatigué par l'excessive chaleur du jour et abandonne ses soldats pour aller retrouver sa femme, qui était d'une beauté remarquable, à son château de Menilles, près Pacy.

Pendant ce temps-là quelques paysans, fuyant devant les troupes insurrectionnelles, jettent l'alarme dans Vernon occupé par la petite armée de la Convention. Le chef de brigade Humbert, qui commandait par intérim les soldats de la Montagne, fait aussitôt une reconnaissance du côté de l'ennemi, et lui envoie trois décharges d'artillerie qui sèment le désordre dans le camp des fédérés, dont quelques-uns étaient avinés et les autres couchés dans les grands blés.

On appelle le général qui, pour cause, ne répond pas. Quelques braves, au milieu de la panique, essaient vainement de rallier les fuyards, et répondent à l'artillerie de l'adversaire par deux coups de canon, qui font une légère contusion à un garde national de Vernon, qu'on promena, quelques jours après, sur un char à la fête du 10 août avec cette inscription (1): *Il a versé son sang pour la patrie !*

La vérité c'est qu'il n'y eut ni tués, ni blessés dans cet étrange combat de Brécourt (ou de Vernon) qu'on a plaisamment qualifié de *bataille sans larmes*.

L'armée parisienne fut si étonnée de sa victoire qu'elle ne put croire à la déroute de l'ennemi, que la panique entraînait cependant sur le chemin

(1) *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, par L. Boivin-Champeaux, p. 454.

d'Évreux, où les gardes nationaux rentrèrent dans la nuit même. Craignant que la forêt de Pacy ne recélât quelque embûche, elle coucha sur le champ de bataille et ne songea pas à compléter son succès en donnant la chasse aux fuyards. De là sans doute le ridicule qu'on lui prêta en l'accusant d'avoir cru à sa propre défaite et rétrogradé en courant jusqu'à Mantes. « De manière, dit assez spirituellement un « contemporain (1), qu'il eût fallu que les deux ar- « mées eussent fait le tour du monde pour se ren- « contrer depuis ».

Mais l'armée de la Convention, si mal organisée qu'elle fût, n'avait pas à craindre le retour offensif des *Fédéralistes*. Elle n'eut qu'à ouvrir ses rangs à celles des troupes régulières qui abandonnaient déjà le parti de l'insurrection, tandis que les gardes nationales et les volontaires retournaient dans leurs foyers.

De Wimpffen, venu de Caen à Lisieux avec une brillante escorte, se vanta en vain de réparer les maladresses de son lieutenant. Personne ne crut ni à ses talents militaires, ni à sa sincérité. Les Bretons, indignés, et persuadés qu'on les trahissait, déclarèrent « que leur intention était de se retirer dans leurs « départements, pour y défendre, par eux-mêmes et « ainsi qu'ils l'aviseraient, leur liberté et leur terri- « toire, laissant aux autres le soin d'en faire autant, « s'ils le voulaient, chacun chez eux (2). »

(1) *Le citoyen Julien-François La Barberie Saint-Front... au citoyen Loseau.*

(2) *Souvenir du Fédéralisme*, p. 26.

Ils se mirent donc en route pour leur province, emmenant avec eux, dans leurs rangs, les Girondins réfugiés, déguisés sous l'uniforme national.

Et ainsi se trouva justifiée la pensée qui avait présidé à la formation de l'armée, improvisée par la Convention pour aller à la rencontre des bataillons fédéralistes. Comme elle n'était composée que de deux bataillons de gardes nationaux parisiens, de quelques grenadiers et canonniers de troupes régulières et d'un seul peloton de hussards du 3e, on avait imaginé d'ajouter à cette force matérielle, peu imposante, le prestige d'une influence morale. Avec leurs munitions de guerre, les volontaires avaient reçu deux mille exemplaires de la nouvelle constitution, de cette constitution que les Girondins avaient déclarée non viable, et lacérée à l'avance de leurs traits les plus oratoirement aiguisés.

C'était proclamer qu'on espérait vaincre, moins par la violence que par la persuasion. Et, pour donner à ce système une impulsion encore plus décisive, les troupes conventionnelles se faisaient suivre d'une presse et d'une équipe d'ouvriers, qui imprimaient pendant les haltes le *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg* (1). Tel fut le titre que prit cette feuille

(1) L'imprimerie qui accompagnait l'armée des côtes de Cherbourg, ne servait pas seulement à la composition du *Journal* de Derché; elle imprimait aussi toutes les pièces officielles, qui concernaient la défense du pays. Tel ce curieux placard in-folio du 5 août 1793 intitulé : *Le Chef de Brigade, inspecteur des Côtes du Département du Calvados, aux habitans des*

dès l'apparition de son premier numéro, qui fut publié à Évreux à la date du 28 juillet 1793. Et cependant, dans le même numéro, le rédacteur donne à l'armée parisienne, levée par la Convention, le nom d'*Armée de la République*. Deux jours après, dans une lettre au conseil général de la commune de Caen, les représentants du peuple Duroy, Lindet et Bonnet, la qualifient d'*Armée de pacification*.

« La Convention nationale, disent-ils, a ordonné à trois de ses membres de se rendre au milieu de vous, pour y porter les lumières et l'instruction, pour vous éclairer sur la situation de la République, rassurer les bons citoyens, éclairer ceux qui sont égarés, vous inviter tous à la paix et à la réunion. Elle a voulu que la Représentation nationale fût environnée de l'appareil de la puissance publique ; une nouvelle armée a été composée sous le titre d'*Armée de pacification*. Il n'appartient qu'à la République française de donner au monde l'exemple d'une armée destinée à donner la paix, à prévenir les malheurs de la République, et à réunir les hommes par les sentiments de fraternité et d'amour de la patrie... »

Le nom était heureusement choisi, et nous devons dire tout d'abord que la nouvelle armée n'altéra pas trop la beauté du programme qui lui était tracé.

Pour fêter le retour de la liberté à Évreux, Robert Lindet annonça aux habitants que, suivant un décret de la Convention, « six jeunes filles vertueuses

Communes du département du Calvados. « Signé Gilet ; à Caen, de l'imprimerie de la guerre suivant l'armée ».

seraient unies à six jeunes garçons choisis par une assemblée de vieillards, et que chaque couple recevrait de la République une dot de 2,400 livres ». Puis on procéda à la reconstitution des sociétés populaires et à la plantation d'arbres de la liberté.

« Il paraît, dit le rédacteur du *Journal* à l'occasion « de cette cérémonie, que c'est un sort attaché à « toutes les fêtes nationales qu'elles ne se passent « jamais sans pluies. Mais, cette fois, comme il était « question de planter l'arbre de la liberté, la rosée « est venue à propos pour désaltérer et rafraîchir « une terre desséchée par le souffle impur de l'aristo- « cratie du Fédéralisme ».

Pour un rédacteur officiel, qui ne peut se vanter, comme cela se fait d'habitude, d'avoir eu pour la fête qu'il célèbre la collaboration du soleil, voilà certainement une manière de se consoler qui ne manque pas d'originalité.

Après avoir dansé autour de l'arbre nouvellement planté, « tous les citoyens, ajoute le rédacteur, se « sont embrassés avec la cordialité de frères qui pa- « raissent étonnés qu'on ait pu les croire un moment « désunis... On a entonné le *libera de la royauté de « M. Buzot*, dont le portrait, *porté en pompe*, a été « déposé *majestueusement* sur un fagot, trône en effet « digne du *souverain*. Le citoyen Audouin a réclamé « l'honneur de mettre le premier le feu au fagot « *royal;* celui-ci a été bientôt consumé par les flam- « mes ; et chacun, les yeux fixés sur cet incendie, « n'a pu s'empêcher de faire encore un retour sur *la « fragilité des grandeurs humaines* ».

Le rédacteur dut regretter de n'avoir pu assister à la démolition de la maison du fameux Girondin, qui eut lieu quelques jours après le départ de l'*Armée des côtes de Cherbourg*.

Son journal était quotidien, mais subissait quelquefois des interruptions forcées quand l'armée était en marche. C'est ainsi que le second numéro ne parut que le 30 juillet à Lisieux. Nous y voyons que quelques scélérats avaient compromis, par des actes de violence, le bon renom de l'*Armée de pacification*.

Xavier Audouin, l'adjoint au Ministre de la guerre, écrivit au général Brune, qui commandait l'avant-garde, pour lui enjoindre de châtier les coupables. Justice en fut faite immédiatement. Les soldats eux-mêmes chassèrent de leurs corps ces compagnons d'armes indignes; les officiers généraux, à leurs frais, indemnisèrent les personnes qui avaient eu à souffrir des déprédations commises par les chasseurs et hussards indisciplinés.

Il était important, en effet, de rassurer des populations, récemment insurgées, chez lesquelles on arrivait un fusil dans une main et une branche d'olivier dans l'autre. Aussi, après avoir puni sévèrement les maraudeurs, le citoyen Audouin s'empressa-t-il de faire l'éloge des soldats de la Convention et, particulièrement des volontaires de l'Aube, qui, campés dans le parc du château de Navarre, près Évreux, s'étaient signalés par leur bonne conduite et leur discrétion. « Il est beau, s'écria-t-il « dans une assemblée populaire du 30 juillet à Lisieux, « de voir le respect du soldat porté à son comble

« dans les lieux où tout semblait être pour lui un « objet de tentation, dans ces jardins magnifiques « qui semblent réunir tout ce que l'art et la nature « produisent de plus parfait, et qui furent pour eux « un nouvel *Eden*, où ils ne cueillirent pas même « une pomme ».

Malgré ce certificat de bonne vie et mœurs délivré par le citoyen Audouin aux militaires qui avaient la vertu de ne pas toucher au fruit défendu, les habitants de Lisieux ne montrèrent aucun enthousiasme lorsque l'*Armée de la République* (c'est ainsi qu'on l'appelait encore, même dans le journal de l'*Armée des Côtes de Cherbourg*) (1) entra dans la ville avec le général Sepher qui la commandait.

Cela n'empêchait pas le rédacteur d'écrire le lendemain : « La joie et le plaisir des habitans de cette « ville étoient si grands, qu'ils en paroissoient acca- « blés ; et n'avoient pas la force d'en faire éclater le « moindre signe ».

L'art de mentir officiellement n'a jamais été poussé plus loin. Car, à Lisieux, comme à Évreux, ce fut évidemment sous la pression des baïonnettes qu'on procéda à la plantation d'un arbre de la liberté, à la reconstitution des sociétés populaires, et qu'on accepta l'*acte constitutionnel*. Il parut même nécessaire de nommer des délégués destinés à accompagner l'avant-garde, pour témoigner des sentiments fraternels et des intentions pacifiques du gros de l'armée, qui allait bientôt la suivre.

(1) N° du 31 juillet 1793.

C'est à Lisieux qu'une dépêche du ministre de la guerre rappela à Paris le citoyen Audouin, qui, tout en travaillant à l'organisation de l'armée en marche, ne négligeait pas de se mettre en contact avec les populations douteuses, qu'il s'agissait de rassurer et de ramener à des sentiments plus républicains.

« Il a électrisé les âmes, écrivaient le 31 juillet les « représentants du peuple R. Lindet, Duroy et Bon- « net, députés par la Convention près de l'armée des « côtes de Cherbourg. Les plus froids, les plus apa- « thiques ont senti leur cœur s'ouvrir à l'amour de « la patrie. »

Ce fut le rédacteur du *Journal de l'Armée* qui dut se charger de cette partie de la besogne de l'adjoint au ministre de la guerre. C'est lui qui désormais s'occupera de la propagande républicaine, non seulement dans la feuille qu'il dirige, mais aussi, et surtout, dans les sociétés populaires, dont il essaiera d'apaiser les sourds ressentiments, ou de réchauffer le zèle patriotique.

Le général Brune, rappelé à Paris avec l'adjoint au ministre de la guerre, fut remplacé par le général Boulanger qui prit le commandement de l'avant-garde. Le corps d'armée avait toujours pour chef le citoyen Sepher, général improvisé sur le pavé de Paris.

Ce dernier partit de Lisieux le 2 août, suivant de près l'avant-garde qui était arrivée à Caen un jour avant lui. Il savait qu'il ne trouverait nulle part de résistance; car les représentants près l'Armée des Côtes avaient reçu la veille, à Lisieux, une députation

du Conseil général de la commune de Caen qui venait « leur présenter les hommages de la commune et « leur témoigner la satisfaction que les habitants « éprouveraient en les possédant au milieu d'eux ».

Ce dénoûment pacifique était d'ailleurs prévu. De Wimpffen, le général en chef des troupes fédéralistes, après une dernière lettre à Sepher où il menaçait de tout pourfendre selon son habitude, s'était réfugié à Bayeux, où il réussit à se dérober aux recherches jusqu'au 9 thermidor. Les administrateurs compromis s'étaient aussi cachés.

Le *Journal du Calvados*, qui avait pris parti pour l'insurrection, dès le 25 juillet, annonce prudemment qu'il a changé plusieurs fois de rédacteur depuis un mois, et, abandonnant sa rubrique ironique : *Soi-disant Convention Nationale*, adopte une formule plus respectueuse. Le 28 juillet, il constate, sans les apprécier, les rétractations (1) adressées à la Convention par le district de Caen, la municipalité, les corps

(1) Ces rétractations furent nombreuses. Il y en eut même en vers. Telles ces *Stances par un Républicain de la commune de Caen à la Convention Nationale*, publiées le 21 pluviôse, an II, avec l'autorisation des officiers municipaux de la commune de Caen (7 pages in-4° imprimées chez G. Le Roy à Caen). Dans cette pièce de vers, où il fait l'éloge de la Convention, l'auteur s'efforce de justifier les fédéralistes de Caen. S'ils ont pris les armes contre la Montagne, c'est qu'ils ont été indignement trompés. Caen a toujours détesté la tyrannie. Il faut le plaindre d'avoir méconnu le patriotisme intelligent de la Convention, mais non l'accuser.

Si l'erreur trop commune a surpris sa sagesse,
Lui-même, en l'étouffant, servit la liberté.

civils et judiciaires et le Conseil général du département. Et il se contente de dire que « dans les temps de révolution, on ne peut asseoir une opinion juste sur les hommes ». Le 4 août, le voilà tout à fait converti. Il fait bon accueil à l'armée parisienne et avoue que les citoyens de Caen ont été *égarés*.

Le 7 août, cela devient de l'enthousiasme. En parlant de l'entrée de l'armée de pacification dans la ville, il dit « qu'elle y a été reçue avec les sentiments qu'inspire à des opprimés la vue de leurs libérateurs ». Il s'applaudit de l'acceptation de l'*acte constitutionnel*, « qui a été proclamé à la tête de la garde nationale ». Il loue sans réserve les chefs de l'armée à qui l'on doit le rétablissement de l'ordre, troublé par des émeutiers, et déclare que « tous ont montré, « dans cette occasion, la fermeté et l'énergie qui « sont indispensables dans le caractère et dans la « conduite de quiconque a accepté les augustes fonc- « tions de faire exécuter les lois ».

Arrivé à Caen, le général Sepher s'empressa de se rendre à l'hôtel de ville.

« Vous voyez en moi, dit-il (1) aux représentants « de la commune, un général nommé par un décret « du Comité de salut public de la Convention natio- « nale, pour commander une armée formidable en « patriotisme, dont la principale instruction est celle « de protéger les personnes et les propriétés de « concert avec les Représentants du Peuple et sur « leur réquisition... »

(1) *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg*, du 5 août.

Et il termina par ces mots :

« Que les vrais républicains se rassurent donc; « notre armée ne leur présente que des frères, dont « le vœu le plus doux est de se jeter dans leurs bras « et de resserrer les liens qui doivent unir à jamais « tous les bons citoyens... »

Pour resserrer ces liens, devant les citoyens convoqués à l'église Notre-Dame, les représentants de la Nation prononcèrent plusieurs discours, où l'on promettait indulgence et pardon. Tandis que Robert Lindet y faisait appel à la concorde, une députation de la Société populaire vint inviter les représentants du peuple et les autres citoyens à se réunir dans l'église des Jacobins, où elle tenait ses séances.

« Pour purifier leur salle de l'air pestilentiel qu'y « avoient apporté Buzot et Barbaroux (1), ajoutèrent « les envoyés du club, ils avoient éteint les lumières, « chanté l'hymne de la Liberté au milieu des ténè- « bres et brûlé du genièvre ».

L'invitation fut acceptée et l'on se rendit immédiatement aux Jacobins, où Robert Lindet, du haut de la tribune, se réjouit de voir que la réconciliation avait pu se faire pacifiquement entre les habitants de la ville et l'armée, envoyée contre les insurgés fédéralistes.

Cette réunion fraternelle ne fut que le préambule et comme l'avant-propos de la « Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République », qui devait se célébrer le 10 août dans toute la France.

(1) *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg*, n° du 7 août.

A Caen, elle eut lieu dans la plaine d'Ifs. où se rendirent tous les corps constitués, escortés par la garde nationale et l'armée de la République. Après la revue, passée par le général Sepher, on apporta tous les drapeaux sur un autel de la patrie, érigé pour la circonstance. Il y eut des salves d'artillerie, des discours prononcés par le représentant du peuple Duroy, le général Sepher et le maire de la ville, des hymnes, des danses, et de nombreuses acclamations.

La cérémonie n'eût rien laissé à désirer sans l'imprudence du décorateur chargé d'orner l'autel de la patrie, qu'on avait dressé sur un tertre au milieu de la plaine. Au moment où la fête allait commencer, tout à coup, à côté des inscriptions officielles : *Liberté, Égalité, Union, Fraternité, Unité et Indivisibilité de la République,* on put lire distinctement ces mots séditieux : *Vive la Nation, la Loi et le Roi !*

Grand fut le scandale, et non moins vif le mécontentement des représentants du peuple et de l'État-Major de *l'Armée parisienne.* Comprenant ce que cet incident pouvait avoir de compromettant pour la paix publique, les membres du Conseil général de la Commune firent arracher les banderoles suspectes, qui furent aussitôt mises en pièces et foulées aux pieds. Ils ne se contentèrent pas de cette exécution sommaire. Le soir même ils se réunirent à l'hôtel de ville et firent comparaître devant eux le citoyen Gilet, architecte, qui avait été la cause de cette fâcheuse aventure. Celui-ci déclara que, pressé par le temps, il avait cru pouvoir utiliser des banderoles qui avaient servi à la décoration d'un autel semblable en 1790. Avec

une couche de peinture à la colle, il pensait avoir suffisamment effacé les anciennes inscriptions, mais une pluie abondante, survenue le matin, avait tout fait reparaître.

Le Conseil de la Commune, qui voulait à tout prix mettre sa responsabilité à couvert, ne se contenta pas de l'explication et improuva en termes indignés la conduite de l'architecte, dans un arrêté qu'on afficha sur tous les murs de la ville.

Ce n'était que sage; car les montagnards victorieux n'avaient pas été dupes des apparences de soumission, qui s'étaient manifestées à leur entrée dans la ville, où l'insurrection fédéraliste avait pris naissance.

S'ils n'avaient point rencontré de résistance matérielle, ils n'ignoraient pas que les cœurs leur étaient fermés. Malgré des invitations réitérées, quelques rares habitants se montraient dans les réunions publiques, dont l'auditoire et les orateurs se recrutaient principalement parmi les soldats.

C'est dans la séance de la Société populaire du 8 août que l'on reprocha le plus énergiquement aux citoyens de Caen leur pusillanimité et leur tiédeur.

« Le citoyen Derché, dit le *Journal de l'Armée* (1) « dans son compte rendu de cette séance, se plaignit « du peu de monde qui assistoit aux assemblées. Il « dit que dans ce moment toute la France avoit les « yeux tournés sur la ville de Caen; que les habitans « devoient se prononcer d'une manière vigoureuse...

(1) N° du 9 août 1793.

« Il les engagea à planter un arbre de fraternité à « l'exemple de leurs frères d'Évreux et de Lisieux, « qui avoient aussi été égarés, mais qui avoient su « réparer leur faute par des fêtes où régnoient la joie, « le patriotisme et la fraternité. Il les invita, au nom « de la patrie en danger, à sortir de leur avilissement « et à manifester leur amour pour la liberté... »

II.

Ce citoyen Derché, qui avait pris ainsi la parole pour reprocher leur tiédeur aux Caennais, n'était autre que le rédacteur lui-même du *Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg*. Chargé d'une double mission comme journaliste et comme orateur de clubs, il nous livre ici pour la première fois son nom, qui n'avait encore figuré ni dans les procès-verbaux des sociétés populaires, ni dans les pages de sa feuille, où il ne paraîtra qu'avec le numéro du 29 août dans le titre, ainsi complété : *Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg, rédigé par le citoyen Derché.*

C'est le moment d'ouvrir une parenthèse pour donner les quelques renseignements que nous avons pu nous procurer sur ce personnage obscur de la Révolution.

Dans un des numéros (1) du journal même, qu'il rédigeait, J.-J. Derché nous apprend qu'il avait longtemps séjourné en Angleterre, et qu'il avait une

(1) *Journal de l'armée des Côtes de Cherbourg*, du 6 sept. 1793.

connaissance approfondie de la politique et de la langue anglaises.

« Le long séjour, dit-il, que j'ai fait en Angleterre « pendant les cours de notre révolution, l'exactitude « avec laquelle j'ai examiné la chaîne des évènemens « terribles, mais nécessaires, qui se sont succédé « avec tant de rapidité, le désir d'être utile à ma « patrie dans un temps qu'elle est trahie de toutes « parts, l'engagement sacré que doit prendre tout « républicain sans-culotte de servir son pays, sem- « blent m'imposer le devoir de retracer à mes conci- « toyens le tableau de ce qui s'est passé chez un « peuple, dont j'ai étudié les mœurs et le gouver- « nement, et dont la langue m'est aussi familière que « la mienne propre ».

Par une annonce que nous trouvons au *Moniteur universel* du 15 pluviôse an IV [4 février 1796], nous sommes fixés sur le pays d'origine de notre rédacteur. Il y est, en effet, question d'un *discours de J.-J. Derché, des Vosges* (1), publié à Paris chez Louvet et Desennes libraires.

Grâce à un compte-rendu du même ouvrage, paru dans le *Moniteur universel* du 23 pluviôse an IV [12 février 1796], nous constatons qu'à cette époque Derché était employé au Ministère des relations extérieures, où il devait probablement remplir quel-

(1) Une lettre publiée dans le *Journal de l'Armee* du 7 septembre 1793, nous apprend que le frère de Derché n'avait pas quitté les Vosges, puisqu'à cette date il était juge de paix de Lauterbourg.

que fonction analogue à celle de nos rédacteurs attachés aux grandes administrations.

Il est probable même que ce fut sous l'inspiration du Gouvernement que Derché écrivit cet ouvrage, à peu près introuvable aujourd'hui, dont nous rencontrons, dans le numéro du *Moniteur* déjà indiqué, une critique approbative, signée du nom de David.

Voici le titre de cet opuscule : *Discours sur la question : Est-il de l'intérêt de la République française de reculer ses limites jusqu'aux bords du Rhin?* Avec cette épigraphe : *D'un côté les tyrans, de l'autre la patrie.* GUILLAUME TELL.

Ce n'est pas sans un certain serrement de cœur et un regard attristé sur les cruels retours des choses de la politique, que nous y verrons, sous la plume d'un Français du temps de la Révolution, l'emploi des mêmes arguments dont un vainqueur impitoyable s'est servi pour justifier l'appropriation de nos provinces tant regrettées.

« Que doit faire la France pour se mettre à l'abri « d'une prochaine invasion ? dit l'auteur. Augmenter « la somme de ses forces par une nouvelle aggréga- « tion de citoyens, qui, jouissant des mêmes droits, « de la même liberté que les indigènes, aient les « mêmes intérêts à soutenir, les mêmes dangers à « courir, le même bonheur à partager.

« En adoptant les fleuves pour limites, la Répu- « blique peut, sans augmenter ses forces disponibles, « remédier aux inconvénients d'une invasion..., la « nature lui sert alors de rempart... »

Après avoir fait le tableau de tous les avantages

que la patrie retirerait de la réunion projetée, l'écrivain s'efforce de prouver qu'elle profiterait aux peuples conquis.

« Ils n'auront plus, dit-il, l'affligeante perspective « d'être sans cesse victimes des querelles de l'Europe, « leur pays ne sera plus un perpétuel champ de « bataille »

Puis il va au-devant de cette objection : « Avez- « vous le droit de vous emparer de ces contrées, que « le succès de vos armes a mises sous votre domina- « tion. »...

« Eh ! qui peut douter du droit de conquête ? L'in- « sulte donne le droit de prendre des mesures pour « n'être plus injurié à l'avenir... Si la République « a dans ses mains les moyens de préparer la paix « générale de l'Europe, l'humanité lui impose le « devoir d'en faire usage ; elle le doit à ses départe- « ments frontières... »

Sans insister davantage sur cette argumentation, qui nous rappelle de douloureuses analogies, nous pouvons en conclure que l'auteur se faisait probablement l'écho de la pensée intime des ministres du jour. Et il la traduisit avec assez d'habileté, et même, par moments, avec assez de chaleur pour que son talent lui valût un avancement rapide.

Nous savons en effet que le simple employé au ministère des relations extérieures fut, dès l'année suivante, en 1797, nommé secrétaire général de la légation réunie à Lille, par le Directoire, pour y traiter de la paix avec le nouveau négociateur, que le cabinet de Londres s'était déterminé à y envoyer. Son

nom figure au bas de trois *Notes* (1) *des ministres plénipotentiaires français à lord Malmesbury* en date du 29 fructidor [15 septembre], du 30 fructidor [17 septembre] et du 10 vendémiaire, an VI [1er octobre 1797].

Cette dernière note était une sorte d'ultimatum adressé au représentant du gouvernement britannique, auquel on fixait un délai pour renouer les négociations interrompues. « Le Directoire exécutif, y était-il dit, éprouvera un vif regret qu'un rapprochement, déjà entamé deux fois, n'ait pu être consommé; mais sa conscience et l'Europe entière lui rendront ce témoignage que le gouvernement anglais seul aura fait peser le fléau de la guerre sur les deux Nations ».

Lord Malmesbury ne revint pas à Lille et les négociations furent rompues. Dans son numéro du 29 brumaire an VI [19 novembre 1797], le Moniteur universel, après avoir donné un extrait de la séance du Parlement du 9 novembre relatif à cette rupture, publia une note indignée d'où nous détachons ce passage: « Le ministre peut bien faire déclarer au Parlement que la France ne se propose autre chose que de détruire la *constitution, les lois et les libertés de l'Angleterre*. Il lui a déjà fait déclarer tant de choses de même nature, qu'il n'y a plus de raison depuis longtemps d'être surpris ni de la hardiesse inouie du ministère, ni de la complaisance aveugle du Parlement. »

(1) *Moniteur universel* du 15 vendémiaire an VI [6 octobre 1797] et du 5 frimaire an VI [25 novembre 1797].

Derché était peut-être l'auteur de cet article. Que devint-il après cette mission diplomatique? Nous l'ignorons. Depuis cette date de 1797 nous ne retrouvons sa trace nulle part, ni dans les biographies, ni dans les almanachs ou annuaires du temps.

Nous ne pouvons donc que revenir à ses débuts avec le *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg.* Là il jouait un double rôle comme rédacteur de la feuille et comme agent du pouvoir, chargé de surveiller et de réorganiser les sociétés populaires. Il était jeune sans doute; car, dans ces différentes fonctions, il montre souvent les inégalités de l'écrivain qui n'est pas encore sûr de lui, ou les fougues intempestives de l'homme qui n'est point mûri par l'expérience.

Ajoutons toutefois que le futur diplomate ne manquait pas à l'occasion de sang-froid, et qu'il sut quelquefois se faire l'apôtre d'une politique tolérante.

Ainsi, dans la séance du 17 août, lorsque plusieurs orateurs demandèrent en termes violents qu'on procédât à un scrutin épuratoire, afin d'exclure de la Société populaire tous les anciens membres compromis dans l'insurrection fédéraliste, Derché prit la parole et, après avoir repoussé avec énergie toute idée de proscription, fit un appel chaleureux à la concorde.

Son éloquence dut entraîner tous les cœurs, s'il faut en croire le procès-verbal de la séance (1), où nous lisons qu'aussitôt « on s'empressa de se donner

(1) *Journal de l'Armée*, du 18 août 1793.

« mutuellement des baisers fraternels, au milieu des « cris de *vive la République!* Ce moment fut d'autant « plus beau que la salle était remplie des citoyens « de la ville de Caen et des soldats de l'armée ».

Mais le citoyen Derché ne se contentait pas de la parole. Homme d'action, il voulut prêcher d'exemple et improvisa une fête patriotique dans les bureaux mêmes de son journal.

« Les imprimeurs de l'Armée, dit le numéro du 18 août, ont planté, vendredi 16, l'arbre de la Liberté devant la porte du ci-devant hôtel de Magneville (1), où est établi leur laboratoire; c'est ainsi que, sous le règne de l'égalité, la maison du riche égoïste, de l'aristocrate boursoufflé, sert d'enceinte aux amis de la liberté pour se réunir dans leurs loisirs, et célébrer des fêtes moins brillantes que fraternelles.

« La fête a été fort gaie; la manière franche et cordiale dont elle a été annoncée a amené une union, qui en a fait le principal ornement. La deuxième compagnie du second bataillon des volontaires de Paris y a assisté; beaucoup de militaires des différens corps, et fort peu d'habitans de la ville, s'y sont joints.

« Après les rondes, les danses et les chants patrioti-

(1) Si ce nom est bien orthographié, il s'agirait ici d'un ancien hôtel de la rue Guilbert. Mais la terrasse, dont il est parlé dans l'article, nous ferait supposer qu'il est plutôt question de l'hôtel Manneville, démoli au moment où l'on construisit les bureaux de la Préfecture actuelle. Cet hôtel, qui a dû servir d'habitation aux premiers préfets, n'avait qu'un étage avec fronton sur la rue Saint-Laurent.

ques d'usage, on a attaché à l'arbre la pique surmontée du bonnet; on y a joint deux quatrains, que nous croyons devoir rapporter; le premier, faisant emblême, est ainsi conçu :

La Liberté aux Français.

Que cet arbre te soit un signe emblématique,
Français; faute d'aller jusques à mon sommet,
Tu ne pourras jamais te servir de ma pique,
Et tu seras bien loin d'atteindre mon bonnet.

« Voici le second :

Passant, arrête-toi, regarde mon sommet,
Et vois comme aux tyrans la liberté s'explique.
Ou les tyrans soumis porteront mon bonnet,
Ou les tyrans vaincus tomberont sous ma pique.

« Des rubans tricolores, portant les mots chers à la nation, ont décoré l'arbre. On a donné des rafraîchissemens dans la cour pendant toute la fête, et elle s'est terminée par un repas dans lequel a régné le plus parfait accord, et où l'on a porté les santés de la République, de la Constitution, de la Convention, etc.

« Enfin elle a été terminée par des danses sur la terrasse, et le chant de l'Hymne de la Liberté; après quoi tout le monde s'est retiré, en se donnant l'accolade fraternelle, et bénissant le régime heureux sous lequel on peut allier la gaîté française au culte qui leur est si cher ».

Sur la place de la Liberté on avait planté, la

veille, un arbre de la Fraternité avec un grand appareil militaire. Mais l'enthousiasme n'avait guère dépassé les rangs des soldats qui escortaient le général Sepher et les représentants du peuple.

La fête donnée par les imprimeurs de l'Armée ayant un caractère intime, on espérait sans doute y attirer un grand nombre de citoyens. C'était comme une invitation à la joie et comme une leçon de patriotisme familiale. Mais la population terrifiée resta chez elle et fit la sourde oreille.

Pour essayer sans doute de rompre la glace, un ordre militaire du 16 août décréta, en quelque sorte, des réjouissances obligatoires en enjoignant « à tous « les volontaires et soldats de la garde nationale et « à tous les corps de l'armée de se rendre sans armes « sur la place de la Liberté, chacun donnant le bras « à une citoyenne de Caen, décorée de la cocarde « nationale, pour aller, de là, faire une promenade « civique dans les principales rues de la ville ».

C'était parfait, et, à l'heure dite, toute l'armée, avec son état-major et sa musique, se trouva réunie sans armes au lieu du rendez-vous. Seulement la promenade civique projetée dut se passer de citoyennes, et même de gardes-nationaux.

Dans son journal du 17 août, Derché se plaint amèrement de ces abstentions. « Quoi ! s'écrie-t-il, « habitans de cette cité, vous avez pu vous refuser « à tous ces épanchemens fraternels ! Pourquoi vous « dérober à notre empressement ? »

La réponse ne se fit pas attendre. Car, dans le procès-verbal de la séance de la Société populaire du

16 août, Derché lui-même nous apprend qu'une citoyenne demanda et obtint la parole.

« Son air de candeur, écrit-il, lui mérita tous les « suffrages... Elle donna à comprendre que la crainte « empêchoit les habitans de Caen de se livrer à la « joie; qu'il y avoit beaucoup de familles plongées « dans la douleur; qu'un père trembloit pour son fils, « une épouse étoit allarmée pour son époux; que « cependant les habitans de cette ville s'étoient tou- « jours bien montrés depuis 1789; qu'ils étoient tou- « jours bons patriotes; qu'ils n'avoient été qu'égarés; « qu'une amnistie, sur ce qui s'étoit passé, auroit « bien rendu à tous les citoyens leur première éner- « gie. »

Derché ajoute que le représentant du peuple Duroy crut devoir rassurer les esprits par un discours, où il se montra animé des intentions les plus pacifiques.

Est-ce à son éloquence que l'on dut les épanchements extraordinaires qui se produisirent à la séance du dimanche 18 août ? A peine avait-on lu les journaux et la correspondance que, sur la motion d'un citoyen Vaschot, on sortit de la salle pour aller chanter et danser autour de l'arbre de la Fraternité. A la reprise de la séance un citoyen chanta des couplets très applaudis. Et, après lui, le journaliste Derché entonna, sur l'air de la Marseillaise, une chanson, composée pour la circonstance, dont voici le premier (1) couplet :

(1) *Journal de l'Armée*, du 19 août.

Aux habitans de la ville de Caen, pour leur réunion

En dépit des discours perfides
Des Barbaroux et des Pétion,
Vous avez vu des cœurs avides
De la plus parfaite union; (*bis.*)
Imitez-nous dans votre ville,
Soyez réunis pour jamais :
Que sous l'olivier de la paix
On chante dans chaque famille :
Aimons-nous, citoyens, vive l'égalité!
Chantons, chantons notre union et notre liberté.

Bien que célébrée en vers et en prose, cette prétendue concorde entre l'armée de pacification et les habitants de Caen était moins réelle qu'apparente. Pendant la nuit, et même quelquefois le jour, des malveillants arrachaient les bulletins de la Convention et les affiches des corps constitués. Quant à la salle de la Société populaire, elle n'était guère remplie que de soldats, puisque Derché, dans la séance du 13 septembre, se plaint encore de n'y voir que trois des membres de la Société.

Déjà, dans un numéro du 31 août, le journaliste avait publié un article contre les indifférents et les égoïstes. « Il faut leur livrer un combat à mort, disait-« il; notre existence dépend de leur destruction. Ce « sont eux sans doute qui sèment la défiance dans la « ville de Caen, qui font afficher ces placards abomi-« nables, dont le but est d'exciter un soulèvement ».

Mais il est rare que Derché prenne ce ton mena-

çant. En général il se propose bien moins d'intimider que d'apaiser et d'éclairer.

« Comme notre feuille, dit-il dans un numéro (1) où il exprime parfois en très bons termes sa manière de comprendre les devoirs de la presse, est principalement consacrée à l'instruction publique, nous invitons nos concitoyens à nous faire parvenir tout ce qu'ils croiront nécessaire à cet objet si important dans une république naissante. Instruisons le peuple, faisons lui connaître tous ses droits naturels, civils et politiques; c'est le vrai moyen de le rendre heureux... Hâtons-nous de poser les bases solides d'une éducation nationale, d'élever sur les ruines de l'ignorance et du fanatisme l'édifice majestueux de la saine raison, de la vraie philosophie et des vertus sociales ».

Plus loin, achevant de tracer son programme, il proclame qu'il est peu digne pour un journal de remplir ses colonnes avec des nouvelles, fausses ou vraies. Puis il exprime l'espoir que tous les hommes éclairés voudront bien lui apporter leur collaboration.

Nous ne croyons pas que cet appel ait été fréquemment entendu. Car nous le voyons parfois publier, lorsque sans doute il manquait de copie, quelque pièce de vers patriotique due à la muse et au composteur d'un des ouvriers de son imprimerie (2). Mais, si on lui envoyait rarement des articles, le

(1) *Journal de l'Armée*, du 2me jour, du 2me mois de la 2me année.

(2) *Invitation de la liberté aux Français*, par Provost, ouvrier de l'imprimerie de l'*Armée des Côtes de Cherbourg*. N° du 7 octobre.

journaliste profitait de la collaboration indirecte des orateurs de la Société populaire, dont les séances étaient régulièrement analysées dans chacun des numéros de sa feuille.

C'est ainsi que, dans la séance du 25 août, plusieurs citoyens développèrent leurs idées sur un plan nouveau d'éducation nationale. L'un d'eux blâme l'instruction donnée dans les collèges, « où la jeunesse, « dit-il, n'étoit occupée, pendant des années, qu'à « étudier une langue qu'on ne parloit plus. » C'était un vrai réquisitoire contre le latin, un siècle avant que cette attaque ne fût renouvelée par des membres mêmes de l'Université.

Une autre fois (1), le club s'occupera de discuter la motion de son président, qui avait demandé que les curés prissent pour texte de leurs sermons un article de la déclaration des droits de l'homme. Le citoyen Bexon prononça, à cette occasion, un discours sur les sept péchés capitaux, dont voici la péroraison:

« La déclaration des droits de l'homme est donc « tout entière dans l'Évangile, puisqu'en la prati- « quant, les hommes cessent d'être orgueilleux, « jaloux, avides de richesses, luxurieux, gourmands, « emportés et paresseux ».

Lorsqu'il y avait disette de discours, c'était Derché lui-même qui remplissait les vides de son journal avec des dissertations de nature très variée. Le plus souvent, comme il paraissait être très versé dans les questions de politique internationale, il excitait les

(1) *Journal de l'Armée*, du 2 octobre.

citoyens à la haine de l'Angleterre, tantôt à propos de la levée du siège de Dunkerque (1), tantôt à l'occasion du duc d'York qu'il disait aspirer à la couronne de France (2).

D'autres fois, s'inspirant de quelque motion produite dans une séance du club, il en prenait texte pour partir en guerre contre certains abus. Lorsque, par exemple, la Société populaire (3) résolut d'inviter la municipalité de Caen à faire exécuter le décret qui ordonnait aux citoyennes de porter la cocarde tricolore, notre rédacteur profita de la circonstance pour écrire à son tour une violente satire contre les femmes.

« Si cette cocarde avoit été un objet de luxe ou de « coquetterie, au lieu d'être la marque extérieure du « patriotisme, n'en doutons pas, s'écria-t-il, elles « l'auroient saisie avec transport... Il importe à « notre bonheur de changer les mœurs corrompues « de ce sexe... Ne souffrons point que sa vanité « lascive étale sans cesse aux yeux de nos jeunes « républicains sans-culottes cette parure étudiée de « rubans, de dentelles, de pompeux colifichets, de « ces *riens séduisans* qui ont toujours été l'écueil « inévitable de la sagesse, la source des plus grands « désordres, et la perte de la Société. Que désormais « nos femmes soient chargées du précieux soin de « donner à l'enfance les leçons de la vertu, de la

(1) *Journal de l'Armée*, du 14 septembre.
(2) id. du 27 août.
(3) id. du 26 septembre.

« gloire, qu'elles lui inspirent l'amour de la patrie, « l'obéissance aux loix, le respect pour la vieillesse, « la sensibilité pour l'indigence et le malheur, la « vénération religieuse pour la divinité ».

Et, tout plein de ses souvenirs classiques, le journaliste termine son article par ce souhait :

« Que nous serions heureux si nos femmes pou- « voient ressembler à cette vertueuse Athénienne, « l'épouse de Phocion, qui se faisoit gloire d'avoir « un mari Sans-Culotte, un mari qui, vingt fois, « avoit été choisi par ses concitoyens pour comman- « der leurs armées; elle ne rougissoit pas de pétrir « le pain devant les ambassadeurs du roi Antipater, « dont elle méprisoit les richesses ».

Pour leur permettre d'atteindre l'idéal qu'il rêvait, le journaliste, avec beaucoup de prudence, essaie d'écarter de leur route les tentations auxquelles elles pouvaient succomber. Voici donc l'ingénieux moyen qu'il propose dans une séance de la Société populaire, où il complète par la parole le petit traité de morale pratique que sa plume lui semblait avoir laissé inachevé :

« Je demanderais (1) que les marchandes de modes, « ces artificieuses arachnés, qui tendent à la vertu « des pièges si adroits, fussent employées à faire de « la charpie pour nos blessés ».

Ce langage nous fait sourire aujourd'hui, parce qu'avec le mauvais goût du temps il enveloppait souvent d'une forme ridicule une pensée où il y avait

(1) *Journal de l'Armée*, du 3 octobre.

quelquefois le germe d'une utile réforme. Dans ce discours du journaliste tribun, à côté des passages plaisants, il y avait en effet des vues justes et patriotiques. Après avoir montré les femmes de Lille soignant les blessés, il se plaignait de l'indifférence des villes éloignées des frontières, où les femmes s'occupaient plus de leurs toilettes que des secours à donner aux victimes de la guerre.

Son éloquence, malgré ses incorrections et peut-être même à cause de cela, toucha les cœurs, puisque le club décida, sur sa proposition, qu'il inviterait la municipalité de Caen à centraliser tout le vieux linge du pays afin d'en faire de la charpie pour les armées.

Dans la grande colère du journaliste contre les femmes, il ne faudrait pas voir un beau sujet à mettre en article, une amplification sur des généralités. Car il avait eu certainement des motifs très particuliers de leur en vouloir. Ne l'avaient-elles pas jeté dans un cruel embarras, hésitant entre ses devoirs de sentinelle avancée de la presse et le respect qu'il devait au chef de l'armée, dont il rédigeait la feuille?

L'aventure vaut la peine d'être racontée. Dans la séance de la Société populaire de Caen du 16 frimaire an II (6 décembre 1793), on lut une lettre d'un sous-lieutenant du second bataillon de Paris qui contenait de graves dénonciations contre le général Sepher. On ne se contentait pas de lui reprocher son insouciance et sa tiédeur républicaine; on l'accusait formellement, lui, le général de la Montagne, ô scandale! d'avoir rendu de trop fréquentes visites à une femme d'émigré!

Pour laver son chef d'une accusation si noire, le rédacteur du *Journal de l'Armée* s'empressa de publier, à la suite du procès-verbal de la séance, une copie *des attestations de civisme délivrées au général Sepher par la Société populaire et la Section de l'Egalité de la commune de Caen.* Mais restait la question des rapports trop directs avec une dame de l'aristocratie. Sur ce point le journaliste dut se taire, puisque le général lui-même, ayant trop parlé, n'avait pu que s'engager à être plus réservé à l'avenir.

Quel exemple pour le troupier et surtout pour des volontaires, recrutés par la Convention dans les rues de Paris! Ils n'avaient d'ailleurs pas attendu ce scandale pour commettre de tels abus, que le prévost reçut l'ordre d'éloigner de l'armée toutes les femmes qui n'étaient pas autorisées à y rester comme blanchisseuses et vivandières (1). Le pauvre fonctionnaire dut avoir là une difficile besogne; car il n'avait pas encore à sa disposition le règlement, imaginé quelques années après, en 1797, par Bonaparte, qui faisait barbouiller de noir les récalcitrantes, qu'on exposait en cet état, pendant deux heures, sur une place publique (2).

Après les femmes, le jeu. Des militaires formaient des attroupements sur la place de la Liberté et sur le Cours où ils se livraient à des jeux de hasard, particulièrement au *Jeu des sept balles*, qu'un ordre du général (3) avait cependant déclaré « indigne d'un

(1) *Journal de l'Armée,* du 24 septembre.
(2) *Intermédiaire des Chercheurs*, du 30 novembre 1893.
(3) *Journal de l'Armée,* du 3 octobre.

soldat républicain. » Déjà un ordre militaire du 21 août avait décidé que les joueurs arrêtés seraient punis sévèrement, et leurs enjeux saisis pour être distribués aux pauvres. Mais le jeu des sept balles n'en continuait pas moins, engendrant des rixes, qui faisaient dire au général, dans ses menaces aux délinquants, « que leurs concitoyens ne les avaient armés que pour combattre les ennemis de la liberté. »

Les indisciplinés ne paraissaient guère tenir compte ni des reproches, ni des pénalités. Quand ils ne se querellaient pas entre eux, on les voyait, volontaires ou soldats, s'amuser à chasser dans la campagne avec des cartouches qui n'auraient dû « être employées, comme le disait l'ordre du 22 septembre, qu'à repousser les ennemis de la République. » Et les drôles ne se contentaient pas de brûler la poudre du gouvernement aux dépens du gibier. Le second bataillon de Paris, caserné à l'Abbaye-aux-Dames, quand il était lassé de mutiler les beaux arbres du parc, occupait ses loisirs à tirer des coups de fusil dont les balles atteignirent plusieurs fois les passants (1).

Et ce qu'il y avait de plus triste, c'est que les chefs eux-mêmes, quelquefois, ne valaient pas mieux que leurs soldats. Ainsi, le 20 septembre, c'est un capitaine de canonniers destitué de ses fonctions, et déclaré incapable de servir la République par un jugement du Tribunal criminel militaire; le 23 du même mois, c'est un commandant du poste de la

(1) *Journal de l'Armée*, du 11 septembre.

prison militaire, condamné à huit jours d'emprisonnement pour avoir souffert que la plupart des détenus aient été s'enivrer dans un cabaret voisin (1).

Le rédacteur du *Journal de l'Armée* enregistrait douloureusement tous ces actes d'indiscipline, mentionnés dans les ordres militaires qu'il publiait en tête de sa feuille. Il essayait d'en tirer des leçons de morale et donnait parfois d'excellents conseils, tant aux officiers qu'à leurs hommes. Aux chefs, il disait par exemple (2) : « L'épaulette est moins le signe de l'élévation que du devoir; le militaire qui la porte doit la faire respecter par son civisme, ses vertus et ses talens » ; aux soldats : « Songez qu'en obéissant à vos chefs vous obéissez à la loi, à vous-mêmes, et qu'ils ne vous commandent que pour opérer le bien général. »

Tout eût été pour le mieux dans le meilleur des articles possible, si le reste en eût été rédigé avec la même sagesse et dans un style aussi mesuré. Mais Derché, hélas! comme tous ses contemporains, n'avait pas su échapper à la contagion que l'on pourrait appeler le mal révolutionnaire. Quand il n'écoutait que lui-même et les inspirations de sa conscience, il pensait juste et s'exprimait en termes excellents. Seulement, dès qu'il cédait à cet état d'esprit soupçonneux qui ne voyait que traîtres et trahisons — défiance fatale qui avait pris naissance aux Jacobins

(1) *Journal de l'Armée*, des 21 et 23 septembre.
(2) *Journal de l'Armée*, du 30 septembre.

— il perdait le sens du vrai et devenait aussi mauvais dans la forme que dans le fond.

« Malheureusement pour la chose publique, écri-
« vait-il dans le même article, le masque du patrio-
« tisme couvre souvent l'intrigue et même la trahison;
« nous sommes bien éloignés de soupçonner aucun
« des membres de cette armée, commandée par un
« véritable sans-culotte, mais nous ne craignons pas
« d'avancer que les officiers fréquentent rarement la
« société populaire, qui devrait être le foyer du pa-
« triotisme, au lieu que le simple militaire s'y rend
« assiduement. »

Et, après avoir félicité les soldats de leurs sentiments républicains, il leur disait: « Songez que nous
« devons tous nous surveiller les uns les autres. »

Puis, pour aggraver encore cette inconsciente excitation à l'espionnage, il ajoutait d'un ton ironique: « Nous remarquons avec douleur que certains
« militaires affectent de conserver la mise des frelu-
« quets de l'ancien régime qui, trois mois de l'année,
« faisoient les insolens dans leur garnison et, le
« reste du temps, étoient aux genoux d'une petite
« maîtresse... »

Ceci était évidemment à l'adresse des officiers que l'on désignait au mépris du soldat, pour n'avoir pas suffisamment fréquenté la Société populaire. Singulière manière d'enseigner l'obéissance à des militaires, qui n'avaient déjà donné que trop de preuves d'insubordination!

En parlant ainsi, en excitant les soldats et les citoyens à la méfiance, au soupçon, Derché croyait

sincèrement ne professer que des principes salutaires. Le rôle de dénonciateur lui paraissait naturel, plus que cela : méritoire. C'était la maladie de l'époque de voir partout des suspects. Et il aurait fallu un tempérament bien exceptionnel pour ne pas être atteint par une épidémie, qui sévissait alors sur tous les esprits.

III.

L'intolérance religieuse fut aussi un des états morbides de l'âme révolutionnaire. Derché n'en fut pas exempt. Il eut toutes les passions de ses contemporains, bonnes ou mauvaises. Soit à la tribune du club, soit dans son journal, il ne cesse de réclamer la destruction de ce qu'on appelait alors « les signes de la féodalité » et de flétrir la négligence coupable des municipalités, qui laissaient subsister encore, dans les églises ou les édifices publics, des fleurs de lis et des armoiries.

« L'église Saint-Pierre, dit-il dans un des numé-
« ros du *Journal de l'Armée* (1), est remplie de toutes
« ces horreurs féodales; les armes de l'imposteur de
« Rome y figurent partout; bannissons de nos temples
« ces clefs en sautoir et cette triple couronne que les
« évêques romains ont inventée pour en imposer
« aux sots et aux superstitieux. »

Parfois sa haine contre tout ce qui représente le

(1) Du 3e jour du 2d mois de la 2de année.

passé religieux de l'ancienne France l'égare tellement qu'il dépasse, en s'emportant, les dernières limites du ridicule.

« Dans tous les coins de l'église cathédrale, dit-il « après une excursion à Bayeux (1), on n'aperçoit que « des vierges et des saintes couronnées; entr'autres « dans une chapelle à gauche, en entrant, il existe « un tableau représentant un évêque à genoux sur « un coussin extrêmement moelleux... »

Ainsi il ne peut tolérer, même en peinture, le bien-être d'un prélat.

Quand il reprend à peu près son sang-froid, il nous donne les raisons de sa grande colère.

« Il importe grandement, dit-il dans son n° du « 8 octobre, au bonheur et à la stabilité de la Répu- « blique de faire disparaître tous les objets de luxe, « surtout lorqu'ils peuvent influer sur les mœurs de « la société et qu'ils tendent à arrêter les progrès de « la raison humaine; c'est en étalant les pompes et « la magnificence dans les temples d'un Dieu qui, « durant sa vie, prêcha et pratiqua la pauvreté et la « simplicité, que les prêtres sont parvenus à changer « les préceptes sublimes de l'évangile : ils ont altéré « le culte du Christ, en ont fait une idole de métal et « de marbre... »

Après avoir exposé sa théorie, le journaliste poursuit son procès-verbal de la séance du club où il propose de faire porter à la monnaie « toutes les croix et toutes les images d'or et d'argent ». Puis il repro-

(1) *Journal de l'Armée:* 29me jour du 1er mois de la 2de année.

duit textuellement ce curieux passage de son discours:

« J'ai vu avec plaisir toutes les cloches des cam-
« pagnes devant la porte du département; elles vont
« être converties en canons pour foudroyer les enne-
« mis de notre sainte liberté; mais j'ai vu avec peine
« qu'un bedaud de la paroisse Saint-Étienne prome-
« nait dans la ville une croix d'argent massif; je me
« suis approché de lui, en disant: cette croix seroit
« beaucoup plus utile à la monoie, dans un tems que
« la République a besoin de numéraire pour soutenir
« les frais énormes de la guerre; une croix de bois
« seroit aussi respectable et plus conforme à la mé-
« moire du Sauveur qui y fut attaché; c'est outrager
« la divinité que de lui attribuer une croix d'argent,
« tandis qu'il est mort sur une croix de bois. Le
« bedaud m'a répondu qu'une croix de bois n'étoit
« bonne que pour les Capucins. »

Derché ne saisit pas ce qu'il y a de profondément comique dans ce dédain professionnel du bedeau d'une riche paroisse pour les moines mendiants. Il n'y voit qu'un nouveau motif de s'indigner et d'entraîner un vote de la Société populaire, pour obliger les membres du Directoire du District à faire transporter toute l'argenterie des églises à la Monnaie. Car il est à remarquer que les hommes de la Révolution n'ont ni le sens du ridicule, ni le sentiment de la mesure. Tout était extrême en eux, et ils n'avaient pas plus de tact en politique que de goût en littérature. Dans leurs paroles ou dans leurs actes, ils s'élèvent tantôt jusqu'au sublime et tantôt retombent dans le gro-

tesque ou le trivial, rappelant en toutes choses le premier et le plus grand de nos tragiques, avec lequel ils ont plus d'un point de ressemblance.

Lorsque, suivant les vœux qu'il avait formulés, on eut transporté à la municipalité les différents objets qui servaient au culte, Derché nous donne un nouvel échantillon de l'esthétique révolutionnaire. Après avoir admiré la beauté des ciselures du tabernacle et des flambeaux qu'on avait retirés de l'abbaye Saint-Étienne, il trouve qu'il y aurait lieu de les perfectionner. Et voici comment :

« Les bustes de Brutus, dit-il (1), de Socrate, de « Rousseau, de Voltaire, de Marat et de Lepelletier, « figureroient fort bien sur chacun de ces flambeaux, « et pourroient ensuite être placés dans un muséum « pour que les vrais républicains pussent jouir, à leur « aise, du plaisir de contempler ces amis, ces régé- « nérateurs de l'espèce humaine. La croix étant « surtout un chef-d'œuvre, le christ, le globe et le « serpent ne laissant rien à désirer pour l'amateur « de sculpture, on pourroit la placer entre les six « grands hommes que nous venons de nommer. »

« Quant au tabernacle, ajoute-t-il, on n'en pourrait « faire un meilleur usage que pour y renfermer la « charte précieuse de notre constitution et de la « déclaration des droits de l'homme et du citoyen. « Dans les fêtes publiques et patriotiques on choi- « siroit les citoyens les plus vertueux pour porter ce « dépôt sacré. »

(1) *Journal de l'Armée*, du 23 frimaire de la 2de année.

Les succès qu'il avait obtenus à Caen, auprès de la municipalité et dans les clubs, encouragèrent sans doute le journaliste-tribun à tenter de populariser dans les villes voisines les principes politiques de la Montagne. Bayeux lui étant signalé comme un foyer de passions anti-révolutionnaires, ce fut là qu'il fit son premier essai de propagande.

« Les citoyens composant le district et la municipalité sont, écrit-il dans un des numéros de son « journal (1), pour la plupart d'excellens patriotes; « la masse du peuple veut, comme dans toute l'étendue de la République, la liberté ou la mort; mais « ce peuple manque d'instruction, et si on néglige « cette tâche importante, le fanatisme l'emportera « sur ces esprits foibles et crédules; quel sera donc « le lieu consacré à l'instruction publique? la société « populaire. Hé bien, le peuple n'a pas le droit d'y « assister, excepté le samedi et le dimanche; encore « le samedi on force le peuple de sortir de la salle à « six heures, afin que les membres de la société « puissent délibérer dans le secret. La porte de la « salle reste toujours fermée à tous les citoyens qui « ne sont point munis d'une carte qui prouve qu'on « est membre de la société: il y a une espèce de « Cerbère qui refuse l'entrée de ce temple de l'instruction publique à quiconque se présente à la « porte. Cependant il est bien naturel de chercher à « pénétrer dans une salle, sur la porte de laquelle

(1) *Journal de l'Armée*, du 2[1]me jour du 1er mois de la 2de année.

« on lit cette inscription sublime et caractéristique :
« SOCIÉTÉ POPULAIRE. »

Malgré cette consigne sévère, le missionnaire en réformes parvient à s'introduire dans la salle des séances, où, après une longue discussion, interrompue souvent par des personnalités qui le révoltent, il demande à son tour la parole.

« Suis-je dans une société populaire, s'écrie-t-il, au « milieu d'un corps constitué, ou dans une société « particulière? Vous traitez des objets de la plus « haute importance, et votre porte est fermée à tous « les citoyens qui ne sont pas militaires... »

Alors le président :

« Par les questions que vous me faites, je sens « qu'avant de vous accorder la parole j'aurais dû « vous demander votre diplôme, et je me repens « d'avoir manqué à mon devoir. Vous êtes en société « particulière, et vous êtes témoin des principes que « nous professons. Les membres de cette société sont « tous de véritables Sans-culottes qui ont été placés « sous les poignards des assassins... »

Et le président continue de s'excuser, lui et ses frères, en exagérant quelque peu le genre des dangers qu'ils couraient, s'il faut en croire l'interruption du citoyen Audouin, adjudant de l'état-major à Bayeux, qui s'écrie (1) « que dans ce moment personne n'au- « roit l'impudence de les insulter en leur jetant des « pommes et des navets pourris; que la force armée

(1) *Journal de l'Armée*, du 30me jour du 1er mois de la 2de année.

« pouvoit les protéger contre les insolences de l'aris-
« tocratie et la méchanceté des malveillants... »

Comme Derché, le citoyen Audouin réclame la publicité des séances de la Société populaire. Le maire de Bayeux fait une concession et propose d'ouvrir, quatre fois par semaine, la salle des délibérations. Mais un intransigeant du temps, le citoyen Loquet, envenime le débat en faisant des personnalités et en se refusant absolument à toute idée de conciliation.

Alors Derché, rentré à Caen, développe de nouveau, comme journaliste, la thèse qu'il avait soutenue, comme orateur, à la tribune du club de Bayeux. Il insiste avec plus de chaleur encore sur le devoir de convoquer tous les citoyens aux séances de la Société populaire.

« Songez, dit-il, que le patriotisme est plus chaud,
« plus ardent, dans une assemblée nombreuse qu'entre
« une poignée d'individus qui ne cessent de se traiter
« réciproquement d'aristocrates et de muscadins,
« comme dans votre séance du 26. Le patriotisme
« s'embrase par la communication de nos sentiments,
« de nos réflexions, par nos élans mutuels, même par
« le choc continuel de nos opinions, comme le soleil
« reste dans un état de fusion par le frottement
« constant des corps rapides qui roulent sans cesse
« autour de son dixe (*sic*) enflammé. »

Et il ajoute imprudemment, en attisant les petites haines et les grosses jalousies locales :

« Citoyens, si vous n'êtes pas encore à la hauteur
« des principes, venez à Caen, et vous verrez une

« vraie société populaire, une société où tout le « monde a droit de manifester sa pensée... »

Les membres de la Société populaire de Bayeux répondent à cet article en brûlant le numéro du journal qui le contenait, et en portant une plainte contre le journaliste auprès du général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg et des représentants du peuple, qui l'accompagnaient.

« Brûlez mon journal et encore celui-ci, écrit « Derché dans la feuille suivante (1); tout cela prouve « que vous n'aimez point la vérité. Je vous préviens « qu'en faisant mon devoir je ne vous crains pas, et, « fussiez-vous cent fois plus nombreux, je n'agirois « pas différemment; fort de ma conscience, je dénon- « cerois le *père éternel*... Je vous dénonce vous, à « vous mêmes, et vous accuse. non plus d'incivisme, « parce que j'ai cru remarquer dans votre société un « sans-culotisme prononcé, mais d'une malheureuse « ignorance et d'opiniâtreté à n'en pas sortir. Quelle « preuve plus forte que votre démarche auprès du « Général et des représentants du peuple contre mon « journal... Vous méconnoissez donc le précieux « droit de la liberté de la presse? »

Les Bayeusains paraissaient se soucier médiocrement de ce droit et encore moins de ceux qui l'exerçaient. puisque Derché recevait, quelques jours après, une lettre insolente qu'il s'empressait de publier, en la faisant précéder de quelques réflexions :

(1) *Journal de l'Armée*, du 4me jour du 2e mois de la 2de année.

« Si les sociétés populaires, disait-il (1), ont le « droit de dénoncer les sociétés qui ne se conforment « pas à la Loi, celle de Bayeux est dans ce cas. Les « membres qui la composent s'assemblent tous les « jours, et le public n'y entre que deux fois la « semaine, et le samedi le peuple ne jouit que d'une « demie séance; c'est pour avoir dénoncé leur con- « duite qu'ils m'ont écrit la lettre suivante. Je laisse « au public à juger entre les membres de la Société « de Bayeux et le journaliste. »

Et il mettait sous les yeux de ses lecteurs le texte de la lettre injurieuse.

« *Au Citoyen* J.-J. DERCHÉ, *journaliste, près l'ar-* « *mée des Côtes de Cherbourg, à Caen.*

« MONSIEUR,

« Vous voudrez bien vous dispenser de faire passer « dorénavant vos feuilles à notre Société Populaire, « parce que nous nous verrions forcés de vous les « renvoyer sous enveloppe; d'après un arrêté nous « y joindrons même les cendres de celles que vous « nous avez précédemment envoyées. Nous aurions « pu y répondre, mais nous vous annonçons que nous « méprisons souverainement les calomnies et les « calomniateurs. »

Comme la querelle cessa après la publication de leur lettre, les membres de la Société populaire de

(1) *Journal de l'Armée*, du 11me jour du 2d mois de la 2de année.

Bayeux purent se vanter d'avoir le dernier mot, qui ne faisait pas honneur à leur courtoisie. S'ils avaient tort dans la forme, les faits sembleraient toutefois prouver qu'au fond ils ne manquaient pas de raisons de se défier de la publicité des séances du club. En compulsant les registres manuscrits de leur Société, que l'on conserve à l'hôtel de ville de Bayeux, nous avons perçu, en effet, comme un écho des scènes tumultueuses qui troublaient leurs réunions publiques.

« Loquet, dit le procès-verbal de leur séance du « 28 brumaire 3e année, se plaint que des personnes « malveillantes se glissent dans les tribunes et sur- « tout dans celle des sœurs et y commettent des « indignités en coupant à coups de ciseaux les habits « des sœurs.

« Il est appuyé par Fouchet qui ajoute la demande « que, malgré la disette de chandelles, il y en ait une « allumée à chaque bout de la salle.

« Savary demande que toute femme qui sera trouvée « un trenchant à la main soit dénoncée.

« Fouchet ajoute que beaucoup de personnes ont « abandonné la Société pour les mauvais traitements « qu'elles y ont éprouvés.

« Fouchet demande que les citoyennes nomment « parmi elles deux censeuses.

« La Société arrête : 1° qu'il y aura des lumières « aux deux bouts de la salle; 2° qu'il y aura une stalle « à chaque bout de la salle pour deux censeurs; « 3° elle passe à l'ordre du jour sur la proposition « Fouchet relative à la nomination de censeurs pour « les femmes. »

Le rédacteur du journal de l'Armée dut se consoler aisément de la petite mésaventure qui lui était arrivée à Bayeux. Grâce à son ardente propagande, écrite ou parlée, Caen, il y a quelques mois centre de l'insurrection, avait répudié ses erreurs et reconnu qu'il avait failli, suivant l'expression même de Derché, ramener « à la royauté par le chemin couvert du fédéralisme (1) ». La société populaire, autrefois déserte, se voyait fréquentée par un si grand nombre de citoyens qu'il avait été plusieurs fois question d'abandonner l'ancienne église des Jacobins, où elle siégeait, et de lui substituer un local assez vaste pour contenir le public qui assistait à ses séances (2).

Et le *Journal du département du Calvados* lui-même, ancien organe des administrateurs révoltés contre la Convention, s'était depuis longtemps converti. Déjà, dans son numéro du 3 octobre 1793, il déclarait que l'armée de *pacification* avait complètement justifié la belle dénomination qu'elle avait prise en entrant dans la ville de Caen. Il terminait même son article par cette phrase significative : « Il « étoit temps que les vrais amis du peuple vinssent « ici le tirer d'une situation devenue insupportable, « puisqu'elle tendoit à lui faire méconnoître les bien- « faits de notre SAINTE RÉVOLUTION. »

Qu'aurait pu dire de plus le journaliste envoyé à la suite de l'armée avec son équipe d'imprimeurs? Sa tâche n'était-elle pas achevée, et que lui restait-il à

(1) *Journal de l'Armée*, du 25 septembre 1793.
(2) *Id.*, du 23 frimaire de la 2de année.

faire, maintenant que le principal journal du département prenait la défense des idées qu'il avait eu pour mission de propager?

C'est en effet ce que pensa le pouvoir central, qui envoya des ordres à Derché pour suspendre sa publication. Dans le numéro du 25 frimaire de la 2de année, le journaliste fait ses adieux aux lecteurs et, tout en s'applaudissant des résultats obtenus, il exprime encore des vœux pour les progrès qui, selon lui, restaient à réaliser.

Au moment où nous nous séparons du journaliste officieux de la Montagne, nous devons lui rendre cette justice que, s'il céda trop souvent aux mauvaises inspirations du fanatisme, il eut, en général, une influence heureuse sur les événements qui suivirent l'insurrection fédéraliste.

Comme beaucoup d'hommes de la Révolution, il haussa la voix et se fit terrible pour effrayer. Mais, violent en paroles, il fut relativement modéré dans les actes.

Tel était aussi le représentant du peuple Laplanche, qu'il laissait à Caen en quittant son journal. Le redoutable conventionnel avait toujours le mot de guillotine à la bouche. Et pourtant il ne fit guillotiner personne et se contenta de menacer.

« En ce moment, Républicains, disait-il dans un « un de ses discours (1), un souvenir cruel vient dé- « chirer mon âme et m'empoisonne de son amertume ; « c'est dans vos murs que se sont aiguisés les poi-

(1) *Journal de l'Armée*, du 20 frimaire de la 2de année.

« gnards parricides; c'est à Caen qu'un monstre fe-
« melle, que *Charlotte Corday* a conçu le noir projet
« d'assassiner le plus zélé défenseur de la Liberté... »

A l'entendre, on aurait pu croire que le farouche Montagnard allait exercer de cruelles représailles. On savait en effet qu'à Paris les époux Loison, propriétaires d'un petit théâtre aux Champs-Élysées, avaient été condamnés à mort et exécutés pour avoir revêtu du costume de Charlotte Corday une de leurs marionnettes, à laquelle ils avaient fait proférer ce cri séditieux : *A bas Marat* (1)! Que n'aurait-on pas à craindre à Caen, dans la ville où une jeune fille de la noblesse avait prémédité le meurtre de l'Ami du peuple! Eh bien! dans l'ancienne chapelle des Jacobins, où se tenaient les séances de la Société populaire, on se contenta de renverser, de la niche qu'elle y occupait encore, la statue de saint Dominique, qui fut remplacée par un buste de Marat, promené depuis solennellement dans les rues.

Après avoir jeté feu et flamme, Laplanche se borna à demander une fête expiatoire en l'honneur de Marat. Ce ne fut en somme qu'une sorte de croquemitaine politique, aussi inoffensif que bruyant Dans un de ses épanchements oratoires à la tribune de la Société populaire, il avoua lui-même *qu'il n'étoit pas si diable qu'il étoit noir* (2). Cette singulière confidence pourrait servir d'épigraphe à bon nombre des discours les plus violents de l'époque.

(1) *Intermédiaire des chercheurs*, du 14 oct. 1893.
(2) *Journal de l'Armée*, du 17 frimaire de la 2de année.

Derché, dans son journal, Laplanche, dans ses improvisations, essayèrent de terroriser le département du Calvados. En somme, les administrateurs les plus compromis dans le mouvement fédéraliste, après s'être cachés quelque temps, purent rentrer bientôt à Caen sans être inquiétés. De tous les organisateurs de l'insurrection, un seul, Bougon-Longrais, fut exécuté à Rennes, moins pour avoir soulevé le pays contre la Montagne que pour avoir proposé à un chef vendéen des plans d'invasion en Normandie.

Lorsque Derché cessa la publication de son journal, Caen, désormais tranquille, permit au Ministre de la Guerre de disposer de l'armée des côtes de Cherbourg pour arrêter la marche des Vendéens sur Granville. Après un intérim du général Vialle (1), successeur de Sepher, ce fut Hoche qu'on appela au commandement de ces troupes indisciplinées, qu'il réorganisa, et dont il fit véritablement, cette fois, une armée de pacification. Car l'illustre soldat fut un des rares génies militaires qui trouvèrent, au fond de leur cœur, le secret de rester humain au milieu des horreurs de la guerre civile.

(1) Vialle prit le commandement de l'Armée des côtes de Cherbourg le 13 nivôse an II (2 janvier 1794) ; et il annonça la nomination de Hoche dans une lettre datée du 9 fructidor an II (26 août 1794).

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le numéro du JOURNAL DE L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG se composait de 8 pages in-8°, de 200 millim. sur 120 millim. Voici le titre de son premier numéro : JOURNAL DE L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG, *d'Évreux, le dimanche 28 juillet 1793.* C'est à partir seulement du numéro du 29 août 1793 que le nom du rédacteur en chef : J.-J. DERCHÉ, figure sur le titre. Le titre, en capitales, était toujours suivi du nom de la ville où le journal avait été imprimé et de la date en italique, comme dans ce numéro du 25 septembre 1793 : JOURNAL DE L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG, PAR J.-J. DERCHÉ, *Caen, le mercredi 25 septembre 1793, l'an 2e de la République une et indivisible.*

Le journal était quotidien ; mais il y avait quelquefois des interruptions causées par la marche de l'armée. Ainsi, en tête du numéro du 30 juillet, on lit : « La marche rapide de l'armée a empêché de faire paraître le numéro d'hier. » Dans le numéro du 5 août, on trouve encore cet avis : « Le départ de l'armée pour se rendre de Lisieux à Caen nous a forcés de mettre une interruption de deux jours dans la publication de notre journal. »

A la fin du numéro daté de Caen, *16e jour du 2e mois de la 2de année de la République,* on a inséré cet entrefilet : « L'armée partant, nous sommes obligés de suspendre le journal jusqu'à nouvel ordre. » Enfin, le numéro du *17 frimaire de la 2de année*, daté aussi de Caen, renferme cette note importante : *La marche de l'armée depuis le 16 brumaire et les ordres, que nous reçumes alors des généraux,*

de la suivre à cette même époque, nous ont empêchés de continuer le journal de l'armée. Ces mêmes ordres nous ayant ramenés à Caen, hier 16 frimaire, nous nous empressons de mettre au jour quelques numéros du même journal, dans lesquels nous donnerons des détails sur les opérations de l'armée pendant sa marche de Caen à Rennes ; nous nous ferons un devoir d'y insérer ce qui se passera de plus intéressant dans les séances de la Société populaire et tout ce que nous pourrons recueillir sur les opérations du Représentant du Peuple, LAPLANCHE, *dont la présence affectueuse et confiante dans cette société a fait hier la sensation la plus vive et la plus intéressante.*

Tout nous fait croire jusqu'ici que le premier numéro du *Journal de l'Armée* est celui qui parut à Évreux le 28 juillet 1793. Le dernier fut publié à Caen le 25 frimaire an II (15 décembre 1793). On lit en effet à la 4e page de ce numéro : « D'après les ordres que nous avons reçus, cette feuille est la dernière que nous publions. » En tenant compte des numéros qui n'ont point paru par cas de force majeure, la collection complète doit se composer de 108 numéros.

Le rédacteur en chef de la feuille était J.-J. Derché.

Chaque numéro se terminait par cette mention : « De l'imprimerie de la Guerre suivant l'armée », précédée du nom de la localité où se trouvait l'armée. Pendant son séjour à Caen, les ateliers de l'imprimerie auraient été placés, suivant le numéro du 18 août 1793, dans le ci-devant *hôtel de Magneville.*

S'il faut en croire ce passage d'une lettre au rédacteur dans le numéro du 22 frimaire an II : « Comme ton journal s'imprime en assez grand nombre... » le tirage de la feuille révolutionnaire aurait été assez important.

II.

L'OBSERVATEUR NEUSTRIEN

(25 août 1819 — 31 juillet 1830)

I.

Dans les premières années de la Restauration la presse gouvernementale n'était représentée à Caen, croyons-nous, que par le *Journal du Calvados*. Si elle n'avait pas de glorieux états de service, cette feuille se recommandait au moins par son ancienneté, ce qui constitue déjà un des éléments de la noblesse. A ce titre, elle aurait dû plaire à un pouvoir qui accordait ses faveurs aux privilégiés pouvant faire preuve de nombreux quartiers. Malheureusement, bien qu'elle existât avant la Révolution, elle était roturière, très vilaine, ayant été fondée le 1er janvier 1786, par un certain François Le Peltier, qui n'avait d'autre ambition, en la créant, que d'en tirer le plus d'argent possible.

Elle s'appelait alors très modestement : *Affiches ou Journal et avis divers de la Basse Normandie* et ses manchettes offraient souvent aux lecteurs cette réclame : « L'épouse du citoyen Le Peltier, directeur

de cette feuille, continue toujours de tenir les modes... »

C'était bien en effet une double maison commerciale que tenaient le mari et la femme, celle-ci vendant des chapeaux, celui-là des annonces judiciaires. Car, de rédaction, il n'en était guère question. Mais il y eut de durs moments à passer pour les deux industriels. Et la femme, avec les variations de la mode, eut moins de mal que le mari avec les changements de gouvernement. Pendant la Convention, le marchand de journaux faillit même sombrer, lors de l'insurrection du *fédéralisme*, en prenant parti pour les Girondins.

Profitant de cette leçon, il reste neutre pendant le reste de la Révolution et traverse le Consulat et l'Empire sans trop d'encombre. Après l'abdication de l'Empereur et le retour des Bourbons, il remercie (1) la « bienfaisante providence, qui met un terme aux maux dont un peuple loyal, sensible et glorieux, était accablé. »

Ce n'était pas trop maladroit de prendre la providence pour collaborateur en célébrant la bienvenue de la 1re Restauration. Mais cela devait mettre le marchand d'annonces en mauvaise posture au moment des Cent-Jours. Il se tira pourtant encore de cette fâcheuse situation par un artifice de rédaction vraiment génial. « On jouit à Caen, dit-il dans le numéro du 5 avril 1815, d'une sécurité parfaite. L'ordre n'y a pas été troublé un seul instant, et personne ne se serait aperçu du changement de gouvernement, sans

(1) *Journal du Calvados*, du 16 avril 1814.

l'empressement de nos autorités à arborer le drapeau tricolore sur nos édifices publics. »

Grâce à cette réserve, le même rédacteur peut s'écrier après les Cent-Jours, dans une profession de foi du 5 août 1815 : « Si nous avons su conserver, sous la plus exécrable tyrannie, l'honorable indépendance des gens de lettres, nous ne renoncerons pas à ce beau privilège sous un monarque que la France révère et chérit comme le père de ses peuples, et nous briserions plutôt notre plume que de consentir à la voir affaiblir. »

Comme cette honorable indépendance consistait à ménager le plus de chèvres et de choux possibles, la modération du *Journal du Calvados* ne tarda pas à déplaire aux royalistes exaltés. Dès le 18 août il recevait une lettre (1) virulente où, tout en se plaignant de sa tiédeur, on le sommait de se déclarer pour ou contre les acquéreurs de biens nationaux.

Le bon marchand d'annonces croit échapper à cette mise en demeure par un distinguo subtil entre les événements qui ont précédé le retour du roi en 1814 et ce qui s'est passé depuis le 1er mars 1815. On ne l'écoute pas et on essaie de le supprimer en le dénonçant à l'autorité comme un ancien espion de *l'usurpateur*. L'infortuné propriétaire de la feuille trop modérée consacre à sa justification tout un article (2), qui se termine par cet humble aveu :

(1) De M. Achard de Vacognes, dans le numéro du 23 août 1815.

(2) Numéro du 18 novembre 1815.

« Pendant les trois mois d'horreurs (il voulait parler des *Cent-Jours)*, le *Journal du Calvados* ne fut point souillé par les blasphèmes des *septembriseurs* et des *parjures*. On ne fit qu'y copier des nouvelles. »

Ne croirait-on pas entendre une des réponses de l'agneau au loup de la fable? Mais comment égorger, séance tenante, un journaliste qui courbait modestement la tête sous tous les régimes auxquels ils ne demandait que le droit de publier des annonces? Il tenait peu à la politique, honorait le roi, respectait la censure. Il n'était donc pas facile de demander sa mort.

Pour le tuer, on essaya de moyens indirects, et on crut lui faire beaucoup de mal en lui enlevant subitement son principal rédacteur, Urbain Guilbert, un avocat autrefois bonapartiste, qui ne demandait qu'à entrer, avec armes et bagages, dans le camp des intransigeants royalistes.

« Lecteurs, dit aussitôt le propriétaire de la feuille d'annonces avec résignation (1), nous n'avons plus M. Guilbert pour rédacteur... C'est à vous, hommes d'esprit et de bon goût, que je m'adresse. Venez coopérer à la rédaction de ce journal; que votre prose et vos vers l'embellissent tour à tour. Il n'y a plus de censeur; le public sera juge. On mettra de la politique de droite et de gauche et du milieu; il faut que chacun y trouve sa couleur favorite. On ne reviendra point sur le passé, qui ne peut revenir; puisque tout se succède et qu'après une nuit orageuse

(1) Numéro du 15 juillet 1819.

nous revoyons un beau jour, arrêtons-nous pour en jouir, et glissons sur le reste. »

Le gouvernement de Louis XVIII aurait eu mauvaise grâce à exercer des rigueurs contre un journaliste doué d'une philosophie si douce et pratiquant une politique si accommodante. Il le laissa vivre, et les ultras n'eurent plus d'autre ressource que de le supprimer par une concurrence acharnée.

Ils s'empressèrent donc de faire distribuer dans toutes les villes des départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, un prospectus annonçant l'apparition pour « le 25 août, jour de la fête du Roi » de l'*Observateur Neustrien, Journal politique, littéraire et judiciaire, par une société de royalistes.*

« On sait déjà, y disait la Société anonyme, quel est le but de ses rédacteurs. Ce n'est point une spéculation qu'ils veulent faire ; ils veulent défendre la royauté et la religion, les bonnes mœurs et les saines doctrines littéraires. Ils veulent s'unir par leurs travaux à tout ce qui demande la prospérité de la France, à tout ce qui la voit dans cette Charte que le Roi nous a donnée et qui défend si bien le trône par qui elle est si bien défendue... Quelques feuilles, barbares par le style comme par les principes, outragent la fidélité et le malheur ; nous leur rendrons leurs dédains superbes, nous confondrons leurs odieuses calomnies. »

Ceci était à l'adresse du *Journal du Calvados*, et écrit probablement par son ancien rédacteur.

« *L'Observateur Neustrien*, continue le prospectus, n'invoquera le passé que pour l'opposer à ceux qui

insultent le présent. Il combattra bien plus les choses que les hommes. »

Et quelques lignes plus loin, comme confirmation sans doute de ses promesses, on lit :

« Nous n'épargnerons point cependant certains *caractères* dont la peinture réclamerait le pinceau de la Bruyère. Il sera bien de montrer ces *honnêtes gens en place sous tous les régimes,* saluant toutes les tyrannies, acceptant toutes les servitudes, proscrivant les hommes monarchiques sous Robespierre et pendant les Cent-Jours ; tout prêts à les proscrire encore sous le Roi légitime, parce qu'une faction, puissante par son audace, veut les intérêts *moraux* de la Révolution et demande qu'on reprenne le chemin des abîmes... Laisserons-nous en repos ces écrivains impies, professeurs d'athéisme et de révolte, fiers républicains qui, sous un despote, ont trafiqué d'espionnage et d'asservissement, et qui voudraient aujourd'hui se sauver du mépris par le scandale ? Ne faudrait-il point signaler ces ennemis des bonnes doctrines qui voudraient envahir toutes les places de l'instruction publique, comme s'il fallait que rien ne s'améliorât, et que les funestes maximes, qui ont bouleversé le monde, se perpétuassent de génération en génération ? »

Voilà comment l'*Observateur Neustrien* entendait ne point combattre les hommes, et voici maintenant comment il entendait respecter la vie privée :

« Nous ne négligerons point l'anecdote... Toutefois qu'on se garde de croire que nous descendions jamais à nommer les individus. Si quelques personnes se

reconnaissent dans les portraits que nous tracerons, ils (*sic*) ne pourront que nous savoir gré de nos discrets avertissements... »

Ce dernier trait est adorable et vaut une signature au bas d'un prospectus, qui était publié sous le voile de l'anonyme. Mais, s'il indique l'esprit du groupe, réuni pour publier l'*Observateur Neustrien*, il nous cacherait encore, sans un hasard heureux, le nom des individualités qui durent collaborer à la pièce dont nous avons donné quelques extraits.

Aujourd'hui, grâce à un exemplaire annoté de l'ancien Journal (1), nous connaissons le nom de son fondateur et de ses principaux collaborateurs Ce royaliste exalté, l'âme de l'entreprise, s'appelait Joyau. Il nous apprend lui-même (2) quelle fut l'importance de son rôle dans la création de cette feuille, qui devait se faire en province l'écho des violentes attaques de la *Quotidienne* à Paris. En esquissant quelques traits de la vie de M. Joyau, et en écrivant l'histoire de ses opinions, nous aurons déjà donné au lecteur une idée de ce que fut le journal, dont il se servit, comme d'une machine de guerre, contre les doctrines et surtout contre les hommes de la Révolution.

(1) Cet exemplaire de l'*Observateur Neustrien*, conservé à la Bibliothèque de Caen, a été couvert de notes manuscrites par l'un des plus jeunes rédacteurs du journal : l'abbé Arsène Gautier, dont nous aurons encore à parler.

(2) Dans une brochure intitulée : *De Chambord et du roi chevalier, et calculs sur l'acceptation de l'acte additionnel, par M. Joyau, avocat*, Caen, de l'imprimerie de Bonneserre, 1821.

II.

Justin-François Joyau, né à Falaise en 1778, exerça la profession d'avocat dans cette ville jusqu'en 1810. L'année suivante on le trouve inscrit sur le tableau des avocats de Caen (1). Arrivait-il au barreau du chef-lieu du Calvados avec une réputation déjà faite ? Nous l'ignorons. Mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il était alors de ceux qui ne passent pas inaperçus. Soit comme avocat, soit comme auteur de vers destinés à célébrer les gloires de l'Empire (2), il était assez connu pour qu'il fût jugé digne d'être présenté à l'Impératrice Marie-Louise lors de son passage à Caen, en 1811.

(1) Joyau, rue Ecuyère, dans « l'Almanach judiciaire de Caen pour 1811 ; par Provost. »

(2) Ces flatteries rimées durent être abondantes, s'il faut en croire ce passage d'une critique publiée le 30 juin 1830 dans le *Pilote, Journal du Calvados*, à l'occasion d'un pamphlet de M. Joyau, qui avait pour titre: *Aux honnêtes gens de toutes les nuances d'opinions, sincèrement amis de la Charte et aussi de leur tranquillité, par M. J**** « Quel homme sincèrement attaché à la monarchie constitutionnelle, quel ami véritable de la famille de nos rois pourrait encore être *influencé* par un écrit sorti de la plume d'un homme que toutes les époques de l'Empire ont vu l'ardent adorateur de l'idole du jour, et dont notre pays se rappelle encore les hymnes enthousiastes destinés à fêter la gloire et le bonheur de la France sous ce régime impérial que depuis... »

Il fut même à cette occasion le héros d'une aventure assez plaisante. Se rappelant mal, ou ayant mal entendu le nom de M. Joyau, qui la saluait, l'impératrice recourut, sans s'en douter, à un équivalent et interpella l'avocat sous le synonyme de *Bijou*. L'anecdote courut les salons et se répandit en ville. Elle ne fut pas oubliée surtout des libéraux, qui se firent plus tard un malin plaisir de désigner le bonapartiste, converti au royalisme, sous le sobriquet dont l'avait gratifié le défaut de mémoire de Marie-Louise(1).

Deux ans après, le 24 août 1813, M. Joyau joua

(1) Les adversaires politiques de M. Joyau lui en attribuèrent même un second en amplifiant l'anecdote. « Voilà les réceptions finies, écrit un rédacteur du *Journal du Calvados* dans le numéro du 10 février 1820, et M. Joyau n'est point appelé... Les frissons le saisissent. Il redouble d'efforts pour se faire remarquer des gens de la princesse, et il réussit enfin à faire apercevoir qu'il est là. On dit aussitôt à l'impératrice qu'il y a encore dans l'antichambre un monsieur qu'elle a promis de recevoir, et qui attend l'honneur d'être présenté. L'impératrice se rappelle aussitôt le personnage; mais elle avait oublié le vrai nom, et, ne voyant plus que l'objet gravé dans sa mémoire, elle s'écria : « Ah! c'est M. *Bijou;* qu'on fasse entrer *M. Bijou* ». Puis, soit par fatalité, soit par malice, l'officier qui était chargé de l'ordre, dénaturant encore une fois ce malheureux nom, fit demander à haute voix M. *Joujou*. Mais le personnage, qui sait entendre à demi-mot, comprenant aussitôt que c'était de lui qu'on voulait parler, s'élança, transporté de joie... Voilà des matériaux pour l'histoire des noms célèbres. »

Dans cette attaque contre M. Joyau, le journaliste libéral dit que l'aventure eut lieu en 1813. La tradition, qui est plus conforme à la vérité, la place en 1811, lors du premier séjour à Caen de Marie-Louise.

encore un rôle dans la nouvelle réception de Marie-Louise, qui s'arrêta un jour à Caen en allant à Cherbourg. Le baron Méchin, qui était un lettré, avait composé lui-même pour la circonstance une *allégorie* (1) avec cantates, qui fut représentée dans les jardins de la Préfecture, devant les fenêtres de l'appartement occupé par l'Impératrice. La baronne Méchin, femme du préfet, dirigeait les chœurs de la pièce lyrique. Quant à M. Joyau, son nom figure parmi les *personnages chantans*. Ce fut lui sans doute, en sa qualité d'avocat, qui prit la parole pour offrir à la *reine-régente* un taureau blanc qu'escortaient deux gardes d'honneur à cheval, deux gardes d'honneur à pied et deux gardes nationaux de la ville de Caen « vêtus en paysans herbageurs de la vallée d'Auge. » Son discours en vers patoisants se faisait remarquer par cette étonnante péroraison :

Et si les sentimens
De vos braves Normands
A votre cœur se font entendre,
Prouvez-nous le, vot' Majesté,
En acceptant avec bonté
Ce tauriau qu'en bon pâturage
J'avons graissé, n'espérant pas
Pour lui tant d'honneurs en partage.

(1) *Bouquet offert à l'Impératrice reine et régente, par le département du Calvados, le 24 août 1813, veille de la fête de Sa Majesté, et jour de son passage à Caen, en allant à Cherbourg.* Caen, imprimerie G. Le Roy, 1813 ; in-4°.

Nos pays verts ont peu d'appas,
Nos produits sont grossiers, mais leur culture utile
Nourrit et votre Cour et Paris la grand'ville,
Et cent mille de vos sujets,
Qui vous disent, du sein de leurs féconds marais :
Sous la pourpre royale,
Dans un brillant festin
(Car on dit que les rois comm' nous parfois ont faim)
Quand la tranche de bœuf avec luxe s'étale,
Reine, souvenez-vous un peu du Calvados,
De ses bons habitans, aussi de leurs tauriaux.

Ce bonapartiste dévoué, qui ne manquait aucune occasion de manifester, par des actes ou des paroles (1), son éclatant amour pour le régime impérial, devait pourtant se changer bientôt en royaliste intransigeant. Comment se fit cette métamorphose? Comment le *Bijou* de Marie-Louise, qui jetait des feux aux trois couleurs, devint-il le Joyau qui empruntait, à l'étendard immaculé de la 1re Restauration, des reflets blancs de la plus belle eau ? Il serait difficile de le dire. Mais, ce que nous savons, c'est que la conversion fut subite, foudroyante, comme l'illumination qui se fit dans l'esprit de l'apôtre légendaire.

M. Joyau trouva, croyons-nous, *son chemin de*

(1) Dans un article violent contre M. Joyau (*Journal du Calvados* du 10 février 1820) le rédacteur écrit à ce sujet : « La muse de M. Joyau était alors (sous l'Empire) intarissable, et tous les almanachs étaient pleins de vers à la louange du *grand homme*. »

Damas, en se rendant à l'hôtel de ville de Caen dans la soirée du 15 avril 1814. Dix jours seulement après l'abdication de Fontainebleau, le duc de Berry, qui venait de débarquer à Cherbourg, faisait son entrée solennelle dans la ville de Caen. Après les réceptions officielles, le prince accepta le dîner de quatre-vingts couverts, que la municipalité avait fait préparer dans les grandes salles du Muséum.

Pendant le repas le public se pressait, nombreux, avide de voir, aux abords de la salle du banquet. Dans ses rangs, M. Joyau, en tenue d'officier de la garde nationale, tenait par la main son jeune fils qu'il avait amené là, comme un bon père de famille, pour lui offrir le spectacle gratuit d'une fête officielle. Mais, tandis que l'enfant s'amusait naïvement, le père, habitué à jouer un rôle dans les cérémonies de l'Empire, regrettait peut-être amèrement d'être confondu maintenant avec la foule. Dès que, sur les ordres du prince, les portes de la salle eurent été ouvertes au public, M. Joyau y pénétra avec empressement. Alors se passa une scène extraordinaire, dont le récit nous a été conservé par une plume officielle, très officielle, puisqu'il est l'œuvre du préfet lui-même, le baron Méchin (1).

(1) Ce compte-rendu du passage du duc de Berri à Caen a été publié dans le numéro du 20 avril 1814 du *Journal du Calvados*. Il n'est pas signé : mais nous en avons trouvé le brouillon, entièrement écrit de la main du baron Méchin, dans les Archives de la préfecture du Calvados. Ce préfet ne se contentait pas de la haute direction du journal, comme tous ses collègues du premier Empire; il y publiait parfois des articles importants,

« Des enfants, nous raconte le haut fonctionnaire, s'étaient approchés du fauteuil de S. A. R. Elle les caressait, les embrassait. M. Joyau, avocat, officier de la garde nationale, tenait son jeune fils par la main. Le prince appelle cet enfant, le met sur ses genoux et l'embrasse. Le père, à cette vue, verse des larmes abondantes. L'émotion, dont le cœur de cet excellent prince était remplie, ne peut plus se contenir. Il se lève, serre M. Joyau dans ses bras, se rejette au milieu de la foule, embrasse, est embrassé, caressé, adoré. *Mes enfants, mes chers Français, je suis à vous, tout à vous!* Le délire est au comble, on tombe à genoux. Les cris de *Vive le Roi! Vive monseigneur le duc de Berri!* se raniment avec d'indicibles transports. Tous les yeux sont en pleurs, personne ne peut continuer le repas. Le prince allait succomber à l'excès de telles sensations. Il se retira dans les salons où S. A. R. put se remettre et respirer. »

L'avocat Joyau sortit des bras du duc de Berry, ivre de joie. Et cette ivresse, en ce qui le concernait, n'aurait pu être considérée comme la suite d'un bon repas. Il lui sembla qu'en ce jour solennel il avait reçu, avec l'accolade du prince, comme un chevalier de Saint-Louis, quelque part de la puissance royale. Ce fut pour lui comme un nouveau baptême politique. Pour le drapeau tricolore hier, il ne se sentait plus de vénération aujourd'hui que pour l'étendard de soie blanche, semé de fleurs de lis.

Ce fut une conversion éclatante et, à partir de ce moment, comme tous les jeunes catéchumènes, il se

montra farouche défenseur de sa religion nouvelle. Jamais depuis il ne perdit une occasion d'affirmer sa foi. Anniversaires, banquets, fêtes commémoratives, tout lui devint matière à dithyrambes. Il fut le barde des preux, comme on disait alors, le poète officiel.

A la fête donnée à Caen le 11 août 1814, par les officiers du régiment d'Angoulême-cuirassiers, il chante des couplets qui se terminent, pour rendre hommage à Henri IV, au vert galant, par ce refrain :

Vive le Roi! vive le Roi !
Vive le vin ! vivent les Dames ! (1)

Le 18 septembre de la même année, dans le banquet qui suivit la bénédiction du drapeau donné à la garde nationale de Caen par Louis XVIII, la verve inépuisable de M. Joyau trouve, entre autres, ces strophes qui s'inspiraient de la circonstance :

La main d'un père
Enfin nous guidera.
Haine, misère,
Bientôt tout s'oubliera.
L'âge d'or, j'espère,
Par Louis renaîtra.

De sa belle âme
Suivons les doux élans.
En traits de flamme

(1) *Journal du Calvados* du 13 août 1814.

Peignons, ô fils des Francs !
Sur notre oriflamme,
Un père et ses enfants. (1)

Le *j'espère* d'un de ces couplets à propos de l'âge d'or, que doit ramener Louis XVIII, aurait pu paraître tiède, et même irrévérencieux, dans la bouche d'un royaliste moins accentué. Mais il faut croire que les contemporains n'y virent qu'une nécessité de la rime, puisqu'ils s'en contentèrent encore, quelques jours après, dans un nouveau banquet donné par les officiers de la garde nationale à leur colonel, le comte d'Hautefeuille (2). Dans cette cérémonie le poète-avocat consentit à se répéter. Mais cela lui arrivait rarement. Car sa verve ne tarissait pas plus que son enthousiasme royaliste. Il ne se contentait pas de la mettre au service de la ville de Caen. Tout à la fois troubadour et jongleur, il promenait ses inspirations de cités en cités. C'est ainsi que nous le trouvons, le 10 janvier 1815, improvisant et chantant lui-même des couplets au bal que donnaient les habitants de Falaise pour « célébrer, comme le disaient les journaux du temps, la fête des Rois ou plutôt la fête du meilleur des rois. » Pendant le bal, qui dura de six heures du soir à huit heures du matin, et pendant le déjeuner qui le suivit, on cessa plusieurs fois de danser ou de boire pour écouter des chansons écrites en l'honneur des Bourbons. M. Joyau, avocat et officier

(1) *Journal du Calvados*, du 21 septembre 1814.
(2) *Journal du Calvados*, du 19 octobre 1814.

de la garde nationale, fut le héros de cette partie de la fête. Un journal (1) nous a conservé deux des couplets qu'il chanta dans cette mémorable circonstance.

Versez dans ma coupe avide,
Versez le vin à grands flots !
Que, nouvelle Danaïde,
Elle épuise cent tonneaux.
Pour fêter l'Épiphanie
Sans cesse aujourd'hui je boi ;
Car, à chaque coup, on crie
Mille fois : vive le Roi !

On m'a dit qu'au fond d'un verre
Se cache la vérité ;
Nous allons, beauté sévère,
Te voir en ta nudité.
Je saisis l'instant rapide
Qui suit l'instant où je boi ;
Au fond de mon verre vide
Je trouve.... vive le Roi !

S'il y avait eu en France comme en Angleterre un *poète-lauréat*, c'est-à-dire officiel, M. Joyau aurait certainement mérité ce titre. Mais, comme il ne pouvait récompenser ainsi sa ferveur bourbonnienne, le roi se contenta, par une ordonnance du 4 juin 1817, de nommer son barde favori conseiller municipal de Caen.

Dans ces nouvelles fonctions l'avocat royaliste se

(1) *Journal du Calvados*, du 28 janvier 1815.

signala par un zèle qui lui valut d'être choisi comme secrétaire du Corps délibérant. Il y prit bientôt une place si importante que, peu d'années après, dans une réunion du 10 avril 1821, le comte de Vendeuvre, maire de Caen, après un chaleureux éloge du secrétaire absent, crut devoir proposer aux membres du conseil de le désigner comme député, pour assister aux cérémonies du baptême de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux. « Cela aurait été, pensait le Maire, un moyen de donner à M. Joyau une preuve de la reconnaissance de ses collègues et une façon de reconnaître ses travaux désintéressés. »

Une difficulté se présentait : car le Gouvernement n'avait appelé que deux députés, et ceux-ci avaient été déjà nommés par un vote précédent. Pour obvier à cet inconvénient, le maire n'hésita pas à renoncer à l'honneur qui lui était déféré de présider la députation du Corps municipal de Caen. En cédant sa place à son premier adjoint M. Delalonde, l'un des deux députés, il permettrait ainsi de nommer M. Joyau en remplacement de l'adjoint faisant fonction de Maire aux cérémonies du baptême. Et le Conseil, après en avoir délibéré, accepta la proposition de M. de Vendeuvre et porta toutes ses voix sur M. Joyau.

Mais on avait compté sans l'esprit intransigeant du secrétaire. Tandis que le Conseil, après son vote, délibérait sur la question d'une statue de Louis XIV à ériger sur la place Royale, M. Joyau entrait dans la salle et venait prendre place parmi ses collègues.

Le comte de Vendeuvre s'empressa alors de lui faire connaître le choix que le Conseil avait fait de

lui comme député, pour les fêtes du baptême de Mgr le duc de Bordeaux, et les motifs de cette nomination.

« M. Joyau, est-il dit dans le procès-verbal de la séance du 10 avril, répondit qu'il était extrêmement flatté de l'honneur que lui décernaient ses collègues, qu'il n'était pas moins touché du procédé généreux de M. le comte de Vendeuvre, qu'il en conserverait un long souvenir qui serait toujours cher à son cœur; mais que son adhésion priverait la ville de Caen d'être représentée par son Maire ainsi que le seront toutes les bonnes villes de France... »

M. de Vendeuvre eut la bonté d'insister. Il apporta même des arguments pour justifier sa décision et le vote qui l'avait suivi. Il s'appuya sur le texte de l'ordonnance de S. M.. du 7 octobre 1820, qui disait qu'à défaut du maire son premier adjoint pourrait, avec les deux députés, représenter le Corps municipal de la bonne ville de Caen à la cérémonie du baptême. M. Joyau resta inébranlable dans son refus. A son avis, il ne fallait pas moins qu'un maire pour honorer les fêtes destinées à perpétuer le souvenir de la naissance d'un héritier des Bourbons. Il fut en un mot plus royaliste que le roi.

Tel était l'homme. Quand il ne se montrait pas le farouche défenseur des prérogatives royales, il redevenait le barde ou l'historiographe des faits et gestes des princes de la famille des Bourbons.

Dans une fête, donnée le 11 juin 1817 par M. le vicomte de Canisy, inspecteur des gardes nationales du Calvados, il chante des couplets qui commencent par un cri de ralliement :

Unissez vous à mes accens,
Amans de l'ordre légitime,
Et de nos pères, dans mes chants,
Consacrons l'antique maxime.
Durable comme notre foi,
Image de la providence,
Jamais le roi, jamais le roi,
Jamais le roi ne meurt en France !

Et, quelques mois après, c'est un prologue qu'il écrit pour le théâtre de Caen, lors du passage du duc d'Angoulême, le 23 octobre. « Ce prologue, dit à cette « occasion un rédacteur du *Journal du Calvados* (1), « a été reçu avec ivresse, et comment n'eût-il pas été « bien accueilli? Presque tous les couplets signalaient « notre amour pour le *Prince* que nous possédions et « pour cette héroïne *si digne de lui, comme il est si « digne d'elle!* »

M. Joyau ne se contentait pas d'écrire des couplets pour les fêtes et banquets, ni de rimer pour le théâtre des impromptus de circonstance. Lorsque le poète officiel déposait sa lyre, le prosateur reprenait sa bonne plume de polémiste, soit dans le journal qu'il avait fondé (2), soit dans les séances du Conseil municipal, dont il était devenu l'historiographe accrédité. C'était lui en effet qui était chargé, la plupart du temps, de la rédaction des rapports, ou des procès-verbaux, relatifs aux événements les plus importants.

(1) Numéro du 26 octobre 1817.

(2) Le 1er numéro de l'*Observateur Neustrien* avait paru le 25 août 1819.

Par délibération du 6 mars 1820, le Conseil municipal de la ville de Caen avait arrêté d'ériger un monument à la mémoire de Mgr le duc de Berry, tant aux frais de la ville qu'au moyen d'une souscription. La pose solennelle de la première pierre ayant été fixée au 13 mars 1821, jour anniversaire de l'assassinat du prince, ce fut M. Joyau qui eut l'honneur de rédiger le procès-verbal de la cérémonie.

« Le monument, dit-il dans cette pièce officielle (1), doit consister en un obélisque de granit du Guast, revêtu d'ornements et d'inscriptions rappelant le séjour de S. A. R. Mgr le duc de Berry à Caen et la consternation qu'y répandit, quelques années après, la nouvelle de sa perte. L'emplacement de ce monument a été fixé sur le parvis de l'église Saint-Étienne, au lieu même où, à son retour de l'exil dans sa patrie, le Prince, faisant son entrée dans nos murs le 16 avril 1814, descendit de sa voiture pour aller rendre grâce à Dieu dans cette même église de Saint-Étienne, dédiée le 13 septembre 1077, et fondée par Guillaume duc de Normandie, surnommé le Conquérant, roi d'Angleterre, dans laquelle repose ce prince de glorieuse mémoire. »

Après cet ingénieux rapprochement entre le duc de Berry et Guillaume le Conquérant, M. Joyau procède à la description minutieuse de la cérémonie. Grâce à lui nous savons tout ce qu'on renferma, ce jour-là, dans la boîte carrée en plomb, qui fut scellée dans la cavité du bloc de granit. Outre les médailles commé-

(1) Archives municipales de Caen.

moratives, les pièces en or et en argent à l'effigie du roi, les jetons, adresses, délibérations, plans, mémoires, etc., nous apprenons que le nom de M. Joyau, « avocat à la Cour royale, conseiller municipal, membre du bureau de bienfaisance, ancien officier de la garde nationale, secrétaire du Conseil municipal et de la commission spéciale » y figure, avec ses qualités, sur la liste des souscripteurs et sur les différents procès-verbaux. Ce n'est pas tout; parmi les papiers divers, entourés de camphre et de poivre pour qu'ils puissent, malgré les tentatives irrévérencieuses des insectes, passer à la postérité la plus reculée, on a eu soin de placer plusieurs numéros de l'*Observateur Neustrien*, « contenant des détails sur l'entrée de Mgr le duc de Berry à Caen, sur l'impression qu'y a produite sa mort et la naissance de son auguste fils. » Ainsi, comme auteur d'articles de journaux, prose si éphémère! voilà M. Joyau scellé, pour les antiquaires de l'avenir, au centre d'un massif granitique (1).

Un homme qui occupait à Caen une si grande place, même dans les sous-sols de la ville, devait naturellement attirer l'attention du pouvoir. Tant de zèle royaliste méritait d'ailleurs sa récompense. M. Joyau n'avait qu'à demander pour obtenir. Et c'est à lui sans doute que la faculté de Droit de Caen dut la création d'une chaire de droit commercial.

(1) Comme rapporteur de la commission pour la reconstruction du pont de Vaucelles, M. Joyau dut aussi figurer parmi les noms inscrits sur les pièces conservées sous une des piles de ce pont, lorsque l'on procéda à la pose de la première pierre, le 21 juillet 1825.

Avec une lettre du 12 avril 1823, le recteur de l'Académie de Caen avait adressé au Grand Maître de l'Université une délibération prise par la Faculté de Droit pour solliciter la création d'une nouvelle chaire. Mais, comme la Faculté ne s'appuyait que sur des considérations d'ordre général, on n'en tint pas compte. Car dans une nouvelle lettre, en date du 21 octobre 1823, le Recteur se plaignit, disant « qu'il attendait de jour en jour l'effet de la promesse que son Excellence avait bien voulu lui faire. »

Et il ajouta, avec une hardiesse bien extraordinaire chez un fonctionnaire : « Il est de la plus grande urgence que ces deux ordonnances soient rendues en même temps ; celle de l'érection d'une chaire de droit commercial serait sans aucun effet jusqu'à ce qu'elle fût suivie de celle qui doit nommer un professeur.. »

Et le nom du solliciteur fut prononcé. C'était par là qu'on aurait dû commencer. Dès qu'il ne s'agissait plus d'un intérêt public à satisfaire, mais d'un loyal et bon serviteur à contenter, il n'y eut plus d'empêchements dans le jeu compliqué des engrenages administratifs.

Le 10 décembre 1823, une ordonnance du roi portait création d'une chaire de Droit commercial dans la Faculté de Droit de Caen. Le 9 janvier 1824, un arrêté du Grand Maître de l'Université en nommait le titulaire. Le 15 janvier, M. François-Justin Joyau était installé (1).

(1) Quelques pièces concernant la création de la chaire de droit commercial ont été conservées dans les archives du secrétariat

Ainsi, création d'une chaire, nomination du titulaire, installation du professeur, tout cela en un mois. Jamais les bureaux n'avaient assisté à un pareil miracle de dynamique !

Et voilà comment les couplets de M. Joyau ont valu à la Faculté de droit de Caen la création d'une chaire de droit commercial. Et l'on traite cela de chansons !

Il est vrai que M. Joyau était aussi un des plus fougueux rédacteurs de l'*Observateur Neustrien*, et, comme secrétaire du Conseil municipal, l'auteur d'innombrables procès-verbaux ou rapports, d'une allure dithyrambique.

Les Bourbons n'avaient pas obligé un ingrat. La nouvelle faveur, qu'il venait d'en obtenir, redoubla le zèle de M. Joyau. Ce ne fut pas seulement de la reconnaissance; ce fut un enthousiasme délirant, une adoration perpétuelle. Il a été dit plus d'une fois que l'amour rend aveugle; mais chez le royaliste exalté, fanatique, ce fut un tout autre phénomène qui se produisit. La contemplation de son idole ne l'éblouit pas jusqu'à en perdre la vue. Il fut affecté au contraire d'un daltonisme particulier qui consistait, non plus à confondre les couleurs entre elles, mais à n'en plus découvrir qu'une seule. Comme ce peintre qui, dans un paysage, avait donné uniformément la couleur bleue au terrain, aux arbres, aux maisons et aux

de la Faculté de Droit de Caen. Elles nous ont été obligeamment communiquées par M. Gilet, le sympathique secrétaire, si aimé des étudiants.

personnages, il ne distinguait plus que du blanc partout. L'étendard de ses rois l'obsédait à ce point qu'il le retrouvait jusque dans le grand bonnet des paysannes normandes, où il découvrait comme un symbole de fidélité au roi.

Voici dans quelle circonstance l'ultra-royaliste fit cette étonnante remarque.

Nommé d'abord par le Conseil municipal rapporteur d'une commission, chargée d'arrêter l'aperçu des fêtes à donner et des dépenses à faire à l'occasion du passage à Caen de S. A. R. Madame la Dauphine, M. Joyau, dans une autre séance du 8 septembre 1827, fut prié par ses collègues d'écrire le récit du séjour de S. A. R. dans la ville de Caen. C'est dans ce *mémorial* (1), inscrit sur le registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, que M. Joyau répandit un enthousiasme qui faillit déborder les cent trente pages du large in-8°, où l'on essaya plus tard de l'endiguer.

Pendant trois jours M. Joyau suit pas à pas Madame la Dauphine dans ses pérégrinations à travers la ville et les cérémonies auxquelles elle assiste. Et c'est au banquet de l'Hôtel de Ville qu'il fut frappé de l'analogie qu'il y avait entre le drapeau blanc et les bavolets des paysannes bas-normandes.

Tout ce passage est à citer :

« Plus de 5,000 personnes de toute condition

(1) *Mémorial du passage et du séjour de S. A. R. Madame la Dauphine dans la ville de Caen les 8, 9 et 10 septembre 1827.* Caen, imprimerie Chalopin, 1827, in-8°.

« passèrent ainsi pendant la durée du festin dans la « salle du banquet, purent admirer sa belle ordonnance « et contempler encore Madame la Dauphine sans « que, grâce aux soins de M. le commissaire, il en « résultât aucun trouble ni même aucun bruit sen- « sible dans la salle. S. A. R. levant souvent les yeux, « semblait prendre plaisir à contempler le tableau « mouvant de cette galerie, où se succédaient sans « cesse des figures toutes plus riantes et plus heureuses « les unes que les autres.

« De temps à autre on y voyait paraître quelque « opulente fermière d'une stature élevée. d'une riche « carnation, entourée de ses jeunes filles plus sveltes, « aussi grandes, aussi belles que leur mère; toutes « somptueusement vêtues de soie, de dentelle et des « plus beaux tissus ; toutes remarquables encore par « cette haute, singulière, mais séante, mais attrayante « coiffure, propre à la contrée ; coiffure bien digne « d'un pays de fidélité. puisqu'elle consiste dans « l'élégant assemblage de deux drapeaux blancs du « lin le plus fin, qui, dégageant admirablement le « front, et commençant à se balancer bien au-dessus « de la tête, retombent et flottent avec grâce le long, « mais un peu en arrière des joues, et viennent en « s'agitant toucher de leurs extrémités le cou gracieux « qui, d'ordinaire, couronne si bien la taille parfaite « de la belle paysanne bas-normande. Alors la galerie « fixait pour quelques instants de plus l'attention de « S. A. R., qui sans doute regrettait de voir, à côté de « cette coiffure véritablement normande, une mode « nouvelle non moins bizarre, mais qui n'a rien de

« l'effet pittoresque et du charme tout particulier de « la coiffure à drapeaux. »

A l'érection du piédestal de la statue de Louis XIV sur la place Royale, l'exaltation du politique passionné s'accroît encore du triomphe du père de famille. Comme en 1814 il avait conduit son fils au duc de Berry, M. Joyau avait amené sa petite fille à la cérémonie. Digne fille d'un tel père, l'enfant, voulant contempler la Dauphine de plus près, se glissa entre elle et le monument. On essaya de l'écarter ; mais la princesse s'y opposa, garda l'enfant près d'elle jusqu'à la fin de la fête, et la caressa à maintes reprises.

Devant un tel spectacle, qui le confirmait dans cette croyance intime qu'il était honoré de la faveur toute spéciale, et en quelque sorte personnelle, des Bourbons, comment M. Joyau n'aurait-il pas perdu tout sang-froid ? Son délire est tel que la prose ne lui suffit plus pour célébrer les charmes et la vertu de la Dauphine. Il lui faut recourir encore aux vers. Et il se sent si peu maître de lui, il est si tremblant d'émotion, que, dans ses *Stances d'un Trouvère Neustrien* (1), les mots se précipitent sous sa plume en désordre involontaire, coupés, hachés, comme si, pour condenser le plus d'éloges possibles en quelques strophes, il en eût été réduit à parler petit nègre :

Une auguste présence
Enchaîne tous mes sens.

(1) Pièce de vers publiée dans les *Annexes* du *Mémorial;* page xxxi.

N'ai pour rompre silence
Assez nobles accents.
Voudrais pour qui m'inspire
Me dévouer ;
Mais ma timide lyre
N'ose louer.

Cette timidité dans l'éloge n'était pas cependant le principal défaut de M. Joyau. Il le prouve bien encore, quelque temps après, dans son *Procès-verbal d'inauguration de la statue de Louis XIV, érigée en la ville de Caen le 24 avril 1828,* et dans les nombreux articles qu'il publia dans son journal *L'Observateur Neustrien.*

Secrétaire du Conseil municipal de Caen, bâtonnier de l'Ordre des avocats, professeur à la Faculté de droit, membre du bureau de bienfaisance, journaliste influent, M. Joyau semblait être arrivé à l'apogée de la fortune qu'il pouvait attendre du parti dont il s'était fait le coryphée. lorsque l'insurrection de 1830 renversa tout à coup la dynastie régnante.

Cet événement démontra du moins que la conversion de M. Joyau au royalisme, en 1814, était parfaitement sincère. Car, ayant été mis en demeure, comme professeur de droit, de prêter serment au nouveau gouvernement, il refusa avec beaucoup de dignité et cessa ses fonctions à partir du 19 octobre 1830.

Ses adversaires, les libéraux, rappelant ses anciennes opinions bonapartistes, lui avaient reproché autrefois d'avoir changé selon les circonstances et le soin de sa fortune. Ils lui avaient surtout fait un

crime d'avoir osé dire, dans un de ses plaidoyers en cour d'assises, que la patrie pour lui était le roi (1).

Maintenant que ses convictions s'affirmaient par une fidélité non douteuse au régime déchu, M. Joyau méritait l'estime qui doit s'attacher aux dévouements désintéressés. Et ce fut certainement la page la plus honorable de sa vie.

Loin de se rallier au pouvoir nouveau, il poursuivit le chef de la maison d'Orléans d'une haine qui n'avait d'égale que son profond amour pour les Bourbons. Il devint à Caen, et dans le département du Calvados, l'âme de la résistance au gouvernement issu des journées de juillet. Il ne se contenta pas de le détester ; il forgea des armes pour le combattre et fonda un nouveau journal légitimiste : *L'Ami de la vérité* (2), qui n'était, pour ainsi dire, que l'*Observateur Neustrien* ressuscité.

Centre d'une opposition qui ne prenait pas la peine de se cacher, la maison de M. Joyau fut étroitement surveillée. Aussi le royaliste intransigeant y recevait-il parfois la visite d'agents provocateurs, qui se présentaient chez lui avec l'apparence d'ennemis de Louis-Philippe (3).

(1) *Pilote du Calvados*, du 25 août 1830.

(2) Le 1er numéro de l'*Ami de la Vérité* parut le 3 mars 1831. Une notice sur ce journal fera suite à celle que nous consacrons ici à l'*Observateur Neustrien*.

(3) Nous avons trouvé un exemple curieux de cet espionnage dans la pièce suivante, conservée aux Archives du Calvados :

« 6 juin 1832.

« Rapport du commissaire de police du 3e arrondissement à « M. le Préfet du Calvados :

« Informé seulement hier qu'un individu colportait, dans des

Tout en publiant des articles de journaux, M. Joyau continuait d'exercer sa profession d'avocat près la cour royale de Caen. Nommé bientôt délégué des établissements français dans l'Inde, il écrivit en cette qualité nombre de brochures, ou mémoires, sur les colonies (1).

A partir de 1846 nous ne trouvons plus le nom de M. Joyau sur le tableau des avocats de la Cour de Caen (2). Avait-il quitté la ville, ou renoncé au barreau ? Nous l'ignorons et n'avons pas poussé plus loin nos recherches. Car nous ne nous étions pas proposé d'écrire ici une biographie complète de l'ardent

« maisons de carlistes, une gravure injurieuse au roi, et qui « représentait une grande araignée, dont les grandes pattes « enveloppent la tête de Louis-Philippe, que l'on voit ronger « par un reptile.

« Il paraît que cet individu s'annonçait dans les maisons « comme particulièrement connu de M. Joyau et que, relative- « ment aux difficultés que l'on faisait pour acheter ses gravures, « dans la crainte de se compromettre, il témoignait son étonne- « ment sur cette crainte en disant que, quant à lui, il était déjà « condamné pour vente clandestine de cette espèce, mais qu'il « n'en persistait pas moins à les colporter.

« ... Cet homme est, on croit, un agent du gouvernement. S'il « en est ainsi on pourra tirer avantage de son séjour en cette « ville, attendu qu'il est certain qu'il a été bien accueilli des « diverses maisons où il a été traité... »

(1) Voir la liste de ces publications dans la *Continuation de la France littéraire*, par Ch. Louandre et F. Bourquelot, tome IV, au nom Joyau (F.-J.)

(2) Dans l'*Almanach des adresses de Caen par Pigault*, de 1845, M. Joyau figure encore *comme avocat, ancien bâtonnier*, place Saint-Sauveur, 27.

royaliste. En racontant certains épisodes de sa vie, en montrant surtout de quel esprit il était animé, nous voulions, en quelque sorte, écrire la préface et, peut-être même, la partie la plus intéressante de la notice que nous avions l'intention de consacrer à son journal.

III

Autour du rédacteur en chef vinrent se grouper les royalistes les plus avancés de la région, hommes de talent pour la plupart qui s'étaient fait ou se firent un nom au barreau, dans les lettres et dans la politique. Nous n'en citerons, pour le moment, que quelques-uns : L. Midy, auteur de plusieurs pamphlets mordants (1), emprisonné deux fois pour s'être compromis dans des manifestations en faveur du trône ; M. Thomine-Desmazures aîné, avocat et professeur de droit, jurisconsulte éminent ; le comte de Guernon-Ranville qui devait faire partie, comme ministre de l'instruction publique, du dernier ministère de Charles X ; l'abbé Arsène Gautier, jeune écrivain, enlevé aux lettres par une mort prématurée.

(1) Le plus connu de ses pamphlets, dirigé contre l'institution de la garde nationale, a pour titre : *Lettre de l'honorable Jean Rablu, maître crocheteur et caporal-major de la milice de Céna (Caen), à l'honorable Pierre Tubeuf, garçon boucher de Poissy, 1790 ;* in-8°.

Le nouvel organe avait comme « éditeur responsable », ou gérant, Urbain Guilbert, transfuge du *Journal du Calvados* et du parti bonapartiste. Bien qu'avocat, c'était un professionnel du journalisme, un « folliculaire » comme devaient l'appeler avec dédain ses adversaires. M. l'abbé Gautier, le plus jeune collaborateur de l'*Observateur Neustrien*, ne paraissait pas avoir pour lui une grande estime (1).

A cet homme du métier, qui l'avait quitté, le *Journal du Calvados* dut bientôt en opposer un autre qui signait aussi ses articles. Car il se vit obligé, pour soutenir la concurrence, de sortir de sa réserve, aussi économique que prudente, et de servir à ses abonnés autre chose que des annonces. L'*Observateur Neustrien*, n'ayant que peu d'annonces judiciaires, remplissait en effet ses colonnes d'articles substantiels sur la

(1) Dans le numéro du 14 février 1821 de l'*Observateur Neustrien*, parut un compte rendu de la séance de l'Académie des belles-lettres de Caen, où l'on décerna un prix à l'auteur d'une pièce de vers sur la mort du duc de Berry. Lorsque le nom du vainqueur fut proclamé, « un cri de joie universel, dit l'article, se fit entendre dans l'assemblée. » Le reste à l'avenant. A ce propos, l'abbé Gautier a écrit de sa main sur la marge de son exemplaire : « C'est matériellement faux. M. Guilbert n'a pour amis dans l'Académie que... (suivent deux noms). Le reste se soucie peu de lui et le déteste. Cet article, signé J., n'est point de M. Joyau, qui a seulement prêté sa signature. Il est bien de M. Urbain Guilbert lui-même ; ce qui rend ridicules les éloges exagérés donnés dans cet article à un poème fort médiocre, et qui n'a été couronné que parce qu'il était urgent de donner le prix n'importe à quels vers. Je tiens ces détails de M. Alex. Leroy, imprimeur de l'*Observateur Neustrien*, qui a encore le manuscrit où M. Guilbert se prodigue des louanges. »

politique, la littérature et la jurisprudence. Il avait une allure vive, dégagée, martiale surtout Les attaques passionnées pleuvaient dru sur les libéraux et les amis de la modération. Les rédacteurs anonymes, gens du monde, ou fonctionnaires, apportaient encore quelque mesure, sinon dans le fond, au moins dans la forme. Mais, dans les deux camps, les journalistes, qui signaient leurs articles, se jetaient à la face les mots les plus outrageants. Puis, avec le temps, dans la mêlée générale, les pseudonymes ou les initiales ne servirent plus à couvrir personne. On arracha les masques et, le premier de tous, l'anonymat de M. Joyau fut brutalement dévoilé.

« Il faut enfin qu'on sache que c'est M. Joyau qui est l'âme de l'*Observateur Neustrien*, s'écrie Casimir Desaintjean, le nouveau rédacteur attitré du *Journal du Calvados*, (10 février 1820). Ce folliculaire, avant de dire que je me suis fait libéral par nécessité, devrait se laver du reproche qu'on lui fait de toutes parts d'être secrètement à la solde d'une faction. Cependant je crois que le reproche est mal fondé ; car le parti que sert M. Joyau, quoique riche, est peu généreux ; M. Joyau peut avoir parole de quelque grand seigneur pour devenir, après *l'entière restauration*, ou son maître d'hôtel, ou son intendant, avec le titre tant désiré d'écuyer; mais qu'il ne s'y fie guère; les grands seigneurs savent fort bien faire de magnifiques promesses autant qu'ils ont besoin des gens, mais ils ne connaissent plus personne quand le péril est passé. »

Les violentes diatribes mènent quelquefois à des découvertes de mots qui peignent une situation, un

état politique. Sous sa plume de polémiste, l'adversaire de M. Joyau avait en effet trouvé l'expression qui caractérisait le but poursuivi par l'endiablé royaliste. Ce qu'il fallait pour le contenter, ce n'était pas la restauration anodine, bonne personne de Louis XVIII, mais *l'entière restauration* de Charles X avec les ordonnances.

Et, pour arriver à ce résultat, tous les moyens étaient bons. On le vit bien quand survint l'assassinat du duc de Berry. Si l'on gémit tant sur le cadavre du prince poignardé, c'est qu'il fournissait le prétexte de crier vengeance en dénonçant les libéraux comme les complices, ou même, par suite de leurs doctrines, comme les véritables auteurs du crime.

« Un bruit affreux, écrivait l'*Observateur* (1), cir-« culait hier parmi les jacobins *dès avant l'arrivée* « *de la diligence* »...

Après ces mots perfidement soulignés pour laisser croire que des gens, si tôt et si bien informés, ne pouvaient être que des complices de l'assassinat, la feuille royaliste ajoutait :

« Les journaux que nous avons reçus cette nuit ne l'ont que trop confirmé. Mgr le duc de Berry a été assassiné dimanche soir en sortant de l'Opéra... L'assassin a été arrêté et a déclaré que *depuis quatre ans il épiait l'occasion de porter le coup contre ce qu'il appelle les tyrans de sa patrie*. Voilà donc les fruits de ces infâmes maximes, de ces doctrines épouvantables que

(1) Numéro du 16 février 1820.

l'enfer semble avoir déchaînées parmi nous depuis l'ordonnance du 5 septembre! Quels sont les premiers assassins? Ministres perfides, qui avez relevé la Révolution, indignes magistrats, lâches jurés, qui n'avez voulu ni poursuivre, ni condamner les prédicans de la rébellion et de l'impiété, répondez : le sang de l'assassin expiera son crime ; mais quelles tortures humaines pourraient suffire au vôtre ? »

Ce qu'il y a de plus triste dans ces exagérations de partis, c'est qu'elles résultent souvent d'équivoques, de malentendus et d'interprétations passionnées des faits les plus simples et les plus naturels. A ce moment là, dans la rédaction même de l'*Observateur Neustrien*, à côté des habiles ou des professionnels, il y avait des âmes sincères qui subissaient, dans une certaine mesure, la contagion du soupçon. Pour n'en citer qu'un exemple, le brave et honnête abbé Gautier, le plus jeune des rédacteurs, était convaincu que la nouvelle du meurtre du prince royal avait été accueillie avec joie par les libéraux. De là à conclure qu'ils avaient pu être pour quelque chose dans sa mort, il n'y avait plus à franchir que la courte distance qui sépare une prémisse fausse d'une conséquence, ayant pour elle toutes les apparences de la logique. C'est ce qu'il fit le plus naïvement du monde en griffonnant, sur les marges d'un numéro de l'*Observateur* (1), cette note qui peint

(1) Ce numéro du 16 février 1820 fait partie de la collection qui appartenait à l'abbé Arsène Gautier. Cette collection ne comprend malheureusement que les 209 premiers numéros de l'*Observateur Neustrien*. Si le jeune rédacteur n'eût pas été frappé subitement par la mort, on aurait pu recueillir, dans sa succession, la

exactement l'état d'esprit de certains ultras au lendemain de l'assassinat du duc de Berry.

« Mardi, dès dix heures du matin les libéraux étaient informés de cet attentat. Chez eux les bals du mardi ont été très brillants ; chez M. Moisson, négociant, rue Guilbert, on a dansé, on s'est réjoui avec une affectation bien marquée toute la nuit du mardi au mercredi.. Jamais on n'avait vu tant de masques courir les rues que dans cette soirée. Enfin j'ai entendu retentir la rue Guilbert (rue habitée par la noblesse) du chant de : vive Henri IV, ridiculement parodiée On mêlait à cet air des chansons séditieuses et des hurlements convulsifs. La funeste nouvelle qui fut connue le lendemain explique les motifs de cette joie infernale. »

Ces impressions personnelles du rédacteur de l'*Observateur* semblent bien avoir été inscrites sur le numéro même du journal où avait paru l'article traitant les libéraux d'assassins, comme pour en justifier la violence. L'abbé Gautier, très loyal, s'était trompé sincèrement dans sa manière d'interpréter les cris et les chants d'une soirée de Carnaval. S'il n'eût pas été sous l'influence d'une obsession qui le faisait déraisonner, il se serait tout d'abord demandé comment les libéraux auraient été informés plus vite que l'autorité préfectorale du meurtre du prince. Et l'administration municipale, composée de royalistes dévoués, est-ce qu'elle ne se serait pas empressée de sévir rigoureu-

collection complète de l'*Observateur*, avec des notes manuscrites qui apportent des détails précieux, non seulement pour l'histoire du journal, mais encore pour celle du temps.

sement contre des masques, auxquels elle aurait pu supposer l'intention de faire des manifestations bruyantes et injurieuses sous les fenêtres de la noblesse ?

Mais on ne voulait pas voir, ou plutôt les rédacteurs de l'*Observateur* n'apercevaient leurs adversaires qu'à travers les verres déformants des passions politiques du jour. Aussi leur journal ne fut-il rempli pendant quelque temps que de leurs invectives, ou de leurs appels à la répression contre ceux qu'ils qualifiaient de jacobins.

Il ne fallut rien moins que la naissance du duc de Bordeaux pour changer leurs imprécations en cris d'allégresse. L'*Observateur* n'a plus assez de place alors pour suffire à la publication des adresses au roi. Il doit recourir à des suppléments, où, à côté des compliments officiels, figurent des articles délirants d'enthousiasme. M. Joyau taille sa meilleure plume, et la prose alterne avec les vers, pour célébrer « la plus infortunée des épouses devenue la plus heureuse des mères. » Il ne se contente pas de ses improvisations. Il parcourt les faubourgs, écoute les propos des ouvriers et en rapporte une gerbe de racontars populaires, entre autres ce mot d'un jardinier (1) : « Tenez, mes enfans, vous verrez que ce sera un *excellent* prince et un *grand* prince : *c'est de la bonne espèce greffée sur* FRANC. »

M. Joyau n'était pas homme à se contenter de paroles. Il fut un des plus zélés promoteurs de la souscription ouverte pour offrir le château de Cham-

(1) *Observateur Neustrien* du 4 octobre 1820.

bord au nouveau-né de la duchesse de Berry. Nommé membre correspondant de la Commission d'exécution formée à Paris, il fut chargé de faire de la propagande dans le Calvados et d'y prendre toutes les mesures qui pourraient hâter le succès de l'entreprise. Il pensa que son journal l'*Observateur Neustrien* lui serait d'un grand secours pour mener à bien cette campagne. Et il en usa largement. Mais il lui fallut compter avec la censure, qui mutilait ses articles ou les supprimait. Il ne se laissait pas décourager et publiait alors en brochure ce qu'il n'avait pu faire paraître dans son journal.

Et cela sans colère. Car, dans une de ces brochures (1), il commence par déclarer qu'il ne trouve rien de plus utile que la censure des écrits périodiques. « Je désirerais même, ajoute-t-il, que l'usage en fût réglé avec plus de sévérité, et de telle manière que les poisons révolutionnaires ne continuassent pas à circuler avec certains journaux. » Comme un bon chien caressant, qui lèche la main dont il reçoit des coups de fouet, le journaliste acceptait avec résignation les suppressions que le gouvernement du roi lui imposait. Et, dans ces vexations mêmes, il voyait matière à inciter le pouvoir, qu'il chérissait, à redoubler de vigilance contre ses ennemis.

Cependant les suppressions ou mutilations de la censure se succédaient si fréquemment que M. Joyau dut s'en inquiéter, dans l'intérêt même de la cause qu'il croyait servir.

(1) *De Chambord et du roi chevalier*, par M. Joyau, avocat: Caen, impr. Bonneserre, 1821.

« Plusieurs personnes respectables, dit-il dans la même brochure, m'ont reproché de l'*emportement*, et cela sur la foi de points et de blancs, indiquant des retranchemens de la censure. Si une semblable opinion se propageait, elle affaiblirait la confiance que nous accordent les hommes sages, et qui nous a tant aidé à faire quelque bien dans nos contrées... Désormais, quand des écrits périodiques offriront des lacunes dans les articles portant l'initiale J. qui me sert de signature, on sera assez juste pour ne pas accuser mon *exaltation prétendue;* on ne s'en prendra qu'à la simplicité de mon esprit, qui ne me permet pas d'apercevoir des dangers que découvrent des hommes transcendans. »

En parlant ainsi, M. Joyau était de bonne foi. Aveuglé par la haine qu'il portait aux libéraux, il ne voyait pas sur quelle pente dangereuse il essayait de pousser le gouvernement de Louis XVIII. Celui-ci, plus clairvoyant, trouvait bon de refréner un zèle compromettant. Et l'*Observateur Neustrien* se présentait souvent à ses lecteurs avec des blancs, plus ou moins larges, qui indiquaient les suppressions de la censure. S'il ne déplaisait pas, on le redoutait. C'était un ami imprudent, qu'il fallait surveiller. Toutefois on n'était pas fâché de lui voir faire certaines besognes dont on n'aurait pas osé prendre l'initiative.

C'est ainsi que, dès l'année 1824, il fut l'un des premiers à signaler les menées louches du duc d'Orléans, qui saisissait avec empressement toute occasion de se montrer libéral. Tel ce petit événement :

Les principes d'égalité vantés par Casimir Dela-

vigne dans le *Paria* avaient déplu au pouvoir, qui venait de supprimer maladroitement, pour l'en punir, son modeste emploi de bibliothécaire de la chancellerie. Aussitôt le duc d'Orléans offrit au poète, comme compensation, la place de bibliothécaire du Palais-Royal. L'aventure fit du bruit, et l'*Observateur Neustrien* y trouva le prétexte d'invectiver (1) violemment un prince chez lequel il voyait déjà percer le prétendant. Ce n'était pas trop mal juger l'homme et, si la haine l'aveuglait la plupart du temps, on doit aussi admettre qu'elle le rendait quelquefois perspicace.

Malheureusement, quand il partait en guerre à propos des élections ou de l'instruction publique, le journal ultra y mettait un tel acharnement que les ministres de Louis XVIII ne pouvaient le reconnaître comme faisant partie de troupes régulières. On le laissait libre, on ne le poursuivait pas ; mais on ne lui accordait ni subsides, ni appui officiel.

S'il avait représenté la politique du gouvernement, celui-ci n'aurait pas manqué de le comprendre parmi les journaux auxquels il souscrivit, pour en répandre gratuitement des exemplaires dans les lieux publics. Mais nous ne pensons pas qu'il ait figuré sur la liste de ces feuilles privilégiées. S'il en eût été ainsi, au lieu d'envoyer des journaux de Paris au préfet du Calvados (2), pour les distribuer dans les différents

(1) Voir *Journal du Calvados* du 25 janvier 1824.

(2) Nous avons trouvé dans les *Archives du Calvados* (T : im-

cafés ou cabinets de lecture du département, le ministre de l'intérieur aurait donné l'ordre de s'approvisionner largement de littérature royaliste dans les bureaux de l'*Observateur Neustrien*. Il n'en fut rien, et la feuille, aussi dévouée qu'abandonnée, dut se contenter de ses seules ressources.

Ce n'était pas assez pour vivre. Car elle n'était ni suivie, ni soutenue par l'opinion publique

Le département du Calvados, essentiellement pondéré, avait autant d'horreur pour les échafauds de 93 que de répugnance pour les cours prévôtales de 1815. Fatigué des longues guerres de l'Empire et des sacrifices d'hommes qu'il exigeait, il avait accueilli le retour des Bourbons, sinon avec joie, au moins avec l'espoir d'y trouver la cessation d'un régime dont il était las. Franchement, sans arrière-pensée,

primerie, librairie) cette circulaire, très intéressante, du ministre de l'intérieur, en date du 22 octobre 1822 :

« Sur le compte qui m'a été rendu qu'un grand nombre d'établissements publics recevaient exclusivement les journaux de l'opposition, et voulant empêcher, autant que possible, que ces feuilles soient seules en possession d'agir sur l'opinion du département, j'ai résolu de faire prendre des abonnements à quelques journaux royalistes de cette capitale pour être à même de les envoyer gratuitement dans ces établissements. Vous voudrez donc bien m'adresser la liste des cafés et cabinets littéraires de votre département *qui ne reçoivent que les feuilles de l'opposition*, afin que je puisse les faire comprendre dans la distribution de ces abonnements. Vous aurez à prendre les mesures nécessaires pour vous assurer que ces journaux ne seront point soustraits par les personnes qui tiennent ces établissements à la connaissance du public... »

il acceptait la charte comme une garantie qui lui permettrait de vivre en paix et de s'occuper tranquillement de ses affaires. Car son idéal ne va pas jusqu'à s'enthousiasmer pour des principes. Ennemi de tout excès, aimant le bien-être que lui assure une région particulièrement fertile, il déteste les révolutions et n'accorde ses préférences qu'aux gouvernements capables de lui donner l'ordre et la sécurité. Il est lourd, difficile à ébranler, extraordinairement réservé et prudent. Quand un changement s'opère dans le pouvoir, il ne s'élance pas vers lui d'un vif élan, mais attend au contraire, pour le juger, qu'il ait fait ses preuves. Alors seulement, quand il le croit avisé, fait à son image, et pétri, comme lui, de sentiments modérés, il ne lui refuse plus sa confiance. Et, à partir du moment où il s'est donné, il lui reste inébranlablement attaché par le lien des intérêts, jusqu'au jour où le pouvoir, qu'il a accepté, les compromet lui-même par ses fautes et ses imprudences.

Ce n'est pas dans un tel pays que les cris de guerre de l'*Observateur Neustrien* pouvaient trouver de l'écho. Ses excitations ne contentaient que les rancunes des royalistes exaltés. Ceux-là seulement formaient le noyau de ses abonnés. Il avait bien espéré, en grossissant la voix, se faire entendre plus loin et opérer des conversions. Mais il continua de prêcher dans le désert. Et, comme les prédicateurs ne sont assurés de vivre que par le nombre de leurs prosélytes, le vide se fit autour de sa chaire autant que dans sa caisse.

C'était la fin, et ses rédacteurs eurent la douleur

d'entendre leur oraison funèbre prononcée par leur rival, qu'ils avaient eu l'espoir d'enterrer.

« L'*Observateur Neustrien*, dit le *Journal du Calvados* (1), a rendu le dernier soupir le mercredi 29 décembre 1824, sur les dix heures du matin. Comme les braves qui, condamnés à subir la peine de mort, trouvent une sorte de consolation à commander le feu, l'*Observateur Neustrien* a voulu prononcer lui-même son oraison funèbre. Cette pièce, qui remplit les premières colonnes de son dernier numéro, est d'une nature fort touchante. L'*Observateur* n'y dissimule pas combien il était attaché à l'existence, et qu'il ne fallait pas moins que la loi impérieuse de la nécessité pour le forcer à faire le sacrifice de son être. Ceux de ses abonnés, dont la défection a causé un si grand malheur, n'auront-ils aucun reproche à se faire? »

Le gouvernement de Louis XVIII qui, au début, flirtait avec les idées libérales, avait considéré l'*Observateur Neustrien* comme un enfant terrible. Au fond plein de tendresse pour lui, il dut le tenir en lisière pour en prévenir les écarts. Tout en lui restant sympathique, il le faisait passer, assez souvent, au moins pour la forme, sous les ciseaux de la censure. Avec l'avènement de Charles X, franchement hostile à la liberté, il semble que la feuille ultra-royaliste aurait dû renaître de ses cendres et respirer à l'aise.

Cependant l'heure de la résurrection ne sonna pour

(1) N° du 2 janvier 1825.

elle qu'à l'arrivée au pouvoir d'un compatriote influent. Son nouveau patron fut, en effet, le comte de Guernon-Ranville, appelé, sous le ministère Polignac, à prendre le portefeuille de l'instruction publique et des cultes.

Né à Caen et attaché longtemps à son barreau, le comte de Guernon-Ranville se rattachait par les liens les plus solides au parti royaliste de la Basse-Normandie. Aux Cent-Jours, il avait commandé une compagnie de volontaires, levés pour courir sus à *l'usurpateur*, et pris une part active à l'expédition du duc d'Aumont. Il est donc probable, même certain, que, dès son entrée au Ministère (le 19 nov. 1829), les anciens rédacteurs de l'*Observateur Neustrien* durent solliciter son appui pour les aider à republier leur journal. Et cependant il leur fallut attendre jusqu'au 1er juin 1830, c'est-à-dire sept mois, pour lancer le 1er numéro de l'organe ressuscité.

Ce long retard s'explique par l'attitude incertaine, ou plutôt très prudente, du nouveau ministre. On sait en effet quel rôle bizarre joua le comte de Guernon-Ranville dans les derniers événements de la Restauration. Ennemi irréconciliable des doctrines dites révolutionnaires et tout dévoué à Charles X, il essaya néanmoins tout d'abord de s'opposer au coup d'état qu'on préparait. Mais, lorsqu'il vit le roi et M. de Polignac décidés à passer outre et à gouverner sans la Chambre, il n'abandonna pas son portefeuille. Il signa donc les ordonnances et, la faute commise, s'en lava les mains, comme Pilate. Était-ce ambition? Était-ce inintelligence de la situation? Un

de ses contemporains, le baron de Vitrolles, le caractérisait ainsi (1) : « Esprit embrouillé qui n'était plus clair avec les autres parce qu'il ne l'était pas avec lui-même ».

Cette contradiction entre ses actes et ses paroles datait de loin. Cet ardent royaliste écrivait en 1818, en pleine Restauration, un cantique maçonnique. Et, sous l'Empire, il aurait eu, s'il faut en croire sa propre correspondance (2), des rapports assez étranges avec l'administration préfectorale.

(1) ***Mémoires***, tome III, p. 345.

(2) Dans les archives du Calvados (liasse secrétariat général) on conserve une lettre autographe adressée, de Ranville, le 17 octobre 1811, au préfet du Calvados (le baron Méchin) par le comte Guernon de Ranville.

« Monsieur le préfet,

« Le hasard a mis un instant à ma disposition un ouvrage dans lequel vous démentez avec avantage les imputations qui vous avaient été faites au sujet de votre mission à Malte. Vous fûtes donc aussi victime de la calomnie ?.. Et vous le croyez !... et l'on a pu vous persuader sans preuves ***que je suis un espion !***

« Sans vous rappeler cette époque où vous dûtes souffrir, sans même vous reprocher d'avoir si légèrement soupçonné l'ami du maréchal que je crois que vous estimez, je me borne à vous observer qu'il me semble qu'un espion doit fréquenter les cafés, les maisons publiques, les grandes assemblées. Et hors la vôtre, où je n'ai pas retourné depuis que j'ai sçu que ma présence pouvait vous inquiéter, je défie à ceux qui m'ont calomnié d'oser dire que, depuis dix ans que je suis de retour ici, on m'ait vu une seule fois dans les lieux propres à l'exercice de l'emploi qu'on me suppose. Je vais plus loin. Ceci ne suffirait pas pour m'offrir sans tache, ayant encore été calomnié sur d'autres sujets. Je défie à ces mêmes hommes, si pressés de faire juger les autres pour

Un tel ministre n'était pas homme à seconder ses compatriotes compromettants de l'*Observateur* sans consulter plus d'une fois les oscillations du baromètre politique. Mais lorsque, obéissant aux influences occultes qui agissaient en dehors du Conseil, il eut voté, avec ses collègues, la dissolution de la Chambre, il pensa enfin que le moment était venu de s'assurer en Normandie le concours d'une presse décidée, au moment des élections, à soutenir le pouvoir jusque dans ses tentatives de coup d'état.

Grâce à l'appui du ministre de l'instruction publique, l'*Observateur Neustrien* eut dès lors toutes facilités pour commencer son entreprise. Dispensé

qu'on ne s'occupe pas d'eux, d'oser affirmer que dans toute ma vie j'aye mérité un seul reproche. Je dis un seul ; car celui qui en a mérité un peut en mériter un mille. — Voilà, monsieur le préfet, ce que j'ai cru pouvoir écrire à un magistrat qui doit être juste et qui a répandu lui-même tant de franchise dans toutes les pages de sa justification. — J'en conçois l'espoir que, vous reportant à cette époque pénible, vous sentirez davantage ce que j'ai dû souffrir et que vous me fournirez le moyen de démentir ceux qui m'ont calomnié, soit en me mettant en leur présence, soit en leur demandant des preuves de leurs calomnies, soit enfin en me les disant avec la franchise dont je vous crois doué, afin que je puisse les démentir. Et je vous promets d'avance de n'en pas laisser une incertaine. Ma justification, semblable à la vôtre, n'offrira que des vérités palpables et démontrées. Je ne me fais point un mérite de vous l'offrir, mais vous êtes le seul que j'en aye jugé digne après vous avoir lu.

« Je suis, avec ma haute considération, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Guernon de Ranville. »

de payer le cautionnement, il ne se soucia pas davantage des autres formalités. Après avoir répandu son prospectus, il publia son premier numéro sans se donner la peine de choisir un gérant (1).

« Notre confiance dans la raison des masses, disait le prospectus, est assez forte pour être convaincue que l'opinion publique rectifiée fera justice de ceux qui l'invoquent après l'avoir corrompue. C'est cette conviction qui nous a déterminés à relever dans ce département une feuille où la cause monarchique et religieuse trouva, il y a quelques années, d'habiles et courageux interprètes. »

Et, sans s'attarder, les rédacteurs de la feuille belliqueuse commencent, dès le premier numéro, leur campagne relative aux élections. Car telle est la bataille à gagner. S'ils la perdent d'ailleurs, ils ne se considéreront pas encore comme défaits.

« Nous ne doutons pas de la haute importance des travaux préparatoires de ces messieurs, disent-ils à propos d'une réunion des électeurs libéraux (2); mais nous pouvons leur assurer d'avance que ces pénibles labeurs auront le sort de ceux des mythologiques Danaïdes, et qu'ils doivent se préparer *intrépidement* à les recommencer, si eux et leurs alliés renvoient à la Chambre les *honorables* qui ont refusé au roi leur concours. »

Les électeurs ne se laissent pas intimider par ces menaces et, le 23 juin, à Caen, Falaise, Bayeux,

(1) Le *Pilote*, numéro du 25 août 1830.

(2) L'*Observateur Neustrien* du 17 juin 1830.

Lisieux, ils donnent une forte majorité aux libéraux.

L'*Observateur Neustrien* écume. « Bateleurs éhontés! s'écrie-t-il le 25 juin, vos leçons hypocrites ont été entendues... Les électeurs avaient à choisir entre la révolution et le roi; c'est à la révolution qu'ils ont donné leur choix... Frères et amis, courage! Est-ce que vous ne dînerez point? Est-ce que nous n'aurons point quelque échantillon de vos toasts patriotiques? Dans un si beau jour, ne pas dîner, ne pas boire, ce serait faire violence aux invincibles penchans libéraux. D'ailleurs, frères et amis, il faut profiter du moment. Qui sait! Si dans quelques mois une voix toute royale vous faisait entendre ces paroles que vous nous avez apprises : *Retirez-vous, la France ne veut plus de vous!* »

Par ce constant appel à l'insurrection de l'autorité royale contre le vœu national, l'*Observateur* pensait tout à la fois intimider ses adversaires et habituer le pouvoir à l'idée d'un coup d'état. Cependant il n'avait pas encore perdu tout espoir; car le premier échec pouvait être réparé par la victoire que les grands collèges, avec leur composition oligarchique, étaient en mesure de remporter.

Le puissant patron du journal, le comte de Guernon-Ranville, était un des trois candidats royalistes proposés au choix des électeurs du grand collège du Calvados. Mais, malgré les secours qu'il obtint de la munificence royale pour les victimes des incendies qui désolaient alors le département (1), celui-ci ne se

(1) *Observateur Neustrien* des 6 et 10 juillet 1830.

laissa pas influencer par des faveurs distribuées en temps trop visiblement opportun.

« Défection! s'écrie en effet l'*Observateur* dans son premier Caen du 5 juillet... Où allez-vous, vieux serviteurs de la monarchie, qui, pour la seconde fois, par votre monstrueuse alliance avec la faction, venez de lui assurer la victoire? »

Il veut croire cependant à une prochaine conversion des nouveaux élus.

« Rien d'impossible que d'anciens royalistes n'abandonnent la révolution avant d'être brisés par elle. »

Dans tous les cas, cela lui importe peu. Car il ajoute aussitôt, et c'est sa conclusion : « La royauté est assez forte pour n'avoir pas besoin d'attendre le retour de ses défenseurs égarés. »

Le gant était jeté définitivement. Plus de ménagements désormais envers les collèges électoraux, petits ou grands. S'inspirant sans doute des projets de résistance que le ministre de l'instruction publique élaborait avec ses collègues du ministère Polignac, les rédacteurs de l'*Observateur Neustrien* répètent à leurs lecteurs, sous mille formes, qu'il n'y a plus de salut pour la royauté que dans des mesures extra-légales. Journalistes, ils ne cessent de réclamer la suspension de la liberté de la presse; électeurs, la suppression de la nouvelle chambre.

Et, pour donner à des idées abstraites le relief d'intérêts plus concrets, ils mêlent à leurs formules politiques une interprétation mensongère et terrifiante d'incidents qui contribuaient alors à surexciter les esprits.

De toutes parts, dans les campagnes de la Basse-Normandie, des incendies s'allumaient, nombreux, souvent simultanés, et toujours inexpliqués. Aux imaginations terrorisées les ultras donnèrent, à leur façon, l'explication des sinistres mystérieux. Il y avait là un plan, une vaste conspiration. Et c'était l'œuvre des libéraux !

M. Joyau, qui était l'âme du journal, ne se contenta pas de répandre par des articles cette invraisemblable explication de crimes, que la science a depuis attribués à une sorte de monomanie contagieuse. Il se rappela qu'il était avocat et que le barreau pourrait lui servir à propager l'étourdissante accusation, destinée à flétrir les électeurs infestés de libéralisme.

Nommé d'office dans une des nombreuses affaires d'incendies, qui remplissaient les sessions de la Cour d'assises du Calvados, il fit un plaidoyer qui ressemblait plutôt à un réquisitoire violent contre les ennemis du ministère Polignac. Et cette audience du 22 juillet fut longuement reproduite dans les colonnes de l'*Observateur Neustrien,* qui ajouta à son compte rendu élogieux les parties les plus agressives de la diatribe de l'avocat royaliste.

Comme s'il en était un des serviteurs les plus dévoués, l'avocat rend cet hommage à la vérité : « Aux classes éclairées seules il appartient de connaître cette divine propriété de la vérité, d'être toujours une et, par conséquent, de toujours triompher à notre avantage, quand nous avons la sagesse de n'altérer en rien celles des parties d'un si admirable tout qui sont à notre disposition ».

Et cette auguste vérité, voici comment il la pratique : « Dans des temps ordinaires, s'écrie-t-il, je m'arrêterais ici, j'en aurais dit assez; mais il n'est que trop évident que nos incendiaires sont à la solde d'une lâche et atroce faction... »

Au crime qu'on reproche à sa cliente, il ne peut trouver d'autre mobile.

« M. Joyau, dit le compte-rendu de l'*Observateur*, présente ensuite le tableau des sollicitations pressantes qu'à trois reprises différentes il a employées dans les prisons, mais hors la présence de tous témoins, pour faire comprendre à l'accusée que, dans les circonstances terribles où se trouve l'ordre social dans nos contrées, et avec la bonté si naturelle aux Bourbons, il y avait, si elle était réellement coupable, mille fois plus de chances de salut pour elle à dire la vérité et à nommer ses instigateurs, qu'à protester de son innocence. Il atteste ensuite que, malgré tous ses efforts, la tranquillité de l'accusée n'en a point été ébranlée, et qu'elle lui a constamment répondu que n'étant point coupable, elle ne pouvait avoir de complices. De là Me Joyau tire la conséquence qu'il faut que réellement l'accusée soit innocente ».

Ainsi, toute l'argumentation de l'avocat royaliste consiste à démontrer que, sa cliente n'ayant pas été l'instrument du parti libéral, elle n'avait plus aucun motif de commettre le crime d'incendie dont elle était prévenue.

Mais il n'avait pas seulement à défendre une accusée. Il lui fallait aussi se laver, lui et ses collègues, du crime même qu'ils imputaient à leurs adversaires.

Car l'injustice provoque l'injustice; et, si les ultras accusaient les libéraux, ceux-ci, par représailles, accusaient le gouvernement de soudoyer les incendiaires.

« M. Bardout aîné, dit l'*Observateur Neustrien* du « 22 juillet, ainsi que MM. Joyau, Thomine, Deval- « roger, etc., qui ne vont point ou rarement aux « assises, et dont l'attachement aux principes monar- « chiques est bien connu, ont été du nombre des avo- « cats *nommés d'office* pour défendre les accusés « d'incendie à cette session. Aussitôt la faction, qui « s'efforce d'attribuer au gouvernement et aux auto- « rités publiques ses propres forfaits, a répandu « dans le peuple le bruit que ces nominations d'office « n'avaient eu lieu que pour empêcher les *révélations* « des incendiaires. Cette lâche calomnie, dirigée non « moins contre la magistrature que contre des avo- « cats irréprochables, ne devrait-elle pas suffire « pour éclairer l'opinion publique? Où donc sont les « moteurs d'incendies, si ce n'est dans les rangs de « tels calomniateurs? »

Le raisonnement du journal royaliste était de la même force que celui de l'avocat, dont il vantait l'éloquence. Celui-ci, dans son plaidoyer, se borna aussi à traiter ses ennemis de calomniateurs et à leur attribuer les crimes qu'ils prétendaient eux-mêmes lui imputer. Autant de mensonges et autant d'invraisemblances d'un côté que de l'autre. D'ailleurs, dans cette violente sortie contre les libéraux, Me Joyau cherchait surtout une occasion de proclamer hautement le principe de résistance aux empiétements

d'une démocratie turbulente. Pour lui, sous Charles X, comme sous Louis XIV, l'État c'était le roi.

« Épargné par la calomnie, s'écria-t-il, j'examinerais, honteux, inquiet, si je n'aurais point commis, sinon quelque autre crime, au moins quelque lâcheté dans l'accomplissement de mes devoirs et de mon dévouement envers mon prince, et par conséquent envers la patrie elle-même. Car toujours en France, et pour toujours, je l'espère fermement, *le roi c'est la patrie !* »

Ces paroles retentissaient dans la cour d'assises du Calvados le 22 juillet, deux jours avant la lecture du rapport, où le garde des sceaux Chantelauze concluait à la nécessité pour le roi de recourir à des mesures « qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui « sont en dehors de l'ordre légal. »

Dans son numéro du 29 juillet, l'*Observateur Neustrien* insérait les fameuses ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse, dissolvaient la Chambre des députés et modifiaient la loi électorale. Le 31 juillet il publiait son dernier numéro, qui fut comme le chant du cygne.

L'insurrection, qui avait tué la dynastie qu'il aimait, du même coup lui avait cassé les reins Il mourait, comme le régime déchu, des suites de la politique de violence qu'il lui avait conseillée.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

La collection de l'*Observateur Neustrien* se compose de deux séries. La 1re série commence le 25 août 1819 et finit avec le numéro du 29 décembre 1824; la 2me série commence, après une interruption de plusieurs années, le 1er juin 1830 et finit le 31 juillet de la même année.

Le format de la 1re série était un in-folio de 315 sur 230 millimètres; celui de la 2me série, un in-folio de 360 sur 230 millimètres.

Dans la 1re série, les armes de France figuraient au haut du titre avec des drapeaux aux fleurs de lis et des canons en sautoir; dans la 2me série, les mêmes armes étaient entourées des deux ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

Dans la manchette placée à gauche des armes de la 1re série on lit : « Ce journal paraît le mercredi et le samedi. Le prix de l'abonnement est de 7 francs pour trois mois, de 13 francs pour six mois et de 25 francs pour l'année. On s'abonne à Caen, au bureau du journal, chez A. Le Roy, imprimeur du roi; et chez Manoury, libraire, rue Froide ».

Avec la 2me série, le journal paraît les mardi, jeudi et samedi, et porte à 8 francs par trimestre son abonnement.

Le numéro du journal avait 4 pages de deux colonnes, et était imprimé à Caen chez A. Le Roy.

L'*Observateur Neustrien* avait pour gérant Urbain Guilbert, avocat et journaliste.

En général, les articles étaient seulement signés d'initiales. Grâce aux annotations manuscrites de l'exemplaire

donné à la Bibliothèque de Caen par l'un des rédacteurs, l'abbé Arsène Gautier, nous pouvons rétablir les noms de la plupart des rédacteurs de la feuille légitimiste.

Ch. désigne M. Chibourg; A. D., M. de Guernon de Ranville fils, avocat à la Cour royale et depuis président du tribunal civil de Bayeux; G. et A. A. G...r, l'abbé Arsène Gautier; M. H., M. de la Thuillerie; J., M. Joyau, avocat à la Cour royale, secrétaire du Conseil municipal de Caen; M., M. le vicomte de Malherbe, maire de Mouen; A. P., Alexandre Pinel; P., Paisant, chanoine de Bayeux et pro-vicaire général; T., Thomine Desmazures fils aîné, avocat à la Cour royale et professeur suppléant à l'École de Droit; X., M. Le Pattu.

Les articles qui se terminaient par : *Article communiqué,* avaient pour auteur M. Michel, chanoine, secrétaire de l'évêché de Bayeux, et par : l'*Observateur Neustrien,* M. Urbain Guilbert. Ce dernier signait presque toujours ses articles, M. Midy également.

III.

L'AMI DE LA VÉRITÉ

JOURNAL DE LA NORMANDIE

(3 mars 1831 — 2 octobre 1835).

I

Le journal légitimiste, l'*Ami de la Vérité*, dont le premier numéro parut le 3 mars 1831, peut être considéré comme une reprise de l'*Observateur Neustrien* créé en 1819. Cependant ses fondateurs, dans leur *prospectus* du 21 janvier 1831, intitulé : *L'Ami de la Vérité, défenseur de l'ordre*, se gardèrent bien de rappeler la vaillante campagne qu'ils avaient faite dans cette feuille ultra-royaliste, sous Louis XVIII et Charles X. Mais, malgré leur prudente réserve, ils furent devinés et malicieusement dévoilés par leurs anciens ennemis, les libéraux, qui envoyèrent par la poste, à différentes personnes, une lettre autographiée (1), dont voici l'exacte reproduction :

(1) Dans la collection de l'*Ami de la Vérité*, conservée à la Bibliothèque de Caen, se trouve une de ces lettres adressée à M. Le Prestre, docteur-médecin à Caen.

« Mme Ve Neustrien, née Loyola, est sur le point d'accoucher d'un petit journal.

« M. Bijou, son homme d'affaires, a déjà eu l'honneur de vous en faire part ; et dans la crainte que le petit marmot, qui sera naturellement très faible, puisqu'il provient (comme chacun sait) des œuvres dudit M. Bijou, ne puisse trouver des moyens suffisants d'existence, on vous prie de nouveau de vouloir bien aider à son entrée dans le monde, vous prévenant qu'il serait forcé d'aller mourir à l'hôpital, s'il ne trouvait au moins 300 personnages assez charitables et bons chrétiens pour créer à son profit chacun une modique rente de 24 fr.

« Une souscription est ouverte et une quête continuera d'être faite dans toutes les maisons bien pensantes, particulièrement dans les quartiers Saint-Gilles et Saint-Jean.

« Les parrains du nouvel être avaient d'abord voulu lui donner le nom de *L'oie Bôné*, pour rendre hommage à de grands services rendus à la bonne cause, mais ils se sont décidés à l'appeler : *L'Ami de la Vérité, Défenseur de l'Ordre*, et personne ne se doute du calembourg que contient le dernier mot au moyen duquel on espère fausser l'*attention du public*.

« L'Ami de la Vérité parlera des choses *d'ici bas* tout en dirigeant ses pensées vers le Ciel, d'où découle pour les rois et les bons peuples cet imprescriptible droit divin. C'est au moyen de la *méditation* et de la *sympathie* que le nouveau descendant des *Neustriens* préparera les cœurs à *ses principes sacrés dont la vérité est immuable comme Dieu même*.

« Il se trouvera avec le Gouvernement dans une opposition nécessaire pour arriver à ses fins, qui sont la désunion et l'anarchie, puis le renversement de l'odieux système libéral et du trône anti-jésuitique de Louis-Philippe : il espère préparer ainsi doucement les voies à son royal et légitime bambin Henri V, élève des abbés Tharin, Latil, etc.

« Il démontrera que la liberté des cultes donne au clergé le droit de braver l'autorité et les lois de notre pays ; appellera les soins de l'autorité pour l'agrandissement des communautés, l'entretien des petits séminaires, etc., etc., etc.

« *Le Défenseur de l'Ordre* sera imprimé sur papier *cloche* et recevra l'onction du S^t^-Chrême ».

M^e^ Bijou, dont il est ici question, était le surnom qu'on avait donné à M. Joyau, avocat, à l'occasion du passage à Caen, en 1811, de Marie-Louise. M. Joyau, l'ancien fondateur de l'*Observateur Neustrien*, était donc regardé, par les auteurs de ce petit pamphlet, comme le principal créateur du nouvel organe légitimiste. Avec la plupart de ses anciens compagnons de plume de l'*Observateur*, il amenait dans le bureau de rédaction de la feuille annoncée de jeunes et ardentes recrues.

Parmi ces conscrits, qui faisaient leurs premières armes dans le journalisme, il convient de citer Alfred Jouenne, avocat, professeur de seconde au collège de Séez. Comme tous les collaborateurs de l'*Ami de la Vérité*, il signait ses articles d'initiales, auxquelles il ajoutait la mention : *élève en droit*. Seul, le frère de l'original romancier à qui l'on doit

l'*Ensorcelée*, Léon d'Aurevilly, mettait bravement son nom au bas de ses rimes de combat, qui valurent plus d'une poursuite au journal.

Mais le véritable héros de cette bande de révoltés, qui partaient en guerre contre le gouvernement issu des Journées de juillet, était incontestablement le rédacteur-gérant de la nouvelle feuille, le sieur Godefroy. Depuis le 3 mars 1831, date de la fondation du journal, jusqu'au 1er septembre 1845, l'intrépide lutteur avait passé, à la suite de divers procès, trente-six mois et treize jours en prison. Et, loin de se plaindre de cette longue détention, il était fier de pouvoir se dire le doyen de tous les prisonniers politiques en matière de presse.

Cependant, en lisant le prospectus du nouvel organe, personne n'aurait pu croire qu'il fût destiné à subir de si implacables répressions.

« Le titre de notre journal, disaient les fondateurs de l'*Ami de la Vérité*, indique assez l'esprit de ceux qui le rédigeront; ainsi, point de ces dangereuses exagérations qui supposent le cœur agité d'une passion secrète, qui conduit la plume de l'homme de parti... »

Et ils ajoutaient, avec la douceur perfide du chat qui fait patte de velours :

« Si quelquefois nous nous trouvions avec le gouvernement dans une opposition nécessaire, elle serait sage et raisonnée ».

Ce *quelquefois* était une merveille d'hypocrisie. Car la feuille n'était fondée que pour livrer un combat acharné à la monarchie de juillet. Autrefois, sous

le nom d'*Observateur, Neustrien,* elle n'avait fait qu'une opposition amicale au gouvernement de Louis XVIII, qu'elle trouvait trop modéré. Mais à présent, sous le titre de l'*Ami de la Vérité*, c'était une lutte sans merci, qui ne devait finir qu'avec la mort d'un des adversaires.

Si les fondateurs de la feuille intransigeante montraient quelque duplicité dans leur prospectus, il faut s'empresser de leur rendre cette justice que, dès l'apparition de leur premier numéro, ils prirent nettement position en face de l'ennemi. Il s'agissait, et ils ne le cachèrent point, de renverser le trône de Juillet. Et, pour cette campagne périlleuse, ils ne daignèrent point, comme leurs grands confrères de Paris, signer d'alliances compromettantes avec le parti démocratique, dont les aspirations n'avaient pas était satisfaites par l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Le *Pilote du Calvados,* qui représentait dans le département cette nuance d'opinion, fut pour eux un adversaire non moins méprisable que le *Mémorial*, qu'on s'empressa de créer pour défendre les actes administratifs de la Préfecture. Il les poursuivirent également tous les deux de leurs sarcasmes. Et leurs ressentiments implacables se firent une arme de tout et à propos de tout.

La collection de l'*Ami de la Vérité* offre ainsi une sorte de vaste répertoire d'arguments de mauvaise foi à l'usage des partis qui ont résolu de renverser le gouvernement qu'ils détestent. Rien n'y manque, ni l'opposition directe, ni les allusions blessantes, ni les moqueries, ni les louanges impertinentes. Un

procès, une pièce de théâtre, un acteur en représentation, un fonctionnaire décoré, une bagarre dans la rue, un trouble dans une église, un charivari, un voyage du roi dans les départements, une caricature sur un mur de corps de garde, une rébellion dans les prisons, un cours de philosophie, le choléra lui-même, tout devient un prétexte pour vilipender le régime qu'on a en horreur.

A côté des professions de foi violentes, ou des invectives simplement injurieuses, on rencontre quelquefois des inventions amusantes, ou des traits bien aiguisés.

« Un nouveau cas de décoration s'est manifesté dans une partie de notre département, dit plaisamment l'*Ami de la Vérité* dans son numéro du 10 septembre 1834: M. P*** ou de P***, maire de Condé-sur-Noireau, vient d'en être subitement atteint au conspect de la ville. En revenant de la préfecture de Caen, où ses insignes lui avaient été remises, M. P*** ou de P*** a trouvé une légion de charivariseurs organisés en orchestre complet... aussitôt plainte, rapport, etc. M. P*** ou de P*** aura beau dire ou faire, il n'en est pas moins bien et dûment décoré. C'est sa faute. »

Et, sans se contenter de cette première piqûre, l'impitoyable feuille harcelle le nouveau chevalier de la Légion d'honneur dans une série d'articles, où elle raconte son dévouement à la Restauration, qui lui valut la décoration du Lys. Histoire récréative d'une des girouettes politiques qui tournèrent à tous les vents de cette époque tourmentée.

Après les distinctions honorifiques, plus ou moins

bien distribuées par le gouvernement, les incidents, survenus dans les églises à propos du *Domine salvum Philippum*, fournirent fréquemment au journal légitimiste un canevas, qu'il enjoliva de polémiques acerbes, ou railleuses.

A l'église Saint-Pierre, le curé s'était refusé à chanter le *Domine salvum* dans la soirée du 28 avril 1832, à l'occasion d'un salut qu'on donnait pour implorer la miséricorde divine et lui demander de préserver la ville des atteintes du choléra. Une partie du public réclama le chant supprimé. De là des troubles qui durèrent plusieurs jours. Il y eut des rassemblements, des cris, des menaces, des charivaris sous les fenêtres du curé de Saint-Pierre et des légitimistes les plus connus. De nombreux détachements de la garde nationale, la gendarmerie et même la troupe de ligne furent commandés pour rétablir l'ordre.

Et tout aussitôt l'*Ami de la Vérité* d'insinuer que les émeutiers pourraient bien avoir été soudoyés par les agents du gouvernement.

« La majeure partie de ces hommes, écrit-il dans son numéro du 3 mai 1832, est évidemment à la solde... mais de qui ? Est-ce à celle d'une fraction de parti qui, *n'ayant pas encore de places*, voudrait encore des insurrections, des pillages, du sang ? Serait-ce à celle de la police Vidocq, chargée d'exciter partout l'inquiétude et la terreur, et de préparer ainsi les voies au ministère *renouvelé de la bascule*, aux moyens favoris de l'homme *aux lois d'exception* ? Pourquoi, avec tant de ressources que lui offrent la sagesse et l'indignation de l'immense majorité des habitans de

Caen, quelle que soit leur opinion politique, pourquoi depuis plusieurs jours l'autorité locale n'a-t-elle pas prévenu ou réprimé tant de scandales? Est-elle complice? nous ne le croyons certes pas. Mais est-elle faible? Aurait-elle aperçu le tigre renaissant du jacobinisme; et resterait-elle fascinée devant lui? ou bien serait-elle paralysée d'en haut?... c'est ce que chacun se demande. »

Et quand le refus de chanter le *Domine salvum* ne provoque plus d'émeutes dans la rue, il laisse là les lourds engins de polémique et se contente d'un aimable persifflage, adressé par le *Serpent de la paroisse Saint-Jean* au directeur du *Pilote du Calvados :*

« Vous me signalez dans un article de votre journal, du 28 de ce mois, comme complice pour empêcher que le *Domine salvum* soit chanté dans l'église Saint-Jean. Vous avez été mal informé. Voici comme les choses se passent à Saint Jean et dans la plupart des églises de Caen :

« Dans les offices publics, le chantre entonne le *Domine salvum* avec force, et prononce très distinctement le *Ludovicum Philippum:* c'est ce qui a toujours été pratiqué par lui depuis la révolution de juillet. Mais, chose étrange..., le peuple devrait répondre comme autrefois le même verset; et depuis la même époque, il fait *tacet*. Cependant, après en avoir été invité, j'ai fait entendre avec mon instrument toutes les notes syllabiques du *Domine;* le peuple néanmoins compte des pauses; par exemple, le jour de Noël der-

nier, il y avait bien quinze cents personnes dans l'église Saint-Jean. le *Domine* fut chanté à la Messe de Minuit comme à l'ordinaire et, comme à l'ordinaire, le peuple se tut. D'où vient ce silence... D'un gros rhume occasionné par les grandes chaleurs de juillet, et qui n'est pas encore guéri.

« Pour moi, je ne dois pas faire seul une partie de serpent ; je dois toujours accompagner des voix. Ainsi, Monsieur, si vous désirez vraiment que le *Domine* soit chanté en *tutti*, je vous conseille de faire par votre journal un appel aux voix de bonne volonté. Ah ! pour le coup, je vous promets de le jouer en faux-bourdon ou en variations, dans tous les tons majeurs et mineurs. En attendant, je pense avoir le temps de les composer et de les étudier.

« Je suis, etc.

« MÉRIEL,
« *Serpent de la paroisse Saint-Jean.* »

L'ironie est l'arme favorite de l'organe légitimiste. Il l'emploie également contre les fonctionnaires réguliers et contre les agents secrets de la monarchie de Juillet. Il ne croit pas ou feint de ne pas croire à la spontanéité des troubles, des inscriptions ou des cris séditieux. Une nuit, les mots de *Vive la République! Mort aux Carlistes! Mort au Juste-Milieu!* sont barbouillés sur les portes ou les murailles de Caen. Pure comédie, selon l'*Ami de la Vérité* (1). Car il ne connaît pas de républicains buveurs de

(1) N° du 23 février 1832.

sang dans la ville. On a tout simplement voulu effrayer les niais et donner, à de plats valets du pouvoir, l'occasion de faire des discours sur la nécessité de se rallier au gouvernement pour échapper aux poignards.

Les conspirations, les complots? Inventions de la police, comme le prouve un avis au public inséré dans le numéro du 18 mars 1832. « On assure une chose que nous ne pouvons croire, que nous ne répétons que parce qu'elle nous a été rapportée par plusieurs personnes comme un bruit qui circulait à Caen; on assure, disons-nous, qu'une brigade de ces innocens industriels, qui, moyennant salaire, vont écouter aux portes, surprennent au passage les soupirs ou les espérances de quelques bonnes âmes plus loyales que rusées; qui, revêtus de la peau de brebis, s'introduisent dans le bercail pour l'amour du troupeau; on dit qu'une brigade de ces innocens industriels est arrivée à Caen, et qu'elle doit, nouveau Protée, y prendre mille formes diverses, le tout pour la plus grande gloire du *Juste-milieu*. La police Gisquet perdrait son temps en cherchant des conspirations parmi nous. Il faudrait être fou pour conspirer contre un parti qui *conspire* si admirablement contre lui-même, entraîné qu'il est par la force des choses. Il le sait bien; aussi cherche-t-il partout des prétextes pour supposer des *conjurations* et fasciner les yeux du peuple en jetant en prison, pour quelques mois, les hommes dont la considération et l'influence morale lui portent le plus d'ombrage, c'est-à-dire les plus honnêtes gens. Avis donc, avis aux gens sim-

ples et bons, avis à tous ceux qui parlent, qui écrivent, qui sortent de chez eux. qui se trouvent dans des lieux publics ou particuliers, avis à tous. . . . . ATTENTION. . . . . Vidocq est en tournée; il était il y a deux jours à Rennes. »

Donc les légitimistes n'ont jamais songé à conspirer. Tout ce qui se fait de mal en France ou tous les malheurs dont elle peut souffrir n'ont d'autres auteurs que ceux qui ont participé à la révolution de Juillet. Voilà l'origine de tous nos fléaux. Après le renversement de Charles X, tous les trônes de l'Europe ont été ébranlés. La Belgique se soulève, l'Espagne et l'Italie s'agitent, la Pologne, séduite par les mots magiques d'indépendance et de liberté, lève l'étendard de la révolte. Alors l'empereur de Russie, pour réprimer cette insurrection, ramène ses armées des frontières de la Perse, où elles formaient une sorte de cordon sanitaire contre l'invasion du choléra.

Et voilà, suivant l'*Ami de la Vérité*, comment la terrible épidémie fit son entrée en France! Son raisonnement a, comme le fléau, quelque chose de foudroyant. Écoutons-le plutôt :

« Je le demande (1), fut-il jamais, relativement à l'Europe et à nous en particulier, rapports plus intimes que ceux qui apparaissent ici entre la révolution et le choléra? Car s'il n'y avait pas eu de révolution en France, il n'y en eût pas eu en Belgique, il n'y en eût pas eu en Pologne, l'armée de Poske-

(1) N° du 8 avril 1838.

witch serait encore au pied du Caucase et, d'ici à un demi-siècle peut-être, nous n'aurions eu rien à redouter du choléra.

« Révolutionnaires de toutes les nuances, vous tous qui, par votre hostilité de quinze ans contre un gouvernement réparateur, avez préparé, secondé la révolution; vous tous qui en avez profité et qui, en la continuant encore, assumez une part dans la responsabilité qui pèse sur elle, voilà donc ce que vous doit la France! »

Et les rédacteurs de l'*Ami de la Vérité* disent tout cela sans rire Leur article a même un titre quasi-sérieux : *du choléra et de la révolution,* qui fait songer vaguement à quelque traité de médecine. Pour nous qui ne sommes plus dans leur milieu passionné, si leur fureur a quelque chose de comique, il faut bien reconnaître aussi qu'ils savent faire sourire avec connaissance de cause. Car ils sont experts en matière de raillerie. La plupart de leurs articles ne sont que de petits pamphlets dirigés contre les fonctionnaires de toute sorte et surtout contre le roi. Louis-Philippe est la cible sur laquelle ils lancent le plus volontiers leurs traits. Comme la plupart des journalistes de l'opposition, ils contribuèrent à répandre dans le public la fameuse invention de la poire, si souvent reproduite dans le journal de Philipon.

Ce fut Léon d'Aurevilly, leur poète, qui se chargea de paraphraser, sous forme de chanson, la légende de la célèbre caricature.

Intitulée habilement : *La pomme contre la poire,* cette satire politique paraissait s'inspirer du cru. Le

fruit normand par excellence servait ainsi à caractériser l'esprit d'opposition particulier à cette province.

Dans les livres des érudits,
Chers Normands, vous avez vu comme
Adam perdit le Paradis,
Séduit par l'éclat d'une pomme...
Mais le diable qui s'en mêle
Avait trop d'esprit, dit l'histoire,
Pour essayer, dès ce temps-là,
De le tenter avec la *poire.*

Normands, pourquoi donc préférer
A moi, pomme fraîche et badine,
Ce fruit *sec, dur à digérer,*
Poire *d'Épargne* ou de *Lésine?*
Si vous aimiez votre pays
Et que vous voulussiez m'en croire...
Vous aideriez mes jolis fruits
A détrôner l'ignoble *poire* (1).

Et la chanson continuait, sur ce joli ton de sarcasme, jusqu'à la signature ainsi libellée: « Écrit sous la dictée d'une *pomme de Néhou*, rouge de dépit. Par Pierre CATET, jeune vendangeur à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) ».

On pense bien que des journalistes capables de tirer, de leur propre fonds, des allusions d'une si belle impertinence, n'étaient pas hommes à négliger les

(1) *L'Ami de la Vérité*, n° du 25 août 1833.

moindres circonstances qui pouvaient alimenter leur verve satirique.

Voilà qu'un beau jour, dans le courant de l'année 1834, arrive à Caen un acteur qui portait le nom de Philippe. Quelle bonne fortune ! Aussitôt on annonce, dans un entrefilet, qu'il y aura prochainement plusieurs représentations données par « *Philippe*, 1er comique du théâtre du Palais-Royal. »

Quel heureux arrangement de mots ! Mais ce n'est pas assez et voici comment on présente l'acteur du Palais-Royal aux lecteurs du feuilleton (1), sur le théâtre de Caen : « Si mes souvenirs ne sont pas en défaut, Philippe joue la comédie depuis quinze ans ; il a ceci de commun avec beaucoup d'autres acteurs très connus qui n'ont pas monté sur les planches, du moins sur les planches d'un théâtre. Philippe est un gros garçon qui provoque le rire... Un canevas, qui se refuse à l'analyse, a fourni prétexte à des scènes de *ventriloquie* vraiment extraordinaires. Loin les Fitz-James, les Ollivier, les Comte et autres sorciers innocents du dix-neuvième siècle; Philippe les surpasse autant qu'un de ses homonymes surpasse en franchise, en générosité, tous les prestidigitateurs ses émules. En un mot Philippe, 1er comique du Palais-Royal, est vraiment le roi des ventriloques, roi légitime, entendez-vous ? Il n'a pas escamoté son trône et sa couronne, celui-là. »

Le passage de Louis-Philippe à Caen en 1833 inspire aussi à l'*Ami de la Vérité* une série d'articles, où

(1) *L'Ami de la Vérité*, numéro du 16 mars 1834.

il se raille du roi et de sa politique. « On nous rapporte, dit-il par exemple dans son numéro du 4 septembre 1833, que de tous côtés on fait fabriquer des piques de *bois* pour en armer les gardes nationaux des campagnes qui se rendront au chef-lieu : il ne manquera que les sabres de même *trempe* pour que le coup d'œil soit tout à fait guerrier, à la façon de la *paix à tout prix*.

Ce ne sont que coups d'épingle, il est vrai, mais qui, répétés, finissent par faire une large blessure quelquefois plus difficile à supporter qu'un acte de violence. Tout gouvernement, ainsi harcelé, comme un simple particulier, hésitera, par amour-propre, à laisser voir l'irritation que lui causent des piqûres incessantes. Mais il prendra sa revanche dès que son adversaire lui fournira un prétexte sérieux de se venger. Telle fut l'histoire de l'*Ami de la Vérité*. On se garda bien de le poursuivre pour ses épigrammes quotidiennes. On attendit qu'il commît l'imprudence de tomber sous le coup de la loi, qui punissait les « attaques aux droits que le roi tient du *vœu de la nation* », ou les excitations à la haine et au mépris du gouvernement.

II.

L'*Ami de la Vérité* n'était pas seulement un journal d'avant-garde par l'ardeur de son tempérament et l'audace de ses attaques. Les seconds peut-être en

province, et certainement les premiers en Normandie, ses rédacteurs avaient eu l'honneur de déployer l'étendard royaliste à l'ombre duquel allaient bientôt se rallier toutes les revendications du parti. La *Gazette de Normandie* ne parut, en effet, que six mois après à Rouen (1).

L'isolement de l'organe légitimiste et la violence de ses polémiques devaient donc le signaler particulièrement aux rigueurs de la répression. Il n'en fut rien cependant, et le gouvernement de Juillet supporta tout d'abord les outrages du fougueux journal avec une patience et une longanimité dont on ne saurait trop le louer. N'oubliant pas qu'il était sorti d'une révolution faite pour et par la presse, il regardait comme un devoir d'accorder à celle-ci toute la liberté compatible avec le maintien de l'ordre. L'essai fut loyal ; mais l'implacable acharnement de la feuille légitimiste obligea enfin les agents du pouvoir à sévir.

L'ère des procès de presse allait commencer en province, comme à Paris, avec ses péripéties souvent plus dangereuses pour le gouvernement, qui triomphe, que pour le journaliste, qui succombe.

(1) Au bas de la page 3 du n° du 3 mai 1832, l'*Ami de la Vérité* avait publié cette note : « Le premier numéro de l'*Ami de la Vérité, journal de la Normandie*, a paru le 3 mai 1831. Il n'existait pas alors trois journaux légitimistes dans les provinces. Ce n'est que six mois plus tard que l'excellente *Gazette de Normandie* est venue nous aider à répondre aux vœux et aux besoins de notre opinion dans la plus peuplée et la plus considérable des provinces du royaume ».

C'est le 5 décembre 1831, neuf mois seulement après son apparition, que l'*Ami de la Vérité* fut traduit pour la première fois devant la Cour d'assises du Calvados et condamné, dans la personne de son gérant, M. Godefroy, à six mois de prison, 3,000 fr. d'amende et aux frais.

Dans le compte-rendu de son procès, le journal se plaignit d'avoir été « offert en holocauste sur les autels d'une révolution faite au nom de *la liberté de la presse* ». Il ajoutait qu'une simple romance intitulée *L'Exilé* avait été la base principale de l'accusation. Mais il oubliait volontairement les autres articles incriminés, où il avait fait un parallèle insultant entre la popularité du roi et celle du duc de Berry.

Il ne se donna même pas la peine, suivant un vieil adage, de maudire ses juges dans les vingt-quatre heures. Au contraire, il les remercia ironiquement d'avoir fourni à l'opinion publique l'occasion de rendre aussi son arrêt contre celui de la Cour, qui les condamnait.

Dès le lendemain de son procès, il se vante d'avoir reçu déjà dans ses bureaux un grand nombre de personnes, qui lui demandent d'ouvrir une souscription destinée au paiement de l'amende qu'il doit verser au fisc. Les listes de souscripteurs se succèdent dans chaque numéro, aussi nombreuses que généreuses. C'est un véritable élan de protestation. On ne se contente même pas de donner son argent. Dans une réunion de légitimistes à Saint-Sauveur-le-Vicomte, une dame propose spirituellement une *sous-*

cription de prison. Chacun y sera personnellement pour plusieurs jours. En quelques instants, il se trouve assez de bonnes volontés pour ne plus laisser à l'infortuné gérant, M. Godefroy, que quelques heures de captivité. Et l'on écrit au journal pour l'en informer et lui demander si une pareille souscription pourrait être légalement autorisée (1).

On n'en croyait rien évidemment. Mais c'était une manière amusante de se railler de la décision des juges, avant de les braver ouvertement dans le même numéro par cette arrogante provocation : « N'est-ce pas une déclaration solennelle de principes dans toute notre province, que cet empressement avec lequel nos lecteurs et beaucoup d'autres personnes ont fait ouvrir à la fois, et sur tous les points, des souscriptions pour partager autant qu'il est possible notre sort. Nous voudrions les en remercier, mais accoutumés que nous le sommes à faire perpétuelle abstraction de nous-mêmes pour ne songer qu'à notre noble cause, nous ne trouvons d'expressions que pour dire à nos abonnés : honneur, honneur au sentiment qui vous anime, honneur à qui sait se prononcer avec courage pour la liberté de la presse, seule arme qui nous reste pour défendre nos libertés contre l'odieux despotisme que nous préparent si visiblement l'aristocratie de la banque, l'aristocratie de l'argent et ses dignes satellites.

« Ah ! que ne pouvons-nous imprimer toutes les lettres que nous recevons, toutes les annotations d'une

(1) N° du 15 décembre 1831.

foule de souscriptions! On verrait qu'il s'en faut que la Normandie soit inféodée au juste-milieu! On verrait que, parmi les descendans des compagnons de Guillaume, il reste assez d'hommes de tête et de cœur pour ramener bientôt la foule des sages amis de l'ordre, de la paix et de la vraie liberté, aux doctrines qui seules peuvent en garantir l'existence et la durée. »

Le succès de la souscription avait été si rapide que, dès le 1er janvier 1832, l'*Ami de la Vérité* en annonçait la clôture à ses lecteurs. Les frais du *sinistre* (c'est ainsi qu'il appelle son procès) étant couverts, le journal prie ses nombreux amis, qui allaient encore venir à son secours, de « réserver leurs efforts pour une autre occasion que l'espèce de choléra moral, appelé la *stricte justice*, pourra bien ne pas faire attendre. »

Il était difficile de se montrer plus provocant. C'était jeter impertinemment le gant au visage de son adversaire. Celui-ci le ramassa et rendit ou, du moins, essaya de rendre coup pour coup. En moins d'un an l'*Ami de la Vérité* fut l'objet de six poursuites qui aboutirent à cinq condamnations, formant un total de mois de prison et d'amendes dont il nous offre lui-même complaisamment le curieux tableau, dans son numéro du 16 décembre 1832.

« Pour ce qui nous concerne, le petit tableau suivant donnera une idée plus juste que tous les raisonnements du monde des *douceurs* que le parquet nous a si largement prodiguées.

« *Le Journal de la Normandie* a paru le 3 mars 1831. Il a publié depuis cette époque jusqu'à la fin des dernières assises 204 numéros. Dans six affaires, il a

éprouvé cinq condamnations; un seul acquittement a été prononcé. Nous ne parlerons pas des poursuites délaissées, des procès morts-nés .. Nous en avons été quittes pour des inquiétudes, pour la perte de notre repos; cela n'entre point en ligne de compte; mais voici des chiffres qui ont un langage très significatif:

1er procès.	Amende,	3.000 fr.	Prison par mesure préventive,	182 jours.
	10e p. fr.	300		
2e id.	Amende,	1.000		15
	10e p. fr.	100		
3e id.	Amende,	2.000		
	10e p. fr.	200		182
4e id.	Amende,	1.000		
	10e p. fr.	100		183
5e id.	Amende,	1.000		
	10e p. fr.	100		91
Frais de ces divers procès au moins . .		2.000		
Intérêt de 16.000 fr. de cautionnement versés en deux fois pour obtenir la mise en liberté provisoire. .		400		
Frais de timbre payés pour les 204 nos. . .		9.180		
Frais de poste pour les 204 nos.		6.120		
Total en argent.		26.500 fr.		
Total des jours de prison.				653

« En divisant ces nombres par 204, nombre égal

à celui des numéros publiés jusqu'à l'époque ci-dessus indiquée, on a pour résultat : que chaque numéro nous aura coûté 130 fr. perçus par le fisc et, ce qui est infiniment plus pénible, trois jours de captivité ».

Ajoutons, pour compléter ce martyrologe de l'*Ami de la Vérité*, qu'au 27 novembre 1834 il en était à son vingt-quatrième procès, et que son gérant, Godefroy, ne fut rendu à la liberté que le 1er septembre 1835, après trente-six mois et treize jours de prison. La presse légitimiste de Paris n'avait pas été si rigoureusement traitée, puisque la *Quotidienne* et la *Gazette* ne subirent l'une et l'autre, pendant les trois premières années de la monarchie de juillet, que dix-huit procès, dont les condamnations ne dépassèrent pas deux années de prison et 20.000 francs d'amende.

L'*Ami de la Vérité*, s'il ne s'en plaignit pas, s'étonna avec raison de cette inégalité. Cela lui fournit même le sujet d'un article (1) où il démontrait, par sa propre histoire, que les Français n'étaient pas égaux devant la loi, puisqu'il y avait deux jurisprudences applicables à la presse en France, l'une qui ne poursuit pas à Paris, tandis que l'autre condamne à Caen.

Ainsi, l'intrépide lutteur, en tombant dans l'arène judiciaire, trouvait encore le moyen de ramasser une arme dans la procédure sous laquelle on le croyait terrassé. C'était donc un combat sans fin, où celui qui devait le plus souffrir, le gérant, qu'on privait de

(1) *Condamnation du* « Journal de la Normandie » *à Caen, acquittement de M. Jauge à Paris*, nº du 5 décembre 1834.

sa liberté, loin de gémir, redressait fièrement la tête et savait lancer un dernier trait du fond de sa prison.

En effet, le 16 août 1832, M. Godefroy adressait au Directeur de la *Gazette des Tribunaux*, à Paris, la lettre suivante (1) :

« Je lis, dans votre feuille du *13 août*, à la suite d'un compte rendu de plusieurs séances de la cour d'assises du Calvados, et de l'énumération des procès intentés à l'*Ami de la Vérité, journal légitimiste de la Normandie:* « qu'on prétend que le gérant, qui s'en-
« nuie en prison où il fait six mois qui lui ont été
« déjà infligés, a l'intention de faire défaut pour pou-
« voir sortir à l'expiration de sa peine, et laisser les
« propriétaires se débattre contre les amendes, en
« prenant la fuite lui-même, jurant, mais un peu tard,
« qu'on ne l'y prendra plus ».

« Vos inculpations, Monsieur, ou plutôt de votre correspondant, réunissent la bassesse au mensonge. Dans ma captivité, je ne suis assiégé ni par l'ennui, ni par le repentir, ni par le remords; ce que j'ai fait, je suis prêt à le faire encore; ma conscience est sans reproche; mais je crois moins que jamais à l'infaillibilité de la justice humaine.

« Chercher à flétrir un honnête homme privé de sa liberté, parce que vous avez violé vos promesses, héros de la révolution, insulter un prisonnier!... Cette action n'est pas française... son auteur n'est pas digne même d'un ressentiment...

« Naguères pareilles choses ne se voyaient point;

(1) L'*Ami de la Vérité*, numéro du 19 août 1832.

les gouvernemens ont-ils donc une influence aussi subite, aussi marquée sur les mœurs ?

« Je réclame, au nom de la loi, l'insertion de ma lettre dans un de vos prochains numéros.

« J'ai l'honneur, etc.

« GODEFROY,

« *Propriétaire-gérant et l'un des rédacteurs*
« *de l'*Ami de la Vérité.

« Prison de Caen, le 16 août 1832. »

Au moment où il écrivait cette lettre qui blessait, comme une arme à deux tranchants, et le journaliste qui le calomniait et le gouvernement dont il lui reprochait d'avoir subi l'influence, le gérant Godefroy venait d'être condamné par défaut à 5,000 fr. d'amende et à quinze mois de prison pour un article sur le *drapeau blanc*. Et ce qui le révolta le plus, dans cette condamnation exorbitante, ce ne fut ni la durée de la prison, ni l'énormité de l'amende, mais la peine, en quelque sorte accessoire, de la suspension du journal pendant deux mois. Oubliant qu'il était menacé d'une longue captivité, il ne récrimina pas et, sans se préoccuper de lui, il ne songea qu'à une question de principe. La grande affaire pour lui était de savoir si la suspension d'un journal est au nombre des peines que le juge puisse encore appliquer.

« Lorsque la Charte de 1830 fut publiée, dit un article substantiel du 19 août 1832, on supprima dans l'article 7 les mots : « *qui doivent* RÉPRIMER *les abus*

de cette liberté ». Et l'on y substitua ceux-ci : « *La « censure ne pourra jamais être rétablie* ».

« Ainsi donc, tout ce qui est *préventif* dans les lois promulguées sous la Restauration, tout ce qui peut *restreindre* la liberté d'écrire, tout ce qui peut équivaloir à *la censure* est virtuellement et nécessairement aboli par la Charte nouvelle. Or, la suspension d'un journal n'est-elle pas une manière non de *punir*, mais de *prévenir* ses délits? N'est-ce pas, comme nous venons de le démontrer, un acte équivalent, par la succession des suspensions, à la *suppression* d'un journal? N'est-ce pas la violation la plus manifeste *du droit* qu'a chacun de *publier et de faire imprimer ses opinions?* N'est-ce pas encore violer l'article 57 de la même Charte en *confisquant* réellement, au profit du repos du ministère et de ses agens, la propriété d'un journal, propriété consacrée par toutes les lois et par la Charte elle-même »?

L'*Ami de la Vérité* n'avait pas seulement à redouter les suspensions prononcées par un arrêt. Un danger plus fréquent et, par suite, plus redoutable, c'était la saisie. A chaque instant la feuille légitimiste annonçait à ses lecteurs que son dernier numéro venait d'être saisi dans ses bureaux, ou à la poste. Pour quelle cause? Elle l'ignorait la plupart du temps. Aussi finit-elle par n'y voir qu'une mesure systématique pour empêcher le journal d'arriver à sa destination, sauf plus tard, par le ministère public, à se désister des poursuites.

« En vérité, dit-elle dans son n° du 23 octobre 1833, du train où se précipitent les choses, les me-

sures préventives seront bientôt de principe et la liberté de la presse reléguée dans les exceptions; par ce moyen l'établissement du 7 août obtiendrait mieux que la censure, mieux que les ordonnances de Juillet, prétexte avoué de la révolution de 1830, surnommée *glorieuse*.

« Comme jadis l'insurrection, la saisie est devenue *le plus saint des devoirs*.

« En quinze jours six numéros de la *Gazette de France* ont excité la convoitise de messieurs les gens du roi des Français à Paris. Au mépris de la loi, on arrache un écrit imprimé des mains du crieur public. Encore un peu de *courage* et l'on viendra saisir nos feuilles au sortir de la presse, sur le marbre de la composition, en manuscrit à domicile; enfin la fureur *légale* deviendra telle qu'on ira même saisir les journaux *à naître*.

« Au surplus, la recrudescence qui se manifeste ne surprendra personne. Plus la monarchie cadette ira s'affaiblissant au dehors, plus, au dedans, ses braves champions redoubleront d'audace ».

Toutefois il faut bien avouer que le plus souvent le juge d'instruction se chargeait bientôt d'apprendre aux rédacteurs du journal les motifs de la dernière saisie. En général, suivant l'opinion du parquet, ils étaient considérés comme coupables d'attaque contre *l'ordre de successibilité au trône* et surtout *d'offenses envers le roi* ou *d'excitation à la haine et au mépris envers le gouvernement*. Ce dernier cas, l'*Ami de la Vérité* le nommait plaisamment le *crime des innocents*. Cela ne l'empêchait pas de se voir condamner durement,

dans la personne de son gérant, à de fortes amendes et à plusieurs mois de prison.

A son vingtième procès, par exemple, le gérant Godefroy s'était vu infliger six mois de prison et 3.000 francs d'amende. Il s'en console d'abord en apprenant à ses lecteurs que d'énergiques sifflets ont protesté contre la décision du jury (1). Mais il prend une revanche plus sérieuse encore en publiant in extenso le plaidoyer de son avocat, M. Thomine, l'un de ses rédacteurs. Car en prétendant justifier l'auteur des articles incriminés, l'habile orateur, avec un art perfide, ne fait qu'en aggraver les insinuations. Ce n'est plus son client qu'il défend; c'est Louis-Philippe lui-même avec sa politique qu'il semble asseoir sur le banc des accusés (2).

« Non, MM., non, s'écrie-t-il, nous n'entendons point accuser Louis-Philippe d'avoir assassiné ou fait assassiner le dernier des Condé. L'inimitié ne nous rend point injustes. Pour porter une accusation aussi grave, il nous faudrait des preuves aussi graves qu'elle, et ce n'est pas nous, après tout, qui avons l'habitude de chercher avidement à grossir la liste des crimes qui peuvent souiller quelques familles royales.

« Ce que les royalistes pensent sur ce déplorable sujet, ce que l'auteur de l'article a voulu dire, c'est que le dernier et le plus malheureux des Condé n'a pas fini l'illustration séculaire de sa glorieuse

(1) N° du 28 février 1834.
(2) N° du 1er mars 1834.

maison par un honteux suicide!..... C'est que sa mort a été l'ouvrage de ceux qui avaient intérêt à ce qu'il cessât de vivre!..... C'est que les soupçons les plus graves se sont élevés sur les causes de cette mort; que de fatales craintes, que des ménagemens blâmables ont empêché de faire pour les éclaircir tout ce qui aurait pu l'être!..... C'est que sa mort n'a pas été vengée!..... C'est qu'enfin, dans l'état actuel des choses et des esprits, la place de Mme la baronne de Feuchères n'était pas à la cour de Louis-Philippe!

« Ce que le parti royaliste pense sur la conduite du gouvernement vis-à-vis de Mme la duchesse de Berry (car je me hâte de m'expliquer sur ces sujets irritans qui ne sont propres qu'à rallumer les passions et à éterniser les haines), c'est que si l'expédition de Mme la duchesse de Berry en Vendée a été une faute, et ce n'est pas moi qui viendrai ici le nier, une faute rachetée, à la vérité, par tout ce que peut avoir de grand, d'héroïque, un indomptable courage, la manière dont on s'est emparé d'elle et la publication du 22 février peuvent bien être de la politique, mais ne sont ni de la morale ni de la générosité!

« Ce que nous pensons enfin sur la conduite de L. P. à l'égard de Mgr le duc de Bordeaux, c'est que, quels que puissent être les reproches que l'on crût avoir à faire à sa malheureuse famille, ce jeune prince était personnellement pur de toutes les fautes que l'on prétendait lui imputer; que les lois du royaume, que les liens du sang, que la volonté d'un monarque infortuné avaient remis le dépôt de ses intérêts à la garde de M. le duc d'Orléans, lieutenant-général du

royaume; et que si celui-ci, je ne veux pas dire moins frappé de l'appât d'une couronne, mais plus confiant dans l'honneur et dans la loyauté d'une nation qui n'a jamais résisté à l'empire de tout ce qui est noble et généreux, se fût montré plus grand que le trône qu'on lui offrait en le refusant; qu'il eût opposé à ceux qui le pressaient d'y monter le langage de ses devoirs, de sa fidélité, de ses sermens, ce langage eût été entendu de ma noble patrie; qu'il n'est pas dans l'histoire une gloire semblable à celle qui attendait son nom; et qu'il eût mieux servi les intérêts de son honneur, ceux de notre repos et de sa propre sécurité !... »

Ainsi, en essayant de se défendre contre les attaques de l'*Ami de la Vérité,* le gouvernement s'exposait à de nouveaux outrages, dont les échos se répercutaient de la salle d'audience dans les comptes-rendus des journaux. C'est le danger des procès de presse. Trop heureux encore le pouvoir, quand il ne va pas au-devant d'un acquittement scandaleux. Ce désagrément ne lui arriva qu'une fois à Caen dans ses poursuites intentées à la feuille légitimiste. L'affaire, ayant fait du bruit, vaut la peine d'être racontée.

Parmi les rédacteurs de l'*Ami de la Vérité* il y avait un royaliste de vingt-deux ans qui trouvait que le journal, où l'on insérait ses vers, n'avait pas le génie assez batailleur. C'est ce qui l'avait déterminé à fonder, à côté, avec un de ses amis, une revue satirique qu'il intitula le *Momus normand.* Tout à fait maître chez lui, il put, dans ce nouveau recueil littéraire, donner librement cours à son tempérament

de chansonnier intransigeant. Dans un programme-préface, il donnait crânement les raisons qui lui faisaient accepter, pour lui et ses collaborateurs, les dénominations de *carlistes, légitimistes, républicains* et *napoléonistes*.

« Savez-vous, s'écriait-il (1), pourquoi nous sommes tout cela ensemble? La raison en est bien simple : c'est que nous sommes jeunes. Maintenant, vous connaissez notre politique ».

Enthousiasme, loyauté, sincérité, foi profonde dans la monarchie légitime, que n'avaient même pu altérer les fautes des deux Restaurations, tels étaient les sentiments qui conduisaient la plume du poète polémiste, Léon d'Aurevilly. On devine ce que dut produire sur ce cerveau exalté la double nouvelle de l'arrestation de la duchesse de Berry, et de son incarcération dans le château de Blaye.

Léon d'Aurevilly apprit ces événements pendant un de ses séjours à Saint-Sauveur-le-Vicomte, où demeuraient ses parents. Il avait beaucoup de relations et de chaudes amitiés dans cette petite localité où s'était passée son enfance. Tout aussitôt il rédigea et fit signer autour de lui une protestation contre « l'infâme trahison qui avait livré Madame ».

Ce premier acte de représailles contre l'attentat du gouvernement de Juillet ne lui suffit pas. Après la prose, les vers. Et le voilà improvisant une pièce sur ce thème : *Oui, Caroline est populaire!* Peut-être n'avait-il pas l'intention de la publier; et ce qui

(1) Le *Momus normand*, 1833, n° 2.

permet de le supposer d'abord, c'est qu'il se contenta d'en envoyer une copie manuscrite à quelques-uns de ses amis de l'École de droit de Caen. Mais ce cri d'indignation, qui ne devait pas dépasser les oreilles auxquelles il était confié, fut répété, comme par un écho indiscret, dans un des feuilletons de l'*Ami de la Vérité*.

L'organe légitimiste publia en effet, à l'insu du poète, une partie de ses vers sous ce titre : PROTESTATION. *Ode inédite, dédiée aux élèves en droit de Caen, par M. Léon d'Aurevilly* (1).

L'effet de cette publication ne se fit pas attendre. Car, huit jours après, dans son numéro du 8 février, l'*Ami de la Vérité* insérait l'avis suivant : « Nous ne « pouvons aujourd'hui faire connaître la cause de la « nouvelle saisie de notre journal; elle est motivée « sur la publication des vers de M. d'Aurevilly, « publication qui a eu lieu sans son consentement. « Nous venons de recevoir une lettre de notre ami, « auquel nous nous étions empressés de faire con- « naître ce qui était arrivé; nous regrettons que le « défaut d'espace (*la composition du journal étant « à peu près faite*) nous empêche de publier cette « lettre, où sont exprimés les plus nobles sentiments; « nous insérons seulement ici la lettre que M. d'Au- « revilly vient d'adresser à M. le Procureur du roi « à Caen.

(1) N° du 1er février 1833.

A M. le Procureur du roi près le tribunal civil de Caen.

« Monsieur le Procureur du Roi,

« J'apprends à l'instant que le numéro du journal de la Normandie, de vendredi dernier, a été saisi pour avoir publié quelques strophes d'une Ode intitulée *une Protestation* et dédiée par moi à MM. les élèves en droit de la ville de Caen.

« Je m'empresse de vous déclarer formellement ici que, bien que cette poésie ait été livrée à l'impression sans consentement précis de ma part, je ne m'en reconnais pas moins l'auteur, et que comme tel j'en assume sur ma tête toute la responsabilité.

« Agréez, etc., votre très humble, etc.,

« Léon d'Aurevilly,

« *Rédacteur fondateur du* Momus normand ».

La chambre des mises en accusation de la Cour royale de Caen répondit au défi du jeune écrivain en le renvoyant devant les assises, qui devaient s'ouvrir le 6 mai. Mais ce fut seulement le 18 du même mois, à la fin de la session (1), que Léon d'Aurevilly comparut devant ses juges.

(1) L'*Ami de la Vérité*, dans son numéro du 10 mai 1833, dit malicieusement à ce propos que « pour savoir à quoi s'en tenir sur l'esprit *bon ou mauvais* des jurés et diriger convenablement les récusations, on a soin d'abord de rejeter toutes les affaires politiques à la fin de la session ».

Très répandu à Caen dans le monde légitimiste et très populaire dans les cercles d'étudiants, le poète royaliste attira dans la salle d'audience un public de choix, qui s'y était donné rendez-vous autant pour l'entourer d'une chaude sympathie que pour se délecter à tout le mal qu'on allait dire d'un gouvernement détesté. Pour le soutenir, l'encourager et peut-être jouir de son triomphe, il avait à côté de lui sa mère, femme très lettrée, collaboratrice du *Momus normand*, où elle publiait aussi des poésies sous la signature E. B. (Ernestine Barbey).

Le délit reproché à l'auteur de la pièce de vers sur la duchesse de Berry, était celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

L'avocat général, dans son réquisitoire, renonce à une définition de ce délit, qui lui semble impossible. C'est pour lui une question de bonne foi. Au jury seul appartient de se demander si la poésie incriminée renferme une censure sage, modérée, des actes du gouvernement, ou bien une critique injuste et amère, si l'on s'est borné à blâmer la conduite du pouvoir, ou si l'on a essayé de l'ébranler et de le détruire. L'intention de l'auteur est évidente quand il dit, de la pourpre royale de la duchesse de Berry, que l'on n'y verrait pas « de boue et surtout pas de sang ». Il y a là une allusion offensante et perfide au gouvernement. De même, quand il écrit :

Elle n'aurait pas pour ministres
L'avarice et la lâcheté,

c'est une attaque contre les ministres de Louis-Philippe plutôt qu'un éloge de la duchesse de Berry, qui n'a et ne peut avoir de ministres. Toute la pièce d'ailleurs respire dans son ensemble la haine et l'animosité. La mauvaise foi y perce à chaque vers; on ne tient compte au gouvernement ni de ses efforts, ni de ses intentions, ni de sa conduite. Pouvait-il laisser en liberté une princesse prise en flagrant délit de guerre civile?

La parole ayant été accordée à Léon d'Aurevilly, le jeune homme se leva et, d'une voix fortement accentuée, prononça un discours qui ne faisait naturellement qu'aggraver les attaques de l'ode incriminée.

Après une profession de foi royaliste qui ne respirait, suivant lui, que l'*amour du pays,* il demanda à lire et lut, avec de malicieuses intonations, l'ode à la duchesse de Berry, qui l'avait fait comparaître en cour d'assises. Puis il discuta, vers par vers, toute la pièce pour démontrer que dans chacune de ses parties, aussi bien que dans son ensemble, elle ne contenait que des sentiments éminemment français.

Il insista surtout sur ces deux vers:

> Oui, cette puissance est infâme
> Qui garde captive une femme.

dont il fit un long et violent commentaire, et conclut ainsi:

« Si les sentiments que j'exprime ici, et dont je m'honore, sont coupables, alors toutes mes notions du juste et de l'injuste sont renversées, et le respect

de la faiblesse et du malheur a cessé d'être un sentiment national. La liberté de la presse était mon droit; je ne l'ai pas dépassé ce droit *en vouant à la haine et au mépris* les auteurs responsables d'une détention cruelle, contraire aux lois de mon pays et attentatoire à la noblesse du caractère français ».

L'avocat de Léon d'Aurevilly prit ensuite la parole. Bien inutilement; car la cause de son client était déjà gagnée dans l'esprit du jury. Celui-ci, après une délibération qui ne dura pas un quart d'heure, rentra dans la salle d'audience avec un verdict d'acquittement. Sans tenir compte des avertissements du président, le public éclata en bravos.

Le héros du jour fut entouré, félicité. Les jeunes gens l'acclamèrent, et ses camarades de l'école de droit le portèrent en triomphe.

Le lendemain, pour fêter le succès du poète acquitté et compléter la défaite du gouvernement, la jeunesse de Caen lui offrit un banquet à l'*hôtel de la Victoire*, choisi probablement par ironie à cause de son enseigne. La table était servie dans une salle ornée de fleurs blanches et vertes. Léon d'Aurevilly s'y assit, à la place d'honneur, à côté de sa mère. On chanta beaucoup de chansons, improvisées pour égayer les convives aux dépens du roi constitutionnel. Enfin, pour que les échos de l'affaire eussent leur retentissement au-delà des salles du tribunal et du banquet, on s'empressa de publier un compte-rendu complet du procès et des réjouissances qui le suivirent (1).

(1) *18 et 19 mai 1833, ou procès de M. Léon d'Aurevilly, ré-*

Ajoutez à cela que le journal se moque agréablement des magistrats qui l'avaient poursuivi.

« Voilà, leur disait-il dans son numéro du 19 mai 1833, un des résultats produits par vos nombreux procès, MM. du Parquet. Vous le voyez, quelque chose qui arrive vous nous donnez le droit de publier avec commentaire ce dont vous voulez arrêter la circulation, et ces publications sur procès ont pour nous cet immense avantage qu'elles ont lieu de deux manières, d'abord oralement devant un auditoire nombreux, toujours attentif; car nous nous adressons à sa raison comme à sa conviction, en lui parlant du haut de la tribune que vous avez la bonté de nous offrir; ensuite nous reproduisons par la presse toutes les vérités que vous avez voulu étouffer sous les scellés, et nous les reproduisons plus énergiques, plus éclatantes, plus vigoureuses ».

Cette plaisante raillerie s'adressait aux membres de la Chambre des mises en accusation de la Cour royale de Caen, qui durent joliment prêter à rire à leurs collègues du Tribunal civil. Car ceux-ci, plus habiles, avaient eu l'esprit de rendre, en premier ressort, une ordonnance qui déchargeait des poursuites dirigées contre eux le gérant de l'*Ami de la Vérité* et Léon d'Aurevilly. Pénétrés de ce principe

dacteur en chef du Momus normand, et compte-rendu du banquet qui lui a été offert par les jeunes gens de la ville de Caen, par un abonné. Caen, imprimerie de T. Chalopin. Nous n'avons pu consulter cette brochure qui doit être très rare. Voir aussi: *Un poète apôtre ou le Revérend Père Léon Barbey d'Aurevilly*, par le P. Joseph Dauphin.

que la finesse peut être quelquefois compatible avec des questions de droit, ils avaient eu l'ingénieuse idée de traiter par le mépris une pièce de vers, qui avait la prétention de se faire prendre au tragique. Tout de suite ils avaient en effet découvert le défaut de la cuirasse du poète de combat. Celui-ci, sans nul doute, avait écrit son ode trop précipitamment; car elle avait des faiblesses et obscurités qui allaient jusqu'au galimatias. Ce fut la raison qui décida la Chambre du conseil du Tribunal civil à faire au poète belliqueux la cruelle injure de le considérer comme inoffensif. « Attendu, dit-elle dans un des considérants de son ordonnance de non-lieu, que la 6e strophe de la pièce de vers incriminée, qui seule pourrait présenter quelque caractère de criminalité, est écrite en termes inintelligibles, qui n'offrent aucun sens et ne peuvent constituer aucun délit, renvoie, etc. » (1).

Malheureusement pour le pouvoir, le ministère public, prétendant comprendre ce que les magistrats de première instance avaient spirituellement déclaré incompréhensible, forma opposition à l'ordonnance. Et, moins fins ou plus zélés, les magistrats de la Cour royale commirent la lourde faute d'interpréter comme lui la satire légitimiste.

De là le procès et l'acquittement du poète, Léon d'Aurevilly, à la grande confusion du gouvernement. Cette leçon ne lui profita guère, puisqu'il continua son système de poursuites contre l'*Ami de la Vérité*. Plus

(1) *L'Ami de la Vérité*, n° du 13 février 1833.

heureux, dans ces différentes circonstances, il réussit à faire condamner à de fortes amendes et à la prison les rédacteurs de la feuille intransigeante, sans parvenir cependant à étouffer leur voix.

Après l'attentat de Fieschi, la monarchie de Juillet crut trouver et trouva, en effet, dans l'indignation qu'il souleva, un prétexte pour demander aux Chambres le moyen de mettre un terme aux provocations capables de susciter de tels forfaits. Sous l'impression de la tuerie qui venait d'ensanglanter le boulevard, les Chambres votèrent les fameuses *lois de septembre*, qualifiant d'attentat à la sûreté de l'État toute attaque contre le principe et la forme du gouvernement établi en 1830.

En publiant des lois qui semblaient porter une atteinte mortelle à la liberté de la presse, le gouvernement offrit, sans s'en douter, à l'*Ami de la Vérité* l'occasion de mourir avec grâce

« Aujourd'hui, disait l'organe légitimiste dans son numéro du 2 octobre 1835, qu'une seule condamnation peut surpasser toutes les condamnations successives que nous avons éprouvées depuis cinq ans, nous devons tomber avec la liberté ».

Était-ce bien la vraie cause de son décès? Déjà, avec le n° du 2 janvier 1835, l'*Ami de la Vérité* s'était vu obligé de réduire son format. Et son ennemi implacable, le *Mémorial*, journal de la préfecture du Calvados, insinuait méchamment: « *L'Ami de la Vérité*, voulant donner des étrennes à ses abonnés, vient de réduire son format. C'est une bonne fortune pour ceux qui, par état, se croient dans l'obligation

de le lire... Selon quelques personnes, cette exiguïté, jointe à d'autres réformes obligées, donne des inquiétudes sur la prospérité de l'entreprise. Nous croyons qu'elles ne sont pas fondées; il n'est pas indispensable d'affecter l'in-folio pour trouver des lecteurs parmi les niais ».

Ce qui nous semble vraisemblable, c'est que *l'Ami de la Vérité*, après avoir été appuyé par tous ceux qui espéraient la chute prochaine du pouvoir nouvellement établi, avait vu s'éclaircir peu à peu les rangs de ses lecteurs, au fur et à mesure que le Gouvernement de juillet paraissait devoir s'installer définitivement. C'est le sort de tous les journaux d'opposition, nés d'un mouvement révolutionnaire. Ils ont d'abord pour eux la foule des mécontents, troublés dans leur situation politique. Mais ceux-ci, qui ont moins de convictions que d'appétits, désertent bientôt les rangs des hommes à principes, pour se rallier au pouvoir qui dispose des places et des faveurs.

Et le vaillant organe, n'étant plus soutenu que par des royalistes indépendants et désintéressés, expira faute d'abonnés.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

La collection de l'*Ami de la Vérité, journal de la Normandie,* commence avec le numéro du 3 mars 1831, pour finir, sans interruption, avec le numéro du 2 octobre 1835.

Le format fut d'abord un in-4° de 350 sur 270 millimètres pour les numéros allant du 3 mars au 12 mai 1831 inclusivement; puis un in-folio de 430 sur 270 millimètres pour les numéros allant du 15 mai 1831 au 31 décembre 1834. — Avec le numéro du 2 janvier 1835, le format diminue. Il est alors, jusqu'à la fin de la publication, de 370 sur 270 millimètres.

Du 3 mars au 29 décembre 1831 inclusivement, on lit dans les manchettes placées à gauche et à droite du titre : « Ce journal paraît les dimanche et jeudi. Prix, par trimestre, pour Caen : 6 fr., et 7 fr. par la poste. On s'abonne au bureau, rue des Cordeliers, n° 1. »

A partir de l'année 1833, le bureau est transféré rue de Geôle. La périodicité du journal devient plus fréquente; il paraît les dimanche, mercredi et vendredi. Le prix est augmenté : 7 fr. 50 par trimestre pour Caen; 8 fr. 50 par la poste.

Le numéro du journal avait 4 pages de trois colonnes et était imprimé à Caen chez Aug. Lecrêne, rue Froide. L'*Ami de la Vérité* avait pour gérant M. Godefroy.

Après avoir été l'un des principaux fondateurs et rédacteurs de l'organe légitimiste, M. Joyau se sépara brusquement de la rédaction, comme le prouve l'entrefilet suivant, publié dans le numéro du 13 décembre 1832 : « M. Joyau,

avocat et ancien professeur en droit, nous invite à déclarer que depuis le 1er novembre il est étranger à la direction du *Journal de la Normandie* et que, depuis le n° du 17 du même mois, se livrant exclusivement à la profession d'avocat à Caen, il est également étranger à la rédaction de ce journal, qu'il s'honore toutefois *d'avoir pu concourir à fonder et à maintenir avec la seule assistance de trois amis.* Il n'avait donc pu y être placé *dans la dépendance* de qui que ce soit. Cela aurait pu se reconnaître d'ailleurs à la netteté et à l'invariable fixité des doctrines de ce journal. M. Joyau nous prie de déclarer encore que ces faits sont la seule réponse qu'il daigne faire à des factions devant lesquelles il ne se retire pas, et qu'il n'a pas l'habitude de prendre pour confidentes. »

En général, les articles de l'*Ami de la Vérité* n'étaient signés que d'initiales. Les mots Alf** Jou... laissaient à peu près deviner Alfred Jouenne, avocat, professeur de seconde au collège de Séez, mort à 31 ans en 1834. Seul, le poète Léon d'Aurevilly signait bravement ses articles, la plupart en vers.

Le feuilleton, qui ne paraissait pas régulièrement, se composait surtout de critiques littéraires, de pièces de vers et de comptes-rendus de théâtre.

POÉSIES

En Beauté — En Honneur,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

Les jours s'en vont, les jours se suivent
Toujours déçus ou décevants,
Car nos rêves morts se survivent
Tant que nos cœurs restent vivants.

D'aller sans but nos pieds se lassent,
L'espoir nous rit, l'espoir nous ment ;
Et nos chimères se repassent
Leur noir flambeau d'égarement.

A tous les tournants de la vie
L'expérience est en défaut :
Qu'on marche droit, ou qu'on dévie,
L'obscur hasard sur nous prévaut.

Et le psychologue, l'esthète
Hors du tracas bruyant et vain
Dont la vie imbécile est faite,
N'a qu'un refuge, le dédain.

Ce dédain le maintiendra libre
Des soins, des efforts, des soucis
Qui travaillent dans chaque fibre
Les cœurs délirants ou transis.

Vivre d'abord, vivre quand même
Suffit aux mortels sans désirs :
Mais lui, compliquant le problème,
Veut vivre en de nobles loisirs.

Il se dit : que vouloir ? que faire ?
Le Sage a toujours le dessous :
Mener la foule, c'est l'affaire
Des ambitieux — et des fous...

Et reniant la vie active
Dont il ne voit que la laideur,
C'est lui, c'est son Moi qu'il cultive
Et prétend vêtir de splendeur.

Loin de la vile multitude
Qu'un vil labeur attache au sol,
Il s'érige une solitude
Dans sa pensée au large vol.

Et là, se posant en exemple,
S'hypnotisant comme un fakir,
Il fait de son Moi qu'il contemple
Un centre où tout vient aboutir.

Et, fier, il se rend témoignage
Qu'il a de soi bien mérité, —
Lui qui n'a pris des droits du Sage
Que le droit de « vivre en beauté ».

II.

Oui, vivre d'abord, — je m'y range.
Mais quoi ! vivre — et vivre à tout prix !
Cette sagesse au moins étrange
Soulève en moi quelque mépris.

Laisser passer et laisser faire
Sans protester ni s'émouvoir,
C'est approuver tout — et forfaire,
Muet complice, à son devoir.

Vainement un beau mot corrige
Ce conseil lâche et suborneur :

« Vivre en beauté » n'a de prestige
Qu'en y joignant « vivre en honneur ».

« Vivre en honneur », c'est prendre à tâche
De croître en justice, en bonté
Et — sans repos et sans relâche —
De lutter pour la vérité ;

C'est de dégager de l'ornière
Le char du progrès contesté,
Et de construire, pierre à pierre,
Le temple de la Liberté ;

C'est de s'oublier pour les autres,
Et d'orienter les cerveaux,
Les cœurs de la foule — et les nôtres —
Vers des Édens toujours nouveaux.

Voilà de quel prix on achète
« La vie en honneur »! — mais celui
Qui, croyant « vivre en beauté », jette
Sur tout un regard lourd d'ennui ;

Qui, rêveur en proie aux chimères,
N'a que Soi pour but et pour fin,
Sans voir à ses pieds les misères
Hurlantes de haine ou de faim ;

Celui qui se désintéresse
De l'action, quand la cité,
Quand la patrie est en détresse, —
Prend la honte pour la beauté.

Févr. 1899

Au coin du feu,

Par le Même.

Sicut nycticorax in domicilio.

La cheminée est bonne et ne fume pas trop.

Moi, je fume et je rêve.

Et mes rêves, au trot,
Au galop, ventre à terre, — ou boiteux, traînant l'aile,
Tirant le pied, — s'en vont d'une fuite éternelle
Vers le Passé lointain ou l'Avenir douteux...
Là-bas, au sud, au nord, ils vont; — mais nul d'entre eux
N'essaie à relever d'un geste qui l'apaise
Mon cœur, mon triste cœur sur qui le Présent pèse.

Ah! le Présent! l'instant qui fuit, et qui toujours
Dure, en se succédant, ce que durent nos jours!
L'éclair qui nous dévoile — ou triomphe ou défaite —
Tous les biens, tous les maux dont cette vie est faite!
Ah! l'éternel Présent!...

Qu'on ne me parle pas
De l'Avenir — là-haut, ni du Passé — là-bas.
A quoi bon? Le Présent (qu'il m'exalte ou me navre)
Est seul vivant; — quant au Passé, c'est un cadavre,
Un mot vide : car joie ailée ou deuil pesant,
Tout Passé qu'on rappelle, appartient au Présent;
Et l'Avenir, fleuri de l'espoir qu'il provoque,
Nous rit dans le Présent, quand notre esprit l'évoque.

De l'Avenir promis, du Passé regretté
Le Présent, seul réel, fait la réalité.
Mais s'il nous rend parfois de nos jeunes années
Toutes ces fleurs d'un jour, hélas! si tôt fanées :
Les fiers espoirs, les purs amours, les beaux élans
Et les rêves de gloire éperdus et troublants;
Dans le vague Avenir — doux rivage aux flots calmes
Où le Repos nous rit sous la fraîcheur des palmes —
Si parfois il nous montre, enfin réalisés,
Les bonheurs trop fuyants qui nous ont abusés, —
En revanche, c'est lui qui nous ramène en foule,
Ainsi que flotte, au flux, l'écume sur la houle,
Tous les regrets, tous les effrois et tout l'ennui
De ces deux parts du temps, qui ne vivent qu'en lui.

Ah! l'éternel Présent!
Avec quelle amertume
Je sens rouler sur moi les douleurs qu'il résume!

Eh quoi! rien ne se perd, — quoi! rien n'est aboli
De tant d'avortements qui réclament l'oubli!...
Ah! misère de moi! Comme l'algue des grèves
Traînent sur mes vieux os les débris de mes rêves,
Et l'éternel Présent, jour et nuit, à mes piés
Roule de mon cœur mort tous les espoirs noyés...

. . . . . .

Mon cœur, résigne-toi! la vie est ainsi faite.
Sans la déprécier, après l'avoir surfaite,
Sois fort! détache-toi sans regrets irrités
Des bonheurs entrevus que tu n'as pas goûtés;
Surtout, sois bon! et verse — ainsi qu'un pur dictame —
Sur tout ce qui pâtit, soit du corps, soit de l'âme,
Ta pitié sympathique aux dons toujours accrus...
Quant à tes rêves d'or dans l'ombre disparus,
N'en rappelle l'essaim ni d'un mot, ni d'un geste, —
Et (bonheur indigent!) cueille encor, s'il en reste,
Sur les bords désolés de la grève du temps
Quelques fleurs sans parfum — épaves du printemps.

Épaves du printemps...
Sur ce mot peu folâtre
Je reprends, en fumant, rêveur opiniâtre,
Mon rêve interrompu, ce rêve où l'Avenir
Dans l'éclair du Présent vient au Passé s'unir;

Et — troupeau dédaigné que compte seul le pâtre —
Mes longs jours tous pareils glissent noirs — devant l'âtre
Où d'ajoncs secs pétille et flambe un clair fagot...

La cheminée est bonne et ne fume pas trop.

Janv. 1896.

Obscurité,

Par Edmond SAUTEREAU.

A mon ami Achille Paysant.

Habiter un logis antique,
Commode, mais simple maison,
D'apparence quasi rustique,
N'ayant pas de vaste horizon,

Mais d'un vieux mur garni de lierre
Un jardin clos et sans apprêt,
Dont cette frange hospitalière
Offre au merle un abri discret ;

Dans ce jardin plein de bruits d'ailes,
De refrains, d'ombre et de rayons,
Où l'azur a des hirondelles,
Les corolles des papillons,

Des fleurs du lilas qui s'éveille,
Ou du vieux pommier, rose encor,

Voir, tout le jour, voler l'abeille
Aux verts arbustes poudrés d'or;

Voir aux souples bras de sa treille,
Au printemps, les pampres verdir,
En attendant l'heure où vermeille
La grappe s'y doit arrondir;

Dans l'herbe où croît la pâquerette,
Voir sur la pelouse, au piquet,
Brouter une svelte chevrette
Blanche, à deux pas de son biquet;

Dans cette retraite profonde
Et son cadre familial,
Voir ses enfants à tête blonde
Fleurir, autre avril idéal;

Puis, au temps ou framboise et fraises
Commencent à se colorer,
Voir ces bouches roses, tout aises,
Dans leur fraîcheur les picorer;

Sous l'œil attendri de la mère
De ce petit peuple charmant,
Voir cette enfance heureuse et chère,
Comme une ruche, en mouvement;

Enfin, dans cette humble demeure,
Où nul écho, même affaibli,
Du dehors ne vient, même une heure,
Troubler le calme recueilli,

Avoir, épars sur leurs tablettes,
Quelques volumes parfumés
De vieux auteurs et de poètes,
Souvent relus, toujours aimés ;

C'est peu que cette vie obscure.
Cependant, pour emplir le cœur,
Que faut-il de plus, ô nature ?
N'est-ce pas là tout le bonheur ?

La Chanson d'avril,

Par le Même.

Plus d'autan ni de grésil.
Je suis la Chanson d'avril.
Avec moi revient d'exil
L'hirondelle.
Rien qu'à ma voix la gaîté
Dans l'azur et la clarté,
Prend son vol en liberté,
D'un coup d'aile.

La jeunesse et son ardeur,
L'idéal et sa splendeur,
L'innocence et sa candeur
Virginale,
Tous les jolis rêves d'or
Chantent dans ma voix, encor
Matinale.

On se dit, quand au matin
Sonne mon timbre argentin :

« Est-ce un ange, est-ce un lutin,
« Sous la nue ?
« Charme du cœur et des yeux,
« C'est de la terre et des cieux
« Le composé gracieux,
« L'ingénue ».

Je cueille au bord du bosquet
Les fleurs que pour mon bouquet,
A la fois simple et coquet,
J'harmonise,
Et je vais aux ruisseaux bleus
Mirer mon printemps frileux,
Mieux qu'au cristal orgueilleux
De Venise.

Pareil à l'oiseau des bois,
Plus tendre que le hautbois,
L'Amour chante dans ma voix,
Qui soupire ;
Et mon rythme est si joli,
Que l'on songe à Magali,
Quand de l'étoile a pâli
Le sourire.

Sous le bleu du firmament,
Ailes et bourdonnement,

Murmure et gazouillement,
Tout me fête;
Le poète m'aime aussi,
Et chacun me dit : « Merci »!
Car pour chasser le souci
Je suis faite.

Des vieillards même adoré,
Mon chant sait, bon gré malgré,
Allumer le feu sacré
Dans les âmes;
Il célèbre la beauté,
Dans sa grâce et sa fierté,
Par qui l'amour exalté
Rit aux femmes.

Mon poème favori,
Doux au cœur endolori,
C'est le renouveau fleuri
D'espérance,
Floraison du dévoûment,
Tout ce qui fait doucement
Palpiter le cœur charmant
De la France.

Une lyre dans mon cœur
Vibre, pleine de douceur,

Si bien qu'on me dit la sœur
Point morose
Du rossignol de retour,
Quand il fait, au point du jour,
Ses confidences d'amour
A la rose.

Je chante, heureuse, au milieu
Des paysages de Dieu,
La saison tiède, où sans feu
L'on peut vivre,
Où l'on voit tout verdoyer,
Et refleurir l'amandier,
Naguère encor prisonnier
Sous le givre.

Et de là vient qu'au buisson,
Aux fleurettes du gazon,
Se parfume la Chanson
Printanière,
Et que d'un air avisé
Sourit son minois rosé,
Comme un papillon grisé
De lumière.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1899.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1898-1899

MM.

VAUDRUS, *président.*
BARETTE (Dr), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

VAUDRUS, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

DE SAINT-GERMAIN,
VIGOT,
LAVALLEY,
GIDON,
DE BEAUREPAIRE,
TESSIER,
} membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 24 déc.	LE GENTIL, prof. hon. au Lycée Malherbe.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.

1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'École de médecine.

1889 22 fév. LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. honoraire au Lycée Malherbe.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIERE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1893 24 mars. BIVILLE, prof. à la Faculté de droit.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 28 fév. DUGAS, prof. de philosophie au Lycée Malherbe.

Date de l'élection

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), secrétaire gén. de l'Association Normande.

1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.

1897 25 juin. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 26 mai. BÜCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1898-1899)

Membres titulaires

M. DE BEAUREPAIRE, ancien président de l'Académie.
M. NEYRENEUF, professeur à la Faculté des sciences.
M. J. MARIE, professeur à la Faculté de droit.

Membres correspondants

M. le marquis DE CHENNEVIÈRES, membre de l'Institut, ancien directeur des Beaux-Arts.
M. LEGRELLE, docteur ès lettres, à Versailles.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Sur les résonnances, par M. Neyreneuf, membre titulaire. 3

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Questions d'histoire contemporaine. — L'entente anglo-française a l'avènement de Louis-Philippe, par M. Jules Tessier, membre titulaire. 3

De l'utilité des lettres classiques dans les démocraties, par M. J. Marie, membre titulaire. 40

Pascal. — L'homme. Mémoire inédit de feu M. Jacques Denis 69

Une demi-victime de Boileau. — Les poésies de Jean Bardou, par M. A. Gasté, secrétaire de l'Académie. 113

Date de l'élection

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), secrétaire gén. de l'Association Normande.

1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.

1897 25 juin. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 26 mai. BÜCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1898-1899)

Membres titulaires

M. DE BEAUREPAIRE, ancien président de l'Académie.
M. NEYRENEUF, professeur à la Faculté des sciences.
M. J. MARIE, professeur à la Faculté de droit.

Membres correspondants

M. le marquis DE CHENNEVIÈRES, membre de l'Institut, ancien directeur des Beaux-Arts.
M. LEGRELLE, docteur ès lettres, à Versailles.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

carré de leur accélération d'ordre n : ce sera l'énergie des accélérations d'ordre n. S_n jouit d'une propriété analogue à celle de la demi force vive qui est exprimée par le théorème de Kœnig : elle est égale à l'énergie de l'accélération d'une masse égale à la masse totale du système considéré, concentrée au centre de gravité G, plus l'énergie des accélérations dans le mouvement relatif du système par rapport à des axes de directions fixes issus du point G : il suffit, pour s'en assurer, d'écrire que S_n est de la forme

$$\Sigma \frac{1}{2} m \left\{ \left[\frac{d^{n+1}\xi}{dt^{n+1}} + \frac{d^{n+1}x'}{dt^{n+1}} \right]^2 + \dots \right\}$$

de développer les carrés et de remarquer que

$$\Sigma m \frac{d^{n+1}x'}{dt^{n+1}}, \quad \Sigma m \frac{d^{n+1}y'}{dt^{n+1}}, \quad \Sigma m \frac{d^{n+1}z'}{dt^{n+1}} \text{ sont nuls.}$$

Dans le cas où le système en mouvement est un solide, Ph. Gilbert avait cherché quels sont, à un instant donné, les points qui peuvent remplacer le point G dans le théorème de Kœnig sur la force vive : nous chercherons de même quels sont les points A jouissant, à un instant donné, de la propriété du point G relative à l'énergie des accélérations d'ordre n, c'est-à-dire tels que S_n soit égale à la masse totale du système multipliée par la moitié du carré de l'accélération d'ordre n pour le point A, plus l'énergie des accélérations dans le mouvement relatif du solide par rapport à des axes de directions fixes issus de A.

Soient OX_1, OY_1, OZ_1, trois axes rectangulaires

fixes; x_1, y_1, z_1, les coordonnées du point m, α, β, γ celles du point A : nous devons avoir :

$$\Sigma m\left\{\left[\frac{d^{n+1}x_1}{dt^{n+1}}\right]^2+\dots\right\}=\left\{\left[\frac{d^{n+1}\alpha}{dt^{n+1}}\right]^2+\dots\right\}\Sigma m$$
$$+\Sigma m\left\{\left[\frac{d^{n+1}(x_1-\alpha)}{dt^{n+1}}\right]^2+\dots\right\}.$$

ou, en réduisant et divisant par 2,

$$(1)\quad \Sigma m\left\{\frac{d^{n+1}\alpha}{dt^{n+1}}\left[\frac{d^{n+1}x_1}{dt^{n+1}}-\frac{d^{n+1}\alpha}{dt^{n+1}}\right]+\dots\right\}=0$$

Or, x_1, y_1, z_1 sont des fonctions linéaires des coordonnées du point G et des coordonnées x, y, z du point m par rapport à trois axes G X Y Z invariablement liés au solide : x, y, z ne varient pas avec le temps et les composantes de l'accélération sont de la forme

$$\frac{d^{n+1}x_1}{dt^{n+1}}=u+ax+a'y+a''z,$$
$$\frac{d^{n+1}y_1}{dt^{n+1}}=v+bx+b'y+b''z,$$
$$\frac{d^{n+1}z_1}{dt^{n+1}}=w+cx+c'y+c''z.$$

Si nous supposons qu'à l'instant t les axes G X Y Z coïncident avec $OX_1Y_1Z_1$, la relation (1) deviendra

$$\Sigma m\left\{(u+a\alpha+a'\beta+a''\gamma)\left[a(x-\alpha)+a'(y-\beta)+a''(z-\gamma)\right]+\dots\right\}=0$$

Comme Σmx, Σmy, Σmz sont nuls, tous les termes en x, y, z disparaissent; on peut tout diviser par Σm

et la relation à laquelle doivent satisfaire α, β, γ ne dépend plus des masses et devient

$$(2)\left\{\begin{array}{l}(u+a\alpha+a'\beta+a''\gamma)\,(a\alpha+a'\beta+a''\gamma)\\+(v+b\alpha+b'\beta+b''\gamma)\,(b\alpha+b'\beta+b''\gamma)\\+(w+c\alpha+c'\beta+c''\gamma)\,(c\alpha+c'\beta+c''\gamma)=0\end{array}\right.$$

ou, en ajoutant $\frac{u^2+v^2+w^2}{4}$ aux deux membres,

$$\left(a\alpha+a'\beta+a''\gamma+\frac{u}{2}\right)^2+\left(b\alpha+b'\beta+b''\gamma+\frac{v}{2}\right)^2+\left(c\alpha+c'\beta+c''\gamma+\frac{w}{2}\right)^2=\frac{u^2+v^2+w^2}{4}.$$

Le point A est un point quelconque de la surface définie par cette équation. Cette surface est, en général, un ellipsoïde homothétique aux ellipsoïdes sur lesquels l'accélération d'ordre n a une valeur constante : la forme (2) montre qu'elle passe par le centre de gravité et par le centre des accélérations d'ordre n, ces deux points étant situés aux extrémités d'un diamètre. Toutefois, si le déterminant $|\,a,\ b',\ c''\,|$ était nul, l'ellipsoïde dégénérerait en un cylindre, encore homothétique aux surfaces sur lesquelles l'accélération a une valeur constante. C'est ce qui arrive quand on considère les accélérations d'ordre zéro, c'est-à-dire les vitesses : le lieu du point A devient le cylindre trouvé par M. Gilbert

$$\left(qz-ry+\frac{u}{2}\right)^2+\left(rx-pz+\frac{v}{2}\right)^2+\left(py-qx+\frac{w}{2}\right)^2=\frac{u^2+v^2+w^2}{4}$$

cylindre de révolution passant par l'axe de Mozzi.

LA DERNIÈRE ANNÉE DU XIX^{e} SIÈCLE

Par M. A. de SAINT-GERMAIN,

Doyen de la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Quelques personnes m'ayant proposé d'expliquer ici pourquoi l'année 1900 appartient au XIX^{e} siècle, je vais le faire aussi clairement que je le pourrai.

Considérons les millésimes des années qui ont précédé ou suivi le commencement de l'ère chrétienne. L'année dans laquelle on *place* la naissance du Christ, l'an 753 de Rome, est appelée l'année 1 *avant* Jésus-Christ ; la précédente, l'an 2 avant J.-C. et ainsi de suite ; l'année qui a suivi la naissance du Christ, l'an 754 de Rome, est appelée l'année 1 après Jésus-Christ, et son commencement coïncide avec le commencement de l'ère chrétienne ; l'année suivante est l'an 2 après J.-C. et ainsi de suite. Donc, le premier groupe de cent années appartenant à l'ère chrétienne, c'est-à-dire le I^{er} siècle, comprend les années 1, 2, 3.... 99, 100 après J.-C. tout entières ; le II^{e} siècle comprend les années 101 à 200, le XIX^{e} les années 1801 à 1900 inclusivement; le XX^{e} les années 1901 à 2000. C'est l'évidence même si l'on

veut que chaque siècle comprenne cent années, sans faire intervenir les années antérieures à notre ère.

On a fait à notre conclusion une objection spécieuse parce qu'elle a un air scientifique : supposez, a-t-on dit, l'équateur divisé en minutes à partir du premier méridien, et suivez-le pour marquer les longitudes Vous comptez 1 degré dès que vous atteignez la 60^e minute sans avoir à parcourir l'intervalle qui suit; pourquoi ne pas compter un siècle dès qu'on arrive à l'année 100, tandis que, pour vous, le siècle n'est achevé qu'à la fin de cette année 100? Autre exemple, avec des nombres pareils à ceux de la chronologie. Un voyageur, partant de Saint-Pierre, suit une route jalonnée de bornes distantes d'un hectomètre, la première, le n° 1, étant à 100 mètres de Saint-Pierre : dès qu'il atteint la borne n° 100, il compte 1 myriamètre ; à la borne n° 1.900, il a parcouru 19 myriamètres ; pourquoi ne pas dire, par analogie, qu'on a parcouru 19 siècles à partir de l'ère chrétienne aussitôt qu'on arrive à l'année 1900? C'est qu'il y a entre les deux cas une différence essentielle. Sur la route, on ne compte 1 hectomètre, on ne place la borne n° 1 qu'à *la fin* du 1^er intervalle, tandis que, dans la suite des années de notre ère, on compte l'année 1 dès *le commencement* du 1^er intervalle : au début de l'année 100, on n'a franchi que 99 intervalles dans la suite des temps de l'ère chrétienne, tandis qu'à la borne 100, on a franchi 100 intervalles de la route. Si notre voyageur a parcouru 75 mètres à partir de Saint-Pierre, il est à la distance de 0 hectom. 75; si un événement s'est produit 8 mois

et un jour après le commencement de notre ère, sa date est le 9^e mois de l'an 1 après J.-C. Aucune année n'a le millésime zéro, tandis que, sur la route, les distances inférieures à 100 mètres sont mesurées par un nombre où le chiffre des hectomètres est zéro.

Peut-être eût-il été logique de faire commencer l'ère chrétienne au commencement et non à la fin de l'année où l'on place la naissance du Christ; cette année eût été désignée par le millésime zéro, et le I^er siècle eût fini avec l'année 99, le XIX^e avec 1899; l'année qui a précédé celle de la naissance du Christ eût été l'an I avant J.-C., et cette manière de compter aurait satisfait les algébristes. Mais se rencontrera-t-il un réformateur assez puissant pour faire accepter le déplacement de l'ère chrétienne? Et, dans cette voie, on pourrait aller plus loin : on sait que c'est un moine du VI^e siècle, Denys le Petit, qui fit adopter en chronologie l'année 753 de Rome pour celle de la naissance du Sauveur; or, aujourd'hui, la critique historique étant devenue sérieuse, on a reconnu que le Christ est né l'an 750, et non l'an 753, de Rome : c'est de quatre ans qu'il serait rationnel d'avancer l'ère chrétienne; qui oserait le proposer?

Dans une controverse, on cherche volontiers des autorités; l'arithmétique ne se trompe pas, mais les géomètres pourraient se tromper en l'appliquant mal! Outre qu'une telle erreur est bien invraisemblable dans un calcul aussi simple que le nôtre, on est rassuré quand on a pour soi les Académies des Sciences de Paris, de Berlin, le Bureau des Longitudes, l'Art de vérifier les dates, etc. A la vérité,

l'empereur Guillaume, que son entourage proclame volontiers infaillible, a fait célébrer l'ouverture du XX^e siècle le 1^er janvier 1900; je lui dirais ceci: Supposez que vous ayez 2.400 soldats auxquels vous donniez les numéros d'ordre 1, 2, 3..., 2.400, et que vous vouliez les répartir en 24 compagnies de 100 soldats chacune. Vous formerez naturellement la 1^re avec les n^os 1, 2, 3..., 99, 100, la 19^e avec les n^os 1.801..., 1.899, 1.900; la 24^e avec les n^os 2.301 à 2.400; pourquoi vouloir répartir les années de l'ère chrétienne en siècles autrement que vous répartiriez vos soldats par compagnies? Peut-être l'Empereur changerait-il de manière de voir et ce ne serait pas la première fois.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

DU ROLE DE SCARRON

DANS LA

« QUERELLE DU CID »

Lettre à Monsieur L. Petit de Julleville, professeur en Sorbonne.

MON CHER CAMARADE,

Dans un compte-rendu, très bienveillant du reste, et dont je te remercie de nouveau, que tu as consacré (*Revue de l'Histoire littéraire de la France*, n° du 15 avril 1899) à mon livre sur la « Querelle de Cid », après avoir adopté la plupart de mes conclusions, tu te déclares en désaccord avec moi sur un point assez important.

Peut-on, doit-on attribuer à Scarron les deux pamphlets, si injurieux pour Corneille, intitulés : *Apologie pour Monsieur Mairet contre les Calomnies du sieur Corneille*, et *La Suitte du Cid en abrégé ou le triomphe de son Autheur en despit des envieux?* (1)

(1) Voir notre édition de la « *Querelle du Cid* ». (Pièces et pamphlets publiés sur les originaux), — ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, H. Welter, 1899, p. 328 et 348.

J'inclinerais pour l'affirmative; toi, au contraire, tu penches pour la négative. De toi ou de moi, qui a raison? Essayons une bonne fois, si c'est possible, — et, pour ma part, je crois fermement qu'on le peut, — de couler à fond cette question, qui n'est pas sans intérêt pour cette période de notre histoire littéraire.

Dans mon *Introduction* (1), au paragraphe VI, intitulé : *Scarron doit-il être compté parmi les adversaires de Corneille?* j'ai dit que le style de l'*Apologie pour Monsieur Mairet* rappelait assez souvent par la vivacité, par le laisser-aller et par certaines expressions triviales mais pittoresques, le style du *Roman Comique* ou du *Virgile travesti* de Scarron.

Et, pour appuyer mon dire, j'ai cité un certain nombre de passages de ce pamphlet, qui, à mon avis, sentent leur Scarron d'une lieue.

Exemples:

— Page 7 (de l'édition originale) : « *Ventre d'un asne !* »

— « Vous le regardez de haut en bas *comme Jaquemart fait les passants* ».

Scarron aime, dans son *Virgile travesti*, à parler de *Jaquemart*, bien connu des Parisiens :

> Pour faire encore les bravaches,
> Armés comme des *Jaquemars*.
> (Virg., ch. III.)

(1) P. 48 et suiv.

Leurs personnes estoient chargées
D'armes et de longs braquemars,
Comme on en donne aux *Jaquemars*.
(*Ibid.*, VIII.)

Et dans le *Recueil des épistres en vers burlesques de Scarron et d'autres auteurs,* imprimé en 1656, il y a quinze pièces de Scarron: or les huit premières sont des *Epistres de Jaquemart, horloge de Saint-Paul, à la Samaritaine, horloge du Pont-Neuf,* ou des *Réponses de la Samaritaine à Jaquemart.*

— Même page, on lit: « Vous ruez et mordez tout à la fois *comme le mulet de Messire Jean.*

— Page 8: « Vous lui faites aussi grand tort et, peu s'en faut, aussi grand mal que si vous luy coupiez la gorge *avec un rasoir de pierre ponce empoisonnée* ».

— Page 26. Un des amis de Corneille ayant trop impérieusement réclamé cent livres à l'imprimeur du *Cid,* l'auteur de l'*Apologie* nous dira d'une façon assez drôle: « Un de vos meilleurs amis s'estant ingéré de demander en vostre nom la somme de cent bonnes livres pour le regain de ceste esclatante facétie, voulut s'acquitter de sa charge en termes impératifs, comminatoires et dignes de la majesté d'une si haute commission, de sorte qu'il se vit luy mesme typographiquement imprimé dans la bouë, in-folio, c'est à dire tout de son long, en grand Sainct Augustin, de lettres grosses comme les deux poings

D'un fort bourgeois de Paris
Qui n'est pas des plus petits. »

Voilà bien une plaisanterie à double détente, et qui me semble tout à fait dans le goût de Scarron. Le « Saint Augustin » est, comme on sait, un terme d'imprimerie désignant un caractère très gros, qui servit à imprimer, en 1467, la *Cité de Dieu;* et, en même temps, le mot « Augustin » rappelle le nom de l'imprimeur bien connu, Augustin Courbé, « fort bourgeois de Paris, » chez qui parut, en 1637, l'édition *princeps* du *Cid*.

— Page 28. Dans des vers qui font allusion à une scène regrettable qui eut lieu au Jeu de Paume de Rouen, où Corneille faillit être roué de coups de bâton par Faucon de Ris, sieur de Charleval, on lit

> Dame CORNEILLE.....
> Tremblant sous la main du FAUCON,
> Pour la dernière fois creut estre déplumée.
> Le bruit mesme court un petit
> Que la pauvrette en *esmutit*,

Esmutit!... voilà un mot bien rare, et dont la signification ne paraît pas très claire au premier abord. Or, on retrouve ce singulier mot au second chant du *Virgile travesti:*

> Plus d'un Gregeois en *esmutit,*

ainsi qu'au troisième chant:

> Une tempeste furieuse
> Faisoit la forest retentir
> Et tous nos vieillards *esmutir*.

Rabelais, au quatrième livre (chap. LXVII) de son

Pantagruel, nous fera comprendre le sens de ce mot: « ..... Journellement vous failloit au cul fourrer un apothécaire, je dis un clystère, autrement ne pouviez vous *esmutir* » (1).

Furetière (éd. de 1727. t II, v° *emeutir*), explique amplement ce mot: « Terme de fauconnerie. On ne le dit proprement que des oiseaux de proye, quand ils se déchargent le ventre, et on appelle les *émeuts* ce que les oiseaux vuident... »

N'est-il pas étrange de retrouver, au moins deux fois, dans le *Virgile travesti*, cette grossièreté que l'auteur de l'*Apologie pour Monsieur Mairet* a laissée tomber de sa plume?

— Page 29. Que dire maintenant de ces gaîtés burlesques; « Soit que vous ayez trop de bile. ce qui paroist à la chaleur de vos cholères immodérées, ou soit que vous abondiez en phlegme ou en pituite. ce qui paroist à la froideur de vos escrits, et plus visiblement encore à *cette indeficiente roupie qui distille en toutes saisons de l'alambic de vostre nez!*

— Enfin, page 30:

> Luy mesme (Mairet) iroit vous voir, et vous *chanter*
> A la barbe de vos parents. [*goguettes*

Le premier de ces deux vers peut-être rapproché de ceux-ci, du sixième chant du *Virgile travesti:*

(1) Je demande pardon au lecteur de le renvoyer encore à la fin du même chapitre, où Rabelais met le mot *esmut* parmi les nombreux synonymes de celui que Cambronne lança (dit-on) aux Anglais à Waterloo.

Il osoit bien *chanter goguettes...*
Ces femmes leur *chantent goguettes.*

Passons maintenant au second des pamphlets dont nous nous occupons, *la Suitte du Cid en abrégé,* que je crois aussi devoir attribuer à Scarron. Chose singulière, nous trouvons, dans les pièces de vers *(deux rondeaux, un horoscope, une ballade généalogique et un madrigal)* de cet ignoble pamphlet, certaines expressions bien particulières qui se rencontrent également dans le *Virgile travesti.*

Dans le premier *Rondeau* on lit ces deux vers:

Après cent coups, si l'asne mord ou ruë,
Ses *aloyaux* auront encore pis.

Remarquons ce mot *aloyaux* dans le sens de *côtes,* et ouvrons le *Virgile travesti* au chant V:

Pour servir de but aux galères
Qui sur les campagnes amères
Devoient pour de riches joyaux
Faire suer maints *aloyaux*...

— Dans le même *Rondeau:*

« Vous le verrez cet hyver dans Paris
Bien estrillé comme un cheval de prix.

Comparez avec Scarron, toujours au même chant du *Virgile travesti:*

Je vais *l'estriller en cheval.*

— On lit dans le *Madrigal* de la fin :

Et ta lyre, en ce temps, comme celle d'Orphée,
Te fera suivre par du bois.

« *Te fera suivre par du bois* », traduisez : « *Tu seras rossé* ».

Même sens, encore au chant V du *Virgile travesti* :

Vous n'estes rien, en bon françois,
Que gens *qui méritez du bois.*

c'est-à-dire « *qui méritez d'être rossés* ».

Voilà, mon cher camarade, des rapprochements qui me semblent, comme on dit, très suggestifs. Si ce ne sont pas là pour toi des *preuves morales*, ce sont au moins, il me semble, de très fortes présomptions. Toi, tu ne t'en contentes pas, et tu dis : « Quelques expressions facétieuses se trouvent dans l'*Apologie*, qui sont aussi dans les œuvres de Scarron ; mais de tels rapprochements ne sont pas très probants : le vocabulaire facétieux d'une époque est à tout le monde, et chacun y puise librement : les pauvres prennent aux riches, et quelquefois ils leur fournissent. »

Soit, te répondrai-je ; mais tu me concéderas, je l'espère, que de tels rapprochements, s'ils ne sont pas « très probants », *absolument probants*, ont du moins de quoi nous surprendre et éveiller notre attention.

Tu ajoutes : « Mais je voudrais surtout que Scarron (qui enfin avait de l'esprit), ne fût pas soupçonné sans preuves d'être l'auteur de la pièce la plus hon-

teuse, la plus basse et la plus stupide (1) publiée dans la « Querelle », je veux dire *la Suitte du Cid en abrégé*, dont l'insolence populacière dépasse le ton, déjà révoltant, de tout ce qui a paru jusque là... Faut-il, avec M. Gasté, attribuer à Scarron cette prose ignoble et ces ignobles vers? Quelques expressions assez particulières (comme *aloyaux* dans le sens de *côtes*) se trouvent dans *la Suitte du Cid* et dans le *Virgile travesti*. Mais ce n'est peut-être qu'une rencontre due au hasard ».

Scarron, dis-tu, « avait de l'esprit ». Ce n'est pas moi qui te contredirai sur ce point; mais d'abord chacun sait que parfois ce sont les gens d'esprit qui font les pires sottises. Mairet, lui aussi, avait de l'esprit; cela ne l'a pas empêché de rimer les stances grossières qu'il met dans la bouche de l'*Autheur du vray Cid espagnol*, où les injures abondent: *Vanteur, insolent, froid esprit qui se paist de fumée, impudent, orgueilleux, imposteur, ignorant, corneille déplumée*.

Corneille, lui aussi, avait de l'esprit: il l'avait prouvé par ses comédies. Cela ne l'a pas empêché, dans un moment de fureur aveugle, de composer le rondeau où il envoie au b..... la Muse de Mairet (2).

(1) Exagération; la pièce est des plus grossières, mais elle n'est pas *stupide*.

Si il y a dans les pamphlets pour et contre Corneille une pièce « stupide », c'est à coup sûr l'*Epistre aux poetes de ce temps sur leur Querelle du Cid*. — Voir notre édition, p. 224.

(2) Mairet (lettre A. M. D. S., insérée dans l'*Apologie*) dira à Corneille (p. 12, édit. orig.) « que les harangères de Roüen, ses dignes compatriotes, ont abandonné leurs estaux pour travailler commercialement avec lui. »

Tu parles de l' « insolence populacière » de *la Suitte du Cid*. N'oublions pas que Scarron, étant donné le genre littéraire (?) qu'il a choisi et illustré (!) devait forcément puiser — et il n'y a pas manqué, tu le sais aussi bien que moi — dans le vocabulaire des harangères de Paris (1).

Enfin tu penses qu'il faut « peut-être » attribuer au hasard la rencontre de quelques expressions particulières dans *la Suitte du Cid* et dans le *Virgile travesti*. A cela je répondrai que le hasard, qui se répète si souvent, ne peut plus s'appeler le hasard.

Mais j'admets que tu ne te contentes pas de ce que j'estime être des *preuves morales* très sérieuses. — Que diras-tu, si je t'apporte des *preuves matérielles*, si je te prouve que l'*Apologie pour M. Mairet* et *la*

(1) Voir notamment les deux Sonnets : ***Vous faites voir des os*** ..... et ***Ouy, c'est un pédant;*** l'Epithalame du comte de Tessé et de M^lle^ de Lavardin ; l'Épigramme : ***Quelle P..... lors sera morte;*** les Stances pour M^me^ de Hautefort : ***On ne vous verra plus*** ..... ; les Imprécations contre celuy qui luy a pris son Juvénal ; l'Epître burlesque à M^me^ de Hautefort : ***Sainte Hautefort*** ..... ; l'Invective contre une vieille dame campagnarde : ***Monstre fâcheux*** ..... ; — M. P. Morillot (***Thèse sur Scarron***, p. 260) dit avec raison : « Le poète arrange la vieille dame campagnarde d'une belle façon ; il la décrit avec un réalisme de détails dont n'approche pas Horace dans ses *Épodes*, ni même les auteurs du XVI^e^ siècle, dont les indignations sont pourtant fort imagées : c'est le chef-d'œuvre du genre, s'il peut y avoir un chef-d'œuvre en un pareil genre ». — Voir encore le Voyage de la Reyne à la Barre : ***Belle Descars...***; la Relation sur la mort de Voiture, et enfin (car on n'a que l'embarras du choix, et il faut pourtant se borner) la Satire contre un nommé B^***^.

Suitte du Cid en abrégé ont été imprimées au Mans, en 1637?

Or, tu le sais, c'est en 1632, ou en 1633 au plus tard, que le jeune Scarron (il avait alors 22 ou 23 ans) fut envoyé par son père au Mans, comme « domestique » de l'évêque Charles II de Beaumanoir. Scarron séjourna donc dans cette ville de 1633 à 1640, sauf pendant les huit mois qu'il passa à Rome, avec son évêque (1635) (1). Le nom de Scarron figure, dès 1634, sur les registres de l'église Saint-Julien du Mans, et c'est le 18 décembre 1636 (2) que Scarron fut installé dans son canonicat et pourvu, en même temps, d'une prébende. Mgr de Beaumanoir étant mort quelques mois plus tard, cette prébende devint contentieuse et donna lieu à un procès qui traîna pendant la vacance du siège épiscopal et ne fut terminé qu'en 1640, après l'installation du nouvel évêque. C'est à cette date que Scarron, après avoir mené la vie la plus folâtre, tomba malade, peut-être après l'aventure de Carnaval racontée par La Beaumelle (3), et quitta le Mans pour retourner à Paris (4).

(1) C'est à Rome, ou à son retour de Rome, que Scarron a dû composer son meilleur sonnet burlesque :

Superbes monuments de l'orgueil des humains, etc.

(2) Date relevée par M. Henri Chardon. Voir son intéressant ouvrage sur *La troupe du roman comique dévoilée*.

(3) ***Mémoires pour servir à l'histoire de M^me^ de Maintenon,*** t. I, p. 129.

(4) Consulter, à ce sujet, l'excellente thèse de M. P. Morillot: ***Scarron,*** 1888, p. 11 et suiv. — Scarron, à partir de 1640, ne

Pendant son séjour au Mans, Scarron fut admis et choyé — car il était jeune, joli garçon, et, ce qui ne gâte rien, plein d'esprit et de malice — dans les maisons les plus en vue du pays, et notamment chez le plus intime ami de son évêque, j'ai nommé François d'Averton, comte de Belin, dont il fit plus tard un très grand éloge, sous le nom du marquis d'Orsé, dans le *Roman comique*. Ce comte de Belin, véritable Mécène manceau, était aussi le protecteur en titre de l'auteur mal déguisé du *vray Cid espagnol*, c'est-à-dire de Mairet, jadis l'ami, puis — après le *Cid* — l'ennemi enragé de Corneille, de Mairet qui faisait des pièces exprès pour le comte de Belin (1). De son côté, comme l'a justement remarqué M. Henri Chardon (2), le comte de Belin avait des raisons particulières pour ne pas aimer Corneille. Il honorait de sa protection la troupe de Mondory (3), et Corneille, par avarice (du moins on le disait), avait fait imprimer le *Cid* contre la foi promise aux comédiens (4). « Il n'est pas douteux, dit M Henri Chardon,

revint au Mans qu'une seule fois, en 1646, et pour deux mois seulement.

(1) Voir notre édition de la « Querelle du Cid », p. 30.

(2) *La vie de Rotrou mieux connue*, p. 116.

(3) La Le Noir, l'étoile de la troupe, et maitresse du comte de Belin, avait toujours les plus beaux rôles, taillés exprès pour elle par Mairet. — Mais je dois ajouter que la Le Noir et son mari avaient quitté la troupe de Mondory dès 1634.

(4) *Apologie pour M. Mairet*, édit. orig., p. 26 : « ... l'excez de cette avarice qui vous fit imprimer le *Cid* contre la foy promise aux comèdiens. »

et nous pensons comme lui, que M. de Belin n'ait regretté la manière d'agir de Corneille à l'égard de la troupe de Mondory ».

« Monsieur Corneille, nous dit Pellisson, dans sa *Relation contenant l'histoire de l'Académie française* (1), a toujours cru que le Cardinal et *une autre personne de grande qualité avoient suscité la persécution contre le Cid* ».

Cette « autre personne de grande qualité », c'est au Mans qu'il faut la chercher, c'est le comte de Belin lui-même, *ipsissimus*.

C'est certainement chez le comte de Belin que Mairet a composé, en réponse à l'*Excuse à Ariste*, de Corneille, *l'Autheur du vray Cid espagnol* (2),

(1) Édition de 1672, p. 138.

(2) Pour nous, les Stances de Mairet (l'***Autheur du vray Cid espagnol***) ont été imprimées à La Flèche. Les petits ornements typographiques qu'on voit en tête de page (p. 5) dans l'***Autheur du vray Cid espagnol***, se retrouvent ***identiques*** dans la page qui suit le titre de l'***Invention nouvelle et briève pour réduire en perspective par le moyen du quarré toutes sortes de plans et corps, comme édifices, meubles, etc.,*** par R. G. S. D. M., ouvrage imprimé à La Flèche par George Griveau, imprimeur ordinaire du Roy et du Collége Royal, en 1647. — Je ne saurais trop remercier ici MM. l'abbé Esnault, F. Guérin, conservateur de la Bibliothèque de la ville du Mans, Robert Triger et L. Brière, de la Société Historique et Archéologique du Maine, de la façon obligeante dont ils ont mis à ma disposition leurs curiosités bibliographiques, et m'ont communiqué les résultats de leurs patientes recherches.

Il ne faut pas oublier que la Lettre de M. Mairet A. M. D. S., lettre contenue dans l'***Apologie pour M. Mairet***, est datée de Belin (près du Mans), du 30 septembre 1637. — Voir, à l'***Ap-***

stances injurieuses qui indignèrent à juste titre Corneille et l'amenèrent à riposter par le fameux rondeau, dans lequel il envoie .... où l'on sait la Muse de Mairet.

Ce rondeau, qu'on voudrait que Corneille n'eût pas écrit, dut mettre en fureur Mairet et son protecteur, et il me paraît très naturel d'admettre que Scarron, si seulement M. de Belin a fait un signe (1), s'est empressé, pour défendre son commensal Mairet (2), et pour être agréable à son

pendice, page 26, comment nous essayons d'interpréter les lettres A. M. D. S.

(1) Les vers suivants, que j'extrais des ***Estrennes à Madame la comtesse de Belin***, belle-fille du protecteur de Mairet et de Scarron, nous prouveront que le jeune chanoine avait ses grandes et petites entrées dans cette maison hospitalière :

Adieu toute aimable Comtesse,
Adieu son fils qui n'est qu'esprit,
Adieu Suzanne dont l'œil blesse
Vieil et jeune, grand et petit ;
Adieu Nanon, adieu Marie,
Adieu chien d'Espagnol qui crie
Et nuit et jour comme un vray fou ;
Adieu le Monsieur qui vous meine,
Adieu Precepteur loup-garrou,
Adieu Cesar et Bastienne,
Adieu !

(2) Scarron, — rappelons-le ici, car cela a bien son importance, — était aussi l'ami de Scudéry, à qui il avait adressé, en 1631, un huitain élogieux, lors de la représentation de sa tragi-comédie : ***Lygdamon et Lydias, ou la Ressemblance :***

Rare de Scudéry, que tout le monde admire, etc.

Scudéry devait, plus tard, faire une ode, où il célébra en vers

Mécène, de donner cours à sa verve volontiers ordurière (1).

Mais il est temps d'arriver aux *preuves matérielles* que je t'ai promises. Je veux te prouver, je le répète, que l'*Apologie pour Monsieur Mairet* et *la Suitte du Cid en abrégé* ont été imprimées au Mans en 1637, alors que Scarron résidait dans cette ville en qualité de chanoine de l'église cathédrale Saint-Julien.

En comparant avec les pamphlets publiés certainement à Paris, *l'Apologie pour M. Mairet* et *la Suitte du Cid en abrégé*, publiés sans nom d'imprimeur ou avec un nom d'imprimeur imaginaire, je constatai que le papier, les caractères d'imprimerie, les fleurons, les bandeaux, etc., etc., de ces deux plaquettes, différaient sensiblement du papier, des caractères, des fleurons et des bandeaux des pamphlets parisiens. L'idée me vint que *l'Apologie* et *la Suitte du Cid* avaient bien pu être imprimées au Mans, et j'écrivis à plusieurs bibliophiles manceaux (2) pour les prier de m'aider dans les recherches que je voulais faire de ce côté. Grâce à leur obligeance, le résultat a, comme on va le voir, amplement justifié mes prévisions.

pompeux les mérites du *Virgile travesti* (Voir les *Poésies diverses de Scudery* [Paris, A. Courbé, 1649], p. 164 et suiv.).

(1) N'est-ce pas Scarron qui dira de « sa chienne de sœur » :

> Grand nez, digne d'un camouflet,
> Belle au poil de couleur d'orange,
> Mâchoire à recevoir soufflet, etc.

(2) Voir la note 2 de la page 14.

AV LECTEVR

AMY LECTEVR,
Le bien heureux ſuccez du Cid qui ne fut jamais qu'vne hapelourde; ſoit en Eſpagnol ſoit en François

---

L'INVASION DE LA VILLE du Mans par les Religionnaires, en l'Année mille cinq cens ſoixante & deux.

Converſation par éſcrit à Mr. D. R. A. C.

A MADEMOISELLE
SEVIN, LIEVTENANTE GENERALLE A BEAVMONT.

ADEMOISELLE,

Ce Philandre dont vous voyez le nom ſur le frõ-

THEOL. CAEN.

M. DC. XXXVII.

Commençons, si tu le veux bien, par *la Suitte du Cid en abrégé.*

Pas n'est besoin de dire que l'auteur, dès le titre, s'est amusé aux dépens de son lecteur, en disant que son pamphlet a été imprimé *à Villiers-Cotrets, chez Martin-Baston, à l'enseigne du Vert-Galant, vis à vis la rüe des Mauvaises Paroles* (1).

Au lieu de « Villiers-Cotrets », lisons « Le Mans »; au lieu de « chez Martin-Baston », lisons ..... mais nous chercherons plus tard quel peut bien être le nom de l'imprimeur manceau qui a prêté trop obligeamment ses presses à l'auteur de *la Suitte du Cid en abrégé.*

Pour l'instant, contentons-nous de dire que la première page du pamphlet est ornée, au-dessus de l'Avis AV LECTEVR, d'un bandeau représentant un Amour tenant, à droite et à gauche, deux cornes d'abondance, d'où s'échappent des fleurs, des fruits et des feuillages, vers lesquels volètent deux grands oiseaux huppés (2).

Or le même bandeau, IDENTIQUEMENT SEMBLABLE, se voit à la page 3 d'une plaquette, in-4°, rarissime, intitulée : LE CRIME INNOCENT, | DEFFENDU | CONTRE LES | ATTAQUES DE | L'IGNORANCE ET | DE L'ENVIE | *par* I. BRISSARD, *Advocat à Beaumont* | A PHILANDRE | plaquette imprimée AV MANS, | chez LOVIS PE-

(1) De même, l'abbé Cotin publiera sa *Critique désintéressée sur les satyres du temps* (dirigée surtout contre Boileau) : *Chez l'Hermite de Paris, à la Correction fraternelle.*

(2) Voir la reproduction phototypographique n° 1.

GVINEAV, Imprimeur et Libraire | tenant sa Boutique au Palais | M. DC. XLIV (1).

Le même bandeau se retrouve encore dans un livre imprimé au Mans, en 1667, par Louis Peguineau, demeurant au Pont-Neuf, à l'Enfant-Jésus, et intitulé : *L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires en l'année mille* (sic) *cinq cens soixante et deux, conversation par écrit à Mr D. R. A. C.* (2).

Cette identité de bandeaux, têtes de page, ne prouverait absolument rien, si on la rencontrait dans deux ou trois livres imprimés aujourd'hui. En effet,

(1) Voir le nº 3.

(2) Voir le nº 2. — J'ai fait photographier ces trois bandeaux, et je les donne ici reproduits par la phototypographie.

Dans *la Suitte du Cid*, dans le *Crime innocent* et dans l'*Invasion*, etc., les bandeaux ont exactement 74 millimètres de largeur et 21 de hauteur (du bas du bandeau au sommet de la tête de l'enfant). Malheureusement il était si difficile de faire tenir droites et planes les pages de nos trois volumes, que la photographie n'a pu rendre les bandeaux avec leur dimension exacte. Le bandeau de *la Suitte du Cid* n'a donc ici que 67 millimètres de large sur 20 de haut, et celui de l'*Invasion* 65mm 1/2 sur 19. Au contraire, le bandeau du *Crime innocent* a été un peu agrandi par la photographie : il a ici 75mm sur 22. Le cadre de l'*Apologie* et du *Crime innocent* devrait avoir 43mm de large sur 44 de haut. La reproduction photographique a donné 45 sur 48 pour l'*Apologie*, et 43 sur 46 pour le *Crime innocent*. — De plus, une pliure de la feuille a un peu déformé, à droit, (*Apologie*), quelques fleurs et le cou de la tortue. Mais peu importe; qu'on examine à la loupe ces trois bandeaux : la seule différence qu'on pourra noter entre eux, c'est que l'un est plus pâle et que les deux autres ont été tirés avec une encre plus noire et plus épaisse.

grâce à la galvanoplastie, on peut multiplier à l'infini les mêmes clichés. Ne voyons-nous pas, à la quatrième page des journaux (que ces journaux soient imprimés à Paris ou en province) les mêmes gravures de modes, les mêmes têtes d'enfants jadis malades et guéris par les pilules X ou par l'émulsion Y? Ces clichés, reproduits vingt fois, cent fois, sont envoyés aux journaux par les grands magasins de nouveautés ou par les pharmaciens inventeurs de spécialités.

Mais il n'en allait pas de même au XVII^e^ siècle. On ne connaissait pas la galvanoplastie : les lettres capitales ornées, les bandeaux et les culs-de-lampe étaient *gravés sur bois*. Je dis *gravés sur bois* Or, je défie le graveur sur bois le plus attentif de reproduire deux fois le même ornement, sans que son burin laisse échapper au moins une légère différence entre le second et le premier.—De plus, chaque imprimeur avait ses ornements spéciaux, commandés par lui à son graveur, et ces bois gravés faisaient partie du fonds que l'imprimeur, nouvellement installé, recevait de son prédécesseur, et que lui-même cédait, à son tour, à son successeur, avec le reste du matériel typographique.

Pour en revenir à nos deux impressions mancelles (*le Crime innocent* et l'*Invasion*), il est bon de savoir, d'après les recherches du savant Cauvin (1), qu'il y eut au Mans, au XVII^e^ siècle, deux imprimeurs le père et le fils — du nom de Louis Peguineau. Le

(1) *Statistique de la Sarthe* (*Annuaire* de 1834).

père, qui tenait sa boutique au Palais, exerça sa profession de 1644 à 1661. Sa veuve le remplaça de 1661 à 1663, en attendant que son fils, deuxième du nom, s'installât au Pont-Neuf, à l'enseigne de l'Enfant-Jésus, où il imprima de 1664 à 1690.

Il est certain que *la Suitte du Cid*, qui a paru en 1637, n'a été imprimée ni par Louis Péguineau père, ni par Louis Péguineau fils ; mais il est hors de doute, vu l'identité absolue des bandeaux de *la Suitte du Cid*, du *Crime innocent* et de l'*Invasion*, que le bois gravé en question était venu aux Péguineau du fonds de l'un de leurs prédécesseurs. Le prédécesseur immédiat de Louis Péguineau père, — Michel Dorizon — exerça sa profession de 1639 à 1643. Donc, pour retrouver le nom de celui qui a publié *la Suitte du Cid*, nous devons remonter jusqu'à Aymé Huot, qui fut imprimeur au Mans, de 1619 à 1638 (1).

Quant à l'*Apologie pour M. Mairet*, ce doit être également Aymé Huot qui l'a imprimée. D'abord les capitales ornées de ce pamphlet M et M (pages 3 et 11), proviennent du même alphabet majuscule que les lettres A et V (p. 3 et 5) de *la Suitte du Cid*. En outre — détail bien caractéristique — le cadre (2), surchargé d'ornements, qui entoure, dans le *Crime innocent*, la lettre majuscule M (ADEMOISELLE) de la Dédicace à Mademoiselle Sevin, lieutenante-générale à Beaumont, ce même cadre, avec ses grosses fleurs et ses deux tortues (?) si grossièrement gravées, rem-

(1) *Op. cit.*

(2) Voir n° 2 (reproduction phototypographique).

place, dans l'*Apologie*, la marque d'imprimeur, au-dessus du millésime M. DC. XXXVII (1). — Enfin, j'ajouterai que les petits ornements typographiques qui, par leur réunion, forment le bandeau de la page 9 du *Crime innocent,* sont identiques à ceux de la page 5 de *la Suitte du Cid en abrégé.*

Et maintenant, mon cher Camarade, que devons-nous conclure de toutes ces constatations, menues, très menues, je le veux bien, mais qui ont ici une grande importance ?

Si ces deux pamphlets ont été imprimés au Mans (et cela ne te paraît-il pas indiscutable ?), à qui peut-on les attribuer, sinon à Scarron, puisque, comme tu l'as vu, Scarron était au Mans en 1637; que, protégé du comte de Belin et ami de Mairet, il vivait là dans un milieu anti-cornélien; et qu'enfin un assez grand nombre d'expressions familières ou triviales, qui « émaillent » ces deux pamphlets, se retrouvent dans le *Virgile travesti ?*

Ce serait vraiment une chose étrange, tu en conviendras, qu'il se fût trouvé au Mans, en 1637, deux auteurs ayant, en prose et en vers, la même tournure d'esprit et le même style : Scarron en personne et un pasticheur de Scarron. C'est le cas, ou jamais, de dire : « Lui seul, et c'est assez » ! D'ailleurs qui donc, à cette date [1637], pouvait songer à pasticher Scarron, lequel n'avait encore rien publié, puisque c'est vers la fin de 1643 que parut, chez Toussainct

(1) Voir n° 4.

Quinet, son premier volume : *Recueil de quelques vers burlesques de M. Scarron?*

Donc, mon cher Camarade, tout en le regrettant, je suis convaincu, plus que jamais, avec preuves *morales* et *matérielles* à l'appui, que l'auteur de l'*Apologie pour Monsieur Mairet* et de *la Suitte du Cid en abrégé,* pamphlets anti-cornéliens imprimés au Mans en 1637, ne peut être que le jeune Paul Scarron, chanoine, en 1637, de l'insigne cathédrale Saint-Julien du Mans.

Et je termine ma lettre, en modifiant quelque peu les vers bien connus de La Fontaine :

Si de te *convertir* je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Ton vieux camarade, très affectueusement dévoué,

Armand GASTÉ,

Professeur de Littérature française
à l'Université de Caen.

Janvier 1900.

APPENDICE.

Ce que dit M. Paul Morillot (*Scarron*, p. 221), à propos de la *Mazarinade*, que certains critiques ne veulent pas attribuer à Scarron, nous le répétons à notre tour, à propos de l'*Apologie pour M. Mairet* et de *la Suitte du Cid en abrégé*. « L'argument, qui consiste à dire que *cette pièce est trop faible et trop ordurière pour être de Scarron*, n'est pas sérieux. C'est faire trop d'honneur à celui qui a écrit l'*Épithalame de M^lle^ de Lavardin*. Bien que Scarron fût moins grossier que plusieurs de ses contemporains, les auteurs du *Parnasse* par exemple, il reculait rarement devant un mot bas et même sale, quand il venait sous sa plume. »

J'ajouterai quelques mots aux lignes qui précèdent. Il est à noter que l'*Épithalame de M^lle^ de Lavardin* (*O bien heureux Amans*, et le reste qu'on ne peut citer) fut composé au Mans, un an au plus tard après *la Suitte du Cid en abrégé*, le mariage du comte de Tessé et de M^lle^ de Lavardin ayant eu lieu le 8 novembre 1638. Si le comte de Tessé et sa fiancée, M^lle^ de Lavardin, ont agréé — ce qui n'est pas douteux — ces grossièretés, disons le mot, ces ordures, qui, comme le fait justement remarquer M. P. Morillot, feraient aujourd'hui jeter leur auteur à la porte de toute maison honnête, il est à supposer qu'un an auparavant le comte de Belin et *son* poète Mairet, loin de rien trouver à redire aux « gentillesses » de *la Suitte du Cid*, avaient estimé tout naturel qu'un ami de Mairet les vidât sur la

tête de l'auteur du *Rondeau,* qui a dû singulièrement irriter (et cela se conçoit sans peine) l'auteur de *Sophonisbe.* Si Scarron est l'auteur de *la Suitte du Cid* — et pour nous il l'est certainement, — le milieu très noble, mais assez grossier au fond, où il a vécu au Mans, peut jusqu'à un certain point lui valoir des circonstances atténuantes.

Lavardins et Lavardines,

nous dit-il lui-même,

Aiment à remplir leurs boudins ;
Ils mangent par grand gloutonnie,

Que dire de la famille de Tresmes où il fréquentait? On sait que le comte de Tresmes, gouverneur du Maine, avait pour maîtresse UNE DES SŒURS DE SCARRON, qu'il en eut un fils, et que Scarron « plaisantait sans pudeur sur les nobles relations de sa sœur » (P. Morillot, *op. cit.*, p. 22). — La fille du comte de Tresmes, celle à qui sont adressés les vers cités page 15, épousa un des fils du comte de Belin, Emmanuel. Les mœurs étaient très libres, à cette date, dans la haute société mancelle où Scarron était admis, et les propos devaient y être aussi libres que les mœurs. Qu'on n'objecte pas que Scarron était dans les ordres (d'ailleurs ce n'étaient que les ordres mineurs). « La famille des Lavardin-Beaumanoir, à laquelle appartenait l'évêque dont Scarron était le « domestique », n'avait rien d'austère... Le neveu de cet évêque, Philibert-Emmanuel, qui devint, à son tour, évêque du Mans, en 1649, a laissé une si mauvaise réputation qu'après sa mort on dut réordonner sous condition quelques prêtres qui avaient reçu de lui des ordres, et parmi eux, Mascaron » (P. Morillot, *op. cit.*, p. 13).

Comme on le voit, à cette date, sous le rapport des mœurs, certains grands seigneurs manceaux, laïques ou

ecclésiastiques, se valaient..... et ne valaient pas cher. Que devaient valoir les « domestiques » de ces grands seigneurs? Dans son *Épître à la Reine,* Scarron n'avoue-t-il pas qu'il a été dans sa jeunesse

Un très mauvais petit vilain ?

Je n'ai pas voulu publier cette lettre avant d'en soumettre les points les plus importants, ainsi que les clichés des bandeaux, à M. Petit de Julleville. Voici ce qu'il m'a répondu : « Paris, 3 déc. 1899. Mon cher ami, je suis *presque* convaincu, je ne le suis pas *entièrement,* parce qu'enfin tu prouves admirablement que Scarron *peut être* l'auteur de la chose, mais non pas *qu'il l'est*. Tu me diras : « Si ce n'est lui, qui est-ce? » — Je n'en sais rien ; c'est n'importe qui. Ma thèse est justement que l'œuvre est tellement stupide que le premier venu peut l'avoir composée : il n'est pas besoin d'être auteur. Quelque hobereau manceau a pu se faire de fête et dire son mot dans la « Querelle ». — A cela je répondrai : Les deux pièces en question (l'*Apologie pour M. Mairet* et la *Suitte du Cid en abrégé*) sont grossières, très grossières ; mais elles ne sont pas « stupides » (voir la note 1 de la page 10). L'hypothèse du hobereau manceau qui se serait jeté bénévolement dans la lutte pour le vain plaisir d'insulter Corneille, qu'il ne connaissait pas et qui dans deux pamphlets aurait trouvé moyen de pasticher Scarron, lequel n'avait encore rien publié, cette hypothèse ne me paraît pas pouvoir se soutenir. Ce n'est que dans un milieu d' « intellectuels » du temps, vivant tantôt à Paris, tantôt chez le comte de Belin, au Mans, et connaissant bien tous les méchants propos, toutes les injures qui se débitaient contre Corneille, ce

n'est que dans cette petite cour qu'on a dû se livrer à ces plaisanteries de mauvais goût sur le glorieux auteur du *Cid,* c'est-à-dire sur celui qui par son éclalant succès faisait rentrer dans la pénombre le poète attitré, le soleil de cette académie de province (1), l'auteur si vanté, et à juste titre du reste, de *Sophonisbe.* Le triomphe du *Cid* n'a pas dû, en effet, être moins désagréable au comte de Belin qu'à Mairet lui-même. Songez donc, être persuadé qu'on est le Mecène du plus illustre poète dramatique du temps, et voir enlever sa couronne à son poète par un avocat de Rouen, un chicaneur, qui, de plus, par la publication prématurée de sa pièce, ôtait le pain de la bouche à son cher Mondory et à sa troupe!... Puisqu'il est certain que le *Vray Cid espagnol,* imprimé à La Flèche, et envoyé de là à Paris (voir notre édition de la *Querelle du Cid* pages 69 et 319) a été composé par Mairet chez le comte de Belin, n'est-il pas plus que vraisemblable que l'*Apologie pour M. Mairet,* dans laquelle se trouve une lettre de Mairet, datée de Belin, près du Mans, et la *Suitte du Cid,* certainement imprimée au Mans, n'ont pu être écrites que chez le comte de Belin? Et puisque certaines expressions bien particulières de ces deux pamphlets se retrouvent dans le *Virgile travesti,* n'ai-je pas le droit de conclure que l'auteur n'en peut être que Scarron, familier, comme Mairet, du comte de Belin ?

Aux présomptions tirées de l'analogie de certaines expressions bien particulières qu'on rencontre dans nos deux pamphlets et dans les œuvres de Scarron, on pourrait

(1) Mairet (dédicace des *Galanteries du duc d'Ossone*) appelle la maison du comte de Belin « la véritable académie des beaux esprits. »

ajouter des présomptions, pour ne pas dire des preuves, d'un autre genre.

La lettre de Mairet, où il étale si pompeusement les faits et gestes de sa famille, lettre insérée dans l'*Apologie*, est adressée A. M. D. S. Sans doute, on pourrait croire, au premier abord, que ces quatre majuscules signifient « A M(onsieur) D(e) S(cudéry) » (1).—Mais qui nous empêche de les traduire par « A M(onsieur) D(e) S(carron). On s'annoblissait volontiers au XVII[e] siècle. En veut-on une preuve? Scudéry, page 320 de ses *Œuvres diverses* (Paris, Augustin Courbé, 1649), dédie une épigramme laudative « à M[lle] DE Pascal représentant Cassandre dans une tragédie de l'Autheur ». Or cette demoiselle DE Pascal (Jacqueline, la sœur de Blaise) redevient tout simplement « M[lle] Pascal » dans la Table des matières. — J'incline d'autant plus à traduire A. M. D. S. par « à Monsieur de Scarron » que Mairet (p. 34 de l'*Apologie*, édition originale) nous parle de son « amitié » pour l'auteur de l'*Apologie* ; que celui-ci, à plusieurs reprises, appelle Mairet « son amy » (p. 4, 25 et 27) ; qu'il nous dit (p. 10) avoir reçu de M. Mairet « la pièce justificative », dont nous venons de parler, pièce datée du château de Belin, le 30 septembre 1637 ; qu'il nous apprend (p. 4) qu'il « connaît la modestie de celuy (Mairet) qu'il défend » ; qu'il ose être « garand de la débonnaireté de son humeur » (p. 30) ; qu'il le « connaît comme s'il l'avait nourry » (p. 31) ; qu'il nous parle (p. 9) de la protection *présente* (pour Mairet) d' « un généreux amy que tout le monde connaît assez » (traduisez le comte de Belin).

Quel autre que Scarron pouvait nous parler ainsi, et avec tous ces détails, de Mairet, son ami et commensal, et

(1) C'est ainsi, du moins, que les interprète M. Henri Chardon (*La vie de Rotrou mieux connue*, p. 107).

du comte de Belin, le protecteur de Mairet et de Scarron ? (1).

Enfin, que dire de ce passage (p. 10) : « L'insolence et les discours à perte de veüe (de Corneille) ne doivent recevoir que des réponses *à bastons rompus* », ne faut-il pas rapprocher ces lignes de celles-ci, empruntées à l'Épître au Lecteur de *la Suitte du Cid en abrégé :* « Cinquante coups de baston bien appliquez seront justement LA VÉRITABLE SUITTE DU CID ? »

Ces allusions, répétées à satiété, dans les deux pamphlets, aux coups de bâton dont Charleval avait menacé Corneille au Jeu de Paume de Rouen, ne donnent-elles pas à penser que l'*Apologie* et *la Suitte du Cid* partent de la même main, et que si Scarron est l'auteur du premier pamphlet, il est également l'auteur du second ?

Un dernier mot. Mairet était encore au château de Belin au mois d'octobre 1637. C'est là que Boisrobert lui écrit, le 5 octobre, par ordre de Richelieu. On n'a peut-être pas suffisamment remarqué le passage suivant de cette lettre si curieuse : « (Son Éminence) craignant que *des tacites menaces que vous lui* (à Corneille) *faites, vous ou* QUELQU'UN DE VOS AMIS *n'en viennent aux effets, qui tireroient des suites ruineuses à l'un et à l'autre*. Elle m'a commandé de vous écrire... » Est-ce que par cette lettre envoyée à Belin par ordre du Cardinal, Boisrobert ne nous montre pas que Richelieu et lui savent parfaitement que les menaces adressées à Corneille viennent de Belin, où vivent — amis

(1) M. de Belin était également le protecteur de Rotrou : mais nous n'avons pas ici à nous occuper de l'auteur du *Saint-Genest*. — Voir, au sujet de Rotrou et du rôle qu'il a pu jouer dans la Querelle du Cid, notre *Introduction*, paragraphe IV.

et commensaux de François d'Averton — Mairet et Scarron ?

M. Léopold Delisle, à qui j'avais soumis la première épreuve de ce travail, a bien voulu me répondre : « Paris, 29 décembre 1899. J'ai lu avec attention et avec un véritable intérêt votre dissertation « sur le rôle de Scarron dans la Querelle du Cid. »

« Non seulement votre thèse me paraît soutenable, mais je suis tout porté à accepter vos conclusions.

« Quoique les caractères et les ornements typographiques aient beaucoup voyagé dans tous les temps, il me semble infiniment probable que le rapprochement fait par vous du bandeau imprimé en tête de *la Suitte du Cid* et de celui de l'*Invasion de la ville du Mans*, démontre suffisamment que *la Suitte du Cid* (1) a été imprimée au Mans, et cette particularité matérielle donne beaucoup de poids aux arguments tirés de l'analogie de certaines locutions employées dans *la Suitte du Cid* et dans le *Virgile travesti*.

« L'attribution que vous avez proposée me paraît infiniment probable. *Je crois qu'elle doit être acceptée jusqu'à preuve du contraire.* »

(1) Lorsque j'ai écrit à M. Léopold Delisle, je ne connaissais pas encore le *Crime innocent*, plaquette qui, à elle seule, suffirait à prouver que l'*Apologie pour M. Mairet* et *la Suitte du Cid* ont bien été imprimées au Mans, en 1637.

LE TRADUCTEUR NORMAND J. PETIT

Par M. l'abbé TOUGARD,

Membre correspondant.

Les biographies normandes citent un avocat du nom de Petit, né à Pont-Audemer. Il n'est connu que par sa traduction du célèbre ouvrage d'Érasme, l'*Éloge de la Folie,* laquelle fut imprimée à Paris, en 1670, in-12. Le traducteur a signé son épître dédicatoire, et Canel remarque que son nom est également marqué dans le privilège. « Sur d'autres exemplaires de la même édition, ajoute-t-il, au feuillet de garde du volume, ce nom est ainsi indiqué sur le titre : « par M. Petit, de Pont-Audemer, advocat en Parlement. »

On pourrait s'étonner que Canel, cet homme d'une science généralement exacte, ait avancé que Petit est le premier traducteur de cette satire d'Érasme (1). Grâce à l'obligeance de mon aimable confrère, M. Ch. Verger, j'ai pu examiner à loisir les deux

(1) *Histoire de Pont-Audemer*, II, 456. — A la page précédente, une distraction de la copie ou du compositeur assigne à tort 1680 pour date de la publication de Petit.

exemplaires de la Bibliothèque de Pont-Audemer et reconnaître ainsi la cause de l'erreur. C'est Petit lui-même qui, dans l'avant-dernière phrase de sa préface, affirme que l'*Encomium Moriæ* (1) n'a « point encore été habillé à la française ».

Cela prouve que l'encombrement des impressions faites depuis deux siècles, pas plus que l'éloignement des années, n'est entièrement responsable des énigmes que le travailleur rencontre trop souvent en matière de librairie, d'éditions, de contrefaçons, etc., en un mot dans tout ce qu'un maître de la Sorbonne a heureusement défini « les catacombes bibliographiques ». C'est en effet le plus vaste champ pour des fouilles aussi longues que fructueuses.

Dès 1520 parut une version française de l'*Encomium,* qui passa aux enchères en 1779 (2). La Bibliothèque de Rouen possède même (O 2468), comme l'amabilité de M. Beaurain nous l'a fait découvrir, *la Louange de la sotise, déclamation d'Erasme,* dédiée à Roderic, duc de Wirtemberg (*sic*); Paris, 1642, in-12. L'auteur, qui signe P., a réussi à se dérober aux recherches des derniers éditeurs de Barbier.

Il ne semble pas trop téméraire de conjecturer qu'on doit au même J. Petit une autre traduction beaucoup plus considérable, et qui a eu au moins trois éditions.

(1) Ici, comme au titre et au privilège, on lit *Œncomium*. Il est fâcheux que Petit ne se soit point avisé d'en donner l'étymologie : son livre en eût sans doute renfermé une folie de plus.

(2) Catalogues Leber, n° 2650; Filheul, n° 1479, et la notice, p. XXIX.

Au mois de décembre dernier, un catalogue de Belgique me procura *les Lettres choisies de S. Jérôme, traduction nouvelle, avec une Préface;* Lyon, 1700, in-8° (1) de 666 pp., sans les feuillets préliminaires et ceux de la table. La dédicace « à Monseigneur Messire Nicolas de Bauquemare... Président aux requêtes du Palais » (2), est signée « J. P., advoc. en Parlement ». On a complété à l'encre le nom de l'écrivain, qui se lit d'ailleurs tout au long dans la permission.

C'est ce titre d'avocat au Parlement, pris de même par le traducteur d'Érasme, qui rend assez plausible l'attribution de ces *Lettres de S. Jérôme* au même auteur. Cette dernière version, on va le voir tout à l'heure, suivit de peu de mois la première, dédiée également à un homme de robe, « à Monsieur Dalencé, conseiller secrétaire du Roi ». Il est à regretter que l'initiale du prénom ne vienne pas ajouter à l'hypothèse une garantie, qui ne serait pourtant pas décisive (3).

(1) Par ses dimensions (178 m/m × 114), ce volume est un in-12 actuel.

(2) Ce Bauquemare y est qualifié « seigneur d'Onzembray ». Il faut lire Ons-en-Bray, belle commune du département de l'Oise. — Quant au lieu *Bourdeny*, orthographié régulièrement, plus d'un n'y reconnaîtrait pas, dans son altération moderne, le village de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, à la porte de Rouen.

(3) Nommer un Pierre Corneille du XVII° siècle devant tout bon Rouennais, n'est-ce pas le faire instinctivement songer au grand poète? Cependant M. Ch. de Beaurepaire « admet que le doute est parfois permis, prudent même », ainsi que l'a cons-

En tout cas, un point demeure incontestable : c'est que le traducteur de S. Jérôme était Normand. Dans sa dédicace, parlant du grand-père de son Mécène, J. de Bauquemare, premier Président au Parlement de Normandie, de 1565 à 1585 (1), il écrit : « cet ayeul incomparable, qui fait (sans doute *fut*) le premier magistrat de la *province où je suis né* ».

La persuasion où était Canel que l'interprète d'Érasme s'appelait plutôt Le Petit, n'est point pour ébranler notre conjecture. Cette dualité de formes n'était pas rare en ces temps-là.

Dans sa lettre du 3 novembre dernier, M. le commandeur Le Court explique qu'au siècle dernier une famille de Pont-l'Évêque se nommait « indifféremment » Cordier ou Le Cordier (2).

Un peu confus sans doute d'avoir travaillé sur une satire, bien qu'il l'eût rendue plus acceptable pour tout le monde, Petit voulut faire un livre plus convenable à sa profession en traduisant S. Jérôme.

taté le regretté chanoine Lebarq dans une note sur sa poésie de *Corneille à Rouen* (p. 6, note).

Dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, M. de Beaurepaire a plusieurs fois cité des artistes portant le même prénom. Il y eut notamment au moins deux peintres Jouvenet appelés Jean.

(1) Ses harangues ont mérité d'être étudiées par M. Ch. de Beaurepaire dans un bon mémoire académique d'une cinquantaine de pages (Rouen, 1872, in-8°).

(2) La curieuse licence qui fait dire aux paysans : « Donne *au* Cordier » pour « *à Le* Cordier », n'est exclusivement ni normande, ni populaire. Dans l'Indre, par exemple, les lettrés eux-mêmes disent : « aller *au* Blanc, pour *à* Leblanc ».

Notre volume atteste que son manuscrit fut approuvé dès 1672 par trois docteurs de Sorbonne, entre autres par l'abbé Pirot, dont le savant abbé Urbain a rappelé naguère le rôle intéressant dans l'affaire du quiétisme. Mais fallait-il en conclure que l'ouvrage avait bien paru cette même année? Aucun doute n'est possible, puisque Barbier a vu l'édition de cette date donnée à Paris par Couterot (1).

L'exemplaire de la bibliothèque Delasize (n° 229), daté de 1679, aurait pu ne se distinguer de l'édition originale que par un titre rajeuni. Mais notre volume nous apprend que l'ouvrage fut certainement réédité par Couterot au plus tard en 1685. On lit, en effet, à la dernière page : « PERMISSION. Sur la réquisition de Laurent Bachelu, à ce qu'il lui soit permis de faire r'imprimer le livre intitulé *les Lettres de S. Jérôme*, traduction nouvelle par M. Petit; attendu que le Privilège qui a été accordé pour dix années à Jean Couterot le 29 juin [l'année manque] est expiré. Vu ledit Privilège, je consens pour le Roy à la Permission requise. A Lyon, le 10 avril 1696. VAGINAY ».

Au-dessous se lit ce second visa : « Permis d'imprimer. A Lyon, ce 5 may 1696. DESEVE ». Néanmoins, comme on l'a vu en commençant, notre exemplaire n'est daté que de 1700. Est-ce un retard d'impression, ou un renouvellement de titre?

(1) *Dictionnaire des Anonymes*, n° 9971, 2e éd. — Malgré les augmentations considérables de la 3e édition, notamment l'importante notice sur Lamennais, la 2e édition du Barbier garde sa valeur particulière, grâce au numérotage des articles et à la table des auteurs.

Enfin, pour ne rien omettre de l'histoire de ce volume, suit une déclaration de Bachelu, qui cède « lesdites permissions aux sieurs Michel Goy et Claude Martin » : ce sont les libraires lyonnais dont l'adresse figure au titre.

Peut-être Couterot ne se fit-il pas faute de rafraîchir aussi son titre. Car la ville du Havre (*Catal.*, n° 10440) possède une édition sous la date de 1696. Mais que penser d'un exemplaire qui porte « Paris, 1702 » (1)? Couterot aurait-il fait une nouvelle réimpression du titre? Ou bien les éditeurs lyonnais de 1700 ont-ils cédé une partie de leur tirage à un libraire de Paris? On voit ici pourquoi la rédaction soignée d'un catalogue exact ne doit pas omettre la mention du libraire.

Malgré son succès, la version de Petit n'était pas un bon livre. En 1703 (2), le bénédictin normand Guillaume Roussel, en présentant au public sa propre traduction des *Lettres de S. Jérôme*, s'en est expliqué avec autant de retenue que de justesse. Après avoir

(1) Catalogue Giraud, en 1707, n° 1,121.— Dans ces sortes de questions, les dernières incertitudes ne sauraient être résolues que par le bibliographe qui a en main les divers exemplaires, pour en collationner çà et là l'*incipit* des lignes, les fleurons, etc. Et quand il s'agit des œuvres de nos grands écrivains, les conclusions de ces minutieuses enquêtes sont souvent importantes.

(2) L'édition originale de cette traduction (réimprimée en 1743 en 4 vol. in-12) est ordinairement datée de 1713; mais le 1er volume avait été imprimé dès 1703 (*Hist. littéraire de la Congr. de S.-Maur*, p. 398). La bibliothèque de Dieppe possède les deux premiers volumes, sous la rubrique 1704.

constaté que Petit s'était permis de « passer tout à fait » certains passages difficiles, il poursuit : « Je ne prétens point faire ici la critique de sa traduction : il faut être exemt de défauts pour relever ceux des autres ; et c'est de quoi je n'ose me flatter. Je me contenterai de dire qu'il l'a faite sur un petit volume in-seize, intitulé *Epistolæ selectæ S. Hieronymi*, où la plupart des lettres de S. Jérôme sont tronquées et imparfaites. Les défauts de l'original ont passé dans sa traduction ; de manière que telle lettre qui, dans celle-ci (sa traduction en 3 vol. in-8°), a plus de 60 pages, n'en a pas plus de 10 ou 12 dans la sienne ».

P.-S. — Jetons ici une note qui, après plus de quarante années, n'est pas pour nuire à l'intérêt du mémoire présenté, en 1858, par J. Travers sur « le bréviaire de Huet ».

Le plus grand nombre des variantes, substituées par le savant évêque au texte original de Santeuil, ont été adoptées par le bréviaire de Rouen publié en 1728.

Le rédacteur de ce bréviaire était le chanoine Urbain Robinet, docteur de Sorbonne, et lui-même poète latin distingué.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

L'UNIVERSITÉ

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

MESSIEURS,

Me permettez-vous de vous rappeler qu'arrivé de professions en professions à la classe des fonctions, j'y ai distingué trois groupes : l'Administration, la Magistrature, l'Université ? J'ai négligé de parti pris l'Administration, faute des connaissances nécessaires pour en parler congrûment ; j'ai étudié la Magistrature avec le profond respect dû à la Loi, dont elle a la garde ; j'ai réservé l'Université pour un chapitre à part. Voici le moment venu d'esquisser ce chapitre et de clore enfin ces longues Études (1) sur le travail

(1) Voir pour l'ensemble de ces Études, *Mémoires de l'Académie*, années 1884, p. 361 : — 1890, p. 270 ; — 1895, p. 33 ; — 1896, p. 67 ; 1897, p. 107 ; — 1898, p. 3 ; — 1899, p. 154.

considéré au point de vue des devoirs qu'il impose à l'humanité.

ULTIMA VERBA. Ce sont les dernières paroles que j'aurai écrites d'une plume surannée et fatiguée. Si je ne l'ai pas laissée se reposer plus tôt, c'est que je ne voulais pas prendre congé sans avoir adressé un suprême hommage de reconnaissance à cette grande Université de France, qui, après avoir nourri mon enfance et ma jeunesse du suc de ses fortes doctrines, m'a fait l'honneur de m'accueillir dans ses rangs, et m'a permis, pendant un demi-siècle, de coopérer selon ma mesure à son œuvre, la plus belle et la plus nécessaire, puisqu'elle crée l'homme dans l'individu, et le citoyen dans l'homme. Je rends grâce à la logique d'avoir enchaîné ces Études de telle sorte que la dernière dût échoir à l'Université. Il m'est consolant, en lui consacrant ces pages, que nulle ne suivra, de ne la quitter qu'à l'heure où il faut tout quitter.

J'ai dit l'Université, je n'ai pas dit les Universités. C'est qu'ici le pluriel est moins compréhensif que le singulier. Les Universités, cela veut dire les Facultés, groupées de région en région, et rien que les Facultés, en un mot, l'Enseignement supérieur en un isolement superbe; l'Université, cela veut dire les Facultés, les Lycées ou Collèges, et les Écoles, fraternellement unis, savamment organisés, en un mot, l'Enseignement à tous les degrés, s'adressant en différentes mesures à toutes les classes de la société,

distribué sur tous les points du territoire français. Or, l'Université dont il est question dans cette Étude, c'est celle qui comprend l'enseignement à tous les degrés, s'adressant en différentes mesures à toutes les classes de la société, distribué sur tous les points du territoire français. Ce n'est pas l'Université particulière et restreinte de Caen ou de Lyon, c'est l'Université *universelle*, l'Université de France, et qui a assez honoré ce nom pour qu'il reste mémorable dans l'Histoire.

Les devoirs de l'Université ainsi entendue sont faciles à déduire et suffisamment clairs par eux-mêmes ; toutefois, en ces jours troublés (1), où tout est discuté et rien respecté, où les consciences n'ont plus de lumière et les volontés plus de règle, où tout est à vau-l'eau, il n'est pas inutile, il est peut-être nécessaire d'éclaircir ce qui avait paru la clarté même, sans craindre de répéter des lieux communs qui ont cessé d'en être. Je ne crois pas qu'en ce désarroi général l'Université ait failli à ses devoirs, mais il importe plus que jamais qu'elle les remplisse absolument, dans toute leur étendue comme dans toute leur sévérité. Sa mission est plus haute, plus impérieuse en raison des circonstances où nous vivons. Elle est

(1) J'écris ces pages dans les premiers mois de l'année actuelle (1900), au sortir des commotions qui viennent d'agiter la France de fond en comble, — avant la divulgation des réformes universitaires qui doivent, s'il faut en croire les on-dit, ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire de notre enseignement national. — Cette double remarque n'est pas inutile à l'intelligence de quelques détails épars çà et là dans cette Étude.

la grande Institutrice : elle doit être comme l'avant-garde des honnêtes gens s'employant de tout leur cœur à ramener la rectitude dans les esprits, la paix dans les âmes, la vérité dans les institutions, l'ordre dans la société. C'est la justification, ou l'excuse, des pages qu'on va lire.

L'Université, c'est l'État enseignant. C'est l'État imposant à tous l'enseignement nécessaire à tous, offrant à chacun l'enseignement propre à chacun. L'enseignement nécessaire à tous, celui dont nul homme ne peut se passer, quelle que soit sa carrière. L'enseignement propre à chacun, celui que réclament les diverses carrières, lesquelles, en raison de leur diversité, impliquent une plus ou moins forte culture intellectuelle et morale. Or, à quelque échelon social que l'enseignement se rapporte, qu'il soit primaire, secondaire ou supérieur, il n'atteint son but qu'à la condition d'être double, instruction d'abord, éducation ensuite, ou plutôt tout ensemble instruction et éducation, ces deux choses étant étroitement liées, comme il sera exposé ci-après.

I.

On ne dira pas que, parlant de l'instruction, je ne suis pas dans l'actualité ; j'y suis jusqu'aux oreilles. Depuis les beaux jours qui virent naître et mourir cette chose encore plus barbare que son nom, la Bifurcation, on n'a cessé de manier et remanier

cette pauvre Instruction. Autant d'années scolaires, autant de changements scolaires : changements de systèmes, changements de méthodes, changements de programmes, changements de disciplines, changements d'examens, et toute la série des changements possibles, jusqu'à l'impossible inclusivement. En ce moment, un immense effort est fait. Une Commission de l'Enseignement a été instituée depuis quelques mois, qui a tenu une multitude de séances, interrogé les archevêques, les représentants de l'enseignement clérical à tous les degrés, des membres de Chambres de commerce, des membres de Sociétés d'agriculture, etc., etc., etc., et même quelques universitaires ; rédigé les procès-verbaux de 196 dépositions ; écrit des rapports formant un volume de 600 pages, avec introduction du président, lequel volume sera soumis aux méditations profondes de nos députés et de nos sénateurs. Universitaire jusqu'aux moelles, et patriote de fait, nullement de nom, je ne puis que former les vœux les plus sincères pour qu'il sorte de cet amoncellement de documents, non seulement divers, mais contradictoires, un résultat définitif. j'entends assez durable pour laisser reposer pendant quelques années notre Enseignement national, que cette agitation sans fin ni mesure a singulièrement éprouvé. Sans nier l'utilité des réformes promises, je crois qu'il a encore plus besoin de stabilité que de réformes.— Quelles que soient celles qu'on nous prépare elles n'ont rien à faire ici, dans une Étude exclusivement consacrée aux devoirs des universitaires. On n'est responsable que de ce que l'on fait. Ce ne

sont pas les universitaires (ou si peu!) qui divisent et subdivisent l'instruction primaire, et la secondaire, rédigent les programmes, etc. Dans tout cela, ils sont les simples exécuteurs de plans qui leur sont imposés, et leur rôle se borne à se conformer à des volontés étrangères. Donc, pas de devoirs, ou, si l'on veut, leur devoir, ici, c'est d'obéir, d'obéir sincèrement, sans mauvaise humeur, sans arrière-pensée, avec le désir de faire produire aux nouveautés tout le bien qu'elles comportent. Outre le profit qu'en retireront les élèves et le public, on rendra plus improbable, plus éloigné l'avènement des rêves que pourront rêver des esprits qui, jamais satisfaits, font profession de poursuivre le mieux, en haine du bien.

Mais si la *matière* de l'instruction ne laisse aucune liberté aux professeurs, il n'en est pas de même de la *mesure* et du *mode*. Ici et là, ils jouissent d'une certaine latitude, ici et là, ils ont des devoirs.

Il n'est personne, depuis longtemps, qui ne reconnaisse que les programmes, dans tous les ordres d'enseignement, sont infiniment trop chargés. Réunis, ils composent une véritable encyclopédie. Les spécialistes qui les ont rédigés s'en sont donné à cœur joie. Le mathématicien y a mis toutes les mathématiques, le physicien toute la physique, le naturaliste toute l'histoire naturelle, les savants, en un mot, toute la science. Les littérateurs n'ont pas été moins prodigues. La philologie y est entrée tout entière avec les grammairiens; la littérature, grecque,

latine, française, étrangère, tout entière avec les humanistes ; la philosophie, avec ses divisions et subdivisions, son histoire si compliquée et si contradictoire, sa langue souvent si barbare, tout entière avec les philosophes et les métaphysiciens. Une forêt du nouveau monde, pas vierge, mais inextricable et sans bornes ! On y a mis, paraît-il, la cognée, pratiqué des abatis, ouvert des éclaircies. Il restera encore à faire pour des bûcherons futurs. — Ce n'est pas une besogne qu'on puisse attendre des universitaires. Mais je leur demanderais de ne pas abonder chacun dans son sens, et de ne pas développer outre mesure dans leur enseignement ce qui n'a pas besoin de si longs développements. Un programme est chose élastique. On peut l'étirer, le distendre, l'étendre à l'infini. Il y a là une tentation à laquelle un professeur peut succomber, s'il n'y prend garde. La tentation sera même plus forte en proportion de son mérite. Un esprit rompu à la réflexion et à l'analyse voit se dessiner en une question générale mille questions particulières dont l'intérêt le sollicite : il ne s'y refuse pas sans effort. J'ai connu un professeur de philosophie, que j'aimais pour sa probité professionnelle, son savoir et son talent : il n'arrivait à la fin de son cours de psychologie qu'avec l'année finissante. Erreur honorable, mais déplorable ! En procédant ainsi, on supprimerait toute simplification officielle des programmes, on continuerait d'accabler de jeunes intelligences, qui continueraient de plier sous le faix. Une alimentation surabondante va contre son but ; les maîtres ne doivent jamais

oublier qu'il ne s'agit pas d'emplir l'esprit des élèves, mais de le nourrir. Et on ne le nourrit bien qu'en ne lui servant que ce qu'il peut digérer bien.

On parlait beaucoup de surmenage il y a quelque temps. L'attention des médecins avait été éveillée, et il faut leur savoir gré d'avoir averti, ou contribué à avertir les familles et les Pouvoirs publics. On en parle moins aujourd'hui. On se fatigue à toujours se répéter. Et puis la cause était gagnée, au moins sur le point principal. Car il y a plusieurs sortes de surmenage. J'en compte jusqu'à trois. Il y a le surmenage par la *quantité*, qui consiste à accumuler les matières d'enseignement : si nous n'en avons pas fini avec celui-là, du moins sommes-nous sur la voie. Il y a le surmenage par la *qualité*, qui consiste à infliger à de charmants esprits des études qui ne conviennent ni à leur nature, ni à leurs goûts, ni à leur destination. Beaucoup de personnes, nullement ennemies du progrès, ne croient pas qu'il soit là. Elles estiment que les âmes ont des sexes, comme les corps, et ne pensent pas que l'âme féminine éprouve le besoin d'apprendre la géométrie et la trigonométrie, l'algèbre et le calcul infinitésimal. Mais la Science aujourd'hui est souveraine, même où elle n'a que faire, et il n'y a qu'à se résigner, en attendant des jours meilleurs. Enfin il y a le surmenage par *excès de zèle*, qui consiste à imposer aux élèves plus de travail qu'ils n'en peuvent faire sainement et utilement. Ce surmenage, moins remarqué, n'est ni moins réel, ni moins fâcheux. J'affirme qu'il existe, parce que je l'ai maintes fois constaté. Il se rencontre, plus

ou moins fréquent, plus ou moins abusif, dans les lycées de filles comme dans les lycées de garçons. Les professeurs, dont il est le fait, et qui ont la liberté comme le devoir de l'éviter, font fausse route en ne l'évitant pas. Quand un élève a trop de besogne devant lui, il la fait vite, par conséquent mal. C'est le travail lentement accompli, avec réflexion, un vif désir de faire le mieux possible, qui profite. Le travail à bride abattue est vain, si même il n'est pas nuisible.

De la mesure de l'instruction, je passe au mode. Je serai succinct quant à l'Instruction primaire, par une raison péremptoire : je la connais insuffisamment. J'ai cependant depuis vingt-cinq ans l'honneur, que je prise, d'être délégué cantonal. On m'a octroyé le droit de visiter les écoles de mon canton, et je n'y manque pas. Mais ces visites me renseignent peu. Ma fonction est d'inspecter le domicile de l'école, non l'école. Je puis cependant me faire présenter les cahiers des enfants, et même les lire, afin de m'assurer qu'ils ne sapent pas l'ordre social, ce dont ils se gardent, même dans les établissements les plus hostiles, qui ne sont pas si naïfs. Il faudrait assister aux leçons des maîtres, mais l'enseignement ne me regarde pas. Il n'y a que les murs qui apprennent quelque chose à mon indiscrète curiosité. Ils sont revêtus d'images de minéraux, de végétaux et d'animaux, même de figures d'objets fabriqués par l'industrie. On y voit sur des tables, sur la chaire, toute sorte de choses en relief. J'en conclus que les maîtres

pratiquent l'instruction par les yeux, ce qu'on a appelé les leçons de choses. N'en entendant plus guère parler, je craignais que la mode n'y fût plus. Le Ministre de l'Instruction publique m'a rassuré par une mesure récente à laquelle on ne saurait trop applaudir. Il met à la disposition des Inspecteurs d'Académie « une série de tableaux en couleurs. Ces tableaux représentent des paysages de la France et les principaux monuments de notre art national ». Dans une circulaire remarquable, il explique que ces tableaux, décorant nos écoles, auront ce double objet : 1° d'en faire des maisons agréables, des « maisons d'amitié et de solidarité » dont on se souviendra avec plaisir, où l'on se réunira, anciens condisciples, pour s'entretenir et s'instruire encore; 2° de ranimer, de vivifier l'amour de notre patrie, si belle, si digne d'être aimée sincèrement, et servie noblement. Voilà bien le genre d'enseignement qui convient à des enfants au-dessous de douze ans. Un enseignement concret, qui prenne le chemin des sens pour arriver à l'intelligence. L'abstrait n'est pas fait pour cet âge, il est trop difficile à comprendre, et quand par hasard il est compris, trop peu intéressant pour laisser des impressions persistantes. Que nos maîtres y songent : parlant à des petits, ils doivent leur parler la langue des petits.

Ayant fait un noviciat de quinze ans dans l'Instruction secondaire, l'ayant aimée et l'aimant toujours, j'aurais beaucoup à dire; mais je me renferme dans le point de vue qui m'occupe. Deux ou trois

observations seulement. Mes collègues des lycées me permettront-ils de le dire? je crains qu'ils ne soient plus soucieux d'orner l'esprit des jeunes gens que de le former. La faute en est peut-être moins à eux qu'aux programmes, chargés ou déchargés. Ces programmes sont comme des invitations à enseigner aux élèves beaucoup de très belles choses, en lettres, en histoire, en philosophie. en sciences, et généralement en tout. Je veux que ces belles choses s'empilent dans leur mémoire, y demeureront-elles? Je veux qu'elles y demeurent, est-ce là le but à atteindre? S'agit-il de donner à la France des lettrés, des historiens, des philosophes, des savants, qui ne le soient qu'à demi, ou au quart, ou même en quantité infinitésimale; des *amettes*, comme dit quelque part Montaigne, ou de belles et fortes âmes; des *hommelets*, comme dit encore le même écrivain, ou des hommes capables de faire honneur à la France et à l'Humanité? L'instruction ne doit pas être sa fin à elle-même : si elle n'est que pour la montre et la parade, « elle ne vaut pas deux heures de peine ». Que doit-elle être essentiellement? Une culture intellectuelle, une éducation intellectuelle. Montaigne, que je viens de citer, mais que je ne me lasserais pas de citer, car je l'adore, écrit : « J'aime mieux forger mon âme que la meubler ». Ce devrait être la devise des professeurs. Leur devoir, comme leur honneur, ce n'est pas de *meubler*, mais de *forger*. Et pour le dire en passant, c'est ce que méconnaissent outrageusement les ennemis du grec et du latin : l'objet, comme le mérite des Études classiques, c'est d'exercer excel-

lemment l'esprit, et quand on les aura sacrifiées à l'Enseignement moderne (1), on notera, si on est sincère et clairvoyant, une diminution de l'âme française, qui n'est déjà pas, à cette heure triste, si richement pourvue.

Une des conditions les plus essentielles, selon moi, de l'éducation intellectuelle que je réclame, c'est le travail personnel des élèves. Dans ce torrent de réformes où ont failli se noyer plus d'une fois les vieux universitaires comme moi, il en est une dont je me souviens avec admiration. Elle consistait à soulager de tout effort les élèves devenus de simples réceptacles. Le maître faisait tout, ce qui permettait à l'élève de ne faire rien. C'était le maître qui préparait les auteurs, et les expliquait ; c'était le maître qui rédigeait son cours, et le dictait. L'élève, dans un doux nonchaloir, entendait, recevait, retenait, plus ou moins, ou pas du tout. Un vase, dans lequel on versait incessamment : quand il n'était pas bouché, ou troué, il entrait et il restait quelquefois quelque

(1) Je ne nourris aucun mauvais sentiment à l'égard de l'Enseignement moderne, et je verrais sans regret tous les fruits secs de l'autre enseignement se réfugier dans celui-là. Plus à leur portée, il pourrait les préparer très suffisamment à certaines carrières. Aux libérales ? je me permets d'en douter. Je pose deux questions. Les plus hautes professions ne réclament-elles pas la plus haute culture intellectuelle ? La plus haute culture intellectuelle n'est-elle pas celle que procure l'étude des Lettres anciennes servant de base à l'étude des Lettres modernes ? J'admets (par hypothèse seulement) l'égalité des Lettres anciennes et modernes, il me semble que réunies elles doivent plus profiter à l'esprit, que séparées et antagonistes. A moins que *un* soit plus que *deux*.

chose ! Et ne dites pas que j'invente. Je raconte en témoin fidèle, en victime innocente, car j'ai vu et subi ce beau régime. Il ne dura que ce que durent ces choses, l'espace d'un ministère. Évidemment, aujourd'hui les maîtres sont moins actifs, les élèves moins passifs. Si peu qu'ils le soient, ceux-ci le seront toujours trop. Le travail de l'élève, c'est-à-dire la réflexion, la méditation, l'exercice, l'effort pour produire, la production : voilà à quel prix l'intelligence grandit, se développe, se perfectionne en tous sens, et avec l'intelligence, l'âme entière, l'homme entier. N'est-ce pas d'ailleurs une préparation nécessaire à la vie domestique et sociale, où l'homme ne vaut que par ses œuvres, et ne mérite de vivre que dans la mesure où il paie de sa personne ?

J'attache tant d'importance au travail personnel que je suis résolument hostile aux *Répétitions*, ce lâche secours accordé par la faiblesse des parents à la mollesse des enfants, et qui, s'il emplit la bourse du répétiteur, laisse vide l'esprit du *répétitionné*. Vide, je veux dire sans force, sans ressort, sans initiative ni vertu. Cette Institution envahissante eut de faibles commencements ; fleuve aujourd'hui, ce ne fut d'abord qu'un ruisseau. Dans ma jeunesse, il n'existait que des répétiteurs de mathématiques, à l'usage des futurs candidats aux Écoles militaires du Gouvernement. Comme on n'est jamais trop jeune pour commander aux autres, même vieux, la limite d'âge pour entrer dans ces écoles obligeait les élèves à apprendre beaucoup en peu de temps : le professeur n'y suffisant pas, on lui adjoignit un répétiteur. Mais

on ne tarda pas à s'aviser que les élèves des basses classes, trop débiles pour porter le poids de l'enseignement, avaient besoin d'être aidés : on leur donna un répétiteur Puis on reconnut que les mauvais élèves, les traînards des queues de classes, ne pouvaient suivre un mouvement trop rapide pour leurs intelligences tardigrades : on leur donna un répétiteur. De proche en proche, et d'abus en abus, on en donna à tout le monde. On en donna aux grands garçons, comme aux petits ; aux grandes filles, comme aux petites ; aux bien doués, comme aux imbéciles. Montrez-moi un élève sans répétiteur ! Et alors se produisit cette chose étrange : le professeur, étant évidemment plus capable qu'un autre, fut élu répétiteur par les familles, et se prêta de bonne grâce à ce redoublement lucratif. Ce fut un maître en deux personnes, un et double, un quoique double, double quoique un, une dualité à l'image de la Trinité chrétienne. Professeur, il montait en chaire, pour dicter les devoirs à faire ; répétiteur, il suivait l'élève chez lui, pour les lui faire ; redevenu professeur, il remontait en chaire, pour les lui corriger. N'admirez-vous pas, pour un jeune homme, cette façon de faire ses études sans les faire ? Et voilà comment on nous a procuré cette génération veule qui est la nôtre, impropre aux généreux efforts, aux viriles entreprises. Quand on a habitué les jeunes gens à ne marcher qu'avec des béquilles, c'est folie d'espérer que, devenus hommes, ils escaladeront les cimes. Le mieux qu'ils puissent faire, c'est de trébucher sur les chemins battus.

Un lycée de jeunes filles est autrement plaisant à voir qu'un lycée de garçons, surtout un jour de distribution de prix. Un de mes plus gracieux souvenirs est d'avoir présidé une de ces distributions, et je me sens encore ému de reconnaissance pour l'éminent et aimable Recteur qui eut l'indulgence de me juger digne de cet honneur. Les lycées de jeunes filles étaient à ce moment-là en train de se transformer. Ils eurent à traverser une première période fâcheuse. Lors de leur création, il y avait un personnel d'élèves, il n'y avait pas un personnel de professeurs du même sexe. L'Instruction primaire avait ses institutrices, la secondaire n'avait pas ses professeurs-femmes. Il fallait attendre. On alla frapper à la porte des lycées masculins et des facultés. Elle s'ouvrit à deux battants. Mais les hommes sont les hommes; ils ont l'intelligence propre à leur sexe, et les habitudes propres à leur profession. Très instruits, très habiles, très zélés, ils enseignent parfaitement, mais ils enseignent comme il est naturel et ordinaire à des hommes d'enseigner. Il est inévitable que, passant d'un lycée de garçons, ou d'une faculté, à un lycée de jeunes filles, ils restent ici ce qu'ils étaient là. Il n'y a plus de métamorphoses que dans le poème d'Ovide. Leurs leçons sur les mêmes sujets seront les mêmes, ou à fort peu près. Elles seront dites dans les mêmes termes, sur le même ton, avec la même rigueur, la même raideur, sans rien d'attachant, rien d'insinuant, rien qui les rende propres à intéresser des jeunes filles et à les captiver. Grâce à Dieu, les hommes ayant cessé d'être nécessaires, ont été remerciés

avec reconnaissance, et il nous a été donné d'assister à l'avènement de l'Enseignement des femmes par des femmes.

Je l'ai salué avec bonheur. Il n'y a que la femme pour enseigner la femme. Pour qu'une communication sympathique et féconde s'établisse entre les intelligences, il faut qu'elles soient de même nature. A l'esprit fin, délicat, subtil, alerte, ailé des élèves, il faut l'esprit fin, délicat, subtil, alerte, ailé des maîtresses. Ces maîtresses, on les appelle des professeurs : je n'y contredis pas. Si cela les flatte, je consens de bon cœur qu'on leur fasse ce plaisir, mais à une condition : c'est que Mesdemoiselles les professeurs ne soient pas tentées de contrefaire Messieurs les professeurs. Ce serait leur perte, la perte de leur enseignement. Je vous en conjure, Mesdemoiselles, prenez-y garde. Il y a là une pente, n'y glissez pas. Que votre enseignement soit essentiellement féminin. Vous êtes la grâce, restez la grâce, restez vous-mêmes. Ne montez pas en chaire, même s'il y en a une dans la classe. Rien de magistral, rien de solennel, rien de prétentieux. Vous êtes jolies, vous tenez à l'être, à continuer de l'être : eh bien, je vous le dis en vérité ; il n'est rien de plus laid et de plus fâcheux qu'un pédant, — si ce n'est une pédante. Quand on cesse de voir un pédant, on n'y pense plus ; quand on cesse de voir une pédante, on y pense encore. Cette image, cette grimace nous suit, nous poursuit, nous rend mélancoliques. Hier, je me sentais un peu plus morose qu'avant-hier. « Mais qu'ai-je donc? » J'avais que je m'étais entretenu avec une mathématicienne

qui suait les mathématiques par tous les pores 1) Horreur !

Je crois que je viens de manquer de gravité. Je me hâte de redevenir absolument grave, au risque d'être le personnage dont je viens de médire, afin de parler de l'Enseignement supérieur avec le respect dû à la haute situation qu'on vient de lui faire.

Continuant de considérer l'instruction quant au mode, je ne veux toucher que deux points, mais essentiels. Et d'abord, il y a deux manières d'entendre l'instruction dans les Facultés : l'ancienne et la nouvelle. Autrefois, c'était d'une simplicité absolue. L'Enseignement supérieur consistait en cours publics exclusivement. Il s'adressait à tout le monde, c'est-à-dire à toutes les personnes assez intelligentes et assez amies du vrai et du beau, pour s'y intéresser, sans arrière-pensée, sans retour personnel. On y débattait, en lettres, en histoire, en philosophie, en sciences, des questions générales, de nature à élever les esprits, à remuer les âmes. Cet Enseignement supérieur était en effet supérieur. Aujourd'hui, les cours publics ne sont pas interdits, mais vus de mauvais œil. Il y a une tendance marquée, grandissante, à y substituer les conférences à huis-clos.

(1) Ai-je besoin d'affirmer qu'il n'y a ici aucune allusion à qui que ce soit ? Je n'ai ni entretenu ni entrevu aucune *mathématicienne*, et ne sais s'il en existe à Caen. Cette phrase n'est qu'une boutade venue inconsciemment et innocemment au bout de ma plume.

Là, le professeur n'a en face de lui, dans une petite salle, qu'un petit nombre de jeunes gens, qui visent à obtenir un grade au bout de deux ans, et qu'il y prépare de son mieux. Il explique et commente certains auteurs portés aux programmes de licence et d'agrégation, traite certaines questions très spéciales, inscrites aux mêmes programmes, corrige des compositions grecques, latines et françaises. On le niera tant qu'on voudra, mais cet enseignement supérieur se rapproche fort du secondaire, surtout lorsque les étudiants sont peu instruits, ou mal doués. Voilà les deux systèmes en lutte, le premier timide, parce qu'il pressent la défaite, le second arrogant, parce qu'il se croit sûr de la victoire.

Ici, on peut dire franchement son avis, puisque les professeurs demeurent libres de faire dans leur enseignement, à côté des conférences, une place aux cours. Donc, mon avis est que l'Enseignement dit supérieur est en mauvaise voie. On ne me persuadera jamais que les Facultés des lettres et des sciences aient pour objet essentiel, ou même unique, de procurer, en nombre indéfini, à l'Enseignement secondaire de médiocres gradés, qui lui sont un embarras, n'ayant pas de places à leur donner, après leur en avoir promis. Pour un si piètre et si malencontreux résultat, des Facultés qui sont des mondes! Des mondes, car elles comprennent, du moins les GRANDES, comme elles s'intitulent modestement et fraternellement, je ne sais combien de professeurs, titulaires ou libres, je ne sais combien de maîtres de conférences, titulaires ou autorisés; tout un cortège

d'étoiles de diverses grandeurs, de planètes et de satellites. Des mondes assez mal ordonnés, puisqu'on y voit des maîtres de conférences qui font des cours, et des professeurs qui ne font que des conférences. Et tout cela tourne autour de quelques candidats aux grades, la plupart payés pour y aspirer sans y arriver! J'ai connu un temps où les choses se passaient plus simplement et plus économiquement. Des professeurs du lycée du chef-lieu académique étaient chargés de cette préparation aux grades: ils étaient dans leur rôle, et s'en acquittaient à merveille. Les Facultés restaient dans le leur, en examinant seulement les candidats qu'on leur envoyait, et en réservant leur temps et leur intelligence pour un enseignement d'un ordre plus élevé.

Car, quoiqu'en puissent penser les partisans enthousiastes des Conférences à huis-clos, il existe encore, ou du moins on conçoit un enseignement d'un ordre plus élevé. Je me figure sans beaucoup d'efforts que les cours d'un Villemain, d'un Guizot, d'un Cousin, d'un Saint-Marc Girardin, d'un Jules Simon, étaient un peu plus intéressants, avaient un peu plus de portée, que les conversations et les explications grammaticales, et autres, d'un professeur hermétiquement enfermé avec une douzaine, voire une demi-douzaine d'étudiants plus ou moins attentifs. Et si l'on me dit que les professeurs éminents que je viens de nommer n'ont pas eu de successeurs, je répondrai que, sans avoir du génie, on peut encore avoir du mérite; que, sans exercer sur les esprits et les âmes une influence souveraine, on peut encore

répandre autour de soi de saines pensées, de nobles émotions. Et je ne parle pas en l'air : j'ai vu de mes yeux, entendu de mes oreilles des cours très suivis : la foule qui sortait de là était impressionnée : des colloques, quelques-uns fort animés, s'établissaient entre les auditeurs, discutant, raisonnant, remuant des idées, enfin faisant mieux que de maudire des juifs, qui sont des hommes, et d'ourdir des complots, qui sont des trahisons.

Car le moment est peut-être assez mal choisi pour supprimer les rapports des professeurs avec des hommes de tout âge, de toute profession et de toute condition. Au milieu de ces fureurs des partis contraires, de ces ambitions oublieuses de tous les devoirs, de ces appels aux plus mauvaises passions, des paroles calmes, sereines sur de beaux et grands sujets, ne seraient-elles pas un des mille remèdes à l'empoisonnement qui nous consume ? Les prêtres dans les Églises ne se lassent pas d'exhorter la foule, pourquoi les professeurs dans les Universités se lasseraient-ils de l'éclairer et de la relever ? Je sais ce qu'on va me dire : les chaires des facultés n'ont plus devant elles qu'un petit nombre d'auditeurs, de plus en plus clairsemés. Ces rares auditeurs le sont pourtant moins que les étudiants que vous cloîtrez dans vos conférences fermées. Et sont-ils si rares ? Me faudrait-il aller bien loin pour trouver dans des Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit, des professeurs de haut mérite, qui réunissent devant leurs chaires de nombreux auditeurs, heureux de recueillir la bonne parole ? Je vois çà et là des professeurs se

déplacer et faire hors du chef-lieu des conférences (ouvertes celles-là) très suivies et très applaudies, et je me demande pourquoi ces professeurs seraient moins applaudis et moins suivis au siège des Facultés. Si les cours publics sont morts ou mourants, comme certains l'affirment avec une exagération et une satisfaction que je ne comprends pas, c'est qu'on les a en quelque sorte déshonorés en les calomniant. Qu'on les traite comme ils le méritent, et on les verra renaître, refleurir, répandre à flots la lumière et la vérité, dont nous avons plus que jamais besoin.

Public ou non, l'enseignement des Facultés me paraît encore pécher par un autre endroit. Il n'est pas français, il est allemand. Depuis que l'Allemagne nous a volé deux provinces, nous vivons dans l'adoration de l'Allemagne. « *In Deo vivimus, movemur et sumus* ». Au lieu de nous dresser fièrement en face d'elle, d'opposer généreusement notre génie national au sien, nous abdiquons dans une imitation servile. Elle a *des* Universités, vite nous disloquons notre Université de France en un nombre quelconque d'universités tudesques. Elle a une philosophie brumeuse, nébuleuse, à laquelle on ne comprend rien; vite nous abandonnons la grande et lumineuse tradition française, pour nous enfoncer dans ces ténébreuses logomachies. Elle est pessimiste, avec toutes les meilleures raisons de ne l'être pas, nous voilà pessimistes, hélas! avec les meilleures raisons de l'être. Elle adore la philologie, nous voilà philologues des pieds à la tête, affolant de grammaires, particulière, générale, comparée. Elle a le fanatisme de la glose,

du commentaire, de l'érudition, nous voilà glosant, commentant, faisant de l'érudition à perte de vue. Bref, pensant allemand. il ne nous reste plus qu'à parler allemand. Nous serons arrivés alors à l'idolâtrie consommée.

De toutes ces aberrations, celle qui m'effraie le plus, c'est la manie de l'érudition. Par deux raisons. D'abord, l'érudition est loin d'avoir le prix qu'y attachent ses partisans. Je ne dis pas qu'elle soit sans valeur quand elle porte sur des points très intéressants, et qu'elle est l'œuvre d'hommes de haut talent. Mais en général elle est la puissance des impuissants. Où manque la spontanéité, là manque l'originalité. Quelqu'un l'a décrite d'une manière aussi piquante qu'énergique: un écrivain du XVI[e] siècle, car cette maladie sévissait alors en France, mais du moins elle n'était pas d'importation étrangère.

Je cite :

« Il y a plus affaire à interpréter les interprétations qu'à interpréter les choses ; et plus de livres sur les livres que sur aultre subject : nous ne faisons que nous entregloser. Tout fourmille de commentaires ; d'aucteurs, il en est grand'cherté. Le principal et plus fameux sçavoir de nos siècles, est-ce pas sçavoir entendre les sçavants ? est-ce pas la fin commune et dernière de tous estudes? Nos opinions s'entent les unes sur les aultres : la première sert de tige à la seconde, la seconde à la tierce : nous eschellons ainsi de degré en degré ; et advient de là que le plus hault monté a souvent plus d'honneur que de mérite, car il n'est monté que d'un grain sur les espaules du pénultième. »

La seconde raison qui m'indispose contre l'érudition, c'est qu'elle règne souverainement dans ces conférences fermées qui sont aujourd'hui tout l'Enseignement supérieur, ou tendent à le devenir. Que fait-on autre chose dans ces conférences-là, que traduire, expliquer, paraphraser, critiquer, que gloser et, comme dit Montaigne, « nous entregloser » ? C'est par là que l'imitation allemande nous est le plus dangereuse. Elle nous a mis dans un chemin qui, suivi jusqu'au bout, nous mènerait au néant. « D'auc-teurs, écrit Montaigne, il en est grand'cherté ». Et moi, je dis : d'auteurs, il n'y en aura bientôt plus dans notre France, autrefois si féconde, et qui laisse comme à plaisir s'éteindre dans ses mains cette grande lumière dont elle éclairait l'Europe.

C'est en tout temps et en toutes choses une grande erreur que d'imiter. Nécessairement, l'imitateur est inférieur à l'imité. Et combien cette vérité incontestable l'est plus encore quand l'imité et l'imitateur sont doués tout différemment, ou même contrairement ! L'Allemagne a son génie, la France a le sien. Je ne dirai pas lequel vaut le mieux, quoique je le sache bien, mais il y a entre eux la distance d'un pôle à l'autre. L'intérêt de l'Allemagne est de rester l'Allemagne ; à plus forte raison, l'intérêt de la France est de rester la France. A se germaniser, elle aurait tout à perdre. Laissons nos voisins à leurs brouillards, rentrons dans nos clartés.

La réaction se fera-t-elle attendre longtemps ? Je serais heureux de voir l'Université la désirer, la hâter, nous rendre enfin à nous-mêmes, en nous

excitant et nous aidant à secouer des chaînes pour lesquelles nous n'étions pas faits.

II.

En donnant l'instruction, même la plus judicieuse, même la mieux ordonnée, l'Université ne fait que la moitié de sa tâche. Il lui reste à donner l'éducation, j'entends l'éducation morale, l'éducation proprement dite. Or, je le dirai sans ambages, cette partie de sa tâche est de beaucoup la plus importante, et de beaucoup la plus négligée.

Certes, il est beau de savoir, plus beau de savoir beaucoup, et il serait infiniment beau de savoir infiniment, si l'infini était à notre portée. Cela est utile aussi, et je le dis non seulement des sciences qui ont des applications, mais des plus hautes, car dans cette sphère, l'inutile a son utilité, une utilité supérieure, comme le remarquait déjà Aristote. — Mais il est une chose incontestablement plus utile et plus belle, si utile et si belle que rien ne saurait l'être à ce degré, c'est d'être un fidèle du devoir, et dans la vie personnelle, et dans la vie domestique, et dans la vie sociale, en un mot, un honnête homme, dans l'acception la plus générale et la plus élevée de ce mot. Or, si bien qu'on soit né, cela s'apprend, et c'est le propre objet de l'éducation.

Eh bien, cette éducation, dont on ne peut pas plus méconnaître la nécessité que la grandeur, l'Université lui fait-elle sa place dans cette riche complication

d'études de toute sorte, et de travaux si prolongés, la large place que réclament la nature des choses et l'état des âmes? Ou plutôt n'y a-t-il pas un écart considérable entre l'Instruction universitaire et l'Éducation universitaire? Il faudrait, pour le nier, vivre les yeux fermés.

Ouvrez-les, et voyez. Nous avons des Écoles, des Lycées et des Universités. L'enfant qui sort de nos écoles, s'il y a séjourné le temps convenable, s'il a été studieux dans la bonne mesure, est suffisamment outillé du côté de l'intelligence; il pourra devenir un ouvrier habile ou un laboureur expert, il pourra avoir l'adresse de tourner à son profit les chances de la fortune, il pourra se ménager une vie agréable : — Est-il moralement armé comme il a besoin de l'être; a-t-il appris à préférer en toutes circonstances le bien au mal, le devoir au plaisir; est-il exercé et trempé de manière à faire paraître sous la blouse, aussi bien que sous l'habit chamarré, avec les vertus de l'homme et du citoyen, cette dignité de la tenue, cette urbanité dans les paroles, qui en sont comme le lustre? Non, n'est-ce pas? L'adolescent qui sort de nos lycées, s'il a été convenablement attentif et laborieux, est paré de mille belles connaissances; il pourra faire une excellente figure dans un salon; il pourra fournir une brillante carrière : — A-t-il acquis cette délicatesse de conscience, cette droiture de volonté, cette constance dans l'action, ce respect de tout ce qui est respectable, qui est comme la fleur de la vertu? Non, n'est-ce pas? Le jeune homme qui sort de nos Universités, s'il a fréquenté les cours

publics, suivi les conférences, fermées et ouvertes, est peut-être un puits de science; il est prêt aux plus hautes besognes; il pourra gouverner l'État, si des ambitions rivales le lui permettent : — A-t-il cette fermeté de caractère, cette inflexibilité devant le Devoir, qui veut être observé, coûte que coûte, devant le Droit, qui veut être respecté, à tout prix? Non, n'est-ce pas? Que de lacunes! et quelles lacunes! Et combien l'Université, si active et si féconde dans l'ordre intellectuel, qui importe moins, l'est peu dans l'ordre moral, qui importe plus!

Il faut être juste toutefois et accorder à l'Université les circonstances atténuantes. Il n'en est pas de l'Éducation comme de l'Instruction. Celle-ci est un jeu à côté de celle-là. Communiquer des connaissances, que la mémoire se charge de conserver, rien de si simple. Communiquer des sentiments qui s'impreignent dans la chair et le sang, qui s'incorporent, qui s'identifient, qui deviennent comme l'âme de l'âme, rien de si difficile. C'est une tâche infiniment délicate, qu'on n'apprend guère à remplir, où il faut surtout s'inspirer de soi-même, c'est-à-dire de son cœur, de son désir du bien, de son amour des enfants, de son patriotisme et de sa vertu. Les programmes ne font rien à l'éducation; ce n'est pas une chose que l'on reçoit d'une main, et que l'on transmet de l'autre : on la crée par son influence personnelle, par une action sympathique, par une communication intime d'âme à âme, de conscience à conscience; de sorte que, à proprement parler, il n'y a ni procédés ni recettes pour y réussir. Le procédé, la recette,

c'est la personne du maître, de la maîtresse, je ne sais quelle atmosphère morale, purifiante et fortifiante. qui émane d'elle, et se répand alentour. Où cela existe, le reste n'est pas nécessaire ; où cela manque, tout manque. Et c'est, en grande partie, ce qui fait que, tandis que l'instruction marche à pas rapides, l'éducation se traîne encore d'un pied boiteux.

Vous voudrez bien remarquer combien la situation de l'Université au point de vue de l'éducation est défavorable si on la compare à celle de la famille, et même du clergé. Tout est à souhait au foyer des parents pour élever les enfants. Voilà l'atmosphère morale que ces jeunes âmes respirent avec délices, dont elles s'abreuvent avec amour. Voilà le sol fertile où ces jeunes plantes puisent avec ivresse les sucs nourriciers qui les feront fortes, vivaces et généreuses. Le foyer domestique est le foyer de l'éducation. Quoi que fassent l'instituteur, le professeur les mieux intentionnés, les mieux doués. rien ne saurait égaler l'action fortifiante du père, l'action enveloppante de la mère. Issue de la communauté du sang, qui coule comme d'une source vive des veines des ancêtres aux veines des générations nouvelles; issue de tous ces nobles sentiments, qui sont le ciment de la famille, et en font la joie, il y a là une influence puissante, pénétrante, intime, une influence de chaque heure, de chaque minute, qui pétrit, façonne l'enfant jusqu'aux moelles, et le marque pour la vie d'une empreinte ineffaçable. Cette éducation-là, dont la Nature fait en quelque sorte tous les frais, c'est l'éducation

par excellence, c'est comme la tige où les autres viennent se greffer, et qui leur fournit la sève fécondante et vivifiante.

Avec moins de ressources, l'éducation cléricale en a encore beaucoup, et très efficaces. Le prêtre n'est pas seul : derrière lui, il y a l'autel ; au-dessus de lui, Dieu. Si la nature est avec le père et la mère, et rend leur action sur l'enfant si puissante, Dieu est avec le prêtre, et l'armerait bien autrement, s'il apparaissait plus sensiblement à ce jeune esprit, à cette jeune imagination. La personne du prêtre, si je l'ose dire, est par elle-même éducatrice. Il n'a qu'à paraître, sa présence est profondément impressionnante ; qu'à parler, son verbe est plus qu'humain. On fait souvent honneur au clergé de sa science en éducation : sans vouloir contester son mérite, il lui appartient moins qu'à son caractère et à son rôle. Il a d'ailleurs pour auxiliaires, et quels auxiliaires ! le temple, quelquefois si imposant, les cérémonies religieuses, toujours si belles, la musique et les chants, si émotionnants, et cette merveilleuse poésie de la Bible, le plus étonnant des livres, et de l'Évangile, le plus doux. En vérité, pour procurer l'éducation, le prêtre n'aurait pas besoin de s'y appliquer : cela se ferait par lui, sans lui.

Considérez maintenant l'universitaire : est-il assez dépourvu ! Il n'a rien à attendre ni de la nature, ni de la religion. Il faut qu'il tire tout de lui-même : de sa personne, de son savoir, de son art. Il ne paraît pas même qu'il reçoive aide et encouragement de ses chefs, tout à l'instruction et à leurs réformes. Il sem-

blerait que l'éducation ne les regarde pas. Ils ont institué, si je ne me trompe, des cours de pédagogie, des examens pédagogiques, mais en dépit de l'étymologie, cette pédagogie-là n'est que l'art d'instruire, nullement d'éduquer. Il s'agit donc ici d'exposer une pédagogie qui en soit une, et qui apprenne aux professeurs, ou du moins à ceux qui l'ignoreraient, l'art d'élever la jeunesse.

J'entends l'objection : cet art est-il bien utile? Puisque vous admirez si fort l'éducation domestique et l'éducation cléricale, à quoi bon vous tourmenter à inventer une éducation universitaire?

Je réponds : ce que j'admire dans l'éducation domestique, c'est son efficacité; dans l'éducation cléricale, son autorité; mais je ne goûte ce que j'appellerais leur contenu qu'avec restriction.

Dans une famille parfaite, l'éducation serait parfaite; mais la famille contemporaine est-elle parfaite? Il n'y manque qu'une chose, qui en est tout simplement la substance et l'essence, à savoir, le foyer. Je vois des maisons, quelques-unes fort belles, très habilement agencées, très artistement décorées, j'entre, je cherche le foyer : en vain. Un mari tout à ses affaires et à ses plaisirs; une femme toute à ses colifichets et à ses visites; des parents dissipés, insoucieux; des enfants livrés dans le bas âge à des domestiques, et plus tard à des maîtres peu ou point surveillés : trouvez-vous que cela constitue un foyer? Où est le père de famille? Au cercle. Où est la mère? Chez sa couturière. A moins qu'ils ne soient, ensemble quelquefois, séparément presque toujours, sur une

promenade ou une route, fort appliqués à exécuter élégamment d'admirables prouesses sportives ! Et puis, il y a le féminisme, grâce auquel la femme, universellement douée de toutes les capacités, en attendant de gouverner l'État, régente la famille. O mœurs nouvelles ! O Progrès ! A pied, la femme conduit le mari à son bras ; en voiture, elle le mène, la main aux guides et au fouet. Certes, voilà un mari qui ne saurait manquer d'être un père très autoritaire, une femme qui ne saurait manquer d'être une mère très attentionnée, des époux qui ne sauraient manquer, par leurs exemples et leurs leçons, d'inculquer toutes les vertus à leurs enfants bien-aimés ! — Et je ne penserais pas qu'il faut à ces enfants-là le supplément et le correctif de l'éducation universitaire !

J'ai dit ci-devant le bien infini que je pense du clergé. Certainement, il dépend du clergé d'offrir aux enfants une éducation parfaite. Il connaît mieux que personne le cœur humain, grâce à cette merveilleuse clinique morale de la confession ; il est vertueux et même saint, puisqu'on dit : « La sainte Église » ; il aime tous les hommes, surtout les chrétiens, et singulièrement les enfants, tant aimés du divin Maître. Il semble qu'il ne lui manque rien. Je demande la permission de dire respectueusement qu'il lui manque deux choses, du moins au point de vue qui m'occupe. Je n'oserais écrire que le clergé s'occupe trop du ciel (hélas ! le ciel est un dédommagement bien nécessaire aux habitants de la terre), mais je dirai bravement qu'absorbé dans la pensée de l'autre monde, il ne s'occupe pas assez de celui-ci. L'homme n'a pas été

mis ici-bas pour y mourir, mais pour y vivre. Vivre, c'est-à-dire s'instruire. apprendre et exercer un métier, fonder et élever une famille (une vraie), faire œuvre de citoyen Les devoirs envers Dieu sont trois fois sacrés, mais les autres devoirs sont sacrés aussi, et n'importent pas moins. La prière, quelle douceur! Quel apaisement! Quel réconfort! Mais prier ne suffit pas, il faut travailler dans tous les sens de ce mot. On l'a dit, je crois : « le travail est une prière » ; et c'est peut-être la plus méritoire, puisqu'elle implique l'effort, la fatigue, le sacrifice. Je crains que l'éducation cléricale ne s'intéresse pas assez à cette prière-là. Quand l'éducation cléricale est intense, et l'élève d'une nature tendre, ce n'est pas à la famille et à la société qu'elle aboutit, c'est au couvent. — L'éducation cléricale a un autre défaut. J'ai dit tout à l'heure que le prêtre éducateur n'est pas assez de ce monde, je dis maintenant qu'il n'est pas assez de la société actuelle, et, pour plus de clarté, de notre société démocratique, et qui le sera de plus en plus, quoi qu'on fasse. Je ne parle pas des prêtres batailleurs, infidèles selon moi à leur rôle et à l'esprit du Christianisme ; je parle des prêtres pacifiques ; ils respectent nos institutions, ils ne les aiment pas, ne peuvent les aimer. Je ne saurais leur en vouloir. Ils sont les fils du moyen âge ; leur idéal sera toujours le grand XIII[e] siècle, leur inspirateur le grand saint Thomas. Il n'est pas en leur pouvoir, pensant à la Révolution, de ne pas se signer. Ne goûtant pas notre état social, ils ne sauraient le faire goûter. — Et cette appréciation de l'éducation cléricale étant

incontestablement exacte, je ne penserais pas qu'il faut à nos enfants le supplément et le correctif de l'éducation universitaire !

La première condition pour bien s'acquitter d'un devoir, c'est de le bien connaître. L'Université sait-elle assez qu'elle a le devoir de donner l'éducation aussi bien que l'instruction, et dans une mesure au moins égale? J'ai déjà remarqué que les chefs ont d'autres préoccupations ; j'ajoute que les subordonnés, absorbés par une autre besogne, n'ont guère ni le temps ni la pensée de s'appliquer à celle-là. Les abominables événements auxquels nous venons d'assister devraient cependant avertir les uns et les autres. Inutile d'y insister, nous en avons encore, vivante et poignante, la sinistre impression. J'adjure mes collègues de tous les échelons universitaires de bien concevoir qu'une saine et forte éducation, dans l'ordre domestique, civil, politique, économique, universel, s'impose absolument, et qu'en ne s'y dévouant pas, ils trahiraient la France, cette belle et noble France que tant de ses fils ne savent plus aimer et servir comme elle a besoin de l'être.

Une seconde condition, c'est que l'universitaire-éducateur, pénétré de l'importance de son rôle, s'y accommode. On conçoit bien que le professeur qui, froidement, indifféremment, dicterait des devoirs et les corrigerait, serait sans influence. Il faut que l'homme, l'ami, transparaisse à travers le maître, et vienne toucher, envelopper l'élève. Il faut que ce ne soit pas seulement un esprit qui parle à un esprit,

mais une âme à une âme. Il faut que les leçons soient affectueuses, et si j'ose ainsi m'exprimer, trempées de tendresse. L'enfant, le jeune homme sentira cela, et en sera ému, inconsciemment peut-être, mais doucement et efficacement. Il se fera entre ces deux êtres, l'un qui met son bonheur à donner, et l'autre à recevoir, je ne sais quel courant magnétique, électrique, — appelez cela comme vous voudrez, — mais une action réelle, quoique mystérieuse, créatrice, quoique indéfinissable. Il y aura là comme une paternité, et si l'on me passe le barbarisme, une *filialité* acquises, et de cette parenté spirituelle sortira ce qu'il y a de plus aimable, un jeune homme bien élevé, et plus tard, ce qu'il y a de plus admirable, un homme invincible au mal.

Avec la conviction d'un devoir à accomplir, et les dispositions morales que je viens d'indiquer, l'universitaire peut faire face à la haute tâche de l'éducation. Mais il doit chercher, et il peut trouver un secours puissant dans l'instruction qui, si différente qu'elle soit de l'éducation, s'y rapporte cependant, et y peut contribuer dans une large mesure. C'est là un point de vue que je n'ai vu traité nulle part, et que j'aurais à cœur de mettre en pleine lumière.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, lorsque le clergé en armes livrait assaut sur assaut à l'Université, moins par haine de l'Université que par amour de la liberté, c'est-à-dire de la domination (il était plus clairvoyant que les Libéraux de ce temps-là), on s'appliquait chez nos ennemis à creuser un fossé entre l'instruction et l'éducation, dans le but d'établir que si nous excellions en la première, nous étions

nuls en la seconde. C'était méconnaître à la fois la nature de l'une et de l'autre. Lorsque l'instruction est bien entendue, elle est, si je puis ainsi dire, grosse de l'éducation, comme la cause l'est de l'effet, la fleur du fruit. On ne peut pas couper la nature humaine en deux morceaux, et modifier l'un sans que l'autre s'en ressente. En éclairant l'intelligence, on purifie le cœur; la lumière est ennemie du vice, comme des ténèbres. On ne se représente guère (guère, car j'admets les exceptions) un enfant, un jeune homme, un homme, qui, élevés dès le jeune âge dans la sereine atmosphère des hautes idées, des nobles vérités, des beautés littéraires, artistiques, scientifiques, iraient se fourvoyer, se salir, et s'empoisonner dans les basses régions, les marais fangeux où se cachent quelquefois et quelquefois s'étalent les passions criminelles ou honteuses. Ces monstruosités sont rares et ne paraissent que dans les circonstances où les peuples, livrés aux vents déchaînés, errent parmi les écueils, sans la conscience, cette divine boussole, pour s'orienter.

D'ailleurs, j'ai dit : l'instruction bien entendue. Il y a en effet une manière d'entendre l'instruction qui la fait profiter directement au perfectionnement moral de l'élève. Qu'il me soit permis, pour plus de clarté, d'entrer dans les détails. Nous voici dans une école primaire. Là, on lit; là, on parle. Eh bien, il dépend de l'instituteur de faire de la lecture et de la parole des instruments d'éducation.

Il va sans dire que par la lecture je n'entends pas l'exercice qui a pour but d'apprendre à lire aux enfants.

La lecture dont il s'agit, c'est celle d'une page excellente. de nature à produire et à laisser dans l'âme une impression salutaire. Peut-on douter en effet qu'un bon livre. s'il est bien compris et goûté, n'ait la vertu d'exciter et de développer chez les enfants les sentiments élevés et généreux, de proposer à leur volonté de nobles modèles, de les façonner enfin à l'observance du devoir? Personne ne nierait de bonne foi la pernicieuse influence des mauvais livres : c'est avouer la puissance moralisatrice des bons. D'ailleurs, quoi de plus simple? Qu'un livre nous parle de Dieu, de sa providence, de sa justice et de sa bonté; qu'il nous entretienne de notre âme spirituelle, de son excellence, de ses immortelles destinées; qu'il nous montre la beauté, la sainteté du devoir; qu'il nous décrive les pures joies de la conscience, et l'incomparable prix de la vertu qui, si elle n'est pas le bonheur même, en est au moins la première condition ; — ou bien qu'il nous rende attentifs à la famille, au sein de laquelle nous vivons sans trop y songer; qu'il nous en signale les douceurs et les bienfaits, les sacrifices et les vertus, combien est doux le foyer où l'on se recueille, où l'on s'appuie les uns aux autres, et comme la douleur s'émousse, et comme la joie s'avive par la sympathie et la communauté; — ou bien qu'il fasse paraître devant nous la sainte image de la patrie, cette grande famille où l'autre s'abrite, ce vaste foyer où l'autre s'alimente ; qu'en nous découvrant ce qu'elle fait pour nous, il nous apprenne ce que nous devons faire pour elle : est-il possible que nous vivions parmi ces im-

pressions, que nous respirions cette atmosphère, sans en être modifiés, relevés et perfectionnés? Et si ce livre est une histoire, surtout celle de notre pays, si c'est une biographie, surtout celle d'un homme de bien, tel que nous devons être tous, ne sont-ce pas là des leçons en actions, qui pénètrent l'enfant d'autant plus qu'elles l'émeuvent, et le transforment par une contagion morale aussi réelle, plus merveilleuse que l'autre?

Mais ces lectures, c'est le maître qui doit les faire. L'enfant ne lirait pas assez bien; il serait distrait par la difficulté et l'effort; ni lui ni la classe ne comprendraient et ne sentiraient comme il est utile qu'ils sentent et comprennent. Donc que le maître lise lui-même, qu'il lise des morceaux choisis avec soin, faciles à entendre, où l'intérêt qui captive l'attention se joigne à la beauté des sentiments, des pensées et des actions; qu'il lise lentement, nettement; qu'il ajoute au texte l'accent, cette vibration qui se communique de l'âme du lecteur à celle de l'auditeur et les fait battre à l'unisson; qu'il fasse cela, qu'il le fasse avec zèle, avec amour, et j'ose affirmer qu'il trouvera le salaire de sa peine. La semence qu'il aura jetée dans ces jeunes âmes, il la verra lever et fructifier; dans l'enfant que la société lui confie, il verra naître et se développer l'homme et le citoyen qu'elle attend de lui.

Ce que l'instituteur obtiendra par la lecture, il l'obtiendra plus sûrement et plus complètement par la parole. La parole, vivante, animée, a une puissance singulière. En sortant improvisée de nos

lèvres, elle est comme chargée de lumière et d'émotion, et elle illumine les intelligences où elle pénètre, et elle embrase les cœurs dont elle s'empare. Celui qu'une lecture eût laissé incertain et froid, le discours l'éblouit de ses clartés, le transporte de ses flammes. C'est que le discours, la parole, le verbe, c'est la vie même, c'est l'âme même de celui qui parle, une vie supérieure, une âme supérieure, qui se communiquent à la vie et à l'âme de ceux qui écoutent et se les assimilent par un incompréhensible mystère. D'ailleurs, la parole a d'autres avantages. Le livre est ce qu'il est, la parole est ce qu'on veut qu'elle soit. Elle se modifie selon les circonstances qui se présentent, selon les esprits auxquels elle s'adresse, de mille manières, mobile et flexible à l'infini. Elle est prête pour tous les sujets que suscite l'occasion. Que la leçon de géographie amène le nom d'une ville célèbre, ou la leçon d'histoire celui d'un grand citoyen, ou la leçon de morale le mot devoir, elle dit aussitôt quelle est cette ville, quel fut cet homme, en quoi consiste le devoir et combien il doit nous être inviolable Elle se fait plus familière, plus rustique aux champs, plus choisie et plus civilisée à la ville. Elle se fait insinuante pour se glisser dans les esprits fermés, persuasive pour toucher les âmes réfractaires. Elle s'arrête si elle fatigue, se prolonge si elle fixe l'attention, et, passionnée s'il y a lieu, se passionne davantage par l'émotion qu'elle excite. N'est-ce pas un instrument à souhait pour agir sur l'enfant, et concevez-vous un plus puissant, un plus merveilleux moyen d'éducation ?

Mais un maître d'école n'est pas un orateur! — C'est vrai, bien que la première qualité n'exclue pas la seconde. Mais ce que je demande suppose seulement un homme intelligent et honnête. C'est assez d'être intelligent pour décrire, même avec intérêt, une ville ou un site, pour raconter une noble vie, pour définir une grande idée: c'est assez d'être honnête pour s'échauffer au contact du vrai, du beau et du bien, et la chaleur morale, comme l'autre, se propage par un naturel rayonnement. Il ne s'agit pas de rivaliser avec Démosthènes ou Cicéron, avec nos grands orateurs chrétiens. Non, ce sont de petits enfants qui sont là, et si modeste que soit le maître, l'auditoire est plus modeste encore. A ces simples, il faut un homme simple. Quelques phrases explicatives, sans autre prétention que la clarté; de petites notices historiques, biographiques, géographiques, exposées naturellement; de courtes dissertations sur des sujets de morale, dont le bon sens et la conscience fassent tous les frais, il n'en faut pas plus, et je n'imagine pas que cela dépasse la portée de nos dignes instituteurs, de nos excellentes institutrices; que s'ils éprouvent d'abord quelque difficulté, l'exercice la fera bientôt disparaître. De la bonne volonté naîtra l'habitude, et de celle-ci le talent.

Je vous ai longtemps retenus, Messieurs, à l'école primaire, parce qu'il me semblait intéressant de montrer comment, avec une instruction moins développée, on peut cependant procurer une suffisante éducation. Si cette méthode, que je formulerais: « l'éducation par l'instruction » réussit aux plus

humbles degrés de l'enseignement, il est bien évident qu'elle sera plus féconde dans le milieu plus favorable de l'Enseignement secondaire et supérieur. Laissez-moi m'y oublier un instant, ma thèse ne pourra qu'y gagner plus de solidité avec plus de clarté.

On fait bien des reproches à notre jeunesse contemporaine, et malgré ma partialité pour elle, je n'oserais dire qu'elle ne les mérite pas. plus ou moins. On l'accuse de prosaïsme, de sécheresse, d'incapacité esthétique; on la dit blasée sur tout, positive. pratique plus sensible aux faits qu'aux idées, aux intérêts qu'aux principes, raisonnante, dédaigneuse, froide, glacée. sans ardeur dans l'âge des ardeurs, sans flamme dans la saison des flammes. — Eh bien, à ce mal il y a un remède à la portée des professeurs, un remède que le programme des études classiques leur met dans la main. L'admiration, l'enthousiasme du vrai et du beau, les émotions poétiques, artistiques, tous les sentiments de cet ordre, ils peuvent les cultiver, les développer dans leurs élèves sans grand effort, sans grand changement à la routine. Les ouvrages de l'antiquité ne sont-ils pas des chefs-d'œuvre incomparables? Au lieu d'apprendre seulement à l'élève à mettre la phrase française à côté de la phrase latine ou grecque, qu'ils s'attachent à sentir eux-mêmes et à lui faire sentir la triple beauté des sentiments, des pensées et des expressions; si elle lui demeure cachée, qu'ils écartent tous les voiles; qu'ils la lui rendent manifeste, brillante, éclatante: qu'ils l'en pénètrent, l'en illuminent; qu'ils l'échauffent,

qu'ils le transportent au contact du feu sacré. En un mot, qu'ils lui communiquent la divine étincelle, et la statue s'animera, et le vieillard de dix-huit ans renaîtra à la jeunesse, aux belles illusions, aux nobles chimères, aux espérances enivrantes. Au lieu d'un pédant ou d'un ignorant désabusé avant l'expérience, ils auront créé une jeune âme inspirée, ailée, toute prête à s'élancer dans l'inconnu de la vie, dans l'infini du temps et de l'espace.

On dit que nos enfants sont devenus d'assez mauvais enfants, que, gâtés par des parents trop tendres, ils ont perdu le respect, que les pieuses affections domestiques s'éteignent dans les cœurs en proie à l'impatience de la vie et à la violence des passions, que nous sommes à la veille de la nuit sans aurore et du chaos final. Je suis loin de partager ce pessimisme, qui n'est pas toujours désintéressé, mais je suis d'avis qu'on ne saurait trop cultiver l'amour filial, le respect filial, tout ce qui fait la famille forte, sans cesser d'être douce. — Eh bien, les professeurs peuvent encore beaucoup ici, s'ils veulent. Nous ne sommes plus au temps où les lettres grecques et latines régnaient seules dans nos études classiques. Elles ont été invitées à faire une large place à notre littérature, comme en général aux littératures modernes (on peut même les trouver envahissantes). Or, les lettres françaises, les lettres modernes, inférieures par d'autres endroits aux lettres anciennes, les surpassent par celui-ci : elles se sont pieusement inclinées devant la famille, devant ses chères affections ; elles se sont pour ainsi dire imbibées, saturées de cet esprit

de famille, de ce doux amour domestique, qui est le trait particulier, la saveur et l'honneur de notre civilisation chrétienne. J'invite nos maîtres à s'inspirer des lettres chrétiennes, pour inspirer à leur tour à l'écolier tous ces nobles et beaux sentiments, qui sont la meilleure partie du cœur humain, le principe du bonheur individuel, en même temps qu'un élément de stabilité et de prospérité pour nos sociétés, trop souvent agitées des secousses révolutionnaires. Car en méritant bien de la famille, ils auront cette fortune de mériter bien de la Patrie, ces deux intérêts étant solidaires et essentiellement inséparables.

Je viens de prononcer un mot sacré : la Patrie. Hélas ! c'est notre plus grande misère de ne pouvoir, à l'heure actuelle, penser à notre chère Patrie sans amertume. Qu'avons-nous fait de cette cause sainte entre toutes ! Ne l'avons-nous pas prostituée aux pires ambitions, exposée à tous les périls, à toutes les hontes ; et le patriotisme ne s'est-il pas trouvé réduit à ne plus oser s'appeler de son nom, depuis que des esprits dévoyés en ont fait un cri de guerre. — Eh bien, il dépend des maîtres d'élever la jeunesse dans de meilleurs sentiments. L'histoire des peuples de l'antiquité, et surtout l'histoire de notre généreux peuple français leur seront ici d'un merveilleux secours. Chez les Grecs, chez les Romains, la famille paraît peu, mais comme la cité, c'est-à-dire la patrie, est haut placée, et comme les individus s'effacent devant elle, ne vivent que pour elle comme ils ne vivent que par elle ! Voilà de beaux exemples à faire admirer, à faire goûter de notre jeunesse ! Et quant

à notre grande nation française (j'ai dit grande, et je ne m'en dédis pas : elle l'a été, et elle le sera), que, laissant là les rois, qui ne sont que des accidents, les professeurs montrent à l'élève la nation elle-même ; qu'ils la lui montrent grandissant de siècle en siècle, de vicissitudes en vicissitudes, de révolutions en révolutions (car elles sont de tous les temps, sous des formes différentes) ; qu'ils la lui montrent se développant, se fortifiant et s'élevant par l'effort, le travail et la souffrance, s'honorant non seulement par ses capitaines, mais par ses hommes de génie dans tous les genres ; non seulement par ses succès, mais par sa patience dans les revers ; non seulemsnt par ses qualités éclatantes, mais par ses vertus modestes et chrétiennes, et ils lui feront aimer et bénir cette grande personnalité sociale qui est la France, et ils amasseront pour elle dans son cœur tant de respect et de piété, tant d'admiration et d'amour, qu'il en viendra finalement à ne plus concevoir d'autre parti que celui de la France, d'autre intérêt que celui de la France, et d'autre manière de vivre que de vivre pour la France !

Voilà comment je conçois l'éducation dans l'Université. C'est une tâche ardue, de longue haleine, mais elle est belle, elle est glorieuse et digne de tout point de tenter les jeunes hommes que l'Université s'honore d'avoir formés, et qu'elle est justement fière de nourrir dans son sein.

III.

Ni l'instruction ni l'éducation ne vont sans la Discipline. Une discipline forte est la condition nécessaire d'un enseignement fructueux. Celui qu'on appelle à l'école l'instituteur, au lycée le professeur, son vrai nom est : le Maître. S'il n'est pas le maître dans toute l'étendue et l'énergie de ce terme, — le maître des corps, pour imposer le silence, — le maître des esprits, pour imposer l'attention, — le maître des âmes, pour imposer la sympathie, il ne produit rien, il est non avenu, il n'est pas. Point de silence : il n'est pas entendu ; point d'attention : il n'est pas compris ; point de sympathie : il n'est pas goûté. Il perd sa peine en face d'élèves qui perdent leur temps. C'est pour lui qu'a été faite la parabole du semeur qui sème parmi les pierres et les ronces.

Telle est l'importance de la discipline Elle ne supplée ni le savoir, ni le talent : elle marche devant eux, pour leur ouvrir et aplanir le chemin

Nécessaire dans les écoles, elle ne l'est pas moins dans les familles, où l'enfant commence de vivre et de se développer ; de sorte que, avant la discipline scolaire, il y a la discipline familiale ; et, comme celle-ci précède celle-là, elle lui est, suivant sa qualité, un secours ou un obstacle.

Voulez-vous me permettre, Messieurs, d'esquisser d'abord l'histoire de la discipline au foyer, elle éclaircira l'histoire de la discipline à l'École.

Je lis dans mon Dictionnaire : Les verges « sont de menus brins de bouleau, d'osier ou de genêt, avec lesquels on fouettait autrefois les criminels, et on fustige encore les enfants aujourd'hui ».

Ces menus brins de bouleau, d'osier ou de genêt, qui n'étaient probablement pas toujours si menus, ont constitué, pendant des siècles et des siècles, tout l'art de la discipline chez les parents, comme chez les justiciers. Car vous aurez remarqué, en lisant la définition ci-dessus, qu'on infligeait le même traitement aux criminels et aux enfants, sauf la main qui frappait, et la vigueur avec laquelle elle frappait, soit que l'on considérât les criminels comme des enfants, ou plutôt les enfants comme des criminels. Peut-être aussi n'était-ce qu'une économie d'imagination qu'on avait voulu faire. Toujours est-il qu'on trouve la peine du fouet employée par la Justice chez tous les peuples dès la plus haute antiquité. Chez les Romains, on ne l'appliquait guère qu'aux esclaves ; il était rare que l'on prît la liberté de fouetter un citoyen. Des anciens, elle passa aux modernes. En France, avant 89, la peine du fouet avait deux degrés. Il y avait le *fouet proprement dit* pour les criminels de basse extraction. Ceux-là étaient battus de verges sur les épaules nues, publiquement, dans les carrefours des villes, et par le bourreau. C'était infamant. Il y avait le *fouet sous la custode,* comprenez sous le porche de la prison, sans témoins, administré par le geôlier. Être fouetté ainsi était sans doute désagréable, surtout quand le geôlier avait la main lourde, mais point déshonorant. Les délits de chasse

étaient particulièrement passibles de ce genre de fouet. De sorte que, si nos institutions pénales n'avaient pas changé, nos beaux jeunes hommes qui s'en vont si fièrement en chasse le matin, et s'égarent parfois sur une propriété *gardée,* pourraient bien au retour....., mais écartons cette image désobligeante. La Révolution, qui a eu quelques bonnes inspirations, a eu celle d'effacer de nos Codes la peine du fouet sous toutes les formes. — J'ai lu qu'elle subsiste dans plus d'un pays plus ou moins voisin et plus ou moins civilisé, et que là les verges, démesurément grandies et grossies, ont un aspect formidable; mais chut! Ce sont choses à se dire tout bas, d'oreille à oreille, de peur d'ennuyer des Amis.

Le fouet appliqué aux enfants, employé comme méthode disciplinaire par les pères et mères, n'est pas moins antique que l'autre. Cette petite infamie a les mêmes titres de noblesse que la grande. Les premières verges sont contemporaines des premières familles. Les enfants du vieil Orient paraissent bien avoir été fouettés par les parents du vieil Orient. En Grèce, à Rome, cet usage est encore moins contestable, nul doute que les Grecs et les Romains n'aient fouetté leurs enfants, comme ils fouettaient leurs criminels. Si j'étais plus versé dans la littérature comique de ces deux peuples, ou si j'avais la fantaisie de me procurer une érudition de circonstance, je pourrais égayer cette page de quelque scène drolatique dans une chambre de Rome ou d'Athènes, car ces choses ont le privilège de faire rire, bien qu'à la réflexion elles fussent plutôt lamentables. Mais arrivons aux modernes.

Sans tâtonner dans cette nuit du moyen âge où, la passion aidant, il est si malaisé de voir les choses sous leurs vraies couleurs, et les hommes sous leur vrai jour, nous trouvons les verges en plein triomphe aux siècles où la lumière commence de se faire, aux XV^e^ et XVI^e^. Aujourd'hui, quand nous pénétrons dans un foyer qu'a visité cette bénédiction d'avoir des enfants, ce que nous y voyons, ce sont des jouets ingénieusement travaillés; ce qu'on y voyait alors, c'était un faisceau de verges. Ce que nous y entendons aujourd'hui, c'est un gazouillis de petits oiseaux; ce qu'on y entendait alors, c'étaient des cris et des grincements. Y avait-il chez nos dévots aïeux, comme on en voit dans les parloirs des couvents, de pieuses inscriptions? Elles devaient se résumer en une seule, interprétée en un sens pédagogique : — *Timor domini initium sapientiæ*, la crainte des verges est le commencement de la sagesse. Les verges, en ce bon temps, initient l'enfant à la sagesse, comme elles maintiennent l'homme dans le respect des lois et des pouvoirs constitués.

Il faut croire que l'Église n'était pas alors ennemie des verges (l'est-elle maintenant?). Les *Bibles historiales* semblent du moins l'indiquer. Les miniaturistes se plaisent à y représenter à chaque page des verges menaçantes : tantôt elles sortent d'un nuage chargé d'éclairs ; tantôt des mains moins symboliques les brandissent, terribles. Il y a de *Petites heures à l'usage de Chartres*, où l'on voit, fort bien dessinée, une fessée scolastique, avec cette légende : « Et doulx devient l'enfant quant a douze ans. »

Cependant, même en cette omnipotence des verges au XVI[e] siècle, il y a des parents récalcitrants qui, usant d'une autre méthode, épargnent leurs enfants. Montaigne nous confie qu'il n'avait été fouetté que deux fois. « On m'a ainsi eslevé : ils disent qu'en tout mon premier âge, je n'ay tasté des verges qu'à deux coups, et bien mollement. » Lui-même n'avait pas fouetté une seule fois le seul de ses enfants qui eût assez vécu pour pouvoir l'être. « J'ay deu la pareille aux enfants que j'ay eu : ils me meurent tous en nourrice, mais Léonor, ma seule fille qui est eschappée à cette infortune, a attaint six ans et plus, sans qu'on ayt employé à sa conduicte et pour le châtiment de ses fautes puériles (l'indulgence de sa mère s'y appliquant aysément), aultre chose que paroles, et bien douces ». Et il ajoute avec noblesse : « J'eusse été beaucoup plus religieux encores en cela envers des masles, moins nays à servir, et de condition plus libre : j'eüsse aimé à leur grossir le cœur d'ingénuité et de franchise. »

Le XVII[e] siècle, qui n'a fait que régler et perfectionner le XVI[e], ne pouvait se montrer hostile à l'emploi pédagogique des verges. Celles-ci continuent de fleurir sous le règne de Louis XIV, au grand ennui des enfants de cette glorieuse époque. Il est même à supposer que les parents n'y allaient pas de main morte, puisque Lafontaine, qui avait eu trop de distractions maritales pour pouvoir fonder une famille, avait éprouvé le besoin de protester, et l'avait fait en ce joli vers : « Tout père frappe à côté ». Il est vrai que Lafontaine, qui avait pris parti contre

Descartes en faveur des animaux, se devait à lui-même d'élever la voix contre les amateurs des verges en faveur des enfants.

Mêmes us et coutumes au siècle suivant. Le siècle des lumières et de la philosophie n'en est pas moins le siècle des verges. Rousseau, qui ne fut fouetté qu'une fois, mais d'importance, quoique par une demoiselle très douce, le savait bien. Locke qui, en sa qualité d'anglais, devait l'avoir été souvent, le savait mieux ; et il a pris soin de constater que de son temps le fouet était l'*Ultima ratio parentum*. Voici en effet ce qu'il écrit : « La voie commune et abrégée pour corriger les enfants, ce sont les châtiments et les verges, unique ressource que connaissent et imaginent d'ordinaire ceux qui président à leur éducation ».

Quant au XIX^e^ siècle....., Messieurs, nous en sommes tous, et quoique peu nombreux dans cette salle académique, nous sommes d'âges assez différents pour représenter plusieurs générations. Nous n'avons donc pas besoin de chercher dans les livres ; il nous suffit d'interroger nos souvenirs intimes pour savoir la fortune des verges dans ce temps-ci.

Dans mon enfance, il y avait encore des verges dans bien des maisons. Je me souviens d'avoir quelquefois contemplé le monstre assez mélancoliquement. Mais, si je ne me trompe, le monstre n'était là que pour la montre. On s'en servait bien moins pour sévir que pour intimider, en le désignant du doigt, ou tout au plus en lui imprimant quelques mouvements inquiétants. — Je parle, bien entendu,

des verges françaises. Dans les pays du knout et de la bastonnade, les parents doivent en faire un usage moins platonique. La libre Angleterre elle-même n'est peut-être pas très libérale à cet endroit. Il m'est arrivé, dans ma jeunesse, de voir une mère anglaise, pour une tasse cassée par mégarde, crier à son enfant: « Venez ici, Johny, déshabillez-vous », et fouetter l'innocent à la manière d'une personne qui a le bras dispos, et l'humeur peu sentimentale. Mais, en France, je le répète, du temps que j'étais enfant, les verges étaient moins un châtiment qu'un épouvantail.

A l'heure qu'il est, — qu'en dites-vous, Messieurs? — il me semble qu'elles sont en train de n'être plus rien du tout. Depuis quelques jours, songeant à écrire ces lignes, je me suis mis en campagne. Partout où je suis allé, j'ai promené autour de moi des regards très indiscrets, cherchant obstinément ces menus brins de bouleau, etc., et je n'ai aperçu nulle part même l'ombre du moindre brin de bouleau, etc. J'ai poussé l'inquisition j'usqu'à interroger quelques bébés : « Mon petit ami. où sont donc les verges? » Les verges étaient de l'hébreu pour le petit ami! D'où je prends la liberté de conclure que les verges s'en vont, ou plutôt s'en sont allées, comme tant d'autres choses. *Sic transit*..... Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que quelques mois après cette effroyable guerre, dans une nombreuse et pieuse assemblée, j'ai entendu un orateur très chrétien pleurer des larmes de désespoir sur la disparition des verges et l'abolition du fouet. C'était, selon lui, la

grande cause de notre décadence et de nos révolutions, deux choses qui n'en font qu'une, comme chacun sait, et il s'écriait éloquemment : « Vous ne fouettez plus, Mesdames, voilà d'où vient tout le mal! Refouettez, et vous verrez la France se relever; ayez des verges dans vos maisons, et nous ne verrons plus de chassepots dans les rues (phrase textuelle, et qui porte sa date).

C'est en plein règne de cette discipline domestique, dans ce milieu quelque peu brutal, que l'Université fut appelée à se poser, s'organiser, s'outiller disciplinairement. Elle n'avait pas seulement le mauvais exemple séculaire des familles, elle avait l'exemple pire encore des écoles de tous les degrés et de tous les temps. Car si toutes les familles ont fouetté avec conviction, toutes les écoles jusqu'à nos jours, rivalisant de zèle, ont fouetté avec ferveur. Les verges, le fouet, les châtiments corporels : voilà le bilan scolaire du passé. J'ai dit que l'exemple des écoles était pire. Un pédagogue n'ayant pas les entrailles d'une mère ou d'un père, n'en pouvait avoir la modération. Il ne frappait pas *à côté*, suivant le mot de Lafontaine, et, non content de viser juste, il y joignait la force. La justesse et l'energie du coup ne durent pas suffire longtemps. Il est dans la nature de la violence d'engendrer la violence, la colère s'y mêlant, et une fois entré dans la voie des sévices, on ne s'y arrête plus. De bonne heure, les verges se transformèrent. Elles devinrent la férule. L'école eut ainsi son instrument de torture, comme la famille avait le sien.

Je ne saurais dire l'heure de l'apparition de la férule dans l'histoire de l'enseignement, je ne suis pas assez savant, mais elle a l'honneur de figurer dans un vers de Juvénal, qui avait eu maille à partir avec elle : « *Et nos ergo manum ferulæ submisimus* ». Juvénal ne la décrit pas, on voit seulement que l'odieuse machine s'en prenait à la main de l'enfant, au risque de briser ce délicat organe, que la nature semble avoir formé avec une si tendre attention. Si Juvénal parle peu de la férule, je connais quelqu'un qui en peut parler davantage, la main qui trace ces caractères ayant eu le désagrément de se rencontrer avec elle, il y a beau temps de cela, chez les *Frères de la Doctrine chrétienne,* que le peuple, qui a le sentiment du pittoresque, appelait alors « Les grands chapeaux » (1). Je la vois encore cette abominable férule, il me semble même que je la sens encore. Je vous la présente dans toute son horreur. Une longue lanière formée de plusieurs épaisseurs de cuir cousues ensemble, avec, à l'extrémité, un renflement semé de nœuds et de bourrelets, afin de rendre le choc plus douloureux. La manière de s'en servir? Le Frère, dressé sur les marches de la chaire, l'enfant tenant sa pauvre main tendue, saisissait la lanière

(1) Ils portaient les grands tricornes qu'ils portent encore aujourd'hui, mais étaient seuls à les porter ; les prêtres de notre diocèse se coiffaient alors, comme de simples laïques, du solennel chapeau haute forme. — Qu'on ne croie pas, parce que j'ai été *férulé*, que je fûsse un élève indiscipliné ; j'avais la mauvaise mémoire qui m'a desservi toute ma vie, et on me punissait de l'avoir.

par l'extrémité inoffensive, et frappait avec la bestialité d'un fauve. Ce « grand chapeau » était très spirituel, il avait baptisé sa férule « la Mignonne ». Une éternité s'est écoulée depuis lors, je n'eus jamais de fiel contre qui que ce soit, mais je ne saurais penser à ce sauvage (les enfants l'appelaient « le Sauvage ») sans indignation.

Sauvage, il l'était, mais pas plus que les autres *Frères de la Doctrine chrétienne,* pas plus que tous les pédagogues, les régents, les pédants de toute robe et de toute couleur depuis le Déluge. A deux ou trois reprises, dans le cours des siècles, un Sage essaie de mettre un frein à ces fureurs scolaires, de discipliner cette discipline. Bab, le Mahomet des Babys de la Perse, dit : « Si tu veux être au nombre des fidèles, ne frappe pas ton écolier avant l'âge de cinq ans passés; ne frappe pas sur la chair, sans qu'un vêtement la protège; ne frappe pas plus de cinq coups ». Un autre Sage, plus sage, Montaigne, réclame l'abolition des verges dans l'école comme dans la famille, à plus forte raison dans l'école. Le « bon Rollin » n'eût pas mérité ce glorieux surnom s'il n'eût pas énergiquement protesté contre l'usage des châtiments corporels. Mais ce sont voix aussi vaines que généreuses, et qui se perdent sans écho dans le bruit des plaintes et des gémissements des écoliers. Lisez cette peinture de la barbarie disciplinaire du XVI[e] siècle; elle est universellement vraie jusqu'à notre époque « Cette police de la plupart de nos collèges m'a toujours despleu..... C'est une vraie geaule de jeunesse captive... Arrivez-y sur le poinct

de leur office; vous n'oyez que cris, et d'enfants suppliciez, et de maistres enyvrés de leur cholère. Quelle manière pour éveiller l'appétit envers leur leçon, à ces tendres âmes et craintifves, de les y guider d'une trongne effroyable, les mains armées de fouets! Inique et pernicieuse forme » (Montaigne, *Essais*, t. I, ch. xxv)!

Je le répète, « cette inique et pernicieuse forme » a persisté en France jusqu'au seuil de notre XIX^e^ siècle. C'est le grand honneur de notre Université de lui avoir dès la première heure opposé une infranchissable barrière. Infranchissable? je ne veux rien dissimuler. On comprend que des habitudes si invétérées n'ont pu céder absolument à la première injonction. Tous les parents ne sont pas devenus doux au même moment, tous les maîtres ne sont pas devenus débonnaires au même instant. Il y a eu çà et là des résistances, les unes timides et comme honteuses d'elles-mêmes, les autres obstinées et arrogantes. La raison n'en était pas toujours dans la brutalité personnelle des récalcitrants, mais cette méthode disciplinaire était plus commode et plus expéditive, donc préférée. Vous aurez remarqué la phrase expressive de Loke : « La voie commune et *abrégée* pour corriger les enfants, ce sont les châtiments ». Familles et Pouvoirs publics ont cessé de goûter cette voie abrégée. Familles et Pouvoirs publics ont compris que la dignité humaine doit être respectée dès le commencement de la vie, si l'on veut qu'elle en soit le caractère auguste jusqu'à la fin. Dans l'Université

de France, on n'entend ni pleurs de douleur, ni cris de colère ; elle marche dans sa voie en silence, comme la terre dans les chemins de l'espace. Une règle qui impose le respect de l'homme dans l'enfant a été posée, et elle règne souverainement. Malheur à qui l'enfreint ou l'enfreindrait !

Il appartenait à notre noble France d'entrer la première dans cette voie, et de s'y maintenir résolument. J'ai dit la première; elle y est encore seule. Partout, hors de chez nous, c'est toujours l'ancienne discipline, la discipline qui frappe, et blesse encore plus l'âme que la chair. Et cette discipline, attaquée, se défend, se défend et l'emporte. A de timides tentatives de réformes, les maîtres répondent hardiment par une triomphante levée de férules. En Prusse, le pays de la force supérieure au droit, je m'en étonnerais moins. En mai 1899, le Ministre de l'Instruction publique avait songé à restreindre l'usage des peines corporelles dans les écoles. Les écoles se soulèvent. Le Ministre bat en retraite. Les peines corporelles restent maîtresses du terrain. Mais elles sont bonnes personnes et consentent à n'être administrées qu'après la classe finie et devant les élèves assemblés. Bon pour la Prusse; mais la Suisse, le pays de la liberté et de la démocratie! Je gémis de l'avouer, mais la Suisse vogue à pleines voiles dans les eaux prussiennes! Le canton de Berne est en feu. Le Directeur de l'Instruction publique a eu cette inspiration infernale de juger qu'il est messéant de fouetter devant ses pairs un futur citoyen de la République. Il a osé rédiger un Rapport en ce sens. Instantané-

ment, tous les instituteurs sont debout! Un seul homme! Ils votent une Résolution où on lit cette phrase menaçante : « Les rapports entre la Direction et le corps enseignant se sont envenimés au point de compromettre sérieusement leur action commune sur le terrain scolaire. Nous laissons nos autorités et notre peuple juger la portée de cette situation ». Si j'avais l'honneur d'être citoyen bernois, je demanderais un referendum. Il n'y a que le peuple suisse tout entier qui puisse trancher la formidable question de savoir si les enfants continueront ou ne continueront pas d'être fouettés dans le canton de Berne.

Donc, dans l'Université française, pas de verges, pas de férules, pas de torture. L'enfant respecté! Le jeune homme respecté! L'un et l'autre traités comme des candidats à l'humanité, des candidats qui ont en germe, en bouton, toute la floraison, toute la fructification qui les feront des personnes morales et sociales, responsables devant Dieu et leurs semblables. — Oui, mais comment gouverner cette enfance, cette jeunesse, sous ce franc et libéral régime?

D'abord, dans quelle mesure l'enfant est-il ou n'est-il pas gouvernable?

J'ai lu beaucoup de jugements sur les enfants, et pas un qui m'ait satisfait. Ils se résument en deux thèses contraires. Thèse optimiste : tous les enfants naissent bons; la nature fait bien tout ce qu'elle fait. Thèse pessimiste : tous les enfants naissent mauvais; l'espèce humaine est gâtée *ab ovo*. Deux erreurs. La vérité, c'est que, des enfants, les uns naissent bons,

parce qu'ils apportent en héritage les qualités de leurs parents, bons eux-mêmes ; c'est que les autres naissent mauvais, parce qu'ils apportent en héritage les défauts de leurs parents, mauvais eux-mêmes. L'hérédité psychologique n'est pas plus contestable que l'autre. Mais quand un enfant est bien né, si on l'élève bien, je ne vois pas comment il deviendrait vicieux. J'admets la tache originelle, puisqu'on le veut, mais cette tache lavée, un enfant bien né et bien élevé est blanc comme le lys des champs. On parle beaucoup d'enfants menteurs : je n'en ai pas encore rencontré qui le fûssent spontanément. La plupart du temps, quand les enfants mentent, c'est qu'on leur a appris à mentir, soit en mentant devant eux, soit en les accusant à tort de mensonge, ce qui est une excellente manière de leur en donner la notion et la tentation. Il y a des enfants gourmands : je ne dis pas non; la plupart le sont devenus par la faute des parents, qui se sont fait un jeu d'exciter et de caresser leurs palais par des friandises. Il y a des enfants orgueilleux : peut-être ; la plupart ne le seraient pas, si on ne les eût follement flattés, en s'extasiant sur leur beauté, leur esprit, leur haute naissance, et le reste. Bref, mettez à part les enfants qui ont eu le malheur d'hériter des vices paternels ou maternels, ou de recevoir une éducation défectueuse, les autres sont la droiture même, la sobriété même, la modestie même. Il dépend des parents qu'ils restent tels.

Voilà mon opinion sur les enfants. Je tenais à la dire, ne fût-ce que pour venger ces adorables petits

êtres, trop calomniés par des personnes qui en parlent sans les avoir bien observés. Mais il reste trois choses que je ne puis vouloir nier : 1° il est des enfants vicieux du fait de leur naissance; 2° il est des enfants vicieux du fait de leur éducation; 3° les enfants qui ne sont gâtés ni par leur naissance, ni par leur éducation peuvent encore avoir leurs erreurs passagères et leurs fautes fugitives. D'où l'intervention nécessaire de la discipline. Quelle discipline, l'ancienne étant répudiée, comme elle doit l'être?

Il y a le système répressif, il y a le système préventif, tous deux usités dans l'Université, le premier trop, le second pas assez.

Vous savez, Messieurs, en quoi consiste le système répressif, nous l'avons tous subi, comme élèves, et quelques-uns appliqué, comme professeurs. Le maître fait sa classe comme il croit de son devoir de la faire, et, quand un élève commet une faute, inflige une punition. Cette punition, d'ordre moral, et point blessante, ni moralement, ni physiquement, varie en sévérité, suivant la gravité du délit, et en nature suivant son caractère La plus fréquente, sans être la plus fâcheuse, est Sa Majesté le Pensum; la plus fâcheuse, mais plus rare, est la privation de sortie. Je dois, entre ces deux extrêmes, une mention à ce qu'on appelle à Paris le piquet, à ce qu'on appelait de mon temps au Lycée de Caen les arrêts. Or, ces divers châtiments, quelquefois nécessaires, ont tous de très regrettables inconvénients.

J'ai dit Sa Majesté le Pensum, parce qu'il est roi au Lycée. A moins qu'on ne l'ait découronné, mais je ne

crois pas. C'est la punition quotidienne. Je n'ai pas connu de professeurs qui crûssent pouvoir s'en passer un jour. « Vous copierez cinq cents lignes », ou bien « dix pages dans la grammaire grecque ». C'est ainsi qu'on fait rentrer dans l'ordre l'élève qui en est sorti. Or cette manière de le faire rentrer dans l'ordre est tout simplement absurde. Le pensum est un travail mécanique qui, loin de profiter à l'esprit, l'engourdit par la fatigue et l'hébète par l'ennui. Outre qu'il prend la place du travail utile, car tandis qu'on transcrit des lignes ou des pages, on ne fait pas autre chose. Il en est du temps comme de l'espace : ni celui-ci ne peut loger deux corps dans le même endroit, ni celui-là deux occupations dans le même moment. Les occupations ont aussi leur *impénétrabilité*. J'ai connu des professeurs qui imposaient des pensums de dimension à remplir plusieurs jours, et ne permettaient la rentrée en classe qu'après le pensum fait. Cela pouvait satisfaire un élève ennemi de la classe; cela devait exaspérer les parents, incapables de goûter cette façon d'enseigner.

La privation de sortie est la punition exceptionnelle, et qui, sauf erreur, pour être définitive, doit être ratifiée par le proviseur. Cette précaution n'est pas inutile. Le proviseur est calme, quand il juge; le professeur peut être irrité, quand il sévit. Or la privation de sortie est une mesure extrêmement grave. Elle sépare plus complètement de la famille l'élève qui en est déja trop séparé par l'internat. Il y a beaucoup à rabattre des critiques courantes de l'internat. Il est de mode et de bon goût de rappeler, en

les maudissant, les années passées dans ces geôles sans air, sans soleil, sous des maîtres implacables, dans une oppression dégradante, qui anémie le corps, étouffe l'intelligence, ôte à l'âme son ressort et sa vertu. Quelques uns de nos meilleurs écrivains contemporains donnent à plein dans ce travers. Il ne paraît pas cependant que l'internat leur ait été si pernicieux; et je jurerais que, dans l'intimité et la sincérité de leur conscience, ils regrettent quelquefois ces années de *carcere duro*. Mais l'internat, qui n'en peut mais, a contre lui cette chose déplorable : la famille absente. Il faut donc y regarder, non pas à deux fois, mais à dix, avant d'ajouter à cette absence, et, si j'étais professeur ou proviseur, je me résignerais difficilement, les jours de congé, à retenir un enfant ou un jeune homme loin du foyer, si salutaire, si nécessaire, où l'on respire cette saine et fortifiante atmosphère imprégnée des sentiments les plus doux et les meilleurs.

Être au piquet, ou aux arrêts, c'est passer le temps de la récréation planté debout contre un arbre ou un mur, sans permission de s'en écarter. Ce châtiment, pas très dur, a le défaut d'immobiliser le délinquant, précisément à l'instant où il a le plus besoin de mouvement. Les récréations suivent, non sans dessein, les classes et les études, c'est-à-dire des heures de travail et d'application dans une attitude invariable. Alors les muscles ont besoin de se détendre, la poitrine de se dilater, l'organisme de s'agiter. Enchaîner la liberté, nécessaire à ce moment, c'est braver l'hygiène.

Vous voyez combien est regrettable le système répressif. Il n'est que rarement nécessaire, et si on l'emploie souvent, c'est qu'il est commode. J'ai déjà rappelé le mot de Locke à propos des châtiments corporels : « c'est la voie abrégée ». Le système répressif est la voie abrégée de la discipline morale. Le système préventif est la voie longue, mais il s'impose absolument, parce qu'il est irréprochable en soi, en même temps que plus efficace et plus moralisateur.

Il suffit de le décrire pour en montrer l'excellence.

D'abord, les parents ont le devoir d'y prendre part, en faisant deux choses, qu'ils font rarement, ou très incomplètement. Il faut qu'ils se donnent la peine d'envoyer à l'école des enfants bien élevés. Il faut qu'ils s'attachent à seconder et à fortifier l'action du maître en s'y associant. Des enfants point gâtés, et qui derrière le maître sentent le père et la mère qui l'appuient de leur autorité, seront attentifs et dociles. La discipline se fera toute seule. Mais les parents ont en général d'autres procédés. Ils laissent chez eux l'enfant en une liberté voisine de la licence, et quand il arrive en classe amplement nanti de mauvaises habitudes, qui rendent la discipline préventive impossible, et la répressive nécessaire, croyez-vous qu'ils se fâchent contre ce garnement ? Jamais de la vie : c'est le maître qui a tort; et les plaintes de l'élève, qu'il faudrait au moins réprimander, trouvent un écho complaisant dans le cœur d'une mère aveugle et d'un père inconsidéré. D'où vous voyez qu'il ne dépend pas toujours du maître d'user de la discipline

préventive; les parents le condamnent à la répression, qui leur fait jeter les hauts cris.

Lorsque par hasard les parents sont tels qu'ils doivent être. le maître, qui peut prévenir, a le devoir de prévenir. La tâche est délicate. compliquée, et il faut qu'il y mette autant d'intelligence que de bonne volonté. Un premier point à noter : ne pas exagérer la discipline. Il est clair comme le jour qu'il faut dans une classe de la discipline, il n'est pas moins clair qu'il n'en faut pas trop. Il en faut juste dans la mesure nécessaire pour que le maître enseigne devant une classe attentive; tout ce qui dépasserait cette mesure serait excessif. Pas besoin que les élèves se tiennent jusqu'à la fin dans la même posture. Pas besoin qu'ils ne puissent tourner la tête, remuer bras ou jambes. Pas besoin qu'ils ne puissent tousser ni respirer. En imposant un tel joug, on met les enfants dans une de ces deux nécessités : ou le secouer, ou se laisser comprimer jusqu'à l'annihilation. Ne me dites pas, je vous prie, qu'en réclamant contre une discipline immodérée, je me bats contre des moulins. Si vous n'avez pas connu cette discipline, je vous en félicite; moi, je l'ai connue, et j'ai eu lieu de m'en plaindre. Je le vois encore dans les brumes de mon passé, ce professeur-là. Taille moyenne, droit comme un i, raide comme de l'acier, une figure de camée, dont il était fier, des lunettes sur un long nez, une voix sonore, qu'il faisait ronfler, et dont il écoutait le ronflement avec satisfaction : il exigeait un silence absolu, une immobilité absolue, des élèves-statues. Tout à coup, il s'interrompait : « Je crois avoir

entendu un léger bruit », ou : « je crois avoir entrevu un léger mouvement ». Malheur à l'auteur du léger bruit ou du léger mouvement s'il était découvert ? Ce savant maître n'avait pas d'autre préoccupation. La discipline n'était pas pour lui un moyen, c'était le but. C'était sa vanité, sa gloire. On ne le quittait pas instruit, on le quittait pétrifié. Il fallait trois mois au moins pour recouvrer l'élasticité et la souplesse de la vie. — Nommé, à quelques années de là, professeur de philosophie, dans le même lycée où j'avais commencé de l'apprendre, j'eus le plaisir d'être le collègue de mon ancien maître; c'était toujours le même pédant, avec cette différence qu'il me paraissait aussi ridicule qu'il m'avait paru terrible.

Ne pas faire de la classe une gêhenne, ai-je dit; n'en pas faire un ennui, ajouterais-je. Un ennui de deux heures, deux fois par jour, est chose terrible, et qui peut induire à mal des enfants, des jeunes gens, à qui la nature fait un besoin de l'agitation et de la distraction. Et comment rendre la classe agréable, car il faut qu'elle soit agréable, il n'y a pas à dire. En variant les exercices, en faisant aux élèves une part d'activité au moins égale à celle du maître, en l'abrégeant (je vais dire comment) en cas de nécessité. On connaît le vers : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité » ; il naîtrait infailliblement d'une correction de devoirs indéfiniment prolongée. Un professeur qui, aimant à parler, parlerait sans cesse, et condamnerait les élèves à un mutisme perpétuel, les forcerait de se procurer un dédommagement en laissant leur intelligence vagabonder. J'ai connu un professeur de

philosophie qui procédait de la manière suivante. Il se gardait du monologue comme du feu; bon gré malgré, il fallait que les élèves parlent à leur tour. Il avait remarqué qu'ils sont aussi avares de leurs paroles, interrogés par le maître, qu'ils en sont prodigues entre eux. Son but était double: leur apprendre à parler, en les occupant. La première heure était une leçon, la seconde une discussion. Tout le monde y prenait part, plus ou moins. La question de la veille ou du jour était tournée et retournée en tous sens. Si l'attention languissait, une objection du professeur, et au besoin un paradoxe, la ranimait. On ne se refusait ni aux digressions ni aux anecdotes. On fuyait le pédantisme, on s'ingéniait à mettre de la gaîté dans la controverse. Dans les cas extrêmes, on clôturait les exercices scolaires une demi-heure avant la sortie par une lecture assez bien choisie pour instruire et former l'esprit en le détendant. Cette classe de deux longues heures paraissait courte. On sortait de là exercé à parler en même temps qu'à penser, sans fatigue et sans chagrin, le professeur satisfait des élèves, et les élèves du professeur.

Exclusive des châtiments, même moraux, dont elle supprime la raison d'être, la discipline préventive ne l'est pas des récompenses. Elle les appelle au contraire comme un complément, sinon nécessaire, au moins utile. Je connais la thèse protestante, et je lui rends hommage. Montrer à l'homme, dans le bien pour le bien, à l'enfant, dans la sagesse pour la sagesse, l'idéal à poursuivre, c'est signaler à leur volonté le plus noble but qu'ils puissent se proposer

d'atteindre, c'est les exciter à de généreux efforts pour se rendre dignes d'une confiance qui les relève. Mais il faut compter avec la faiblesse humaine, avec les tentations auxquelles elle peut succomber, et ne pas commettre l'imprudence de diminuer ses ressources. La vie, à tous ses moments, est une arène, l'enfant, comme l'homme, n'y doit entrer qu'armé de toutes pièces. Or, l'une de ces pièces, c'est l'espoir d'une récompense méritée. Qui de nous, Messieurs, dans son enfance, sa jeunesse, sa maturité (j'allais dire sa vieillesse) n'a connu, ou ne connaît, la douceur de cet espoir, sa puissance, et comme il nous anime, nous soutient, nous rend forts, persévérants, dans le travail ou la lutte? Chez l'homme fait, cet espoir, en s'exagérant, peut devenir une passion, et l'égarer en des excès coupables (nous en avons vu des exemples); chez le jeune homme, chez l'enfant surtout, il est toute naïveté, toute ingénuité, intéressé sans doute, mais sans calcul réfléchi, égoïste, mais d'un égoïsme inconscient, et, quand il a obtenu satisfaction, il s'exprime sur ce jeune et frais visage en un épanouissement charmant. Car, au contraire des châtiments, qui contractent l'âme, par le chagrin, le regret et peut-être la haine, les récompenses la dilatent, par la joie, le contentement et la reconnaissance. Il y a là du bonheur, le plus vrai, peut-être le seul vrai, celui qui résulte du devoir accompli, et le plus sympathique, peut-être le seul sympathique, car il a le privilège de se communiquer à la famille, aux amis, aux maîtres eux-mêmes. Témoin les distributions de prix, les plus touchantes fêtes, et qui ne

laissent après elles que de gracieux et réconfortants souvenirs. Je fais donc grand cas des récompenses, et je leur attribue une place notable dans la discipline préventive. Du reste, dans tous les pays, en toutes les civilisations, dans toutes les écoles, les plus hautes comme les plus humbles, une part leur a toujours été faite, et parmi les maîtres, ceux-là mêmes qui avaient la barbarie de corriger en frappant, avaient cependant l'esprit d'encourager en promettant.

Voilà très imparfaitement conçue et exposée, avec des lacunes que vous comblerez, la discipline préventive qui, je l'espère, sera toute la discipline scolaire dans un avenir plus ou moins prochain. On pourrait la résumer en un seul mot, le plus doux de la langue, parce qu'il exprime le plus doux sentiment du cœur humain : Aimer. Les parents qui aimeraient comme ils doivent aimer n'enverraient à l'école ou au lycée que des élèves ou disciplinés, ou facilement disciplinables. Les maîtres qui aimeraient comme il est si naturel d'aimer tempéreraient les exigences du bon ordre par toute la mesure de l'indulgence compatible ; ils prendraient plaisir à enseigner cette chère enfance, cette belle jeunesse, et, sans même avoir besoin de le vouloir, feraient spontanément des exercices de la classe des fêtes intellectuelles ; ils se réjouiraient de voir leurs élèves dignes de récompenses, et trouveraient à les distribuer autant de satisfaction qu'eux à les recevoir. Aimez vos écoliers, Messieurs les instituteurs, aimez vos élèves, Messieurs les professeurs, et vos devoirs vous devien-

dront non seulement faciles, mais agréables; ayant semé la bonté, vous moissonnerez la joie.

Avec nos prédécesseurs, la pédagogie a été l'ère de la colère, qu'elle soit désormais l'ère de l'amour.

IV.

L'Université a de grands devoirs. Une instruction qui ne s'adresse pas à la mémoire pour la surcharger, mais à l'esprit pour le cultiver; une éducation qui ne prédispose pas au mysticisme, mais aux labeurs de la famille et de la société; une discipline qui ne soit pas la brutalité pour punir les fautes commises, mais la douceur pour empêcher de les commettre; une instruction, une éducation, une discipline foncièrement françaises, c'est-à-dire qui s'inspirent des qualités, des traditions et des aspirations propres à notre race; foncièrement modernes, c'est-à-dire qui se rapportent à nos institutions libérales et à notre irréductible démocratie; foncièrement patriotiques, c'est-à-dire qui mettent la France au-dessus des partis, de leurs passions et de leurs intérêts, au-dessus de tout : Quelle tâche ! Combien haute, mais combien ardue ! Et je me demande : l'Université y suffira-t-elle ?

Certes, l'Université n'est pas la première institution venue. Il est plus facile de l'attaquer que de l'égaler. Ses maîtres, pour le savoir et la capacité, sont hors ligne, défient toute comparaison. Elle ne les improvise pas, elle ne les prend pas çà et là, au hasard. Pour les former, elle ouvre, après examen, à des

élèves distingués, ses Écoles normales primaires, son École normale supérieure, son École des Hautes-Études, ses Facultés et leurs conférences; et c'est seulement après qu'ils ont subi mille épreuves, conquis des grades difficilement accessibles, atteint à cette cime : l'Agrégation, qu'elle les sacre professeurs. Souvent, ces professeurs-là, tout en se dévouant à leur haut métier, continuent leurs études personnelles, font des découvertes dans leur laboratoire, écrivent de beaux livres dans leur cabinet, enlèvent les prix de l'Institut, ou même vont s'asseoir dans ses fauteuils. Et ce personnel universitaire, si recommandable jusque dans ses derniers rangs par sa valeur intellectuelle, ne l'est pas moins par sa valeur morale. Non contents d'élever les enfants des autres, les Universitaires fondent des familles modèles, et élèvent leurs fils et leurs filles dans l'amour du vrai et du bien. Ils ont des ressources modestes souvent plus que modestes, et s'en contentent. Ils aiment trop le beau pour prostituer leur encens à l'or. On voit quelquefois des scandales ailleurs, et jusque dans les plus hautes situations, là jamais — Donc, allez-vous me dire, vous concluez que l'Université est à la hauteur de sa tâche, si ardue qu'elle puisse être?

Oui et non. J'ai regret de le dire, mais je n'écris ce paragraphe que pour le dire : L'Université recèle dans son sein un ver destructeur, qui non seulement nuit à son œuvre, mais menace son existence. Je l'appelle l'Individualisme.

L'individualisme n'est pas le mal particulier de l'Université, c'est le mal de toutes les corporations

(sauf une seule dont je parlerai tout à l'heure), le mal de la France, de l'Europe, du monde, le mal universel.

L'individualisme a sa racine profonde, indestructible dans l'essence même de l'individu, qui tend naturellement à se conserver. Mais l'individu a besoin de la Société, laquelle réciproquement a besoin de l'individu. Lorsque ces deux termes se placent et se maintiennent dans un juste rapport, c'est-à-dire dans un juste échange de bons offices, individu et société sont dans l'ordre; lorsque l'un de ces termes empiète sur l'autre, ils sont dans le désordre. Il est permis de penser qu'avant la Révolution, il y avait empiètement de la société; il est difficile de ne pas voir que maintenant il y a empiètement de l'individu. Considérez l'Europe, pour ne pas égarer vos regards trop loin, quel spectacle vous présente-t-elle? Les peuples, ces grands individus, que sont-ils les uns aux autres? Se donnent-ils fraternellement la main? Se sentent-ils, se croient-ils, se veulent-ils solidaires vis-à-vis de la civilisation? Il s'en faut! Chacun d'eux s'enferme en ses frontières, dans un isolement farouche, ne voit dans ses voisins que des rivaux, qu'il déteste, hostile, menaçant, formidablement armé, n'aspirant qu'à la guerre. Il y a des alliances, mais à fleur de peau, si je puis ainsi dire, des alliances où l'intérêt particulier de chaque allié est tout, et qui, cet intérêt changeant, se dissoudraient plus facilement qu'elles ne se sont formées. Vous cherchez le ciment et vous ne rencontrez que la poussière. — Hélas! cet éparpillement de l'Europe,

vous le retrouvez dans notre chère France. On aime à dire qu'il n'y a plus de classes chez nous : il y en a d'autres, voilà tout. Des catégories, si vous aimez mieux La catégorie des pauvres et celle des riches, la catégorie des ouvriers et celle des patrons, la catégorie des vilains (il y a encore des vilains !) et celle des seigneurs (il y a encore des seigneurs !), la catégorie des sans-le-sou et celle des financiers qui regorgent : et, comme si celles-là, qui sont anciennes, ne suffisaient pas : dans l'ordre politique, les catégories des Nationalistes (qui, paraît-il sont à eux seuls toute la Nation), des Patriotes (qui s'appellent ainsi pour se distinguer de ceux qui le sont), des Plébiscitaires (qui tiennent à nous rappeler nos invasions); et dans l'ordre religieux, les catégories des Croyants et des Libres-penseurs, des Chrétiens et des Juifs, des Catholiques et des Protestants. Et ces catégories ne sont pas seulement des groupements, ce sont des camps, quelques-uns prêts à descendre dans la rue, et qui même y sont descendus. Je disais de l'Europe : une poussière de peuples, et me voici obligé de dire de la France : une poussière de particuliers.

On voudrait croire que ce fléau a épargné l'Université. Tout semblait concourir à la mettre à l'abri de cette contagion. La communauté d'origine : sauf quelques transfuges des séminaires dont la vocation de mauvais aloi fléchit au dernier moment, tous les universitaires sont fils de la petite bourgeoisie (qu'il faut distinguer de la grande, gâtée par le succès, oublieuse de ses ancêtres); un même sang, primitivement plébéien, coule dans leurs veines. — La

communauté des premières études : ils ont tous, en leur enfance et leur adolescence, fréquenté les mêmes écoles, les mêmes collèges ou lycées ; futurs universitaires, ils ont tous eu pour maîtres des universitaires ; ils ont été nourris du même pain substantiel, ont bu aux mêmes coupes la même liqueur fortifiante. — La communauté des études supérieures : c'est aux mêmes cours, ouverts ou fermés, des mêmes facultés, c'est de la bouche des mêmes professeurs, l'élite des professeurs, qu'ils ont recueilli le solide enseignement, qu'ils devaient verser ensuite, à moindre dose, aux jeunes générations. Les mieux partagés, ceux qui « sont aimés des Dieux » ont passé, en notre grande et chère École normale, trois années au milieu et au contact de nombreux condisciples, des collègues demain, dans la ferveur des plus belles études, dans la discussion des plus saines idées, dans l'enthousiasme des plus hautes aspirations vers l'idéal, trois années bénies, dont on se souvient plus tard avec bonheur et fierté. — La communauté des examens : ils les ont préparés ensemble, il les ont subis devant les mêmes maîtres, avec le même succès et le même honneur. — La communauté des grades : ils les ont obtenus par le même labeur, et peuvent s'en montrer également fiers, car ce sont aussi des parchemins, pas hérités ceux-là, mais payés de leur sueur et de leur mérite personnel. — Enfin, entrés dans la carrière, ils y mènent la même vie intellectuelle et morale, dans les mêmes efforts vers le même but. Y a-t-il assez lieu de s'étonner que cette multiple communauté n'ait

engendré qu'une disparité non moins multiple, une disparité qui va jusqu'à l'antagonisme!

Car nous en sommes là. L'Université, qui devrait être l'exemplaire de la société, n'en est que le reflet. Elle en partage les passions, en reproduit les divisions. Et d'abord les divisions religieuses. Nous avons des universitaires antisémites, pour qui un juif n'est pas un français, et presque pas un homme : je ne jurerais pas qu'il ne se soit pas trouvé un professeur quelconque pour clamer l'abominable cri « mort aux Juifs ». Nous avons des universitaires croyants, croyants jusqu'au cléricalisme inclusivement, ce qui me fâche, sans nulle impiété de ma part, car je ne suis pas de ceux qui confondent le cléricalisme avec la religion ; il n'en est qu'une déviation, une déviation qui vous supprimerait bellement, mes chers collègues cléricaux, si elle en avait le pouvoir. Nous avons des universitaires libres penseurs, que je ne blâme pas, car la liberté est le droit et le devoir de la raison, qui ne relève que d'elle-même et de l'évidence ; je plains seulement ceux qui, de raisonnement en raisonnement, vont s'abîmer dans le gouffre du scepticisme absolu ou de l'indifférence finale. Nous avons des universitaires catholiques, qui le sont jusqu'à la haine du protestantisme, et des universitaires protestants, qui le sont jusqu'au mépris du catholicisme : deux erreurs également inconcevables, puisque les uns et les autres adorent le même Dieu en trois personnes. — Les divisions politiques ne sont ni moins nombreuses ni moins déplorables. Il est des universitaires pour regretter le passé sous toutes les formes.

Il en est qui ne se consolent pas de l'extinction des Bourbons de la branche aînée, et qui volontiers iraient chercher dans la triste Espagne quelque rameau plus ou moins fané de cet arbre plus ou moins mourant. Il en est qui suivent avec amour les allées et venues, qui lisent avec admiration les élucubrations d'un jeune prince, qui n'a encore eu que la peine de naître et le mérite de vivre. Il en est qui appellent à cor et à cris un César napoléonien, embarrassés de choisir entre deux frères insignifiants, mais ennemis. Il en est à qui ne répugnent ni le communisme, ni le collectivisme, ni l'anarchisme, ni telle autre des monstruosités en *isme*, qui sont l'injure et le péril de ce siècle finissant. Il en est qui, indifférents au fond à toutes ces variétés, adoptent l'une ou l'autre suivant les circonstances, par pur *snobisme*, un mot qui, Dieu merci, n'est pas plus français que la chose qu'il exprime. Nous sommes enfin quelques-uns, *rari nantes*, qui aimons simplement la France pour la France, et la République sans épithète, parce qu'elle est maintenant le seul gouvernement qui lui convienne.

Mais ce sont là des divisions extrinsèques, des importations. Il en est d'intrinsèques, que les universitaires s'offrent à eux-mêmes. Oui, les universitaires de l'heure présente ne se contentent pas de se diviser, de s'émietter religieusement et politiquement; ils s'émiettent universitairement. Et il y a ici un double point de vue à considérer, l'un classique, l'autre moral. Point de vue classique : tout est discorde. Il y a je ne sais combien de manières de

concevoir les études, et chacune a ses partisans. Les uns veulent conserver le passé tout entier, les autres le supprimer tout entier, d'autres, conciliants, simplement le réformer. Il est des hellénistes enthousiastes qui subordonneraient tout le reste au grec, élevé sur le pavois. Il est des latinistes, non moins enthousiastes, qui révèrent dans le latin la langue mère de la nôtre, qui admirent dans le latin la sobriété, la netteté, la fermeté, la clarté, toutes les qualités dont notre littérature a hérité, et qui, se souvenant du grand rôle qu'il a joué au moyen âge, rêvent de faire de la langue savante du passé la langue universelle de l'avenir (1). Le français a ses tenants intransigeants. Ils affichent le mépris des langues mortes, qui, ne servant qu'à penser, ne servent à rien, et adjugent leur place, indignement usurpée, aux langues vivantes, des langues commerciales celles-là, et d'abord à notre langue, non pour ses qualités littéraires, mais pour sa perfection au point de vue des échanges. Et l'universalité réclamée par un professeur pour le latin, un autre professeur la réclame pour le français (2). Des lettrés excessifs

(1) Un professeur propose le latin aux personnes qui se tourmentent à chercher une langue universelle. Cette langue, jusqu'ici introuvable, lui paraît toute trouvée. Ces chercheurs l'ont dans la main sans s'en douter. — Avis au commerce international (Voir le journal *Le XIX^e^ Siècle*, 21 mars 1899).

(2) Dans un article du même journal *Le XIX^e^ Siècle*, intitulé : *La question du Latin*, l'auteur exprime le vœu que le français joue en Europe le rôle qu'y jouait le latin au moyen âge. — Je ne demanderais pas mieux, mais le moyen ? On a oublié de

font assez peu de cas des sciences, qu'ils déclarent envahissantes ; des savants immodérés font moins de cas encore des lettres, qu'ils déclarent sans utilité dans la vie, et sans portée pour la culture intellectuelle. J'ai beaucoup entendu parler d'une instruction scientifique, ce qui a un sens, d'une éducation scientifique, ce qui en a moins, et enfin d'une morale scientifique, ce qui n'en a presque pas. Conclusion : classiquement, l'Université est un chaos (1).

Moralement, le désaccord, grâce à Dieu, est infiniment moindre. La conscience a toujours parlé très haut dans l'Université. Et cependant un observateur attentif constaterait çà et là une discordance, superficielle, mais enfin une certaine discordance. Je ne suis pas sûr que tous les membres de l'Université s'estiment entre eux, ou pour dire la même chose plus doucement, se veuillent du bien les uns aux autres, autant que cela serait naturel et désirable. De tout temps, Paris a eu le mauvais goût de dédaigner la province, qui n'a pas toujours eu le bon sens d'en rire. Cette morgue des professeurs parisiens est cependant quelquefois assez risible. Il n'est pas nécessaire d'enseigner à Paris depuis des années; à peine descendu de wagon, avec la nomination ministérielle en poche, on est parisien, donc supé-

nous le dire. Il ne semble pas que le moment soit bien choisi, notre langue perdant du terrain, au lieu d'en gagner.

(1) Ne pas oublier que je ne parle pas de l'enseignement effectif, lequel est parfaitement méthodique et coordonné, mais de la diversité des vues et de l'antagonisme des aspirations des professeurs comparés entre eux.

rieur. Étrange supériorité ! Parisianisme étrange ! — Depuis que l'Université a été dépecée en quinze universités, celles-ci me paraissent pratiquer insuffisamment la fraternité professionnelle. Il y a les grandes, très fières d'une grandeur qu'elles se sont décernée, et les petites, dont quelques-unes ont l'extrême bonté de s'affliger de leur petitesse. Qui sait si, parmi les petites, il n'en est pas de très petites, parmi les grandes, de très grandes, et si la considération réciproque de leurs membres ne varie pas avec ces degrés divers ! — Dans l'intérieur de chaque Université, les Facultés différentes se traitent-elles d'égale à égale; les Sciences ne se croient-elles pas supérieures aux Lettres, le Droit supérieur aux Lettres et aux Sciences, et que pense la Médecine, d'un caractère généralement peu endurant ? — Dans l'intérieur de chaque faculté, ces quelques professeurs, que tout semble devoir unir, une œuvre commune encore plus que diverse, un même intérêt, celui de l'enseignement, des rapports quotidiens, nous présentent-ils l'image édifiante d'une société d'amis ? J'ai connu autrefois (oh ! qu'il y a longtemps !) une faculté qui n'était ni grande ni petite, ou plutôt qui était petite, mais pas plus que ses sœurs, qui l'étaient également. Il y avait en tout cinq professeurs, et pas l'ombre d'un maître de conférences. Ils avaient tous le même traitement; on eût pu croire qu'ils avaient tous le même âge, car les jeunes ne se croyaient pas supérieurs aux vieux, et les respectaient. Ils ne luttaient pas à qui serait doyen, celui-ci étant nommé par la haute Administration, et s'imposant d'ailleurs à ses

collègues par son expérience et un mérite personnel incontesté. Je vous le dis en vérité, ces cinq professeurs vivaient dans une harmonie parfaite, il semblait qu'en ces cinq poitrines battit un seul cœur. De cette faculté-là je ne regrette que le profond accord. Je n'oserais nier, j'oserais encore moins affirmer qu'il existe pareillement dans nos Facultés agrandies et renouvelées. On y a introduit des réformes excellentes, mais qui ne le sont pas toutes absolument. On a bien fait, en multipliant les professeurs, d'étendre et de diversifier l'enseignement Cela ne fait pas de jaloux. On a bien fait d'élever les traitements, et de former des classes : il est regrettable qu'il faille attendre la retraite ou la mort d'un collègue pour passer de l'une à l'autre (1). Un professeur plus jeune, qui aspire à monter. et un professeur pas encore assez vieux, qui ne veut ni s'en aller ni mourir, quand ils appartiennent à la même Faculté, risquent de s'y rencontrer sans plaisir. On a agi libéralement en accordant aux professeurs le privilège de choisir leur doyen : théoriquement. je serais tenté d'applaudir; pratiquement. cela demande réflexion. Entre les inconvénients du décanat à l'élection, je n'en citerai qu'un : il apporte, ou il peut apporter le trouble et le

(1) Il y a des Administrations (l'Enregistrement par exemple) où l'avancement dépend du nombre des années de services. Chaque fonctionnaire sait exactement le jour et l'heure où il sera promu d'une classe à l'autre ; il n'a aucune raison de se préoccuper du départ de ses collègues.— Je suppose que ce système ne supprime pas l'avancement au choix, qui est le droit du mérite bien constaté.

dissentiment dans la Faculté, qu'il partage en une majorité et une minorité, une majorité qui sera peut-être oppressive, une minorité qui sera peut-être mécontente. Et combien le résultat sera plus fâcheux, si le Conseil de l'Université, qui a voix au chapitre, oppose à la majorité ou même à l'unanimité de la Faculté une majorité, ou même une unanimité différente !

On trouvera peut-être que j'ai trop insisté sur les divisions qui fourmillent dans l'Université. Ce n'est pas, grand Dieu ! que j'aie eu plaisir à étaler nos misères. Mais quand on veut guérir une plaie, il faut d'abord la sonder. Je suis persuadé que les universitaires ne se rendent compte ni de la gravité de cette anarchie dans leurs pensées et leurs espérances, ni de l'infériorité où elle les place vis-à-vis du camp ennemi.

Le camp ennemi (je l'appelle ainsi, parce que j'ai coutume de nommer les choses par leur nom), c'est le clergé. Le clergé dans l'Église n'est l'ennemi de personne, et personne n'est son ennemi ; dans l'arène publique, c'est un adversaire, qui s'en suscite à lui-même. Sur le terrain de l'enseignement, depuis qu'il a jugé à propos, mêlant le profane au sacré, d'enseigner les lettres et les sciences, c'est l'adversaire de l'Université, laquelle, attaquée, s'est trouvée dans la nécessité de se défendre. Or, savez-vous quelle est la grande force du clergé, qui le rend pour ainsi dire invincible ? Ce n'est pas son savoir : sauf les exceptions (j'en connais, et que j'admire), il sait peu. C'est son unité, à travers l'espace et le temps. Unité abso-

lue depuis qu'il existe, unité absolue partout où il existe. Il y a eu des hérésies, mais aussitôt réprimées. Il y a eu, nécessairement, dans les Conciles des minorités, mais aussitôt dissoutes. Une foi inébranlable en une doctrine immobile, une même volonté, une espérance commune animent ce grand corps, sans distinction, de la tiare à la plus humble houlette. Et ce n'est pas seulement dans l'ordre spirituel que vous trouvez cette admirable unanimité, unique au monde, c'est aussi dans l'ordre temporel. Malgré le mot du Maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde », le Christianisme a toujours eu une politique, qui a plus ou moins triomphé au moyen âge, qu'il conserve l'ambition, avouée ou dissimulée, de faire triompher encore. Quelle puissance dans cette universelle et éternelle identité qui fait de cette immense Association comme une seule personne, et combien redoutable aux institutions qu'elle bat en brèche !

Eh bien, c'est là à la fois un exemple et une leçon pour l'Université. Elle ne sera forte, et combien elle a besoin de l'être ! qu'aux mêmes conditions, c'est-à-dire si elle est étroitement unie d'une extrémité à l'autre, du sommet à la base. La division dans un ensemble organisé, matériel ou spirituel, on l'a dit cent fois, il ne faut pas se lasser de le répéter, est un germe de mort. Qui dit division, dit dissolution ; au contraire, qui dit cohésion, dit résistance. Donc, que les universitaires se rapprochent, s'embrassent, se confondent ! Qu'il n'y ait dans l'Université tout entière qu'une seule âme, qui, répandue dans toutes les parties, *infusa per artus*, la meuve harmonieusement

et l'inspire identiquement, et que cette âme-là, ce soit la grande âme de la France!

Oui, j'entends bien : ce qui fait l'unité du clergé, c'est l'unité de la doctrine, et c'est parce que cette doctrine est d'essence divine que l'unité du clergé est indestructible. Parfaitement. Mais n'est-il donc pas une doctrine d'essence divine aussi, en laquelle tous les membres de l'Université devraient communier, non pas une fois l'an, mais tous les jours de leur vie, et ne l'avez-vous pas nommée avant moi? Cette doctrine, c'est celle qui a pour objet la Patrie, la douce patrie, et, puisque nous avons le bonheur et l'honneur d'être français, la douce France. Aimer la France, servir la France, est-il un devoir plus essentiel, en est-il un plus délicieux à pratiquer? La France! les étrangers l'admirent, ils se font une joie de la visiter. C'est pour eux, quelques-uns l'ont dit, une seconde patrie. En foule, ils viendront contempler dans la plus belle des villes les merveilles de la plus étonnante des Expositions. Et nous ne serions pas fiers d'appartenir à ce noble pays, et, confondus, unifiés dans un même sentiment d'amour, de reconnaissance et d'espérance, nous ne ferions pas à ses pieds le sacrifice de nos préférences injustifiées, de nos intérêts misérables, de nos criminelles passions!

Une reine autrefois l'a dit, un dramaturge vient de le proclamer le mot qui devrait être imprimé en traits de feu dans toute âme universitaire, dans toute âme française : « La France d'abord »! Que sont nos mesquines préoccupations individuelles en regard de cette grande préoccupation nationale! Vous voudriez

voir un roi ou un empereur assis sur le trône encore une fois restauré ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous regrettez le bon vieux temps, plus poétique vu dans le lointain, que vraiment bon vu de près ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous ne goûtez pas les progrès nécessaires d'une démocratie irrésistible ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous aimiez l'ancienne Université, qui fut glorieuse, et ces belles études classiques, aujourd'hui démantelées ; oui, mais « La France d'abord » ! Et quoi qu'il arrive, quels que soient les succès ou les épreuves que l'insondable avenir nous réserve, dans la joie et dans la tristesse, partout, toujours « La France d'abord » !

PÉKIN

LE PALAIS ET LA COUR

Par M. A. VISSIÈRE,

Consul de France, Professeur à l'École spéciale des langues orientales,
Membre correspondant.

Pékin, — ce nom de la capitale d'un grand empire dont les sujets ne comptent pas moins d'un tiers du genre humain, — évoque chez nous des pensées diverses, — surtout plaisantes (1). Je ne m'arrêterai pas longtemps à l'acception, au moins inattendue, que lui ont donnée nos militaires, qui en ont fait un nom commun, — contenant, sans doute, une allusion au caractère peu belliqueux de la population chinoise, en général. Je dis : en général, car les nouvelles que, depuis quelque temps, nous recevons journellement de Pékin, tendraient à donner un démenti à mon affirmation. On lit, au mot Pékin, dans nos dictionnaires qui ne sont pas uniquement géographiques : « PÉKIN, ou PÉQUIN, nom que les militaires donnent par dérision aux bourgeois ». Il y a là une revanche,

(1) Ces notes sur Pékin, écrites à la fin de mai 1900, ont été envoyées à l'Académie de Caen avant les tragiques événements dont le nord de la Chine est devenu le théâtre.

spirituelle et inoffensive, du manque de considération que professent pour le métier des armes les habitants du Céleste Empire. Il s'en faut de beaucoup que le nom de leur capitale ait le don de mettre ceux-ci, comme nous, en une douce gaîté. Les Chinois ont, au contraire, une grande admiration pour la ville qu'ils appellent la Capitale du Nord (*Pei-king*) et qui a remplacé Nankin comme métropole depuis les premières années du XV^e^ siècle. La Capitale, résidence de l'Empereur, ou Fils du Ciel, exerce sur leur imagination une sorte de fascination, qui se manifeste en mainte occasion, tant dans la conversation que dans des œuvres du caractère le plus sérieux. C'est ainsi que sur des cartes géographiques chinoises témoignant de longs et minutieux travaux et destinées à servir à des fonctionnaires pour les besoins de leur administration ou de quelque importante mission, — cartes qui, très souvent, se développent sur un long rouleau à la façon de certains manuscrits de l'Europe antique ou de monuments géographiques d'autrefois, tels que les tables de Peutinger, — nous voyons le détail d'un long itinéraire se terminer soudain par un amas de nuages artistement dessinés, au centre desquels émergent, dans un rayonnement de gloire, les toits couverts de tuiles jaunes vernissées du palais impérial. L'œil du Chinois met aussitôt sur cette figuration extra-géographique le nom qui lui appartient, — Pékin.

D'autres villes, dans le monde, sont des villes saintes auxquelles se rattachent les plus fortes traditions religieuses et d'où les infidèles sont, autant

que faire se peut, exclus. Pékin n'a pas ce caractère. Ce n'est ni La Mecque, ni Bénarès, ni Jérusalem, ni Rome. C'est la ville Impériale, où vit l'Empereur de Chine, dans un vaste palais soigneusement fermé et d'où il ne sort que pour aller au Palais d'Été, situé à peu de distance de la ville, ou aux sépultures de ses ancêtres, ou dans quelques temples du voisinage, appelé par des sacrifices solennels à accomplir suivant les rites du culte de l'État.

Pékin a été tracé, à peu près dans sa forme actuelle, au XIII[e] siècle, par un étranger, un conquérant de la Chine, l'empereur Koubilai-khan, petit-fils d'un autre chef de hordes mongoles, non moins célèbre, Gengis-khan. Le fondateur de la dynastie mongole de Chine fut le protecteur du vénitien Marco Polo, qui l'alla trouver, avec son père et son oncle, entra comme ceux-ci à son service, fut nommé gouverneur de province et chargé par son maître asiatique de lointaines missions. Marco Polo, qui ne semble pas avoir appris le chinois et qui parlait persan à la Cour de Chine, nous a laissé une relation détaillée de ses prestigieux voyages, dont on a reconnu l'exactitude après de longs siècles de doute et qui offrent cette particularité, intéressante pour nous, d'avoir été écrite en français, presque sous sa dictée, pendant que le voyageur vénitien, de retour en Italie, était captif des Génois. Le nom qu'il donne à Pékin est Cambalou, équivalent de deux mots persans qui signifient Ville du Khan, ou Empereur mongol. Il parle avec admiration des vastes proportions et des constructions grandioses de la ville naissante, avec une précision

de détails qui permet, à six siècles de distance, de le suivre pas à pas dans Pékin. De gigantesques édifices, qu'il appelle des châteaux, existaient déjà sur les portes de la ville murée et à ses angles et, si le palais des Mongols a été l'objet de modifications de la part des souverains qui s'y sont succédé et qui appartenaient à trois races différentes, — mongole, chinoise et mantchoue, — il a été possible à des archéologues tels que M. le Dr Bretschneider de retracer les lieux et les constructions que le bon Marc Pol avait visités et consciencieusement décrits. De son temps, Cambalou ou Pékin formait un long rectangle circonscrit par un mur de terre, que les empereurs chinois de la dynastie Ming pourvurent d'un solide revêtement de grosses briques. La partie nord de la ville, plus éloignée du palais et moins peuplée, fut retranchée du périmètre fortifié, le mur nord étant reporté plus bas, tandis qu'un faubourg important s'était élevé au sud de Pékin. Ce faubourg fut entouré aussi d'une muraille, si bien que Pékin présente aujourd'hui, sur un plan, l'aspect d'un carré (ce qui reste de la ville mongole), posé sur une base rectangulaire plus large et moins profonde, la Ville chinoise.

Les livres chinois d'archéologie nous apprennent que, en l'an 1553, un certain censeur nommé Tchou Po-tch'en avait proposé qu'un second mur fût construit tout autour de Pékin pour servir de défense extérieure à la capitale, déjà menacée, des empereurs Ming. Un semblable travail eût entraîné d'immenses dépenses ; aussi, sur l'avis d'un des ministres, ou

Ko-lao, se borna-t-on à réaliser le dessein du censeur dans la direction du sud seulement et à englober dans la double enceinte le faubourg méridional, tout proche du palais, qui était déjà le centre commercial de la métropole chinoise.

On accède aujourd'hui facilement à Pékin, dont la guerre de 1860 et la prise de la ville par les troupes alliées franco-anglaises nous ont ouvert les portes. Il y a quelques années, le voyage offrait certaines difficultés, ou au moins des inconvénients et des lenteurs dans la partie du trajet la plus voisine du but à atteindre. Un chemin de fer, qui bientôt aboutira à l'une des portes de la ville (les *Boxeurs* paraissent l'avoir sérieusement endommagé), conduit le voyageur de l'embouchure du fleuve et de Tientsin jusqu'en vue des murs de l'enceinte crénelée. et le touriste ami de ses aises n'a plus rien qui puisse lui faire appréhender une excursion à la capitale, naguère mystérieuse, de l'Empire du Milieu ou même à sa voisine illustre, — la Grande muraille, — visible à quelques heures de là. Jadis, arrivé à Tientsin, il devait affréter une jonque qui n'était que rarement fermée aux courants d'air et qui le portait, poussée par le vent ou tirée à la cordelle par des hommes, jusqu'à la ville de T'ong-tcheou, en un temps qui variait de deux à cinq jours. A T'ong-tcheou, il lui fallait gagner Pékin, situé à quatre lieues plus loin. Ou bien, renonçant à la calme navigation du Pei-ho et à employer plusieurs journées à franchir une trentaine de lieues, ils s'assurait d'un cheval ou même

de plusieurs chevaux envoyés d'avance à des relais et, par la route de terre, il atteignait la ville en deux jours, ou même en une douzaine d'heures s'il était bon cavalier. Il arrivait naturellement très fatigué; moins cependant que s'il avait jeté son dévolu sur une charrette chinoise. La *charrette chinoise* est une **sorte de grande niche à chien, solidement fixée sur deux roues et traînée, à travers champs et sentiers, par deux mules, — sorte d'instrument de supplice où le voyageur était horriblement secoué, deux jours durant, et qui ne manquait pas de lui rappeler, aux clous près, le tonneau célèbre de Régulus.**

La campagne est plate entre la mer, Tientsin et Pékin ; mais on ne tarde pas à apercevoir au nord et dans l'ouest, les contours confus d'un rideau de hautes montagnes, qui se précisent, lorsque l'on arrive dans le voisinage de la capitale. Les cultures se multiplient aussi et les enclos garnis de pins ou d'arbres verts, qui sont les sépultures des familles riches, donnent au paysage, si peu accidenté au premier plan, un riant aspect. A un tournant de la route, un spectacle grandiose nous attend, — celui des murs crénelés de la ville, de ses portes bastionnées surmontées de très hautes constructions à étages, aux toits de tuiles vertes élégamment infléchis vers le ciel, — les châteaux vus et décrits par Marco Polo. Ces énormes pavillons sont percés, sur leurs quatre faces, d'embrasures ou fenêtres carrées, fermées par des panneaux de bois, au milieu desquels un cercle peint en noir, très apparent, figure, aux yeux des agresseurs éventuels, la gueule d'un canon. Ces édifices

ont pu, en effet, servir d'arsenaux et il est possible de découvrir à l'intérieur, en jetant un regard par les fentes des portes aujourd'hui disjointes, de vieux représentants de l'artillerie chinoise. La poussière, — et elle est toujours abondante à Pékin, — les recouvre.

Les murailles de Pékin, si remarquables par leurs dimensions, car elles n'ont pas moins de treize mètres d'épaisseur et dix-sept de hauteur en moyenne, sur un développement de vingt kilomètres pour la seule Ville tartare ou du Nord, sont peut-être ce que la capitale présente de plus curieux au touriste Il faut une demi-journée à un bon marcheur pour en faire le tour. Il ne faut pas, d'ailleurs, les confondre avec la Grande muraille de Chine, gigantesque travail qui sort, pour ainsi dire, des flots de la mer à Chan-hai-kouan, pour se terminer, cinq cents lieues plus loin, au milieu du désert mongol à Kia-yu-kouan. La Grande muraille a disparu, sur bien des points de son parcours, d'une façon si radicale que l'on peut douter qu'elle y ait jamais existé. Elle a cela de pittoresque, aux environs de Pékin, qu'elle suit une ligne continue, parfois double ou triple, qui semble rechercher de préférence les sommets des montagnes, auxquelles elle forme, dans les airs, comme une dentelle de créneaux.

On considère comme l'auteur de la Grande muraille l'empereur Ts'in-che-houang-ti qui, en 210 avant J.-C., fit relier entre eux les différents murs que des princes chinois avaient fait élever sur les frontières nord de leurs états. C'était pour se défendre contre

les invasions des hordes barbares. en particulier des Huns, qui devaient, au V[e] siècle de notre ère, pénétrer jusque dans notre Champagne et être arrêtés et vaincus, à Châlons, par les Francs de Mérovée et les troupes romaines d'Aétius.

Lorsque le voyageur a franchi la voûte de l'une des portes de Pékin, il éprouve une désillusion en voyant le spectacle des rues de la ville. après l'impression ressentie à l'apparition grandiose des remparts. Des rues fangeuses en été, inégales, parfois dallées d'une façon très incomplète et pourvues, à droite et à gauche, de maisons basses (bien peu d'entre elles ont un petit étage au-dessus du rez-de-chaussée), dont les occupants jettent sur la voie publique tous les détritus, les objets de toute sorte qu'ils n'ont cure de garder chez eux. Le service de la voirie étant encore à créer dans la capitale du Fils du Ciel, les voyageurs ont pu dire, en présence d'une telle indifférence, des ornières, de la saleté et des odeurs innommables des rues, des égouts jadis créés par les empereurs mongols, aujourd'hui éventrés, béants au milieu ou sur les côtés de la chaussée, que sans doute il n'existait pas de ville plus sale au monde. M. le comte de Rochechouart, qui habita Pékin pendant plusieurs années, a pu imprimer, dans ses souvenirs sur le nord de la Chine, ces mots : qui n'a pas vu Pékin ne peut savoir ce que c'est que la décadence. Le Chinois qui a visité les pays occidentaux, qui a vécu à Paris par exemple, s'en rend sans doute compte par comparaison. Celui qui ne connaît que la Chine subit, au contraire, la fascination dont je

parlais en commençant : sa vue s'élève jusqu'aux tuiles jaunes du palais impérial, scintillant sous le soleil et que son imagination entoure de nuages célant aux regards la majesté du souverain, — le *visage du Dragon*.

Le palais se compose d'une sorte de citadelle entourée d'un mur crénelé bien entretenu et d'un large fossé plein d'eau, que franchissent trois ponts, à l'est, au nord et à l'ouest. Du côté du sud se trouve l'entrée principale, précédée d'un vaste parvis dallé appelé l'Échiquier. C'est la porte Ta-ts'ing-men, ou de la Grande pureté, qualificatif de la dynastie. Cette porte, massive et basse, a trois ouvertures voûtées. Celle du milieu ne s'ouvre que pour l'empereur et aussi, très particulièrement, comme un hommage rendu au mérite littéraire, pour le candidat classé le premier à l'examen suprême des docteurs qui a lieu dans l'enceinte du palais et est censé présidé par le monarque. Au-delà de la porte de la Grande pureté s'étend une succession de cours et de pavillons aux vastes proportions qui sont des salles du trône et constituent, en quelque sorte, les pièces d'apparat et officielles de la demeure impériale. C'est notamment la salle de la *Suprême concorde*, où l'empereur, accroupi sur un siège surélevé, reçoit, au premier jour de l'an chinois, les hommages des fonctionnaires de la capitale. Ceux-ci, groupés en lignes plus ou moins éloignées des gradins de pierre qui conduisent à la salle du trône, suivant leur rang dans le mandarinat, font dans la vaste cour, et avec ensemble au commandement des maîtres de cérémonies, ce salut

solennel chinois qui consiste à s'agenouiller trois fois et à toucher neuf fois la terre de son front. Ni plus ni moins. La personne qui salue commence par s'agenouiller des deux genoux à terre; puis, s'arc-boutant sur ses deux poings touchant le sol, elle abaisse sur celui-ci son front trois fois successivement; elle se relève alors complètement, pour recommencer à deux reprises la même gymnastique. Ce salut solennel était exigé des envoyés des souverains étrangers, — d'après les statuts traditionels chinois, — ceux-ci étant toujours considérés par la cour de Chine comme porteurs de tributs. Ces tributs n'étaient d'ailleurs souvent, — c'était le cas des ambassadeurs portugais, hollandais et anglais dès le XVI[e] siècle,— que des cadeaux destinés à se concilier les bonnes dispositions du souverain asiatique, en vue de l'établissement de rapports commerciaux et d'amitié. Les empereurs de Chine et les dignitaires du palais ont affirmé que lord Macartney, envoyé du roi d'Angleterre Georges III, avait accompli ce salut, en 1793, lorsqu'il fut reçu à Gehol et au Palais d'été par le vieil empereur K'ien-long. Nous avons à l'encontre de leurs dires les dénégations du personnel de l'ambassade anglaise. Toujours est-il que, lorsqu'un nouvel envoyé du même roi, lord Amherst, se présenta à Pékin, en 1816, pour être reçu par l'empereur K'ia-K'ing, les Chinois insistèrent pour qu'il fit devant le monarque le salut solennel chinois. Il s'y refusa et dût quitter Pékin précipitamment sans avoir rempli sa mission diplomatique. Le courroux impérial s'augmenta, d'ailleurs, de ce fait que K'ia-K'ing

était déjà assis sur son trône, ou près de s'y asseoir, et *attendait* le représentant britannique, lorsque des mandarins éplorés vinrent lui annoncer que lord Amherst se montrait irréductible sur la question de cérémonial.

On a dit que la Chine était le pays des rites et on ne saurait nier que les Chinois ne soient formalistes. Si on songe à la conception chinoise de l'omnipotence du Fils du Ciel, qui seul a le droit de sacrifier au Ciel, son père, ce qu'il fait, au jour naissant, sur une vaste place ronde dallée à laquelle on accède par des degrés de pierre et qu'on appelle l'Autel du Ciel,— s'agenouillant trois fois et touchant neuf fois le sol du front, — on comprendra que les discussions relatives au cérémonial, au protocole entre souverains et entre nations, aient eu, en Chine, une importance toute particulière. Les États occidentaux ont éprouvé des résistances très vives, en Chine, à faire admettre certains principes du droit des gens tels que l'égalité des nations indépendantes, de leurs souverains. Ces résistances, il n'a été possible d'en triompher qu'à coups de canon. Mais elles ont continué sous bien des formes et ont reparu, reparaissent encore dans mainte question de détail, dans la pratique et le mode d'application de principes qu'il a bien fallu que l'esprit chinois admît. D'une part, les gouvernements étrangers ont eu le désir très légitime d'assurer à leurs représentants auprès du Fils du Ciel le même accueil, le même traitement honorable qu'ils réservaient aux envoyés chinois. D'autre part, la Cour de

Chine, surprise et fâchée à la révélation graduelle, mais de plus en plus impérative, de l'existence sur notre planète, — mal connue d'elle, — de nations puissantes qui n'entendaient nullement se faire ses vassales ou ses tributaires, se vit obligée de faire table rase des traditions les plus flatteuses sur lesquelles elle avait vécu, de renoncer à la conception de l'*Empereur* arbitre suprême sur terre, non seulement par *droit divin*, mais par *descendance céleste*, et de ne plus plus voir en lui que l'ami et l'égal des chefs d'États de l'Europe et de l'Amérique. La « question de l'Audience » présenta donc, en Chine, **un intérêt spécial et, si elle se trouve aujourd'hui réglée d'une façon satisfaisante, grâce aux efforts persévérants et à la fermeté d'un ministre de France et de son collègue de Russie, on peut dire cependant qu'il en a coûté à l'orgueil chinois et que la dure leçon infligée par le Japon à l'imprévoyance chinoise,** en 1895, a contribué au succès des démarches de M. Gérard et du comte Cassini.

Avant l'arrangement par eux obtenu du gouvernement chinois, les ministres étrangers accrédités à Pékin avaient été parfois, — rarement, — reçus par l'empereur Kouang-siu et par son prédécesseur T'ong-tche. Mais les portes du palais véritable, de la *Ville rouge interdite*, de cette citadelle entourée de fossés et de remparts où sont les grandes salles officielles du palais, leur étaient demeurées hermétiquement closes. Les audiences avaient eu lieu d'abord au Tseu-kouang-ko, qu'on a appelé le pavillon *des tributaires*, parce que des banquets y sont donnés

annuellement aux princes mongols qui viennent faire hommage à l'empereur, pavillon qui est situé dans les Jardins de l'ouest, une dépendance du palais. Plus tard, elles furent transférées au Tch'eng-kouang-tien, sorte de petit musée ayant salle du trône, situé, toujours en dehors du palais proprement dit, dans une autre partie des jardins impériaux, voisine du Pont de marbre, dans une sorte de tour ronde fortifiée.

Aujourd'hui, les représentants étrangers sont reçus dans le palais, dans la Ville rouge interdite. Les audiences sont devenues fréquentes et, l'exclusion relative au palais proprement dit étant levée, rien ne s'oppose plus à ce que les réceptions aient lieu soit dans ses murs, soit dans ses dépendances extérieures, suivant les circonstances et la place où se trouvent momentanément loger l'empereur et l'impératrice douairière. Voici quelle est, en quelque sorte, la physionomie d'une de ces audiences solennelles. Le cérémonial, arrêté dans ses moindres détails, est d'ailleurs imprimé par les soins du Tsong-li Ya-men,— ou Conseil impérial chinois des affaires étrangères, — sur des feuilles *ad hoc* et envoyé par avance aux légations étrangères.

Les audiences données par l'empereur de Chine aux ministres étrangers qui ont à lui remettre des lettres des souverains ou chefs d'États qui les ont accrédités auprès de lui, ou les audiences données collectivement, à l'occasion des félicitations du nouvel an par exemple, ont généralemont lieu vers midi, ou un peu avant. Dès huit ou neuf heures, deux ou trois officiers chinois se rendent à cheval à la léga-

tion intéressée. Ils portent généralement le bouton bleu sur leur chapeau officiel et viennent se mettre à la disposition du ministre étranger pour escorter les chaises à porteurs vertes dans lesquelles il monte accompagné des personnes, — secrétaires, interprètes, attachés militaires ou autres, — appelées à être reçues en même temps que lui. Le cortège se forme, précédé et suivi de cavaliers chinois d'escorte. Arrivé dans la grande rue de la Ville impériale qui aboutit à la porte du palais appelée Tong-houa-men (ou Porte de la magnificence orientale), il passe entre deux haies de soldats chinois, aux casaques rouges, jaunes ou blanches, sans autre arme que le sabre, et atteint une sorte d'avant-cour du palais, limitée par une haute barrière de bois peinte en rouge. Au fond de cette avant-cour dallée, s'élève la masse imposante de la porte fortifiée. Elle est surmontée d'un énorme pavillon à étages du genre de ceux dont je parlais tout à l'heure. Cette porte est percée de trois ouvertures voûtées, dont l'une seulement n'est pas fermée : celle de droite ou du nord. Dans l'avant-cour, qui règne sur le fossé même du palais, s'arrêtent les chaises à porteurs et l'escorte. Les visiteurs étrangers franchissent à pied la porte Tong-houa-men et voient s'étendre à leurs yeux une immense cour, sorte de plaine, au-delà de laquelle s'étagent les toits jaunes de la demeure impériale. Au premier plan des édifices se trouve celui dans lequel aura lieu l'audience : le Wen-houa-tien (ou salle du trône de la magnificence *littéraire*, cette fois). C'est la salle dont le premier des grands secrétaires

d'État chinois est titulaire C'est donc celle qui, au palais, est particulièrement affectée à Son Exc. Li Hong-tchang, illustre homme d'État que mes lecteurs ont pu voir à Paris, au Havre, etc , au cours de son ambassade et du séjour de quelque durée qu'il fit en France, il y a quatre ans. Par sa destination traditionnelle, le Wen-houa-tien est une salle d'étude, où les empereurs chinois viennent écouter des dissertations sur les livres canoniques et, sans doute, philosopher avec des lettrés.

Cette vaste cour serait un désert si, au-delà des mandarins, — secrétaires du Tsong-li Ya-men, et autres, — venus près de la porte pour y recevoir les étrangers, on ne voyait, à quelque distance, de longues files d'autres mandarins, de soldats et de serviteurs du palais, groupés là pour la cérémonie. On passe un petit pont en pierre sans prétention et on se dirige au nord-ouest vers un salon d'attente, au seuil duquel se tiennent des dignitaires chinois; parmi eux sont plusieurs membres du Tsong-li Ya-men. Nous pénétrons dans une cour intérieure, puis dans le salon, où un prince du sang, — le prince Kong autrefois, ou, depuis, le prince K'ing, — reçoit les arrivants, leur fait servir le thé et s'entretient avec eux en compagnie des ministres chinois. Je dirai en passant que ce salon d'attente n'a rien du luxe ni des dorures des appartements de Versailles, du Louvre ou de l'Élysée. Des nattes grossières couvrent par terre le carrelage, et de grands coussins de flanelle rouge sont étendus sur les *k'ang*, sorte de sofas en maçonnerie chauffés en hiver. De grands

brazéros de cuivre jaune, des boiseries sculptées à jour et quelques sentences écrites en gros caractères de façon à former de longs tableaux pendus sur le modeste papier blanc collé aux murs, constituent les seuls ornements de ce vestibule impérial. On ne se rend, d'ailleurs, pas directement du salon d'attente dans la salle du trône. Une station, dont l'utilité n'a rien d'évident, sinon peut-être au point de vue des traditions chinoises, a lieu dans de petites tentes de toile bleue situées à mi-chemin, au tournant, pour ainsi dire, de la salle d'audience, et où le thé est de nouveau servi.

Nous sommes avisés déjà que S. M. l'Empereur a pris place sur le trône et nous nous dirigeons, accompagnés de dignitaires chinois, vers le Wen-houa-tien. L'édifice s'ouvre au fond d'une cour, que précède un triple portique. Le ministre étranger, porteur de ses lettres d'État et suivi du personnel de sa légation, passe sur un long tapis brun, tissé de fibres de coco, sur le chemin réservé à l'empereur et qui s'engage sous l'ouverture du milieu de la porte monumentale. Puis, par une chaussée surélevée en pierre et la porte centrale du pavillon, il se rend jusque dans la salle du trône Le principe admis est que le représentant étranger, tant qu'il a en main le document émané du souverain ou du président de sa nation, passe par le chemin même réservé à l'empereur de Chine et par lequel ne peut passer aucun de ses sujets, fût-il prince du sang. Le document une fois remis, il ruit la voie la plus honorable après celle du souvesain.

Aux trois agenouillements et aux neuf inclinaisons du front jusqu'à terre ont été substituées la salutation en se découvrant (disons, en passant, que la politesse *chinoise* veut que l'on garde son chapeau sur sa tête, pendant une visite) et des inclinaisons du haut du corps, au nombre de trois en se dirigeant vers l'empereur, et aussi lors du retour, qui a lieu en évitant de tourner le dos au souverain. Celui-ci, vêtu du manteau foncé bleu violacé, brodé de dragons d'or sur la poitrine et aux épaules, et portant le chapeau officiel chinois, est assis sur un large fauteuil. Une table couverte d'un tapis de soie jaune est devant lui. L'estrade sur laquelle est le trône est un vaste carré, élevé d'un mètre environ au-dessus du sol de la pièce, et on y accède par plusieurs petits escaliers de bois, tant sur le devant que sur les côtés. Des gardes-du-corps portant le costume officiel des mandarins, plus le sabre, se tiennent à droite et à gauche, au bas de l'estrade, sur laquelle des princes-grands chambellans, au nombre de deux ou de quatre, sont seuls admis. Ils se tiennent debout, près de l'empereur. Le Wenhoua-tien est une salle de dimension médiocre, éclairée sur le devant par les portes grandes ouvertes, mais dont le fond et les hauts ne laissent pas que d'être assez obscurs. On se croirait volontiers dans la grande salle d'un temple chinois, que le temps et l'encens ont enfumée et assombrie, temple sans ornements, sans ex-voto et dont le Bouddha, — ici l'Empereur, — a pris les traits d'un jeune homme à l'œil profond, au regard intéressant, dans un visage, sur un corps maladifs, au lieu de l'expression béate et

des formes rebondies du dieu sous la patine du vieil or.

Le ministre étranger, parvenu à quelques mètres de l'empereur, au pied des degrés du trône, prononce dans sa propre langue une allocution que traduit en chinois l'interprète qui l'accompagne ; puis il monte l'escalier du milieu et dépose ses lettres sur la table au tapis jaune. L'empereur s'incline pour en accuser réception. Lorsque le ministre étranger a repris sa place première en passant par l'escalier de droite, un prince, après s'être agenouillé auprès du monarque, qui lui adresse la parole en mantchou, vient traduire en chinois la réponse impériale. Celle-ci est traduite bientôt elle-même par l'interprète en langue européenne L'empereur fait un nouvel acquiescement de tête. Les diplomates étrangers saluent, se retirent par la porte de droite de la salle d'audience et rejoignent la voie par laquelle ils sont venus. De nouvelles stations dans les tentes ou le salon d'attente, où le thé est servi derechef, terminent la cérémonie.

Une autre réception, d'un caractère plus intime, a été donnée par l'impératrice douairière aux femmes des ministres étrangers à Pékin, qu'accompagnaient des interprètes de légations. Le cadre était incontestablement plus joli que celui du Wen-houa-tien, l'impératrice douairière ayant sa résidence d'hiver dans la partie des jardins impériaux qui s'étend sur les bords d'un lac et qu'on appelle pour cette raison : la Mer du sud. Un petit chemin de fer Decauville,

installé dans ces jardins, conduisit les dames étrangères jusqu'à la salle du trône, remplie d'arbustes et de fleurs, où l'impératrice douairière les attendait, en compagnie de son neveu et fils adoptif, l'empereur. La souveraine se montra d'une parfaite bonne grâce, fit à ses visiteuses de nombreux et riches cadeaux, passa au doigt de chacune d'elles une bague, les invita à participer à un somptueux repas chinois avec les princesses mantchoues, les fit assister à une représentation théâtrale, en sa présence et celle de l'empereur, les fit accompagner dans la visite des édifices voisins, s'entretint familièrement avec elles, leur offrit le thé, non sans avoir préalablement porté chaque tasse à ses lèvres, et ne les quitta qu'après les avoir, pendant plusieurs heures, comblées des témoignages de sa sollicitude.

La première réception des dames fut un événement, qui devait contribuer à faire s'atténuer les suspicions profondes que nourrit, à l'égard des étrangers, l'immense majorité des mandarins et de la partie lettrée de la population. Une réception du même genre eut lieu cette année, au printemps, et la souveraine mantchoue s'y est montrée, — m'a-t-on assuré, — plus affable, plus hospitalière encore que dans l'occasion précédente.

En dehors des réceptions officielles dont je viens de parler, je ne connais qu'un seul cas d'audience *privée* accordée par l'empereur à des étrangers. Ce fut lorsque le médecin de la légation de France, M. le docteur Dethève, que j'accompagnais, fut appelé au palais pour y examiner l'état de santé du jeune

souverain. Les services de notre compatriote avaient été offerts par le ministre de France et agréés. Une telle visite était, cependant, contraire aux traditions les mieux enracinées de la cour de Chine, où les soins à donner aux empereurs incombent aux membres nombreux d'un collège impérial de médecine, qui doivent être fort jaloux de leurs prérogatives et dont les principes touchant l'art de guérir s'écartent fort assurément des méthodes suivies par nos praticiens. L'audience eut lieu, cette fois, dans une chambre latérale à une salle du trône située dans les Jardins de l'ouest. L'empereur Kouang-siu, assis à l'une des extrémités de la chambre, avait devant lui une petite table; l'impératrice douairière Ts'eu-hi lui faisait vis-à-vis, derrière une table plus grande et couverte d'un riche tapis de soie jaune. La consultation dura plus d'une heure et les deux étrangers n'eurent aussi qu'à se louer des procédés courtois dont ils ne cessèrent d'être l'objet tant de la part du malade que de sa tante. Des princes, des eunuques, des serviteurs assistaient seuls à l'audience et ne manquaient pas de s'agenouiller auprès de leur auguste interlocuteur, dès que l'un des souverains leur adressait la parole ou qu'ils avaient à lui parler. Ce fut, sans doute, la seule occasion qu'ait eue jusqu'ici l'empereur actuel de converser directement avec des Européens. Il passe, cependant, pour avoir eu la curiosité d'apprendre un peu de français et d'anglais.

Atteint d'un mal peut-être incurable, l'empereur, dont le trentième anniversaire doit être célébré avec une solennité particulière le 22 juillet prochain, —

si le programme édicté peut être suivi, — a désigné dernièrement son héritier au trône dans la personne du jeune prince P'ou-tsiun, fils du prince Touan. Celui-ci était lui-même fils du Cinquième prince. Le prince héritier est donc celui des membres de la famille impériale appartenant à la génération suivant celle de l'empereur qui représente la branche aînée. Les quatre premiers princes, fils de l'empereur Tao-kouang, n'ont, en effet, pas laissé de postérité. Cette désignation d'un héritier présomptif n'a rien en soi qui puisse surprendre. Elle est conforme aux habitudes auliques chinoises. Il n'y a pas, non plus, à ajouter foi aux récits du suicide de l'empereur Kouang-siu, qui ont couru à la réception de télégrammes émanant de correspondants anglais.

Nous avons vu de quelle façon sont reçus dans le palais de Pékin les diplomates étrangers. Il n'est pas inutile de joindre à cet exposé un aperçu de la manière dont les sujets mêmes de l'empereur sont accueillis par lui. Quelle que soit l'élévation de son rang, qu'il soit prince, ascendant collatéral de l'empereur, — comme j'en ai donné tout à l'heure un exemple, — dignitaire de la Cour ou bien simple fonctionnaire, il doit s'agenouiller et baisser les yeux devant le souverain, dès qu'un entretien s'établit entre eux. Un usage très ancien, et auquel les Chinois ne connaissent plus de motif, veut que l'empereur fasse appeler en sa présence les fonctionnaires, pour s'occuper des affaires de l'État, longtemps avant le lever du soleil. C'est ainsi que ces

réunions, qui sont presque quotidiennes, se tiennent à trois ou quatre heures du matin, toujours par conséquent à la clarté des flambeaux, au moins à leur début. L'éclairage paraît, d'ailleurs, être fort peu abondant, si j'en crois un vieux mandarin qui, ayant été en Europe, ne laissait pas de regretter que la vie officielle à Pékin fut empreinte d'un sérieux déconfort. Ayant souvent l'honneur d'être appelé à l'audience de nuit, il entrait au palais, — me disait-il, — une lanterne à la main, après avoir quitté son palanquin. Il n'avait pas manqué de serrer autour de ses genoux deux gros bourrelets de coton, dissimulés sous sa robe de soie. Ces bourrelets de coton lui servaient de matelas, indispensables pour pouvoir supporter la torture d'un long agenouillement sur les dalles de l'appartement impérial. Arrivé près du lieu de réception, il devait abandonner sa lanterne : ainsi le veulent les rites, — ou la crainte d'un incendie. Il s'acheminait alors à tâtons, aidé peut-être par quelque ami ou quelque eunuque rencontré dans l'obscurité. Appelé dans la salle du trône, il y pénétrait, éclairé par une seule bougie brûlant sur la table placée devant l'empereur. Il allait se prosterner, dans une obscurité presque complète, au bas de l'estrade où trônait le monarque. Il n'est pas impossible que le désir de frapper l'imagination des personnes ainsi appelées à *contempler*, — suivant l'expression chinoise, — *la face du Dragon* ait inspiré ce lugubre cérémonial.

Si des fêtes, de longues représentations théâtrales notamment, sont, plusieurs fois chaque année, don-

nées au palais et si les plus importants des mandarins y sont conviés, l'étiquette en est si rigide, les génuflexions doivent y être si souvent répétées, les sièges très bas sur lesquels seulement il est permis de s'asseoir, y sont si inconfortables, la liberté de circuler y est si parcimonieusement mesurée que les invités ont parfois soupiré, en secret, de l'honneur qui leur était fait.

L'empereur passe pour être lui-même esclave des rites et c'est dans le faisceau des formes traditionnelles qu'il faut, en effet, voir la seule limite mise au pouvoir du souverain, absolu en théorie. Le recueil des statuts de l'empire forme sa constitution et, si l'empereur fait la loi, dès qu'il s'écarte des traditions, il s'expose, de la part des *censeurs*, à des remontrances sévères, quoique toujours respectueuses, auxquelles il n'ose pas toujours passer outre. Les censeurs, — voilà le seul organe modérateur du gouvernement chinois et, étant donnée la conception toute patriarcale et autocratique de ce gouvernement, nous pourrions nous laisser aller à une admiration sans réserve pour ce rouage utile et ingénieux, si les censeurs, — les *tou-lao-yé*, toujours redoutés, — ne mettaient trop souvent leur talent et leur plume au service des causes les plus suspectes, de leurs ambitions personnelles ou de celles de leurs protecteurs.

A trois lieues environ au nord-ouest de Pékin, s'élève le Palais d'été, reconstruit en partie pendant le cours de ces dernières années pour servir de résí-

dence estivale à l'impératrice douairière. Sous cette appellation générale, on comprenait six grands enclos connus des Chinois comme les Trois Jardins et les Trois Montagnes. Là s'étendaient des constructions en grand nombre et d'une grande magnificence, dont lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre, ordonna, en 1860, la destruction par le feu pour punir la cour de Chine des traitements odieux infligés aux prisonniers européens et de la mauvaise foi apportée par ses négociateurs dans les pourparlers engagés en vue du rétablissement de la paix. Quoi qu'on ait pensé de cette exécution, il est incontestable que, jointe à la fuite précipitée de l'empereur Hien-fong pour le pays situé au-delà de la Grande muraille, elle eut pour résultat d'impressionner le gouvernement chinois et de lui inspirer le respect des traités internationaux plus que n'avaient pu le faire les victoires répétées des troupes françaises et anglaises. La partie aujourd'hui restaurée et qui a pris le nom nouveau de *Yi-ho-yuan*, se trouve dans une situation charmante. Une colline, le *Wan-cheou-chan* ou Mont de l'éternité, s'élève au nord, surmontée d'un vaste temple épargné en 1860. Au pied, un grand lac couvert, pendant la saison, de ces gros nénuphars roses qui sont l'orgueil de la flore chinoise, une île au milieu de ce lac, reliée à la terre ferme par un beau pont de pierre de dix-sept arches, plusieurs ponts *bossus*, dont la bosse originale est si accentuée que l'on considère comme un tour de force de les franchir à cheval et, de tous côtés, des galeries, des pavillons décorés de couleurs éclatantes, qui miroitent sous le

chaud soleil de Pékin. Comme fond de décor, les hautes montagnes du nord et de l'ouest, malheureusement trop dépouillées de leur végétation, et où s'étagent, dans des sites souvent ravissants, les temples impériaux. Ces temples sont, pour la population fortunée de Pékin, des lieux de retraite et de repos pendant les ardeurs de l'été, quelque chose comme nos stations balnéaires où nous aimons, en Europe, à vivre de tranquilles vacances. Sur le lac circulent de superbes jonques, richement peintes et dorées, surmontées de vastes appartements, souvent complètement entourées de glaces qui permettent de jeter sur le paysage un regard circulaire sans s'exposer au vent. Ces jonques impériales, véritables maisons flottantes, n'ont pas de voiles et ne pourraient se déplacer que poussées à la gaffe ou tirées à la cordelle. Des chaloupes à vapeur les remorquent le plus souvent.

Quant aux constructions mêmes, une promenade à la section chinoise de notre Exposition universelle peut en donner une idée générale assez exacte. Ce sont, en effet, les formes architectoniques des édifices pékinois, en particulier des temples impériaux, qui ont, cette fois, inspiré le commissaire général de l'exposition chinoise, M. Charles Vapereau, notre compatriote, et l'habile architecte de cette partie des monuments asiatiques du Trocadéro. Le résultat obtenu mérite d'autant mieux notre admiration qu'il est dû à des artistes et ouvriers français, sans l'aide d'aucun Chinois, et qu'il fait à leur talent le plus grand honneur.

Longtemps, les montagnes et les jardins composant le Palais d'Été demeurèrent abandonnés et les étrangers habitant ou visitant Pékin pouvaient, sans grande difficulté, s'y promener et même y organiser de charmants pique-niques. On allait déjeuner dans l'île, non sans s'arrêter près d'une grotte que quelque esprit classique avait, depuis longtemps, baptisée du nom de Grotte de Calypso. On passait près de la Vache de bronze, au dos couvert de caractères antiques, assise au bord du lac, qu'elle regarde avec un étonnement soutenu depuis deux cents ans ; on franchissait un pont bossu, dont nous aurions bien voulu voir une reproduction sortir, sur les bords de la Seine, des mains fécondes de M. Vapereau ; ou même on tirait le canard ou la sarcelle sur le lac aux eaux verdoyantes. Ou bien on faisait retentir, au flanc de la colline, un écho d'une netteté remarquable ; ou encore on allait à la *Montagne de la source de jade* rêver, — ou simplement prendre le lunch, — ayant à ses pieds une eau cristalline, dans un site enchanteur. C'était non loin d'une merveilleuse petite pagode, chatoyante comme un insecte multicolore, sous sa cuirasse de tuiles vernissées. Dirai-je que tout cela n'est plus visible aujourd'hui ? La restauration des édifices, entreprise sérieusement, en a fait fermer les enclos et c'est de loin seulement que le touriste, le globe-trotteur peut se faire actuellement une idée de la richesse et de la variété du Palais d'été. Ce coin somptueux de la Chine est fermé désormais, — sauf peut-être aux audiences diplomatiques de l'avenir, — *fermé*, et cependant la

Chine *s'ouvre*. Elle s'ouvre si bien que, dans deux ans, les longs rubans de fer du Trans-sibérien et du Trans-mantchourien, reliés aux voies ferrées de l'Europe et de la Chine, mettront Paris et Pékin en communication terrestre et directe. Un voyage d'une quinzaine de jours en wagon-lit se sera subtitué à une double traversée maritime, qui ne s'accomplissait pas en moins de trente-cinq. Les voyageurs pour Pékin seront alors légion, sans doute, désireux de faire connaissance avec la Cambalou du XIII[e] siècle, restée elle-même jusqu'ici sans grandes modifications à travers les âges, de voir ce qui restera des fondrières de ses rues, ses boutiques dorées, la Tour de la cloche et la Tour du tambour, la montagne dite *de charbon*, couverte de cinq jolis kiosques et où un empereur se pendit aux branches d'un arbre, les toits de tuiles *jaunes* de l'empereur, — *vertes* des princes. — *noires* ou *bleues* de certains temples, la rue circulaire dite des *Sachets brodés*, les boutiques de bibelots, le quartier des légations étrangères où flottent les drapeaux nationaux dans un ciel toujours bleu, le petit filet d'eau qu'est la Rivière de jade et surtout l'Observatoire et le Temple de la grande cloche. Je dirai quelques mots sur ce qui fait l'attrait de ces deux derniers monuments pour terminer ces souvenirs, déjà trop longs, de la capitale chinoise.

L'Observatoire impérial est de facile accès. Une très modeste gratification donnée aux gardiens en fait ouvrir les portes au visiteur. Accolée à la muraille

orientale de la Ville tartare, est une haute tour carrée dont l'origine remonte au XIII[e] siècle. A cette époque, un savant chinois qui fut un ingénieur aux vastes conceptions, auquel la Chine est redevable du Grand canal dans son extension actuelle, — nommé Kouo Cheou-king, — était l'astronome de la cour mongole, qu'il dota d'un calendrier rectifié. Deux ou trois instruments d'astronomie de sa construction existent encore dans la cour de l'Observatoire. Ils furent descendus du haut de la tour et placés là par les missionnaires catholiques qui, au XVII[e] siècle, reçurent des empereurs mantchous la direction de ce service public. On peut admirer à loisir le superbe travail de bronze de ces pièces anciennes, supportées par des dragons et des nuages, et dont l'exécution et la matière en font des œuvres artistiques de premier ordre. Sur la tour sont rangés les instruments plus modernes dûs aux missionnaires et exécutés dans le même goût. Mes lecteurs pourront en aller examiner les détails, les dragons grimaçants entourés de nuées et le bel état de conservation sur les grandes photographies faites, il y a quelques années, sous la direction de notre légation de Pékin, pour l'Observatoire de Paris et qui y sont exposées depuis lors. J'ai souvent entendu formuler l'opinion que ces instruments de bronze constituaient ce qu'il y avait de plus curieux à voir à Pékin.

Les Chinois sont habiles, d'ailleurs, à fabriquer et à travailler le bronze. D'autres ouvrages de ce genre font l'admiration des voyageurs, en particulier les lions, les cerfs, ou autres animaux plus ou

moins chimériques, qui gardent et décorent les portes du Palais d'été, — énormes sur leurs piédestaux de bronze et de pierre et, le plus souvent, d'une patine parfaite. A la Grande cloche appartient, cependant, la priorité. C'est, — avec ses émules chinoises (1), — la plus grosse cloche du monde suspendue et *intacte,* à une exception près (la cloche de Mandalay, à ce qu'on m'assure), car celle de Moscou gît à terre, rompue. La cloche chinoise est couverte sur toute sa surface de caractères d'écriture, — textes bouddhiques, — d'une grande netteté. Elle se distingue de ses sœurs d'Europe en ce qu'elle n'a pas de battant de métal à l'intérieur. Pour la faire vibrer, les prêtres du temple où elle se trouve enfermée, dans la banlieue septentrionale de Pékin, la frappent extérieurement, comme toute bonne cloche chinoise, avec une grosse pièce de bois. Cette reine des cloches, — ou à peu près, — est peu élevée au-dessus du sol et on aurait tort de se la représenter dans quelque grandiose campanile. Sa partie supérieure ayant été engagée dans le solide madrier qui la traverse et qui lui-même est immobilisé dans la charpente du temple, on se borna à *évider,* au-dessous du monstre, la terre sur laquelle il reposait et ainsi se trouva-t-il suspendu. On circule autour de lui, des escaliers permettant de le voir par côté et par-dessus. Le temple de la Grande cloche n'a, par ailleurs, rien

(1) Cinq cloches de mêmes dimensions furent fondues à l'origine. L'une d'elles se trouve dans la Tour de la Cloche, à l'intérieur même des murs de Pékin. On la visite moins facilement.

de bien remarquable, sinon peut-être ses dimensions assez vastes. On peut y louer des appartements, ce qu'ont souvent fait plusieurs de nos amis russes. Peut-être quelques-uns de mes lecteurs seront-ils tentés, un jour, — lorsque la paix chinoise aura succédé à l'insécurité actuelle, — de faire un pèlerinage dans ce lieu et d'aller passer quelques semaines dans la demeure des bonzes, auprès de l'une des plus grosses cloches suspendues qui soient dans l'univers.

LETTRES INÉDITES

DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Conseiller et Procureur général du Roi au bureau des Finances de Caen.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

I.

Nous commençons, cette année, la publication des lettres de P. D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur du Roi au bureau des finances de Caen. Nous disons « les lettres de P. D. Huet à son neveu » et non pas « la correspondance du savant prélat avec son neveu », parce que nous n'avons plus les réponses que faisait de Charsigné aux lettres de son oncle. Toutes ces réponses ont été anéanties, suivant le désir qu'en avait exprimé de Charsigné à Huet, comme on peut le voir dans la lettre de celui-ci, en date du 8 avril 1713 : « Pour vous montrer l'envie que j'ay de faire ce que vous désirez de moy, sitost que j'eus receu vostre derniere lettre, par laquelle vous me proposez de mettre toutes vos lettres dans une cassette que j'ordonnerois par mon testa-

ment qui seroit bruslée, j'envoiay acheter pour cela une cassette qui me cousta huit francs. Vous me proposez d'en faire une clause dans mon testament, ce qui en demande une nouvelle ouverture, et un changement dont il n'est deja que trop chargé, mais j'ay pris un autre expedient, c'est que j'ay deja une autre caisse pleine de plusieurs papiers, que je ne veux point qui paroissent après moy, et que j'ay deja ordonné par mon testament qu'elle soit bruslée. Je mettray tous ces papiers et vos lettres dans la mesme caisse. Ainsi la clause du testament, qui ordonne qu'elle sera bruslée tombera sur cette dernière et sur tout ce qui sera dedans avec vos lettres, et par là il n'y aura rien à changer au testament ».

Huet n'avait pas manifesté le même désir à son neveu à propos des lettres qu'il lui avait adressées : aussi de Charsigné les a-t-il religieusement conservées, les classant avec soin et les embrochant l'une sur l'autre à l'aide d'une grosse aiguille, qui a laissé sa marque dans le coin inférieur, à gauche.

Nous n'avons pas *toutes* les lettres de Huet à de Charsigné; toutefois, celles qui restent forment un total très considérable, puisqu'il se monte à 650 au moins.

Ces lettres, avec d'autres manuscrits de Huet, plus ou moins importants, ont été retrouvées, en 1825, par M. Lechaudé d'Anisy, dans un grenier de la maison de Caen, située *Cour du Grand-Manoir* (en face de l'église de Saint-Jean), maison que Huet avait habitée et où même il serait né, si l'on en croit une tradition locale (1). Les papiers trouvés par Lechaudé

(1) Gaston LAVALLEY, *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Caen*, p. 104. C'est là que demeurait de Charsigné, depuis que son oncle avait quitté Caen.

d'Anisy furent achetés par M. Abel Vautier, de Caen, membre du Corps législatif.

M. Abel Vautier donna, de son vivant, la plus grande partie des lettres de Huet à de Charsigné à la Bibliothèque de Caen : ce sont celles qui composent les quatre premiers tomes du n° 240 du *Catalogue* dressé par M. Gaston Lavalley. Un cinquième tome comprend les lettres achetées à la vente faite, après le décès de M. Abel Vautier, par ses héritiers. « Le 1er tome, renfermant 199 ff., contient les lettres autographes de Huet, de mai à décembre 1703 ; le 2e (226 ff.), les lettres de janvier 1704 à octobre 1705 ; le 3e (207 ff.), de mars 1708 à décembre 1710 ; le 4e (229 ff.), de janvier 1711 à mai 1716 ; le 5e (86 ff.), de 1712 à 1713 » (1).

On trouve d'autres lettres de Huet à son neveu dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, 1° n° 4564, nouv. acq. (196 pages), 61 lettres du 2 novembre 1701 au 14 juillet 1702 ; 2° n° 4047, nouv. acq. 5 lettres du 7 avril 1702 au 31 mai 1715.

Nous avons acheté chez un marchand d'antiquités de Caen 142 lettres, qui vont du 2 décembre 1698 au 5 janvier 1719.

Enfin, nous savons que M. le comte de Blangy possède deux lettres de Huet à de Charsigné, qu'il a publiées en entier dans la *Revue Catholique de Normandie*.

Si abondante que soit cette correspondance, elle n'est pas complète, nous le répétons. D'autres lettres doivent se trouver dans des collections publiques ou particulières ; nous espérons que notre publication les fera connaître et engagera ceux qui les possèdent à les mettre au jour.

(1) Gaston Lavalley, *op. cit.*, p. 105.

II.

Sans avoir l'intérêt littéraire et historique de la correspondance de P. D. Huet et de son ami le cordelier F. Martin, que nous avons publiée, il y a quelques années, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Caen*, et dans la *Revue Catholique de Normandie*, les lettres de Huet à son neveu nous paraissent très curieuses. Nous n'avons pas cru devoir les donner toutes *in extenso;* mais dans celles dont nous ne publions que des fragments, nous avons toujours pris les passages qui nous paraissaient les plus intéressants.

Dans ses lettres à de Charsigné, Huet se montre à nous sous un tout autre jour que dans celles qu'il écrivait aux lettrés et aux savants du monde entier, ou à son ami le Père F. Martin, si curieux des antiquités de la ville de Caen. Ici nous apprenons à connaître l'abbé commendataire de Fontenay et d'Aunay, et nous assistons à ses démêlés avec ses moines et à ses procès interminables avec ses voisins et surtout avec ses fermiers, et les curés qui dépendaient de ses abbayes. Huet avait dû faire de fortes études de droit à l'Université de Caen; on verra, en effet, qu'il était de taille à donner des leçons aux avocats les plus habiles et aux procureurs les plus retors.

Il est inutile d'entrer ici dans de plus longs détails. Quand cette publication sera terminée, nous nous proposons d'y joindre une étude aussi complète que possible.

Armand GASTÉ.

LETTRES INÉDITES DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Procureur du Roy au bureau des Finances, à Caen.

A Paris le 11 févr. (?) 1687.

Je vous remercie, mon cher neveu, de la diligence que vous avez faite pour ce livre du P. Veron. Je vous prie de prendre l'exemplaire qui est chez Poisson (1) et de le faire payer par S[t] Jacques. Pour celuy de M[r] Bochart, qui est parmy les livres de M[r] Halley, ne le demandez à acheter ny a vostre nom ny au mien, mais priez M[r] Cavelier (2) de le demander comme pour luy, sans parler de vous ny de moy. Il ne m'en refusera pas; vous luy ferez rendre l'argent qu'il aura cousté, s'il le peut obtenir; sinon, vous prierez M[r] le Bourgeois (3) de me le trouver. Je crois que ma seur vous aura dit que M. le Lieutenant g[nal] vient dernièrement me donner avis que M[r] Malherbe est maistre de la vente de la charge, et qu'il peut vendre les deux séparement. Si vous avez jamais à vous establir dans la robe, vous n'en trouverez point une occasion plus favorable. Mais ma seur m'en parle

(1) Imprimeur caennais.
(2) Imprimeur caennais.
(3) Libraire caennais.

comme si elle ne pouvoit rien faire pour vous Je crois que ny vous ny moy n'avons pas compté la dessus. Pour moy je luy ay mandé par ma dernière, que si elle veut ou peut me faire vendre le bien que j'ay à Caen, je vous y aideray. Pensez y, la chose le mérite et me croyez tout à vous. Dites, je vous prie, à M^e^ de Brucourt que j'attens qu'elle me mande le nom et la demeure de celuy avec qui on peut traitter sur ce memoire qu'elle m'a envoyé, et que cependant je ne laisse pas de penser à son affaire.

A Paris, le 26 févr. 1687.

Je suis d'avis, mon cher neveu, que vous vous saisissiez du livre de M^r^ Bochart, que vous doit fournir M^r^ le Bourgeois; mais dittes luy en le prenant qu'on vous en a promis un autre pour moy, et que s'il vous vient, vous le prierez de reprendre celuy la; et si celuy du curé de Basly vient ensuite, vous le recevrez et rendrez celuy de M^r^ le Bourgeois. Il n'y auroit pas un grand inconvenient que vous eussiez veu M^r^ Malherbe, pour vous expliquer vous mesme avec luy, supposé que vous puissiez traitter d'une moitié de la charge; car si cela n'est pas, vostre visite seroit inutile. Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à M^e^ des Ifs et de dire à M^e^ de Brucourt que sitost qu'on m'aura donné reponse de son affaire, je la luy féray savoir, et qu'elle eust bien fait de me nommer ceux avec qui il faut traitter. Tout vostre.

A Soissons, le 1er juin (?)

Quoy que j'aye trouvé icy des occupations infinies, je n'ay pas laissé de penser à votre charge, et sachant que l'on prefere toujours les heritiers, j'ay bien cru que s'il y a un profit considerable à faire, ils ne la laisseront pas lever a un autre. Ainsi j'ay cru que je devois m'addresser à Mr le Lieut^{t} g^{nal} et le prier de me mander l'estat de l'affaire et de nous preferer si le cas y eschet. Je ne receus qu'hier sa reponse. Il me mande qu'il n'y a encore rien d'arresté, que quand cela sera, il fera ce qu'il pourra pour nous. Je vous envoye sa lettre par laquelle vous verrez qu'il n'assure pas encore qu'on ait dessein de vendre cette charge. Du reste, j'ay receu une grande lettre de ma seur sur ce sujet, par laquelle elle ne me paroist pas fort portée à ce dessein. Je luy ay mandé et je vous le reitere, que si vous jugez a propos, et que vos affaires comportent de penser à cet establissement, je vous y serviray autant que l'estat present de mes affaires le pourra permettre. Je n'escris point a ma seur parce que je n'en ai point le loisir, et que j'espere la voir bientost et respondre moy mesme a sa lettre. Je crois estre de retour à Paris dans trois ou quatre jours et partir pour Caen le lendemain de la Trinité, supposé qu'il n'arrive rien de nouveau. Je vous prie de faire bien des excuses pour moy à Mr et à Mc de Brucourt, de ne leur avoir point escrit sur la perte de leur enfant, je n'ay pas laissé de la bien sentir. Vous jugez bien la multitude d'affaires que j'ay trouvées icy. Je manderay à Mr Macé le jour que

j'arriveray à Caen, afin qu'il se souvienne de sa bonne coustume de venir à Cressanville. Tout à vous mon cher neveu. Je m'informeray à Paris aux parties casuelles de l'estat de l'affaire ; mais avant de se tourmenter davantage prenez vostre resolution avec ma seur et voyez ce que vous pouvez faire, car il est inutile de se donner de la peine pour une chose que l'on ne peut ou que l'on ne veut pas faire. Cela depend de l'estat de vos affaires que je ne scais pas et sur lequel je ne puis vous conseiller. En retournant à Paris, je passeray par l'Abbaye de Longpont, où est Dom Gilles. Il m'est venu voir icy avec son Prieur. Nous sommes les meilleurs amis du monde.

A Bourbon, le 29 may 1697.

Quoy que mon consentement ne vous soit pas nécessaire, mon cher neveu, pour l'affaire dont vous m'écrivez, et que vous ne me le demandiez que par amitié et par honesteté, je vous le donne néantmoins et de très bon cœur, en priant Dieu d'y donner sa benediction. Je consens volontiers à la pro[position] (1) que vous me faites, mais je crois qu'il est à propos que vous la concertiez avec ma seur avant toutes choses, et que vous voyiez ensemble en quelle forme cela se peut faire. Quand vous aurez reglé cela entre vous, envoyez moy l'article dressé tel que vous croirez qu'il devra estre couché, et vous me trouverez tres disposé à faire tout ce qui vous pourra faire plaisir. S'il y a plusieurs manières de faire la chose,

(1) Déchirure dans le papier.

dont vous vouliez me rapporter le choix, dressez tous ces articles separément, afin que j'en juge et que je puisse vous en dire mon avis. Je vous prie de faire d'avance mes complimens a celle qui n'estoit l'année passée que ma nièce à la mode de Basse-Bretagne et de l'assurer de la joye que j'ay de l'esperance d'une plus grande proximité. Je vous embrasse cependant, mon cher neveu. J'ay pensé dire et elle aussi; mais il vaut mieux vous laisser ce soin la. Tout à vous.

A Aunay, le 26 juillet 1697.

Mr Merite m'avoit déjà mandé que vous et Mr de Brucourt aviez bien voulu vous charger de la sollicitation de mon procez avec le curé de Ranville. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je n'avais donné aucun ordre à Mr Mérite de vous engager à prendre cette peine, et il l'a fait de son chef. Je vous en suis d'autant plus obligé. Je vous le suis aussi de vos bons offices envers Mr de la Tigerie. Il n'y auroit point eu d'inconvenient, ce me semble, de l'avertir à l'oreille de se precautionner contre la taxe de la rehabilitation. Je ne scais pas neantmoins comment cela pourra échapper au Traittant, puisqu'il faut qu'il voye la production que vous avez veüe. Je vous prie de remercier de ma part Mr Gallant et de luy dire que je reserve la lecture de son ouvrage à mon arrivée à Avranches. Je pars demain, Dieu aidant, pour ce pays là. Je souhaitte une promte et heureuse delivrance a la femme grosse. Embrassez-la à mon intention, quoy que je ne sois guère content de son

complot avec Mᵉˡˡᵉ de Clinchamps, quand elle refusa de venir céans. Tout vostre, mon cher neveu. — J'apprens par un billet de M. Merite, que le Prieur de l'Hostel-Dieu, que je croiois de mes amis, s'est fait tenir a quatre pour le curé de Ranville, et a sollicité ouvertement contre moy. — Il y a plus de quatre ou cinq mois que j'oublie de vous prier de savoir d'un Avocat, que j'apprens estre dans vostre dependance, et dont je ne scais point le nom, ce que c'est qu'une maison qui a appartenu autrefois à l'abbaye du Val, située dans la rue Sᵗ Jean, et qui a depuis esté acquise par un nommé Cœuret. Mʳ Marie vous expliquera cela. Il s'agit de savoir où est cette maison, à qui elle appartient présentement et si l'Avocat scait à quel titre elle a esté possédée par l'Abbaye du Val.

On lit en note : (de la main de M. de Charsigné) — Proche la maison de Mʳ de Montfort, en tirant vers les Carmes. Mʳ de la Roque Ancelin l'a acquise..... Cœuret. Ils en ont payé le 8ᵉ denier pour faculté de retirer (?)

A Avranches, 13 aoust 1698.

Il vous souvient sans doute, mon cher neveu, que vous pristes soin, il y a quelques années, d'une affaire qui regarde Mʳ le Moyne de Caen, huguenot(1), médecin à Londres en Angleterre, dont le bien a esté usurpé par le sʳ des Carreaux Moisson, bourgeois de Caen. Toute la peine que vous pristes pour

(1) Voir notre Étude sur *Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV*. Caen, 1881, p. 17 (*Mém. de l'Académie de Caen*, même date).

cette affaire à ma priere a esté inutile. Je reçois une nouvelle lettre sur le mesme sujet de Mr le Moyne; elle m'est envoyée par un homme de Caen, qui m'écrit aussi, et signe Du Coudray. Son stile me le fait juger estre un marchand. Je vous prie de découvrir cet homme là, et de l'envoyer querir, et de luy dire que j'ay receu sa lettre, et que je vous ay prié de parler à Mr l'Intendant des interests de Mr le Moyne. Ce Mr du Coudray vous instruira à fond de l'estat de l'affaire. Je vous diray seulement que ce Mr le Moyne estant sorti de Caen pour s'establir en Angleterre long tems avant l'abrogation de l'Édit de Nantes, et près de vint ans auparavant, n'est point dans le cas des autres Refugiez; que cependant le sr des Carreaux Moisson s'est impatronisé de son bien, contre l'intention de l'édit. Je vous embrasse et suis tout à vous.

A Avranches, le 31 aoust 1698.

La voye que vous voulez prendre dans l'affaire de Mr le Moyne, mon cher neveu, savoir d'en parler à Mr de Vallainville, avant que d'aller à Mr l'Intendant, me semble fort bonne, pour ne point faire de prieres inutiles. La vérité est que la cause de ce pauvre homme est la meilleure du monde. Il estoit medecin pratiquant à Londres, vint ans avant la revocation de l'édit de Nantes. Ainsi il ne doit point estre censé refugié ny traitté comme tel. Son frère aisné, qui estoit dans le mesme cas, eut main levée de la saisie de son bien. Je ne scais si cela est de la compétence de Mr l'Intendant. Je scais bien que le

juge ordinaire connoist des affaires dépendantes des refugiez depuis l'édit de Nantes; mais cecy est autre chose. J'ay bien cru que ce Mr du Coudray agit plus pour ses interests que pour ceux de son parent. J'ay mandé, il y a long tems au pauvre Le Moyne qu'il vint luy-mesme defendre ses droits ou qu'il les commist à quelqu'un sur les lieux, pour en faire les suites. Je crois que la pauvreté l'empesche, et qu'il demeurera pauvre, parce qu'il est pauvre. Pour moy comme j'ay fort affectionné toute cette famille, je les affectionneray jusqu'à la fin, et je feray ce que celuy cy me demande, qui est ce que je vous ay proposé. Mr l'Intendant m'a mandé qu'il vous a remis mon ouvrage de Caen. Je seray très aise qu'il soit veu par les anciens de Caen, capables de m'avertir de mes fautes, et de me redresser et mesme de m'apprendre bien des choses que je ne puis apprendre d'ailleurs. Mr du Bourg m'a mandé plusieurs petites choses qu'il a apprises de Mr de Fourmentin. Si Mr de Fourmentin vouloit se donner la peine de le lire et de me faire part de ses lumières, j'en profiterois. Si vous allez à la campagne et que vous ne donniez pas le livre à Mr de Fourmentin. laissez-le, s'il vous plaist, à Mr Marie. Je vous embrasse et l'accouchée aussi, mais à condition qu'elle se portera bien, comme je le souhaitte de tout mon cœur.

A Paris, le 22 nov. 1698.

Je vous prie, mon cher neveu, de voir de ma part Mr Galant, qui demeure chez Mr l'Intendant, et de

luy dire que je le prie de vous donner une lettre que je luy ecrivis d'Avranches, il y a deux ou trois mois, sur le sujet du village de Vieux. Je n'ay point gardé la copie de cette lettre, et il y a quelque chose dont j'ay besoin et qui m'est échappé de la memoire. Je la luy renvoieray fidelement. Je vous embrasse et la chere épouse et suis tout à vous.

Si Mr Galant offroit de vous donner une copie de ma lettre, dittes luy que vous croyez que je seray bien aise de voir l'original, et que quand je l'auray receu de vous, il vous sera renvoyé par la poste suivante.

Paris, 2 déc. 1698.

Le Père Fleuriau, jésuite, procureur des Missions étrangères, me vint trouver hier pour me dire que ces Missions estoient propriétaires des Tabellionages et Notariats de Caen, qu'un nommé Jolivet en étoit fermier pour le prix de 5.500 par an, que son bail finit au mois de fevrier prochain, que quoy que ce Jolivet die hautement que son bail est a trop haut prix, on voit neantmoins qu'il est fort accommodé et que son aisance ne peut venir que du profit qu'il fait sur cette ferme, et que d'ailleurs il prend grand soin de cacher les registres du Tabellionage, et tout ce qui peut donner connoissance du revenu. Sur cela le P. Fleuriau me prie de luy aider à trouver quelque fermier qui luy face sa condition meilleure que Jolivet et qui veuille hausser le bail. Je vous prie de vous y employer, mais par sous main et sans éclat.

A Paris, le 19 déc. 1698.

Je vous renvoye, mon cher neveu, la lettre que vous avoit donnée Mr Galand. J'y ay changé quelque chose. Je vous prie de luy dire en la luy rendant que je le prie de n'avoir point d'egard à la premiere qui fut écrite à Avranches, ou je n'ay aucuns livres, et que s'il en veut faire quelque usage, il me fera plaisir de s'arreter à celle cy. Je vous prie de luy dire aussi que j'ay consulté icy le passage de Pline, ou il est parlé des Viducasses, sur l'edition du P. Hardouin, qui est la meilleure de toutes, et qu'il est entierement de mon sentiment. Je vous embrasse, mon cher neveu, et suis à vous sans reserve, et à la chere epouse. Quand vous m'ecrirez, mandez moy des nouvelles de Danielle.

---

7 janvier 99.

...« Il n'est point vray que Mr de Cambray soit condamné (1). Il a couru cent sortes de bruits differens en cette ville fondez sur des lettres venues de Rome, ou l'on fait des conjectures comme à Paris, mais ou l'on se trompe aussi comme à Paris, témoin M. le le Nonce qui m'assura que l'affaire seroit decidée à Noël, et à quoy jusqu'icy on ne voit pas d'apparence. Il est vray qu'on a imprimé en Hollande un ouvrage et mesme plusieurs de ma façon. Mr le Bour-

(1) Voir notre Étude sur *Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV*. Caen, 1881, p. 30.

geois me mande qu'il en a receu quelques exemplaires. Il a entre autres les *Nouveaux Memoires du Cartesianisme*, qui sont plus amples que ceux qui parurent à Paris il y a 4 ou 5 ans. Mon nom n'y est pas. Le livre est trop gaillard. Si vous le voulez lire, il vous divertira.

Paris, 20 janvier 1699.

..... Je reçus hier une lettre fort obligeante de Mons^r^ l'Intendant écrite uniquement pour me faire savoir que le curé de S^t^ Gervais d'Avranches, à qui j'ay fait donner une lettre de cachet, en passant dernierement par Caen pour aller au lieu de son exil, alla chez luy, M^r^ l'Intendant, pour luy parler. Le portier ayant repondu qu'il estoit malade, et ne voioit personne, il voulut entrer malgré le portier, qui l'ayant arresté, le Curé luy dist plusieurs impertinences. M^r^ l'Intendant l'ayant sceu, donna ordre que s'il revenoit, on le luy fit parler, en quelque estat qu'il fust, fort resolu de l'envoyer en prison et de se plaindre à la Cour de son insolence. Mais le Curé ne revint point. Or il importe de savoir ce que c'est que ces discours que le Curé tint au portier, où j'imagine que je ne fus pas oublié. Je vous prie, mon cher neveu, de tascher ou par vous ou par qui vous jugerez à propos, de scavoir précisément du portier ce qu'il luy a dit, et de me le mander exactement. Cela me servira contre cet homme qui est très dangereux et qui repand icy force lettres contre moy.

Paris, 25 janvier 1699.

..... Souvenez vous, je vous prie, de vous informer du portier de M. l'Intendant, de ce qui se passa entre notre Curé de S^t^-Gervais et luy.

A Paris, le 1^er^ févr. 1699.

Le Pere Fleuriau s'est raccommodé avec Jolivet. Ainsi il ne faut plus penser à cette affaire. Je ne conteste point à vos pretendans les lumieres qu'ils se vantent d'avoir la dessus, mais il y a bien apparence que le P. Fleuriau et Jolivet n'y sont pas ignorans. Or, croyez vous que si le prix de ces fermes n'estoit que de 4.500 liv. comme vous (*sic*) gens l'assurent, le P. Fleuriau voulust perdre les 200 liv. par an qu'ils offrent? J'avoüe que le mystère qu'a fait le P. Fleuriau du véritable prix estoit un grand obstacle à la conclusion du traitté avec vos gens : je le luy ay remonstré dès le commencement; car quelle apparence de vouloir que des gens s'engageassent sans savoir à quoy et de luy abandonner leur bourse. Mais après tout, quand dès le commencement il auroit declaré le veritable prix, il n'y a guère d'apparence que vos gens eussent esté jusques la, et mesme eussent donné 200 liv. par dessus, veu la resolution ou vous m'aviez mandé qu'ils estoient de ne passer pas 4.700; et comme il est très croyable qu'ils n'au-

roient pas esté jusqu'au veritable prix, et qu'ils n'auroient pas surpassé ny meme égalé les offres de Jolivet, il se trouve par l'evenement que le P. Fleuriau a fort bien fait de ne pas declarer le veritable prix, et que vos gens n'ont pas bien fait de s'avancer comme ils firent d'abord, en offrant 200 liv. par dessus le veritable prix, pourveu qu'on le leur declarast sincerement, et en saignant du nez dans la suite, pretendant fixer eux mesme ce veritable prix, sans attendre qu'on le leur ait déclaré, et ne voulant rien donner au dela de 4.700 liv. qui n'est assurement point le veritable prix. — Je vous prie, mon cher neveu, de dire à M^r^ Morin, s'il est à Caen, ou a M^r^ de Vandeuvre pour le luy faire savoir là où il sera, que mon compte des Œconomats est presque fini, et que je crois qu'il peut compter sur moy pour l'assignation qu'on luy a donnée. — Faites, s'il vous plaist, tenir la lettre cy jointe à M^e^ des Ifs et me croyez tres fidelement à vous et à la jeune femme, à qui je souhaitte un joyeux carnaval, et à M^elle^ de Clinchamps Sanne et Ambezas à point nommé.

A Paris, le 20 avril 1699.

Vous serez bien surpris, mon cher neveu, quand vous apprendrez par cette lettre que je ne suis plus eveque d'Avranches. J'ay remontré au Roy que l'air et les eaux de ce lieu là sont entierement contraires à ma santé et m'ont souvent donné de cruelles

coliques et des rumes continuels, et l'ai supplié de me decharger de cet Evesché. Il a eu la bonté de me l'accorder, et m'a donné pour dedommagement l'Abbaye de Fontenay. Je vous prie de le dire à ma seur, et dans vostre famille, et de le mander à ma seur de Pleneville. Mais je vous prie outre cela de me faire le mesme plaisir que vous me fistes quand je fus nommé à l'Abbaye d'Aunay, je veux dire de vous donner la peine d'aller voir en quel estat est la demeure de Fontenay. C'est une promenade d'une après disnée pour vous et pour M. de Brucourt, s'il veut bien estre de la partie, comme je l'en prie. Voyez, s'il vous plaist, en quoy consiste la maison Abbatiale, quel logement il y a pour moy et pour les survenans, s'il y a quelque appartement qui me convienne, qui soit accompagné de cabinet et de garderobe, et quelle en est la veüe, s'il y a des logemens suffisans pour les domestiques, en quel estat sont les offices, et en quoy elles consistent; si les ecuries sont grandes et pour combien de chevaux, si le jardin est un peu entretenu et si les jets d'eau que j'y ay veus autrefois vont encore. Faites, je vous prie, mes recommandations à M^r^ le Prieur, et sachez de luy s'il y a beaucoup de reparations tant à l'Abbatial qu'aux fermes et aux chœurs des Eglises dependantes de l'Abbaye, et quel ordre on donne pour y travailler. Voyez, je vous prie, si dans l'Abbatial il y a quelques lieux qui soient seurs, et qu'on puisse bien fermer, et où je puisse faire serrer quelques meubles; si la cave est seure et si elle ferme bien parce que j'y envoieray quelque provision de vin. Informez vous de M^r^ le

Prieur s'il pourroit me donner quelque jardinier intelligent dans son mestier et homme de probité. — Il se présentera peut estre à vous des gens pour estre fermiers. Je vous prie d'ecouter les offres et les conditions, et de vous informer de la solvabilité des prétendans et de faire entendre que, quelque marché qu'on face, il faudra un bon pot de vin pour aider a payer les Bulles. J'attendray vostre reponse avec empressement, car vous croyez bien que je ne suis pas sans curiosité sur ce nouvel establissement. J'ay fait faire mes complimens à Mᵉ de Charsigné sur sa guerison. Aimez moy tous et me croyez tout à vous.

Taschez, je vous prie, d'obtenir de Mʳ le Prieur un memoire des revenus et des charges de l'Abbaye. Sachez aussi de luy si on ne pourroit pas des a present faire nettoyer le jardin, en peler les allées et y planter des fleurs, et y semer des graines, afin de trouver quelque secours pour la table et quelque agrement pour les yeux, lorsque j'y arriveray. S'il vouloit bien me faire le plaisir d'y faire travailler, je payerois tout ce qu'il auroit cousté pour cela et j'envoierois des graines incessamment. Depuis ma lettre écrite, on m'est venu me demander le Recette de Fontenay a de fort bonnes conditions, et on m'offre des cautions bourgeoises sur le pavé de Paris. J'ecouteray tout, et ne m'engageray à rien que je ne sois instruit.

A Paris, 27 avril 1699.

Je vous remercie, mon cher neveu, de la visite que vous avez faite à Fontenay. Le memoire que vous en

avez dressé et que vous m'avez envoyé, commence à me faire connoistre le plan sur quoy j'ay à travailler, et je vois que je ne manqueray pas de besogne, si je veux rendre ce sejour commode. Je ne puis prendre de mesures certaines que je n'aye veu les lieux. Si cet appartement que vous m'avez destiné ne m'accommode pas, je crois que je seray obligé de faire accommoder cet appartement inhabité dont vous me parlez, et je crois que j'y seray forcé par la quantité de domestiques que j'ay. Mais il est nécessaire que cette maison qu'occupe M^r^ le Prieur et que je connois fort bien pour y avoir couché autrefois, soit libre. Vous me ferez plaisir de laisser entrevoir le besoin que j'en ay à M^r^ le Prieur, que je ne veux pourtant point incommoder. Parmy tout cela je ne vois rien de plus pressé que de mettre le jardin en estat, et de tascher de profiter du printems. Il faudroit restablir le parterre et élargir les allées, et replanter les bouïs, et pour cela il seroit necessaire de trouver un jardinier. M^e^ de Chamarande qui est une fort honeste dame et qui me vint voir avant hier m'a promis de me remettre entre les mains tous les memoires de M^r^ de Chamarande son beau père; car on ne peut connoistre certainement le revenu que par le detail et cela est necessaire pour juger des offres et faire des demandes. Je crois que M^r^ de Gruchy, et M^r^ le Prieur peuvent vous donner ce mesme detail. Plus on en aura de memoires, plus on sera seur de la vérité. Taschez aussi de savoir quels benefices sont a ma nomination. Il y a de tres bonnes cures et des benefices simples, seculiers et reguliers. Dans le

memoire des charges que vous m'avez envoyé, il y a encore quelques articles en blanc. Je ne scais si c'est que ces charges ne subsistent plus, ou si c'est que vous n'en savez pas les sommes. Il y a une autre chose sur quoy je n'ay nulle lumiere, et qui est tres important, c'est de savoir qui possede la charge d'Œconome sequestre du Diocese de Bayeux, et quelles demarches il a faites après la mort de Mr de Chamarande. Mr de Gruchy vous dira cela a coup seur. Ces Œconomes sont gens fort incommodes dans les autres Dioceses, et de grands trouble-festes aux nouveaux Beneficiers. Si le Clergé du Diocèse a racheté cette charge, comme a fait celuy d'Avranches, il y a apparence que leur commis sera plus traitable. Priez, s'il vous plaist, Mr le Prieur d'avoir l'œil sur les reparations que l'on fait, et si elles ne sont pas bonnes, d'avertir les ouvriers que je m'opposeray a ce qu'elles soient receues, quand on jugera le parfait. Je ne scais si vous entendez ce langage. — Embrassez pour moy Me de Charsigné, a qui je repondray, et a tout le monde, mais je demande credit pour quelques jours, car je suis accablé de lettres et de visites, actives et passives. Tout à vous, mon cher neveu. J'ecrivis hier a ma seur, sur trois pieces de vin qui arriveront bientost a Bretteville par la voye d'Aumont roullier. Je vous prie d'avertir Mr Merite de me faire le plaisir de les faire porter de Bretteville à Fontenay, apres en avoir payé le port. Je ne crois pas qu'il y ait plus d'une lieue de Bretteville à Fontenay. Quand le vin sera à Fontenay dans la cave, faites en prendre la clef et la mettez en main seure.

C'est d'excellent vin que Mr l'abbé de Citeaux me fait venir de son Abbaye et qui est du meilleur de la Bourgogne; aussi me couste t'il fort cher. Vous y avez interest, puisque vous en boirez vostre part. Tout à vous, mon cher neveu.

A Paris, 28 avril 1699.

Vous estes le meilleur homme du monde et le plus officieux. Vos deux derniers paquets, remplis de plans et d'instructions m'ont fait un très grand plaisir. Je consulteray icy les maistres du mestier, pour tascher d'obtenir un plan a la mode pour la disposition de mon jardin de Fontenay, particulierement pour le parterre. Lors que j'auray obtenu quelque chose, je vous le manderay : cependant comme ce n'est point icy la saison de planter les bouïs, il faut laisser les choses, comme elles sont, à la reserve des legumes et des fleurettes d'esté pour egayer un peu le lieu, et des allées qu'il faut peler. S'il y a des legumes plantez, on pourra s'en servir en les payant au jardinier. Je vous prie de savoir ceux qui manquent, et les fleurs qu'on peut encore planter, et je vous envoieray promtement des graines. Ce n'est pas que je croie pouvoir faire grand sejour cette année a Fontenay. Il sera assez tard quand je pourray estre de retour de Bourbon à Caen. Il faudra du tems pour faire apporter des meubles d'Avranches à Fontenay. Mais en attendant je feray travailler à l'ajustement des

lieux. J'ay fort consideré cet appartement que vous avez marqué pour moy et je n'y vois aucune garderobe pour un valet a coucher auprès de moy. Il faut donc ou qu'il couche dans l'Antichambre, comme du Coudré à Aunay, ou ce qui me semble meilleur il faut faire ma chambre de l'antichambre, ma garderobe du cabinet et mon cabinet de la chambre. Ce qui me determine encore a cela, c'est que cette chambre a veüe sur le jardin, ce qui est fort nécessaire a un cabinet, au lieu que l'antichambre et le cabinet n'ont veüe que sur la court. Mais en tout cela je ne vois point ou placer mes domestiques. Ainsi je dois fonder ma principale commodité sur ce grand grenier qui est près de la sale, mais j'apprehende que la depense n'en soit grande. Vous me ferez plaisir d'examiner un peu cela avec Mr de Ste Marie et un architecte, savoir combien cousteront les planchers, pavez, fenestres, et portes et cloisons. Il faut y trouver une chambre, un grand cabinet, et une garderobe assez grande pour y mettre mes habits, et mes valets de chambre. La sale qui est a costé tiendra lieu d'antichambre; mais a tout cela je retiens ma veüe dessus, et j'aime mieux faire les choses plus tard que de les faire deux fois. L'avis que vous me donnez sur Mr de Gruchy est fort bon : faites vous donner par luy le detail des revenus qu'il vous a promis. Me de Chamarande m'en a promis un, et je suis seur qu'il sera fidele; et elle et Mr son mary sont de tres honestes gens. Ils acheveront les reparations comme je le voudray. Je luy dis hier ce que vous m'aviez mandé touchant les reparations qui se sont faites

depuis la mort de Mr son beau pere, qui ne sont pas si bonnes que les premieres; mais elle m'a dit que depuis cette mort, elle ne scait pas qu'on en ait fait aucune. Elle m'a promis tous les papiers de feu Mr son beau pere. Il m'est demeuré une vieille idée que la sale est fort mal pavée, et de pavé fort ruiné. Mandez moy ce qui en est. Apprenez moy aussi ce que Mr le Prieur est à une Me de Ste Marie, seur de Mrs de Bretteville Sorteval, et qui estoit mon ancienne amie. Elle pourroit bien estre sa mere. Je vous prie de me marquer où je puis addresser mes lettres a l'avenir pour Mr le Prieur, avec qui j'auray commerce, et pour Mr de Gruchy, car il n'est pas juste que vous en soyez importuné. Je vous embrasse et suis tout vostre,

Souvenez vous d'un jardinier.

A Paris, 3 may 1699.

Je suis Grec presentement, mon cher neveu, sur l'estat de Fontenay. J'ay veu Mr de Chamarande. Il m'a amené son homme d'affaires, qui vous connoist. Il m'a donné un mémoire en détail de tout le revenu et un autre des charges et du dernier bail.....

Ayez l'œil, je vous prie, sur la maison qu'occupe Mr le Prieur, pour voir s'il pense à me la quitter, car elle me sera fort nécessaire.....

Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à Mr de St Jacques, chez l'Air patissier de la rue de

Geosle. On travaille à me dresser un plan du jardin. Je vous l'envoieray, sitost que je l'auray. Je vous avais prié cependant de me demander des graines de fleurs et de légumes qui pourroient être mis en place... J'ay esté averty qu'on a couppé depuis peu des ormes dans le parc pour les réparations. Je vous prie d'employer tout votre soin pour empescher que cela ne se face sans m'en avertir. Je les payerois plustost de ma bourse : c'est oster l'agrément d'un lieu, et cela ne se répare pas en cinquante ans. Je vous prie de donner de bons ordres pour cela, comme j'en donnay à Aunay dès le commencement.

A Paris, 6 may 1699.

Vos deux dernières lettres, mon cher neveu, m'ont fait voir, quand je ne l'aurois pas veu d'ailleurs, le soin que vous prenez de mes affaires de Fontenay. Je vous avois mandé que M^r^ de Bruat, intendant de M^r^ de Chamarande, m'avoit donné un estat du revenu et des charges. Il est fort different de celuy que vous m'avez envoyé. Celuy de M^r^ de Bruat ne va qu'à 17.181 liv., à quoy il faut ajouter 69 boisseaux de froment appretiez à 103 liv. 10 s., et pour le Bois l'Abbé 50 liv., le tout se montant à 17.334 liv. 10 s., au lieu que le vostre se monte à 18.072 liv., et il y faut pareillement ajouter ces 69 boisseaux de froment et ce Bois l'Abbé, ce qui fait 18.225 liv. 10 s. Ainsi l'état des revenus fourni par M^r^ de Bruat differe

du vostre de 891 liv. Il y a aussi difference a l'estat des charges, car celles de Mr de Bruat vont à 6.797 liv. 15 s. et celles de vostre mémoire vont à 7.605 liv. 15 s. ce qui fait une difference de 808 liv. Quoy qu'il en soit, prenant pied sur les memoires que vous m'avez envoyez, il paroist clairement que le revenu net est de 40.166 liv. 5 s. et Mr de Gruchy n'en payant à l'abbé que 9.275, il y fait 1.191 liv. 5 s. de profit tout clair. Que si par dessus cela, il a eu encore 2 s. pour livre de Pots de Vin, y ayant pour 18.072 liv. de baux à ferme, ce sont 1.807 liv. qu'il y gagne en outre. Sans parler d'un article qui regarde les bois de Thury, qui n'est qu'à 400 liv. et Mr du Bruat m'a averti que feu Mr de Chamarande le réduisit à cette somme en faveur de feu Mr le marquis de Thury, qui l'en sollicita fortement, et que si cet article va à sa juste valeur, il vaudra 1.000 liv., et qu'on n'a pour cela qu'à l'affermer en essence, pour en prendre la dixme, sans en faire une amodiation avec Mr de Thury, ce qui feroit une augmentation de 600 liv. sur les 18.225 liv. 10 s., ce qui feroit une recette de 18.825 liv. 10 s., d'où déduisant les charges, il resteroit pour l'abbé ou son Receveur 11.466 liv. 5 s. Je vous dis cela pour vous donner une plus ample connaissance de ces biens là, afin que vous puissiez traitter plus seurement avec ceux qui se présenteront. Je vous prie de ne rien dire de cette amodiation de Mr de Thury, et moins à Mr de Gruchy qu'à aucun autre, car Mr de Bruhat m'en a prié. Mais en traittant avec les demandeurs de la recette, il faut leur dire que la dixme des bois de Tury, perceue en

essence comme on le pourra faire, vaudra 1.000 liv. J'ay eu ce matin une grande explication avec Mr de la Coudraye sur l'estat present de mes affaires. Il s'offre de prendre la ferme de Fontenay au prix de Mr de Gruchy; mais je luy ay fait voir qu'outre le profit qu'y fait Mr de Gruchy de 1.191 liv. 5 s. il est tres seur qu'il a tiré des pots de vin qui se montent à davantage, sans parler de mille petites retenues, en foin, en bled, en avoine, en bois, etc. que je ne doute pas qu'il ne se soit ménagées, estant sur les lieux. Il faut vous dire encore que j'ay sceu que le Sr de Bruat, en renouvellant la ferme, il y a deux ans, tira du sieur de Gruchy un gros pot de vin, le tout aux depens de la marchandise. J'ay bien envie de savoir qu'elles offres vous fera Mr de St-Sauveur. S'il ne dit rien outre ce qu'il a dit, je vous prie de le revoir, et de luy dire que je seray plus aise d'avoir affaire à luy qu'à un autre, que je vous ay prié de l'en assurer, que je le crois instruit des revenus de Fontenay, et quelles offres il veut faire. Vous pourrez vous servir de cette occasion pour lui faire connoistre jusqu'où vont les revenus. Taschez de menager un pot de vin. Mais je vous prie de luy dire comme en confidence que j'ay sur le cœur de ce que, depuis qu'il a quitté la Recette d'Aunay, je n'ay jamais pu obtenir de luy qu'il me fasse justice sur une erreur de calcul qui se glissa dans nos comptes, qui est tres visible, et qu'il a reconnue, me payant toujours de paroles depuis long tems et jamais d'effet, et que Mr de la Coudraye se plaint aussi qu'il luy doit quelque reste, dont il ne s'aquitte pas. — Le mémoire des Benefices que vous

m'avez envoyé n'est pas juste, en ce qu'il marque le prieuré de Roncerou comme regulier, et il est seculier. Je le scais du prieur luy mesme qui m'est venu voir et qui un prestre seculier. Il estoit possédé auparavant par Mr l'evêque d'Alet. Il vaut 1.200 liv. de rente. Je voudrois de tout mon cœur que vostre frere l'eust. Pour le prieuré de Culley qui vaut 800 liv. de rente, il est regulier. Ce mesme memoire des Benefices manque au principal, en ce qu'il ne marque par le revenu des cures. Cela m'est nécessaire, car telle cure est propre à l'un, et telle à l'autre. — Ce qu'on vous a dit de mon different avec les Jesuites est très faux. Nous sommes fort bons amis, et je n'ay nulle pensée de les quitter — Mr de Chamarande veut sortir des reparations, et pour cela il envoiera incessamment un homme pour y donner ordre. Je crois que ce sera Mr de Bruat. Or cela me mettant dans la nécessité d'avoir quelqu'un pour moy, qui visite ces reparations, les conteste s'il faut, et face juger le parfait, j'ay prié Mr Merite de se charger de ce soin là. Il se connoist en batimens, et s'est offert à moy fort obligeamment. Nous verrons, s'il plaist à Dieu, à mon retour ce qui se pourra faire de ce grenier auprès de la salle : — Je ne prevois pas que je puisse faire cet esté un grand sejour à Fontenay en l'estat où il est. Je seray fort occupé le reste de l'esté à faire venir mes meubles d'Avranches, et a en transporter à Fontenay, dans ce que j'auray pu faire accommoder de logis, et je ne donneray ordre à ces accommodemens que quand j'auray veu les lieux. Je passeray par là, Dieu aidant, en reve-

nant de Bourbon. J'attens de jour en jour le plan du jardin. Le jardinier peut cependant semer ce qu'il voudra, hormis ce qui pourroit empescher l'execution du plan, à quoy je feray travailler, incontinent après mon retour, en ce que la saison permettra. — Je vous embrasse mille fois, mon cher neveu. Je ne respire pas.

A Paris, le 10 may 1699.

Ce billet, mon cher neveu, n'est que pour vous prier de m'écrire plus icy a droiture, car vos lettres me trouveraient parti, esperant m'envoler dans trois jours pour Bourbon..... L'histoire que vous m'apprenez de cet enfant de sept ans est curieuse. Le tems vous en apprendra davantage. N'admirez vous point toutes ces demarches mistérieuses, et qui ne se font jamais par les routes ordinaires..... Je vous avois prié de voir quelles plantes, herbes, légumes il faudroit planter dans le jardin de Fontenay, pour servir dans la suite, par exemple, des asperges qui sont long tems a venir.

A Bourbon, 28 may 1699.

Vostre lettre du 20, mon cher neveu, n'avoit garde de me trouver à Paris, puisque j'en partis le 16. Le rume dont j'estois menacé fut si peu de chose, que je n'en retarday pas mon voyage d'un moment. On m'a

envoyé icy le plan du jardin de Fontenay que l'on m'avoit promis. J'avais laissé le vostre pour servir de canevas; mais l'on s'est mépris en quelque chose, qu'on pourra pourtant modifier, car l'on a cru le jardin plus grand qu'il n'est, et l'on n'a pas pris garde que des lignes du vostre marquoient des murs, et on ne les a prises que pour des bordures. Nous verrons sur les lieux ce qui s'en pourra faire..... Je suis venu par un fort beau temps, et à fort petites journées, à mon ordinaire; mais je fais mes eaux et mes remèdes en poste, sans manquer pourtant à rien; mais je connois ces eaux comme les medecins; je suis le doyen des beuveurs, et l'on vient à moy au conseil. S'il ne me survient rien, j'espère estre en estat de partir vers le 20 juin. Je cherche quelque chemin de traverse pour aller d'icy à Fontevraud par le plus court et j'espère le trouver. Je ne seray à Fontevraud que le moins que je pourray, mais ce moins là ne sauroit estre que d'une semaine. Je tascheray de vous mander de ce lieu là le jour que je croiray arriver à Caen, et ce jour là je me promets de disner à Sainteaux, pour aller débarquer à Fontenay d'assez bonne heure, pour pouvoir jetter une veüe sur la maison et le jardin. Si vous vouliez venir disner avec moy à Sainteaux, et y mener M^r^ Macé et M^r^ de Brucourt, vous seriez de braves gens, et plus braves encore si vous y ameniez vostre chère épouse. A propos de M^r^ de Brucourt, je vous prie de luy dire, pour réponse à sa lettre du 21 may, que je reçois avec la vostre, que je le prie d'entrenir ceux qui luy ont parlé de la recette de Fontenay, jusqu'à

mon retour. Je luy promets de ne m'engager avec personne avant ce temps là, et quoyque le jour mesme de mon depart de Paris, on m'ait fort pressé de nouvelles propositions, et non seulement pour Fontenay, mais pour tout mon bien et à des conditions sans comparaison plus avantageuses que celles de Mr de la Coudraye ; Mais je conte pour beaucoup le service que je retire de Mr de la Coudraye dans mes affaires. Mais nous parlerons de cela, Dieu aidant, et je vous ouvriray le fond de mon cœur.

A Fontevraud, 24 juin 1699.

Je vous promis par la lettre que j'écrivis à ma seur, un peu avant mon départ de Bourbon, de vous donner de mes nouvelles, si tost que je serais arrivé icy. J'y arrivay hier, et je vous écris aujourd'huy pour vous dire que j'espère en partir le premier de juillet pour vous aller voir. Je me promets d'arriver le lendemain à la Flèche et d'y passer le troisieme du mois, pour y voir mes bons amis les Jésuites, et leur disciple nostre neveu, et Me de la Varenne et Me de Tessé... Je compte de coucher à Falaise le mardy 7 juillet et de disner à Sainteaux, pour coucher à Caen le huitieme, Dieu aidant, Je feray porter à Sainteaux de quoy disner. Si vous avez le courage de vous y trouver, vous y serez accollé de bon cœur. Taschez d'y amener Mr Macé. Je vous prie de donner les ordres pour faire tenir les lieux ouverts à Fontenay, parce que de la première veuë que j'en auray à cette passade, je pourray prendre des mesures, et

donner des ordres à Caën pour mettre les lieux en estat. Je serois bien aise d'y trouver Mr de Gruchy. Si Me de Charsigné vouloit estre de la debauche de Sainteaux, cela seroit le plus joli du monde. Je ne vous en diray pas davantage aujourd'huy, car je ne suis maistre icy, ny de moy ny de mon tems. Souvenez vous que mille accidents, assez ordinaires dans les voyages, peuvent me retarder et m'empescher de me trouver à l'assignation. Ainsi ne vous estonnez pas trop si cela arrive; mais je vous promets de faire de ma part tout ce que je pourray pour me rendre au jour et au lieu marqué, et je ne manque guère à ces mesures, quand je les ay prises. Tout à vous.

A Fontevraud, le 27 juin 1699.

Je vous écrivis d'icy le 24 de ce mois, mon cher neveu, qui fut le lendemain de mon arrivée. Je ne m'attendois pas d'y recevoir de vos nouvelles : j'y reçois néantmoins vostre lettre du 21, qui me fait extremement plaisir. J'y repons à l'heure mesme pour vous remercier du disner que vous m'offrez à Fontenay. Je l'accepterois volontiers et de vostre part et de la part de Me l'Abesse de Fontenay, que je meurs d'envie d'embrasser (1), et j'y ferois assurément meilleure chère qu'à Sainteaux ; mais je vois que vous ne sauriez faire cela sans beaucoup d'embarras, que je veux vous épargner. Je considère mesme que vous ne sauriez me recevoir la, sans y appeler

(1) Il s'agit ici, bien entendu, de sa nièce, Me de Charsigné.

bien des gens, et sans faire une dépense bien inutile, car comme vous ne la faites que pour moi, elle ne me persuadera pas davantage de vostre amitié que je le suis. Outre que nous ne ferons pas ce repas avec la mesme liberté qu'à Sainteaux, où nous aurions esté entre nous, et nous aurions fait une billebaude, qui se seroit peut estre passée plus joyeusement qu'à Fontenay. Nous disnasmes un jour à Sainteaux M^r^ du Luc et moy, en allant aux Yveteaux, jamais nous ne fismes si bonne chère. Si vous m'en voulez donc croire, nous prendrons la nostre champ de bataille. Si vous y voulez porter quelque fruit pour le dessert, comme qui diroit quelques fraises bien fraisches, quelques cerises et quelques bigarreaux, nous aurons soin d'y porter le reste. Voilà ma pensée. Que si néantmoins vous persistez à vouloir que j'aille disner à Fontenay sur vos crochets et que vous en faciez une affaire, et que cela vous touche au cœur, je feray ce que vous voudrez, mais il faudra en ce cas que je trouve un billet de vous à Falaise en y arrivant, ce qui sera, comme j'espère, le mardi 7 juillet pour passer le lendemain 8^e^ par Sainteaux et par Fontenay, pour coucher à Caen. Vous me manderez par ce billet vostre résolution. Je feray ce que vous voudrez; mais si vous m'en croyez, et si vous voulez bien avoir cette complaisance pour moy, le repas de Sainteaux, tout rustique qu'il sera, me plaira sans comparaison mieux que celuy de Fontenay. Je ne scais pas où je logeray à Falaise; ainsi il faudroit addresser vostre lettre à quelqu'un qui prist soin de me l'apporter à l'Hostellerie où je descendray. Je

vous prie de dire à Mr le Prieur et à Mr de Gruchy, qu'ils me feront un tres grand plaisir d'empescher les habitans de Fontenay de me faire aucune réception. Je prens dès icy leur intention pour l'effet, et je leur en ay la mesme obligation. Je voulois passer par la incognito et seulement pour voir la disposition des maisons et du jardin, pour prendre ensuite des mesures à Caen sur les ajustemens que j'y voudray faire. Il ne faut pas bien de tems pour voir cela; mais quelque peu de tems qu'il faille, je n'en auray assurement pas assez, s'il se passe en reception, et en complimens et en reverences. Taschez donc, je vous prie, de m'en parer..... J'oubliois de vous dire que pour prevenir et empescher cette levée de boucliers et de mousqueterie rouillée pour ma reception de Fontenay, il ne faut que dire que je ne suis pas encore abbé, n'ayant pas encore de bulles, et que quand je prendray possession, alors comme alors.

A Aunay, 91 aoust 1699.

J'aspirois après vostre retour, mon cher neveu, pour vous prier de voir Mr le Prieur de Fontenay, sur quelque chose qui s'est passé, mais les affaires ayant enfin pris un bon tour, je ne vois pas de nécessité que vous vous donniez la peine d'aller à Fontenay. Que si par quelque rencontre vous voyez Mr le Prieur, trouvez, je vous prie, occasion de l'assurer que je compte beaucoup sur son amitié, et que j'ay toutes les bonnes intentions possibles de luy rendre

toutes sortes de services. J'ay sceu qu'il luy est échappé de dire qu'on le mettoit dehors de la maison qu'il occupoit. et qu'il s'en est plaint comme d'une dureté et d'une violence. Ne luy faites point connoistre que je le sache, mais s'il vous lasche quelque chose d'approchant, remonstrez luy son injustice et mon honnesteté ; qu'il a dû penser, à la mort de Mr de Chamarande, c'est à dire depuis sept ou huit mois, à quitter cette maison ; que quelque besoin que j'en aye eu, je luy en ay laissé la joüissance depuis que je suis nommé à cette Abbaye, c'est à dire depuis quatre ou cinq mois ; que je ne luy en ay demandé qu'une petite partie, comme une grace, et dans mon extreme necessité, estant impossible absolument de pouvoir ouvrir les ballots et tirer aucun des meubles qui estoient en confusion dans la grande sale, si je n'avois quelque lieu pour les mettre un peu plus au large ; que je luy ay mesme promis de luy laisser l'appartement qu'il tient dans cette maison jusqu'au printems, auquel tems je l'ay prié de le laisser vuide, parce que je pretens alors demeurer à Fontenay, et tendre mes meubles, ce que je ne puis sans avoir cette maison ; qu'il ne peut pas avec raison dire qu'on le chasse, et qu'on le met dehors, puisque je luy ay demandé comme une grâce, et avec toute l'honnesteté possible, une chose qui m'appartient et dont j'ay un extreme besoin ; que, comme il ne se mettoit nullement en fait de me laisser cette maison, et qu'il ne m'en parloit point, et que je ne voiois point jusqu'où cela iroit, j'ay esté forcé de luy en parler ; que, s'il l'avoit gardée dix ans, et qu'au bout de dix ans je la

luy eusse redemandée, il auroit pu dire, comme il dit presentement, qu'on le met dehors. ce qui est comme si un homme, après s'estre servi long temps de mon manteau, me le rendoit à ma tres humble priere, il s'en plaignoit et disoit qu'on le dépouille. Je vous explique cela au long, afin que vous luy rémettiez l'esprit, s'il est alteré. Vous luy remonstrerez encore, qu'en occupant cette maison il a beaucoup plus de logis dans l'Abbaye que moy, quoy que j'en aye beaucoup plus de besoin que luy par le nombre de mes domestiques, par la quantité de mes meubles et par l'abord continuel de monde qui me sera inevitable, lorsque je seray la. Encore un coup, il ne me paroist point necessaire que vous alliez pour cela à Fontenay. Mais si pour vostre satisfaction, et pour la liaison que j'ay appris qui est entre vous et M. le Prieur, vous y voulez aller, j'en seray fort aise, et vous aurez mesme plus d'occasion de sonder ses sentimens, et le faire parler, en voyant par vos yeux l'estat des choses. J'avois icy encore quantité de meubles que je n'y envoiois point, faute de place à les mettre; mais m'estant mis plus au large par la cession de cet appartement, j'y envoieray encore une charretée de meubles mercredy prochain. Je vous envoieray volontiers mon carosse à Bonrepos, et je seray tres aise que l'air d'Aunay puisse contribuer au restablissement de la santé de vostre chère épouse. Mais comme il y a quelque chose à refaire à mon carosse, et que j'avois dessein de l'envoyer à Caen pour cela, il faudra mettre mes chevaux à vostre carosse, et vos chevaux meneront mon carosse à

Caen. Quant il sera prest, je vous prie de trouver bon que vos chevaux l'amènent chez vous en attendant que je le renvoye querir. Je vous prie de dire à Mr Macé, que, s'il est homme de parole, et qu'il veuille me venir voir, comme il me l'a promis, il pourra se servir de mon carosse ou du vostre, dans toutes ces allées et venues. J'ay une petite commission à vous donner, dont ma seur m'a dit qu'il vous sera aisé de vous acquitter. On m'a donné deux memoires differens sur l'establissement des Religieuses de l'Hostel-Dieu. Ces deux memoires conviennent, en ce que ces religieuses vinrent à Caen de Rouen, en l'année 1629; mais l'un de ces memoires dit qu'elles obtinrent des bulles du Pape en 1637, et des lettres patentes en may 1638; l'autre mémoire dit que leurs lettres-patentes sont du 16 novembre 1643, verifiées au Parlement le 16 mars 1644, et qu'elles obtinrent des bulles du Pape, vérifiées au Conseil, l'an 1651. Je vous prie de savoir exactement la datte des Bulles du Pape, la datte de la vérification de ces lettres. Ma seur m'a dit qu'un nommé Baron pourra savoir tout cela seurement. Si cette voye vous manque, je vous prie de voir vous-mesme ces Dames, et si vous remarquez en elles quelque crainte et quelque défiance, remettez leur l'esprit, en les assurant que je voudrois les servir au lieu de leur nuire, et que ce n'est que pour satisfaire ma curiosité que je fais ces enquestes. Je vous embrasse, mon cher neveu, et la chère épouse, et suis tout à vous.

J'oubliois de vous dire que je seray obligé indispensablement d'estre à Caen pour faire les ordres le

17 du mois de septembre. Prenez vos mesures sur cela.

A Aunay, 6 septembre 1699.

Je n'ay qu'un moment à vous donner, mon cher neveu, c'est pour vous dire que j'ay leu ce que vous avez ecrit à ma seur et ce que vous m'avez ecrit pour reponse. Il sera fort bon que vous veniez dans mon carosse, quand je l'envoieray à Caen pour estre racommodé : ce seroit dès demain si la feste ne se rencontroit à la traverse. Je l'envoieray donc mardy l'après disnée : il sera prest jeudy à midy, comme me l'assure mon cocher. Ainsi vous pourrez venir coucher céans jeudy au soir. Nous parlerons du lieu où je logeray à Caen. Je n'ay pas grande inclinaison de loger à l'evesché. Nous verrons si je pourray m'accommoder chez vous. Je ne croy pas que M^r^ de S^te^-Marie se plaigne que j'aye manqué d'honnesteté pour luy. J'ay sceu mesme qu'il s'estoit estonné que je luy ecrivisse avec les termes dont je me suis servi pour luy. Il y a eu du malentendu sur le logement qu'il m'a rendu..... Souvenez-vous de m'apporter des nouvelles des Religieuses de l'Hostel-Dieu.

A Aunay, 8 octobre 1699.

J'oubliay, mon cher neveu, de vous prier, lors que vous me quittastes, de chercher sur le canapé de la chambre où je couchay à mon dernier voyage, le

cachet que j'ay perdu. Voyez bien, je vous prie, dans tous les replis, et mesme dans les trous et crevasses du plancher voisin. On nous dit icy que Mr l'Intendant doit aller de Vire à Torigny. Si cela est, nous l'attendons en vain. Informez vous en chez luy, et m'en mandez des nouvelles. Ma seur est fort incommodée de sa fluxion sur la peau de sa teste. Je serois d'avis qu'elle se fist saigner. Pour moy, j'ay une petite attaque de goute aux deux gros doits des pieds. On dit que je dois m'en rejouir. Quelque autre sujet de rejouissance me plairoit davantage. Tout à vous.

A Paris, 23 novembre 1699.

Mes chevaux viennent de partir, mon cher neveu. J'avois dessein de les faire aller de Lisieux coucher à Fontenay; mais ayant fait reflexion que les jours sont fort courts, et que cette traitte seroit d'onze lieues, et qu'ils arriveroient bien avant dans la nuit à Fontenay, où toutes choses leur manqueroient, j'ay jugé plus à propos qu'ils couchent à Caen chez Mr de Brucourt, pour aller le lendemain matin à Fontenay. J'en écris à Mr des Preaux afin qu'ils trouvent toutes choses disposées samedy matin; mais je vous prie de l'en faire aussitost avertir. Mr l'Intendant m'ecrit qu'il a donné ordre à Mr de Mouy, qu'on sursoie à Avranches les poursuites contre moy pour cette taxe, dont je vous prie de le remercier de ma part. Je l'en remercierois moy mesme par une lettre, si la sienne n'estoit pas une réponse à la mienne de Lisieux, par

laquelle je le remerciois d'avance. J'envoiay l'autre jour chez Mr Cousin savoir comment Mgr de Rheims se defendoit contre la ville de Caen sur cette affaire du pied fourché. Il me manda qu'il préparoit un ecrit de defense contre cette prétention de la ville, lequel il me promettoit de m'apporter avant que de le faire voir à Mgr de Rheims. Il assure fortement que nostre cause est bonne, et que nous avons de quoy nous defendre. Je vous prie de dire à ma seur. que je receus hier une lettre de Mr de Freauville, conseiller au Parlement de Paris, beau-père du marquis de Coetenfaut, frere de mon successeur, par laquelle, pour justifier la malhonnesteté du Prélat, il se plaint de celle que j'ay eue pour luy. Cette prétendue malhonnesteté est d'avoir fait enlever mes meubles d'Avranches. N'ay je pas eu grand tort de ne luy avoir pas vendu des meubles dont j'ay besoin, et de ne les luy avoir pas donnez pour rien, pour en racheter d'autres fort cher? Il ajoute dans sa lettre que Mgr d'Avranches a sceu que j'ay traitté avec Mr de Chamarande des reparations de Fontenay, pour six mille francs que j'ay receus en argent comptant et deux années du revenu de Fontenay, et qu'il prevoit que Mgr d'Avranches pourra se contenter de la mesme somme. J'ay repondu que je payeray cette somme, comme je l'ay receuë, que Mr de Chamarande fait reparer Fontenay, comme je fais reparer Avranches, et que si nous en venions au point de traitter pour de l'argent, je le prierois de s'informer auparavant comment le différent des Religieux de la Lucerne avec les héritiers du dernier Abbé, sur le sujet des reparations vient d'estre

terminé à l'arbitrage de Mr le Procureur general du Parlement de Paris, et qu'il sauroit que la somme de dix mille écus que les Religieux demandoient aux heritiers, a esté moderée et reduite à la somme de cinq mille livres. Je vous prie d'écrire à Mr de Montmaur, religieux de Fontenay, que je le supplie de se souvenir d'avoir l'œil sur mes chevaux, et sur la conduite du Postillon qui en aura soin, comme il me l'a promis. C'est un nouveau postillon J'ay esté contraint de chasser l'ancien qui estoit devenu tres insolent. Tout a vous, mon cher neveu.

Depuis ma lettre ecrite, Mr Cousin m'est venu voir et m'a apporté son ecrit qui est fort bon. Il attend encore quelque eclaircissement de Caen snr les titres de la ville qui ne luy ont esté produits que par extraits. Nous sommes convenus que la reponse qu'il a dressée sera au nom de Mr de Rheims et au mien, et que par dessus les raisons de Mr de Rheims, qui nous sont communes, on en ajoutera encore une qui m'est particulière, savoir que la concession prétendue du droit de pied fourché faite à la ville n'est que pour la vicomté de Caen, et que Fontenay n'est point dans la vicomté de Caen. Je vous prie de savoir de Mr le Prieur de Fontenay ce que je luy dois pour les cloisons qu'il a pris la peine de faire faire à Fontenay

---

A Paris, 28 novembre 1699.

Mr l'Intendant m'avoit mandé par une lettre du 20 qu'il avoit donné ordre à Mr de Mouy de faire sur-

seoir les procédures contre moy pour la taxe de Pontgilbert. Cependant Mr de la Coudraye m'a mandé qu'on la continue, non seulement avec chaleur, mais encore avec fureur. Puisque Mr l'Intendant est en cette ville, je luy feray connoistre la deference de Mr de Mouy pour ses ordres. Je n'ay pas manqué de rendre compte au R. Pere de la Chaize, nostre arbitre, de cette conduite. Nous saurons depuis quand il est permis de prendre les voyes de fait, après les paroles données pour un accommodement. Je vous prie de savoir de Mr de Gruchy, quand mon appartement de Fontenay sera achevé de peindre. Quand j'y passay le 26 d'octobre, la première couche y estoit déjà mise, et il avoit huit ou dix jours qu'on y travailloit. Nous voicy au 28 novembre et je doute que ce barbouillage soit achevé. Je n'ay jamais ouï parler d'une pareille longueur pour un si petit ouvrage. Que seroit-ce si j'avois une maison à bastir. Mr des Préaux m'avoit écrit sur cet appartement que luy et Mlle des Preaux, et Mr de Longchamp, me demandent à Fontenay. Je lui ay mandé ce que j'ay déjà dit dix fois la dessus, que j'ay si peu de chambres à Fontenay pour moy et pour tout mon monde, que je cherche les moyens d'augmenter mon logement, bien loin d'en avoir de reste à donner : que les Receveurs d'Aunay ne m'y ont jamais demandé de logement, quoy que bien plus éloignez ; que cependant, en attendant mon retour, je veux bien qu'il se serve de quelqu'une de mes chambres, mais à condition qu'il les quittera à mon arrivée.... J'oubliois de vous prier de parler à Mr des Preaux de la dixme des bois

de Cinglais, dont il m'a écrit. Exhortez le de s'accommoder avec Vaumorel, fermier de Mr le comte de Tury, et luy déclarez, que s'il ne le fait pas, il luy en arrivera infailliblement du déplaisir, auquel cas il ne faut pas qu'il espère que je prendray leurs intérests. Je ne sacrifieray point l'amitié de cette maison pour un interest de bibus. Si vous pouviez faire venir à Caen Vauxmorel, qui est un bon homme, vous pourriez les accommoder, en obligeant Vaumorel de leur donner quelque chartée de bois, au moyen de quoy l'ancien traitté de 400 livres s'entretiendroit. Il me semble avoir ouï dire que l'affaire s'accommoda de la mesme manière du tems de Mr le Grand.

A Paris, 4 décembre 1699,

J'écrivis avant-hier à ma seur, assez amplement, pour vous et pour elle. Celle cy est pour vous prier de m'envoyer incessamment une copie collationnée de l'acte de la prise de possession de l'Abbaye de Fontenay. Cet acte m'est nécessaire pour regler ce que je dois pour l'Œconomat de cette abbaye, qui, autant que je puis juger, ira bien à huit cens écus.....

A Paris, 14 décembre 1699.

Je reçois presentement une lettre de ma seur, qui m'apprend vostre nouvelle avanture. Après ce que je vous ay ouï conter de vostre Breton, je me suis

estonné cent fois que vous et Mᵉ de Charsigné, si peureuse en carrosse, vous continuassiez à mettre vostre vie entre ses mains, et vous faire mener par luy. Je diray volontiers à mes gens de luy chercher une condition, mais il faut savoir en quel employ, et c'est ce que ma seur ne me dit pas. D'ailleurs vous savez qu'il faut une caution à Paris. Ma seur me dit qu'elle le cautionnera, mais vous jugez bien que sa caution, fort bonne pour Caen, n'est pas recevable à Paris. Je viens à vostre lettre du 6ᵉ : je vous avoüe que je n'entens rien à ce barbouillage de mon appartement, commencé depuis deux mois et demi. Ce peintre se moque de nous. Mʳ le Brun auroit peint la chambre du Roy en moins de tems. S'il faut autant de tems pour peindre les chassis, où en sommes-nous? Je trouve fort bon que M. de Lieurry se soit servi de ma cuisine. Je vous prie de luy écrire de ma part, et en diligence, que je le supplie de s'informer exactement et seurement du revenu de l'abbaye de Sᵗ Pierre sur Dive, Un de mes amis très particuliers m'a prié de faire cette enqueste. On luy a parlé fort diversement de ce revenu. Les uns luy ont dit 7.000 livres de revenu, toutes charges faites. Les autres luy ont dit 7.000 livres, mais qu'il en faut déduire les charges, et que les charges acquittées, il ne reste que 3.000 livres pour l'abbé. Voilà une grande differance. Je prie Mʳ de Lieurry de ne répondre rien que de tres seur, et surtout de ne parler point de moy, car on s'imagineroit que j'aurois des veuës, dont je suis très éloigné. Pour le jardinier, je crois bien que Mˡˡᵉ des Preaux auroit esté bien aise de le dégouster et de

m'en degouster moy mesme, pour mettre là un homme à elle, et je remarquay cette maneuvre, dès que j'estois à Caen; mais je vous prie d'assurer le jardinier que je ne change point, que je compte sur luy, et qu'il peut compter sur moy..... Je ne m'arreste pas trop aux estimations des chevaux qui se font à Caen. J'en avois un, à qui Mr de Brucourt me conseilloit de faire donner un coup de pistolet dans la teste, qui me servit fort bien, encore deux ans, après cet arrest, et que je vendis 50 livres à Rouen.

A Paris, 15 décembre 1699,

Ce que j'apprehendois de la part du Receveur des Œconomats, homme fertile en anicroches, est arrivé. Mr Morin, que j'avois chargé de terminer mon compte avec luy, me rapporta hier qu'il n'arresteroit rien, qu'il n'eust auparavant une copie collationnée en bonne forme de ma prise de possession de l'Abbaye de Fontenay. Je vous prie donc de ne perdre pas un instant à m'envoyer cet acte collationné par un secrétaire du Roy, ou par un notaire royal. Si vous pouviez me l'envoyer le jour mesme que vous recevrez cette lettre, vous seriez un fort brave homme. Cela est difficile, mais il n'est pas impossible. Du moins qu'elle parte le lendemain. Je vous écrivis hier amplement. Ainsi je n'ay rien à ajouster, sinon que je suis le tout vostre, etc.

A Paris, 21 décembre 1699.

J'ay enfin receu la copie bien et deuement collationnée dans la rigueur des formes, de l'acte de ma prise de possession de Fontenay, dont je vous remercie. J'attends l'instruction que vous me promettez sur l'Abbaye de St Pierre sur Dive. C'est pour un de mes amis, a qui on la veut donner a certaines conditions, et qui veut la connoistre avant que de l'accepter..... Je suis fort estonné d'apprendre qu'un de mes chevaux ait esté dessollé. Quand ils sont partis d'icy, aucun n'avoit mal ny aux pieds, ny ailleurs. Il faut que quelqu'un ait pris un clou par les chemins, ou ait esté mal ferré, et par quelque mareschal ignorant. De plus ils sont abandonnez à la conduite d'un postillon, que je ne connois presque point, et de qui je ne scais ny la capacité, ny la sagesse. J'avais prié Mr de Mommor, religieux, d'y avoir l'œil, et il me l'avait promis. Je vous prie de luy reiterer la mesme prière de ma part. Je vous prie aussi de savoir du Postillon quel cheval c'est qui a esté dessollé. Ils ont tous leurs noms. Sachez aussi par quel accident il a esté blessé et par l'ordre de qui le postillon l'a fait dessoller. L'année passee, j'en laissay un piqué, et clochant, à la Meilleraye. Le mareschal le vouloit dessoller, car c'est profit pour eux. Je m'y opposay et Mr de Beuvron aussi, et le cheval se guerit fort bien. Defendez, je vous prie, au Postillon de faire à l'avenir de ces coups sans ordre et qu'il vous avertisse des besoins..... Mr l'Intendant, qui me fit hier

l'honneur de venir céans, me demanda des nouvelles de vostre cheute, et me parut y prendre interest de bonne sorte. Mr de Longchamps Guerout m'a ecrit pour me demander une place de chapelain vacante à à Fontenay. Depuis que je le vis chez vous pour son accommodement avec un fermier, je n'avais receu de luy aucune marque de l'honneur de son souvenir. Je luy ay fait la reponse au cas appartenante.

A Paris, 23 décembre 1699.

Je vous ecrivis avant hier assez au long : j'y reviens aujourd'hui pour vous prier de voir Mr Le Coq avocat et de savoir de luy si l'Abbaye de Fontenay estant immatriculée dans l'Université de Caen et jouissant de ses privilèges, ne doit pas s'addresser au Lieutenant général de Caen, conservateur des Privilèges royaux de l'Université pour l'affaire des reparations ou si elle doit s'addresser au juge de Falaise, dans le ressort duquel elle est..... Je suis inquiet de mon cheval dessollé : je vous prie d'en prendre connoissance. Mes chevaux estant à la conduite d'un nouveau postillon que je ne connois point, et qui pour son coup d'essay met un cheval en cet estat, j'ay sujet d'apprehender les suites. Ce seroit grand pitié que mes chevaux périssent sous les yeux de Mr Macé, de Mr de Brucourt et sous les vostres. J'ay prié Mlle des Préaux de me mander les offres de ces marchands, qui s'estoient présentez pour acheter les chevaux que je veux vendre..... Du Coudray

soupçonne que le mal de ce cheval dessollé pourroit bien venir de quelque malice du Postillon que j'ay chassé. Il est revenu avec mes chevaux, et pour se vanger, il pourroit bien avoir fiché quelque clou dans le pied de mon cheval à la derobée. Cela n'est pas sans apparence. Questionnez, je vous prie, mon postillon la dessus, mais adroitement.

A Paris, le 25 décembre 1699.

Vous devez estre las de mes lettres, mon cher neveu, car je vous ay écrit le 21 et le 23 de ce mois. Cette lettre est pour vous dire que Mr des Préaux me mande que les rats sont à Fontenay parmy mes meubles, et qu'il craint qu'ils n'y fassent du desordre. Je le crains encore plus que luy. Pour prevenir ce mal, je vous prie de faire la un petit voyage le plustost que vous pourrez et d'y porter les clefs et de la mort aux rats et d'en mettre dans tous les lieux où sont mes meubles. Ma seur vous dira comment cette drogue se prepare. Je vous prie de ne confier pas legerement les clefs. Je voudrois bien vous epargner cette peine ; mais il y a peu de personnes à qui je voulusse les confier. Le mal presse cependant. Mgr d'Avranches ne m'a point encore produit sa replique, quoy qu'il eust un grand empressement de sortir d'affaires. C'est tout ce que vous aurez de moy aujourd'huy, encore derobay-je ce tems la au bon Dieu, car en un jour comme celuy cy, on ne devroit penser qu'à le prier. Tout a vous.

Mr du Hamel Beaumont me dist avant hier que l'année passée, il avoit veu des cerisiers plantez sur les bords de ce demi cercle de gazon, qui est au bout du jardin de Fontenay, et que s'y promenant avec Me sa femme et Mr le Prieur, ils avoient mangé de ces cerises prises aux arbres. Cependant il n'y a pas presentement un cerisier, marque certaine qu'on les a enlevez, et peut estre bien d'autres arbres Taschez, je vous prie, de decouvrir qui les a pris et en quel tems.

A Paris, 27 décembre 1699.

Votre lettre du 23 qne je receus avant hier me mit dans une vraye colere contre l'impudence du petit Bruhat d'écrire toutes les sottises que vous m'avez rapportées. Je fus fort surpris aussi du discours que vous tint M. de Gruchy sur ces procez que je dois avoir avec M. de Chamarande, car de ma part, il n'y a eu aucune disposition à la rupture, et de la part de Mr de Chamarande, il a plus d'interest à l'éviter que moy. Tout cela m'obligea hier d'aller le voir pour m'expliquer avec luy. Je ne le trouvay point, mais seulement Me son epouse, qui se mesle bien plus des affaires que luy. Je luy dis que depuis mon retour, j'avois remarqué dans la conduite de Mr de Bruhat une envie de me brouiller avec elle et avec Mr son mary, que je m'en estois plaint à Mr de Bruhat luy mesme, que je voiois cependant qu'il continuoit le mesme train, qu'il ne se contentoit pas d'écrire mille fadaises sur les consultations que nous avions faites ensemble

pour parvenir à l'accommodement, qu'il ecrivoit mesme en termes injurieux et offençans contre des personnes qui sont dans mes affaires et dans mes interests, et qui méritent de la consideration, et qu'il avoit enfin mandé que j'allois avoir un procez contre Mr son mary ; que si cela arrivoit, ce seroit parce qu'il le voudroit et que pour moy je ne plaiderois contre luy qu'en mon corps defendant. Je m'attendois que cela seroit receu comme il le meritoit, c'est-à-dire honnestement. Au lieu de cela, la Dame me répondit qu'elle n'avoit point veu ces lettres de Mr de Bruhat, qu'il ne parloit peut estre pas de ceux que je pensois, qu'il est bien vray qu'ayant appris toutes les difficultez qu'on faisoit par mes ordres sur les reparations, elle avoit dit et fait écrire que ces contestations ne se pourroient terminer sans procez, et que, quand on vouloit s'accommoder, on estoit plus facile que je ne suis. Je repondis que veritablement si je voulois donner une decharge de toutes les réparations bien ou mal faites, nostre accommodement seroit aisé, mais que s'il n'y a point de milieu entre une telle décharge et le procez, elle avoit bien raison de dire qu'il faudroit plaider ; que j'ay commis des gens pour examiner les reparations, sans leur donner aucun ordre particulier, mais seulement de contredire celles qui seroient mauvaises, que ces gens la l'ont fait, sans y avoir aucun interest de leur chef, et que pour moy, qui y suis uniquement interessé je ne scaiz nullement l'estat de ces reparations, ny ce qui s'y est passé, que comme elle tasche de decharger sa famille de ce fardeau la, elle ne doit pas trouver mauvais que

j'en veuille décharger la mienne; que pour luy faire connoistre de quelle manière Mr de Bruhat s'y est conduit, il n'a cherché qu'à cacher les desordres sans y remedier, et que quand les experts les ont decouverts et blasmez, il a voulu les corrompre pour de l'argent. Elle repartit que c'estoit une accusation sans fondement contre Mr de Bruhat et qu'il a fait venir des certificats du contraire. Sur cela la Dame produisit une espèce de proces verbal de la dernière visite faite par Mr des Préaux et Mr de Gruchy. A quoy j'aurois pu opposer celuy que j'attends de Mr des Préaux et que je n'ay pas encore receu. Elle me dit encore que Mr de Gruchy leur avait mandé que Mr des Preaux contestoit beaucoup d'articles, en quoy Mr Macé mon parent avoit trouvé qu'il n'avoit pas raison. La conclusion de tout cela fut une proposition qu'elle me fit, et que j'acceptay, de choisir chacun un arbitre pour regler les choses, avec pouvoir de choisir un surarbitre, en cas de decord. M. de Chamarande doit venir ceans après demain me nommer son arbitre et savoir le mien. J'ay pensé à cet arbitre et je n'en trouve point de plus propre que Mr de Sr-Jacques, car je suis très assuré de sa capacité en ces matières, de sa fidelité et de son affection. Je proposeray à Mr de Chamarande de choisir un homme de sa sorte pour son arbitre. A l'égard du surarbitre, voicy ceux qui m'ont passé par l'esprit, Mr de Noyers, président, Mr de Mutrecy, Mr de Baneville, ou Mr d'Audrin. Dittes m'en vostre avis le plus tost que vous pourrez, et s'il vous vient quelque autre à l'esprit, que vous croyiez plus propre soit pour arbitre ou pour surarbi-

tre, mandez le moy... Souvenez vous aussi des rats de Fontenay qui mangent mes meubles... Je vous remercie de l'instruction que vous me donnez de l'abbaye de S[t]-Pierre-sur-Dive: elle estoit donnée à l'abbé de Camilly, quand vostre lettre est venue, et mon amy y avait renoncé, à cause de la charté (*sic*) des Bulles, qui coustent 9000 fr. Il est venu ceans deux gens de Paris me renouveler les propositions qu'ils me firent l'année passée de prendre mes revenus en gros, en s'obligeant a des redevances par mois. Nous avons eu un grand entretien la dessus. Je dois les revoir. J'oubliois de vous dire, en repondant à vostre lettre qu'on ne reçoit point des reparations par parties, c'est à dire aujourd'huy la maçonnerie, demain les couvertures, et après demain les vitres. On reçoit un corps de bastiment entier, par exemple l'Abbatial, ou la Grange, ou les Ecuries, mais non pas les parties d'un bastiment. Vous avez veu par le narré que je vous ay fait, que je n'ay reçeu de M[r] de Chamarande aucune satisfaction sur les impertinences qu'a écrites le petit Bruhat. Tout a vous...

A Paris, 4 janv. 1700.

Je vous manday par ma derniere lettre, mon cher neveu, que M[r] de Chamarande me proposa que nous terminassions nos differens par des arbitres et que M[r] son mary viendroit savoir les noms des miens, et me proposer les siens. Il y vint, en effet, il y a trois ou quatre jours. Je trouvay un homme tres raison-

nable, tel que je le connoissois depuis longtems. Il blasma fort le s[r] Bruhat des lettres qu'il a ecrites contre M[r] de la Coudraye, et me promit de luy laver la coiffe. Je ne savois pas qu'il eust aussi ecrit contre moy : je ne luy en ay donné nul sujet, l'ayant toujours traitté avec toute sorte d'honesteté, hormis depuis que j'ay reconnu ses trigauderies. Je serois bien aise de savoir ce qu'il a écrit sur mon sujet, car je le feray connoistre à M[r] de Chamarande. Je ne scais pas quels moyens il peut avoir employez pour me brouiller avec les Religieux. Ce que je puis assurer, c'est que j'ay toujours esté tres reservé avec luy sur leur sujet, hormis en ecoutant tout ce qu'il m'en a voulu dire. Je vous prie d'insinuer doucement aux Religieux la malice noire de ce personnage, et son humeur medisante, et que ce seroit une grande imprudence à eux d'ajouter foy à un homme de ce caractère. Pour revenir à M[r] de Chamarande, je luy fis paroistre toute l'envie possible de terminer avec luy nos differens à l'amiable, je luy dis que j'avois pensé à des arbitres, que je les luy nommerois quand il le voudroit, et que j'apprendrois volontiers les siens... Je vous prie tres instamment de veiller sur les meubles exposez aux rats. Le seul et le seur remede est la mort aux rats qu'il faut renouveller de tems en tems. A propos de cela je ne scais si M[r] le Prieur songe à quitter au printems le reste de mon logis qu'il occupe. Je vous prie de luy insinuer doucement le besoin indispensable que j'en auray alors. Vous avez bien fait de vous servir de mes chevaux. Ils sont à vostre service, et j'apprendray avec joye

qu'ils vous ayent servi pour aller à Fontenay. Je ne comprens rien au peintre de M. de Gruchy, ny que pour barbouiller deux chambres, il faille trois mois. Quand je fis peindre les portes et les fenestres de mon appartement d'Aunay, ce fut une affaire de huit jours. Je ferois barbouiller icy une maison entiere en quinze jours. N'y auroit-il pas moyen que vous envoiassiez querir ce peintre pour luy demander raison de cette horrible longueur? A Avranches, des appartemens entiers et tres grands, furent peints en quinze jours. Dieu me preserve de me servir de ce malheureux broyeur d'ocre pour la sale de Fontenay. Mr des Preaux m'a mandé qu'il n'a pas trouvé la couleur de mon appartement autrement belle. Sachez, s'il vous plaist, si les chassis sont peints. Parlez-en a Mr de Gruchy, et luy dittes de ma part, que si cela tarde plus long tems, il me fera plaisir d'y employer un autre homme. Je suis bien de vostre avis qu'il ne faut donner à des chevaux qui ne travaillent point que du sainfoin, ou de la paille avec leur avoine. Avertissez-en, comme de vous mesme, M. des Preaux, car ils ont avec moy un procédé si honeste, que je n'oserois leur faire de plainte. Ce sont gens d'un tres bon cœur..... Il y a une place de chapelain qui vaquera bien tost à Fontenay, et que Mr Macé m'a demandée pour un prestre de St-Jean, et que je luy ay promise. Mr de Longchamp me l'avoit aussi demandée, mais trop tard. Mgr d'Avranches a ma duplique à son second ecrit. Je la donnay a nostre arbitre il y a huit jours. M. de la Coudraye fut le trouver l'autre jour, et il fut receu comme un

chien dans un jeu de quilles. Mille amitiés à toute vostre petite famille, et mille souhaits pour cette année et plusieurs autres...

A Paris, 11 janvier 1700.

Je ne scais, mon cher neveu, si vous avez entendu parler d'un petit different qui est entre la communauté d'Aunay et moy, touchant les Decimes. Ces décimes ont été augmentées depuis quelques années. Je prétens que ces augmentations sont sur le compte des religieux. J'ay consulté icy cette affaire, et la consultation m'a été favorable. Je n'ay pas laissé pourtant de mander aux Religieux qne cela ne m'empeschera pas de me rapporter à un arbitre, comme je leur promis avant mon départ Dom Benoist avait coustume cy devant d'avancer toutes les Décimes, et je lui tenois compte de ma part, mais aujourd'huy M^elle^ Merite me mande que M^r^ Nau, receveur des Décimes, luy a demandé de l'argent pout moy. Je vois bien que Dom Benoist me l'a renvoyé pour se dispenser de payer ces augmentations. Je vous prie de voir M^r^ Nau, ou de le faire voir par quelqu'un de ses amis, pour obtenir de luy qu'il s'adresse aux Religieux, en luy faisant connoistre le sujet de cette priere. Il ne court aucun risque en cela. Il sera également payé et il me fera plaisir. Si vous n'espérez pas d'obtenir cela par vous mesme, vous pourrez prier M^r^ d'Anisy, receveur général, et son supe-

rieur, de vostre part et de la mienne, d'obtenir cela de luy. Nous eusmes l'autre jour une grande conference, mon successeur et moy, devant le R. P. de la Chaise, qui n'aboutit qu'à resoudre qu'on fera faire un nouveau devis des reparations en presence d'expers J'auray, je crois, besoin pour cela de vostre homme. Mr de la Coudraye y sera et pourra le prendre en passant à Caen. Mgr d'Avranches se déclara, dans cette conference, sur la prétention qu'il a de m'assujettir à payer les 3.000 fr. de pension, dont son evesché est chargé. J'avois préparé sur cela un ecrit que je leus, et le Pere arbitre me dit ensuite qu'il y avoit dans cet ecrit dix raisons, à la moindre desquelles il ne pourra jamais repondre. Il fait présentement monter les reparations à onze mille écus, au lieu qu'il ne demandait d'abord que 27.500 fr. Vous voyez que j'ay affaire à un homme de haut appetit. Il faudra tascher de s'en defendre avec l'aide de Dieu. Tout à vous.

Paris, 15 janvier 1700.

... Vous trouverez aussi dans ce paquet le plan du jardin de Fontenay, que vous rendrez à Mlle des Préaux ; mais comme le parterre qui y est marqué ne m'en plaist pas et que celuy d'Aunay est beaucoup plus agréable, j'ay mandé à Mlle des Preaux de suivre ce plan. Mais la difficulté est de le luy donner. Je crois avoir envoyé ce plan à Fontenay par Honoré, mais il dit qu'il ne s'en souvient pas, et que, s'il y a

esté envoyé, il faut qu'il soit dans une petite malle couverte de peaux velues qui est dans la salle du logis qu'occupe M^r^ le Prieur, et que la clef de cette malle est entre vos mains, avec les autres clefs de Fontenay. Je vous prie donc, lorsque vous irez là, d'ouvrir cette malle, et en tirer ce plan, si vous l'y trouvez, pour le donner à M^lle^ des Préaux... M^r^ des Preaux me mande que mon cheval dessollé est guéri du pied dessolé, mais qu'il cloche d'un autre pied. Je ne scais ce que c'est que ce nouveau mal; mais s'il continuoit, comme M^e^ de Brucourt devoit prendre ce cheval, sachez d'elle, je vous prie, si elle voudroit prendre le poussif à la place du boiteux. M^r^ Macé dit que ce poussif est le meilleur des trois que je voulois vendre. — M^r^ d'Orville m'a mandé que le barbouilleur de Fontenay n'a point encore achevé sa malheureuse besogne et M^r^ des Préaux m'écrit que vous avez trouvé aussi bien que luy sa peinture tres vilaine. Je vous conjure de me défaire de ce miserable homme. J'en ay fait mes plaintes à M^r^ de Gruchy, qui ne m'a pas fait un mot de repounse sur cela ny sur d'autres choses. Je vous prie de luy en parler et de luy dire qu'absolument je veux sortir des mains de ce mauvais ouvrier qu'il a choisi... Je vous prie de dire à ma sœur, pour repondre a sa dernière lettre du 6^e^ que j'ay promis à M^r^ Macé la place de chapelain à Fontenay, que je seray toujours porté à favoriser celuy qu'elle me recommande, mais qu'avant de me le recommander, elle doit s'assurer de sa vie et de ses meurs pour la seureté de sa conscience et de la mienne...

Paris, 24 janvier 1700.

... Mr des Préaux m'a mandé que ce mal incurable de mon cheval, et inconnu aux plus habiles maréchaux, estoit un petit os démis, qu'il a remis aussitost, asseurant qu'à huit jours d'icy il sera guéri... Touchant les plaintes que vous a faites Mr de Gruchy sur ce peintre et sur le sidre, je ne suis pas responsable des contes qu'on fait à Caen, à Fontenay ou mesme à Paris sur luy et sur moy. Je ne suis responsable que de mon fait, et il auroit bien de la peine à trouver un juste sujet de plainte dans la lettre que je luy ay ecrite. Il m'a paru, dès les commencemens, d'un esprit délicat, pointilleux et difficile. Après toutes les amitiez et les honestetez que je luy ay faites, depuis la rupture de nostre bail, il a dû estre content de moy. Mais il a un secret dépit de nostre rupture; il a de la jalousie contre ceux qui luy ont succedé, et il cherche des pretextes de se plaindre. J'ay sceu bien d'autres petites plaintes très frivoles qu'il a faites de moy et que j'ay dissimulées; mais je voudrois bien scavoir comment il accommode les assurances qu'il vous alla faire dernièrement de ne vouloir plus estre dans les interests de Mr de Chamarande, si nous venons à plaider, et néantmoins d'avoir esté stipulant dans l'exploit qui vient de m'estre fait. Mais il ne faut pas luy en rien dire Vous me ferez seulement plaisir de savoir de luy a combien revient un touneau de gros sidre qu'il m'a fait faire. Ce qui m'oblige à faire cette enqueste, c'est que j'avois mandé à Aunay qu'on me

cherche du sidre à acheter, et l'on me mande qu'on veut vendre 120 fr. un tonneau de 600 pots. Or si le sidre que m'a fait faire Mr de Gruchy revient à moins, je le prierois de m'en faire faire encore à Fontenay pour Aunay, autant que la premiere fois, si toutefois on trouve encore des pommes...

A Paris, 31 janvier 1700.

Ce sera a vous que j'écriray aujourd'huy, quand ce ne seroit que pour empescher la prescription. Je commenceray par ce qui me tient le plus au cœur, qui est le mal de Mr Macé, qui me paroist un signal pour déloger. Bourbon m'a fait savant en ces sortes de maux : c'est une espèce d'apoplexie, Mr de Camilly et Mr l'abbé de St Pierre sur Dive furent attaquez de la mesme sorte, et enfin ils y ont succombé. Bourbon pourroit secourir Mr Macé, car il secourut ces Mrs, quoy qu'il n'y ait guère de ressource dans l'âge ou il est; mais d'ailleurs il ne se résoudra jamais à faire ce voyage. Je luy écris, principalement pour luy parler de sa conscience, sur quoy vous estes obligee (1) de luy donner les avis convenables. Ce mal m'afflige plus que vous ne sauriez croire, car j'ay toujours aimé et honoré Mr Macé comme mon père, et je me sens une très vive tendresse pour luy. Je prie Dieu de l'assister..... Puisqu'on n'a point trouvé à Fontenay le plan du parterre d'Aunay, il sera aisé

(1) C'est à Mme de Charsigné que cette lettre est écrite.

de lever le plan sur le lieu. Je vous prie de mander à Mr des Preaux l'estat de mon cheval boiteux, afin qu'il le face encore voir par celuy qui luy remit l'os démis. Je ne m'estonne pas beaucoup du discours de Mgr d'Avranches. Nous l'avons reconnu Mr de la Coudraye et moy pour un homme qui avance bien des choses a tort et a travers. Il n'est point vray qu'il m'ait demandé quarante mille francs, ny que je luy en aye offert huit cens. Mais il est vray que par ses écrits il me demanda d'abord 27 à 28.000 francs. et en suite esperant que j'offrirois quelque chose de proportionné à ses demandes, il les poussa à onze mille écus. Son frere, qui vint icy l'autre jour, les enfla jusqu'a douze mille écus. Je luy dis, ce qui arrive aujourd'hui, que je ne doutois pas que cela n'allast bien tost à quarante mille francs, et ce qui est de bon, c'est que plus on luy fait voir combien le devis sur quoy il se fonde est outré, et que je luy aye fait voir, clair comme le jour, devant le P. de la Chaize, qu'il y a bien dix mille francs de son devis qui n'ont nul fondement, il ne laisse pas de l'augmenter tous les jours. Moy, suivant les mémoires bien plus certains que j'ay receus, j'offre par mes ecrits 2.500 francs. Son pere m'a fait dire depuis peu que, si je voulois hausser mes offres a vint mille francs, on pourroit s'accommoder. J'ay repondu qu'il est bien loin de son compte et de la justice, et je n'ay pas fait un pas en avant. A l'égard de la pension, j'avois mandé a mon neveu que Mr de Soissons m'avoit mandé par Mr de la Coudraye qu'il croyoit que ma démission le déchargeoit de cette pension, que

neantmoins il consulteroit. Il a consulté, et hier il me manda qu'on luy a repondu qu'en toutes jurisdictions il seroit condamné, qu'ainsi il se soumettoit à continuer le payement de la pension. Ce matin il m'est venu voir et m'a dit la mesme chose, et il se mocque, aussi bien que tout le monde, de la pretention de Mr d'Avranches. C'est un petit homme qui ne doute de rien, qui va viste et parle de mesme, vray Gascon né en Bretagne et fecond en Bretonnades. Il a fait arrest sur ma pension entre les mains de Mr de Soissons; mais je m'en demesleray bien, et si ce n'est que je ne veux pas luy donner sujet de rompre l'arbitrage, je ne le marchanderois pas et je le ferois venir au Grand Conseil, comme aussy feray-je, si tost que l'affaire des reparations sera reglée. La raison qui a obligé Mr de Chamarande à vouloir prendre les voyes de rigueur, c'est une fausse idée qu'on luy a donnée, que par ce que le revenant bon de la somme destinée aux réparations doit aller aux Pauvres, il faut y appeller le Procureur du roy. Je luy ay tousjours dit et redit que cela se pourroit faire après les reparations, mais qu'il n'estoit nullement nécessaire presentement. Le petit des Ifs est aux Mousquetaires. Je ne l'ay veu qu'un instant à son arrivée. Il est revenu depuis céans et ne m'a pas trouvé. J'ay oublié de vous dire que Mr de Soissons m'a dit qu'il dist nettement à Mr d'Avranches que sa pretention pour la pension n'estoit pas soutenable. Pour la mienne, de le faire renvoyer sur la succession de Mr de Froullay, j'ay la consultation de quatre avocats qui n'en font aucun doute, et j'ay de plus un ar-

rest de la grand chambre du Parlement de Paris et une sentence des Requestes du Palais qui l'ont ordonné en cas tout pareil... Le sieur Barbier, prestre, dont j'ay ecrit par deux fois à Mᵉ de Brucourt, pour vous le dire, a esté decreté en prise de corps et mis au Petit Chastelet, d'où en suite il a esté transféré dans les prisons de l'Officialité, où il est encore. Il ne m'importe guères ce qu'il deviendra, presentement que les prisons l'ont dû corriger.

A Paris, le 4 février 1700.

..... Ce prélat (l'evêque d'Avranches), continue d'exercer contre moy les dernières rigueurs et a me faire tout le mal qu'il peut. Je me défendray, Dieu aidant. Dittes, s'il vous plaist, à Mʳ de Brucourt que j'ay écrit à M. Macé sur son estat et sur son devoir, doucement mais fortement, et je ne m'en lasseray pas, s'il le faut.... Je remercie Linotte, et la Mamman, de leur souvenir. Quand me ferez-vous les compliments d'un Linot ?

A Paris, 17 février 1700.

Je receus hier, mon cher neveu, vostre lettre du 13, et j'y repons aujourd'huy, et je repondray par un mesme (?) a la lettre de ma seur du 7 du mesme mois. Je vous prie de dire a Mˡˡᵉ des Preaux que j'ay demandé dix fois à Mʳ de Chamarande ce memoire

des traittez faits par un Mr Fonton, agent de feu Mr de Chamarande avec les curez dependans de Fontenay, et dix fois il me l'a promis, sans aucune execution. Je luy en reparleray encore, et si je puis dès aujourd'huy. Je ne doute pas que l'encloüeure ne vienne de M. Bruat, plein sans doute de mauvaise volonté, depuis que je me suis plaint à son patron des lettres qu'il a écrites contre moy. Pour le consentement que me demande Mlle des Preaux d'agir contre les curez, et indépendamment de Mr de Longchamp, taschez de parler à son mary avec elle, et de leur dire que je ne leur conseille point d'agir contre les curez qu'à la dernière extrémité, et après avoir tenté toute sorte d'autre voye, et que je ne negligeray rien pour avoir le memoire de Mr Fonton qui leur servira de regle; que s'ils sont forcez d'agir contre les curez, je ne veux point y estre appelé qu'a l'egard du refus que fait Mr de Longchamps d'entrer dans cette affaire: cela depend des partages et des traittez qu'ils ont faits ensemble que je ne scais point; que, s'ils m'en croyent, ils eviteront sur toutes choses de se brouiller ensemble et d'en venir au procez qui leur sera fort ruineux, et a moy fort incommode. Voila ce que je vous prie de leur dire; mais ne laissez pas d'envoyer prier Mr de Longchamp de vous venir voir et de l'exhorter à agir de concert, en luy remonstrant les consequences de leur division, et taschez de les concilier sur leurs differens... Vous avez bien raison de dire qu'il me seroit fort désavantageux que Mr d'Avranches fust present à une visite des reparations, moy estant absent. J'ay remonstré cela au Pere

arbitre plus de dix fois, et il a dit et redit qu'il falloit que Mr d'Avranches fust à St Filbert, tandis qu'on visitera Avranches, et qu'il fust à Avranches tandis qu'on visitera St Filbert. On m'écrit d'Avranches qu'il fait tous ses efforts pour me consumer en frais. Il pretend faire aller Mr de Chamarande comme juge du chef lieu, faire la visite des reparations de St Filbert. Il fait monter présentement la somme des réparations à plus de 40.000 fr. quoy que Mr son frère ait desavoüé icy devant le P. de la Chaize qu'il ait jamais tenu ce discours à Caen. Il m'a voulu faire donner icy une assignation pour m'obliger de fonder un procureur à Avranches, et y eslire un domicile. Je luy ay fait dire que je le prie de se souvenir que nous sommes en arbitrage, que je ne feray rien qui y donne atteinte; que s'il fait contre moy quelque procédure, je protesteray de nullité; que je n'ay aucun procez à Avranches, ny partant besoin d'y élire domicile ny de fonder un procureur. Cependant j'ay fait expédier un *Committimus* dont je le serviray a la première procedure qu'il fera pour l'envoyer icy, et luy faire perdre terre et le tirer du tribunal des jugemens d'Avranches. Nous attendons aujourduy reponse de la derniere proposition que luy a faite le R. P. de la Chaize, de convenir d'un ami commun, qui visite les reparations et de choisir un des quatre que j'ay proposez. Je vous ay mandé qu'il a fait une saisie sur ma pension entre les mains de Mr de Soissons, qui rit le premier de cette folle pretention. Je ne laisse pas de me preparer a poursuivre vigoureusement cette affaire au grand Conseil, dont j'ay déjà

veu quelques juges; mais je ne veux point entamer cette affaire que la partie ne soit liée pour les reparations, de peur d'aigrir les choses et de le porter à chercher de nouvelles anicroches — Ayant l'autre jour occasion d'écrire à Mr le Curé de St Jean, en réponse d'une lettre qu'il m'a écrite, je le prie et Mr Marie avec luy de gouverner un peu Mr Macé sur les affaires de sa conscience, après avoir pris langue de ma seur. Il pourra traisner après l'accident qui luy est arrivé, mais tost ou tard ce mal l'emportera, et le voilà marqué pour demarer... Il ne faut pas se rebuter de parler de Dieu à Mr Macé. Il croit estre engagé d'honneur à faire le bon compagnon, mais je suis persuadé qu'il ne laisse pas d'estre ebranslé... Je vous fais compliment sur l'esperance prochaine d'un linot, mais je plains bien celle qui en est chargée.— Mr de Gruchy m'a mandé que le peintre a peint six chambres à l'Abbatial de Fontenay. Cela m'a fort surpris, car je ne l'avois prié que de faire peindre que mon appartement, c'est à dire ma chambre, mon cabinet et le petit bouge qui est au passage, sans mesme y comprendre la garderobe; et je vois bien qu'il a fait peindre tout, hormis la grande salle. Cependant il n'en faut rien dire à Mr de Gruchy, car épineux et délicat comme il est, il seroit bien le plus fasché. Tout à vous, mon cher neveu.

A Paris, 9 mars 1700.

J'ay receu vos deux lettres du 4 et du 6 mars. Je suis très aise de l'affaire que vous avez faite dans les partages de Mr de Cauvigny. Vous avez evité beaucoup d'embarras, vous avez nettoyé vos affaires et vous avez augmenté vostre revenu Je suis bien aise aussi des avantages que Mr de Brucourt a trouvez dans son acquisition. Mais du costé de l'agrément, je n'y en vois pas beaucoup. Cette terre est éloignée de Caen et hors de la Vicomté. J'aurois souhaitté de les voir proches de Caen, et à portée pour pouvoir les visiter. Parlons de nos plans. Je trouve a tous un défaut qui me choque fort, c'est que ces allées qui traversent me paroissent beaucoup trop grandes et ne laissent presque aucun espace a ce qu'on appelle proprement le parterre. Il s'en faut beaucoup qu'elles ne ressemblent à celles d'Aunay, qui sont beaucoup plus étroites. Je scais bien que la mode met beaucoup d'espace en allées, et fort peu en parterres, mais je vous avoüe que cette mode me deplaist fort. Un jardin est pour voir de la verdure et de l'email, et pour rejouir la veüe. On ne se promenera pas dans ces allées traversieres qui menent au jet d'eau. Ainsi je vous prie de les faire étrecir. Je ne vois point que l'on ait suivi le plan d'Aunay. Les plattes bandes d'Aunay qui entourent le parterre sont continues, et assez larges pour recevoir beaucoup de fleurs. Celles des plans que vous m'envoyez sont fort estroites et fort interrompues. Je les aimerois plus larges, pour y voir

plus d'émail, et serviteur à la mode. Le remede de cette diversité de figures des plans d'Aunay et de Fontenay est aisé. Il faut, s'il vous plaist, que celuy de Fontenay soit un quarré parfait, et faire aussi les allées qui l'entourent, égales; et parce qu'elles se trouvent inégales par la disposition du terrein, il faut les égaler par des plates bandes de gazon ou de fleurs qui seront de l'austre costé de l'allée, c'est à dire qu'il faut que l'allée soit entre le parterre et la plate bande. J'ay marqué celuy des trois plans auquel je m'arreste, mais il faut prendre garde de ne le charger pas trop de compartimens, car cela fait de la confusion. J'écris présentement à M^r^ des Preaux pour le prier de me marquer les graines de fleurs et de légumes, et mesme d'arbustes, qu'ils veulent que je leur envoye d'icy. Le tems presse et j'écrivis hier à M^r^ de la Coudraye de se haster pour le bouïs et pour les ifs. Un second voyage qu'il a fait icy m'a un peu retardez (*sic*). Il avoit esté arresté avec le jardinier que j'ay retenu qu'il iroit à Fontenay s'établir et travailler au commencement de Mars. Marquez, s'il vous plaist, le jour qu'il ira demeurer la, et luy faites entendre que ses gages ne courront que de ce jour la. J'ay dejà dit et redit plusieurs fois qu'il occupera la chambre qui est sur le pressoir. M^rs^ les Receveurs, entre nous, ont grande envie de cette chambre. Ils me l'ont demandée chacun en particulier, et je leur ay fait la mesme reponse, que j'ay si peu de logement pour moy à Fontenay, que je ne puis leur en donner aucun; que la proximité de Caen et de leurs terres leur rendoit fort inutile un logement à Fontenay, et

qu'a Aunay, qui est bien plus eloigné, jamais les Receveurs n'y ont eu de logement. Tenez bon sur cela, je vous prie, car je n'en demorderay (*sic*) pas. Il pourroit y avoir un petit menage a faire, qui seroit que le jardinier fust portier: cela me conserveroit un logement, et diminueroit la depense, en donnant quelque petite augmentation au jardinier. Voyez de loin ce qui se peut faire, mais sans efaroucher le portier. Il ne me paroist point necessaire de fournir des lieux aux locataires du devant de la maison de M^e^ Laurent (?). Il y a des lieux publics ou ils peuvent aller. Presque toutes les boutiques des environs du Carrefour, et de la Grand'Rue, vont aux lieux publics. Il faut leur louer moins cher leurs logemens. L'appenty que vous proposez sera fort puant, fort mal propre, et coustera a faire. Je seray fort aise que M^rs^ de Longchamp et des Preaux soient d'accord. Le dernier est un fort bon homme et tout plein de bonne volonté; mais dès les commencemens M^r^ de Longchamp m'a paru d'un esprit fort different, et je scais d'ailleurs que sa femme est un peu fiere et croyant s'estre fort rabaissee d'avoir pris ma ferme. J'avois envie de vous prier de renouveller la mort aux rats aupres de mes meubles de Fontenay: cela est fort nécessaire. Ce que vous me mandez de mon postillon me suffit pour le chasser dès qu'il sera revenu: Son procès est fait et parfait... Je vous prie de demander à ce jardinier que j'ay retenu quelles graines de fleurs et de legumes il veut que je luy envoye.

A Paris, 16 mars 1700.

Je repons a vostre lettre du 13 Mars. en achevant de la lire, pour vous prier, aussitost la presente receue, de chasser mon postillon, et de trouver quelqu'un qui pense (*sic*) mes chevaux, en attendant que vous m'ayez trouvé un autre postillon, si cela se peut trouver à Caen. Il est entré céans le 21 novembre 1699. Je luy ay promis pour vin et pour gages cent francs quand il sera par les chemins et à Paris. Mais quand il sera à Caen, à Aunay et a Fontenay, où je luy fourniray du cidre en essence, il n'aura que 50 fr. de gages. Il faut donc le payer sur le pied de cinquante francs, depuis le jour qu'il est arrivé à Caen, ou a Fontenay, jusqu'au jour que vous luy donnerez son congé. Il faut luy faire rendre son habit. savoir son justaucorps, sa culotte et sa veste. Il faudra le payer sur le prix de cent francs, depuis le 21 novembre qu'il entra ceans jusqu'au jour qu'il arriva a Caen ou a Fontenay, ce qui fut, ce me semble le samedy 28 de novembre, estant parti de Paris avec le coche, qui part, ce me semble, le mardy. Je vous prie de prendre bien garde, après que vous luy aurez déclaré son congé, de ne le laisser pas rapprocher des chevaux, car souvent ces gens se vangent sur les chevaux. M[r] de Brucourt me mande que ce qu'on leur donne d'avoine et de foin ne leur suffit pas. Je ne scais point ce qu'on leur donne ; c'est un détail ou je n'ay jamais entré. J'ay supposé qu'on suivoit

la regle establie ceans depuis si long temps, et qu'on les nourriroit comme ils ont esté nourris à Aunay tous les autres hyvers. Quoy qu'il en soit, je vous prie de consulter sur cela Mr de Brucourt, ou Mr Macé, ou qui vous jugerez a propos. J'ecris sur tout cela presentement à Mr des Preaux. Me de Brucourt me mande qu'elle ne prendra pas mes chevaux en l'estat ou ils sont. Je mande a Mr des Preaux de vendre le poussif et le Danfernet a quelque prix que ce soit. Je chercheray icy des chevaux quand je seray prest de m'en retourner. Je n'envoieray point mes chevaux à Aunay. Je ne les y envoyois que pour faire du fumier pour mon jardin, et frere Nicolas m'a promis de m'en prester. Je m'estonne du long retardement du jardinier à s'aller establir à Fontenay, veu l'empressement qu'il avoit pour y aller..... Me d'Hieville m'avoit parlé de vos demeslez avec Mr de Chauvigny. Je ne le croiois pas de l'humeur dont vous me le representez. Je vous souhaitte la paix : on n'en connoist jamais mieux le prix que pendant la guerre où je suis engagé bien avant, mais Dieu m'en tirera.....

A Paris, le 18 mars 1700.

..... Je n'avois point veu Mr le comte de Tury depuis ce different touchant les Dixmes du bois de Cinglais; nous nous estions seulement fait faire des complimens; mais j'ay disné depuis avec luy, et luy et M.

de Beuvron m'ont fait mille remerciemens de la maniere dont je me suis conduit avec eux dans cette affaire. Je souhaitterois fort que vous eussiez occasion de le dire en presence de M. de Segrais qui fit tous ses efforts l'année passée, et en ma presence et en mon absence chez M^r^ l'Intendant, devant toute la ville, pour empoisonner la conduite que j'ay tenue, pour la faire trouver mauvaise a tout le monde et en particulier a M^es^ de Beuvron religieuses et pour me brouiller avec cette famille. M. de Brucourt en sçait des nouvelles et M^e^ de Vendeuvre.

A Paris, 27 mars 1700.

Je suis bien aise d'apprendre que mes chevaux ne sont pas en si mauvais estat que M^e^ de Brucourt m'avoit mandé. Si tost qu'ils furent arrivez en Normandie, je priay M. des Preaux de vendre les trois maleficiez, le poussif, le Danfernet et le Farcineux. Les propositions d'échange que me fit M^e^ de Brucourt me les a fait garder et nourrir si longtems, et cela a abouti a ne les plus vouloir. Si tost que je l'ay sceu, j'ay prié de nouveau M^r^ des Preaux de vendre les deux premiers a quelque prix que ce soit, car pour le farcineux, puisqu'il peut encore rendre quelque service, il me sera utile pour revenir me querir avec les autres. Taschez donc, je vous prie, d'engager M^r^ des Preaux a me défaire promptement des deux autres Le Postillon que vous avez chassé est icy. Il a veu mon cocher : il s'excuse

fort et proteste de son innocence, mais je scais ce que j'en dois croire. J'ay ecrit a ma seur touchant un postillon qui se presente et j'attens sa reponse. Le Breton est venu prier du Coudré de m'engager a le prendre. Ses bonnes qualitez que vous me representez m'inclineroient fort a me servir de luy, s'il ne s'agissoit que de penser des chevaux; mais il s'agit bien plus de mener le devant d'un train, comme postillon, le fourgon et mesme le carosse au defaut du cocher, et après tout ce que j'ay sceu qui luy est arrivé, il faudroit que je fusse insensé si je mettois ma vie entre ses mains. Les mesmes raisons qui vous ont obligé de vous defaire de luy m'empeschent de le prendre. S'il ne luy estoit arrivé qu'un accident, j'en excuserois, mais j'en scais tant de luy sur la conduite des voitures qu'il n'y a pas moyen de me rassurer la dessus. J'en suis très faché, car je regrette ses bonnes qualitez, et je fais grand cas des vieilles connoissances; et mesme l'envie qu'il témoigne de me servir me touche fort. Mais je suis fort estonné que M^r^ des Ifs se deface de luy, s'il n'y a quelque raison secrette, et je ne saurois approuver qu'il demeure sans valet, et je vous prie de dire a M^e^ des Ifs qu'elle ne devroit pas y consentir Il peut arriver mille accidens à son fils qui luy rendent un valet nécessaire, outre l'honnesteté et la bienséance, et quand dans sa compagnie il y en auroit plusieurs sans valets, ce seroit une distinction qui luy feroit honneur. Quand je me figure un gentilhomme se dechaussant luy mesme ou se faisant déchausser le soir par le vendeur d'oublies, et chausser le matin

par le crieur d'eau de vie, je ne saurois m'empescher de le regarder comme un gredin. Je le diray icy a mon petit neveu. M[e] des Ifs doit encore avoir une consideration, qui est qu'un valet est un tesmoin de la conduite de son fils, et dont la presence empeschera une partie des echapées de la jeunesse..... (Encore de nouvelles instructions à propos de ses chevaux, de son jardinier, des buis à planter, etc. — des colombiers de Fontenay, — quelques mots sur ses differends avec l'Evêque d'Avranches).. ..

A Paris, 13 avril 1700.

(Huet refuse absolument de loger plus longtemps M[r] de Longchamps à Fontenay. Je n'ay jamais donné de logement aux Receveurs d'Aunay : j'en donneray bien moins à Fontenay. en ayant moins à donner. et la ville et les terres de ces M[rs] en estant si proches..... Je suis bien fasché du vin gasté : il m'a couste fort cher et beaucoup de soin Les vins de 1698 n'ont pas esté bons..... Vous ne me dittes rien du Breton, ny s'il est entré à mon service, ny s'il est à Aunay, car la décision de cela dependoit de M[e] des Ifs. Si elle a consenti qu'il me serve, mandez moy, je vous prie, le jour qu'il est entré à mon service, afin que je le marque dans mon Registre.

A Paris, 22 avril 1700.

(Titres du Chartrier égarés ou vendus)..... Je suis surpris de cette disposition où vous me mandez qu'est Mr d'Orville..... et je n'en puis deviner le sujet. Il ne faut pas entretenir entre eux la division : il faut mesme la terminer quand on le peut, mais il faut en profiter quand elle dure, pour connoistre la conduite des uns et des autres..... Vous ne me dittes rien de Mr le Prieur, ny quel parti il prend, et quel personnage il joue. Il peut se servir de mon appartement jusqu'a mon retour, mais alors je seray bien aise de le trouver vuide sans retardement Je ne scais quand sera ce retour, cela depend de la suite de mes affaires, qui, Dieu mercy, ne vont pas mal, nonobstant les fausses propheties, à commencer par le R. P. de la Ch., continuer par Mr le Vaillant, et finir par M. de la Coudraye, qui tous opinoient au Procez verbal, comme aussi mon bon amy Mr de Bellefontaine. Contre leur avis uni formes (*sic*) j'ay mis les choses en estat d'estre jugez (*sic*) sans procez verbal. Mr de la Coudraye mesme me soustenoit fortement et a ma seur, que je ne pouvois pretendre de renvoyer mon successeur sur la succession de Mr de Froullay, pour les reparations de son tems. Les plus habiles avocats de Paris, dont j'ay les consultations, ont esté d'un avis contraire, et j'ay ramassé plusieurs arrests en cas pareil. Je manderay demain a ma seur, Dieu aidant, le détail de mon affaire. Vous l'apprendrez d'elle. Cependant je vous prie de dire à

Mr de Mondehare, prestre de St Jean, que j'aurois esté très aise de l'obliger en la personne de son neveu et plus encore en la sienne, mais que je donnay hier à Mr le Vaillant la cure de Culley, dont il est seigneur, pour un de ses parens. J'appris la vacance par luy, et luy donnay la cure en mesme tems. Il me semble que la femme grosse ne pense guere a moy. J'ay fait mon devoir envers Me d'Hieville et Me sa fille dans leur mariage, et je n'ay pas receu d'eux la moindre marque de souvenir.

A Paris, 2 may 1700.

(Huet se plaint que son neveu ne lui réponde pas exactement... Reparations...) Mr de la Coudraye m'écrivit il y a quatre jours une lettre à son retour de Caen. Il estoit de mauvaise humeur quand il l'écrivit, et comme il voudroit bien m'imputer les procedures de Mr d'Avranches contre luy et contre ses sous fermiers, il s'en prend à ce que je n'ay pas fait un procez verbal des reparations d'Avranches, et de ce qu'au lieu de me défendre vigoureusement par les formes de la justice j'ay pris la voye de l'arbitrage. Il me predisoit au commencement que le Pere arbitre nous rendroit nos paroles sans nous juger. Presentement qu'il voit le contraire, il me bat sur ce que les reparations augmentent par le retardement et courent sur moy et cousteront bien plus que n'auroit fait un procez verbal. Il ajoute qu'il

vous a conté tout cela à Caen et que vous estes tout a fait entré dans son sentiment. Je ne scais pas ce qui en est, mais il est vray pourtant que Mr de Bellefontaine m'a mandé depuis trois jours que j'évitasse surtout un procez verbal, dont la depense seroit immsense : ce sont ses termes et Mr de Coetenfaut m'a dit icy dix fois qu'un procez verbal coustera deux mille ecus. Jugez si le chommage d'un moulin qui fait crier ainsi Mr de la Coudraye est comparable à cette depense. D'ailleurs il ne songe pas que dans la disposition malveillante et chicaneuse où sont mes parties, je suis tres assuré que pour me chagriner et allonger la matière et m'obliger en me fatigant (*sic*) a venir a un traitté avantageux pour eux, ils feront naistre cent et cent incidens, qui feront autant de procez qui seront poursuivis aux Requestes du Palais à Paris et par appel (?) au Parlement, et quand je me trouveray dans ces longs et infinis embarras, et que je me plaindray à Mr de la Coudraye de m'y avoir plongé par son conseil, il ne voudra pas s'en souvenir et me rejettera la faute. Il me conseilla au commencement de ma démission de rompre avec Mr de Bellefontaine qu'il n'aime pas. Si je l'avois fait, non seulement je me serois privé des secours que j'en ai tirez et sans lesquels je serois noyé sans ressource, mais mesme je me serois fait un très dangereux ennemi. Jugez sur tout cela si Mr de la Coudraye a raison de blasmer ma conduite et de la faire blasmer aux autres.

A Paris, 6 may 1700.

..... Je fus condamné a reparer le cœur (*sic*) de Grainville, et je l'ay fait. M^r^ de Saint-Jacques vous le dira; mais pourveu que j'en sois dechargé, il ne m'importe. Je ne scais pas quels sujets de dépit peut avoir eu (*sic*) le Prieur contre moy, hormis de luy avoir redemandé ma maison, si ce n'est qu'il ait pris pour un sujet de dépit, de ce que je suis devenu son Abbé; mais devant Dieu, je n'ay jamais rien dit, ny fait a son egard, qui ait deu le fascher contre moy avec justice..... Puisque du Celier veut faire retourner les chevaux à Fontenay pour la conservation des pailles, c'est marque qu'il n'a plus besoin de leur fumier. Ainsi, vous pouvez les faire retourner; mais prenez garde que ce ne soit un tour du Breton qui s'ennuye là et qui veut se rapprocher de Caen. Je vous prie que l'on me deface du Danfernet, puisque son mal est incurable Je vous prie de faire payer par M^lle^ Merite le quartier des gages du jardinier de Fontenay, dont je ne scais point le nom. Je crois bien estre obligé de luy fournir en entrant des graines pour ensemencer le jardin, mais non pas dans la suite, car je l'ay pris sur le pied de Du Célier, a qui je n'en fournis point. Quand vous serez en decord sur quelque point, vous pourrez savoir de du Cellier a quoy il est obligé, auquel cas il devra me laisser le jardin ensemencé. Pour les rames, parlez-en à M^r^ ou a M^lle^ des Preaux. Je crois qu'on en pourra prendre dans les hayes éloignées, mais pas une feuille dans les arbres

voisins de l'abbaye.... Je suis surpris plus que vous du procédé de Mᵉ d'Hieville. Venant a Paris, elle ne me fit pas l'honneur de m'envoyer un laquais. Je sceus par hasard son arrivée. et je l'allay voir aussi tost. J'y trouvay Mʳ d'Artagnan. Elle me dist devant d'autres gens la recherche de ce cavalier, et a ma seconde visite, ayant oublié sa confidence publique, elle m'en vouloit faire un mistere. Depuis ce tems la, sur le bruit de la proximité du mariage, j'allay a sa porte deux ou trois fois, sans la trouver. Le mariage se fit. Ils allerent demeurer chez le gendre, et furent presque toujours a la campagne. J'escrivis a Mᵉ d'Hieville sur cela, et je n'en receus aucune reponse. Mʳ d'Hieville est venu en ce pays cy, et je n'ay pas ouï parler de luy. Voila le procedé qu'ils ont tenu avec moy. L'année passee, lorsque Mᵉ d'Hieville avoit besoin de moy pour les interests de sa famille, elle ne plaignoit pas ses pas pour venir de chez elle me trouver a Falaise. Mille complimens a vostre chere epouse. Je repondray a son obligeant billet, quand j'auray le loisir de respirer. Tout a vous.

A Paris, 9 may 1700.

(Reparations qui n'en finissent pas.....) ..... Souvenez vous, je vous prie, de ne laisser point mes meubles sans mort aux rats Vous me ferez plaisir de les visiter souvent. Mʳ l'Intendant m'a répondu fort honestement : vous trouverez cy jointe une

lettre que je lui ecris : je vous prie de la luy porter vous mesme et d'observer comment il la recevra. Le sujet est que le R. P. de la Chaize, accablé des affaires de son emploi, et rebuté des oppositions de mes parties, de nostre éloignement, me menace a toute heure de se décharger de l'arbitrage, auquel cas je propose a Mr Foucaud de vouloir s'en charger. Ne dittes rien de cela a personne, et ne luy faites pas paroistre de le savoir, mais voyez un peu comment la proposition sera receuë. Je vous embrasse, et l'épouse aussi, si vous le permettez.....

---

12 may, à Paris 1700.

Je reçois vostre lettre du 8 may, mon cher neveu, et comme elle contient plusieurs articles qui demandent une prompte reponse, je ne veux pas differer a vous la donner. Je commenceray par ce Mr de Pellevé, dont vous me parlez, que je ne connois point du tout, et je vous avouë que je suis fort surpris d'apprendre qu'un homme entre dans mes affaires, les manie ouvertement, paye mes dettes, reçoive mes revenus, sans que j'aye jamais ouï parler de luy. Il n'y a gueres d'exemples d'un tel procedé, et je ne scais pas comment Mr des Preaux croit me faire gouster cette menée. Je ne vois pas mesme la raison de cette dissimulation, et ces manieres obliques sont fort contraires a mon humeur. Au fond, il m'est plus avantageux d'avoir trois fermiers que deux, et dans l'estat des choses, Mr des Preaux estant peu propre

aux affaires, et ayant en la personne de Longchamp un associé qui prendroit de grands avantages sur luy, je le tiens heureux d'avoir un homme seur qu'il luy puisse opposer. La chose ne me deplaist donc point en elle mesme, mais dans la forme dont on l'a conduite, elle me deplaist fort..... Pour cette affaire des Decimes, il y a eu du malentendu. Mr Nau ne peut pas avoir dit que je luy ay dit que je ne payeray point les Decimes de Fontenay, puisque je ne luy en ay jamais parlé, mais il a voulu parler de celles d'Aunay pour lesquelles je suis en different avec les Religieux, et il en a fait l'application sur celles de Fontenay. De savoir maintenant si je les payeray (j'entens les Decimes extraordinaires ou don gratuit, car pour les ordinaires elles sont dans les charges de l'Abbaye, et c'est aux Receveurs à les payer), je vous prie de vous faire informer par sous main comment en usent Mr l'Archevêque de Rheims et Mr l'abbé de Trouard, et Mr l'abbé d'Ardenne pour les decimes extraordinaires de leurs Abbayes, particulierement les deux premiers, qui ont affaire comme moy a des Benedictins non reformez. Je seray bien aise de savoir sur cela ce que je dois et ce que je ne dois pas, afin que si je ne les dois pas, ils m'en sachent gré lorsque je les payeray pour eux. Mr de Bruat qui ne fait que de sortir de ceans, m'a dit que Mr de Chamarande paya pour eux le don gratuit et la capitation. Ce que Mr le Prieur vous a dit est vray, que les Religieux perdent bien de petites douceurs qu'ils avoient du tems de Mr de Chamarande ; mais entre nous la plus part de ces douceurs estoient des entre-

prises sur les biens ne l'Abbé. On a pillé la maison abbatiale d'une maniere indigne : on coupait du bois en tous lieux, sans droit, sans forme et sans justice, et il sembloit que cette maison étoit au pillage. Je ne crois pas qu'ils osent se plaindre que la mesme chose ne se fasse pas de mon tems. Vous pourriez entretenir sur cela Mr le Prieur, luy parlant comme de de vostre chef, et luy faisant entendre qu'ils ne doivent pas conter sur ce qui se faisoit injustement dans l'absence de 35 ans des Abbés, mais sur ce qui se doit faire, et ce qui se faisoit du tems de Mr l'abbé de Montmorel, qui y residoit, et qui n'eust pas laissé prendre une feuille a un arbre. Je me suis informé de Mr de Bruat, quel droit avoient de son tems les Religieux a la pesche. Il me dit que jamais il n'a rien ouï sur cet article, et que feu Mr de Chamarande se rapportoit de cela aux fermiers. Entre nous, je ne vois nulle raison à la pretention des Religieux car en leur payant leur pension, on ne leur doit rien que le logement; mais si on leur accordoit cela par le passé, par connivence des fermiers, exhortez ceux cy à y fermer les yeux, et les autres à n'en pas abuser. Et du reste, faites tout cela comme de vous mesme, et leur dittes que j'ay tant d'autres affaires importantes sur les bras, que vous feriez scrupule de me fatiguer de ces minuties. Je ne m'oppose point que mes fermiers ne facent aux Religieux les mesmes plaisirs que les precedens, mais il n'y en a rien dans leurs baux, non plus que dans le mien. C'est aux Religieux à menager cela avec les fermiers...

Paris, 15 may 1700.

« Mr d'Avranches a parlé à Rouën chez Mr le 1er président, devant beaucoup de personnes, aux mesmes termes qu'il a parlé à Mr l'Intendant, que je dois quarante mille francs et choses pareilles. Nous aurons occasion, s'il plaist à Dieu, de destruire ces hableries et faire connoistre la vérité.

. . . . . .

« Je ne veux de different avec personne et moins avec mes Religieux qu'avec d'autres; ils sont mes enfans, et je veux bien vivre avec eux ».

. . . . . .

Il faut faire (à Fontenay) un gazon du Rond point du bout du jardin, suivant le plan. A Dieu ne plaise que je consente à cette villenie d'y faire des pois ou des fèves.

A Paris, ce 26 mai 1700.

..... Je ne saurais cependant assez m'estonner de cet acharnement de Mr de Segrais contre moy, et que plus il me fait d'offenses, plus il cherche à m'en faire, sans que je lui en aye donné aucun sujet sinon de n'estre pas aussi misérable qu'il voudroit que je fusse. Pour Mr de Croisilles, je ne le connois ni d'Eve ni d'Adam : je ne l'ay jamais offensé, et il faut avoir bien l'esprit de Caen pour chercher à nuire à son compatriote, de qui on n'a aucun sujet de plainte, et de luy préferer des étrangers.

27 may 1700.

..... Souvenez-vous d'avertir Mr des Préaux de dresser un mémoire des soustractions, larrecins, degradations, usurpations, alienations, deperissemens, ruines arrivées sous le dernier Abbé...

(M. de Gruchy) C'est un homme naturellement sombre et de mauvaise humeur, et qui par dessus cela a un secret dépit de la sottise qu'il a faite de sortir de la ferme par sa fierté mal entendue, et dont il se trouve la dupe, de sorte qu'il s'en prend à moy et aux miens en toutes rencontres.....

A Paris, 4 juin 1700.

. ... Mr d'Avranches me fit demander cet hyver ma chappe d'eglise à vendre par Mr de Bellefontaine. J'ecrivis a Mr de Bellefontaine une lettre exprès pour luy estre envoyée, par laquelle je mandois que cette chappe estoit rompue, et que je m'en estois fait faire une cimarre que j'avois actuellement sur le dos ; qu'il auroit bien fait de la prendre quand je la luy offris, parce que les étoffes estoient fort encheries. Mr de la Coudraye me mande aujoud'huy qu'il dit qu'il a fait voir cette lettre a Mgr le Daufin, comme une marque de ma lezine, voulant luy vendre cet habit un tiers plus qu'il ne m'a cousté. Il est faux premierement qu'il ait fait voir ma lettre a Mgr le

D. puisqu'il n'est pas venu à Paris depuis qu'elle a esté ecrite. Il est faux encore que je luy aye voulu vendre cet habit plus cher qu'il ne m'a cousté, puisqu'il est rompu, comme porte la lettre et que j'en ay fait faire une cimarre, et je suis seur qu'il n'oseroit monstrer ma lettre en faisant ce discours, car elle le convaincroit clairement de sa fausseté. Jugez par là à qui j'ay affaire. Je vous prie d'aller voir le commis de la Douane de ma part. pour luy dire que je fais venir de Hollande deux livres de Thé, qu'on pourra addresser à Caen, et que je le prie de vous dire combien il me doit couster pour l'entrée de cette bouëtte.

A Paris, 6 juin 1700.

..... La présence de M le Grand n'est nullement nécessaire pour cela. Je vois clairement que toute cette partie est faite à la main; mais il faut eventer toutes ces meches. Je suis bien aise du retardement de la visite, pour empescher que M^r^ de Croisilles n'y assiste, quoy que je ne sache point la cause de ses mauvais desseins, car de croire qu'il veuille me faire du mal, pour satisfaire la haine de M^r^ de Segrais, je ne saurois penser qu'ils ayent tous deux une conscience assez dépravée pour cela..... Je vous prie de dire ou de mander a M^e^ des Ifs, sur le conseil qu'elle me demanda, si elle feroit apprendre les mathematiques à son fils : je le luy conseillay, comme une chose qui luy seroit honeste, utile et mesme nécessaire. J'en parlay au jeune homme, et je l'adressay à

un de mes amis pour le choix d'un bon maistre. Il n'a point veu cet homme. je luy en ay fait reproche. Je ne l'ay pas veu depuis. Je crois qu'il n'y a pas grande inclination, et qu'il aime mieux passer tous les jours et sa jeunesse a battre le pavé de Paris Je vous embrasse, mon cher neveu, et Argine et Linotte.

A Paris. 15 juin 1700.

Pour Mr de Gruchy, ce que vous me mandez me confirme dans l'opinion que j'ay de luy, et dont je suis très aise que vous luy ayez fait part C'est un homme ulcéré, et qui a un ressentiment secret et se vange sous le nom de Mr de Chamarande. Autrement il ne chercheroit pas si ardemment les moyens d'avancer les intérêts de celuy qui le met en besogne. Il luy doit la fidélité, mais il ne luy doit pas mille mauvais rapports propres à mettre entre nous la division. Il ne luy doit pas toutes les difficultés qu'il fait naître ; il ne luy doit pas mille detours pour traverser la droiture de ma conduite. Il ne luy doit pas beaucoup d'artifice et peu de sincerité. Je ne le verray pas que je ne luy en dise mon sentiment, car, en effet, j'attendois autre chose de luy..... Je crois être jugé aujourd'uy pour l'affaire d'Avranches. Je vous ay mandé que les choses y estoient acheminées. Depuis ce tems nostre arbitre m'a communiqué les calculs qu'il a faits pour voir ce que je puis devoir. J'y ay fait mes reponses. Il eut une pensée d'abord, de me condamner à une somme que ma partie luy

dist que je luy avois fait offrir. Je desavoüay le fait, comme une suite des indignes faussetez que ces M^rs debitent journellement contre moy. Je ne me contentay pas de cela. J'écrivis à celuy par qui ils disoient que j'avois fait faire ces offres, pour savoir la verité du fait. Il m'a répondu au bas de mon billet que ce discours estoit entierement faux, qu'il n'avoit jamais fait aucune offre de ma part, et que je ne luy en avois jamais donné la commission, ny le pouvoir. Mon billet et la reponse furent mis entre les mains de l'arbitre, qui en fut frappé. Ce médiateur ne se contenta pas de cela, il alla trouver l'auteur de la fausseté et luy en demanda raison. Il repondit qu'il n'avoit pas dit cela a l'arbitre, excusant une fausseté par une fausseté. Avant hier l'arbitre me fit proposer une somme, violente a la verité, mais enfin qui me menoit à la paix. Je m'en plaignis, esperant la faire modérer, mais ma partie estoit céans au mesme tems, qui crioit et se tourmentoit, et comme dans les accommodemens, ce sont toujours les plus deraisonnables qui y trouvent leur compte, l'arbitre, touché de ces cris, augmenta la somme et partit pour aller à leur maison de campagne. J'y envoiay hier coup sur coup messagers, billets, entremetteurs. L'arbitre repondit qu'il diroit aujourduy la messe, et demanderoit la lumiere du S^t Esprit pour nous juger. Ainsi je crois que cela sera dans une heure ou deux qu'il sera icy de retour. Je prevois que cette somme sera si forte que je ne scais pas comment faire pour m'en acquitter, venant de payer les Œconomats et les Bulles de Fontenay. J'aurois un moyen court, ce

seroit de prendre une somme de Mr de Chamarande, après la visite, et me chargeant des reparations. Le sr Bruhat me l'a offert cent fois, mais vostre consideration m'en empescha, comme je vous l'ay mandé. Je considère cependant, que, comment que ce soit, vous perdrez vos esperances sur la somme que je payeray, et ce sera autant de diminué pour vous. De sorte que de diminuer mon bien de cette sorte, en la payant; ou bien me rendant redevable des reparations cela revient a la mesme chose, et je pourrois peu à peu faire ces reparations et m'en acquiter. De tout cela, mon cher neveu, il n'en sera que ce que vous voudrez, je vous le promets; mais il est bien certain que sans vostre consideration, je n'y balancerois pas. Pensez y et m'en dittes vostre avis, mais que cela ne s'evente pas, je vous prie. Vous en voyez les consequences. Je vous embrasse et suis tout a vous. Si j'estois mort evesque d'Avranches, vous auriez esté sujet aux reparations d'Avranches, comme vous le seriez à celle de Fontenay. Tout cela me semble revenir à la mesme chose, mais, encore un coup, vous en estes le maistre. Je ne vous dissimuleray pourtant pas que je vois Me de Chamarande si attachée aux formes que je ne scais si elle auroit agréé la proposition de Bruhat.

A Paris, 22 juin 1700.

J'ay mandé à Me de Brucourt le jugement que m'a rendu votre arbitre. Il m'a condamné à 13.000 f. Je

me suis veu prest à subir une bien plus grosse somme. J'ay eu des inquiétudes et des peines infinies à en venir là. Nous allons travailler à une transaction, a laquelle il y aura encore bien chamaillé. Je ne saurois encore vous marquer le tems que vous m'envoyerez icy mes chevaux, cela depend de cette transaction. Une cheute dangereuse qu'a faite M^r^ le Vaillant la pourra retarder, car je veux qu'il y soit present. Outre que M^r^ de la Coudraye m'écrit de Rouën aujourduy de differer à transiger jusqu'a ce qu'il ait veu M^r^ d'Avranches. Il y va pour cela et passera par Caen, ou vous le verrez. Je ne concluray rien avec M^r^ de Chamarande sans vostre participation et peut estre les choses n'iront elles pas, comme le s^r^ Bruhat l'avoit pensé..... Je suis fort surpris que M^r^ de Gruchy soit saisi de la clef d'un des lieux ou sont mes meubles. Je n'ay nulle memoire de la luy avoir donnée, et je ne vois pas pourquoy vous en ayant une partie des clefs, vous ne les avez pas toutes. Je vous prie de prendre vostre tems pour aller à Fontenay, lorsque M^r^ de Gruchy sera a Caen, pour luy demander cette clef, et pour visiter ce lieu, et tous les autres, ou je crains bien que les rats n'ayent fait bien du ravage. Il y a bien apparence que dans ce grenier de M^r^ de Gruchy il n'y aura pas mis de mort aux rats, et qu'ainsi ils n'ayent pu se souler de mes tapis et de mes meubles. Si vous m'aviez mandé que M^r^ des Preaux ne faisoit rien faire au jardin, je luy en aurois écrit, ou j'aurois pris d'autres mesures. Je voy bien que je trouveray le jardin a peu près comme je l'ay laissé.....La lettre que j'ay trouvée dans

la vostre estoit sans nom et pleine d'injures atroces contre moy. Cela vient apparemment de quelque ecclésiastique d'Avranches que j'ay puni, ou de quelordinand que j'ay refusé.

A Paris, 26 juin 1700.

..... Je vous prie de faire tenir les lieux de Fontenay vuides pour mon retour, en sorte que je n'y trouve plus rien que mes meubles; et si quelques uns de M^rs^ les Receveurs se sont logez dans quelques uns des appartemens et des chambres, priez les de ma part d'en sortir. M^r^ de Pellevé m'écrivit l'autre jour pour me demander un logement. M^r^ et M^lle^ des Preaux m'ont souvent fait la mesme demande. Je leur ay repondu à tous la mesme chose, que j'ay tant de monde à loger qu'il s'en faudra beaucoup que je n'aye un logement suffisant pour les mettre un peu commodement, que jamais aucun receveur ne m'a demandé de logement a Aunay, et qu'enfin je les prie que cette question finisse, qui fut décidée dans le tems mesme que nous signasmes nostre bail, car je leur declaray des lors, et je l'ay repeté cent fois depuis, sans avoir jamais changé de langage, que je ne pouvais ny leur accorder, ny leur promettre aucun logement. Je suis bien aise de la visite que vous avez faite à Fontenay, et de l'estat ou vous avez trouvé mes meubles. Je feray partir demain par la charette de Des Prez messager plusieurs gros paquets et ballots a 4 liv. 10 s. du cent, prix fait par M^lle^ des

Preaux, qui m'a envoyé le billet de Des Prez. Je vous prie de donner ordre que Mlle Merite en paye le port. Faites apporter ces paquets chez vous et les faites porter à Fontenay par une charrette que Mrs les Receveurs vous fourniront suivant l'obligation de leur bail. Quoy que j'envoye ces pacquets, je ne scais encore quand je partiray Cela depend uniquement de la transaction avec Mr d'Avranches. Comme ny l'arbitre, ny ma partie n'en parloient point, j'en ay fait dresser un projet que je mettray entre les mains de l'arbitre pour estre communiqué à ma partie. Je crains bien que Mr de Coetenfaut ne veuille l'envoyer à Avranches à son pere, qui y fera cent difficultez. Voilà ou j'en suis. Je suis tres faché de l'estat de Mr des Preaux pour toutes les raisons que vous savez comme moy. Si Dieu dispose de luy, taschez de retirer ces memoires des degradations, soustractions, etc. Donnez ordre, je vous prie, à quelqu'un de me faire chercher du bois de menuiserie, qui soit bien sec. J'en auray besoin pour Fontenay, et je n'en ay presque plus à Aunay. Vous avez veu sans doute Mr de la Coudraye, à son passage pour aller à Avranches. Tout à vous, etc.

A Paris, 29 juin 1700.

(Difficultés avec Mr de Chamarande au sujet des reparations de Fontenay.....) Mes ballots doivent partir ce matin par la charette de Des Prez. Ils pesent sept cens, tant de livres. Je vous prie en les

faisant retirer et emporter à Fontenay de bien recommander qu'on ne les charge pas trop, ny qu'on ne les manie pas rudement, car il y a un ballot qui n'est plain que de meubles fort fragiles. La demande du jardinier de Fontenay est raisonnable pour le rond point et le nettoyement des allées. Faites mettre, je vous prie, cela en estat. La veüe qu'ont eu Mr et Mlle des Preaux de me forcer à prendre leur jardinier me deplaist fort. Ma seur m'a mandé que la Dlle pretendoit aussi me donner un aumosnier, mais c'est de quoy je n'ay eu nulle nouvelle. Ne vous lassez point je vous prie, de me faire chercher du bois sec de menuiserie. Il faut bien qu'il y en ait à Caen, car qu'employeroient les menuisiers? Mr de Benneville pourroit vous en indiquer. Tout à vous. Serviteur à la dame de Treffle et à Linotte.

N'allez pas vous imaginer que je veuille effectivement assister à la visite des reparations, mais faites comme si je le voulois en effet, cela brouillera un peu leurs mesures.

A Paris, 3 juillet 1700.

Je suis très fasché de la mort de Mr des Preaux et pour luy et pour sa famille et pour mon interest. Cela dérange fort mes affaires de Fontenay. Soit que sa veuve et ses enfans prennent ou laissent sa succession, il faut voir ce que j'ay à faire de mon costé à cet egard. Je vous prie de voir sur cela Mr le Cocq et le plus tost que vous pourrez. En l'estat ou sont

les choses, je n'ay affaire qu'à Mr de Longchamp, qui ne m'accommode pas et je vois Mr de Pellevé plein de grands egards pour luy, jusqu'à n'oser faire connoistre qu'il m'ait demandé un logement, de peur de luy déplaire, mais le principal est, qu'il n'agit point, pour se mettre en droit de se servir de son traitté, et tant que les choses seront en cet estat, je ne pourray avoir aucune relation avec luy pour les affaires de Fontenay. Je dis les affaires du bail, car pour de petits offices je ne les compte pour rien, ou pour fort peu de chose. Dans l'affaire mesme des reparations, je ne vois pas comment il y entrera autrement que par une entremise volontaire. Je voudrois que cette mort pust causer la dissolution du bail, et si vous y voyez jour, ne la manquez pas, en prenant les precautions et les seuretez necessaires. Mr de la Coudraye prendroit volontiers ce bail, s'il n'a changé d'avis depuis l'automne dernier, et à son défaut je crois que Mr de Gruchy ne demanderoit pas mieux que de reparer la faute qu'il fist l'année passée.... Je ne doute pas que vous n'ayez fait tout de vostre mieux pour le bail de cette maison des Monniers, mais elle me paroist excessivement chere, car elle se trouve, a dix francs prés, autant baillée que la mienne ou vous demeurez estoit baillée, et considerez en la différence. Je ne doute pas que vous n'ayez exclu les locataires du devant de tout le derrière, en bouchant l'allée, non seulement afin qu'il (*sic*) ne viennent ny aux lieux, ni aux celliers, ny dans la court, et que l'on ne soit point assujeti à cette incommodité qui seroit tres grande, mais encore pour la

seureté, car mes gens et les vostres ayant deux issues, nous n'en seriens pas les maistres, et toutes sortes de gens du dehors pourroient venir jusque dans ma chambre. Vous savez que je vous ay ecrit plusieurs fois sur cela. Faites, s'il vous plaist, payer le quartier echeu à M^lle^ Merite. Je crois que mes paquets arriveront aujourduy à Caen. Souvenez vous, s'il vous plaist, de recommander et à M^r^ de Pellevé et aux chartiers, de manier doucement les paquets et balots et de ne les pas trop charger, car il y a des meubles fort fragiles..... Souvenez vous de faire vuider M^r^ de Longchamp de l'appartement qu'il a envahi à Fontenay. Je vous prie aussi de faire tenir libre et vuide toute la maison qu'occupoit M^r^ le Prieur, car je fais mon compte d'aller d'abord camper la, pour avoir loisir de faire preparer mon appartemcnt et le meubler et le reste de la grande maison, et comme il me faut assez de logement pour moy et pour mes gens pour coucher et pour manger, vous jugez bien que ce corps de logis pourra à peine suffire pour cela. Souvenez vous aussi de retirer ces memoires des degradations de chez M^r^ des Preaux. Quand vous ne feriez pas connoistre a M^r^ de Longchamp que M^r^ de Pellevé demande un appartement à Fontenay, vous estes en droit de luy dire que et luy et M^lle^ des Preaux me le peuvent demander comme luy, et que si je le luy avois accordé, je ne pourrois pas avec justice le refuser aux autres Tout vostre, mon cher neveu.

A Paris, 7 juillet 1700.

(Huet desire la dissolution du bail de la ferme de Fontenay, etc., etc.)..... Je vous prie de voir quelle provision de foin l'on a faite à Fontenay et quelle provision vous jugez à propos de faire. J'espere y estre quelque tems cette année. J'ay donné ordre à celle d'Aunay. J'ay pensé qu'il n'y avoit point d'inconvénient que j'en fisse aussi à Caen, car je suppose qu'il y aura des greniers pour cela.

A Paris, le 9 juillet 1700.

(Il est toujours question de la dissolution du bail de Fontenay... Huet ne semble pas satisfait de la façon dont Charsigné a disposé la maison des Monniers... Détails relatifs à la transaction entre Huet et son successeur à l'évêché d'Avranches)..... « (L'arbitre) me demandoit ma parole. comme il avoit demandé celle de ma partie, de n'aller point voir nostre avocat. Je le luy promis, mais je ne luy promis pas de ne point écrire. Je l'ay fait, pour lui représenter mes raisons, principalement sur les dispositions ou les lettres de Mr de la Coudraye m'ont appris qu'est le Prélat... »

A Paris, 11 juillet 1700.

Cette lettre enfin, mon cher neveu, est pour vous prier de m'envoyer mes chevauz. Ce n'est pas que

nostre transaction soit signée, ny mesme que je sache ce qu'elle contient, mais nostre arbitre en parle comme d'une affaire consommée. Il y a déjà eu deux séances entre luy et l'avocat, seuls. Avant hier au soir que je croiois aller signer, il me manda qu'il restoit encore quelque chose qui seroit pour hier au soir. J'attendis hier au soir et je n'entendis parler de rien. Je ne scais quelles mesures l'on a prises, mais je vois une disposition prochaine à finir. M^r^ de Pellevé m'a ecrit au long la deliberation des parens de M^lle^ des Preaux, à quelles conditions elle est tutrice et ce qui a esté resolu à son egard sur la ferme de Fontenay. Comme elle doit se faire agréer par moy, je crois qu'elle vous en parlera.. Je vous prie de luy dire que, veu l'offre qu'elle vous a faite de son pere et de son frere pour cautions, vous ne doutez pas que je ne l'accepte. Vous pourrez mesme luy faire entendre cela par le s^r^ de Pellevé, si vous avez de la repugnance à le luy dire. Lors qu'elle m'en ecrira, je vous prie de trouver bon que je vous la renvoye, luy promettant d'agréer ce que vous arresterez avec elle. Les affaires que j'ay icy et la proximité de mon depart sont une excuse fort juste pour me decharger de ce soin. Souvenez vous, je vous prie, d'une écurie, d'un grenier, et d'une remise pour moy, car sans cela la maison que vous m'avez louée ne me sera d'aucun usage. Tout à vous. Ne m'ecrivez point sans me dire des nouvelles de la santé de la femme grosse... (1).

(1) M^me^ de Charsigné.

A Paris, 13 juilfet 1700.

(Ferme de Fontenay... Transaction imminente...) ..... Quand je vous ay mandé que j'irois d'abord à Fontenay, je n'ay pas entendu que ce seroit avant que d'avoir esté à Caen. Vous savez que Fontenay n'est pas en estat de me recevoir. Mon dessein est donc d'aller debarquer à Caen chez M^r^ de Brucourt, comme à l'ordinaire, et d'envoyer dès le lendemain S^t^ Jacques et Honoré à Fontenay, avec mon lit de campagne et le petit meuble de mon fourgon pour y disposer les choses, en sorte que je puisse y aller camper, ce qui sera si tost qu'ils m'auront assuré que j'y puis aller. Je feray deballer mes meubles et mettre mon appartement en estat de me recevoir et moy et mes gens. Après quoy je disposeray le reste à loisir. Pourveu que nous soyons assurez de trouver du bois chez ce marchand à point nommé, j'attendray que Corbet soit à Fontenay pour resoudre avec luy quel bois il me faut et l'envoyer à Caen en choisir. Je puis vous dire par avance que j'ay encore beaucoup de bois quarré à Aunay et que ce sont des planches qui me manquent. Mandez, je vous prie, à du Cellier de ne rien negliger pour tuer cette beste qui depeuple le colombier d'Aunay. Le P. Prieur à qui vous me dittes d'en ecrire n'y fera rien que par du Celier. Mandez moy promtement, je vous prie, que M^r^ de Charsigné soit hors de crainte et de danger. Tout vostre.

A Paris, 17 juillet 1700.

...,. Mon affaire n'est point encore finie : c'est une peine et une longueur infinie que de ramasser trois personnes à Paris, et trois personnes qui ont plus d'une affaire. Il ne me reste plus qu'à signer la transaction. L'arbitre m'a dit et redit qu'elle est toute dressée et qu'il n'y a plus qu'à signer, mais il n'a pas voulu en donner communication ny à ma partie ny à moi, et cela me fait craindre ou qu'il ne s'y trouve des clauses peu favorables pour moy, ou que si l'on a egard aux remonstrances que je pourray faire, ce ne soient de nouveaux retardemens. Cette crainte me pensa vous faire écrire l'autre jour en diligence de ne m'envoyer point encore mes chevaux; mais le pis qui en pourra arriver sera ou d'en demeurer chargé icy quelques jours plus que je n'avois compté, ou peut estre laisseray je une procuration à Mr le Vaillant pour signer pour moy. Les affaires de Mr de la Coudraye qui sont tombées justement au tems que j'avois le plus besoin de luy et de son instruction sur mes interests d'Avranches, qu'il connoist bien mieux que moy, estant entré dans un détail dont je n'avois que faire, et la maladie de Mr le Vaillant survenue au mesme tems, ont esté deux inconveniens tres fascheux et tres desavantageux pour moy, car je me suis trouvé sans soulagement, sans instruction et presque sans conseil, lorsqu'il a fallu travailler à cette transaction d'où depend le repos de ma vie. Dieu en soit béni..... En relisant cet extrait du bail qui regarde les logemens,

il me semble que je n'y vois point ce logement qu'occupoient les Dixmeurs, où j'ay fait faire un garde meuble. Je ne scais s'il est compris dans la maison qu'occupoit Mr le Prieur. Comme vous m'avez mandé par vos lettres précédentes que je pourrais faire fermer l'allée du logis des Monniers qui va de la court au jardin, cela suppose que vous avez osté aux Locataires l'usage des lieux et du puits. Si cela n'estoit pas ainsi et qu'ils eussent la liberté de s'en servir, ce seroit un assujetissement insupportable et qui rendroit mesme vostre jardin et vostre maison commune, et qui me mettroit pesle mesle avec toute cette canaille, et qui ne me permettroit pas de pouvoir habiter cette maison.

A Paris, 20 juillet 1700.

J'ay appris ce matin à mon reveil que mes chevaux arriverent hier au soir sur les neuf heures. Je ne scais point encore en quel estat ils sont, et je n'ay point veu le Breton, car vous savez que mon equipage ne loge pas avec moy. Vous voyez que le Breton est venu en cinq jours, nonobstant l'ordre que vous luy aviez donné de venir à petites journées. Apparemment ils partirent hier de Mante et firent une journée de douze lieües par une assez grande chaleur. Je vous prie de vous faire rendre par Mlle Merite l'argent que vous avez avancé. J'ecris présentement à Mlle des Preaux et je luy mande que je suis trop peu instruit des affaires de Fontenay, pour luy pouvoir rien dire de positif, que je l'ay priée, comme

je l'en prie encore, de s'adresser à vous, luy promettant d'agréer tout ce que vous arresterez, et que si elle à dessein de le faire, elle doit le faire sans differer, que j'ay appris avec beaucoup de surprise qu'elle a renoncé à la succession du defunt, que je croiois ses affaires au meilleur estat du monde, et que je n'avois presque compté que sur luy dans les engagemens que nous avons pris ensemble, que je vois peu d'union dans leur société, et que Mr de Pellevé me paroist fort peu empressé à faire reconnoistre son traitté et à se faire agréer à moy, que toutes ces dispositions m'empeschent de pouvoir prendre aucunes mesures certaines, et que cela luy fait voir la nécessité où je suis de la renvoyer à vous. J'ay esté bien aise de luy faire pressentir que je ne trouve pas ma ferme aussi assurée que je le voudrois. J'ay pressé nostre arbitre pour finir nostre affaire. Il me manda hier de la campagne ou il est, que demain à quatre heures de l'après midy il nous feroit signer la transaction ; mais comme il m'a deja donné plusieurs paroles semblables, qui n'ont point eu d'execution par les divers obstacles qui surviennent, je l'ay prié de trouver bon que, si cela manque, je laisse une procuration à un de mes amis qui signera pour moy, et il l'a agréé. Mr le Vaillant sera porteur de cette procuration, et comme il est fort instruit de mon affaire il ne signera rien que de bien à propos. Cela estant ainsi, je vais me disposer tout de bon à partir ; mais quelque diligence que je face, cela ne sauroit estre que dans deux ou trois jours, quand ce ne seroit que pour laisser reposer mes chevaux. Je ne scais si

M^r de la Coudraye a fait payer 950 liv. à M^e de Brucourt. Il me manda l'autre jour que cela ne tenoit à rien. Je ne scais pas où M^r de Longchamp prend que je l'aye obligé de prendre les Crevels pour fermiers. Cela est très faux et je vois que cet homme est fort hardi affirmateur : c'est par ce mesme esprit qu'il soustenoit que je lui avois promis un logement. Il avoit un demeslé avec un de ces Crevels. Ils me vinrent trouver chez vous, et m'exposerent leur sujet de contestation, et je les accommoday. Je vous prie de ne manquer point dans l'occasion de luy dire que je m'estonne fort qu'il me face dire si souvent des choses à quoy je n'ay jamais pensé et que je desavoüe entièrement le fait des Crevels qui sont gens que je ne connois en façon quelconque. Taschez, de (*sic*) vous prie, de vous assurer de la garantie que promet M^lle des Preaux. Il pourroit bien estre qu'elle s'est avancée de cela, sans en estre trop assurée, car elle est d'un bon cœur, elle croit tout le monde de mesme. Mais je doute que son pere qui est sage, et son frère qui a une femme et peut estre des enfans, veuillent se jeter à corps perdu dans des affaires qui pourroient leur devenir de consequence. Je serois fort aise d'estre eclairci sur ce point en arrivant. Je ne crois point que vous deviez m'ecrire davantage, car je pourray partir samedy, Dieu aidant, et vos lettres viendroient trop tard. Il pourroit pourtant survenir telle rencontre qui me feroit differer d'un jour ou de deux. Je vous manderay le jour de mon départ. M^r du Hamel Beaumont me vint voir hier, et en me parlant de feu M^r des Preaux, il me

dit que M^e^ du Hamel luy avoit mandé qu'il peschoit dans la riviere avec acharnement.

A Paris, 23 juillet 1700,

(Affaire de M^lle^ des Préaux ; comment de Charsigné doit agir à son égard)..... Enfin nostre transaction fut hier signée. Je n'en suis nullement content, et j'ay mandé mes griefs à M^r^ de la Coudraye. Mais, telle qu'elle est, j'ay eu des peines infinies à parvenir à la faire signer. Il y a six semaines qu'on remettoit de jour en jour. Tous mes amis me parloient comme vous du dessein que j'avois de laisser une procuration, que je ferois bien mieux de ne point desemparer que cela ne fut fait ; mais pas un d'eux à qui j'ay dit mes raisons, n'est disconvenu que ce que je voulois faire estoit encore meilleur, car M^r^ le Vaillant qui eust esté porteur de ma procuration, qui estoit instruit de mon affaire comme moy mesme et qui eust esté meilleur juge que moy de l'importance des clauses de la transaction, eust esté en droit de faire des remonstrances avec bienséance que je n'aurois pas osé faire. Quoy qu'il en soit, l'affaire est faite. Il y a plusieurs choses à mon desavantage, et ce qui est de pire, c'est qu'il s'en faut bien qu'on n'ait (*sic*) coupé toutes les racines des contestations et des procez, comme je l'avois demandé cent fois, mais ces procez ne seront pas si dangereux, ny si onereux que m'eussent esté ceux qui seroient resultez des voyes ordinaires, si nous les avions prises, et je puis dire que je suis revenu de bien loin. La

plus part des choses sur quoy on n'a rien statué me sont deuës par le droit commun, et ainsi je seray tres bien fondé à les demander. M^r le Vaillant, à qui je rendis compte hier de cette trasaction en est assez content et dit qu'elle n'est point trop mauvaise. J'aurois fait plus de bruit, mais j'avois affaire à un arbitre rebuté au dernier point de la difficulté et de la longueur de nostre different. Le tems et l'application que cette discussion demandoit luy deroboient celle qu'il devoit à des affaires plus grandes et plus aisées, et je vis l'heure que les contestations qui se firent devant luy entre ma partie et moy, luy firent déchirer la transaction, et jugez où j'en aurois esté. Il a donc fallu faire le cane (*sic*) et filler doux et se tirer d'un mauvais pas par la plus sure voye. L'arbitre n'a pas voulu connoistre du different de ma pension de Soissons. Je fis declarer ma partie la dessus, et il dist qu'il y persistoit. Je luy dis que s'il vouloit mettre encore mille louys au bout de ce procez pour celuy qui le gagnera, j'estois prest de m'y engager devant le notaire qui estoit present Lors que je luy dis qu'il faudroit precompter sur la somme que je luy dois payer, les sommes que M^r d'Avranches a receues au dela de ce qui luy appartient, il se recria comme devant avoir huit procez au lieu de recevoir de l'argent, car ces M^rs auroient esté bien aises d'estre payez deux ou trois fois des reparations. Il me sembla en cette occasion luy voir les larmes aux yeux. Je crois partir Lundy, Dieu aidant, 26 juillet. J'iray par Lisieux et je mettray six jours à venir, de sorte que je crois avoir la joye de vous embrasser le

31 de ce mois. Faites part de cecy à ma seur. J'oubliois de vous dire que par la transaction le P. de la Chaize demeure juge des differens qui pourront resulter de son explication ou de son execution. Je ne vous ecriray plus avant mon depart, s'il ne survient quelque chose.

A Fontenay, 10 aoust 1700.

Je vous prie, mon cher neveu, d'envoyer dire à Me des Jardins qu'elle m'envoye icy les Gazettes comme elle me les envoioit à Aunay : elle n'aura qu'à en faire un paquet et les mettre chez vous, et vous donnerez ordre, s'il vous plaist, qu'on me les rende icy. Nos meusniers passeront chez vous et les prendront avec les lettres qui vous viendront pour moy. Si vous allez à la campagne, donnez ordre, je vous prie, qu'on les mette chez du Chemin, cirier, devant les Peres de l'Oratoire, en luy recommandant de les donner à nos meusniers. Mr de Pellevé a fait faire un exploit à Mr de Longchamp pour l'execution de son traitté. Ils se sont rendus ceans, et j'ay rabatu les coups. Mr de Longchamp a parlé raisonnablement: je ne scais s'il fera de mesme. Je reçois icy force visites du voisinage : je crains d'estre plus achalandé que je ne voudrois. Me de Jores vient de partir de ceans : elle m'a dit que la femme grosse est toujours grosse. Tout vostre.

A Fontenay, 12 aoust 1700.

Je vous renvoye les gazettes pour les faire rendre, s'il vous plaist, à Me des Jardins. Je crois qu'il sera

nécessaire de rompre la cloison qui est dans la chambre des Monniers, qui me doit servir de Cabinet, afin que j'aye où placer ma chaise : elle me pourra servir en la transportant auprès de l'autre fenestre sur la Court, mais pour cela il faudra y ajuster quelques aix, sur quoy je puisse placer des livres et des papiers. Il faut ou oster, ou couvrir la dalle qui est une vilaine parure en un tel lieu, sur tout il faut oster la goutiere. En desposant icy mes ameublemens, je pense à ma chambre de Caen, et je me trouve fort embarrassé, car je n'y en puis mettre d'honneste, à cause de la bassesse du plancher, et principalement de la poutre, et il me fasche d'y en mettre un vilain. Le Cocq serrurier que vous avez employé, à ce que j'apprens, à ferrer les cloisons et portes de mon nouveau cabinet d'icy, s'en est tres mal acquitté. Il y a mis des serrures si courtes et si petites qu'on s'écorche les doits pour les ouvrir et mesme il a esté assez mal avisé pour avoir dolé et entaillé fort vilainement et mal proprement le nouveau jambage de menuiserie de la porte. De plus il n'a point mis de crampon pour arrester le pesne de la principale serrure, ce qui fait qu'on ne peut la fermer, et il n'y a aucun bouton ny anse aux portes pour les attirer. Il faut de nécessité faire oster cette serrure courte et estroite. Nous avons icy M^e^ de Jores qui est une jolie femme. M^r^ l'Intendant m'envoya hier icy son garde, pour me demander la cure de Semilly. Je luy manday, comme je l'avois mandé à M^e^ de Brucourt, qu'elle est destinee pour M^r^ de Belfontaine. J'ay sceu que M^r^ du Gué temoigna icy

quelque chagrin de s'en retourner les mains vuides. J'en eus aussi de ne pouvoir le contenter ; mais dans la demande aussi bien que dans la distribution des graces, il faut se faire justice, et il ne doit pas pretendre d'estre preferé à des gens à qui j'ay de tres particulieres obligations. Tout à vous. Je vous prie de faire rendre la lettre cy jointe à M^r^ Marie et de parler à vostre fichu serrurier le Cocq. Il faut de nécessité faire mettre une autre serrure que cette petite qui rompt les doits. et un crampon à l'autre serrure, des boutons aux portes et des verroux par dedans. Il meriteroit qu'on lui fist refaire le chambransle de la porte à ses depens, pour luy apprendre à ajuster sa besogne aux lieux, et non pas les lieux à sa besogne. Le serrurier d'icy, qui paroist un bon homme et intelligent m'a dit qu'il fera pour 10 liv. ce que le Cocq a vendu 20 liv., que sa besogne ne vaut rien, et il m'en a fait voir les defauts.

A Fontenay, 14 aoust 1700.

Le Cocq serrurier est venu ceans. Il a reconnu sa faute et a promis de la reparer. Je ne suis point de l'avis de vos dames, pour placer mon lit du costé du degré. Il est certain qu'il n'y auroit aucune ruelle, que j'aurois la porte coutre mon chevet, et mesme que si je mettais là un de mes grands lits, il occuperoit une partie de la porte, outre qu'il seroit à gauche. Quand il n'y aurait point de poutre, le plancher est si bas qu'un lit honneste n'y pourroit pas. J'arres-

tay hier avec le Tapissier que j'ay ceans et avec Honoré l'ameublement que j'y mettray. Si les connoisseurs de Caen ne s'en contentent pas, ils s'en riront, s'ils veulent et je les laisseray rire. Le pis qui en pourra arriver sera de recevoir le monde dans vostre sale voisine ; et apres tout je ne pretens pas tenir cour pleniere à Caen. Il n'y a icy qu'une seule chambre d'un honneste exaucement, et il faut que le peintre y passe avant que de la meubler. Vous me feriez plaisir de m'en envoyer un, pour luy faire voir cette chambre et la sale. La cure que j'ay donnée à Mr de Bellefontaine n'est pas pour la posséder luy mesme, mais il me pria il y a long tems de luy en donner une pour servir à l'accomodement entre luy et un gradué qui luy conteste un canonicat. De sorte que de luy donner cette cure, c'est le faire chanoine. Je voudrois faire davantage pour reconnoistre les obligations capitales que je luy ay. Vous me dittes que ce n'est pas cela qui a fasché Mr le Gué et Mr de Brucourt. Si ce n'est cela, je ne comprens pas ce que ce peut estre. On m'ecrit d'Avranches que le Prelat pretend que je n'ay pas dû partir de Paris avant que de luy avoir payé le moitié des 13.000 liv. et que ce manquement rend nulle nostre transaction. Il a dit cela dans le premier mouvement de dépit qu'il a eu de ce que je luy ay fait dire par Mr de Bellefontaine, aussitost apres la transaction, que j'estois prest de le payer et de satisfaire à toutes les clauses, mais que c'estoit à luy à faire le premier pas, en m'envoyant la ratification dans la quinzaine, suivant les termes de la transaction, apres quoi je le payerois inconti-

nent, apres avoir precompté et deduit les sommes qu'il a recues de mes fermiers au dela de ce qui luy est dû, et celles qu'il me doit pour les meubles que je luy ay laissez dans l'Evesché. Je vous embrasse et suis tout à vous.

A Fontenay, 15 aoust 1700.

Je vous prie, mon cher neveu, d'envoyer un de vos gens chez le Cordier relieur, demeurant vers S[t] Etienne, savoir si les livres que je luy donnay à relier sont prests. Il y a douze jours qu'il les a. S'ils sont prests, qu'il me mande le prix, afin que je le face payer. Qu'il enveloppe les livres et vous les donne pour me les envoyer par le premier Meusnier. Je vous prie aussi d'envoyer ce livre au P. Martin Cordelier, avec le billet que je luy adresse. Tout à vous.

A Fontenay, 16 aoust 1700.

Je repons à vostre dernière lettre en achevant de la lire. Je ne sais pas où les Tapissiers ont pris que je doive me servir de vos tapisseries, ny de vos meubles : c'est ce que je ne leur ay jamais dit ny pensé. Je vous remercie de l'offre que vous m'en faites. La bassesse du plancher de la chambre que j'auray dans la maison des Monniers m'empesche d'y mettre l'ameublement que j'y avois destiné. Je la feray tapisser d'un brocard que vous n'avez point veu et qui est

assez joli, et j'y mettray ce lit violet dans quoy Mᵉ de Charsigné couchoit à Avranches avec les chaises qui l'accompagnoient. Cela me suffira, quoy qu'en puisse dire la propreté et la magnificence de Caen. Je ne repugne point à ce chambransle que vous me proposez, mais je voudrois en savoir le prix auparavant. Souvenez vous de faire mettre les vitres en bon estat, car elles sont horribles. Faites aussi visiter et ramonner les cheminées. J'ay chargé le Meusnier de m'apporter les guéridons qui sont chez Mᵉ de Brucourt. Si on ne peut pas les apporter sans les hazarder, il faut attendre que j'envoye mon chariot à Caen pour m'apporter du bois. On les apportera en mesme tems. Lors que je vous proposay, il y a quelque tems, de donner à mon nouveau jardinier l'office de portier, vous me mandastes, ce me semble, que cela choqueroit les religieux qui affectionnoient l'ancien officier. Je vous prie de m'expliquer un peu cela davantage et de me mander quelle connoissance vous en avez, car, aujourd'huy que je commence à connoistre les choses, il me paroist que c'est peut estre à cause de cette affection mesme que je dois me defaire de luy. Neantmoins je ne me hasteray pas. Je ne suis pas pressé d'avoir un peintre et j'attendray aisement le retour de Guibray. Envoyez moy celuy que vous connoistrez le plus raisonnable et le plus expéditif... J'ay esté contraint de mettre ceans dans la chambre de feu Mʳ l'abbé de Montmorel qui sera la plus frequentée un lit horrible et qui à peine seroit propre à coucher une femme de chambre ; mais la bassesse de l'alcove n'y en peut souffrir d'autre, et je ne suis pas

d'avis d'en faire exprès. Je ne pretens nullement de concourir avec Mr de Croismare ny avec Mr de Benouville sur le prix de la propreté. Je vous prie de donner ordre à quelqu'un de vos gens de m'acheter et de m'envoyer une petite provision de clouds, de toute grandeur, environ cinquante de chacune, pour les besoins pressans, car il est desagreable d'envoyer à Caen pour avoir un clou. Mandez moy si vous avez un exemplaire de mon ouvrage de Caen, que j'y avois laissé pour estre communiqué aux curieux. Vous me ferez plaisir de me le renvoyer. J'attens des nouvelles du relieur dont je vous ecrivis hier. Encore un coup tenez vous une bonne fois pour dit que et icy et à Caen je ne cherche qu'à me loger cahin caha : je travaille seulement à me donner le necessaire. Je prens le commode fort volontiers quand je le trouve, mais je n'aspire nullement au propre, et je renonce de tout mon cœur au magnifique. Ny l'estat de mes affaires, ny la disposition de cette masure où je suis, ny mon humeur ne le comportent pas. Je mande la mesme chose à Mr de Pleneville, qui s'imagine que je vais avoir icy un palais enchanté et qui le voudroit bien ainsi.

A Fontenay, 17 aoust 1700.

Je veux bien faire la depense que vous me proposez pour la cheminee de ma chambre dans le logis des Monniers Je dis de ma chambre seulement et non du cabinet, c'est à dire de la chambre du second estage. Le peintre est venu ; je ne luy ay pas encore

parlé. Vous m'ecrivez une grande page de justifications sur la decoration de cette maison cy, et je n'en scais pas le sujet, car je ne vous accuse de rien, et n'ay nullement pensé à vous rien imputer, mais seulement à vous justifier ma malpropreté, car je vois par l'estat où vous avez mis vostre maison que vous avez le goust des embellissemens, et pour moi je me retranche à la commodité. J'entre dans tout ce que vous me dittes du portier : j'ay mesme sceu de certaines choses de luy, qui meriteroient bien un congé. La seule et unique raison qui me l'a fait menager jusqu'a cette heure, ç'a esté ce que vous m'en ecrivistes cet hyver touchant ce ressentiment des Religieux. Presentement que je suis instruit de tous costez, je vais prendre mon parti. En relisant le bail, je trouve que je me suis reservé tout ce qui estoit occupé par M^r^ l'abbé de Montmorel. Or M^r^ de Lonchamp s'est impatronisé d'une petite ecurie pour en faire son cellier, qui m'est absolument necessaire pour me servir d'ecurie, n'en ayant pas assez de la grande. De plus il tient une grange qui servoit de remise à M^r^ l'abbé de Montmorel, et au lieu de me la rendre il m'a proposé d'en faire faire une ailleurs, qui me coustera 300 liv. Mais je ne l'entens pas ainsi, et je pretens jouir de tous les lieux dont jouissaient mes predecesseurs. Je ne savois point que M^r^ Marie fust confesseur de M^r^ Macé. Je ne me suis addressé à luy que comme à son amy assez autorisé pour luy parler de sa conscience. Je vous prie de luy dire que je le crois encore plus obligé que je ne pensois à remonstrer le devoir à son penitent, et qu'il ne se doit point

contenter de promesses pour l'avenir, ny du lendemain, aujourduy plus tost que demain, et ce matin plus tost que cette apres disnée. M^r^ de Bellefontaine me mande qu'il m'ecrivit le 11^e^ de ce mois. Je n'ay point receu cette lettre M. Lausier en fera recherche à Caen. Employez-vous y de vostre costé. Cette lettre doit estre de conséquence, car il me parle de cette pretendue rupture, comme m'en ayant ecrit amplement, et il m'exhorte fort à renouer. Je ne scais ce que c'est que tout cela, car mon intention est de satisfaire a toutes les clauses de la transaction, dont la première est la ratification. Sitost que je l'auray, je seray prest de payer, deduction faite de ce qui m'est deu. Cette lettre pourrait bien avoir esté escamottée à Avranches. Je prie Dieu de donner une heure (*sic*) delivrance à la femme enceinte.

Jeudy (26 aoust).

J'approuve fort que mes livres soient un peu menagez en les apportant, mais il y a pour cela une précaution à prendre, sans quoy ils s'ecorcheront sans doute, c'est qu'il faut que chaque livre ait son enveloppe separée, et pour cela j'ay fait faire des sacs de cuir pour transporter dans les voyages les livres dont j'ay besoin. J'en ay plus de 150 : je vous en envoye onze, à peu près de la taille dont sont les onze livres que vous me devez envoyer, et outre cela un douzième très grand où ils pourront tous. Moyennant cela, le Breton pourra les apporter sur ses che-

vaux. La resolution est prise de me defaire du fils du jardinier. J'en donneray l'ordre au Père, qui part tantost pour aller promptement chez luy, empescher que ce compère là qui y alla hier n'y face quelque désordre. Mr le Curé de St Pierre qui m'a donné le Père me defera du fils, par le moyen d'un billet d'engagement, dont il est saisi, que ce fils donna pour aller à la guerre, et d'où Mr de St Pierre le degagea. Je tasche d'accommoder toutes choses pour le logement du jardinier et de Mr de Longchamp. Je ne forceray jamais le jardinier à quitter son logement, luy ayant donné ma parole; mais j'envisage un expédient qui pourra concilier toutes choses, quoy qu'il y ait aussi son inconvénient. C'est que Mr de Montmaur s'est impatronisé de la porterie : c'est un lieu où il y a une cheminée, tout contre la porte et qui a toujours esté la demeure du portier. Je pourrois mettre là le portier, mettre le jardinier dans le logement qu'occupe le portier, et Mr de Longchamp dans la demeure du jardinier. Reste à retirer cela de Mr de Montmaur sans le fascher; mais je luy en feray parler par Mr le Prieur pour plus d'une raison, et je luy feray offrir un autre lieu à mettre son bois. Quand vous aurez bien envie de me venir voir, et que vous manquerez de cocher, je vous envoyeray le mien. Je vous prie d'envoyer le meschant petit livre cy joint chez le Cordier, pour le relier en parchemin. Il est de Mr d'Auge.

A Fontenay, 28 aoust 1700.

Je vous prie, mon cher neveu, de me faire faire encore une chaize de paille, pareille à la dernière que l'on m'a faite, à la réserve seulement qu'elle soit plus haute d'un pouce, c'est à dire qu'elle ait vint pouces de largeur par le devant, vint pouces de profondeur et vint et un pouces de hauteur, au lieu que la précédente n'est haute que de vint pouces. Il faut qu'elle soit du moins aussi forte que l'autre ; mais il faut qu'elle soit mieux empaillée, car la paille de celle cy quitte en quelques endroits, c'est à dire que les cordons de paille se detachent et mesme qu'il y a quelque vuide au milieu. Faites, s'il vous plaist, avertir nostre vitrier qui demeure dans la rue de Geosle, proche le Soleil, de venir lundy matin attacher son verre. Il me semble qu'il s'appelle La Planche. Envoyez aussi chez Le Cocq, serrurier, luy dire qu'il me fait bien attendre après les serrures qu'il devoit apporter dès mercredy, et faute desquelles toutes mes portes ne peuvent fermer ; que j'ay mesme beaucoup d'autre besogne à faire et qui me presse, et je vous prie, enfin, vous et ma seur, de repandre doucement et sans affectation, que je regarde ce lieu cy comme une retraitte, que j'y viens en quittant Paris pour y trouver de la solitude et du repos, que je ne suis pas un homme de parties; et cela afin d'ecarter d'icy les faineants et les faineantes; car effectivement, si cela estoit trop frequent, je regagnerois Aunay. Pour mes bons et mes vieux amis,

je seray ravi de les y voir, parce qu'ils me laisseront dans ma liberté. Vous pouvez mesme ajouter, si vous voulez, que j'ay esté tenté de mettre sur ma porte ce que le Maréchal de Brezé mit sur celle de sa maison de campagne: « *Nemo veniat, nisi vocatus* ». On me traittera de sauvage et de bourru, mais j'aime encore mieux cela que l'importunité des survenans et la perte de mon tems.

A Fontenay, 29 aoust 1700.

..... J'ay envie d'aller un de ces jours à Caen pour voir un peu le travail de ma chambre et pour consulter M^r^ Le Cocq sur l'affaire de M^r^ de Nerval et sur quelques autres. Je disneray de fort bonne heure. J'iray descendre chez vous. J'y laisseray ma chaise de poste et prendray vostre carosse, que mes chevaux tireront. J'iray me rabattre à la Visitation, d'où je vous renvoieray vostre carosse. Ma chaise m'y viendra prendre et me ramènera icy par Breteville et par Maletot. J'ay bien envie d'embrasser l'accouchée. Envoyez encore, je vous prie, presser Le Cocq de m'apporter ses serrures.

Lundy 30 aoust.

Le retardement du serrurier m'incommode extremement. Il me devoit apporter des serrures dès mercredy, mes portes ne ferment point. J'en souffre le

jour et la nuit. C'est Mr de Gruchy qui le met en besogne, et s'il tarde davantage à venir, je demanderay à Mr de Gruchy de m'en amener un autre. Je suis bien plus pressé de mes serrures que de la ferrure de la roüe. Souvenez vous, s'il vous plaist, du faiseur de chaises et de luy bien donner toutes les dimensions que je vous ay marquées. Je ne m'estois point encore appliqué au parterre, qui n'est pas tolérable. Il me semble que vous m'aviez mandé qu'on auroit suivi celuy d'Aunay. Il n'y a nul rapport de l'un à l'autre. Je suis resolu de le faire rompre et d'en faire venir un autre de Paris ou de reprendre celuy d'Aunay. Je seray fort aise de voir icy mes amis. Je les prieray souvent d'y venir, parce que je scais bien qu'ils ne me dérangeront pas. Pour les autres qui n'y viennent que pour eux et non pour moy, ce sont ceux-là que je veux écarter. Je ne scais pas qui vous a dit que l'on n'alloit point manger chez Mr Du Quesnay, J'y ay esté mille fois, et il y avoit toujours bonne compagnie. On alloit aussi chez Mr de Chamboy sans prier. Les gens de Caen qui ne savoient point vivre, n'y alloient pas. Ils s'imaginoient que c'eust été gueuser, et qu'on auroit cru qu'ils n'avoient pas à disner chez eux. Ils auroient été desabusez, s'ils avoient esté trois mois à la Cour. Mr de la Ferté et Mgr de Bayeux, qui ont veu autre chose que le carrefour de Caen, m'ont deja demandé à disner icy plus d'une fois. Ce ne seront pas ces regales qui me feront peur, ce sera la continuité et la foule. Ayez bien soin de l'accouchée. Je crois que son clou vient de son lait. Si elle nourrissoit son

enfant, cela n'arriveroit pas. Ces clous sont quelquefois traitres: il faut y prendre garde. Renvoyez encore chez le serrurier.

A Fontenay, 2 septembre 1700.

Puisque vous ne venez pas icy comme je l'avais espéré, je vous prie de savoir quand Mr Le Cocq viendra à Caen, car en ce tems de vacation, il n'y est pas toujours. Lorsqu'il y sera, demandez luy, je vous prie, une heure où je puisse l'entretenir. Il faudroit que ce fust une après-midy. On me dit que ce ne pourra estre qu'un lundy, et que le lundy, au sortir de disner, il va tenir la jurisdiction de la Grande Abbaye. Enfin voyez, je vous prie, quelle heure et quel jour je le pourray voir. Mr de Grouchy m'a dit ce matin qu'on travaillera à la visite quand je voudray et qu'il en avoit l'ordre. J'ay repondu que je serois toujours prest et que je ferois avertir les expers. Je vous prie de savoir si Nourry est libre pour cela. Mr de St-Jacques estoit hier ceans, et est toujours prest. Si Guilbert vient à la visite comme expert de Mr de Chamarande, je luy parleray de mon parterre. Tout à vous.

A Fontenay, 3 septembre 1700.

Les choses estant comme vous me le mandez, je me rendray demain, Dieu aidant, chez vous vers

une heure. Je disneray ceans avant que de partir. On m'a donné un bon turbot que je suis obligé de manger sur les lieux avec ceux qui me l'ont donné. Je ne ferois aucune façon d'aller disner chez vous. Je vous prie seulement de me faire tenir vostre carosse prest. Tout à vous. Il n'y aura point d'inconvénient que vous faciez savoir à Mr Le Cocq que j'espere estre chez luy sur les deux heures.

A Fontenay, 6 septembre 1700.

Je vous envoye ma tapisserie comme nous en sommes convenus. Je vous prie de la présenter contre les murs de ma chambre, et de marquer les endroits où elle manquera, pour les faire peindre... Envoyez moy ma chaise. Si le peintre commençoit de bonne heure à peindre ma chambre, et qu'elle pust estre seiche promptement, je crois que j'y pourrois loger dès cette année. Mes complimens à l'accouchée.

A Fontenay, 7 septembre 1700.

Vous me ferez plaisir de rendre service à Mr de Bellefontaine, et de luy mander que je vous en ay prié. Si vous avez de la repugnance à demander quelque bon office à Mr de Grandchamp, je crois que vous pourrez aisement le luy faire demander par un autre, et il vous propose divers expédients. Cette

affaire est importante à son neveu. Il n'est pas le seul qui parle de cette rupture de ma transaction. Mr d'Avranches a si bien abbreuvé le public de cette fadaise qu'il a honte de s'en dedire. Je vous prie de mander à Mr de Bellefontaine, mais comme de vostre chef, que vous ne comprenez pas comment Mr d'Avranches peut dire qu'une transaction est rompue, lors que vous me voyez fort resolu de l'entretenir en tous ses chefs, que je suis prest de payer ce que je dois, lors que Mr d'Avranches voudra me payer ce qu'il me doit ; que l'obligation de payer ses dettes est réciproque, que le R. P. de la Chaize l'a ainsi ordonné, et qu'il est nostre juge convenu par la transaction mesme, et que vous ne comprenez pas comment luy Mr de Bellefontaine et les gens d'Avranches, si expers dans les affaires, donnent dans ce panneau là.

Je vous laisse le maistre des ajustemens de ma chambre tant pour la peinture que pour le reste. Je serois très aise qu'elle pust estre logeable, aussi tost que vous me le marquez Je ne scais encore où j'en suis pour l'écurie, pour la remise et pour le grenier, car cela est nécessaire, et j'y ferois mettre quelque provision. Je suis fort fasché que la tapisserie soit trop haute, car il faudra nécessairement la replier, et ce qui sera pris dans le ply conservera sa couleur, tandis que le reste se déteindra. Je vous donneray volontiers mon portrait, mais il faut attendre que mes affaires soient en meilleur estat, car je n'en veux point, s'il n'est bon, et un bon coustera fort cher... Voilà Mr de la Coudraye qui m'apprend que

Mr d'Avranches, dans le tems mesme qu'il debite que notre transaction est rompue, ne laisse pas de l'executer, car comme elle le condamne à la taxe du Pontgilbert, il prend des mesures pour s'en faire décharger....

A Fontenay, 9 septembre 1700.

J'attens que vous me mandiez ce que je dois payer au vitrier pour chaque carreau de vitre. Il me paroist qu'il les enchérit à cause de l'éloignement et du transport. Je me suis souvenu que lors que les Jesuites me firent préparer mon logement de Paris, ils firent peindre les portes d'une certaine peinture en detrempe, de couleur feuille morte, sur laquelle on mit un vernix qui la rendoit luisante et plus belle que de la peinture en huile. Cette peinture est à très bon marché et ne sent pas si long tems ny si fort que l'huile. Informez-vous, je vous prie, de vos barbouilleurs, s'ils ont cette méthode, ou s'ils la connoissent, et de mon costé, je vais écrire à Paris pour savoir tous les ingrediens et les recettes de cette peinture. Mandez moy comment se porte votre fille et si vous viendrez tous demain.

A Fontenay, 10 septembre 1700.

... Je vous prie d'envoyer querir la Planche vitrier et d'arrester ce que je luy dois payer. J'y

satisferay aussitost. J'ay déjà ecrit à Paris pour cette peinture vernissée : je suis bien fasché de n'y avoir pas pensé plustost. Je vous attendois aujourduy en bonne devotion avec Mr Cavelier. Amenez le moy dimanche mort ou vif. Vous serez estonné, quand je vous diray les ravages que l'on a faits dans cette pauvre abbaye. Je demanderay pour un article plus de 500 pieds d'arbres. Si Mr de Chamarande avoit vescu encore dix ans, il n'y seroit pas demeuré un arbre sur pieds ny pierre sur pierre. Vous avez un très grand interest à faire bien rendre ces reparations. Pour moy, il m'importe peu ce qu'elles deviendront quand je seray mort, et elles retomberont uniquement sur vous. Ainsi preparez vous à y avoir l'œil, et à y defendre vos interests. On m'a donné avis qu'il y a pour 500 escus de bois de chesne à la Meslière, qui est sur son retour, et n'est bon qu'à couper. Si je le fais, je le feray dans les formes. C'est pourquoy, consultez, je vous prie, Mr le Cocq, sur la forme qu'il y faut garder. Je crois qu'il faut s'addresser au Maistre des eaux et forests de Caen ; si ce n'est pas à luy, il faut savoir si c'est au juge de Falaise, dans le ressort duquel est cette Abbaye, ou si c'est au bailly de Caen, conservateur des Privilèges de l'Université, où cette Abbaye est immatriculée, ou si c'est aux Requestes du Palais, à Paris, où mes causes sont commises. Je vous prie de faire avertir le Cocq, serrurier, de venir comme il me l'a promis....

A Fontenay, 11 septembre, samedy.

Je viens de recevoir un exploit qui m'a esté fait par Mr d'Avranches à la Maison Professe des Jésuites, à Paris, et qui m'a esté renvoyé. Il est nécessaire que j'y reponde incessamment. Je pourrois fort bien faire la reponse, et j'ay assez bonne opinion de ma capacité pour le croire; mais, comme je suis bien aise de ne rien faire en ces matières que par bon conseil, je suis résolu d'aller tantost à Caen pour consulter Mr le Cocq, ou Mr le Tremançois, ou Mr de Chaumontel. Je disneray icy, et seray, s'il plaist à Dieu, à Caen vers une heure. Dittes le, s'il vous plaist, à Mr de Charsigné (*), et que je le prie de donner ordre que je puisse avoir son carosse. Je n'entreray que dans vostre sans aller dans l'air de petite verole Faites dire cependant, je vous prie, au serrurier le Cocq, que je suis fort mecontent de son manque de parole.

A Fontenay, 15 septembre 1700.

Les refuites et les manques de parole de Mr Cavelier commencent à me mettre en quelque doute de ses

(*) Cette lettre n'a pas dû être envoyée directement à M. de Charsigné; mais elle lui aura été remise par celui à qui la lettre de Huet était adressée. Voilà pourquoi elle se trouve parmi les lettres de Huet à Charsigné.

A. G.

intentions. Il y a un an que nous sommes sur les mesmes erremens, et nous ne sommes pas plus avancez que le premier jour. Ce n'est pas là mon compte. Je vous ay mandé que je voulois voir la besogne entamée avant mon depart, afin de la pouvoir continuer pendant l'hyver; autrement il faudroit la remettre au Printems, ce qui ne m'accommoderoit pas. On ne peut commencer l'ouvrage sans avoir reglé toutes choses, et on ne peut les regler sans se voir et sans voir l'ouvrage. Je vous prie donc de luy parler une bonne fois et de savoir ses dernières intentions, afin que je regle les miennes. Une après disnée de son tems éclaircira tout cela. J'offre de luy envoyer un cheval ; mais je le prie de ne point manquer aux paroles qu'il donnera, comme il a deja fait plusieurs fois, et de vous en donner une positive. Souvenez vous de savoir à qui je dois m'addresser pour les bois de la Meslière.

A Fontenay, 17 septembre 1700.

... Nous attendons l'accouchée en bonne devotion. Je pensois l'avoir aujourduy ou demain. C'est bon signe que vous ne me disiez rien de vostre petite verole. Tout vostre...

A Fontenay, 19 septembre 1700.

... (Quel jour aura lieu la visite des réparations de l'abbaye de Fontenay) .. Je suis bien aise d'ap-

prendre que vous vous resolviez de nous venir voir, mais j'ay prié ce matin ma seur de vous mander que Mr le Myère et sa famille et Mr Macé et nostre Prieur doivent disner céans demain mardy ou mercredy. De plus j'attends ceans Me de Moutons. Tout cela feroit une cohue à ne se reconnoistre pas. Je vous prie d'attendre que nous soyons plus libres pour vous recevoir comme vous le méritez, vous et vostre épouse. Je ne suis nullement content de la reponse de Mr Cavelier.

A Fontenay, mardy 21 septembre.

(Instructions au sujet de la visite de Fontenay)..... Je ne veux point de vos indiennes. Pour estre défendues elles n'en sont pas plus belles, et c'est un meuble fort bourgeois. Outre que je les trouve fort chères, car il coustera encore beaucoup à les faire piquer, et j'auray à Paris les courtepointes de tafetas toutes piquées pour 36 fr. ou 40 fr....

A Fontenay, 22 septembre 1700.

(Toujours la visite)... Je ne scais pas combien de tems dureront vos promenades, mais je doute fort que la visite soit si proche que je le voudrois, car je crains toujours que Mr de Chamarande, sachant que je dois retourner à Paris avant l'hyver, ne cherche des moyens pour retarder. Ne manquez pas toujours d'avoir des gens à Caen, qui vous aillent quérir, s'il le faut...

Paris, 21 novembre 1701.

. . Ils (mes chevaux) seroient partis dès aujourduy, si je n'avois voulu me servir de leur retour pour vous envoyer des picea. Honoré, homme très difficultueux, et les gens d'écurie, fort paresseux, ne croyent pas que cela puisse s'accommoder et veulent que je me serve du Messager. Nous verrons aujourduy ce qui se pourra faire. Du Celier avoit taché d'en elever quelques uns à Aunay. Vous pourrez vous en servir si vous en avez besoin. Mr de St-Aignan me promit des ifs cet esté. J'en vis quelques uns chez Mr Macé. Du Celier pourra vous chercher des houx dans les hayes d'Aunay. Quand vous aurez ramassé tout cela, nous verrons où nous les pourrons placer. Pour le surplus qui regarde le jardin, vous en estes le maistre et je vous prie de vous y appliquer tant pour les arbres fruitiers que pour les fleurs. J'espere que vous ne negligerez pas la recolte et la conservation des fruits pendant cet hyver. Envoyez moy ceux qui ne se pourront pas conserver et qui valent la peine d'estre envoyez... (Difficultés avec les Religieux)... Dieu scait que je souhaite la paix, et que je me presteray pour l'obtenir, mais jusqu'à un certain point... (Affaire des bois et des pailles à terminer avec Mlle Merite).

.. Je vous embrasse, mon cher Neveu, et l'aimable Argine et la jazeuse Linotte (1). Nous convinmes Mr Lausier et moy, qu'elle estoit yvre, quand nous

(1) La fillette de M. de Charsigné.

partimes de Bourguebus du vin presque pur qu'elle buvoit à gogo.

Cette lettre estoit ecrite, lors que j'ay receu la vostre d'avant hier. Je ne doute pas que l'on ne face tous les efforts possibles pour empescher les Religieux de s'accommoder avec moy. Mr de Chamarande espere se fortifier d'eux contre moi. Mais remonstrez leur que leur veritable interest est de se tenir liez avec moy, qui dois vivre avec eux le reste de mes jours plus tost qu'avec un homme qui, apres nos affaires terminées, n'aura jamais de relation avec eux.

... J'ay esté averti que le jardinier ne fait rien du tout au jardin. Il auroit fallu tourner la terre avant l'hyver ; les fruits des petits arbres, et des légumes en feroient mieux. Cela merite un avertissement de vostre part...

A Paris, le 23 novembre 1701.

Le Breton partit hier avec mes chevaux et avec 24 picea. Il doit arriver samedy à Fontenay. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour planter promptement ces arbres Mon avis seroit que l'on en mist sur la Terrasse, deux de chaque costé des degrez par où l'on y monte, deux aux deux bouts de la Terrasse, et comme ces deux degrez ne sont pas disposez si regulièrement qu'ils laissent des intervalles egaux, je serois d'avis que pour tascher d'y observer quelque régularité, l'on en fist planter quelques uns dans ces intervalles, mais fort loin à loin. Je crois que ces arbres, quelque grands qu'ils deviennent, feront

un assez bel effet, estant veus des fenestres de la sale et du milieu du jardin. Je suppose donc que le nombre aille à dix. Il en faut quatre aux quatre coins du parterre, quatre aux quatre coins du potager, deux au (*sic*) deux angles du Rond-point. Tout cela fait vint picea. Il en restera quatre dont je vous laisse la disposition, et s'il en faut davantage, du Celier pourra vous les fournir. Il faut seulement observer de n'en point planter dans les milieux du Jardin, de peur d'oster la veüe des fenestres. Je vous envoieray au premier jour de quoy faire une jolie petite robbe à Linotte. J'aurois bien voulu luy envoyer la robbe toute faite, à la manière de Paris, mais il faudroit avoir sa mesure. prise par le Tailleur de Paris. Je vous recommande de ne la point accoustumer au vin, comme vous faites. Outre l'habitude qu'elle en prendra, qui ne convient guere à son sexe, l'usage en est très contraire à la santé Quand je vous dis de faire planter deux picea aux deux costez des degrez par ou l'on monte sur la terrasse, j'entens sur le haut de ces degrez et non au pied.

A Paris, 24 novembre 1701.

... Je vous prie de dire à la Mare jardinier, que je pretens qu'il sera assidu à mon jardin, sans faire des absences frequentes selon sa coustume, et sans laisser mon jardin à ses enfans qui ne font que le piller, que si j'apprens à l'avenir la moindre friponnerie de ces petites gens là, je les chasseray comme j'ay chassé l'aisné.....

A Paris, 27 novembre 1701.

Vous aurez soin, s'il vous plaist, de faire prendre chez le Menager un paquet dont le port est payé. Il arrivera vendredy soir. Je crains que l'estofe n'ait pris des plis, estant trop serrée. Le remede en sera aisé, comme je crois. J'avais prié qu'on achetast aussi de quoy faire la doublure, mais on me mande en propres termes qu'une robe d'enfant ne porte point d'autre doublure que de la toile de coton, qu'on y mettra en la faisant, que cela n'est pas comme un manteau et que cela suffit pour une robe à bavette. Ce sont les termes du billet que l'on m'écrist..... Remarquez..... la continuation de leur procédé (des Religieux de Fontenay) malhoneste, de faire des demarches contre moy, sans aucun menagement, moitié incivilité, moitié férocité. ...

A Paris, 28 novembre 1701.

(Huet a besoin d'argent) (1)..... La conclusion de tout cela, c'est que je me trouve proprement entre deux selles le cul à terre, et que je me trouve reduit à la nécessité de vendre ma vaisselle d'argent, car d'emprunter, c'est ce que je n'ay jamais fait, et que je ne scais à qui m'addresser pour cela et que j'y ay

(1) De Charsigné a été assez maladroit dans ses négociations sur ce sujet, et Huet ajoute ; La conclusion, etc.

une si extreme repugnance que je regarde cela comme la derniere extremité. Je vous dis tout cela au long, pour vous faire connoistre le trouble ou vous m'avez jeté.

(Toujours des difficultés avec les Religieux)..... Les Piceas de du Celier pour estre petits n'en vallent pas moins, car ces arbres croissent extremement.....

A Paris, 30 novembre 1701.

(Toujours des difficultés avec les Religieux)..... Mandez moy à combien vous croyez que pourra aller la depense de ces terres que vous voulez qu'on rapporte pour des fleurs. Si vous remettez à cet esté à planter des fleurs, nous voilà reculés d'un an.....

(Besoin d'argent).... La peur ou vous m'avez jetté m'a obligé de mettre en vente ma Chapelle. Je l'ay fait offrir à M[r] le Coadjuteur de Strasbourg et j'ay fait prier mon orfevre de me la faire vendre.

A Paris, 1[er] décembre 1701.

.....Sur le fait de cette capitation des Religieux..... vous pourrez proposer que je la payeray, moyennant un ecrit de leur part, par lequel ils reconnoistront que c'est une pure grace, qui ne tirera à aucune consequence pour l'avenir, et s'obligeront de me la restituer, s'ils viennent à demander leur tiers. Ces deux conditions sont tres justes et pour cela je suis tres

resolu à ne la pas payer. Mais souvenez-vous de n'en venir à cette proposition qu'à la derniere extremité.

A Paris, 5 décembre 1701.

(Entretien avec Mr de Beuvron au sujet de ses difficultés avec Mr de Chamarande. Mr de Beuvron cherche à l'accommoder avec Mr de Chamarande) — Huet parle dans cette lettre d'une « grande fluxion qu'il a sur un œil et qui le tourmente fort ».

Lundy, 5 décembre 1701, à Paris.

Je viens de vous ecrire une grande lettre, que j'ay deja envoyée à la poste. Je ne laisse pas de revenir à la Charge, pour vous dire que M. Foucaud vient de partir de ceans, qu'il m'a parlé de vostre affaire et m'a dit qu'il la croit fort bonne, que Mr de Chamillard luy a renvoyé vostre requeste, avec ordre d'écrire à Mrs du Bureau pour savoir leurs raisons, qu'il a mandé à Mr de Vallainville de les luy envoyer incessamment. Ainsi voila vostre affaire en assez beau chemin. Mr Foucaud m'a aussi parlé de l'entretien qu'il a eu avec Mr de Beuvron, et m'a fait paroistre un grand desir de concourir avec luy pour terminer nos differens. Il doit retourner le chercher pour cela.

A Paris, 7 décembre 1701.

(Toujours difficultez avec les Religieux au sujet de la capitation)..... Je l'aurois payée très volontiers, et

leur aurois rendu ce service, et tous les autres qui auroient dependu de moy, sans attendre qu'ils me les eussent demandez, si j'avois trouvé en eux l'amitié et l'honesteté qu'ils me devoient, et que je m'en estois promise; mais qu'ayant receu d'eux toutes sortes d'offenses, par leurs medisances noires, par le procez qu'ils m'ont fait en termes injurieux..... que tout cela ne sont pas des moyens d'attirer des graces de moy, que s'ils pretendent que le payement de leur capitation est une dette, je ne la payeray jamais, au hazard de tout ce qui pourra en arriver.....

A Paris, le 9 décembre 1701.

.....(Si Huet ne s'accommode pas avec les Religieux, il se propose de publier un Factum)..... par où j'exposeray toutes les malversations qui se sont faites, degradations d'arbres, demolitions de bastimens, serrures, goutieres, escaliers enlevez et cent choses pareilles.....

.....Vous savez.... que je receus hier une lettre sans signature pleine d'injures et d'outrages contre moy. La fin de cette lettre est de m'obliger d'empescher le mauvais traittement que mes fermiers font aux Curez. Tirez de là vos conséquences.

H. a reçu une lettre du Prieur « fort honeste, et qu'il croit sincère »... mais cela servira de peu, s'il agit par le mouvement d'autruy et qu'il n'ait pas la force de resister aux mauvais conseils et à l'esprit de division qu'on luy inspira...

A Paris, 10 décembre 1701.

(M. de Beuvron a vu Huet pour lui apprendre ce qui venait de se passer entre luy et Mᵉ de Chamarande. Les difficultés ne semblent pas s'aplanir).

Paris, 14 décembre 1701.

.... Tout ce que vous avez proposé à Mʳ le Prieur d'ecrire à Mʳ de Chamarande, à son frere, et d'obliger son frere à vous ecrire, tout cela est fort bon, particulierement dans ce temps cy, où Mʳ de Beuvron et Mʳ Foucaud, qui sont à Versailles, ne manqueront pas comme ils m'en ont assuré, de presser vivement Mʳ de Chamarande sur l'accommodement. Je leur ay donné la carte blanche, et pourveu que je sois dechargé de ce qu'on ne fera point, je seray fort traittable sur le reste.

.... Je vous prie de demander à Mᵉ de Charsigné si elle pense à mon canapé. Qu'elle voye avant toutes choses s'il y aura assez de velours ; qu'elle ne face pas attacher le velours au canapé, car on le gasteroit en le transportant à Fontenay. On l'attachera là.

(Difficultés avec le curé de Vieux, touchant l'aumosne) violentes récriminations contre le Prieur...

A Paris, 15 décembre 1701.

(Procès avec l'évêque d'Avranches).

Je vous manday l'autre jour que j'avois fait signi-

fier un avenir à Mr d'Avranches pour plaider lundy. Cela fit l'effet que je m'estois proposé. car il se mit aussitost en devoir de signer le compromis. Il n'est pourtant pas encore signé pour une petite anicroche qui est parvenue. Cependant Mr de la Coudraye a donné ordre de faire saisir ses revenus de sr Filbert, tant en son nom qu'au mien, pour les depens qu'il nous doit de l'arrest du Grand Conseil. Mr de la Coudraye luy a fait faire un autre exploit, pour luy faire payer les pensions dont son Evesché est chargé. Voilà le stile que j'ay toujours esté d'avis qu'on tint avec luy. Pour un procez qu'il fera, de luy en faire quatre et de le fouëtter de ses propres verges....

A Paris, 19 décembre 1701.

.....On m'a mandé que Mr Suhert et Mr de Gruchy se font donner des mémoires par les ouvriers qu'ils ont employez aux reparations, dont ils rabbattent le plus qu'ils peuvent, et cependant se font donner des quittances de la totalité des mémoires.

Si vous pouviez prendre des connoissances seures de ce fait par les ouvriers mesme, au gens qui les gouvernent, cela me serviroit contre Mr de Chamarande pour faire voir toutes les supercheries qui ont esté employées dans la suite des reparations, et cela me serviroit encore à faire voir à Mr de Chamarande avec quelle infidélité il est servi. On m'avoit deja dit que Mr de Gruchy avoit joué ce jeu là à la Mistière (?).

..... Mr d'Avranches a enfin signé le compromis.

Ainsi voilà bien des procez et des procédures arrestées. Il fit l'autre jour un coup qui me donnoit beau champ contre luy et que je ne luy aurois pas pardonné. Après que son avocat et le mien eurent dressé chez le Notaire le compromis que nous devions signer, on me l'apporta et je le signé (*sic*). On le luy porta ensuite pour le signer. On le trouva par la rue : il lut cet acte dans son carosse, et ensuite il le tira des mains du Notaire avec l'acte d'un compromis precedent que nos avocats n'avoient pas approuvé, et par lequel j'avois biffé ma signature. S'en estant saisi moitié par violence, moitié par surprise, il repoussa le Notaire, ferma sa portière, et Touche Cocher ! Le Notaire m'en vint faire sa plainte, et je n'aurois pas manqué aujourd'huy de m'en plaindre en justice, mais le Prelat revint dès le lendemain à resipiscence, reporta le tout chez le Notaire avec force excuses et signa le compromis. Je suis bien faché de l'incommodité de M[r] de Charsigné.

A Paris, le 23 décembre 1701.

.....Il paroist par la reponse que vous a faite M[r] le Prieur, que ce qu'on dit des R[x] luy convient bien, savoir qu'un R[x] en particulier et un R[x] en chapitre sont deux hommes très differens, car les termes de la lettre qu'il vous a ecrite ne conviennent gueres ny a ce qu'il vous dist estant chez vous, ny aux dispositions de la lettre qu'il m'a ecrite, et c'est de quoy vous devriez luy faire des plaintes, quand vous le verrez, en luy remonstrant qu'on ne peut prendre aucunes

mesures avec luy, estant si different de luy mesme et agissant peu par ses propres lumieres, et qu'il est indigne d'un supérieur, d'un honeste homme et d'un homme mesme raisonnable de se rendre ainsi la sarbacane et l'instrument de la passion de gens brouillons, qui luy font tirer les marrons du feu, et profitent de sa faiblesse. Et dans le cas present, il faut luy demonstrer que la paix dependant des trois articles dont il estoit convenu par l'avis de Mr le Tremançois j'en ay relasché deux de bonne grace, et qu'il devroit bien faire le mesme sur le 3e comme je le luy mandois, et que luy et ses confreres se trompent s'ils croyent que par opiniastreté ils emporteront tout sur moy...

.....Mr de Pellevé m'a mandé que le valet de Mr de l'Aunay chapelain de Fontenay a coupé des branches des arbres sur l'eau et les a jettez par dessus la muraille dans le jardin de Mr de Lieurry. Parlez en, je vous prie, à Mr de l'Aunay et l'exhortez à ne souffrir pas de pareilles friponneries, laquelle vous croyez bien avoir esté commise sans sa participation. Il seroit bon aussi d'envoyer querir ce valet et luy parler des grosses dents.

Je vous ay mandé que le compromis est signé avec Mr d'Avranches. Hier il me vint voir avec force protestations et reverences. Je le payay en pareille monnoye. Mais tout cela rancune tenant, et je crois que son but est de m'engager à agir avec luy sans rigueur et de prendre des mesures d'honesteté pour avoir du tems de restituer les sommes qu'il doit. Je retourneray le voir.

A Paris, 29 décembre 1701.

..... Je ne suis pas trop surpris du changement du Prieur, ny de ses faux montans, car je connois par mon experience son esprit et son humeur. Mais ce qui m'estonne, c'est qu'il soit si bouché qu'il ne reconnoisse pas sa faiblesse. Après les voyes et les entretiens amiables que vous eustes ensemble et après la lettre qu'il m'a ecrite, oublier tout cela le lendemain et passer d'une extrémité à l'autre, il faut estre un peu fou ou extremement beste ou peut estre tous les deux. Mais pour venir au fait. le billet que vous m'envoyez pour modele d'un escrit entre les R. et moy ne me deplaist point, pourveu qu'il soit un peu plus expliqué, car de mettre simplement *sans que ledit payement le puisse préjudicier, ny les R^s à toutes leurs demandes respectives*, il ne paroist pas que la Capitation dont il s'agit dans ce billet soit comprise dans ces *demandes respectives*, ainsi ce billet passeroit, selon eux, pour une reconnoissance de l'obligation où je serois de payer leur capitation, et c'est ce que je ne veux pas. Je voudrois donc qu'on mist *à toutes leurs demandes et prétentions respectives, tant au sujet du payement de la capitation que toutes autres*.... Je vous remercie des demarches que vous avez faites pour me trouver de l'argent. Mais il n'est plus mention de cela. M^r de Soissons me vint voir avant hier pour me prier de luy donner du tems pour payer parce que M^r de la Coudraye le pressoit. Je fis venir M^r de la Coudraye et j'obtins quelque tems en faveur

d'un homme qui, quand je fus condamné, il y a douze ans, à luy payer 9000 fr. pour les reparations de Soissons, et que je luy fis demander un peu de tems, me fit reponse qu'il ne me donneroit pas un jour. Je l'en fis souvenir, et comme depuis cette affaire il s'en est passé de bien pires entre luy et moy, tant dans le jugement arbitral qui nous fut rendu par les 3 eveques que dans l'arrest du Conseil, et que je n'avois jamais eu d'explication avec luy sur tout cela, je fus fort aise d'avoir occasion de luy decharger mon cœur et je luy dis fort vertement tout ce qu'il luy falloit dire et je me dechargeay pleinement le cœur. Mais au bout du compte il obtint de M^r^ de la Coudraye et de moy un peu de répit pour payer. Par là je perdis l'espérance de toucher l'année qu'il doit et que j'avois demandée à M^r^ de la Coudraye par une lettre.....

..... On m'a mandé l'accident qui est arrivé à M^rs^ d'Orville et de Baussen qui travaillant à brasser leur cidre dans le pressoir ont pensé estre tuez. M^r^ de Baussen en a craché le sang, et M^r^ d'Orville a cessé quelque tems d'aller à l'Eglise.....

A Paris, 30 décembre 1701.

..... J'allay hier voir M. l'abbé de Trouar pour prendre langue sur les affaires presentes de Fontenay. Il me donna beaucoup de lumières, me promit ses soins, ses avis et ses secours, le plus honestement du monde. Il m'apprit qu'outre l'arrest des enquestes du Parlement de Rouën, dont j'ay la copie, il y a eu

une sentence arbitrale, rendue par des avocats de Paris, entre luy et ses R^x^, dont il m'a promis une copie collationnée, ainsi que de tous les actes dont j'auray besoin. Il m'assura que les Religieux doivent leur capitation et leur don gratuit incontestablement, et je crois qu'il n'y auroit pas d'inconvénient de prendre les mesmes precautions en payant ce qui reste du Don gratuit que pour le (*sic*) Capitation des R^x^, car ils sont imposez separement pour l'un comme pour l'autre. Il me dist aussi que s'il survient quelque difficulté sur cela qu'il faut procéder à la Chambre ecctiq. de Bayeux et par appel à la Chambre ecctiq. metropolitaine. Il scait fort bien la liaison qui est entre ses R^x^ et les miens. Ce jugement arbitral qui a reglé ses demeslez pourra vous donner lieu, en cas de rupture, à glisser de vostre chef à ces M^rs^ que sans en venir au procez, qui leur coustera ainsi qu'à moy, ce jugement arbitral de Trouar pourra nous servir de regle, ou en cas que les matieres soient differentes, nous pourrons avoir recours aux mesmes arbitres. M^e^ de Sourches, mere de l'Abbé, se trouva presente, et entra en matiere, dont elle est bien instruite et me fit des offres fort obligeantes..... Je rendis hier la visite à M^r^ d'Avranches. Je fus deux heures avec luy sans parler d'affaires. Il me dit seulement, sans que je le luy demandasse, que dans un an et demi, il feroit juger le Parfait des Reparations dont je l'ay chargé. M^r^ de Soissons me dist de son costé qu'il fit juger le Parfait de Soissons il y a trois ans et qu'il m'en remettroit l'arrest entre les mains.

A Paris, 5 janvier 1702.

..... Pour venir à nos R[s] je suis fort fatigué de tous ces procedez de Moine et je vous assure que je commence à ne me soucier guere d'eux. Je suis tout prest de leur bailler leur tiers, et cette crainte ne me fera jamais rechercher rien. Puis que je vois que je ne puis vivre en paix avec ces esprits farouches, je leur feray bonne guerre. On m'ecrit qu'ils doivent faire venir à Fontenay un moine de Trouar, nommé Saint-Marc, maistre plaideur, pour me tenir teste, comme il a fait à M. l'abbé de Trouar, et que pour cela M[r] d'Orville luy doit resigner son office claustral de chantre. Je crois que c'est un bruit repandu exprès pour m'effrayer, car ce moyne a plus de bien à Trouar qu'il n'en auroit à Fontenay. Finesse monachale....

..... Je vous remercie par avance de vos lapins, c'est un grand mets pour moy.....

A Paris, 10 janvier 1702.

.... M[r] de Montmor m'a ecrit une lettre d'honesteté au commencement de l'année, mais pas un mot des demeslez, seulement des protestations générales. Je lui ay ecrit d'une manière qui l'obligera sans doute de monstrer ma lettre à ses Confreres. Je luy fais paroistre apprehender fort peu la rupture et estre tout preparé à plaider à fer emoulu, tant pour les degradations que pour le tiers, que je me suis instruit icy

de mes droits sur ce tiers, et que je ne seray pas celuy qui y perdra le plus. et que s'ils m'attaquent la dessus, ils feront comme celuy qui se coupa le nez pour faire depit à son voisin, que je souhaitte la paix, comme Dieu me le commande, mais que nonobstant cette inclination, je plaide fort bien quand il le faut. et qu'à chicaneur, chicaneur et demy, et que j'ai foüetté plusieurs chicaneurs de leurs propres verges. et que ses confreres l'eprouveront quand ils voudront... .

..... Donnez ordre, je vous prie, au Breton de bien promener mes chevaux et de leur donner de la paille pour eviter la pousse, et à celuy qui en est menacé de le mettre souvent au filet le matin, avec une charge d'ail, de sel et de vinaigre. Formule revint icy pleine, dont nous fusmes fort estonnez Elle a fait six chiens. Bien des gens me les demandent. Elle estoit pleine du levrier noir de Mr de Cantelou, car plusieurs des petits chiens sont noirs.

A Paris. 13 janvier 1710.

..... Vos lapins furent trouvez incomparables. Il y avoit des perdrix d'Aunay qui ne furent pas regardées.....

A Paris, 18 janvier 1702.

..... Mandez. je vous prie, à Mr le Sauvage de voir cette femme malade et de la faire assister selon son besoin, et mandez en mesme tems à Mr de Pellevé de luy donner l'argent pour cela, qu'il jugera à propos.

Je donnay ordre, il n'y a pas plus de huit jours, à Mr le Sauvage et à Mr de Pellevé, d'assister les pauvres du voisinage.

A Paris, 18 janvier 1702.

..... Je vous prie de faire savoir à Mr de Cantelou et à Mr de Saint-Aignan fils que Formule a eu des chiens et que je suis obligé de leur en faire part, mais que je ne pourrois pas me charger de leur porter des chiens, n'ayant pas de voye commode, et que si quelqu'un de leurs amis vouloit les prendre icy, je les leur donnerois.....

A Paris, 20 janvier 1702.

..... Le curé de Saint-Martin se plaint fort amerement qu'on ne luy paye point sa portion congrue, et qu'il n'a rien touché, nonobstant dix paroles qu'on luy a données. Je vous prie de le faire savoir à Mr de Lonchamp et à Mr de Pellevé, et d'adjouster que jamais je n'avois esté fatigué par les curez pour pareilles choses, et que si ce curé fait des frais pour cela, ils retomberont infailliblement sur eux, et je l'y vois assez disposé.....

..... Le curé de Saint-Martin me mande que Mr du Hamel presenta des billets à signer à l'issue de la messe Parlle pour le service de son moulin, dans lesquels il se qualifie sgr et Patron de Saint-Martin-de-Fontenay, et qu'il refusa de signer, et que l'on luy

en monstra un, signé du curé de Saint-André ou [la] mesme qualité estoit employée. Vous voyez comme l'on pesche en [eau] trouble.....

A Paris, 21 janvier 1702.

..... Mr Foucaud vint hier céans et y fut jusqu'à 9 heures du soir. Il venoit de chez Me de Chamarande. Il me parla le premier de vostre affaire, et s'offrit à en reparler à Mr d'Armenonville. Je luy rendis compte de ce que j'avois fait par la voye du P. Fleuriau, de qui je crois que je recevray quelque reponse, avant que cette lettre parte, et si elle vient vous l'y trouverez. Mr Foucaud ajouta qu'il verra demain à onze heures Mr d'Armenonville, et que si le P. Fleuriau veut s'y trouver, ils se joindront pour vos interests. Si le P. Fleuriau n'a encore rien fait, je l'en prieray. Tout cela est bon jusque-là, mais la suite ne me plut pas, car comme je dis à Mr l'Intendant que l'on ne pouvoit pas vous taxer autrement que sur le pied de vostre Annuel sans contrevenir à la Declaration, et que et luy et moy nous avions pris l'affaire autrement, en croyant que la taxe se feroit sur le prix de vos gages, il me repondit, comme il avait déjà fait, que Mr d'Armenonville ne vouloit point entrer dans ces discussions. Je repartis qu'il ne s'agissoit d'aucune discussion, mais seulement de faire executer la declaration à vostre egard, comme elle a esté executée à Paris et à Alençon, il me repliqua que l'on n'avoit pas seulement egard à l'Annuel,

mais aux emolumens (ce que j'avois toujours bien cru). Je repondis que la Declaration ne disoit point cela, et que c'estoit une voye de l'aneantir. Pour moy, je suis persuadé que si Mr d'Armenonville ne vous fait pas raison, vous l'obtiendrez au Conseil sur une Requeste. Mais vous ne devez pas m'en croire: consultez de plus habiles gens que moy.

Mr Foucaud me fit un ample rapport de ce qui s'estoit passé entre luy et Me de Chamarande. Il debuta fort bien avec elle, en luy remonstrant les defectuositez de la visite, et les demandes que j'ay à faire ensuite sur les degradations, sur la dispersion des titres, sur les demolitions, sur les prescriptions. La Dame repondit qu'elle n'avoit point de procez avec moy, et qu'ainsi il ne falloit point d'accommodement, que la visite estoit faite et bien faite, qu'elle la soustiendra bien contre mes chicaneries, que pour les degradations, c'estoit l'affaire des Religieux, que pour les titres, j'en avois donné une decharge sans reservation, *et que s'il y avoit des titres soustraits je devois m'addresser aux Religieux et non à Mr de Chamarande, qui n'estoit jamais venu à Fontenay, que les Demolitions estoient encore du fait du Re. Les prescriptions et usurpations* passerent sous silence. Mr Foucaud me rapportoit tout cela sans paroistre le desapprouver. Il me remontra que de vetiller et de plaidailler pour des minuties contre un homme de service, chargé d'une famille, moy qui suis bien dans mes affaires, cela paroistroit odieux. Je luy demanday ce qu'il feroit donc s'il estoit à ma place, si j'abandonnerois le soin et la conservation de l'Abbaye. Il me repondit qu'il

verroit encore Me de Chamarande, qu'elle luy avoit déclaré qu'elle ne me donneroit point d'argent, et qu'elle ne pourroit luy demander que d'achever les reparations. Je repliquay que Me de Chamarande savoit bien que c'estoit ce que j'avois demandé d'abord, sans vouloir de son argent. La conclusion fut qu'il la prieroit de surseoir la procedure, jusqu'à ce qu'il luy eust ecrit de Caen, où il s'en va mardy prochain, afin qu'il voye l'estat des choses. Voilà l'estat de l'affaire. Je ne compte nullement sur ces ecritures de Mr Foucaud. C'est un moyen pour luy de se decharger de cette affaire, dans laquelle je ne l'ay fait entrer qu'à vive force, et laquelle il reculoit tant de fois que je jugeay bien qu'elle tomberoit par un depart brusque. Ces reponses de Me de Chamarande reviennent à peu près à celles qu'elle fit à Mr de Beuvron. Ainsy je n'ay qu'à me bien tenir et me préparer à bien plaider. Par là vous voyez la necessité de s'accommoder avec les Rx sur les retours de Me de Chamarande sur eux. Comme vous voilà en quelque sorte de commerce avec Mr de Beaussen, vous pouvez vous addresser à luy ou à Mr le Prieur par Mr du Hamel. *S'ils sont lents à se resoudre comme à leur ordinaire, l'affaire s'enfournera, et quand la pierre sera jettée, on ne pourra la rappeller.*

Sur ce que vous a dit Mr de Beaussen qu'ils ne demanderont jamais leur tiers, tant qu'ils demeureront en l'estat où ils sont, cela est captieux, car ils n'ont qu'à former toutes sortes de demandes, en disant qu'ils en ont joüi sous M. de Chamarande, et il faudra les leur accorder ou plaider pour le tiers.

Je reçois du P. Fleuriau les Mémoires que je luy avois donnez avec une apostille, de la main de Mr d'Armenonville, concertée avec Mr Chamillard, dont voicy les termes : *Le Roy n'entre point dans ces contestations. Les Bureaux des finances acquerent les augmentations de gages en corps, c'est à eux à s'accorder, comme ils ont toujours fait, ou à se faire regler, s'ils ne peuvent convenir.* Vous voyez qu'il y a lieu au pourvoy, qui est sans doute la voye du Conseil. Consultez, si cela vous faisoit venir icy, nous trouverons moyen de vous y recevoir.

A Paris, 25 janvier 1702.

..... Je crois vous avoir mandé par ma derniere lettre, que Mr Foucaud qui s'estoit chargé de revoir encore Me de Chamarande pour la porter à l'accommodement, me manda deux jours apres qu'elle vouloit un jugement, et qu'il ne partiroit qu'aujourduy mercredy, que je ne l'allasse point chercher, parce que je ne le trouverois pas, et qu'il viendroit ceans. Cela m'a empesché de sortir pendant deux jours, dans l'envie que j'avois de savoir le détail de son entretien avec cette dame, mais il n'est point venu. Ainsi vous voyez la necessité ou je suis de me preparer au combat ....

..... Mr d'Avranches à deja deux fois conferé devant nos deux Avocats arbitres, avec Mr de la Coudraye. On ebauche les matieres. Il fait des soustiens à perte de veüe, et n'a point de honte de s'en desister un

moment après. Si on ne m'envoye point les actes dont vous estes convenu avec Mr le Prieur devant Mr le Tremançois, et que je sois poursuivi par Me de Chamarande, comme cela ne manquera ny ne tardera pas, je me defendray et exposeray la verité des choses. Faites le entendre aux bons Peres. Souvenez (*sic*) de parler à Mr de Lonchamp de la pension du curé de Saint-Martin.

A Paris, 28 janvier 1702.

..... Donnez ordre, s'il vous plaist, que les lapins que vous m'envoierez soient tuez le plus fraischement qu'il sera possible, car il en est venu quelques uns qui commençoient un peu à s'echaufer. Il est vray que ce tems n'est pas favorable. Dittes, je vous prie, bien séverement au Breton de vostre part et de la mienne qu'il gouverne les chevaux comme on luy a ordonné. J'apprens que quelque défense qu'on luy face, il les creve de foin et ne veut jamais leur donner de la paille. Mr de Beuvron m'a conté depuis deux jours un grand entretien qu'il eut avec Mr de Chamarande dans une visite qu'il en receut, sur le mesme ton de Me son epouse, croyant avoir satisfait à tout. Outre qu'il n'entend rien au fonds de l'affaire. Je feray savoir à Mr Merite l'impertinente conduite de sa mere. Cette petite femme est folle, mutine, et ecoute sa passion bien plus que la raison.

A Paris, 2 février 1702.

M^r de Saint-Jacques m'écrit que M^lle Merite a entrepris un procez de consequence sous mon nom, quoy que je n'y aye aucun interest. Je luy avois dit et redit que je ne voulois pas qu'elle entreprist aucune affaire en mon nom, sans me l'avoir communiquée et avoir pris mon consentement. Vous voyez cependant qu'elle ne s'en contraint pas. Il est vray qu'elle a une procuration de moy, mais cette procuration est sous le nom de son defunt mary, et est seulement pour faire valoir sa ferme, et j'en ay une indemnité, mais nonobstant cela, je ne veux point que mon nom soit timpanisé au caprice de cette petite femme.....

A Paris, 3 février 1702.

..... Voila Honoré qui revient de chez Aumont, et voicy ce qu'il me rapporte, que la caisse que vous avez envoyée est pleine de papiers et peze onze livres, que vous l'avez envoyée par un laquais qui a dit de vostre part, qu'elle est pleine de papiers de consequence, et qu'on en ait grand soin, et que quand on les charge de papiers, et qu'on les declare, il leur appartient 20 francs par livre. Ainsi m'y voila pour mes onze francs pour un paquet qui à 2 francs la livre n'eust du que 22 francs. Dieu soit loué !

. ... Je n'ay point reveu M^r l'Intendant depuis le dernier entretien qu'il a eu avec M^e de Chamarande.

Il me manda seulement par un de mes laquais qu'elle vouloit un jugement, dont je ne doute pas. Je voulois l'aller voir, mais il m'en empescha, me mandant qu'il ne partiroit pas sans me voir et me conter tout son entretien. Je ne l'ay pourtant pas veu. Je seray fort aise que vous sachiez par luy ce qui fut dit entre eux. C'est bien mon intention de faire ce que je pourray pour faire casser le procez verbal, mais non pas en demandant une contre visite, et moins encore d'experts de toutes professions. Ce seroit une depense certaine et d'un succez fort douteux et cette depense seroit très grande. Je soustiendray cette affaire, mais sans opiniastreté. Je n'ay pas les rieurs de mon costé. On regarde Mr de Chamarande comme un homme de service, persecuté par un gros beneficier pour un mal qu'il n'a point fait et chargé de famille. Ces considerations font qu'on le plaint et qu'on incline à le favoriser, outre que Me de Chamarande est d'une grande maison qui a de longues branches, au lieu qu'on me regarde comme un homme qui en aura toujours assez. Outre qu'on favorise plus tost le Defendeur que le Demandeur, et que si je faisois paroistre trop d'opiniastreté et d'acharnement, je me rendrois fort odieux, Je veux paroistre ne chercher que la decharge de ma conscience et me defendre d'estre puni en ma personne, ou en celle de mes heritiers de la faute d'autruy. Voila le parti que je dois prendre si je suis sage.....

A Paris, 4 février 1702.

..... Vous ne me dittes rien de Mr de Cantelou et de Saint-Aignan pour ces chiens. Il en est mort deux. Il y en a un autre qui ne se porte pas trop bien. J'en garde un pour moy. J'en ay deja donné deux. De sorte qu'il n'en reste plus que deux, dont l'un est malade. Si je n'ay pas de leurs nouvelles, je les donneray, car on ne peut pas les garder sans trop d'incommodité.....

..... Mes onze francs me tiennent fort au cœur. C'est une friponnerie insigne que parce qu'un laquais luy a dit qu'il y a des papiers dans ce paquet, il faille que j'en paye 20 francs de la livre. Il y a papiers et papiers. Il faut les donner à cette condition pour le mettre en droit de l'exiger. Il eust bien mieux valu les envoyer par le roulier.

A Paris, 11 février 1702.

..... Ce que vous a dit Mr l'Intendant que mes parties tirent avantage de la recherche que je fais pour l'accommodement, Mr de Beuvron me l'a dit aussi et je le crois, mais je ne vois pas que cette opinion me face autre mal que de les rendre difficiles, car le pis sera de plaider, ou nous nous trouverons sur nos pieds. Je n'ay plus qu'une tentative, qui est de faire dire au President mesme de la Chambre où nous plaidons, et qui me reprochoit que je ne voulois pas d'accommodement, que s'il veut nous donner des arbi-

tres je les accepteray. Ou cela reussira, et c'est ce que je demande, ou cela ne reussira pas et le Président verra qu'il ne tient pas à moy qu'on ne s'accommode. C'est le P. Bourdaloüe qui luy doit parler. Mr l'Intendant ne devoit pas me refuser une lettre. Le pis qui en seroit arrivé c'est qu'elle seroit inutile. Je ne scais pas où il prend que le Roy ne donne point de commissaires pour ces sortes d'affaires. Quand les parties les demandent de concert, il ne les refuse pas.

..... Je suis bien aise que vous ayez lavé la coiffe au Portier. Je croiois cet homme à moy. C'est à luy à charier droit, car à la premiére marque qu'il me donnera d'infidelité, je le chasseray aussitost.

Mr le Curé de Barenton, qui me fait tous les ans un present de six gros fromages de Livarot, m'a mandé que son present est prest, et à qui je veux qu'il l'addresse. Je luy ay mandé de vous l'addresser. Lorsque vous les recevrez faites les mettre en lieu, et en sorte qu'ils se conservent. Consultez sur cela les experts. Il faudroit tascher de les mettre de maniere qu'on peust les transporter commodement, comme dans quelque pot ou terrine, car en les transportant d'ordinaire on les gaste. Cela me sera d'un grand secours entre Pasques et la Pentecoste.....

A Paris, 18 février 1702.

..... Mr le curé de Saint-Martin m'a écrit. Il crie les hauts cris, sur ce qu'il luy est deu 14 mois de sa pension. Il dit qu'il ne demande que ce qu'on luy a toujours donné, savoir sa portion congrue et les

mesmes dixmes pour son vicaire. Il appelle son vicaire celuy qui desert (*sic*) la chapelle de Verrière. C'est le s[r] Lancelin qui y a toujours esté depuis que je suis abbé. Je vous prie d'examiner cela de près, et vous faites representer le traitté fait avec Fouton (?) au tems de M[r] de Chamarande. Mais quelque puisse estre le sujet de la contestation, faites toujours qu'on luy paye une partie de ce qui luy est deu. Car il n'est pas juste que sous ce pretexte on retienne tout ce qui luy appartient et qu'on le face perir de faim.....

M[r] l'Intendant m'a ecrit aux mesmes termes qu'il vous a parlé. Je n'ay jamais douté que M[e] de Chamarande ne vist bien clairement que je luy faisois proposer l'accommodement et que la proposition venoit de moy. J'en ay si peu fait un mistere, que le Pere Bourdaloüe, amy de M[r] le President Ferrand, doit le voir aujourduy de ma part, pour le prier de nous donner luy mesme des arbitres. J'ecrivis cet esté à ce President tous les pas que j'ay faits pour terminer nos differens à l'amiable, et dans les commencemens M[e] de Chamarande scait fort bien combien je m'opposay à prendre les voyes de rigueur. Quel prejudice me peuvent faire toutes ces demarches, nul au monde. Le pis qui peut arriver, c'est de plaider, et dans la plaidoyerie, il me sera avantageux que l'on connoisse que je plaide malgré moy, et cela diminuera l'opinion qu'on peut avoir que c'est moy qui tourmente M[r] de Chamarande, et cela fera voir la fausseté du discours qu'il repand par tout que je suis un plaideur outré, comme M[r] de Beuvron me le disoit il n'y a que deux jours.

Nous nous assemblasmes avant hier devant Mrs nos arbitres. Mr d'Avranches et moy nous y fusmes toute l'après-disnée et nous ne fismes rien, mais on reconnut bien clairement l'humeur et l'esprit de Mr d'Avranches, car la premiere question fut le Declinatoire qu'il proposa de deux chefs de contestation. Il fut condamné tout d'une voix par son arbitre mesme et par son avocat. Je crois qu'il reviendra à resipiscence. S'il le fait, je ne laisseray pas d'avoir grand regret à l'apres disnée perdue, car Mrs les Arbitres declarerent qu'ils ne jugeroient point une partie s'ils ne jugeoient le tout. S'il persiste dans son refus, je vais le poursuivre sans quartier.....

A Paris, 14 février 1701.

..... Il se passa hier icy une chose qui merite que vous la sachiez. Je vous avois mandé que le P. Bourdaloüe devoit voir de ma part Mr le President Ferrand Il le vit et luy fit connoistre que lorsque nous estions en terme de terminer nos affaires à l'amiable avec Me de Chamarande, elle avoit voulu prendre les voyes de rigueur, et me l'avoit ainsi declaré, que je m'y estois opposé inutilement, que cependant et elle et son mary avoient eu l'artifice de repandre en tous lieux et de persuader à luy President que je ne voulois point d'accommodement, que Mrs de Beuvron, de Montatere et Foucaud s'y estoient employez auprès d'elle inutilement, tandis que je leur offrois des blancs signez, que j'avois mesme

voulu faire arbitre le Directeur de Me de Chamarande, que pour mieux faire connoistre à luy President les dispositions où je suis pour l'accommodement auquel il m'a exhorté, je le suppliois de nous nommer des arbitres et que je les recevrois de sa main avec soumission. Le President repondit qu'il savoit la plus part des choses qu'il venoit d'entendre (et ce fut apparemment par une lettre que je luy ecrivis cet esté) qu'il estoit fort aise de connoistre les dispositions où je suis pour la paix, qu'il verroit Me de Chamarande et l'obligeroit de nommer un arbitre, que lors qu'elle l'auroit fait, il iroit voir luy (*sic*) P. Bourdaloüe pour le luy faire savoir, et pour demander le mien. Après cet entretien le P. Bourdaloüe alla en une maison où il devoit disner avec Mr le President de Lamoignon auquel il conta ce qu'il venoit de negotier pour mes interests avec M. le President Ferrand. Mr de Lamoignon luy dit qu'il ne savoit rien de cette affaire que j'ay à demesler avec Mr de Chamarande, qu'il en estoit fasché et qu'il vouloit l'accommoder, que Me de Chamarande estoit une chicaneuse, mais que Mr de Chamarande estoit bon homme, estoit son voisin à la campagne et son amy, et qu'il croioit qu'il ne le dediroit pas. Le P. Bourdaloüe m'estant venu voir le soir pour me rendre compte de tout cela, je le priay de faire savoir à Mr le President Ferrand l'offre que M. de Lamoignon faisoit de sa mediation, afin qu'il la propose à Me de Chamarande. Voilá l'estat de cette affaire qui promet quelque bonne fin. Mais quand la paix ne s'ensuivroit pas, voila nos juges et gens d'un grand

poids, qui connoissent mes intentions, et qui ne se laisseront pas prevenir contre moy.

Mr de Lamoignon parla aussi au P. Bourdaloüe de ce qui se passa samedy entre Mr d'Avranches et moy. Il luy dit que j'avois affaire à un grand chicanier, mais qu'il croioit que ce qui le rendoit si difficultueux, c'estoit son impecuniosité, ce que je crois vray en partie.

A Paris, 18 février 1702.

..... A l'occasion de cette assignation, j'allay voir hier Mr le Président Ferrand, il me reitera la parole qu'il avait donnée au P. Bourdaloüe de porter Me de Chamarande à l'accommodement. Je luy dis que Mr le President de Lamoignon s'estoit offert de luy mesme au P. Bourdaloüe pour nous accommoder. Il promit de le proposer, et Mr de Lamoignon de son costé me promit hier de parler comme de son chef à Me de Chamarande.

A Paris, 20 février 1702.

..... Vous me mandez que vous ferez mettre mes equipages chez Mr du Hamel. Il me paroist que c'est le vray moyen de les faire piller. Ces remises sont ouvertes et ne ferment point. Ils sont à Caen: ces equipages sont donc à la merci de leurs valets et des paysans qui couperont courroyes, cuirs. velours à leur discretion, et puis courez derriere. A Aunay on

a arraché les clous de ma litière, dans mes propres remises. J'avais mandé à Mr de Pellevé et mesme à vous, comme je crois, de les faire amener à Caen et de les mettre dans quelque remise seure. J'y en dois avoir une. Si cela ne suffit pas, il en faut emprunter ou loüer quelqu'autre qui ferme et qui soit seure.

Souvenez vous de faire mettre mes equipages en seureté, ce qui ne se trouvera point chez Mr du Hamel en son absence.

Je vous prie de prendre 6 f. 10 s. sur l'argent du bois d'Aunay pour le donner à Mr le Sauvage, pour en faire des aumosnes.

A Paris, 24 février 1702.

..... Pour vous faire voir que ce n'est pas sans raison que je ne trouve pas à propos de presenter une requeste sur les nouvelles reparations, vous saurez que lundy, jour de l'assignation qui m'avoit esté donnée pour voir enteriner le procez verbal de Cardon, la cause ne fut point appellée. Cela m'a fait juger que Mr le Président Ferrand ne l'avoit pas voulu appeller dans l'esperance de nous concilier. Et ce matin le P. Bourdaloüe luy a escrit un billet pour savoir en quel estat il a mis cette negotiation. Jugez si j'aurois eu bonne grace de luy presenter une requeste tendante à une procedure de rigueur, lorsque je tasche de l'engager à menager la paix, et si je ne donnerois pas un beau pretexte à Mr de Chamarande de refuser l'accommodement.....

A Paris, 26 février 1702.

..... Mr de Pellevé m'a mandé qu'il a trouvé le jardinier derobant du bois. Je ne m'estonne pas si les fils sont fripons, ayant un tel exemple domestique. Parlez luy en quand vous le verrez....

A Paris, 28 février 1702.

..... Je vis hier Mr le President de Lamoignon Il me dist qu'il avoit proposé l'accommodement à Mr de Chamarande et s'estoit offert pour mediateur, qu'il avoit repondu que nos affaires estoient presque toutes terminées, et n'estoient plus en estat d'estre terminées autrement que par un jugement. C'est la reponse qu'ils ont faite à Mr de Beuvron et à Mr Foucaud. D'ailleurs le President Ferrand n'en a rendu aucune reponse au P. Bourdaloüe, ainsi il en faut decoudre, et je ne m'y endormiray pas.....

..... Si vous decouvriez quelque bon jardinier, je serois bien aise d'estre delivré de ce fripon de la Mare.....

A Paris, 2 mars 1702.

Mgr de Bayeux estoit ceans quand on m'apporta vostre lettre du 26. L'occasion estoit favorable, mais je ne la lus que le lendemain qui estoit hier. J'ecrivis aussitost au Prelat. Je vous avoüe que je le fis avec

une grande repugnance parce qu'il s'est fait un plastron contre mes prieres et une habitude de me refuser. Je luy en ecrivis mesme en ces termes. Cependant l'effet a surpassé mon espérance, car il m'a accordé vostre demande, et il me mande qu'il l'auroit ecrit au curé s'il le connoissoit, ne sachant pas vostre demeure. Vous pourrez cependant le dire à Mr le curé de Saint-Jean et luy monstrer mesme cet endroit de ma lettre pour plus grande assurance. La grace n'a pourtant pas esté pure, car il a une si grande habitude à refuser, et il est d'une humeur si negative que tout le debut de sa lettre est qu'il seroit fort aise de faire nommer vostre enfant par Procureur, que les consequences de ces retardemens sont grandes, mais neantmoins que si je le veux absolument, il y consent.

Il y a près de deux mois que Me d'Hieville m'avoit ecrit pour obtenir de luy un Dimissoire en faveur de Mr de Lieury, nostre Religieux. Je luy remonstray que ce n'estoit pas par une vaine impatience, que c'estoit pour joüir plus tost de sa pension monacale, qu'il ne touche qu'à moitié tant qu'il n'est point prestre et pour fortifier par sa presence le chœur de Fontenay. Je luy en ay parlé dix fois. Il m'a toujours repondu qu'il ecrira à Bayeux pour connoistre sa conduite, qu'il a deja ecrit et qu'on ne luy a point repondu. En un mot il me laisse toujours esperer et n'accorde rien. Je vous prie de mander ce detail à Me d'Hieville. Je serois bien aise aussi que le Patient en fust informé.....

.....Taschez d'expedier avant toutes choses les nullités du Procez verbal, car cela est presentement sur

le tapis. Ma requeste est presentée et je n'ay plus aucune esperance d'accommodement, le President Ferrand n'ayant pas repondu au dernier billet du P. Bourdaloüe.....

A Paris, 7 mars 1702.

.....Je viens à vostre lettre que je reçois. Je garderay la lettre de M^gr^ de Bayeux pour la faire voir à M^r^ le Curé de Saint-Jean, et cependant je luy ecriray à luy mesme quand vous voudrez.....

.....Je suis icy traitté par M^r^ de la Coudraye le plus indignement du monde.....

A Paris, 9 mars 1702.

M^gr^ de Bayeux fut hier fort long tems ceans. Il me dit qu'il seroit inutile de donner un Dimissoire à M^r^ de Lieurry parce que les eveques de la province ne feront point les Ordres. Je vois bien qu'il n'a point envie de donner de Dimissoire. Pourveu que M. de Lieury sache par vous que je ne m'y suis pas épargné, un peu de retardement ne luy sera pas de grande conséquence. Je n'osay parler à M^gr^ de Bayeux de la permission qu'il vous a donnée. Je l'en remerciay seulemenent quand nous nous separasmes. Je scais depuis long tems qu'il a de la repugnance a donner des permissions par ecrit. Il dit ordinairement que *In verbo fit gratia* et que sa parole suffit. Mais j'ay sa lettre, et je vous l'envoieray, s'il le faut.....

A Paris, 9 mars 1702.

(Billet à propos du nom *Contrevisite* qui a été donné à la visite de Cardon.....

A Paris, 11 mars 1702.

..... J'attens que vous m'envoyiez le mémoire des graines que demande la Mare pour vous les envoyer avec celles de du Cellier.....

..... J'ay une carte du Milanez pour vous, mais il est difficile de vous l'envoyer sans la gaster.

A Paris, 14 mars 1702.

.....Si tost que vous m'aurez envoyé les graines qu'il faut à la Mare, j'envoieray le tout ensemble. Ne differez donc point à le faire. J'ay une carte du Milanez pour vous, mais elle seroit gastée avec ces graines. Il faudroit la rouler sur un baston. Puis que l'on est reduit à la misere d'estre exposé à la rapacité du roulier, et d'estre obligé de lui declarer ce qui est dans les paquets et de luy dire si les papiers sont de conséquence ou non, je verray le general des Postes pour savoir quels ordres il faut observer. Je crois bien qu'on paye davantage quand des papiers sont recommandés sur le livre comme papiers de consequence, et que par cette déclaration on les en rend responsables, mais quand on les leur baille comme

les paquets ordinaires, je crois qu'ils doivent comme paquets ordinaires.....

Guerissez, je vous prie, Linotte. Ce que vous m'en dittes m'inquiète. Je l'aime comme ma vie.....

M[e] des Ifs me demande une procuration pour assister à une deliberation de parens pour elire M[r] des Ifs tuteur à sa fille, heritiere bénéficiaire du chevalier des Ifs. Je la serviray volontiers. Mais je vous prie de me mander si cela est necessaire. Car il y a certaines choses qu'un Evêque ne peut et ne doit pas faire sans indecence. Mon avocat du Grand Conseil, habile en ces matieres, me donna beaucoup d'avis sur cela l'année passée, et on me dit que de comparoistre comme deliberant à une tutelle est de ce genre. Mandez moy donc si cela est d'une absolue nécessité.

A Paris, 17 mars 1702.

..... Je vous envoye par le messager d'aujourduy un petit panier de graines que vous partagerez, s'il vous plaist, entre la Mare et du Celier. Il vous portera aussi une carte du Milanez. Elle auroit esté entierement perdue, si on l'avoit mise avec ces graines. On l'a roulée autour d'un baston. Le port est payé de l'un et de l'autre. Par là ils sont hors d'estat de nous rançonner.....

..... M[e] d'Harcourt me dist hier qu'elle part demain avec son mary pour Caen, Tury et Bagnole.

A Paris, 18 mars 1702.

.....Mandez moy promtement la délivrance de Mᵉ de Charsigné et la guerison de Linottte, car mes entrailles en souffrent.

A Paris, 21 mars 1702.

.....Je vis hier Mʳ de Harlay conseiller d'Estat, président du Bureau des Messageries, et je lui exposay le traittement que me fait Aumont. Il me dist que cela estoit une vraye friponnerie, qu'en cas pareil je pourrois presenter une Requeste à son Bureau et qu'il nommeroit un conseiller d'Estat pour me faire droit. Il me dist aussi que je pourrois me pourvoir devant le juge des lieux, ou à Paris devant Mʳ le Lieutenant civil. Et il me dist enfin que je pouvois m'addresser à Mʳ l'Intendant, que cela estoit de sa competence et que c'estoit la voye la plus courte. Ainsi, en cas de nouvelle entreprise de la part d'Aumont, portez en ma plainte et la vostre à Mʳ l'Intendant, et s'il refuse d'en connoistre, dittes luy que vous ne vous estes addressé à luy que parce que Mʳ de Harlay me l'a dit, et qu'il estoit juge competent en cette malversation. Mʳ le Bourgeois m'avoit dit que vous prendriez sa voye et qu'il y estoit disposé. Il me le manda hier. J'ay esté estonné que vous ayez pris une autre voye.

A Paris, 22 mars 1702.

..... Je vous prie de donner ordre à mon jardin de Fontenay. Mr de Pellevé executera ce que vous luy ordonnerez. Il faut surtout songer à planter autour des berceaux pour les couvrir, si on ne l'a déjà fait..... J'ay envoyé une procuration à Me des Ifs avec une tres grande repugnance: si elle pouvoit se passer de s'en servir, j'en serois bien aise. Je vous prie de dire à ma seur qu'en envoyant cette procuration à Me des Ifs, je luy ay mandé que je croiois que presentement que sa fille va estre heritiere du chevalier des Ifs, elle luy ostera ses haillons, et que si elle ne l'habille pas honestement, du moins elle la munira contre le froid...

A Paris, 27 mars 1702.

..... La seconde lettre que je reçois est de Mr de Pellevé, par laquelle il me mande que je suis condamné avec d'autres à la construction du Presbytere d'Estaveaux. Je n'avois eu aucun avis de cette poursuite, et cela m'est entierement nouveau. Je vous prie donc d'envoyer querir sans retardement Mr de Pellevé pour luy dire que cecy est la reponse de sa lettre, que je suis surpris d'apprendre que je sois condamné sans avoir eu aucun avis que je fusse poursuivi. Prenez un peu connoissance de cela, et en raisonnez avec Mr de Pellevé et voyez ce qu'il y a à faire.....

A Paris, le 30 mars 1702.

.....Demain nous entrons en dance Mr d'Avranches et moy et nous commençons à plaider, nostre compromis estant expiré.

Je vous prie de dire à ma seur que j'ai leu à Honoré l'article de sa lettre touchant les chemises et qu'il m'a dit que depuis quatre ans ma seur a toujours differé à me faire faire du linge parce que la toile estoit trop chere, et que comme elle a toujours encheri depuis ce tems là et encherit tous les jours, et que ce que ces retardemens ont produit, ça esté de me faire acheter plus cher que je n'aurois fait, qu'en vain elle me consulte là dessus moy qui n'y connois rien, que tout ce que je sais, c'est que je n'aime point à manquer de linge et que j'en ai besoin.

A Paris, 6 avril 1702.

.,... Par le bail d'Aunay et luy (Mr de Saint-Jacques) et M. Roulland me doivent fournir un cheval de 20 pistoles. Je luy en ay ecrit. Pressez le d'y satisfaire, je vous prie, afin qu'on m'amene icy ce cheval avec mes autres chevaux. Cela m'epargnera le loüage d'un cheval pour porter d'icy mon cuisinier, car au premier jour je vous prieray de m'envoyer mon equipage.....

.....Faites bien mes complimens à l'accouchée.

A Paris, 7 avril 1702.

.....Je vous prie de preparer le Breton et Pierrot à partir avec mes chevaux le lundi 17, lendemain de Pasques, de Fontenay, pour arriver icy le vendredy 21, en leur defendant expressement de faire des traittes extraordinaires, disnant le 1er jour à Cressenville, couchant à Lisieux, le 2 disnant à la Chaussée, couchant à la Rivière-Tibouville, le 3 disnant à la Commanderie, couchant à Evreux, le 4 disnant à Passy, couchant à Mante, le 5 disnant à Saint-Germain, couchant à Paris. Il faudroit leur donner cette route par ecrit. Donnez leur, je vous prie, de l'argent pour cela. Envoyez-moy par eux les deux harnois de volée que vous m'achetastes l'année passée. Je ne scais si l'on a eu soin de me faire faire du bois à Aunay pour augmenter la provision qui y est. Il faut, s'il vous plaist, envoyer Mr de Pellevé à Mlle Merite pour cela. Il y a deja deux mois que je l'en ay fait avertir. Mr de Saint-Sauveur et frere Nicolas se sont chargés de luy indiquer le bois qu'on coupera. Chargez, s'il vous plaist, Mr de Pellevé d'aller à Aunay et de chercher dans le voisinage du sidre pour ma cave. Il en faudra d'abord trois ou quatre tonneaux. Il en faut de deux sortes, l'un pour ma table, et l'autre pour la cuisine. Pour celuy de ma table,qu'il cherche tout du meilleur. En donnant une pistole plus que le prix courant, il aura à choisir, c'est ainsi que j'ay toujours fait. On en trouve ordinairement de bon vers Saint-Loüet, mais frere Nicolas indiquera les bons

crus. Qu'il n'y epargne point l'argent, pourveu qu'il ait de bonne marchandise, et s'il ne s'y connoist pas assez, qu'il prenne un connoisseur avec luy. Faites partir mes gens d'Aunay, la veille de Pasques pour venir coucher à Fontenay, où le lendemain ils feront leurs devotions.

A Paris, 12 avril 1702.

.....Je suis attaqué depuis deux jours d'une grosse fluxion sur les yeux, dont je n'avois point esté attaqué depuis long tems. J'en savois gré à Bourbon, mais me voilà repris. Ce sera grand hazard s'il ne m'en couste du sang. Je ne crois pas que cela retarde mon depart. Ce billet est seulement pour vous dire que mon vin de Citeaux, après s'estre bien fait attendre est enfin venu à Paris et parti pour Caen. Il partit hier mardy. Il sera sept ou huit jours en chemin et peut estre que le jour de Pasques le retardera encore. Il va par Belland roulier. Les voituriers vous porteront une lettre de voiture pour la faire passer franc par Caen, et je crois qu'il le porteront à Bretteville. Je vous prie d'en payer le port qui va, je crois, à 1 s. pour livre. M^lle^ des Preaux me fit pourtant faire composition il y a deux ans, par des Prez roullier, et je n'en payay que 4 fr. 105 du cent. Peut estre qu'elle pourroit obtenir la mesme chose. Donnez ordre à M. de Pellevé de faire ces diligences, et de vous en rendre compte. Mais chargez le de trouver quelque invention pour porter le vin de Bretteville à

Aunay. Si cela ne s'estoit pas rencontré dans le tems que mes chevaux partiront, le Breton auroit pu le porter dans mon petit tombereau qui est à Fontenay avec deux de mes chevaux.

Le P. Martin cordelier vous pourra donner un petit paquet pour moy, que vous donnerez, s'il vous plaist, au Breton pour m'apporter, en le luy recommandant et surtout d'eviter qu'il ne soit mouillé.

Mr de Saint-Jacques me doit fournir un cheval pour le vin du bail d'Aunay. Il doit valoir 20 pistoles, et je luy ay donné par dessus le marché le cheval bay que vous m'avez veu. Il me mande qu'il en a trouvé un qu'il croit bon et que, si je veux, il me l'envoiera avec mon equipage. Je luy ay mandé de le faire voir à Mr Macé et à vous, pour savoir si vous le jugez du prix et du merite convenable. Si vous n'estes pas connoisseur, M. Macé suppléera. J'ay mandé à Mr de Saint-Jacques que s'il me l'envoye, il luy fasse ajuster l'équipage de celuy que je luy ay baillé, qui est demeuré à Fontenay.....

(Huet vient de gagner le procès qu'il avait contre le Procureur fiscal de Saint-Filbert, au diocèse d'Avranches).

Ce qu'il y a de bon, c'est que je ne sceus ce jugement qu'après coup, et lorsque j'allay remercier le Rapporteur, et m'excuser de ne pas l'avoir veu avant le jugement : il me dist qu'il avoit empesché que je ne le sceusse pour m'epargner la peine de la sollicitation, qui luy paroissait inutile dans une cause aussi bonne que la mienne.....

A Paris, 19 avril 1702.

.....Mon mal d'yeux et les festes de Pasques m'ont fait differer ma reponse plus qu'à l'ordinaire Il m'en a cousté pour mes yeux une grande saignée. Je persevere toujours dans le dessein de partir d'icy le plustost que je pourray, mais je suis accablé de mille sortes d'affaires, et je ne puis vous dire le jour de mon depart. Je vous le manderay pourtant. J'attens mes chevaux apres demain, suivant le plan que je vous ay proposé.....

Je ne saurois penser à ces Thermometres. Je n'en ay pas le loisir. Il faudroit une après disnée pour aller chez l'Ouvrier et regler tout cela avec luy et je n'ay pas ce loisir. Outre qu'avec le Thermometre et le Barometre je veux avoir un hygrometre et peut estre deux ou trois pour icy, pour Aunay, et pour Fontenay, et c'est une depense de douze pistoles, et dans la gueuserie où je suis j'evite les depenses superflues. Mr de Coetenfao est retourné à Avranches. Il a fait en partant un petit tour de chicane pour differer, mais tout cela ne luy servira de guere.

Quand j'ay mandé à ma seur que l'on pourroit avoir de la toile à la foire de Caen, j'ay entendu que ce sera elle qui l'aura, s'il luy plaist d'en prendre la peine. Car je ne crois pas qu'elle ait entendu, comme sa lettre semble le marquer, que ce sera moy. Dittes luy, je vous, prie que je remets la reponse à ses deux lettres, quand nous serons ensemble. Nous parlerons des ecrits de Mr de Bernieres, mais dittes luy en atten-

dant que je n'ai veu aucuns de ces ecrits qui n'ayent esté alterez, et rabillez, et replastrez, que rien de tout cela n'est original, et que ce sont les originaux que Mr de Bernieres a ecrits ou fait ecrire, que je voudrois voir, et qu'en un un mot ce n'est ny le P. Loüys François, ny le P. de Saint Gilles que je cherche, mais Mr de Bernieres. Je reserve Me de Charsigné pour la bonne bouche. Quoy que je ne croye pas son mal dangereux, il est pourtant douloureux et j'en suis inquiet. Ne manquez pas de me dire l'estat ou elle est, quand vous m'ecrirez, et que cet estat soit bon.....

A Paris, 20 avril 1702.

.....J'estois fort inquiet du mal de Me de Charsigné, et je vous en diray les raisons. Je suis tres fasché de la mort de Mr de Vandeuvre. C'estoit un fort honeste homme, homme d'esprit, d'honneur et de cœur et mon ami particulier depuis l'enfance. J'ecris à Me de Vandeuvre.

A Paris, 21 avril 1702.

(P. S. Vendredy 21 au soir).

.....On a oublié de porter cette lettre à la poste. Je m'en sers donc pour vous dire que mes chevaux viennent d'arriver, Dieu merci, en assez bonne santé. J'ay envoyé des gens au devant, de peur qu'on ne fit encore payer au Breton l'entrée de mes chevaux, comme l'année passée, en luy faisant accroire qu'il

estoit marchand de chevaux et que mes chevaux estoient une marchandise qui devoit l'entrée. On m'a donc sauvé ce péage, et outre cela on a veu venir Pierrot sur le nouveau cheval et sur la vieille sélle, nonobstant les defenses que vous aviez faites au Breton, et le cheval n'a pas manqué de s'en sentir, car il est ecorché par le dos. Voila comme on est servi de ces gens la, quand on ne les voit point.

A Paris, 28 avril 1702.

..... J'ay enfin pris mon jour pour le depart, qui sera, s'il plaist à Dieu, lundi 1 may pour arriver le samedy 6 à Fontenay, sauf les inconveniens. Je fais mon compte de n'estre à Fontenay qu'un jour ou deux, d'en passer autant à Caen, et de Caen d'aller à Aunay, sans repasser par Fontenay.....

.....J'avois donné ordre pour du galon et du clou doré pour le canapé, mais quand on est venu à l'execution on n'a pas sceu combien il faut de l'un et de l'autre, et cela nous a arrestez tout court. Outre que je ne scais si nous ne nous equivoquons point sur le mot de Canapé, et je ne suis pas seur que ce que Mr de Charsigné a fait faire est ce qu'on appelle icy un canapé ou si ce n'est point un sofa. Je m'eclairciray de cela sur les lieux, et je me feray envoyer d'icy ce qu'on aura arresté.....

(*A suivre.*)

LA ROCHEFOUCAULD

Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS (1).

Tous les grands écrivains du XVII[e] siècle, et l'on pourrait dire tous les grands écrivains français, sont moralistes, car il n'y en a pas un qui ne s'efforce d'exprimer sous une forme ou sous une autre son expérience de la vie. Ce tour d'esprit se retrouve partout au XVII[e] siècle, au théâtre comme dans la chaire, dans la poésie comme dans la prose, dans les œuvres d'imagination comme dans les traités didactiques, dans les romans comme dans les mémoires. Ce n'était pas tout d'avoir moralisé fréquemment, mais par rencontre; il se produisit des écrivains dont la fonction littéraire, en quelque sorte, fut de moraliser. Les uns sont plus philosophes en un certain sens, parce qu'ils ont un système, quoique ce système ne leur soit pas personnel. Ce sont les moralistes religieux, comme Nicole dans ses *Essais de morale*

(1) Nous avons retrouvé dans les papiers de M. Jacques Denis, cette étude sur La Rochefoucauld, que nos confrères liront, nous en sommes certain, avec le plus vif intérêt.

Le Secrétaire, A. Gasté.

et comme Duguet dans ses *Lettres*, et dans des écrits de toute sorte ; ceux-là sont restés par leur exagération et leur rigorisme au-dessous de leur tâche ou du moins n'ont pas laissé dans les lettres une trace impérissable, malgré leur incontestable talent ; et sans Pascal ce serait uniquement dans les sermonnaires qu'il faudrait chercher les moralistes chrétiens. La morale laïque ou mondaine a été en un sens plus heureuse ; sans viser à former un système, elle s'est produite sous une forme propre et indépendante ; elle a su donner à des maximes toutes les grâces de l'art en y mêlant de la satire et des portraits ; et l'on a vu naître un genre jusqu'alors à peu près inconnu dans les *Maximes* de La Rochefoucauld et dans les *Caractères* de Labruyère. Nous ne nous occuperons que du premier.

Le livre des *Maximes* parut en 1665, et Voltaire n'a été que juste lorsqu'il le caractérise ainsi dans le *Siècle de Louis XIV* : « Un des ouvrages qui contribua le plus à former le goût de la nation et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes* de François de La Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'amour-propre est le mobile de tout, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés qu'elle est presque toujours piquante..... On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe depuis la Renaissance des lettres ». Ce livre dut avoir en effet une grande influence

sur la prose française et sur toute notre littérature dans les quarante dernières années du XVII^e^ siècle. S'il venait neuf ans après les *Provinciales*, il précédait de plusieurs années les *Pensées*, écrites déjà, mais non publiées. Bossuet prêchait depuis 1659, mais n'avait encore imprimé que peu de choses, sa *Réfutation de Claude Ferry*. Bourdaloue s'exerçait encore en province. Molière n'avait fait ni le *Misanthrope* ni les *Femmes savantes*, et si le *Tartufe* existait déjà, on ne le connaissait que par des lectures de société. Les premières satires de Boileau étaient encore en portefeuille; La Fontaine n'était connu que par quelques contes et son *Élégie aux Nymphes de Vaux;* et nous n'avons guère de la correspondance de M^me^ de Sévigné, à cette date de 1665, que ses lettres sur la disgrâce de Fouquet; encore n'étaient-elles pas publiques. Il est donc indubitable que ce petit livre et d'une forme si précise et si piquante fut comme une nouvelle révélation de la langue française et de l'esprit français après les *Provinciales* et donna un exemple qui ne fut pas perdu pour les contemporains. Un grand seigneur montrait à des gens du métier, à des hommes mêmes qui lui étaient très supérieurs par le génie, comme Molière et Bossuet, comment on écrit d'une manière forte, vive, naturelle, avec un heureux mélange de concision et de clarté. Le succès fut immense; on admira ce style si fin et si fort; et si l'ensemble du livre ne plut pas à tout le monde. comme le témoigne l'ingénieuse allégorie de La Fontaine, l'*Homme et son image*, on fut émerveillé de chaque trait particulier. C'est encore l'effet qu'il

produit après plus de deux cents ans sur tout esprit sérieux et qui ne prétend pas être plus malin que de raison. On ne peut le dissimuler, le livre de La Rochefoucauld est celui d'un homme de cour pénétrant, mais porté par ses déboires personnels à ne voir qu'un côté des choses, et ce n'est pas naturellement le côté le plus beau. Il faut donc nous arrêter quelque peu sur la biographie de l'auteur, parce que sa vie et sa position expliquent en grande partie son œuvre.

François duc de La Rochefoucauld naquit en 1613. A peine âgé de dix-sept ans, il entra dans le monde et dès ce moment là, comme on le voit dans ses *Mémoires*, il commença « à remarquer avec attention ce qu'il voyait ». Ce qui s'offrit d'abord aux yeux du jeune gentilhomme observateur, ce fut la lutte de Marie de Médicis et de Richelieu, laquelle se termina par la journée des Dupes, qui ruina l'influence de la reine-mère et consolida le pouvoir du cardinal. Les sanglantes catastrophes du maréchal de Marillac et du duc de Montmorency suivirent bientôt. La domination du grand cardinal paraît injuste à La Rochefoucauld qui, avec le manque de flair politique, qui le caractérise, s'attache au parti de la jeune reine, Anne d'Autriche, malheureuse et persécutée par le ministre. Il accepte même, si nous l'en croyons, la dangereuse mission, après que la reine eut été interrogée par le chancelier Séguier comme une vulgaire criminelle, de l'enlever elle et M^lle^ d'Hautefort et de la conduire à Bruxelles auprès de Marie de Médicis : projet qui n'eut pas de suite, mais dans lequel La Rochefoucauld entra avec enthousiasme. « Quelque

difficulté, écrit-il, et quelque danger qui me parussent dans un pareil projet, je puis dire qu'il me donna plus de joie que je n'en avais eu de ma vie ». Mis à la Bastille pour avoir servi d'intermédiaire entre la reine et Mme de Chevreuse éloignée de la cour, il obtint au bout de huit jours de sortir de prison dans un temps où peu en sortaient, sans doute parce que Richelieu avait deviné que ce jeune homme était plus aventureux que redoutable. Il rentra dans sa famille en province jusqu'en 1639, date à laquelle il lui fut permis, après la prise de Hesdin, de rejoindre l'armée. Il s'y conduisit avec tant de valeur que le cardinal voulut l'attacher à ses intérêts. Mais la reine desira instamment qu'il n'acceptât point de faveur qui pût lui ôter la liberté de la servir elle-même quand elle se trouverait en état de paraître ouvertement l'ennemie du cardinal ; et cette marque de confiance lui fit renoncer avec plus de plaisir que de bon sens à tout ce que la fortune lui présentait. Richelieu mort, et Anne d'Autriche déclarée régente en 1643, La Rochefoucauld obtint de belles promesses et ce fut tout. Longtemps sans emploi, joué, rebuté dans la plupart de ses demandes, il se jeta dans les aventures. « Ma fortune était désagréable dit-il, et je portais impatiemment la perte de tant d'espérances. J'avais voulu m'attacher à la guerre, et la reine m'avait refusé les mêmes emplois que, trois ou quatre ans auparavant, elle m'avait empêché d'accepter du cardinal de Richelieu. Tant d'inutilité et tant de dégoûts me donnèrent enfin d'autres pensées et me firent chercher des voies périlleuses pour témoigner mon

ressentiment à la reine et au cardinal de Mazarin ». Le voilà jeté dans la guerre civile et pour se venger du ministre et pour plaire à la duchesse de Longueville, dont il était alors un des amants :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux
J'ai fait la guerre aux rois; je l'eusse faite aux Dieux.

vers déjà légèrement modifiés de Du Ryer dans *Alcionée* :

Pour obtenir un bien si grand, si précieux,
J'ai fait la guerre aux rois, etc.

La Rochefoucauld les parodie ensuite de deux autres manières, après sa brouille avec la duchesse :

Pour son cœur inconstant qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre au Roi; j'en ai perdu les yeux.

Et au bas d'un portrait de cette maîtresse :

Faisant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux (1).
Mais pour un tel objet, je l'aurais faite aux Dieux.

Mais il n'éprouva pas moins de mécompte comme factieux que comme courtisan, parce que, avec infiniment d'esprit, il n'avait pas celui qu'il faut pour l'action. Le cardinal de Retz lui reproche dans ses

(1) C'est une exagération, il faillit seulement les perdre.

Mémoires l'irrésolution, et déclare n'en pouvoir déterminer les motifs. « Malgré son envie, dit-il, il n'a pu être un bon courtisan, ni malgré ses engagements, un homme de parti. Sa pratique était de sortir des affaires avec autant d'impétuosité qu'il y était entré » Et pour dernier trait : « Son inclination était toujours portée vers la négociation ». De là une conduite souvent équivoque, et des reproches dont son orgueil devait cruellement souffrir. Dans le parti de Retz, on l'appelait ironiquement La Franchise; on disait que tous les matins il faisait une brouillerie, et que tous les soirs il travaillait à un rhabillement. On l'accusa même de s'être raccommodé avec la cour aux dépens de ses complices. Il parut donc souvent malhonnête, parce qu'il fut presque toujours maladroit, comme le sont d'ordinaire les hommes qui ont trop de pensées, quand il n'est question que d'agir. Au milieu des intrigues où s'agitait le parti des Princes, La Rochefoucauld ne fut à l'aise que dans les combats, l'épée à la main, et quand il n'y allait que de sa vie, qu'il lui était plus facile de sacrifier que de fixer. Blessé à en perdre presque la vue au combat de la porte Saint-Antoine, sous les murs de Paris, il se retira d'abord à l'étranger, puis dans ses terres de l'Angoumois. Plus tard, revenu à Paris, il y vécut dans une inaction forcée et dans une demi-disgrâce, dont toute la faveur de son fils, le prince de Marcillac, auprès de Louis XIV, ne réussit pas à le tirer. Sa vie de retraite, d'abord assez maussade et assez triste à cause du ressentiment qui lui restait de ses mécomptes (il disait de ses sottises d'homme de parti),

devint de jour en jour moins désagréable, surtout à partir de la mort de Mazarin. Retenu souvent par la goutte, il sut faire de sa maison le rendez-vous des gens d'esprit. Il vécut aussi dans l'amitié de deux femmes distinguées, Mme de Lafayette et Mme de Sévigné, mais surtout de la première, dont l'attachement ressemble grandement à un amour passionné.

Les lettres de Mme de Sévigné parlent souvent de lui et je crois qu'elles jettent un grand jour sur son caractère et sur le tour que prit son esprit, précisément parce qu'elles le représentent tout autre que ne le feraient supposer les *Maximes*. Il y a longtemps que Platon a remarqué que ce sont les hommes les plus confiants, les plus généreux et les plus sensibles qui finissent par devenir des misanthropes, et c'est ce que Mme de Sévigné nous révèle dans l'auteur des *Maximes*, en appuyant sur sa tendresse de cœur pour sa famille et pour ses amis. « M de La Rochefoucauld a perdu sa mère; je l'ai vu pleurer avec une tendresse qui me le faisait adorer... c'était une femme d'un extrême mérite, et enfin, disait-il, c'est la seule qui n'ait jamais cessé de m'aimer... Le cœur de M. Larochefoucauld pour sa famille est une chose incomparable; il prétend que c'est une des chaînes qui nous attachent l'un à l'autre ». Ailleurs, elle le voit pleurer au récit d'une action généreuse; plus loin, elle se console d'avoir été dupe d'une plaisanterie et ajoute: Si je voulais, je vous citerais M. de La Rochefoucauld qui était aussi aisé à tromper que moi; mais il avait tant d'autres mérites que je n'en puis pas faire une comparaison ». Il ne faut pas oublier un trait qui me

paraît caractéristique : La Rochefoucauld, que nous voyons si tristement raisonnable dans ses livres, avait l'imagination romanesque; il eût volontiers joué le rôle de paladin, au moins s'il n'eût suivi que ce premier mouvement dont l'égoïste Talleyrand disait qu'il faut se défier parce que c'est le bon; Mme de Sévigné est ici d'accord avec ce que nous voyons dans les *Maximes* de La Rochefoucauld, et confirme cet heureux travers. En parlant de son propre goût pour les grands sentiments et les grands coups d'épée des héros romanesques de la Calprenède : « Si je n'avais Mr de La Rochefoucauld pour me consoler, écrit-elle, je me pendrais de trouver encore en moi cette faiblesse ». La Rochefoucauld était donc loin d'avoir ce cœur sec que feraient supposer les *Maximes*. Aussi, à sa mort, arrivée en 1680, laissa-t-il des regrets vifs et durables à sa famille et à ses amis, particulièrement à Mme de Lafayette, sur la douleur de laquelle Mme de Sévigné revient souvent : « Le temps, écrit-elle, qui est si bon aux autres, augmente et augmentera sa tristesse... Elle s'aperçoit à tous moments de la perte qu'elle a faite... Ce n'est plus la même personne, je ne crois pas qu'elle puisse jamais ôter de son cœur le sentiment d'une telle perte; je l'ai sentie et par moi et par elle ». Non, ce n'est pas un misanthrope égoïste qui inspire de tels sentiments à des femmes distinguées.

Je reviens au mot de Platon, et je dis qu'il s'applique merveilleusement à la misanthropie de La Rochefoucauld. Tous les témoignages de Mme de Sévigné, rapprochés de ce qu'il nous rapporte lui-même dans

ses *Mémoires* des impressions et des actes de sa jeunesse, ne donnent-ils pas l'idée d'une nature originairement généreuse et sensible, que les désappointements personnels et le spectacle des hypocrisies et des bassesses humaines ont enfin prévenu à l'excès contre les sentiments désintéressés ? Que d'espérances trompées ! Que de rêves ambitieux manqués ou par male chance ou par maladresse ! S'exposer généreusement pour une reine aux terribles vengeances d'un Richelieu pour se voir éconduire par les finesses d'un Mazarin ! Refuser d'un ennemi des emplois et et une fortune pour ne point les obtenir de celle qui vous les a fait refuser quand ils s'offraient ! Se lancer par dépit et par galanterie dans des intrigues et des factions contraires à son caractère et où tout ce qu'on a d'esprit ne vous fait faire que des sottises qui rendent votre réputation équivoque, et se voir supplanter dans le cœur de celle à qui l'on sacrifie tout ! Etre un des plus grands noms du royaume et ne pouvoir se faire de place à la Cour ! Tenir étroitement au roi par un fils et n'être rien soi-même ! Que de blessures pour une âme généreuse et susceptible ! N'est-ce pas à travers ce désillusionnement et les chagrins qui en résultèrent que La Rochefoucauld a vu les hommes ? Et pour me servir d'un de ses adages, son esprit n'a-t-il pas été souvent dupe de son cœur dans ses *Maximes* si cruelles pour la nature humaine ?

La Rochefoucauld a fait lui-même son portrait ; c'était une mode alors, une manie. Il y a beaucoup de préciosité dans ce portrait, notamment dans ce qui concerne ses défauts ou ses qualités physiques,

à moins que cette préciosité ne soit une moquerie détournée de celle qui régnait encore dans la haute société vers 1658 Je laisse de côté ce qui ne touche pas le caractère moral de l'auteur, et je ne retiens même de ce caractère que ce qu'il nous dit de sa mélancolie : c'est un trait de lumière sur les dispositions où était l'auteur des *Maximes* quand il commença son livre. « Premièrement, écrit-il, pour parler de mon humeur je suis mélancolique, et le suis à un point, que depuis trois ou quatre ans à peine m'a-t-on vu rire trois ou quatre fois. J'aurais pourtant, ce me semble, une mélancolie assez supportable et assez douce, si je n'en avais point d'autre que celle qui vient de mon tempérament, mais il m'en vient tant d'ailleurs et ce qui m'en vient me remplit de telle sorte l'imagination et m'occupe si fort l'esprit, que la plupart du temps ou je rêve sans dire mot, ou je n'ai presque point d'attache, ou je suis inattentif et indifférent à ce que je dis..... J'ai une si forte application à mon chagrin que souvent j'exprime assez mal ce que je veux dire ». Prenons acte de cet aveu : La Rochefoucauld n'était point triste naturellement ou du moins n'avait qu'une mélancolie assez douce. D'où lui vient donc ce chagrin sombre, qui lui venait d'ailleurs que de son tempérament et qui l'absorbait au point qu'il en devenait taciturne et qu'avec de l'esprit, avec une conception nette et vive, il lui arrivait souvent d'expliquer assez mal dans la conversation ce qu'il avait à dire? Il écrit un peu plus loin qu'il « n'est point travaillé par l'ambition : » Par l'ambition présente? Je le crois volontiers; il avait assez de pénétration

pour voir que sa carrière d'ambition était finie, quoiqu'il n'eût pas alors plus de quarante-cinq ans. Mais n'était-il pas travaillé par le souvenir de ses espérances déçues et de sa vie de courtisan et d'homme politique? Ce ne sont pas des réflexions générales sur l'humanité qui peuvent causer une si sombre mélancolie et une si forte application à son chagrin. Ce sont donc des réflexions toutes personnelles sur ses propres mécomptes : excellente préparation pour être clairvoyant dans le mal et pour saisir tous les mauvais principes des volontés et des actions humaines, je n'en disconviens pas; mais disposition peut être fâcheuse pour ne voir que la vérité et pour voir toute la vérité. C'est ce dont nous aurons à nous souvenir et à tenir compte en appréciant les *Maximes*.

Nous avons, de La Rochefoucauld, outre ce livre, des *Lettres*, une *Apologie* et des *Mémoires*. Ses lettres n'ont d'intérêt que pour l'historien et pour le biographe. Si elles peuvent servir à mieux comprendre et à rectifier les *Mémoires* sur certains points, elles n'ont rien des qualités des grands épistoliers comme Cicéron, M^me^ de Sévigné, Voltaire. Son *Apologie*, en réponse à Mazarin qui, paraît-il, l'accusait d'ingratitude à l'égard de la reine et à son égard (1) ne mérite ni les reproches que lui fait Cousin au point de vue moral et politique, ni les éloges que lui donna l'éditeur dans la collection des grands

(1) *Apologie du Prince de Marcillac* : *Prince de Marcillac* était le titre que portait encore La Rochefoucauld : son père François V, duc de La Rochefoucauld, vivait encore.

écrivains de la France. Si Mazarin accusait réellement le prince de Marcillac d'ingratitude, est-il étonnant que celui-ci ne fasse valoir que des raisons personnelles, et qu'il laisse de côté les considérations tirées de l'intérêt public? On ne peut en conclure que des motifs politiques plus désintéressés ne se soient pas mêlés à des griefs personnels pour le jeter dans la Fronde (1). Mais d'un autre côté je n'admets pas que cet écrit qui est de 1649, par conséquent de sept ans avant les *Provinciales*, soit un des premiers modèles de la prose française au XVII^e^ siècle, naturelle, nerveuse, de ferme et libre allure. Le style me paraît souvent embarrassé ; et j'y cherche la précision et la netteté, ces principales qualités de notre grande prose. Quant aux *Mémoires* que je n'avais lus que dans une ancienne édition, faite sur des manuscrits incomplets et fautifs, que l'on avait complétés tant bien que mal, et d'ailleurs renfermant beaucoup de morceaux qui n'étaient point de La Rochefoucauld, ils m'avaient semblé, bien que Bayle les compare et les préfère aux *Commentaires* de César, au-dessous de la réputation de leur auteur. La lecture de l'édition nouvelle n'a

(1) « Ici plus de faux semblants de patriotisme, et d'intérêt général : les masques sont ôtés, on n'est plus sur la scène, mais dans les coulisses : il n'est question que d'intérêts particuliers, et La Rochefoucauld ne fait pas difficulté d'exposer, avec l'élégante effronterie d'un grand seigneur, mal couverte, sous les sophismes laborieux du bel esprit, les blessures encore saignantes que sa vanité et son ambition ont reçues de la Reine et de Mazarin depuis le commencement de la Régence etc. » (La Jeunesse de M^me^ de Longueville, 3^me^ édition, p. 472).

point modifié mon impression. Ils sont mieux écrits que l'*Apologie*, ayant été composés entre 1658 et 1662; il s'y rencontre de bonnes pages; mais l'ensemble manque de mouvement et d'intérêt. Outre qu'on y reconnaît cet air d'apologie qui était le caractère de La Rochefoucauld comme homme de parti, l'auteur me paraît flotter entre l'histoire et le mémoire, n'ayant par conséquent les qualités ni de l'un ni de l'autre, fort loin assurément et de Retz et surtout de Saint-Simon. Quant au fond, il faut le lire avec beaucoup de précaution. Mais ce manque trop fréquent de vérité n'est pas le défaut des seuls Mémoires de La Rochefoucauld; c'est celui de tous les Mémoires.

Ce qui a fait la réputation littéraire de La Rochefoucauld, c'est le livre des *Maximes*; c'est encore ce livre qui la maintient. Faut-il y ajouter les *Réflexions diverses*, dont quelques-unes n'ont été publiées qu'en 1731 et les autres qu'en 1863. Elles ajoutent peu, je crois, à la gloire de La Rochefoucauld. Huit sur dix-neuf qui composent ce recueil de réflexions sont bizarres ou faibles; quelques-unes même avaient été biffées par l'auteur. Ce qu'il y a de plus excellent dans les autres a passé dans les *Maximes*. Il faut le dire, La Rochefoucauld si grand écrivain, n'est pas en un certain sens un écrivain; il éprouve une certaine gêne à développer ses idées, et les *Réflexions* qui sont beaucoup plus développées que les *Maximes* n'en ont pas la netteté piquante. Prenez par exemple celle sur le goût: on hésite sur le sens du mot et par conséquent sur le sujet même que l'auteur a en vue:

Est-ce le goût? Sont-ce les goûts? Ce sont pourtant choses très différentes et l'auteur passe sans cesse de l'une à l'autre, comme si cette différence n'existait pas. Il y a une hésitation analogue, quoique moindre dans les articles *Société, confiance.* Et d'ailleurs dans toutes ces réflexions, il y a le même défaut: ce sont des remarques, des vues sur un sujet donné; ce ne sont pas des idées qui se tiennent étroitement, et qui forment un tout. La Rochefoucauld ne conserve vraiment tous ses avantages que dans l'expression de réflexions brèves et vives, c'est-à-dire dans son *Recueil des Maximes:* c'est donc le seul sur lequel nous devons insister.

Je ne voudrais, ni le surfaire ni le déprécier, mais en indiquer la juste valeur. Ce n'est point par le sentiment que cet ouvrage vaut: il est froid et poli comme la glace. Ce n'est point non plus par l'élévation et la sublimité. A part quelques maximes qui sont élevées, quoiqu'il y ait souvent un grand air dans ce livre, presque toutes seraient plutôt faites pour resserrer et abattre le cœur, que pour le dilater et l'élever. Il faut donc que son mérite consiste dans l'exactitude et la profondeur, ou si on l'aime mieux, dans l'exactitude poussée jusqu'à la profondeur. Car il n'y a que ces trois choses, profondeur, élévation et sentiment, qui réunies ou séparées, fassent la vérité d'un ouvrage de morale et y impriment une marque impérissable. Or, je distingue deux espèces de profondeur, celle qui est la profondeur philosophique par excellence, laquelle consiste à démêler les éléments premiers du cœur humain, et à les suivre dans leur combinaison

et dans leur jeu. C'est, par exemple, la profondeur de l'auteur de l'*Ethique à Nicomaque*. L'autre qui, par la puissance du raisonnement ou par la sagacité de l'observation, ou plutôt par ces deux forces réunies, creuse imperturbablement une vérité donnée, sans s'inquiéter de celles qui l'avoisinent ou qui la bornent, c'est, si je ne me trompe, la profondeur de La Rochefoucauld. Il a vu ce que tout le monde voit d'ailleurs et ce que personne ne conteste, la grande part de l'intérêt ou de ce qu'il appelle l'amour-propre dans les actions humaines ; il a été frappé du rôle énorme qu'il joue toujours à la cour et dans la politique, et surtout de celui qu'il joua dans les turbulentes intrigues de la Fronde et dans les accommodements qui les suivirent; et il en a été d'autant plus vivement frappé, que toutes les espérances de son ambition, même les plus légitimes, avaient été frustrées et qu'il n'avait pas eu, comme tant d'autres, l'artifice et l'adresse de profiter des sottises qu'il avait faites. Il se mit donc à rêver là-dessus, cuisant et recuisant en lui-même son chagrin, selon l'expression latine, ou pour parler français, le ruminant et le digérant longuement et avec une sorte de malin plaisir, semblable à celui de la vengeance. Spectateur de mille manèges, de mille hypocrisies, de mille lâchetés et de fortunes scandaleusement établies, il résulta de ses réflexions que ce monde n'est qu'une vaste comédie de dupes et de fripons, qu'il n'y a qu'un seul mobile de ces actions si diverses que les hommes, qui se cachent et se déguisent à eux-mêmes autant qu'aux autres, nomment hypocritement ou follement vertueuses ou vicieuses et

que l'amour propre est l'unique acteur de la pièce et y joue tous les personnages, même les plus opposés et les plus contradictoires. Cette vue une fois prise pour principe, il ne s'agissait plus que d'y ramener tous les actes humains. Je veux bien croire que La Rochefoucauld ne s'est pas borné à une pure spéculation et qu'il nous a donné sous forme de maximes générales le fruit de son expérience, qu'Anne d'Autriche, Mazarin, Mme de Longueville, Condé, Retz, Mme de Chevreuse, la Cour et le Parlement lui ont fourni les matériaux qu'il a mis en œuvre. Mais je dis que le raisonnement et l'imagination suffisaient, et que son observation n'est qu'une divination perpétuelle, à l'aide de l'imagination et du raisonnement, appliqués à un principe qui n'a rien d'indubitable. Or selon son ingénieuse expression, « Nos actions sont comme des bouts-rimés que chacun fait rapporter à ce qui lui plaît », celui-ci à la bonté, celui-là à de subtils calculs, tantôt à de grands et profonds desseins, tantôt à l'humeur ou au hasard. La Rochefoucauld n'a-t-il pas fait son bout-rimé comme les autres ?

Talleyrand disait, à ce qu'on rapporte : « Défiez-vous de votre premier mouvement, parce qu'il est presque toujours bon » ; La Rochefoucauld n'a pas même l'air de soupçonner ce premier mouvement, et il semble qu'il n'ait vécu que parmi des hommes mus volontairement ou involontairement par un seul ressort et par un ressort mauvais. Il faut avouer, parce que c'est un fait constant, que tous nos motifs peuvent dévier, qu'il n'en est pas un seul que l'amour-propre ne puisse transformer et corrompre, en le

mettant en usage, que cela a lieu au village comme à la ville et à la cour, mais surtout à la cour, où l'intrigue est l'occupation habituelle et où il faut étudier ses actions et ses paroles, composer son visage, masquer ses espérances et ses craintes, régler selon l'occasion tous les mouvements de son cœur, si l'on ne veut point faire de faux pas et se voir ou supplanter par des rivaux ou détruire par des envieux. Mais lorsque l'on considère la complexité de notre nature, on ne peut qu'entrer en défiance contre le moraliste qui réduit même les courtisans à des marionnettes mues par un seul fil; et quand même ils auraient pu se façonner au point de ne penser, de ne sentir, de n'agir plus que par amour-propre, il ne me serait pas prouvé qu'ils fussent parvenus à effacer complétement la nature en l'altérant, et que ses mouvements spontanés, irréfléchis et indisciplinés ne viendraient pas sans cesse contrarier en s'y mêlant l'habitude dominante qu'ils ont imprimée à leur âme; et alors, je ne sais s'il n'y aurait pas plus de connaissance du cœur humain et de profondeur philosophique à saisir et à démêler ces mouvements qui s'ajoutent à la passion maîtresse pour la diversifier et souvent la neutraliser, qu'à voir partout une seule impression première, d'où tout le reste dépend.

Aussi bien, à quoi se réduisent ces vérités incontestables et éternelles que Sainte-Beuve et Nisard prêtent si facilement à La Rochefoucauld? A des soupçons, à des possibilités. Toutes les maximes pourraient commencer par ces mots : Il *arrive parfois*, il *arrive souvent*, il *peut arriver*. Et comment

l'auteur justifie-t-il ces possibilités, ces soupçons? Nulle part il n'a défini l'amour-propre, et il avait besoin du vague et de l'indétermination de ce terme pour rendre sa thèse plausible. Et voyez combien de choses il met dans ce mot : d'abord ce qu'on doit réellement appeler amour-propre, les calculs de l'intérêt, du plaisir, de l'orgueil, de la vanité avec les tentations ou les désirs que ces choses éveillent en nous, puis le tempérament, l'humeur qui dépend en grande partie du tempérament, l'attrait actuel qui n'est que l'impression des objets sur notre âme, même la lassitude, l'ennui, le dégoût, la paresse, en un mot toutes les passions ou primitives ou dérivées, sans parler de la fortune ou du hasard, qui n'a évidemment rien à voir avec l'amour-propre. Or les passions primitives, qu'on pourrait appeler plus justement des instincts, peuvent devenir, il est vrai, l'aliment de l'amour-propre, mais en elles-mêmes elles lui sont antérieures, puisqu'elles précèdent toute réflexion et par conséquent tout retour sur nous-mêmes; et il n'y a pas plus d'amour-propre à ressentir le plaisir de l'estime d'autrui, pourvu qu'on ne s'arrête pas complaisamment à ce plaisir, qu'à éprouver une sensation agréable quand on a faim et qu'on mange, ou qu'à souffrir d'un isolement absolu jusqu'à en dépérir ou à en devenir fou.

En second lieu, La Rochefoucauld interprète arbitrairement tous les mouvements de notre cœur; je sais qu'il met fréquemment les correctifs *souvent*, *quelquefois* et autres à cette interprétation. Mais qui ne voit que *souvent* finit par dire *toujours* lorsqu'on

ne parle jamais que de l'amour-propre et qu'on le retrouve partout. Prenons un exemple: « La pitié est souvent le sentiment de nos propres maux dans les maux d'autrui ». Je dis que ce n'est pas là le sentiment premier de la pitié qui est au contraire un retentissement des douleurs d'autrui dans notre propre sensibilité. Mais La Rochefoucauld renvoie ce premier mouvement aux gens du commun, parce qu'il ne sert de rien, selon lui, au dedans d'une âme bien faite. Mais que ce sentiment serve ou non, qu'il soit roturier ou non, il n'importe; ce n'en est pas moins la racine de la pitié. Mais enfin soit! Supposons que nous nous disions à nous-mêmes: « Faisons à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fit », ou « Non ignara mali, miseris succurrere disco. » Je vois là un retour sur nous-mêmes qui nous attendrit sur autrui; je suis encore à y chercher l'amour-propre ou l'égoïsme. Nous nous mettons par la pensée à la place du malheureux et souffrons nous-mêmes de ses maux, nous le secourons; mais il faudrait que cette imagination se transformât en un sentiment terriblement vif et douloureux, pour qu'on pût dire avec La Rochefoucauld: « Ces services que nous rendons sont à proprement parler un bien que nous nous faisons à nous-mêmes par avance. » C'est ingénieusement et finement dit: est-ce vrai? Je n'insiste pas davantage et je conclus: Si l'on prétend nous donner les *Maximes* ainsi que fait Nisard, non pour des vérités relatives, mais pour des vérités absolues, je dis que le livre de La Rochefoucauld n'est qu'un tissu de sophismes, qu'un perpétuel cercle vicieux. Mais vou-

lez-vous rendre à ce livre toute sa vérité ? Dites simplement que La Rochefoucauld a débrouillé un des recoins les plus obscurs et les plus embarrassés du cœur humain ; qu'il a suivi avec une rare perspicacité toutes les transformations qui nous dérobent l'amour-propre, et qu'il nous apprend à démêler la réalité de l'apparence dans nos propres actions encore plus que dans celles d'autrui : car selon sa fine remarque, il est plus facile de connaître l'homme en général que les femmes en particulier. Que s'il était possible de faire disparaître l'impression d'aigreur et de mépris pour la nature humaine qui domine dans son livre, les *Maximes* mériteraient tous les éloges dont ils sont en possession depuis plus de deux siècles. Chaque maxime prise à part, et pourvu qu'on ne lui donne pas une étendue universelle, est juste et finement exprimée. L'auteur saisit avec une merveilleuse sagacité le point où l'amour-propre se glisse dans nos vertus et la forme spécieuse sous laquelle il nous trompe. Il lui ôte ses masques divers, et là où l'amour-propre se donne pour justice, pour clémence, pour amitié, pour modération, pour courage, pour fermeté, il l'appelle de son vrai nom, intérêt, orgueil, ambition, vanité, mollesse de cœur et paresse, et il fait sentir comment ces diverses passions sont ou peuvent être sous les plus magnifiques apparences. Il poursuit l'amour-propre jusque dans ces recoins obscurs où il ne sent pas bien lui-même ce qu'il est et où il se trompe sur sa propre nature à force de s'envelopper de beaux voiles instinctivement et à son insu. Mais là, je l'avoue, l'in-

terprétation est hasardeuse. Comment démêler sûrement une action confuse qui n'a point conscience d'elle-même? Plus l'interprétation a de précision dans la pensée, de clarté dans l'expression, plus elle court risque d'être plus ingénieuse et plus subtile que vraie. Aussi les maximes de ce genre me semblent excellentes comme des avertissements de nous défier de nous-mêmes et de ne point nous en faire accroire sur notre valeur personnelle, mais elles seraient déplorables si elles devaient nous inspirer trop de défiance à l'égard d'autrui. Car la vie humaine demande moins de finesse, et plus de simplicité et de rondeur; je tiendrais pour une marque d'une sagesse aussi inutile que triste, la disposition à tout voir sous un jour fâcheux, et à se tenir sans cesse en garde contre les sentiments les plus naturels et les plus doux, l'amour, l'amitié, l'estime, la confiance, en un mot tout ce qui fait la sécurité et le charme de la vie. Car, ainsi que le dit La Rochefoucauld lui-même, il est plus honteux, — j'ajouterai plus malheureux — de se défier de ses amis que d'en être trompé ». C'est là qu'est vraie absolument cette autre maxime : « Le plus grand défaut de la pénétration, n'est pas de n'aller point jusqu'au bout, mais de le passer ».

Si on lit les *Maximes* dans cet esprit, je veux dire plus pour apprendre à ne point se méconnaître que pour acquérir la plus inutile et la plus sotte des sciences, celle d'une défiance universelle et toujours en éveil, je crois qu'elles sont sans danger et qu'au contraire elles offrent une instruction solide, en nous ouvrant un grand jour sur le cœur humain. Je ne

parle point de la grâce, de la force, de la finesse, de la concision, en un mot de l'excellence du style. Il aurait un défaut, celui d'être trop aiguisé, s'il formait un discours suivi. Mais cette légère pointe de paradoxe, au lieu de mériter des reproches, me paraît une condition du genre. Il faut qu'une sentence pénètre profondément dans l'esprit et autant que possible qu'elle ait l'air de dire beaucoup plus qu'elle ne dit, afin d'éveiller la réflexion. Aussi, pour finir comme j'ai commencé, c'est véritablement un signe que de voir, vers le temps de la maturité du XVII^e^ siècle, La Rochefoucauld et Boileau se produire presque dans le même temps. Cela nous indique le caractère le plus essentiel de notre grande littérature, la plus morale, la plus humaine, la plus solide, sinon la plus brillante de toutes les littératures.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

Eugène de Robillard de Beaurepaire

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

De tous les vides qui se sont produits depuis quelques années dans les Sociétés savantes de Normandie, aucun n'est plus irréparable que celui laissé dans leurs rangs par la mort de M. Eugène de Beaurepaire.

Cet homme, vraiment supérieur, était un modeste. Il avait exprimé le désir formel qu'aucun discours ne fût prononcé à ses obsèques à Caen. Toutefois, lorsqu'il a été déposé dans sa dernière demeure, au cimetière d'Avranches, M. Paul de Longuemare, directeur-adjoint de l'Association normande, a adressé quelques paroles d'adieu à notre confrère (1), puis, dans

(1) V. aussi; *M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, directeur de l'Association normande*, par P. de Longuemare, dans l'*Annuaire normand*, 1900, p. 381-400.

les séances mensuelles de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen et de la Société des Antiquaires de Normandie, les présidents, MM. Vaudrus et Formey de Saint-Louvent, ont rappelé les services rendus à ces compagnies par M. de Beaurepaire. Forcément brèves, ces allocutions ne pouvaient suffire à rappeler tous les titres qu'il s'était créés à la reconnaissance des érudits, ni à énumérer ses nombreux ouvrages.

On a pensé que cette existence si bien remplie, que ces publications si variées devaient être l'objet d'une étude complète. On m'a confié la tâche difficile de la rédiger. J'ai accepté témérairement sans doute, mais avec reconnaissance; car je me suis rappelé que M. de Beaurepaire avait été l'ami et le biographe de mon père, et que, pendant plus de trente ans, il m'a traité moi-même avec une affectueuse bienveillance comme un collaborateur de ses recherches, comme un confident de ses intimes pensées (1).

Eugène-Hippolyte de Robillard de Beaurepaire naquit à Avranches le 31 janvier 1827. Il était fils aîné d'Hippolyte-Charles de Robillard de Beaurepaire et de Sophie-Antoinette Arondel de La Bréhoulière, qui tous deux appartenaient à d'anciennes et honorables familles de Normandie. L'un de ses arrière-grands-oncles fut le P. Robillard d'Avrigny, procureur des

(2) Des fragments de la présente notice ont été lus dans la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 14 décembre 1899, et insérés dans le *Bulletin* de cette Société, t. XXI, p. 265-301.

Jésuites à Alençon, et historien réputé au commencement du XVIII[e] siècle. M. Hippolyte de Beaurepaire, avocat distingué, mourut jeune ; il laissait six enfants en bas âge, dont l'éducation fut dirigée habilement par une mère vaillante et dévouée.

Eugène de Beaurepaire, d'abord élève au Petit-Séminaire de l'Abbaye-Blanche, termina brillamment ses études au collège d'Avranches. Dans ce dernier établissement, il eut pour professeur de rhétorique un homme dont il resta toujours l'ami et dont il écrivit plus tard la biographie, M. Édouard Le Héricher. C'était un de ces maîtres comme l'Université d'alors en comptait beaucoup, même en dehors des grands lycées. Modestes, laborieux, dévoués à leurs élèves, ils n'avaient pas de titres pompeux, leur enseignement était plus solide que brillant ; mais, quand leur classe était finie, ils ne croyaient pas leur tâche terminée. Le Héricher, bon humaniste, philologue ingénieux, passionné pour l'archéologie et pour la botanique, emmenait ses jeunes disciples dans d'interminables courses aux environs d'Avranches, les après-midi d'été et les jours de congé, et leur enseignait l'art d'employer agréablement leurs loisirs à des recherches littéraires ou scientifiques. Plus qu'aucun de ses camarades, notre confrère profita des utiles leçons du maître et ne cessa de lui en témoigner son affectueuse gratitude.

Après avoir été reçu bachelier ès-lettres, M. de Beaurepaire vint à Caen suivre les cours de la Faculté de Droit, et après avoir obtenu le titre de licencié, il passa quelque temps, à côté de son second

frère (1), sur les bancs de l'École des Chartes. Il y puisa dans l'enseignement de maîtres éminents les principes de saine critique qui ont caractérisé toutes ses recherches.

Revenu à Avranches vers 1851, il s'inscrivit au barreau de cette ville. Des débuts pleins d'heureuses promesses valurent au jeune stagiaire la bienveillance éclairée des chefs de la Cour de Caen qui, le 25 octobre 1852, le nommèrent juge suppléant près le Tribunal civil d'Avranches, puis, le 8 juin 1855, substitut du procureur impérial au même siège. Le 13 octobre 1859, il fut appelé au poste de substitut à Alençon. C'est là qu'il se lia d'une amitié que la mort seule a pu rompre avec M. de La Sicotière, l'habile avocat, son redoutable adversaire à la barre de la Cour d'assises, l'archéologue et le lettré dans le salon duquel se réunissaient chaque soir le monde élégant et les érudits alençonnais.

Devenu substitut du procureur général à Bourges, le 23 mars 1864, M. de Beaurepaire passa quatre ans dans cette ville et fut enfin nommé conseiller à la Cour d'appel de Caen le 12 novembre 1868. Sa carrière fut brisée par la loi de 1883. En 1877, il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur des mains du maréchal de Mac-Mahon, lors du voyage en Normandie du Président de la République.

Comme substitut du procureur général, M. de

(1) M. Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie.

Beaurepaire fut appelé à prononcer le discours de rentrée à la Cour impériale de Bourges, le 5 novembre 1865. *Les Commentateurs de la Coutume de Berry* furent le sujet qu'il choisit et qu'il traita avec toute la sagacité de son érudition. Après avoir fait l'historique des coutumes du Berry, depuis les ordonnances de 1453 et de 1481, et de leurs commentaires jusqu'à celui de Gaspard Thaumas de La Thaumassière, il analysait et jugeait l'*Histoire du Berry* de ce jurisconsulte renommé qui a fort bien exposé « la nature précise des droits qui pesaient lourdement sur les classes populaires et qui, par le progrès naturel des choses, allèrent toujours en s'atténuant ». L'orateur consacrait ensuite un long passage à l'ami et au rival de La Thaumassière, à l'avocat Catherinot. Ce dernier a émis des idées originales qu'un économiste de notre temps ne formulerait pas d'une manière plus heureuse, et ses opinions sur la nécessité de refondre les coutumes pour arriver à l'unité de la législation sont judicieuses et patriotiques. M. de Beaurepaire terminait en faisant ressortir la grandeur de la réforme législative que tant de grands esprits avaient appelée de leurs vœux et qui a consacré, avec des améliorations sérieuses, tous les principes sociaux et tous les intérêts légitimes.

Trois ans plus tard, l'auteur de ce discours en tira un petit volume : *La Thaumassière, sa vie, ses relations et ses œuvres*.

A la Cour de Caen, M. de Beaurepaire fut chargé, en 1873, d'un *Rapport sur le patronage des détenus libérés* et d'un *Rapport sur le Questionnaire de la*

Commission d'enquête à l'Assemblée nationale relatif au système pénitentiaire, brochures imprimées par ordre de la Cour et qui furent l'objet de flatteuses appréciations de la part du Garde des Sceaux.

De la carrière judiciaire de M. de Beaurepaire, un éloge bien mérité a été fait dans une séance de la Société de l'Histoire de Normandie par l'un des hommes qui avaient été le mieux à même d'apprécier les hautes qualités et la science juridique du membre du parquet et du conseiller. M. Félix, ancien avocat général près la Cour d'appel de Caen et président honoraire à la Cour de Rouen, s'exprimait en ces termes :

« Il avait quitté le ressort de Caen pour revêtir la robe rouge à la Cour de Bourges. Désireux de se rapprocher des siens, le substitut du procureur général sollicitait sa rentrée à Caen. Ses succès d'audience l'avaient formé aux fonctions d'avocat général, et une opinion unanime eût ratifié un choix conforme à ses désirs. Sur ces entrefaites, la vacance d'un siège de conseiller se produisit, et il consentit à une nomination qui, tous alors le pensaient, lui conférait comme compensation le privilège de l'inamovibilité.

« Je revois encore son arrivée à Caen dans ce milieu où l'attendaient et où il devait se concilier de si durables sympathies ; la vivacité de son esprit, le tour piquant de sa conversation, l'exquise courtoisie de ses manières, la bonté innée qui perçait sous l'affabilité de l'abord, dont la timidité apparente trahissait la sincérité de l'émotion, sa pratique des affaires, son bagage bien fourni de jurisconsulte, le ton modéré

d'une discussion où, respectueux des avis des autres, il se défendait d'y subordonner sa décision, la sûreté de son jugement, ces dons si exceptionnellement réunis lui assuraient bientôt dans la compagnie où il pénétrait, et dont les anciens ne se livraient que lentement aux nouvelles recrues, une influence aussi facilement subie qu'elle était modestement exercée.

« Il avait alors quarante et un ans ; son âge et son talent permettaient de présager que l'avenir réaliserait les promesses du passé. A l'examen des procès civils et commerciaux, dont ses connaissances doctrinales démêlaient aisément les difficultés, son activité laborieuse n'avait pas tardé à joindre la présidence des assises, et dans cette délicate mission qui exige à la fois les qualités de l'homme du monde et du juge, il avait apporté la sagacité, l'impartialité, le sang-froid, la fermeté mesurée, l'habileté indispensables pour assurer la sage direction des débats criminels.

« M. Eugène de Beaurepaire n'était pas de ceux qui regardent l'indépendance comme une vertu, il pensait que chez celui qui est appelé à disposer de la fortune, de l'honneur et de la vie de ses concitoyens, elle ne diffère que par son nom de la probité vulgaire; il ne la confondait point avec une opposition tracassière et systématique. Adonné tout entier aux obligations de sa charge, il n'avait, en aucune circonstance, fait acte public de politique, et la correction, la réserve de son attitude devaient le défendre contre l'injuste disgrâce qui l'expulsa d'un siége qu'il honorait par son intégrité. Cette mesure arbitraire et brutale, qui tentait de colorer d'une appa-

rence légale la passion dont elle s'inspirait, pouvait froisser mais non abattre un cœur placé trop haut pour faiblir devant le triomphe de la violence, et il sortit du palais, où quinze ans durant il avait donné l'exemple du devoir professionnel scrupuleusement accompli, en possession de l'estime générale, plus fier que ceux qui l'en avaient banni, car sa conscience lui disait qu'il était irréprochable. La loi de 1883, en décimant la magistrature, a privé ses victimes de l'hommage public qu'il est d'usage de rendre annuellement aux membres retraités ou décédés des Cours d'appel ; en racontant la vie judiciaire de mon ancien collègue, j'aurais trahi la vérité et mes plus intimes sentiments si ma sincère protestation n'avait pas salué avec affection et respect la mémoire d'un des meilleurs parmi ces proscrits innocents » (1).

J'ai cru devoir reproduire, sans en rien retrancher, ce qu'a dit M. Félix de la carrière judiciaire de M. de Beaurepaire et de la mesure qui vint l'interrompre prématurément. Une analyse eût affaibli la haute portée de ces paroles qui expriment si bien la pensée de tous ceux qui ont siégé à ses côtés, oui, de tous sans exception, car tous lui ont exprimé dans les termes les plus sincères et les plus sympathiques leur regret de se voir séparés d'un collègue chez lequel ils appréciaient le noble caractère de l'homme et les grandes qualités du magistrat.

Rentré dans la vie privée, M. de Beaurepaire re-

(1) *Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. VIII 1896-1899, p. 414-415.

couvra, je ne dirai pas son indépendance — il ne l'avait jamais abdiquée — mais toute sa liberté. Il combattit le bon combat et s'occupa avec activité de nos compagnies savantes, ainsi que d'œuvres philanthropiques et sociales. Bientôt, avec l'appui des sommités politiques du Calvados, il exerça une influence prépondérante sur le parti conservateur dans notre région, en prenant la direction d'un grand journal quotidien, le *Moniteur du Calvados*. Il le fit avec une largeur d'idées, une correction, une courtoisie telles que, s'il rencontra de nombreux adversaires, il ne compta pas un ennemi.

Dans les derniers mois de sa vie, notre ami avait été atteint d'un mal qui ne pardonne pas. Entouré des soins les plus tendres que lui prodiguaient M^me^ et M^lle^ de Beaurepaire, il supporta ses souffrances avec une résignation toute chrétienne et s'éteignit doucement dans la nuit du 8 juin 1899.

Des témoignages de douloureuses condoléances furent adressés à sa famille par tous ceux qui l'avaient connu. Je n'en citerai qu'un seul, la lettre que me faisait l'honneur de m'écrire, dès le 9 juin, M. Éd. Bocher, ancien préfet et ancien sénateur du Calvados :

« Quelle triste nouvelle, mon cher Monsieur Travers ! et quelle douloureuse surprise elle me cause !

« A sa correspondance devenue plus rare, et à l'écriture de ses dernières lettres, j'avais bien compris que la santé de M de Beaurepaire était altérée. Mais combien j'étais loin de prévoir une fin aussi prochaine ! C'était à moi de le précéder dans la mort. Il y avait

entre nous deux la distance de tant d'années, et son intelligence — la seule chose que je voyais de lui — était toujours si vivante !

« Je ne vous parle pas de mon chagrin, de mes regrets. Vous connaissiez mieux que personne toutes les qualités de cet éminent ami, tout ce qu'il valait par l'esprit et par le cœur, et quels liens m'attachaient à lui, et depuis tant d'années ! Je comprends votre affliction, vous devez comprendre la mienne.

« Je pense à celles qu'il laisse derrière lui, — à ce double veuvage..... Quand vous parlerez avec elles du cher disparu, que mon nom revienne parfois dans vos entretiens, comme celui d'un vieil et bien sincère ami ».

Au moment de sa mort, M. de Beaurepaire, qui faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, était directeur de l'Association normande, secrétaire général de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Normandie, ancien président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président du Conseil d'administration du Musée Mancel, etc.

Partout il laisse un vide impossible à combler, et lourde sera la tâche de ceux appelés à recueillir son héritage dans nos diverses compagnies. Ils pourront occuper ses fonctions, ils ne le remplaceront pas.

Telle fut la vie de M. de Beaurepaire ; il me reste à vous parler de ses œuvres.

Il n'est guère de sujet dont cet esprit curieux ne se soit occupé : archéologie, histoire littéraire, critique d'art, bibliographie, éditions savantes d'œuvres inédites ou peu connues, recherches sur la Révolution, etc. Son érudition ingénieuse, son esprit humoristique, son style impeccable lui assurent l'un des premiers rangs parmi les écrivains normands du XIX[e] siècle.

Ses publications se comptent par centaines. Les énumérer simplement ici serait une tâche ingrate, et je me bornerai à en signaler quelques-unes dont l'analyse permettra de juger de la fécondité, de la variété, de la souplesse de son talent, de la patience de ses recherches, de l'étendue de son savoir.

En étudiant les travaux de M. de Beaurepaire, publications de caractères parfois fort différents, il n'est point possible de suivre l'ordre chronologique. Je m'efforcerai de les grouper d'après leur sujet, mais je serai obligé souvent de les réunir sous la rubrique des compagnies savantes auxquelles elles furent destinées.

A peine, ses études achevées, M. de Beaurepaire était-il revenu dans sa ville natale, qu'il était admis dans la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, à laquelle Édouard Le Héricher a donné, pendant plus de quarante ans, une heureuse et féconde impulsion. Il collabora avec ardeur aux travaux de cette compagnie et ne cessa jamais d'entretenir avec elle d'étroites relations. Pour elle, il écrivit successivement des *Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse*

d'Avranches, qui lui fournirent plus tard le thème d'articles de *La Normandie monumentale et pittoresque; Les Sermons de Maurice de Sully*, d'après un manuscrit de l'abbaye de Jumièges; puis *Le Théâtre au collège d'Avranches dans le courant des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles;* une analyse des *Manuscrits du docteur Cousin*, vieil annaliste avranchais; enfin il édita, avec de bonnes introductions, *Les Miracles du Mont Saint-Michel, fragment d'un mystère du XIV^e^ siècle*, et *L'Union d'Amour et de Chasteté*, curieux poème de l'apothicaire Aubin Gautier.

Pour cette société encore, il composa deux œuvres originales : l'*Étude sur la Poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin* et *Garaby de La Luzerne, d'après de nouveaux documents*, article qui met bien en relief le rôle important joué par cet aimable gentilhomme dans le monde lettré de la ville de Caen au XVII^e^ siècle.

Un décret de 1852, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, avait ordonné la publication des Poésies populaires de la France, mal étudiées jusqu'alors et trop longtemps dédaignées, disait-on. M. de Beaurepaire voulut réunir celles de l'Avranchin et les commenta avec beaucoup d'esprit.

« Il est impossible de se le dissimuler, écrivait notre confrère, les chansons normandes rappellent assez peu les ballades de la Flandre ou les Barzaz Breiz, et il faut une certaine indulgence pour bien apprécier ces compositions informes qui plaisent précisément par leur négligente rusticité. Il y a là, en effet, toute une veine d'idées enfantines, bizarres,

charmantes ou malicieuses, qu'un critique de mauvaise humeur pourrait facilement prendre pour de la platitude, de la grossièreté ou de l'affectation ».

On ne saurait mieux dire ; cependant je serais tenté de trouver ce jugement un peu trop indulgent. Sans doute, nous recueillons avec soin les chansons trop rares que garde encore la mémoire des vieux habitants de nos campagnes. « Il s'y rencontre de temps en temps, comme le constate M. de Beaurepaire, d'utiles renseignements pour l'étude des mœurs et des anciens usages, ainsi que de vifs souvenirs de nos gloires et de nos malheurs passés » ; mais, quand ces couplets ne sont pas l'altération de chants composés par quelque rimeur des derniers siècles, il ne s'y trouve aucun art, et sans art il ne peut y avoir de poésie. Je n'ai jamais bien compris ce que l'on entend par art populaire, par poésie populaire. Sans doute, il y a des races primitives qui sentent plus fortement que d'autres les beautés de la nature, dont l'imagination est plus vive, dont l'esprit est plus ouvert aux conceptions de l'art. Mais celui-ci ne se développe que dans un milieu préparé par une lente progression de la culture intellectuelle. *Natura non facit saltum*. Le génie lui-même ne peut produire de chefs-d'œuvre que dans un état social avancé. L'art populaire, la poésie populaire sont des expressions spécieuses dont les termes jurent d'être accolés ensemble. Je ne suis pas seul à le penser. Et pour ce qui est des ballades de la Flandre et des fameux Barsaz Breiz, remaniés sans doute par leurs éditeurs, plus que ceux-ci ne l'avouent, le peuple n'a pu les créer. Quant à

nos chansons normandes, elles n'ont pas eu la fortune d'être revues et corrigées par des lettrés, et elles sont restées à l'état d'œuvres informes. Ce sont parfois des documents historiques ; elles n'ont rien à démêler avec la poésie. Le travail que M. de Beaurepaire leur a consacré n'en a pas moins une très haute valeur, et un libraire parisien l'avait sollicité d'en préparer une seconde édition.

Il me faut revenir en arrière, car ce n'est pas la Société d'Avranches qui a eu les prémices des travaux de M. de Beaurepaire.

Je ne dirai rien de ses essais de journaliste, alors qu'il était étudiant en droit. On pourrait retrouver, dans les collections de *L'Intérêt public* et de *L'Ordre et la Liberté*, quelques articles où s'essayait sa plume agile et spirituelle.

Mais bientôt après il entreprenait des publications plus sérieuses dans un recueil dont son frère, déjà archiviste de la Seine-Inférieure, était un des plus appréciés collaborateurs. La *Revue de Rouen* imprimait en effet, en 1851 et 1852, une *Notice sur Jean Vauquelin de La Fresnaye* et l'*Histoire de deux sonnets*.

Le premier de ces articles sur le vieil auteur normand qui fut le gendre de notre historien, M. de Bras, tout intéressant qu'il soit, n'est qu'une œuvre de débutant, il faut bien le reconnaître. La biographie et les œuvres de Vauquelin avaient déjà été étudiées par Victor Choisy (1); elles devaient l'être d'une façon défi-

(1) Victor Choisy, *Jean Vauquelin de la Fresnaye, poète du XVI^e siècle* ; Falaise, 1844, in-8° de 22 p.

nitive par le baron Jérôme Pichon (1), puis par Julien Travers (2), qui a réédité toute l'œuvre du magistrat-poète. Toutefois, si la notice de M. de Beaurepaire renfermait quelques inexactitudes, il n'en avait pas moins su « rendre hommage au patriotisme du citoyen, au zèle et au désintéressement du magistrat, à l'incontestable talent du poète » (3) qu'était Vauquelin de La Fresnaye.

Quant à l'*Histoire de deux sonnets*, c'est le piquant récit de la querelle qui s'éleva en 1649 entre les Uranins et les Jobelins.

Le normand Isaac de Benserade avait, dans un sonnet, paraphrasé les souffrances du saint homme Job; dans un autre, Voiture avait célébré Uranie. La Cour se partagea sur le mérite de ces deux œuvres; la province s'en mêla. Ce fut une bataille formidable de sonnets, de madrigaux, d'épigrammes, de comédies pour et contre. Les Jobelins comptaient dans leurs rangs le prince de Conti, M^me^ de Brégy et la princesse Palatine; les Uranins, M^me^ de Saintot, M^lle^ de Rambouillet et la duchesse de Longueville, la spirituelle grande dame dont le goût sûr exerçait

(1) Baron Jérôme Pichon, *Notices biographiques et littéraires sur la vie et les ouvrages de Jean Vauquelin de La Fresnaye et Nicolas Vauquelin des Yveteaux, gentilshommes et poètes normands (1536-1649)*; Paris, 1846, in-8° de 68 p.

(2) *Les diverses Poésies de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaie*, publiées et annotées par Julien Travers ; Caen, 1869-1870, 2 vol. gr. in-8° ; et *Œuvres diverses, en prose et en vers, de Jean Vauquelin de la Fresnaie*, précédées d'un Essai sur l'auteur et suivies d'un Glossaire ; Caen, 1872, gr. in-8°.

(3) Julien Travers, *Essai sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin*, p. 4.

alors une sorte d'omnipotence littéraire. La duchesse en avait appelé au jugement de l'Académie française, qui, rendue sage par les suites de la querelle du *Cid*, renvoya les parties devant le public. La Sorbonne fit de même. L'affaire — car c'était vraiment une affaire — partageait la France en deux factions opposées, et la polémique en était venue à des procédés inouïs. M^me^ de Longueville tenta un dernier effort.

« A cette époque, dit M. de Beaurepaire, la jeune Université de Caen jouissait d'un renom considérable; elle renfermait dans son sein des hommes d'une science incontestée; l'administration en était parfaitement entendue, et les professeurs s'efforçaient, par leurs travaux, de propager sans cesse sa réputation. La ville abondait en hommes d'un commerce agréable, d'un esprit poli et de mœurs élégantes; M^me^ de Sévigné leur décerne un magnifique éloge dans ses lettres, et le poète Jean du Rosset (1) ne rencontre jamais le nom de Caen sans entrer dans un enthousiasme sincère, mais dont les transports nous paraissent aujourd'hui légèrement exagérés. Ces quelques

(1) O Caen fertile en beaux esprits,
Qui dans un si petit pourpris
Dont ta muraille t'environne,
Surpasse le renom vivant
Dont se vont sans cesse élevant
Venouse, Mantoue et Verone,
Parmi tant de belles cités
Qui vantent leurs félicités,
O que tu dois être superbe,
Produisant trois soleils nouveaux :
Mon Bertaut et Desiveteaux,
Et l'incomparable Malherbe.

mots suffisent à expliquer pourquoi Mme de Longueville, dont le mari avait le gouvernement de Normandie, et qui, d'ailleurs, avait été parfaitement reçue lors de son passage à Caen en 1648, songea naturellement à cette ville lorsque la Cour, la Sorbonne et l'Académie française lui eurent fait défaut. Ce fut après la discussion solennelle qui eut lieu à la Cour, en présence du Roi, que Mme de Longueville, embrassant définitivement ce parti, proposa et fit accepter, pour trancher le différend, l'arbitrage souverain et sans appel d'un des hommes les plus remarquables de la ville de Caen, du savant Antoine Halley ». Celui-ci accepta et, « après s'être entendu avec Messieurs les poètes et autres beaux esprits de la ville », soumit le procès aux cinq facultés réunies en chambre du Grand Conseil, à l'occasion de la semaine palinodale. On décida d'abord que les deux sonnets étaient parfaits et que la prélation de l'un ne pouvait pas faire injure à l'excellence de l'autre; puis l'assemblée, à une forte majorité, proclama la supériorité du sonnet d'*Uranie*. Grâce à ce jugement, la duchesse et les partisans de Voiture triomphaient.

Intrigue de salon, combat poétique, cette rivalité de sonnets a fourni l'occasion à M. de Beaurepaire de débuter brillamment dans cette carrière de l'érudition qu'il devait parcourir de la manière la plus brillante.

A son arrivée à Bourges, le jeune substitut du procureur général était entré dans la Société historique du Cher; mais, à la suite de dissentiments qui s'étaient élevés dans cette compagnie, il la quitta

pour fonder, avec son ami M. le marquis des Méloizes et divers archéologues de la région, la Société des Antiquaires du Centre, dont il fut le premier secrétaire. Il mit cette association sur la voie de succès qui durent encore, et écrivit pour elle des rapports sur les travaux annuels de ses membres et des articles sur *Les fouilles de la Touratte, près Dun-le-Roy*, sur *Une mission de la ville de Bourges à la Cour en 1667*, et sur *Le puits funéraire de Primelles*, ainsi que deux excellents mémoires sur le jurisconsulte La Thaumassière et sur *La justice révolutionnaire à Bourges*.

A partir de son retour à Caen, M. de Beaurepaire qui, depuis longtemps collaborait aux recueils de la Société des Antiquaires de Normandie, prit rang parmi ses membres titulaires, fut élu aux fonctions de président en 1871, et, en 1873, à celles plus délicates de secrétaire.

Pendant un quart de siècle, on l'y a vu à l'œuvre. Il me suffit de le rappeler. Toutes les phrases élogieuses qu'à cette occasion j'adresserais à la mémoire du meilleur et du plus affectionné des confrères resteraient au-dessous de la vérité. L'aménité de ses relations, l'activité qu'il déployait dans la correspondance et dans la préparation des séances mensuelles faisaient de lui le modèle des secrétaires. Quand l'ordre du jour était un peu mince, il tirait de son portefeuille un manuscrit dont la lecture faisait le charme de la réunion. Aucune question ne lui était étrangère, et ceux qui allaient le consulter étaient

certains d'obtenir le renseignement attendu, le conseil utile pour mener un travail à bonne fin.

Parlerai-je de ses rapports annuels sur les travaux de la Société, de la précision de ses notices nécrologiques, de l'analyse si exacte des études lues dans les séances? Tous ses confrères se rappellent le dernier qu'il présenta, dans un style élégant et châtié, avec une netteté d'esprit, qui étaient loin de faire présager la fin prochaine de cette lumineuse intelligence. Et ces rapports n'étaient point de simples compte-rendus administratifs, ce qu'on pourrait qualifier de compte moral de la Société des Antiquaires de Normandie ; il en profitait presque toujours pour traiter, avec son indiscutable compétence, un des problèmes ardus de l'archéologie ou de l'histoire de notre province.

Dans les Mémoires in-4° de la Société des Antiquaires de Normandie se trouvent huit travaux très importants de M. de Beaurepaire.

Son *Étude sur Guillaume de Saint-Pair, poète anglo-normand du XII^e^ siècle*, a été réimprimée avec quelques variantes en tête du Roman du Mont-Saint-Michel de ce trouvère, publié par Francisque Michel. M. de Beaurepaire y développe l'idée que la part de Guillaume de Saint-Pair dans cette œuvre consiste à avoir mis en rimes françaises l'histoire latine qu'il a trouvée dans un manuscrit du X^e^ siècle et d'y avoir ajouté quelques détails. Mais si le but du poète était de favoriser les pèlerinages au Mont-Saint-Michel, ses vers sont infiniment précieux pour l'historien qui y trouve mille détails sur la fondation du fameux

monastère, ses privilèges, ses vicissitudes et ses traditions.

Les extraits annotés du *Tombel de Chartrose et du Chant du Rossignol, poèmes mystiques du XIV^e^ siècle,* ne sont pas moins intéressants. La première de ces compositions rentre dans la catégorie des poésies dévotes et légendaires ; la seconde commente, comme certains « volucraires », les propriétés fabuleuses prêtées au rossignol par les anciens naturalistes.

Je citerai encore en passant des *Notes sur une découverte de monnaies françaises et étrangères à Bacilly*, près Avranches ; — sur des *Fouilles entreprises à Avranches en 1855 et 1856* ; — et sur des *Découvertes de pavés émaillés*, sujet dont notre confrère s'est plusieurs fois occupé.

En 1858, voici un nouveau travail d'histoire littéraire et qui nous intéresse vivement, nous autres Normands, c'est *Olivier Basselin, Jean Le Houx et le Vaudevire normand*. M. de Beaurepaire a, l'un des premiers, établi que, si l'existence d'Olivier Basselin et son rôle littéraire ne peuvent être mis en doute, il n'en est pas de même des œuvres qui lui ont été attribuées. Leur facture est celle des poésies bien authentiques de Jean Le Houx ; celui-ci n'est pas l'éditeur, mais bien l'auteur des *Chants nouveaux du Vaudevire*. On sait que cette question des vaudevires et du rôle de Basselin dans la lutte des patriotes normands contre les Anglais a soulevé de vives polémiques et fait verser des flots d'encre. On sait aussi que le savant secrétaire de l'Académie de Caen, M. Armand Gasté, a eu le dernier mot dans cette querelle·

Les Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel ont permis à M. de Beaurepaire de rectifier la vérité historique si singulièrement outragée dans les récits de la captivité de ce personnage, ainsi que dans les jugements sur son caractère. Il établit que Dubourg naquit en 1715 et mourut en 1745, qu'il était Français et non Hollandais, catholique et non protestant, célibataire, et que son emprisonnement a duré, non pas cinq ans, mais un an et dix jours. C'était un intrigant peu estimable, vendant sa plume aux cours étrangères et trahissant son pays dans d'odieux pamphlets, le *Mandarin chinois*, entre autres. Arrêté à Francfort et conduit au Mont-Saint-Michel, il y finit ses jours dans une de ces cellules de bois que la passion a fort improprement qualifiées de cages de fer.

Le *Livre des curieuses recherches du Mont-Sainct-Michel*, de Thomas Le Roy, moine bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, ce précieux recueil de documents sur la célèbre abbaye, était resté trop longtemps inédit. M. de Gerville et les abbés Lecanu et Desroches l'avaient consulté avec fruit. C'est un grand service rendu à l'histoire de notre province par M. de Beaurepaire que l'édition qu'il nous a donnée des parties essentielles de cet ouvrage. « Thomas Le Roy, a dit notre confrère, est un annaliste, mais c'est aussi et surtout un de ces esprits que La Bruyère, dans la langue de son époque, eût appelé un *curieux*, et qu'avec plus de précision nous nommons aujourd'hui un archéologue. Il s'est, d'ailleurs, admirablement peint sans s'en douter, lorsqu'avec une bonho-

mie naïve, il a pris la peine de nous expliquer les lacunes et les imperfections qu'il avait découvertes dans l'œuvre si correcte et si bien ordonnée de son prédécesseur Dom Huynes ».

A coup sûr, le travail le plus précieux que M. de Beaurepaire ait accompli pour la Société des Antiquaires de Normandie, c'est l'édition du *Journal du sire de Gouberville, publié sur la copie du manuscrit original faite par M. l'abbé Tollemer*. Notre confrère y a joint une savante introduction qu'il a complétée et refondue, en 1893, avec ce sous-titre: *Étude sur la vie rurale en Normandie au XVI^e^ siècle*.

Le Journal de Gilles de Gouberville, gentilhomme campagnard du Cotentin, est le plus important des Livres de raison. Il nous montre à vif les mœurs parfois singulières de la noblesse normande et nous donne les plus utiles détails sur l'administration des terres et l'agriculture, il y a trois cents ans, sur les usages, la nourriture, le mobilier, les passe-temps, la chasse, la manière de voyager, les procès et la justice, les monnaies ayant cours, voire même sur la médecine, et enfin sur nombre de faits historiques, tels que les armements de corsaires contre les Anglais et sur les commencements du protestantisme en Basse-Normandie.

Tous ceux qui, depuis dix ans, ont voulu étudier le XVI^e^ siècle et la vie intime de nos pères ont compulsé le Journal de Gilles de Gouberville et lu l'Introduction magistrale qui le précède. Celle-ci est le complément du savant ouvrage du frère de l'auteur,

M. Charles de Beaurepaire, je veux parler des *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, livre qui fait lui-même suite à l'*Étude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge* de M. Léopold Delisle, le premier des érudits de la France contemporaine.

Quant aux articles plus ou moins étendus publiés dans le Bulletin de la Société des Antiquaires, par M. de Beaurepaire, ils sont fort nombreux. Ce sont d'abord des comptes-rendus de découvertes et de fouilles accomplies dans notre province, des notes bibliographiques, des rapports sur des expositions d'objets anciens, sur une foule de sujets, et une vingtaine de mémoires divers, tels que : *Les fresques de Saint-Cénery ;* la *Note sur la découverte de bijoux mérovingiens, à Moult,* ce trésor de premier ordre qui est l'honneur du musée de la Société et y attire tant de visiteurs ; — *De quelques objets de décoration intérieure du cloître et de l'église du Mont-Saint-Michel ; — La fonderie de Port-en-Bessin et le cimetière gaulois de Mondeville ; — Cimetières mérovingiens en Basse-Normandie ; — Les carrelages funéraires ; — Note sur deux maisons de la ville de Caen ; — Les fresques de Vaucelles ; — Le Matrologe de la Charité de la Très-Sainte-Trinité ; — La Chanson des faux Nobles ; — Le Comte de l'Isle et ses correspondants ; — Le Marquis de l'Isle ; documents sur la campagne d'Italie en 1733-1734 ; — Les découvertes de l'église de Savigny ; — Les incidents relatifs à l'application*

d'un règlement pour les prisonniers d'État au Mont-Saint-Michel.

De ces diverses études, la plus considérable est celle qu'il donna au Bulletin en 1866 sous ce titre : *Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques ; le Festin des princes, David Ferrant et la Muse normande.* C'est un chapitre d'une histoire des Palinods qu'il avait entrepris d'écrire

Comme celui de Caen et de Dieppe, le Puy de Rouen avait un objet essentiellement religieux : le couronnement de poésies en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge. Mais, dès les premiers temps, parmi les pièces offertes à Rouen au prince du Puy, figurèrent des compositions bouffonnes lues solennellement à l'issue de la cérémonie et au repas pantagruélique qui la suivait. Là, une boîte d'anis ou une bouteille de liqueur offerte par le prince récompensait des sonnets, des ballades, des chants royaux, bachiques ou grivois, parfois même assez licencieux et presque toujours écrits en langage purinique ou gros normand, c'est-à-dire dans le patois des *chabrenas* et des artisans voisins de l'Eau-de-Robec. Pendant plus de vingt-cinq ans, quelques auteurs restés anonymes, mais surtout l'imprimeur David Ferrand, composèrent chaque année nombre de pièces de ce genre et « aucun document, selon nous, dit M. de Beaurepaire, n'éclaire d'une plus vive lumière la physionomie, à coup sûr, fort étrange, de ces cérémonies du Puy, où, à côté des ardeurs d'une théologie militante et des subtilités prétentieuses d'une versification surchargée de règles, la

gaité gauloise trouvait moyen de reprendre ses droits et de se donner carrière ».

M. de Beaurepaire analyse rapidement le fameux *Inventaire général de la Muse normande*, et ses observations judicieuses donnent une idée exacte de cette œuvre si singulière où les événements contemporains sont racontés et appréciés avec une verve endiablée. Rien n'est à négliger dans le recueil de David Ferrand. C'est bien le sentiment du populaire qui éclate à chaque vers, sans que l'auteur fasse parade de visées politiques. Sous le style grotesque de ces pièces, on voit percer souvent le mécontentement des pauvres diables que les guerres étrangères ou civiles ont ruinés, ou que la famine menace. Que de passages curieux sur le siège de La Rochelle, la bataille de Rocroi, la prise de Perpignan, les émeutes de Paris, les pillages des campagnes, les « grabuges de Rouen ! » Que d'anecdotes piquantes sur de petits événements qui se passent sur les bords de la Seine et du Robec, narrées par des personnages auxquels donne une vie intense cette Muse qui, à force de gaîté, atteint à un sublime d'un genre tout spécial ! Nous avons là une mine de renseignements sur l'état des esprits en Normandie pendant le XVII^e^ siècle, mine qu'il serait impardonnable à un historien, si grave qu'il soit, de négliger.

M. de Beaurepaire avait donc été bien inspiré en signalant ce livre, où M. Floquet avait déjà trouvé le sujet de ses *Anecdotes normandes*, et que, grâce au zèle de la Société rouennaise de Bibliophiles, M. A. Héron a réimprimé, en l'accompagnant de notes

très complètes et d'un savant glossaire qui n'ont rien laissé d'obscur sur les faits mis en rimes puriniques par David Ferrand (1).

En 1875, M. de Beaurepaire communiqua à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne un autre chapitre du livre qu'il projetait. Dans *Les derniers jours du Puy des Palinods en Normandie*, il explique que le Palinod de Caen fonctionna encore en 1792, parce qu'il était une sorte d'annexe de l'Université. Dans ce dernier concours, les poésies royalistes se mêlèrent aux poésies républicaines; toutes, d'ailleurs, sont emphatiques et respirent la sensibilité fausse et prétentieuse à la mode du jour. L'histoire du concours du 17 messidor an II est étrange. Les règles et les emblèmes ont été bien modifiés, et il est curieux de connaître les motifs qui déterminent alors les juges à couronner l'ode sur le *Berceau républicain* et à rejeter une épître sur l'*Immortalité de l'âme*.

Ayant succédé en 1885 à M. L. de Glanville comme directeur de l'Association Normande, M. de Beaurepaire apporta le plus grand soin dans l'organisation des Congrès de cette compagnie, dont l'Annuaire renferme de lui des discours et des toasts pleins de savoir et d'à-propos, et toute une série de biographies, de notes archéologiques et littéraires et de comptes-rendus d'expositions. C'est pour ce recueil qu'il a,

(1) *La Muse normande de David Ferrand, publiée d'après les Livrets originaux, 1625-1655, et l'Inventaire général de 1655, avec Introduction, Notes et Glossaire*, par A. Héron. Rouen, 1891-1894, 5 vol. pet. in-4° (Société rouennaise de Bibliophiles).

pendant près de dix ans, écrit : *Les Artistes normands aux salons de Paris*, pages d'une critique spirituelle et judicieuse, qu'il faudra consulter quand on voudra bien connaître les œuvres des peintres et des sculpteurs de notre province à la fin du XIX[e] siècle.

Dans le même recueil, il a donné un *Journal des choses mémorables arrivées à Caen, publiées d'après des notes manuscrites du XVII[e] et du XVIII[e] siècles*, ainsi qu'un morceau d'une finesse exquise sur quelques écrivains normands, portraits pris sur le vif de deux maîtres ciseleurs de la prose et des vers, le marquis de Chennevières et Gustave Le Vavasseur.

Il rédigea aussi pour cette Association, en 1884, un *Rapport sur la situation agricole en Normandie*, résumé où sont indiqués clairement, avec des moyens possibles pour y remédier, les causes d'une crise dont nous souffrons depuis trop longtemps.

Je viens de citer de M. de Beaurepaire des comptes-rendus d'expositions. Ceux relatifs aux exhibitions rétrospectives étaient pour lui l'occasion de s'occuper, — et avec quelle compétence ! — des arts industriels du passé. Amateur éclairé, il avait réuni une collection peu nombreuse, mais renfermant des pièces hors ligne de faïences de Rouen et de Nevers.

Un jour, à la suite de je ne sais quelle exposition de faïences de l'époque révolutionnaire, il avait démontré que celles-ci étaient intéressantes au point de vue documentaire, mais n'offraient rien d'artistique et n'étaient pour la plupart que des produits à bon marché d'une industrie en décadence. Champfleury, le spirituel et paradoxal écrivain réaliste, qui

s'était fait le prophète de la céramique républicaine, se fâcha tout rouge et la polémique prit un ton assez aigre. A la fin, l'auteur des *Bourgeois de Molinchart*, à bout d'arguments, s'écria : « Médire de ces assiettes est une profanation ; ce sont des reliques ! — Du moment où ce sont des reliques, répartit M. de Beaurepaire, comme j'ai toujours respecté les reliques, je m'incline ». Les rieurs furent de son côté.

Il convient aussi de mentionner le discours que M. de Beaurepaire prononça, le 31 juillet 1870, dans la séance générale de la Société de l'Histoire de Normandie, dont il était alors président d'honneur. Le sujet choisi par lui, les études historiques dans notre région, l'amena à rendre un hommage mérité aux érudits et aux Bénédictins qui collaborèrent, au milieu du dernier siècle, à la rédaction de la *Gallia christiana*, et aux travailleurs qui, sous la Restauration, provoquèrent la renaissance des études rétrospectives en Normandie. Il y donnait une biographie courte, mais substantielle, et l'analyse des principales œuvres de l'abbé de La Rue, de Ch. de Gerville et d'Auguste Le Prevost. Après ces esquisses nettement tracées, il signalait avec autorité les éclatants services de MM. Léopold Delisle, Siméon Luce et Chéruel, auxquels on doit tant d'œuvres de premier ordre.

Plus tard, il publia pour la même compagnie, avec une introduction et des notes, l'*Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, œuvre jusque-là inédite de Dom Huynes.

Malgré tout leur mérite, je passerai rapidement sur une édition donnée par M. de Beaurepaire pour la Société des Bibliophiles normands de : *Les belles et pieuses conceptions de François de Vauborel*, d'Avranches, poète et théologien du XVII[e] siècle, aux idées bizarres et qui, par parenthèse, était son cousin, et sur celle des *Marionnettes chez les Carmes déchaussés de Rouen, représentation de la Passion en 1677*, et dont l'introduction renferme de curieuses observations sur la scène de l'Ensevelissement du Christ, telle qu'elle était interprétée et rendue, dans beaucoup d'églises, surtout au moment de la Renaissance; puis je ne ferai que citer la réimpression, pour la Société rouennaise de Bibliophiles, des *Palinodz, Chantz royaulx, Ballades, etc.*, recueillis en 1523 par Pierre Vidoue. Mais une mention spéciale doit être faite d'une publication plus originale, entreprise pour la même compagnie, et ayant pour titre: *Garaby de la Luzerne, Satires inédites*. Dans l'introduction, rédigée d'après de nouveaux documents, M. de Beaurepaire, refondant et complétant un mémoire qu'il avait écrit aux débuts de sa carrière, étudie dans tous leurs détails les œuvres et la vie d'Antoine Garaby de Pierrepont de La Luzerne, et désormais il ne reste que bien peu à dire sur cet écrivain d'un très réel mérite.

Je me bornerai à rappeler que cet ami dévoué de M. de Caumont, dont il fut l'un des plus consciencieux biographes, remplit pendant près de trente ans les fonctions de secrétaire général de la Société

française d'Archéologie. Là, comme partout, il rendit des services signalés.

Il organisa, en 1860, trois séances générales de cette Association à Bourges, en rédigea les procès-verbaux et s'y fit applaudir en parlant des vitraux de la cathédrale à la fin du moyen âge et à la Renaissance.

Enfin, c'est à notre confrère qu'on dut le succès du Congrès de Caen, lorsque la Société française d'Archéologie célébra dans cette ville le cinquantième anniversaire de sa fondation. Il y fit de nombreuses communications sur les monuments de Caen et des environs, sur des découvertes d'objets de l'âge de bronze à Port-en-Bessin et à Condé-sur-Noireau, ainsi que d'objets gallo-romains à Lisieux et à Urville, sur celles du balnéaire de Bayeux, du cimetière de Mondeville et de bijoux mérovingiens à Airan, sur les carreaux vernissés à usage funéraire, sur des sculptures en pierre de Caen qui se rencontrent dans certaines églises de la Manche, enfin sur les efforts tentés pour la conservation des monuments historiques (1).

Je ne puis que signaler, en passant, tous ces articles, de même que ceux disséminés dans le *Bulletin monumental*, dans l'*Annuaire de la Manche* et bien d'autres recueils.

(1) A la suite du Congrès, M. de Beaurepaire reçut la grande médaille de vermeil de la Société française d'Archéologie, pour l'ensemble de ses travaux historiques et archéologiques.

A l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dont il fut président en 1875, la collaboration de M. de Beaurepaire ne fut pas moins active. On trouve de lui dans les Mémoires de cette compagnie : des *Notes sur un tableau de Jouvenet*, le Mariage de la Vierge, *appartenant au musée d'Alençon;* d'excellentes biographies de MM. Georges Besnard, de Caumont, Jules Cauvet, Bon de La Martre et Julien Travers; une étude littéraire: *Les Satires de Sonnet de Courval*, le poète-médecin virois dont il apprécie le talent sous son vrai jour, sans chercher à le réhabiliter plus que de raison; puis *Les Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur, au XVII^e^ siècle, sur le Mont-Saint-Michel;* enfin un article sur *La commission militaire et révolutionnaire de Granville*, qui se rattache à un autre ordre de ses travaux, dont il est temps de parler.

Un sujet qui passionnait particulièrement M. de Beaurepaire, c'était l'histoire si peu connue encore de la Révolution en province et surtout le rôle des tribunaux répressifs durant cette période.

Ses fonctions lui avaient permis de compulser tout à son aise les liasses des greffes criminels d'Alençon, de Bourges, de Caen et de Coutances ; il y avait fait de curieuses découvertes.

Il publia successivement des mémoires étendus : *La Justice révolutionnaire à Bourges; — Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur;— Le tribunal criminel de la Manche et la Commission militaire de Granville.* Il y analyse avec impartialité la procédure

et les arrêts de ces juridictions d'exception, ne passe rien sous silence et flétrit justement le rôle odieux des conventionnels en mission dans les départements, les Laplanche et les Le Carpentier, ces sinistres et grotesques proconsuls.

M. de Beaurepaire avait réuni de nombreux documents pour l'histoire de Caen à l'époque révolutionnaire. Au moment de la rédiger, il s'arrêta, estimant que bien des faits étaient trop récents pour parler de leurs acteurs, dont les noms, aujourd'hui honorablement portés, apparaissent, dans un passé si rapproché de nous, entourés d'une triste auréole. Mais, si des scrupules fort légitimes l'empêchèrent de composer un travail d'ensemble et de raconter tous les événements dont notre ville fut alors le théâtre. il a laissé du moins le tableau de quelques épisodes du plus haut intérêt. Ces articles, rédigés d'après les dossiers des Archives du Calvados, sont imprimés dans la *Revue de la Révolution*, dirigée par ses amis MM. Ch.d'Héricault et Gustave Bord. Ils n'ont malheureusement pas été tirés à part. Leur réunion serait le digne pendant des belles *Études sur la Révolution dans le département de l'Eure*, de M. le premier président Boivin-Champeaux. Nous aurions ainsi les bases définitives de l'histoire de notre province pendant la fin du XVIII[e] siècle.

Après le récit des massacres du major de Belsunce et du procureur-général-syndic Georges Bayeux, qui ensanglantèrent la ville de Caen, M. de Beaurepaire cite deux exemples typiques de l'impuissance du Tribunal criminel du Calvados à faire respecter ses

délibérations et l'exécution de ses jugements. Si les pièces des procédures authentiques n'étaient pas là pour attester les violences de la populace et la pusillanimité de magistrats relativement modérés, on prendrait tout cela pour des romans.

Mais quand on regarde de près ces temps troublés, n'y trouve-t-on pas à chaque instant des sujets de roman, où toutes les passions humaines sont en jeu?

Quoi de plus romanesque que l'existence du chevalier Destouches, cet agent des princes, livré par un pêcheur de Portbail, arraché à main armée de la prison de Coutances, la veille du jour fixé pour son exécution, et mort fou, quarante ans plus tard, dans l'asile du Bon-Sauveur de Caen? Barbey d'Aurevilly a trouvé là le sujet d'une œuvre palpitante, mais certains détails dramatiques, que son imagination a prodigués dans son livre, étaient-ils indispensables? Non, peut-être, et la vérité historique, telle que nous l'a montrée M. de Beaurepaire, est tout aussi émouvante.

Et quelle aventure plus tragique que celle du vicomte d'Aché? De celle-là aussi, on a tiré des nouvelles pleines d'intérêt. Rapprochez-les du récit de M. de Beaurepaire; c'est lui qui vous frappera le plus vivement, et pourtant ce n'est qu'un simple résumé de rapports de police et de correspondances administratives; mais c'est un drame complet où se trouvent toutes les scènes, où aucun personnage ne manque. D'Aché, le royaliste ardent, traqué comme une bête fauve, et dont l'arrestation sur le territoire français serait une sentence de mort, aime M^me^ de

Vaubadon, femme perdue de mœurs, vendue à la police impériale et qui le dénonce à Fouché. Une nuit, le vicomte se dirige vers la côte, d'où il va regagner l'Angleterre. Des gendarmes, embusqués entre La Délivrande et Luc, le tuent sans qu'il ait résisté et mutilent son cadavre pour le rendre méconnaissable. C'est l'ordre, et les meurtriers et leurs chefs cherchent à faire le silence sur cet odieux guet-apens. L'autorité du Préfet est mise en échec; il s'en plaint en haut lieu, mais le duc d'Otrante le trompe et le calme. L'affaire est si bien étouffée que ce n'est que cinquante ans après qu'un chercheur comme M. de Beaurepaire peut nous dévoiler la vérité. Hélas! un honnête homme, fût-il le préfet Caffarelli, est-il jamais de force à lutter contre un misérable tel que Fouché, ce renégat de toutes les causes, prêt à toutes les besognes, maître en l'art de forger les complots, et dont un crime de plus n'arrêtait pas l'œuvre infâme et ténébreuse?

On a pu voir combien de travaux assurent à notre regretté confrère la plus honorable renommée, et l'on sait qu'à la veille de sa mort, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accordait une de ses hautes récompenses au grand ouvrage de M. le marquis des Méloizes, *Les Vitraux de la cathédrale de Bourges, postérieurs au XIII^e^ siècle*, dont une savante introduction, due à M. de Beaurepaire, augmente la valeur, ainsi que le proclamait M. Croiset, dans la séance solennelle de 1899.

Mais j'ai encore à rappeler ses articles dans *La Normandie monumentale et pittoresque* de l'éditeur Lemâle, du Havre, où il a décrit en artiste et en archéologue, une vingtaine d'églises et de châteaux du Calvados, de l'Orne et de la Manche ; puis le *Caen illustré*, publié par le maître imprimeur F. Le Blanc-Hardel, qui a fait revivre l'art des grands typographes français.

Le *Caen illustré* est l'œuvre capitale de M. de Beaurepaire. Ses quinze chapitres traitent successivement des origines de la ville, du château, des deux grandes abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité, des églises, des hôpitaux, des vieux et nouveaux couvents, de l'Université et de ses collèges, des hôtels et des maisons anciennes, des remparts, des édifices militaires et civils, enfin du Caen moderne. C'est donc, comme on le voit, une sorte d'encyclopédie consacrée à l'histoire et à l'archéologie d'une ville importante. J'ai longuement analysé ce livre dans le *Bulletin monumental* et je me suis efforcé d'en signaler tous les mérites (1). M. de Beaurepaire avait daigné m'en témoigner sa satisfaction, même à propos de quelques divergences d'opinion que je m'étais permis de formuler et que je suis prêt à soutenir encore. Ainsi, notre confrère était disposé à croire qu'Hector Sohier, l'architecte de l'abside de Saint-Pierre, d'une des chapelles de Saint-Sauveur et des châteaux de Lasson et de Chanteloup, fut aussi celui de l'hôtel d'Escoville. Avec Palustre, l'auteur de *La*

(1) *Bulletin monumental*, 1896, t. LXI, p. 121-164.

Renaissance en France, je persiste à penser que les belles demeures de Nicolas Le Valois et d'Étienne du Val sont, ainsi que le gros pavillon du château de Fontaine-Henry, dus à un architecte d'un incomparable talent, dont le nom inconnu sera dévoilé quelque jour par un heureux hasard.

Dans le *Caen illustré*, tout est à sa place, tout est décrit avec l'érudition la plus approfondie et la plus variée, tout est raconté avec un charme exquis et avec des sentiments qui honorent l'écrivain, qui, sa tâche terminée, nous dit: « On ne sait pas assez à quel point nos anciens historiens avaient au cœur l'amour de la ville de Caen. En vivant familièrement avec eux, nous nous sommes laissé gagner par la contagion et nous avons pris quelque peu de leurs sentiments. Nous serions amplement récompensé si nous pouvions les communiquer à ceux qui parcourront ce volume ».

Ces sentiments, les habitants de Caen les ont toujours partagés, quel que soit l'objet de leurs occupations et de leurs goûts. Ils y joindront désormais une inaltérable gratitude pour l'archéologue et le penseur qui a si magistralement mis en lumière les richesses artistiques et intellectuelles de leur ville.

Un mot encore:

Le tact exquis, l'impartialité, la sûreté des informations caractérisent les très nombreuses biographies dues à la plume de M. de Beaurepaire. Pour celles qu'il consacrait dans ses rapports annuels à ceux que la mort effaçait des listes de la Société

des Antiquaires de Normandie, il était contraint de les faire courtes; mais avec quel art il retraçait en dix lignes la physionomie des confrères disparus, avec quel soin il rappelait leurs services et leurs travaux!

Il a laissé, d'ailleurs, d'autres biographies étendues et complètes. Elles ont toutes pour objet des hommes qui, à des titres différents, ont fait honneur à leur pays natal, la Normandie.

Je citerai, entre autres, celles de Moisant de Brieux, le fondateur de l'Académie de Caen; d'Arcisse de Caumont, le créateur de l'archéologie monumentale; de Raymond Bordeaux, l'érudit antiquaire; de Trébutien, l'éditeur de Maurice et d'Eugénie de Guérin; de Gustave Le Vavasseur, le poète exquis, chef d'une pléïade normande; enfin de Julien Travers.

Et quand la maladie a fait tomber la plume de sa main, M de Beaurepaire allait rédiger la biographie de son vieil et si cher ami, M. le sénateur Léon de La Sicotière, l'archéologue, l'historien, le critique, le bibliographe, auquel, comme à lui-même, rien de ce qui était normand n'était étranger.

De cette œuvre commencée, comme de beaucoup d'autres, hélas! M. de Beaurepaire n'a laissé que des pages interrompues. Mais ces fragments ébauchés sont entre des mains pieuses, et de tous ses manuscrits où abondent tant de notes érudites, de renseignements inappréciables, d'aperçus ingénieux, les neveux de notre ami, dignes héritiers d'un nom doublement cher aux lettres normandes, tireront des œuvres définitives, telles que l'*Histoire des Palinods*

de Caen et de Rouen et une nouvelle édition de *La Poésie populaire en Normandie.*

Je m'arrête, et cependant, combien de détails de l'existence de M. de Beaurepaire n'ai-je pas négligés ? Combien de ses travaux — et non des moins considérables — n'ai-je pas laissés dans l'oubli ?

Puissé-je avoir, du moins, fait revivre un moment devant mes lecteurs l'homme, le magistrat, l'écrivain, le confrère, en qui se rencontraient à un degré si éminent tous les dons du cœur et de l'intelligence et dont la perte laisse inconsolables sa famille et ses amis ! (1)

(1) La bibliographie de M. Eugène de Beaurepaire sera publiée dans le prochain volume des Mémoires de l'Académie.

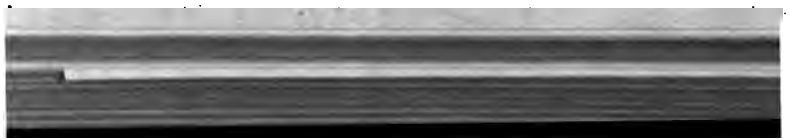

POÉSIES

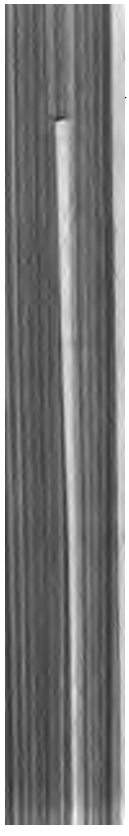

Les Cantonniers,

Par Paul HAREL,

Membre correspondant.

Voici le mois des routes blanches
Où d'officiels marronniers
Arrêtent parfois sous leurs branches
Les méditatifs cantonniers.

Ah ! les cantonniers solitaires,
Armés d'inutiles rabots,
Qui s'en vont, sur le haut des terres,
Voir les paysages, si beaux !

Ce sont des hommes pacifiques
Payés par les départements
Pour suivre les vols magnifiques
Des corbeaux, dans les firmaments.

Voyons, que voulez-vous qu'ils fassent
Puisqu'aux chemins, par ces temps doux,

Les grosses charrettes qui passent
Enfoncent les durs cailloux ?

Ils pourraient faire des peintures
Et prendre, toujours en éveil,
L'ondulation des cultures
Sous les feux ardents du soleil.

Ils pourraient, ces visionnaires,
En habitués du sillon,
Fixer les champs, sous les tonnerres,
En quatre ou cinq coups de crayon.

Ah ! oui. L'air est chaud. Midi sonne.
On entend bien les Angelus,
Mais le long des routes? Personne.
Allongés aux flancs des talus,

Les cantonniers mangent dans l'herbe.
Et quand ils ont tout consommé,
Ils disent : « La route est superbe
Que nous arrosâmes en Mai

« De nos sueurs !... Mille roupies !
Quel soleil ! Dans les épiniers
Les couleuvres sont assoupies,
Dormons ! » disent les cantonniers.

Derrière la plaque de cuivre
Abritant leurs nez grands ouverts,
Il en est plus d'un qui s'enivre
De l'âpre senteur des blés verts.

Ils dorment. Bien souvent leur rêve
Dure jusqu'au soir rougissant,
Et quand l'un d'entre eux se relève,
Il demande l'heure au passant.

Étonné, le passant regarde
Ce travailleur aux bras ballants.
Mais le cantonnier se hasarde,
Il ébauche des gestes lents,

Effleure les cailloux, balaie,
S'applique et tâche d'envoyer
Un peu de poussière à la haie,
Car, enfin, il faut travailler !

O douceur, d'un trait minuscule
Le couchant dore l'horizon :
Les cantonniers au crépuscule
Doivent rentrer à la maison.

Ils partent tous. Ils se rencontrent
A des ronds-points, près des poteaux.

Les lueurs du soir nous les montrent
Enveloppés de leurs manteaux,

Le balai de crin aux épaules,
Le rabot et la pioche en main,
Ils ont l'air de piocher des rôles :
Ils dormiront encor demain !

Tout à coup, l'on voit des familles
Déboucher sur les horizons.
Ce sont leurs femmes et leurs filles
Et leurs nombreux petits garçons.

Ah ! ces marmots, on les accueille
Avec de grands bras fatigués.
Ils prospèrent comme la feuille
En juin ! Sont-ils beaux ! sont-ils gais !

Tout cela rit, saute, plaisante
Avant de rentrer au bercail.
Vraiment, tout cela représente
La paix, l'amour... et le Travail.

La Confession de Merlin,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

Le vent frais de la nuit qui souffle sur la lande
N'éveillait pas un bruit aux bois de Brocéliande,
Et la mer, dont la lune argentait la toison,
N'avait pas une plainte, un murmure, un frisson.
-- Sous l'ombre confidente, où le silence plane,
Reposaient cœur à cœur Merlin et Viviane.

Et près du flot dormant, sous le bois endormi,
La fée aux yeux profonds contemplait son ami;
Et Merlin qu'aux aveux son clair regard convie,
Lui disait les travaux, les rêves de sa vie,
De son passé déçu l'ambitieux essor,
Et son présent si doux — qu'il n'y peut croire encor.

I.

O Viviane! avant de t'avoir rencontrée,
Le monde extérieur pour moi n'existait pas;

L'Idée aux purs concepts de sa flamme sacrée,
Sans échauffer mon cœur, illuminait mes pas.

Mon âme s'exaltait en d'abstraites pensées
Que le cristal du mot, voile immatériel,
Laissait dans leur candeur apparaître, élancées
Vers l'Absolu, loin du Réel.

Comme au bord d'un étang peu profond, l'œil découvre
— Selon que le regard plus ou moins y descend —
Tantôt un sable fin qu'un vert tapis recouvre,
Tantôt du vaste ciel l'azur éblouissant;

Ainsi, rêveur penché sur le bord de la vie,
Par delà le Réel que dédaignaient mes yeux,
Mon âme ne voyait, éperdue et ravie,
Que l'Inconnu mystérieux.

Je me disais : « Je vis, Je me meus et je pense,
Mais ce triple pouvoir je ne me le dois pas :
D'où vient-il, et quelle est la main qui le dispense ?
Que faire de la vie ? A quoi sert le trépas ?

« Hélas ! j'ignore tout, et le monde et moi-même !...
O toi que je pressens, mystérieux Pouvoir,
Désaltère au torrent de ta clarté suprême
Ma soif de croire et de savoir ! »

Tourné vers le Divin, dont mon âme obsédée
Entendait dans sa nuit les appels incessants,
Je fermais, pour mieux voir la splendeur de l'Idée,
A la Nature en fleur les portes de mes sens.

Aveugle et sourd à tout, hormis à l'Ineffable,
Aux champs de l'Absolu cygne fier de planer,
C'était — hors du Réel — tout l'Inimaginable
Que je voulais imaginer...

II.

Mais le songeur à l'âme inquiète et subtile,
Le songeur que hantait l'Inconnu, l'Innommé,
Las enfin et meurtri d'un effort inutile,
Tourna sur la Nature apaisante et tranquille
Ses yeux charmés, son cœur calmé.

Et ce monde d'en bas, ignoré par mon rêve,
M'apparut tout à coup aimable et triomphant.
Tout y vivait : la source, et la brise, et la sève;
Et le germe impalpable, au vent qui le soulève
Flottait en nuage vivant.

Sur la forêt chantante et sur la mer sonore
Le sourire du ciel se posait à la fois;

Et des coteaux lointains où se lève l'aurore
Jusqu'à la douce fleur, qu'un rayon fait éclore
Sous l'herbe, à mes pieds, dans le bois, —

Tout prenait à mes yeux une beauté féérique :
Et dans tout je sentais, germe obscur et vainqueur,
Vivre un esprit subtil, dont le souffle magique
Avait — en dissipant l'illusion mystique —
Transformé mon rêve et mon cœur !

Et l'esprit immanent, qui cache sa demeure
Dans la pourpre des soirs où s'endort l'astre-roi,
Dans les flots, dans les bois, dans l'air qui les effleure,
Dans l'homme au cœur vibrant qui rêve, chante et pleure, —
O Viviane ! c'était toi !...

III.

Et, cygne délaissant des hauteurs de l'espace
L'éther irrespirable où s'épuisait mon vol,
Sous tes regards charmeurs dont le réseau m'enlace,
J'ai replié mon aile, — et ne veux qu'une place
Où poser mon nid, près du sol.

Oh ! le plaisant asile, et que de fleurs écloses !
Tout me rit, tout me charme, — et désormais je vis

De la vie ondoyante et multiple des choses,
Satisfait du Réel, sans remonter aux causes,
Les yeux ouverts, les sens ravis.

Et c'est toi que je vois dans tout ce qui m'enchante,
Dans la lande aux fleurs d'or, couronne de l'été,
Dans le bois qui gémit et la source qui chante : —
Sous la voûte du ciel à l'horizon penchante
Rien n'est beau que de ta beauté.

— De la Nature et Toi, qui donc est le symbole ?
Qui donc, ô Viviane, est la réalité ?
Pour moi, que ton regard encourage et console,
Je vois dans ta beauté que l'aurore auréole
La Nature en sa vérité.

Car sous ta beauté calme une âme se devine ;
Et par ton charme épars mon cœur conquis enfin
Sent que la Nature est profondément divine,
Et que l'immense amour qui sur tes pieds m'incline
Est encor l'amour du Divin.

Le Repentir d'Ulysse,

Par le Même.

Quand, à l'aube du jour, sur les ondes sereines
Ulysse vit grandir l'île en fleur des Sirènes,
Il songea dans son cœur ingénieux, comment
Il pourrait à loisir entendre impunément
Leur chant mystérieux — que jamais ne redirent
Les nochers imprudents qui de près l'entendirent :
Car la mort fut le prix, hélas ! qu'il leur coûta. —

Or, voici le moyen auquel il s'arrêta.

Quand tous ses compagnons -- que sans retard convoque,
Sur son ordre, l'appel du héraut Euryloque —
Se pressèrent, troublés d'avance, autour de lui :
« O mes amis ! dit-il, il nous faut aujourd'hui
Pour un nouveau péril affermir nos courages.
Là-bas, à l'horizon, cette île aux beaux rivages
Où court notre navire aux frémissants agrès,
Et qu'au milieu du jour nous longerons de près, —

Cette île qui, de loin, fleur de ces mers sereines,
Vous appelle et vous rit, — c'est l'île des Sirènes
Dont la voix charme, enivre — et plonge dans la mort
Les nochers qui, séduits à l'ineffable accord,
Osent, pour mieux l'entendre, aborder cette rive.
Amis ! pour vous garder de ce charme, qui prive
Du doux fruit de la vie et du jour du retour
Les mortels curieux, épris du fol amour
De voir et d'admirer d'insolites merveilles, —
Je pétrirai la cire, et clorai vos oreilles
De manière à vous rendre insensibles et sourds
Au chant de la Sirène, ainsi qu'à mes discours.
Ce chant, c'est moi qui veux et qui dois seul l'entendre.
Mais vous, contre moi-même instruits à me défendre,
Redoublez sur mes flancs, au pied du mât liés,
D'un cable aux sept replis les nœuds multipliés ;
Et, quoi que d'un regard ou d'un signe de tête
Je vous semble ordonner, — que rien ne vous arrête :
Faites mouvoir la rame imperturbablement,
Et ne me délivrez de ces nœuds, qu'au moment
Où l'Ile, s'effaçant comme un flocon d'écume,
Aura complètement disparu dans la brume. »

. . . . . .

Sur le milieu du jour, — les vents étant tombés, —
La force des rameurs sur l'aviron courbés

« C'est Ulysse ! » et les sœurs, se le montrant entre e
Joyeuses, ont souri de leurs lèvres cruelles.
Puis quand Ulysse, ému pour la première fois,
Arrive à la distance où peut porter la voix,
Les nymphes de la mer, les Sirènes lui jettent
Ce long et tendre appel que les échos répètent :

« O toi, qu'ont illustré, parmi les Achéens,
Ta ruse et ta valeur funestes aux Troyens,
Viens à nous, patient et glorieux Ulysse !
Viens à nous, — pour qu'enfin ton destin s'accomplisse
Et que de nos secrets, mystérieux trésor,
Ton noble cœur s'instruise et s'enrichisse encor !
Viens ! nous ferons surgir à tes yeux les merveilles
Qui, sous la noire terre et sous les mers vermeilles,
T'attendent pour charmer ton esprit curieux ;
Nous te révélerons des mortels et des dieux
Les desseins, les exploits, les amours, les mystères ;
Et notre chant magique aux leçons salutaires,
De l'obscur avenir t'éclairant les détours,

Et bercé dans nos bras, à nos conseils docile,
Tu deviendras semblable aux dieux présents partout, —
Ainsi qu'eux bienheureux et, comme eux, sachant tout. »

Et le chant persistait — car le long du rivage
Les Sirènes suivaient la nef au blanc sillage; —
Et le fils de Laërte, à cet appel vainqueur,
Sentait un trouble étrange envelopper son cœur.
Ces voix qui l'éveillaient à la haute espérance
D'atteindre et de saisir le Vrai sous l'Apparence,
Et de plonger — dût-il n'en jamais revenir —
Sous les flots d'inconnu que roule l'Avenir ;
Ces voix, ainsi qu'un philtre à la vertu divine,
Exaltaient le désir dans sa large poitrine,
Et jetaient hors de lui le héros éperdu...

Alors, à ses guerriers qui n'ont rien entendu,
La rame en main, le cœur tourné vers la patrie :
« Arrêtez ! compagnons. Déliez-moi ! leur crie
Le héros délirant, qui s'épuise en efforts
Pour rompre les liens redoublés sur son corps ;
Déliez-moi ! » — Mais eux, que d'un pouvoir suprême
Ulysse a, pour un jour, armés contre lui-même,
A peine ont-ils compris le signe impérieux
Qui tord ses noirs sourcils et fait flamber ses yeux,
Qu'ils se lèvent, et font courir d'un nouveau câble
Sur ses membres meurtris l'étreinte inextricable, —

Puis la rame est reprise et bat le flot amer :
Et le navire ailé glisse et fuit sur la mer.

. . . . . .

Un vent frais, au lever de la première étoile,
Vint suppléer l'effort des rameurs; et la voile,
Que gonfle un souffle ami, fait voler sur les flots
Le navire d'Ulysse et ses durs matelots.
— Voici la Nuit divine; — et l'île des Sirènes
S'efface enfin, noyée aux brumes incertaines
Qui montent de la mer, au soir d'un jour serein...

Euryloque aussitôt, de son glaive d'airain
Coupe et tranche — empressé d'abréger son supplice —
Le réseau de liens tordus aux flancs d'Ulysse : —
Et le héros calmé, mais grave et soucieux,
Parmi ses compagnons s'assied, semblable aux dieux.

Il s'assied, et longtemps il demeure en silence.

Il songe : « J'ai péché par excès de prudence.
Moi, qui fus par la vie aux travaux exercé,
Qui trompai Polyphème et déjouai Circé, —
Qu'avais-je à redouter de ces voix surhumaines ?
Ah ! j'aurais dû descendre à l'appel des Sirènes ! »

. . . . . .

Et depuis, — chez le peuple heureux des Phéaciens
Qui savent, sans s'aider des vents étésiens,
Se frayer sur la mer des routes toujours sûres;
Auprès de Calypso, qui pansa les blessures
Du héros naufragé ranimé sur son cœur;
Chez Eumée au bras fort, gardien et défenseur
De gras troupeaux qu'un loup rôdeur parfois attaque:
Même après son retour dans son palais d'Ithaque,
Auprès de Pénélope, épouse aux soins prudents,
Qui, fidèle à l'absent, sut des fiers Prétendants
Si longtemps ajourner et flatter l'espérance;
Toujours, partout — amers jusques à la souffrance —
Revinrent à son cœur, que nul soin ne distrait,
Cette même pensée et ce même regret.

« Heureux! Suis-je heureux?... Oui, — je le suis et dois l'être:
Tout un peuple m'honore et m'acclame pour maître;
De dons et de butin regorge ma maison;
Télémaque a d'un roi la force et la raison;
Pénélope a gardé ses grâces souveraines...
Mais — j'aurais dû descendre à l'appel des Sirènes. »

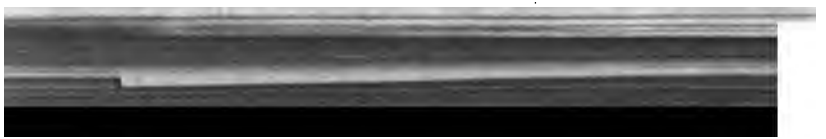

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1900.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1899-1900

MM.

DOUARCHE, *président.*
VAUDRUS (Dr), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

DOUARCHE, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

DE SAINT-GERMAIN,
VIGOT,
LAVALLEY,
GIDON,
DE BEAUREPAIRE,
TESSIER,
} membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.

MM.

1866 24 juin. FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv. TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv. TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1881 24 juin. HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc. VILLEY (Edm), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév. TESNIÈRE (Victor), artiste peintre.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, président de chambre à la Cour.

1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'École de médecine.

1889 22 fév. LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. honoraire au Lycée Malherbe.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIERE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), secrétaire gén. de l'Association Normande.

Date de l'élection.

1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.

1897 25 juin. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1899 23 juin. TESNIERE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.

1900 26 janv. PRENTOUT, professeur agrégé au Lycée Malherbe.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 26 mai. BUCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1899-1900)

Membre titulaire

M. Le Gentil, prof. honoraire au Lycée Malherbe.

Membres correspondants

M. Félix, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen.

M. Emmanuel Liais, à Cherbourg.

M. E. Bocher, sénateur.

M. A. Bovet, à Valentigney (Doubs).

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie.

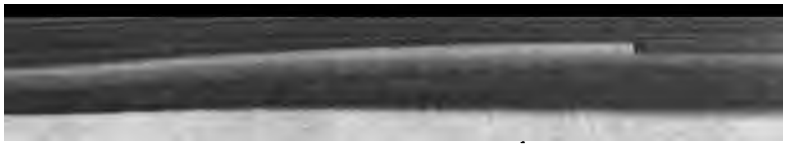

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

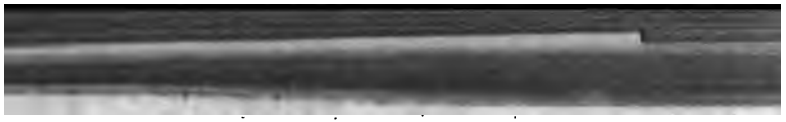

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Problème relatif aux accélérations, par M. A. de Saint-Germain, membre titulaire. 3

La dernière année du XIXe siècle, par le Même. 7

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Du rôle de Scarron dans la Querelle du Cid, par M. A. Gasté, secrétaire de l'Académie 3

Le traducteur normand J. Petit, par M. l'abbé Tougard, membre correspondant 30

Le Travail. Études morales. — L'Université, par M. Chauvet, membre titulaire . . 37

Pékin. Le Palais et la Cour, par M. A. Vissière, membre correspondant 117

Lettres inédites de P. D. Huet a son neveu de Charsigné, conseiller et procureur général du roi au bureau des finances de Caen, publiées par M. A. Gasté, secrétaire de l'Académie 147

La Rochefoucauld, mémoire inédit de feu M. Jacques Denis 315

Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire, par M. Émile Travers, membre titulaire . . . 338

POÉSIES

Les Cantonniers, par M. Paul Harel, membre correspondant 379

La Confession de Merlin, par M. Paul Blier, membre correspondant 383

Le Repentir d'Ulysse, par le Même 388

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1900. 395

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN. 401

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 & 4.

[redacted]
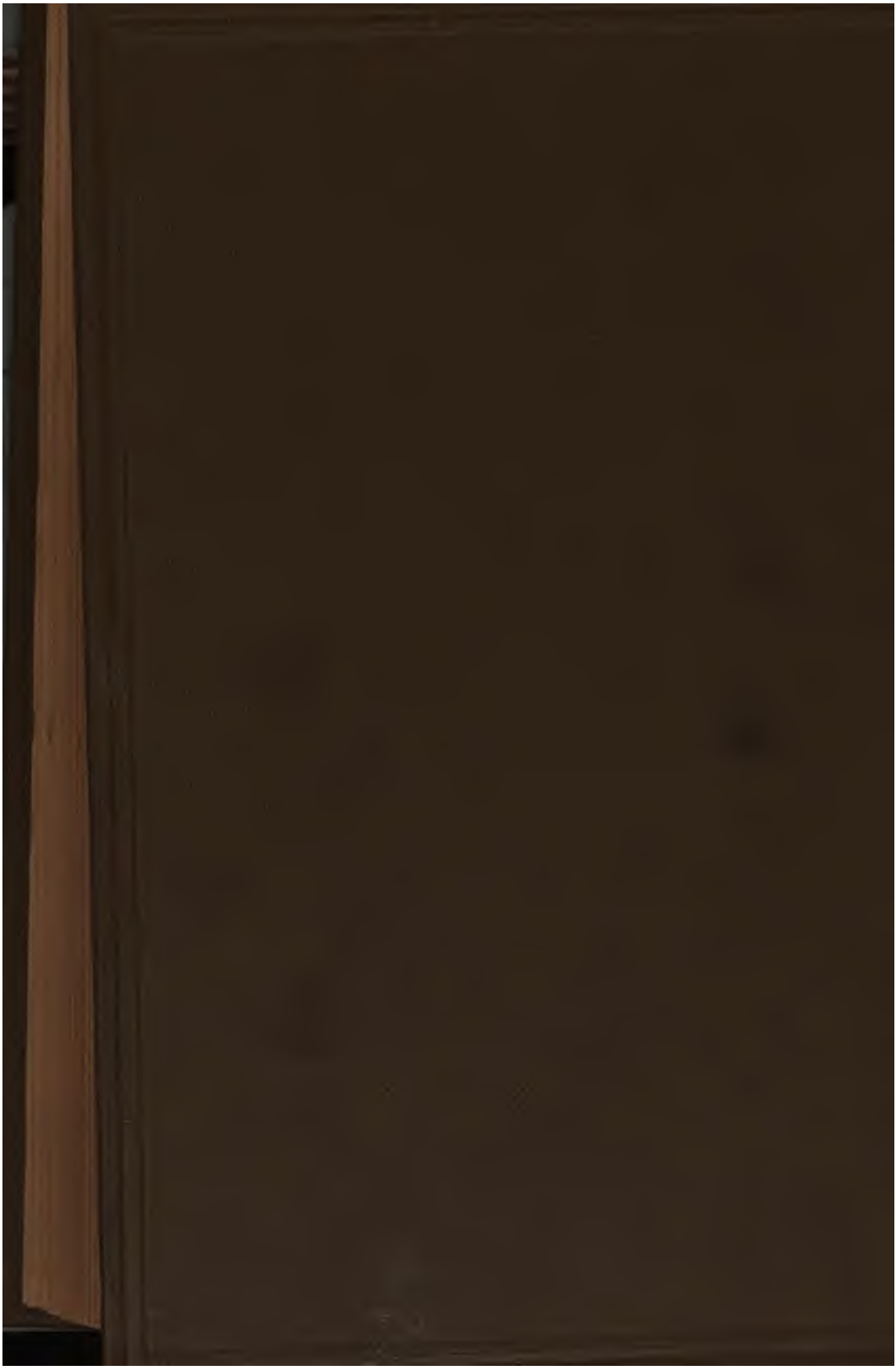
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7752